
UNIV.OF
TORONTO
LIBRARY

HISTOIRE

DE L'ABBAYE ET DU COLLÈGE

DE JUILLY

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS-S.-JACQUES.

HISTOIRE

DE L'ABBAYE ET DU COLLÈGE

DE JUILLY

DEPUIS LEURS ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS

Ornée d'une vue de la façade intérieure du collège
et des portraits du cardinal de Bérulle, instituteur de l'Oratoire
et du P. de Condren, fondateur du collège.

PAR

CHARLES HAMEL

AVOCAT, DOCTEUR EN DROIT, ANCIEN ÉLÈVE DE JUILLY
COMMANDEUR DES ORDRES DE SAINT GRÉGOIRE LE GRAND ET DU SAINT SÉPULCRE

Cum semine eorum permanent bona. ECCL., 45, II.

TROISIÈME ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE



PARIS
JULES GERVAIS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
29, RUE DE TOURNON, 29

1888

ÉPITRE DÉDICATOIRE

ADRESSÉE

A SA GRANDEUR Mgr PERRAUD

ÉVÊQUE D'AUTUN, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE L'ORATOIRE,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Monseigneur,

Permettez-moi de placer sous les auspices de Votre Grandeur cette réédition de mon Histoire de Juilly, *et d'acquitter ainsi une dette de reconnaissance que j'ai contractée envers Elle.*

Cette dette est déjà ancienne: elle remonte à vingt-deux ans et depuis lors elle s'est encore accrue.

C'est en 1865, en effet, si ma mémoire est fidèle, qu'aux bains de mer de Villers, où j'avais l'honneur de me trouver avec vous, je vous ai fait les premières ouvertures pour la rentrée de l'Oratoire à Juilly. Vous avez bien voulu les accueillir avec faveur et les transmettre au Conseil de la Congrégation, dont vous étiez membre. La négociation qui a suivi, a été laborieuse et longue; et c'est vous, Monseigneur, qui, en aplanissant les difficultés qu'elle soulevait, avez été le véritable auteur du traité du 13 mai 1867, qui a rendu

à vos Pères la possession de Juilly et de la sorte rétabli cette maison dans les conditions de son ancienne splendeur.

A cette date de 1867, *je me suis décidé à écrire son histoire. C'est encore vous, Monseigneur, qui avez daigné approuver mon travail, me faciliter la composition de ses parties les plus ardues et, quand il a été publié, encourager sa diffusion par votre bienveillant suffrage.*

A tous ces titres, c'est pour moi un devoir de cœur, Monseigneur, de vous dédier la nouvelle édition de ce livre dont la pensée ne m'a été inspirée que par le désir de procurer à une partie de la jeunesse de mon pays l'inestimable bienfait de cette chrétienne et solide éducation qui, depuis deux siècles et demi, est le titre de gloire de notre cher collège et dont la haute direction de Votre Grandeur lui assure l'apanage.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon plus profond respect et de mon entier dévouement.

Ch. Hamel.

7 mai 1887.

PRÉFACE

DE

LA TROISIÈME ÉDITION

Les dernières pages de la première édition de ce livre tendaient à mettre en lumière le progrès alarmant du matérialisme et de l'impiété, les dangers auxquels il exposait notre pays et l'urgente nécessité de l'arrêter par une religieuse et virile éducation de la jeunesse.

Écrites en 1867, ces pages, à vingt ans de distance, n'ont rien perdu, hélas! de leur douloureuse actualité. La leçon des événements terribles survenus depuis lors ne nous a pas profité et notre situation morale n'a fait qu'empirer. La lèpre de l'athéisme s'est étendue à tout le corps social, et cette subversion des vérités suprêmes, fondement de toute morale, de tout droit et de toute liberté, a produit partout ses fruits empoisonnés : dans les classes aisées,

cette cupidité fiévreuse et insatiable qui abaisse les âmes et dessèche les cœurs; dans les classes laborieuses, l'envie, la haine du riche, et de sourdes colères contre le capital et la propriété; dans toutes, l'esprit d'indépendance, le mépris de l'autorité et des convoitises effrénées. Ce sont là, à n'en pas douter, les signes avant-coureurs d'effroyables catastrophes, et l'on a peine à se défendre d'un sentiment d'épouvante en constatant par eux l'approche de cette « pire espèce de barbarie qui naît d'une civilisation corrompue[1] ». Pour détourner de nos têtes ce menaçant fléau, ce n'est pas trop de l'action combinée de toutes les forces morales du pays et surtout de la plus grande de toutes, la Religion de Jésus-Christ, qui, depuis dix-huit siècles qu'elle existe, immuable dans son esprit, sa foi, son organisation et son gouvernement, « possède intact le trésor des révélations divines « de l'ancienne et de la nouvelle alliance, et « avec ce trésor les principes de toute science « et de toute morale, la source de toutes les « vertus, enfin tous les moyens de civilisation, « de bonheur, de prospérité et de salut[2] ».

Et cependant, c'est précisément là le moment que choisissent nos politiques actuels pour

1. *L'Eglise et la Civilisation*, par S. Em. le cardinal Pecci, archevèque de Pérouse, aujourd'hui Sa Sainteté le Pape Léon XIII, p. 106. Palmé, 1878.

2. Bautain. *Philosophie du christianisme*, t. Ier, p. 91. Dérivaux, 1835.

s'attaquer à cette Religion sainte, chercher à la détruire et à enlever aux masses jusqu'à la notion de la Divinité, affichant la prétention de fonder une société et un gouvernement en dehors des conditions éternelles de l'homme et de l'humanité; œuvre contre nature et, comme dirait Montaigne, « affaire de gens qui veulent « guérir la maladie par la mort ».

Mais qui donc a pu leur dicter cette conduite aussi insensée que coupable? La puissance du jour : la Franc-Maçonnerie, dont ils se sont faits les hommes-liges pour arriver au pouvoir, et qui ne le leur a octroyé qu'à la condition de trouver en eux des instruments dociles de sa haine contre le Christ et contre son Église[1]. Car l'illusion sur le prétendu caractère inoffensif et philanthropique de cette secte perverse n'est plus permise après les aveux de ses membres, après les déclarations de ses journaux et surtout après ses condamnations successives par tous les Souverains Pontifes[2]. Il est certain, au contraire, que le but exclusif de ses efforts est la *déchristianisation* de la France,

1. Voir *le Secret de la Franc-Maçonnerie*, par Mgr Fava, évêque de Grenoble, pages 111, 121 et *passim*. Cette petite brochure in-12 est un résumé complet, dans sa concision, de l'histoire de la Franc-Maçonnerie. Paris, Oudin, 50, rue Bonaparte. — Voir aussi *les Sociétés secrètes et la Société*, par le P. Deschamps.

2. La première a été prononcée, par Clément XII, dans sa Constitution du 4 mai 1738, et elle a été renouvelée par tous ses successeurs, et récemment par l'Encyclique de Sa Sainteté Léon XIII, du 20 avril 1884.

et que, pour l'atteindre, voilà plus d'un siècle qu'elle propage les idées les plus subversives, qu'elle patronne la politique la plus anarchique et qu'elle est ainsi le principal artisan de nos malheurs.

Déiste au dix-huitième siècle, quand le déisme pouvait assurer sa rapide extension, elle se servit des encyclopédistes, puis après eux des jansénistes et des sceptiques des deux premières assemblées de la Révolution, pour attaquer l'ordre établi, au mépris des vœux formels du pays.

La France de 1789, en effet, ses cahiers en font foi, voulait le maintien de ses deux institutions fondamentales, la Royauté et l'Église, et ne demandait que la correction des abus de l'ancien régime et le retour à ses traditions nationales modifiées suivant les exigences des temps nouveaux. Mais la simple suppression des mesures oppressives et le rétablissement des anciennes franchises n'eussent pas fait le compte de la secte. Pour parvenir à ses fins, il lui fallait pousser la nation aux excès de la Révolution. Elle y parvint à force d'astuce, de mensonges et d'audace, et plus encore en faussant dans l'esprit des masses les notions essentielles de la liberté et du pouvoir. La liberté est l'exemption d'entraves dans l'exercice de nos droits; elle en fit la négation des droits de Dieu, garantie de tous les autres. La souveraineté est, de sa nature, supérieure à l'homme dont

elle a pour mission de réprimer les passions anarchiques; elle la plaça au foyer même de ces passions, dans la multitude, dont les flatteurs ne prônent tant le pouvoir que pour mieux l'asservir; et la concentrant dans une assemblée unique, elle en fit aux mains de ce nouveau souverain, d'autant moins responsable qu'il était plus multiple, un instrument de tyrannie que le Césarisme n'avait pas connu. La Convention, en effet, n'accorda au pays aucune des libertés essentielles, individuelles, domestiques, communales, provinciales ou sociales qu'il attendait; elle s'arrogea, au contraire, sur les personnes et sur les biens le pouvoir le plus oppressif; et bientôt le trône brisé, les autels renversés, la propriété violée, les prêtres, les nobles, les citoyens de toute condition, les républicains eux-mêmes, jetés en prison ou traînés à l'échafaud, apprirent à la France désabusée le vrai sens du mot *Révolution*. Lasse et dégoûtée de ce régime de terreur, de fange et de sang, elle revint à la foi de nos pères et acclama l'auteur du Concordat avec plus d'enthousiasme encore qu'elle n'avait salué le vainqueur de Marengo.

En face de cette réaction, la Franc-Maçonnerie eut l'habileté de s'effacer et de soustraire à l'attention publique ses machinations criminelles.

Aujourd'hui, plus libre et plus influente que jamais, grâce à nos faiblesses, à nos fautes et à nos défaillances religieuses, elle reprend

au grand jour son œuvre de destruction sacrilège, se proclame hautement athée et ne recule devant aucune des conséquences de cette doctrine monstrueuse.

Comme le plus accrédité de ses docteurs, Weishaupt, elle ne reconnaît d'autre Dieu que la nature; l'homme est son produit, et, *dans sa perfection originelle*, il a reçu d'elle la liberté et l'égalité. Mais l'égalité a été détruite par l'institution de la propriété qui a fait des riches et des pauvres, et l'institution des gouvernements a détruit à son tour la liberté. Ces deux institutions reposent sur les lois religieuses et civiles. La secte en conclut avec son maître qu'il faut détruire toute religion et tout gouvernement, n'avoir ni Dieu, ni maître, ni clergé, ni magistrature, ni armée, et finir par l'abolition de la propriété pour rendre à l'homme ses droits essentiels, sa liberté et son égalité natives [1].

C'est bien là, du reste, la pensée intime et profonde de la Révolution, qui, dans sa révolte contre la souveraine autorité de Dieu, ose prétendre, avec la science matérialiste qu'elle inspire, « que la raison humaine est l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal, qu'elle est à elle-même sa loi, qu'elle suffit par ses forces naturelles à procurer le bien des hommes et des

1. Voir *infrà*, à la note de la page 330, l'analyse complète de cette doctrine maçonnique. — Voir aussi le *Secret de la Franc-Maçonnerie*, p. 180.

peuples », et que l'humanité, seule maîtresse de ses actes, n'a à répondre qu'à elle-même de leur valeur morale.

Ce système de l'athéisme, Proudhon lui a donné son vrai nom : *l'anarchie;* et si la Franc-Maçonnerie a le temps de l'asseoir sur les ruines de l'autorité, par sa propagande d'impiété, son sensualisme éhonté, sa littérature fangeuse, et l'hébétude d'esprit et de cœur qu'elle répand au sein des classes laborieuses, nous pourrons voir dans nos villes promener le drapeau de la Commune; dans nos campagnes, arborer celui de la Jacquerie, et devenir les témoins, sinon même les victimes de nouvelles saturnales révolutionnaires et socialistes[1].

C'est là le vrai péril social qu'il faut conjurer. Or la puissance de la Franc-Maçonnerie, l'influence prépondérante qu'elle exerce, la perversion qu'elle opère dans l'esprit et dans les mœurs des populations, tout le mal provient de notre indifférence et de notre apostasie religieuse; le remède ne peut donc consister que dans notre

1. Dans une réunion ouvrière de plus de deux mille hommes, organisée à Paris, à la salle Lévis, *par un grand nombre des Chambres syndicales*, il a été voté, le 13 janvier 1884, à la presque unanimité, que les crises meurtrières qui sévissent sur la classe des travailleurs salariés sont des effets nécessaires de *l'ordre capitaliste* et que le remède est uniquement dans la *suppression* du patronat, dans *l'expropriation* de la classe capitaliste, dans la *dépossession* de la classe bourgeoise et dans *l'appropriation collective et sociale* de tous les instruments et de toute la matière du travail.

retour à la Foi que nous avons abandonnée. A nous, chrétiens, d'y travailler de toutes nos forces.

Nous savons que l'histoire de la civilisation n'est autre que celle du Christianisme qui l'a produite et que son divin auteur, Notre-Seigneur Jésus-Christ, « est à ce point la pierre angulaire de l'humanité, qu'enlever son nom au monde serait ébranler ses fondements[1] ». Nous sommes assurés, dès lors, qu'en lui et en lui seul est le principe de vie qui anime et conserve le corps social, et sans lequel il ne peut que se dissoudre. Mais nous savons aussi que pour que la doctrine de l'Évangile soit *le grand salut du pays, il faut que nous y conformions nos actes*[2]. C'est donc un devoir pour nous de donner l'exemple d'une vie chrétienne; et nous en avons un autre non moins strict, celui de transmettre à nos enfants les principes de notre foi, et pour cela de les placer dans des maisons qui sachent les leur inculquer.

Juilly est une de ces maisons qui, tout en initiant aux sciences humaines la jeunesse qu'elle élève, l'imprègne avec sollicitude des saines et fortes croyances, source des mâles vertus, et lui inspire, comme une seconde religion, l'amour de la France et le dévouement à son service.

Son histoire forme une des plus belles pages

1. Aveu de Renan lui-même. *Vie de Jésus.* p. 426.
2. S. Aug. Epist. 138.

des annales de l'enseignement dans notre pays. En l'écrivant, nous avons cherché à appeler sur notre cher collège l'attention du public, et à signaler tous ses titres à la confiance des familles. La même pensée et le même désir nous déterminent à publier aujourd'hui une troisième édition de cet ouvrage, qui n'apporte aux deux premières que des modifications de détail et ne contient d'additions réelles qu'au chapitre des notices biographiques sur ses anciens élèves[1].

1. Voir, entr'autres, la notice sur Malouet, p. 552, et celle sur Montesquieu, p. 585.

Mars 1887.

INTRODUCTION[1]

De tous les grands établissements d'éducation publique que la Révolution a laissés debout sur le sol de notre pays, le plus ancien, le plus beau et peut-être le plus illustre est le collège de Juilly. Fondé sous Louis XIII, qui l'érigea en Académie royale, il parvint en peu d'années à rivaliser avec les institutions des Jésuites, les plus florissantes de l'époque; et sa réputation, qu'il sut toujours conserver depuis, s'étendit bientôt dans toute l'Europe et jusqu'aux colonies. A quel concours de circonstances dut-il cette prospérité rapide, et comment parvint-il à la maintenir si longue et si durable? Sans doute, il en trouva les éléments dans sa proximité de la capitale, dans son heureuse situation au centre d'une riche contrée et surtout dans l'appui que lui donnèrent, dès l'origine, les familles les plus puissantes et les plus recommandables. Mais ce n'en serait là qu'une explication incomplète. « Un grand fait, qui a duré longtemps, a toujours une grande raison d'être », a dit M. Guizot[2]. Et la

1. Cette introduction formait la préface de la première édition.
2. *L'Église et la Société chrétienne en* 1861.

cause principale, la cause vraie de la durée et du succès de Juilly : c'est que la pensée qui l'a fait naître et qui en est restée l'âme, a été une pensée de foi, « celle de répandre dans la jeunesse la lumière et la vie au nom de Celui qui s'appelle le Dieu des sciences et le Sauveur des hommes [1] » ; c'est aussi que, par une faveur insigne de la Providence, la réalisation successive de cette pensée a été confiée constamment à des hommes d'un savoir aussi éminent que la vertu, qui tous ont fait de cette maison le centre et comme un foyer de pieuses et savantes études, où les élèves sont venus tour à tour puiser avec l'amour de Dieu celui de leur pays, et qui, sachant être de leur temps, en comprendre les aspirations et en accepter les progrès, ont toujours élevé à la hauteur de ses besoins le niveau de leur enseignement.

Tels ont été les Oratoriens, ces pères de Juilly, si vénérables par leur piété, leur science et leur abnégation. Au dix-septième siècle, ils contribuèrent à préparer le grand règne de Louis XIV et plus tard à en soutenir l'éclat : dans les lettres, en inaugurant les premiers l'alliance de l'étude de notre langue et de notre littérature avec celle des idiomes et des chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome; dans les sciences, dont ils furent les plus dignes interprètes et les plus infatigables champions; dans la philosophie enfin, en suivant les sentiers lumineux tracés par Descartes, dont le *Discours sur la Méthode*, le plus beau livre de l'époque au dire de Bossuet, excita l'admiration du cardinal de Bérulle et dont l'*Etude sur l'homme*

1. Allocution de M. l'abbé de Régny au banquet annuel des anciens élèves, du 15 janvier 1866.

inspira Malebranche et lui révéla son génie. Le dix-huitième siècle, dont l'esprit de système et d'impiété causa tant de scandales et amena un dénouement si tragique, trouva en eux des partisans de la raison dans les choses de l'ordre naturel, mais aussi des défenseurs zélés de la foi et de l'autorité du dogme; ils prévirent la crise effroyable à laquelle il devait aboutir, et préparèrent à l'affronter des âmes viriles, qui surent donner l'exemple de tous les dévouements, monter à l'échafaud, sans pâlir, comme un de Nicolaï, ou défendre, avec la puissante raison d'un de Bonald, les droits de la vérité méconnue et de la justice outragée. La Terreur elle-même ne parvint pas à les arracher à leur cher collège, et dès que la tourmente révolutionnaire fut apaisée, ils y réunirent les débris épars de leurs plus célèbres maisons pour reprendre avec eux leur œuvre de dévouement. Leur mérite, leur courage et leur popularité attirèrent l'attention de l'Empereur qui avait su les apprécier déjà lorsque son plus jeune frère, Jérôme, était confié à leurs soins; il songea à leur racheter leur ancien domaine de Juilly et même à autoriser la reconstitution de l'Oratoire, l'objet de tous leurs vœux et de tous leurs efforts, pour lui confier la direction de tous les lycées de l'empire[1]. D'autres préoccupations

1. Cette pensée de l'empereur Napoléon Ier fut attestée à Juilly même, en 1818, par M. de Fontanes à M. Berryer, de qui nous tenons le fait, en présence de M. de Bonald et de M. Bertin de Vaux. Ces Messieurs se promenaient ensemble dans le parc du collège, lorsque M. de Fontanes, s'arrêtant en face des bois de Montgé et les leur montrant du doigt, leur dit : « Vous voyez bien ces anciens bois des Pères; eh bien! l'Empereur voulait leur rendre tout cela, *et bien d'autres choses encore.* » Il faisait allusion, par ces dernières paroles, au rétablissement de l'Oratoire en vue de le charger de l'instruction publique secondaire.

et peut-être certaines hésitations politiques le détournèrent de ce projet. Mais s'ils durent se résigner à la retraite, en 1829, sans avoir pu obtenir le rétablissement de leur Congrégation, du moins leur fut-il donné de voir sa méthode d'enseignement, honorée des suffrages les plus flatteurs, revivre dans l'Université dont une partie des règlements fut empruntée aux siens propres par M. de Fontanes[1], lorsqu'en 1807 il fut chargé de sa réorganisation[2].

Tels ont été aussi les continuateurs de leur œuvre, MM. les abbés de Scorbiac et de Salinis.

Ils entrèrent à Juilly deux ans à peine avant les événements de 1830. Cette révolution les surprit sans les abattre. Ils ne virent dans cette nouvelle crise de transformation sociale qu'une responsabilité plus grande pour les instituteurs de la jeunesse ; et jugeant à la rapidité du mouvement qui entraînait l'esprit humain dans toutes les sphères de son activité, que l'enseignement public ne pouvait plus rester circonscrit dans les bornes ordinaires de l'instruction classique, ils élargirent le cadre du leur, en lui donnant pour base et pour couronnement l'étude approfondie de la Religion et de l'Evangile, « ce code « divin où sont écrits tous les principes de foi et de « science, d'ordre et de liberté qui, développés par la « parole et semés par les mains de l'Eglise au milieu des

1. M. de Fontanes, grand maître de l'Université sous le premier Empire, avait eu pour précepteur, dans sa jeunesse, le P. Balland, un des Oratoriens de Juilly.

2. *L'Oratoire de France au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle*, par Mgr Perraud, appendice n° 4, p. 511, éd. in-8 et in-12. Douniol, Paris, 1865.

« restes d'une civilisation tombée, peuvent seuls faire « germer dans le vieux sol du monde chrétien une nou- « velle et plus brillante civilisation [1] ». L'expérience confirma la sagesse de leurs vues. Au jour des grandes luttes sur la liberté d'enseignement, Juilly mérita, par la supériorité de sa direction, l'honneur de justifier le prix que les défenseurs de cette liberté vitale attachaient à son triomphe. Et quand, après douze ans de fécond labeur, le terme de leur tâche coïncida avec l'anniversaire, deux fois séculaire, de la fondation du Collège, l'abbé de Salinis put, dans des pages éloquentes [2], résumer l'histoire de Juilly, rappeler ses titres à la reconnaissance publique, et trouver dans cette glorieuse revue de son passé le témoignage qu'ils avaient su eux-mêmes conserver intact le dépôt de ses traditions.

Tels ont été encore leurs successeurs, M. l'abbé Bautain, l'éminent philosophe de la Faculté de Strasbourg, et la société de prêtres que le prestige de sa parole avait conduits ou ramenés à la foi, et que l'ascendant de son mérite avait groupés autour de lui. Tous, ils avaient commencé par vivre dans le siècle où ils occupaient un rang distingué; ils en avaient, pour la plupart, épousé les doctrines, partagé les préjugés et ressenti les défaillances. Et quand Dieu eut incliné leurs cœurs et éclairé leur esprit, chacun d'eux aurait pu dire aux hommes de son temps comme celui qui avait ouvert leurs yeux à la lumière de l'Evangile : « Et moi aussi j'ai été amateur de la

1. Discours de M. l'abbé de Salinis, mort archevêque d'Auch, à la distribution des prix du 19 août 1833, p. 7.
2. Discours de la distribution des prix du 17 août 1840.

« sagesse humaine, admirateur de vaines doctrines. J'ai « cru, comme beaucoup d'autres, que la mesure de l'ab- « solu et du possible se trouvait dans ma raison et que « ma volonté était sa loi à elle-même. J'ai cherché la « vérité en moi, dans la nature et dans les livres; j'ai « frappé à la porte de toutes les écoles humaines, et je « n'ai trouvé que ténèbres et incertitudes, vanités et con- « tradictions... Doutant de tout, croyant à peine à ma « propre raison, ne sachant que faire de moi et des autres « au milieu du monde, je périssais consumé par la soif « du vrai, dévoré par la faim de la justice et du bien, et « ne les trouvant nulle part! Un livre m'a sauvé; mais « ce n'était point un livre sorti de la main des hommes. « Je l'avais longtemps dédaigné et ne le croyais bon que « pour les crédules et les ignorants. J'y ai trouvé la « science la plus profonde de l'homme et de la nature, la « morale la plus simple et la plus sublime à la fois[1]. »

De tels hommes, sortis des rangs du monde pour devenir les ministres de la vérité, et réunis depuis bientôt dix ans, à Strasbourg, dans un centre commun de piété et d'étude, étaient bien les Directeurs que pouvait ambitionner Juilly pour continuer son enseignement de foi, de science et d'action, plus nécessaire que jamais à notre époque, tourmentée du besoin de croire, de connaître et d'agir. Ils exposèrent leur système d'éducation à la distribution des prix de 1841 : « Le caractère de ce collège, dit M. l'abbé Carl, est la vie de famille mêlée à la vie d'une communauté chrétienne; c'est la piété filiale sou-

1. Discours de M. l'abbé Bautain sur la morale de l'Evangile comparée à celle des philosophes.

tenue par le respect de la loi et inspirée par l'amour de Dieu. Appuyés sur ses traditions et tendant toujours au progrès, nous réunirons, je l'espère, les deux garanties du bien en ce monde et nous assurerons l'avenir par le passé. Ce que nous avons le plus à cœur, c'est de conserver pure et vive dans l'âme de nos enfants cette foi qui les anime; c'est ensuite d'élever l'enseignement et les études à la hauteur de la foi catholique, en vivifiant par elle les connaissances humaines et en l'affermissant elle-même par la science contre l'esprit du siècle[1]. » L'esprit traditionnel de Juilly revivait dans ces paroles; et après les avoir entendues, M. l'abbé de Bonnechose fut en droit de s'écrier : « Privilège admirable des institutions reli-« gieuses! Les années et les siècles s'écoulent, les hommes « passent; les noms disparaissent; les formes changent : « l'esprit reste et demeure le même[2]. C'est, en effet, le privilège incommunicable de la vérité catholique de faire participer les œuvres qu'elle inspire à sa vitalité et à sa permanence. Et ces messieurs purent le constater eux-mêmes, lorsque, sept ans plus tard, éclata la Révolution de 1848. Pas plus que leurs prédécesseurs en 1830, ils ne ressentirent le contre-coup de ces graves événements; et la confiance des familles, le bon esprit et le travail soutenu des élèves leur prouvèrent la justesse et l'opportunité de leur programme. Pendant seize ans encore, ils continuèrent à l'appliquer, se donnant tout entiers à leur famille d'adoption, pénétrant les intelligences des lumières de leur

1. Discours de M. l'abbé Carl à la distribution des prix de 1841.
2. Allocution de M. l'abbé de Bonnechose à la même distribution.

savoir et fortifiant les cœurs au contact de leurs vertus.

Enfin, quand le besoin du repos se fit sentir pour eux après vingt-cinq ans d'apostolat et de dévouement, le désir d'assurer les destinées du collège et de perpétuer son esprit les détermina à en faire la propriété commune de tous ses enfants. Leur dessein se réalisa; depuis 1865, Juilly appartient à la société de ses anciens élèves; et les fondateurs de cette société peuvent juger déjà que leur attente ne sera pas trompée.

Le premier acte du nouveau Conseil d'administration fut d'agréer, comme leur successeur, M. l'abbé Maricourt, celui de leurs disciples que les qualités de son esprit et de son cœur et la distinction de son enseignement de la philosophie avaient déjà désigné à leur choix[1].

Le second fut de déclarer hautement, à deux reprises successives[2], qu'il serait fidèle aux traditions de Juilly, et qu'il saurait conserver dans son enseignement l'alliance étroite de la religion et des lettres, qui en a toujours fait la base. La conscience de son devoir et la conviction que de fortes études, vivifiées par une éducation chrétienne, sont le plus impérieux besoin de nos temps actuels, lui dictèrent cette déclaration. Il n'est personne, en effet, qui ne sente le sol trembler sous ses pas; et chacun se préoccupe des sombres perspectives de l'avenir. On s'inquiète de cette soif insatiable d'or et de jouissance qui

1. Lettre circulaire de M. Dariste, sénateur, président du Conseil d'administration du collège, du 12 juin 1865.

2. Discours de l'auteur, au nom du Conseil d'administration, à la distribution des prix du 1er août 1865.

nous dévore, des scandales qu'elle révèle et de l'oblitération du sens moral qu'elle produit. On s'alarme de cette vaste conjuration, ourdie par toutes les forces réunies de l'impiété, contre les droits de Dieu et les principes mêmes de l'existence sociale; et l'on n'a que trop de raisons de craindre que ces efforts aveugles trouvent leur terme et leur châtiment dans une formidable et sanglante catastrophe. Le mal est là effectivement, et il est grave. Mais aussi le remède existe, et il dépend de nous de le lui appliquer. Si notre Révolution a fait écrouler toutes les institutions du passé, si les questions dynastiques, si même les formes de nos constitutions politiques semblent avoir perdu de leur importance, il est du moins une puissance qui s'est élevée sur les ruines de toutes les autres, devant laquelle tous les pouvoirs s'inclinent et qui devient de plus en plus irrésistible et souveraine, c'est la puissance des idées. Conquête redoutable mais glorieuse, elle constitue l'opinion et gouverne le monde. Mais si elle tient dans ses mains la balance des destinées sociales, ce sont nos idées, les idées de chacun de nous, qui en forment les poids; et ces idées ne sont autres que celles qui nous ont été inculquées dans notre enfance. C'est donc à faire prévaloir les saines doctrines et les principes vrais dans l'éducation, que doivent tendre les efforts de tous ceux qui comprennent la portée de sa mission et qui se préoccupent de la paix et de l'avenir du pays.

Le Conseil s'est inspiré de cette nécessité et il s'est applaudi de pouvoir lui donner satisfaction et répondre à la confiance de ses mandants en replaçant la Congrégation de l'Oratoire à la tête de son vieux collège dont elle

avait fait la fortune et dont elle avait su, pendant deux siècles, maintenir la célébrité.

C'est là cette maison de Juilly, « si chrétienne et si française[1] », dont nous allons essayer de retracer les annales. Nous voudrions faire ressortir le rôle qu'elle a joué dans l'histoire de l'éducation publique en France et la part qu'elle a prise à ses progrès, le bien qu'elle a opéré et l'influence qu'elle a exercée, en montrant quels ont été ses principes et ses procédés d'enseignement, les maîtres qui les ont appliqués et les élèves qu'ils ont formés. Ce tableau, pour être fidèle et digne de son sujet, aurait exigé une plume plus habile et plus exercée que la nôtre; et, pour le rendre complet, nous aurions eu besoin de compulser bien des documents qui nous ont fait défaut. Les archives de Juilly, sans avoir été, comme tant d'autres, livrées au pillage, n'en ont pas moins été détruites ou dispersées lors de la première Révolution. Ceux de leurs débris que renferment les dépôts publics sont tout à fait insuffisants; les plus considérables sont ceux des Archives et de la Bibliothèque nationales; encore ne nous ont-ils fourni que fort peu de renseignements. C'est plutôt dans les bibliothèques particulières que peuvent se trouver les plus intéressants; mais jusqu'ici, malgré les plus actives recherches, nous ne sommes parvenus à en recueillir qu'un très petit nombre, et nous faisons appel à la bienveillance de leurs détenteurs pour les prier de vouloir bien nous les communiquer et nous mettre à même de compléter plus tard

1. Allocution de Mgr l'évêque de Meaux à la distribution des prix de 1831.

cette première étude. Toutefois, ce sont encore les épaves de ces archives, conservées précieusement à la bibliothèque du Collège, qui nous ont le plus servi. Nous avons trouvé d'utiles indications dans les anciens registres de comptabilité, dans celui des procès-verbaux de visite des Généraux de l'Oratoire, dans quelques recueils de correspondances et surtout dans la notice du Collège par le P. Adry [1]. Malheureusement cette notice est beaucoup trop courte. L'auteur, en l'écrivant, ne se proposait que de lui donner place dans sa préface du *Traité des études* du P. Houbigant; et cette destination spéciale la lui fit réduire à des proportions trop restreintes.

Quelque défectueux, néanmoins, que soit ce travail, nous espérons que nos anciens Condisciples, auxquels nous sommes heureux de l'offrir comme un témoignage d'affectueux souvenir, voudront bien le lire avec l'indulgence qu'obtiennent d'ordinaire les récits qui nous rappellent nos premiers maîtres et les lieux où a grandi notre enfance. Nous espérons aussi qu'ils en détermineront plusieurs à étendre, par leur adhésion, le cadre de notre Association et à joindre leurs efforts aux nôtres pour soutenir la réputation de cette ancienne et célèbre Ecole de science, de patriotisme et de vertu.

1. Notice sur le collège de Juilly, par le P. J.-F. Adry, de l'Oratoire, ancien élève de cette Académie. Paris, Delalain, 1816, 2e édition, de 44 pages in-8.

14 septembre 1867.

LIVRE PREMIER

LE VILLAGE ET LE COLLÈGE

CHAPITRE PREMIER

LE VILLAGE

Topographie de la contrée. — Notoriété des villes et bourgs environnants : Dammartin, Thieux, Nantouillet, Compans. — Histoire du village de Juilly, étymologie de son nom, ses origines, sa population. — Le couvent des Dames de Saint-Louis. — L'ancien château. — L'église.

A l'extrémité orientale de l'Ile-de-France[1], dans la partie de cette belle province que la richesse de son sol, la variété de ses productions et l'agrément de ses paysages ont fait appeler plus particulièrement la France, s'étendent les vastes et fertiles plateaux de la Brie. Entre les plus pittoresques et les plus heureusement situés, il en est un dont le panorama, sans avoir rien de grandiose, se fait remarquer par la diversité de ses

1. L'ancienne province de l'Ile-de-France comprenait tout le territoire situé entre la Seine, la Marne, l'Oise et l'Aisne.

aspects, la fécondité de ses terres et le charme de ses riants coteaux : c'est celui que limitent, au nord, les collines boisées de Dammartin; à l'est, celles de Montgé et le hameau de Vinantes; à l'ouest, le village de Thieux; au midi, celui de Nantouillet, et que traverse, dans toute sa longueur, le chemin de fer de Paris à Soissons.

La hauteur de son sol, élevé de 90 mètres au-dessus du niveau de la mer, sa déclivité générale, sa nature perméable et ses ondulations peu profondes le placent dans les meilleures conditions climatériques : la température y est égale et douce; et l'air, incessamment rafraîchi par les bois d'alentour, y est vif et pur.

Sa surface accidentée présente à la vue quelques fraîches vallées. La plus longue et la plus sinueuse est celle qui, du pied des hauteurs de Montgé, s'étend, à travers la plaine, jusqu'à Nantouillet; elle est arrosée par un ruisseau qui, sous le nom du Rû du Rossignol, forme un des bras de la Beuvronne ou Biberonne, petite rivière qui passe à Thieux et à Compans et se jette, au delà de Claye, dans la Marne. C'est vers le centre de cette vallée, à égale distance, à peu près, des divers groupes de population qui l'entourent, que sont situés le village et le collège de Juilly[1].

1. Juilly est à huit lieues de Paris, trois de Meaux et de Lagny et une de Dammartin. Avant la Révolution, il dépendait, pour l'ordre religieux, de l'évêché de Meaux, de l'archidiaconé de France et du doyenné de Dammartin; et pour l'ordre civil, de la généralité de Paris, du bailliage du Châtelet, où étaient portés les appels des causes de la justice du seigneur du lieu, et de l'élection de Meaux (V. *Almanach de Meaux* pour 1784, p. 150). Aujourd'hui, il n'est plus qu'à une heure de Paris par le chemin de fer de Soissons, dont la station la plus voisine,

Le village est du nombre de ces bourgades heureuses qui n'ont pas d'histoire et que leur existence paisible et uniforme a toujours tenues éloignées de ces redoutables jeux des passions humaines qu'on appelle les guerres et les révolutions. Aussi ses courtes annales sont-elles loin d'offrir le même intérêt que celles des pays circonvoisins.

Dammartin, le chef-lieu du canton et du comté de ce nom, dans la mouvance duquel se trouvait autrefois le fief de Juilly, et qui n'en est éloigné que de 4 kilomètres, doit sa célébrité à l'éclat du nom de ses seigneurs qui, depuis 1435, appartiennent tous aux grandes familles des Chabannes, des Montmorency et des Condé [1].

Thieux cite parmi les siens un maréchal de France, Tristan de Rostaing, mort en 1591, et des Beaumanoir; il garde aussi le souvenir d'une longue escarmouche des avant-gardes des deux armées de Charles VII et du duc de Bedford, et d'une visite de Jeanne d'Arc à sa jolie église en 1429 [2].

Nantouillet fut la résidence de Charles de Melun, grand maître de France et gouverneur de Paris sous Louis XI, et du cardinal du Prat, chancelier de France sous François Ier. C'est lui qui en fit construire le magni-

celle de Dammartin-Juilly, n'est qu'à 1,900 mètres du village, et est en communication directe avec lui par un service régulier d'omnibus. Ce service ne tardera pas à être remplacé lui-même par celui d'un tramway dont le Conseil d'administration négocie, en ce moment, l'établissement.

1. Voir la chronologie historique des comtes de Dammartin dans l'*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 784.

2. 13 août 1429. La porte par laquelle elle y entra s'appelle encore la Porte de Jeanne-d'Arc.

fique château qui, malgré l'état de ruine et de ferme auquel il est réduit aujourd'hui, accuse encore un chef-d'œuvre d'architecture « et toutes les splendeurs d'un palais d'agrément derrière les fossés, les ponts-levis et les remparts de décor d'un château féodal[1] ».

Compans lui-même fut habité par deux chanceliers de France : Boucherat et d'Aguesseau.

A Juilly, au contraire, dans la longue liste des possesseurs de son ancien manoir féodal, il n'y a qu'un nom qui ait été préservé de l'oubli : celui de Robert de Juilly, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, qui parvint à la charge de grand maître de l'Ordre en 1371. Cependant cette petite commune offre elle-même ces deux traits du génie national : le goût des armes et le don de la parole, que déjà le vieux Caton constatait dans ses écrits[2]; car elle a donné le jour à un homme de robe et à un homme d'épée, à un avocat et à un général. Jean-Joseph Bocquet de Chanterenne naquit à Juilly en 1704, fit ses études à l'Académie, entra à l'Oratoire en 1720 et en sortit, quelques années plus tard, pour suivre avec succès la carrière du barreau. Il composa quelques ouvrages de jurisprudence assez estimés. Trente-huit ans plus tard, en 1742, y naissait également Honoré-Alexandre Haquin, que sa valeur sur tous les champs de bataille de la République et de l'Empire éleva jusqu'au grade de général de

1. Description du château de Nantouillet, par M. A. de Longpérier-Grimoard.

2. *Duas res gens gallica industriosissime persequitur, rem militarem et argute loqui,* disait Caton en parlant des Gaulois. — V. aussi Diod. de Sicile, l. 5-31, et Strabon, l. 4, p. 197 et 199.

division et qui représenta le département de Seine-et-Oise au Corps législatif de 1811 à 1814[1].

L'étymologie du nom de Juilly est très incertaine. Baudrand, dans son *Lexicon geographicum*, pense que le mot : *Juliacum-Gulick-Giulick*, ne s'applique qu'au duché de Juliers entre le Rhin et la Meuse : *Juliacum ducatus Incolæ juliacenses, qui Gugerni à veteribus dicti putantur*. Et de Roquefort, dans son *Dictionnaire étymologique de la langue française*, se borne sur Juilly à cette simple remarque : « Juilly ou Jully, en latin *Juliacum*, vient, comme la ville de Juliers, du mot Jules, nom propre d'homme, en latin *Julius* » Il est permis de conjecturer que c'est à quelque camp de Jules César dans ses environs que Juilly doit sa dénomination.

Les origines du village ne sont pas mieux connues. On voit figurer son nom dans des chartes du onzième siècle; et l'on peut présumer que ses accroissements successifs ont suivi ceux de l'abbaye et du collège, qui ont toujours employé à leur service un certain nombre de ses habitants. Au commencement du dix-huitième siècle, en 1720, il en comptait 420, répartis en 76 feux[2]. En 1885, le dernier recensement portait sa population à 894 âmes. Dans ce chiffre, il est vrai, étaient comprises les 160 personnes réunies au couvent des dames de Saint-Louis. Ce couvent, dont l'installation date de 1847, est la maison

1. V. Catalogue des archives de Seine-et-Marne, supplément, p. 71. Le général Haquin se distingua à la bataille de l'Ourthe (un des affluents de la Meurthe), gagnée par Schérer contre Clerfayt, le 18 septembre 1794. V. Thiers, *Révolution française*, t. VI, p. 305. 13e édit.

2. V. le *Nouveau dénombrement du Royaume*, par Saugrain.

mère d'une Congrégation diocésaine vouée à l'éducation et spécialement à l'éducation populaire. Elle a été fondée, en 1841, sous la direction de M. l'abbé Bautain, par Mme la baronne de Vaux qui, après avoir brillé dans le monde par les grâces de son esprit et de sa personne, s'en éloigna, à la mort de son mari, pour consacrer au service de Dieu et des pauvres les rares qualités de son intelligence. Elle commença cette œuvre, seule, sans autres ressources que sa propre fortune, mais avec son cœur et avec l'énergie de son caractère; et, au bout de vingt-cinq années de labeur, elle se trouvait à la tête de neuf maisons dans le diocèse et d'une dixième à Paris [1]. Sa propre communauté compte un ouvroir de quarante enfants pauvres, un pensionnat de soixante jeunes filles, vingt religieuses et quarante novices.

Le village renferme encore d'assez jolies maisons bourgeoises et quelques belles fermes, véritables modèles de grandes exploitations rurales; mais il ne lui reste plus rien de son château ni de son ancienne église, ces vieux témoins de son passé.

Le château, construction gothique du quatorzième siècle, flanqué de quatre tours rondes et massives et entouré de larges fossés, s'élevait au-dessus du Rû, à 50 mètres environ à droite du lavoir actuel. Une longue et belle grille de fer, ouvrant sur la place du jeu de paume et appuyée sur deux pavillons, dont l'un servait de salle de justice et l'autre de logement au jardinier, en laissait

1. Mme de Vaux, en religion sœur Thérèse de la Croix, est décédée à Juilly, le 28 septembre 1884. Elle était fille de Mme Tallien.

apercevoir la façade : une avenue de peupliers y conduisait : et par derrière s'étendait un assez beau parc[1]. L'avenue du collège, qui était alors un chemin public entre Juilly et Vinantes, formait une de ses limites : et, à l'angle de la rue Barre actuelle et de la place de l'Église[2], entre deux tourelles dépendantes aussi de ce manoir, existait une porte qui lui donnait accès sur la route de Paris, dont c'était là le point de départ. Ce château féodal, démoli quelques années avant la Révolution, était la propriété du marquis de Nantouillet, lorsqu'il fut vendu comme bien national.

L'église, d'une date un peu plus récente mais d'un style aussi lourd que le château, tombait de vétusté depuis plusieurs années, lorsque la générosité du pasteur, celle des fidèles et d'un grand nombre d'anciens élèves du collège permirent, en 1865, de la reconstruire à neuf et d'élever sur son emplacement un sanctuaire gothique, beaucoup plus vaste, dont l'élégant portail et le haut clocher font face maintenant à la grande porte d'entrée du collège[3].

Tout l'intérêt de Juilly se concentre donc sur son collège, sur cette maison fameuse à laquelle il doit sa fortune et sa renommée.

1. La pièce de terre, située derrière le jardin de M. Barre, s'appelle encore : le Parc.

2. Cette place date de 1678, époque à laquelle les habitants de la paroisse firent supprimer, pour l'ouvrir, l'ancien petit cimetière qui en occupait le terrain (V. aux archives de l'évêché de Meaux).

3. L'église du village est sous le vocable de Saint-Étienne.

CHAPITRE SECOND

LE COLLÈGE

Description du collège : le parc, la pièce d'eau et les bâtiments. — Le collège proprement dit. — La cloche. — L'abbaye. — L'ancienne chapelle : le cœur de l'aïeul de Henri IV ; l'abside ; les vitraux ; le rétable de l'autel ; les stalles du chœur ; la statue du cardinal de Bérulle, par J. Sarazin ; sa comparaison avec celles de l'Oratoire et de la chapelle des Carmélites de la rue d'Enfer. — Tableaux et portraits. — Cabinets de physique et d'histoire naturelle. — Bibliothèque. — La nouvelle chapelle — Cuisines et réfectoires. — Le petit collège. — L'école de natation. — Le marronnier de Malebranche. — Division de l'ouvrage.

Vus de la station du chemin de fer, l'ensemble imposant des bâtiments du collège et le massif de grands arbres qui l'encadre, annoncent déjà un vaste établissement. A mesure qu'on en approche, les lignes simples et sévères de son architecture vous inspirent une certaine tristesse; mais dès qu'on en a franchi le seuil, l'impression devient tout autre, et le regard se repose avec plaisir sur la longue avenue de tilleuls que l'on traverse, sur la chapelle d'été [1] qu'ombragent deux rangées de peupliers, et sur les gazons et les fleurs du jardin anglais qui le suit.

Bientôt l'on arrive au perron de la cour d'honneur; là, la façade apparaît dans toute son étendue; ses proportions grandioses vous étonnent, la beauté du panorama devant lequel elle s'élève, vous arrête et vous

1. Cette chapelle n'a de remarquable que l'étendue de son vaisseau.

charme; et ces majestueuses allées du parc, cette admirable nappe d'eau qu'elles dominent, vous rappellent les beaux collèges des universités d'Oxford et de Cambridge, magnifiques assemblages de superbes édifices, séparés les uns des autres par des pelouses, des cours d'eau et des lacs, des jardins et des bois, et placés au milieu des plus riantes contrées de l'Angleterre. Comme eux, en effet, Juilly est à la fois une retraite délicieuse pour les hommes d'étude et un incomparable séjour pour l'enfance; et l'on est tenté, à sa vue, de s'écrier comme l'illustre auteur de l'*Avenir politique de l'Angleterre* en face de ses grandioses écoles : « Quelle différence entre un pareil séjour et les maisons où nous avons fait nos classes, vraies prisons murées entre deux rues de Paris, dominées par des toits et des tuyaux de cheminées, avec deux rangées d'arbres étiolés au milieu d'une cour pavée et sablée, et une malheureuse promenade, tous les huit ou quinze jours, à travers les guinguettes des faubourgs [1] ! »

Les constructions sont considérables. Elles occupent une surface d'environ 10,000 mètres carrés; et sans avoir aucun caractère architectonique spécial, elles forment quatre groupes distincts d'un aspect régulier et harmonique.

Le premier de ces groupes est celui qui encadre, sur trois sens, la grande cour, d'où la vue s'étend sur le parc. Il constitue le collège proprement dit et renferme les deux divisions des grands et des moyens, l'appartement du Directeur, les bureaux de la comptabilité, les

1. De Montalembert, t. V de ses *Œuvres complètes*, p. 340.

salons des étrangers, les chambres des professeurs et la lingerie. Chacun des trois corps de bâtiments qui le composent, se développe sur une longueur moyenne de 40 mètres et, par son étendue et sa hauteur, permet de distribuer abondamment l'air, l'espace et la lumière dans les classes, les salles d'étude et les dortoirs. A l'angle de celui de gauche, du côté du parc, s'élève un petit clocheton qui ne rencontre pas toujours des regards complaisants. Il abrite l'effroi des dormeurs et le porte-voix de la discipline, la cloche qui, en 1596, reçut, à son baptême, le nom de Marie et qui était âgée déjà de 253 ans lorsqu'elle fut refondue en 1849.

Le second, qu'on appelle encore l'Abbaye, est consacré à l'habitation des étrangers. Il se reliait au grand collège par la salle des Pas-perdus, construite, en 1704, en prolongement de la tribune de l'ancienne chapelle intérieure; mais depuis qu'en 1863 cette salle a été convertie en parloir, la communication est maintenue par une galerie latérale.

La chapelle que tous les élèves de Juilly ont connue et où chacune de leurs générations était venue jusqu'ici s'agenouiller et prier, était un parallélogramme de 32 mètres de long sur 6 de large, d'un style ogival simple mais pur. L'abside, seule partie de l'antique sanctuaire que le temps ait épargnée, datait du treizième siècle; le chœur et la nef n'étaient que du seizième. Le cœur d'Henri d'Albret, l'aïeul de Henri IV, y était conservé avec un soin pieux [1]; et l'on y voyait,

1. Le 9 juillet 1882, ce précieux dépôt a été renfermé dans un

dans le chœur, les vingt-six stalles des anciens religieux, dont les deux premières, celles de l'abbé et du prieur claustral, étaient restées surmontées de leurs dais. Elle possédait aussi un curieux rétable de la fin du dix-septième siècle, à colonnes grecques, en bois sculpté, incrusté de médailles en bronze doré, et couronné par une ascension du Christ, la croix à la main; les trois fenêtres qui le surmontaient, étaient garnies de beaux vitraux modernes, donnés par M. l'abbé Bautain et représentant : le principal, Notre-Seigneur en croix et la Madeleine à ses pieds; et les deux autres, la sainte Vierge et saint Jean. Mais son plus précieux ornement était, sans contredit, la statue en marbre blanc du cardinal de Bérulle, œuvre magistrale de Jacques Sarazin, « l'une des gloires, trop oubliée de nos jours, de la grande école française du dix-septième siècle [1] ». Elle était adossée au mur de droite, entre le chœur et le sanctuaire, en face de la porte de la sacristie.

Cette statue représente le Cardinal en grand costume, à genoux, appuyé sur un prie-Dieu, priant les mains jointes, la tête tournée vers l'autel, et le livre des Évangiles ouvert devant lui. Son piédestal, taillé dans le même bloc, est orné, sur la face extérieure, d'un bas-relief qui reproduit l'épisode de Jonas sortant du sein de la baleine.

La physionomie du Cardinal est expressive et vraie;

calice en cristal de Venise, scellé aux armes du collège et replacé dans sa niche du mur de la chapelle Sainte-Geneviève, derrière le marbre noir dont l'inscription le rappelle.

1. Cousin, *du Vrai, du Beau et du Bien*, p. 244, 7e édit.

elle respire la mansuétude. Le regard, plein de bonté et et de vie, reflète tous les mouvements de son âme, la bonté de son cœur et la pénétration de son esprit. Toute son attitude est parlante; c'est bien là celle que devait avoir ce grand serviteur de Dieu dans son commerce habituel avec l'Eucharistie : attitude humble mais confiante comme celle de tous les saints [1]. Cette belle statue, l'un des chefs-d'œuvre du maître et peut-être de la statuaire française du grand siècle, formait la partie supérieure du mausolée érigé dans la chapelle de la Sainte-Vierge à la maison de l'Institution de l'Oratoire, à Paris, et surmontait une urne, en marbre noir, contenant le bras droit

1. Ce mausolée n'est pas, du reste, le seul objet d'art que renferme le collège. On y voit encore, disséminées dans les deux chapelles et dans les réfectoires, en attendant qu'on puisse les réunir au nouveau parloir comme dans un musée spécial, un certain nombre de toiles, dont quelques-unes sont d'un grand prix, entre autres : les portraits des neuf généraux de l'Oratoire, parmi lesquels tous les connaisseurs admirent celui du P. de La Tour, par un maître inconnu; celui de Malebranche, généralement attribué à Mignard et dont la copie est au musée de Versailles; celui du P. Thomassin, peint par Van Schuppen et gravé par son frère; et ceux du P. Gaichiès et du cardinal de Noailles. Leur collection s'est accrue de huit autres, dont M. l'abbé de Régny a bien voulu faire don au collège, et sur lesquelles l'illustre Ingres a laissé cette note, écrite de sa main, en 1840, à Rome, où elles se trouvaient alors :

1° Portrait de Philippe IV, grand comme nature, de Velasquez, très beau.

2° Autre portrait de Philippe IV, du même.

3° Adoration des Mages. Figures de petite dimension.

4° Vieux portrait d'un docteur du seizième siècle, maître inconnu ; grandeur naturelle.

5° Sacrifice : sujet de la Genèse. Figure demi-nature.

6° Un saint : vieux docteur. Manière de Ribera. Grandeur naturelle.

7° Un saint Augustin, du même.

8° Et une Crèche de son école; grandeur, petite nature.

du Cardinal, qui y avait été déposé en 1658 [1], mais qui, profané et perdu pendant la Révolution, n'a pas été retrouvé depuis. Transportée, après la Terreur, au musée des monuments français, elle en fut retirée par Fouché, en 1806, et donnée par lui aux Oratoriens de Juilly.

Deux autres mausolées avaient été élevés à la mémoire du pieux Cardinal : l'un, aux frais du P. Bourgoing, dans la chapelle de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré; l'autre, en 1657, par l'abbé Lecamus, l'un des pénitents du P. de Bérulle, dans une des chapelles de l'église des Carmélites de la rue Saint-Jacques. Le premier fut fort endommagé à la Révolution ; et il n'en reste plus que le buste du Cardinal, confié d'abord aux Carmélites, puis donné par elles au nouvel Oratoire, où on le voit maintenant [2]. « La tête en est d'un naturel parfait, comme Cham-« pagne aurait pu la peindre, et d'une grâce sévère qui « rappelle Lesueur et Poussin [3]. » Le second, dans un état parfait de conservation, est aujourd'hui dans la chapelle des Carmélites de la rue d'Enfer. Le Cardinal est de grandeur naturelle, à genoux, dans l'attitude de la prière. L'expression générale est celle de la ferveur, mais elle est molle et sans vie. C'est évidemment une œuvre de souvenir et d'imagination; l'unité même lui fait défaut; et le creux des draperies au-dessous du coude, est d'un effet fâcheux. Somme toute, ces deux

1. Tabaraud, *Histoire du cardinal de Bérulle*, t. III, p. 167.
2. La reproduction en terre cuite de cette tête est placée sur la cheminée du parloir de Juilly.
3. Cousin, *du Vrai, du Beau et du Bien*, p. 244, 7e éd.

compositions, quelque remarquables qu'elles soient, sont inférieures au Bérulle de Juilly.

Ce dernier ouvrage est attribué par M. Cousin à François Anguier, l'auteur du magnifique tombeau du commandeur de Souvré, à Saint-Jean-de-Latran. « On peut voir à Juilly, dit-il, une autre statue du cardinal de Bérulle, faite pour l'Oratoire par François Anguier [1]. » Cette opinion de l'illustre écrivain, isolée et sans fondement, semble le résultat d'une confusion manifeste et contredit d'ailleurs celle des juges les plus compétents. D'Argenville, dans sa Vie si estimée des plus fameux sculpteurs, dit positivement que c'est Sarazin qui a sculpté « le monument élevé en l'honneur du cardinal de « Bérulle à l'Institution de l'Oratoire [2] », celui-là même qui a été transféré à Juilly en 1806; et il est d'accord avec Sauval [3] et avec Hurtaut et Magny [4] pour ne reconnaître, comme l'œuvre de l'aîné des Anguier, que celui de l'Oratoire Saint-Honoré, aujourd'hui à l'Oratoire de la rue d'Orsel [5]. Une troisième opinion, celle du P. Battarel, attribue les trois mausolées à Sarazin. « Le « P. Battarel, dit Tabaraud, a écrit ses mémoires avec un « soin scrupuleux dans la maison de Saint-Honoré. Il avait « sous les yeux le monument lui-même. Et il affirme qu'il

1. Cousin, *du Vrai, du Beau et du Bien*, p. 244, 7e éd.

2. D'Argenville. *Vie des plus fameux sculpteurs depuis la renaissance des arts*, t. II, p. 169.

3. Sauval. *Des antiquités de la ville de Paris*, t. II, p. 343.

4. Hurtaut et Magny, *Dict. hist. de la ville de Paris et de ses environs*, publié en 1779.

5. L'Oratoire de la rue du Regard a été transféré, en 1880, rue de la Tour-d'Auvergne, no 33, et, en 1883, rue d'Orsel, no 49.

« était l'ouvrage de J. Sarazin, l'auteur des deux autres « mausolées. Nous avons adopté son récit qui nous a d'ail- « leurs été confirmé par les anciens habitants de cette mai- « son [1]. » Pour nous, d'après l'examen attentif que nous avons fait de ces trois statues, nous n'hésitons pas à croire que si l'une d'elles doit être attribuée à Anguier, c'est plutôt celle de la chapelle des Carmélites, dont la la manière est toute différente de celle des deux autres, que celle de l'Oratoire, dont l'expression, ferme et douce à la fois, rappelle si bien le buste de Juilly et le grand caractère des œuvres de Sarazin [2].

Au-dessus de la chapelle se trouvaient les cabinets de physique et d'histoire naturelle, le laboratoire de chimie et la bibliothèque, riche d'environ 20,000 volumes, et qui possède, entre autres raretés, le manuscrit d'une des oraisons funèbres de Bossuet, celle de Henri de Gornet.

Ce sanctuaire vénérable n'existe plus.

Son état de vétusté appelait depuis longtemps une restauration complète que son exiguité et son insuffisance avaient toujours fait hésiter à entreprendre. Aussi, quand l'urgence des réparations devint évidente, le Conseil d'administration se décida à la mesure radicale qui seule était à prendre; il vota, au printemps de 1887, la démo-

1. Tabaraud. *Vie du cardinal de Bérulle. Loc. cit.*, en note.

2. C'est aussi l'opinion de M. Alex. Lenoir, dans une note de famille, qu'a bien voulu nous communiquer une arrière-petite-nièce du Cardinal, Mme de Gélis, et où il s'exprime ainsi : « Ce petit mausolée, sculpté en marbre blanc par Jacques Sarazin, fut placé dans l'église de l'Institution de l'Oratoire, en 1661. Il renfermait le bras et la main droite du Cardinal. »

lition de la chapelle et son remplacement par une autre plus vaste; et il confia l'exécution de cet important travail à un jeune et habile architecte de Paris, M. A. Leclerc.

L'œuvre de destruction commença le 16 mai. Elle mit à découvert, dans le fond et sur les côtés du chœur, des arceaux brisés plus anciens que les trois fenêtres qui formaient le chevet plat de la chapelle; elle fit ressortir le sommet des fines et élégantes colonnettes qui soutenaient ces fenêtres, et permit également de constater que le sol avait été surélevé et que les dalles, dont la pose datait de 1704, avaient été taillées dans les pierres tombales de l'ancienne abbaye [1].

Six jours après, la première pierre de la nouvelle chapelle était bénite et posée solennellement par l'Évêque de Meaux, Mgr de Briey, protecteur insigne de la maison de Juilly. A la fin de la saison d'été, le gros œuvre en était achevé, et sa consécration pourra avoir lieu au mois de juin 1888.

Le nouvel édifice couvre une surface de 460 mètres. Il est de forme rectangulaire et se termine du côté du parc par une abside à pans coupés, ornée d'une statue de sainte Geneviève[2] et couronnée à son sommet par celle de la très sainte Vierge, la patronne de la chapelle et du collège. Son comble, couvert en tuiles, est à deux versants avec pignons aux extrémités. Ses façades latérales sont divisées en six travées, séparées par des contreforts, et renfermant chacune deux baies superposées plein

1. Voir l'intéressante *Notice* sur ces diverses découvertes, rédigée par le R. P. Thédenat, de l'Oratoire.

2. Cette statue est due au ciseau de notre condisciple, Ad. Mony.



COLLÈGE DE JUILLY

cintre, qui éclairent : celle du premier, la chapelle, celle du rez-de-chaussée, le parloir; dans les deux travées d'extrémités, les baies cintrées du premier étage sont remplacées par des roses de même diamètre.

Il comprend : au rez-de-chaussée, une grande salle destinée à devenir le parloir et la galerie des bustes et des fêtes; au premier étage, la chapelle et, à ses deux extrémités de droite et de gauche, deux petites annexes, élevées sur plan carré aux deux tiers de sa hauteur et formant, au rez-de-chaussée, deux pièces dépendant du parloir et, au premier, deux sacristies ouvrant sur le sanctuaire[1].

La grande salle inférieure, d'une hauteur de $6^{m},10$ sous plafond, a la dimension exacte de la chapelle sous laquelle elle s'étend. Les arcades plein cintre de ses baies et son plafond à caissons, dont les poutres sont supportées par des corbeaux ornés de moulures et par huit colonnes en fonte artistique, constituent toute sa décoration. On y accède, à l'intérieur, par trois larges baies donnant sur un vestibule qui la met en communication, par un bel escalier à deux rampes, avec le grand collège, et, à l'extérieur, en venant du parc ou de la cour d'honneur, par cinq portes dont trois sont ménagées dans les arcades de l'abside et deux dans les façades latérales.

La chapelle, élevée sur l'emplacement de l'ancienne, a la même orientation, mais une superficie double par son prolongement sur la cour d'honneur. Elle mesure, dans œuvre, $27^{m},15$ de long sur 12 mètres de large, et

1. La construction de ces deux annexes est différée.

a 11m,50 de haut sous la voûte qui est en berceau légèrement en ogive. Son style est le roman du douzième siècle.

Elle se relie, au nord, par son vestibule et par le nouvel escalier qui y accède, avec toutes les parties de la maison, longe, à l'ouest, la cour d'honneur, à l'est, celle du grand collège dont la sépare un mur de soutènement avec balustrade qui l'isole et la dégage, et est fermée, au sud, du côté du parc, par son abside dont les trois grandes croisées plein cintre sont destinées à recevoir les vitraux du chœur de l'ancienne chapelle.

Le troisième groupe, qui se rattache à l'abbaye par de superbes corridors, déploie sa belle façade en plein midi. Au rez-de-chaussée, il renferme les cuisines et les réfectoires, dont le principal peut contenir deux cents couverts; au premier étage, la pharmacie, les infirmeries et les salles de bains; et au deuxième, la division des minimes et l'appartement des religieuses, auxquelles sont confiés les soins des petits enfants et les divers services de la lingerie, de la buanderie et de l'infirmerie. Le quatrième enfin, celui des anciens greniers à blé,

. . . . . ce bâtiment immense,
Où régnaient l'abandon, les rats et le silence.

comme l'a dit un de nos spirituels poètes juliaciens, Ad. Mony [1], a été l'objet de travaux d'appropriation considérables, et est devenu, à partir de 1867, le petit collège.

La beauté du parc ne le cède pas à celle des constructions. D'une contenance d'environ vingt hectares,

1. Pièce de vers lue au banquet du 8 avril 1858.

il couvre tout le penchant d'une colline vis-à-vis de celle sur laquelle s'élèvent les bâtiments. Dans sa partie supérieure, un peu au-dessous du grand potager, dont le kiosque rustique domine les belles et riches campagnes d'alentour, se trouvent les salles de verdure ou cantons, destinées en été aux récréations des élèves, leur gymnastique et leur manège d'équitation. Et plus bas, s'étendent les larges et profondes allées, bordées d'ormes séculaires, d'où l'on jouit du ravissant coup d'œil de l'ensemble du collège, des vertes pelouses et des massifs de fleurs du jardin anglais et de la superbe pièce d'eau de deux hectares, qui renferme l'école de natation et qui développe sa nappe tranquille et brillante à l'ombre du vieux marronnier de Malebranche, dont l'admirable couvert a abrité presque toutes les générations de Juilly [1].

Tout dans cette maison respire un air de simplicité et de grandeur qui vous frappe, un parfum de souvenirs, de bonheur et de calme qui vous séduit. Tout y est ménagé pour les convenances et les besoins de l'enfance, sans qu'il s'y rencontre rien de superflu; et partout s'y révèle l'action de cette prévoyance chrétienne qui sait le prix des âmes et qui, pour les élever dignement, leur a fait une demeure agréable et paisible, mais d'où sont bannis avec soin le luxe et la recherche qui pourraient les énerver.

Tels sont les lieux célèbres dont nous essayons de retracer l'histoire, et dont une première esquisse nous a paru utile pour mieux faire comprendre les transforma-

1. A hauteur d'homme, cet arbre colossal mesure 9 mètres de circonférence.

tions successives qu'ils ont subies dans le cours des siècles.

Cette histoire peut se diviser en six parties, correspondantes à ses principales époques : la première, ou l'histoire des origines légendaires et de l'abbaye de Juilly ; la seconde, celle de l'académie royale, dont la connaissance exige une étude préalable de la congrégation de l'Oratoire de France; la troisième, celle des dernières années de l'Oratoire de Juilly à dater de la Révolution ; la quatrième, celle de la direction de MM. de Scorbiac et de Salinis ; la cinquième, celle de la direction de la société ecclésiastique de M. l'abbé Bautain, et la sixième, celle de l'administration de la société des anciens élèves, que nous ferons suivre d'une notice biographique, en forme d'appendice, sur les hommes les plus remarquables qui sont sortis de ce collège.

Nous allons la parcourir dans cet ordre.

LIVRE SECOND

L'ABBAYE

CHAPITRE PREMIER

LA LÉGENDE DE JUILLY

Sainte Geneviève à Meaux. Elle guérit la nourrice de sainte Céline. Elle s'arrête à Juilly avec sa compagne. — La fontaine, la chapelle et le pèlerinage de sainte Geneviève.

« Toute œuvre, destinée à réaliser quelque bien, et « voulue dès lors par Celui de qui tout bien procède, a « sa place assignée dans l'espace et dans le temps, et l'on « dirait que Dieu prépare de loin le coin de terre où doit « se développer une institution pieuse et utile, et qu'il le « sanctifie pour le rendre propre à féconder la sainte « semence qu'il doit recevoir [1]. »

Cette pensée chrétienne éclaire le passé de Juilly. Elle nous le montre d'abord simple Chapelle consacrée à

1. Paroles de Mgr de Salinis, à la distribution des prix de 1840.

la mémoire et au culte de sa patronne, sainte Geneviève, puis Abbaye de Chanoines réguliers, et restant ainsi, pendant plus de 1,200 ans, l'asile de la charité, de la prière et de la pénitence, connu de Dieu plus que des hommes et préparant un trésor de bénédictions et de grâces sur le collège destiné à le remplacer.

Une pieuse légende ouvre son histoire. Elle nous raconte que sainte Geneviève, dans un voyage que lui avait fait entreprendre l'ardeur de son zèle, dut s'arrêter à Meaux. Une jeune fille, déjà chrétienne, Céline, vint lui confier sa douleur : la femme qui avait pris soin de son enfance, sa nourrice bien-aimée, allait mourir. Geneviève se rendit auprès de la malade. « Debout au chevet du lit, elle leva vers le ciel ses yeux baignés de larmes; son visage rayonna tout à coup d'un éclat céleste, et quand elle abaissa ses regards sur la pauvre femme, elle était guérie. Céline, transportée de joie et de reconnaissance, voulut être elle-même l'hostie de son sacrifice d'action de grâces, et tombant aux genoux de sa bienfaitrice, elle lui demanda le voile sacré, dont elle enveloppait les Vierges qui devenaient ses compagnes[1]. » Depuis lors la plus tendre et la plus sainte amitié les unit l'une à l'autre, et Geneviève se plaisait à venir quelquefois deviser avec elle des choses de Dieu et de l'éternité dans les bois qui recouvraient alors le sol de Juilly.

1. *Souvenirs inédits de Juilly*, par une religieuse de la Congrégation de Saint-Louis, conservés dans les archives de la maison mère, à Juilly. Le bréviaire de Meaux, de 1546, nous apprend, du reste, que sainte Céline et sainte Geneviève se retirèrent dans une église de Meaux, située en un lieu nommé l'Amphithéâtre. Dom Duplessis, *Histoire de l'Eglise de Meaux*, p. 628, note 9.

« Or un jour, par une grande chaleur du mois d'août, Céline se trouva prise d'une soif si ardente qu'elle se sentit près de défaillir. De quoi Geneviève, vivement émue, se mit en prière, et aussitôt elles virent jaillir de dessous terre cette source qui coule encore aujourd'hui dans la maison de Juilly, et qui semble rappeler la beauté et la candeur de l'âme de la sainte dont elle porte le nom, par la bienfaisance et la limpidité de ses eaux [1]. »

Gracieuse et touchante tradition populaire, qui fait planer sur le berceau de Juilly, comme un symbole de pureté, l'ombre céleste de la vierge de Nanterre, et qui place cette maison sous la garde spéciale de l'humble bergère qui, du haut du ciel, veille sur les destinées de la France!

Le bruit du miracle ne tarda pas à se répandre dans la contrée.

La source, disait-on, guérissait tous les maux,
Et tous ceux qui souffraient dans le pays de Meaux
Et tous les affligés de la Gaule belgique
Accouraient éprouver la fontaine magique.
Rien que de l'avoir vue on s'en allait content;
Si tous, malgré leur foi, n'y laissaient leur souffrance,
Tous l'avaient adoucie en puisant l'espérance.
Les pèlerins venaient en foule : il en vint tant,
Le corps et l'âme en proie à toutes les misères,
Que des prêtres chrétiens, émus de charité,

1. Cette eau, si pure et si rapide, est en même temps si saine que jamais elle n'a incommodé un élève, quelque fraîche qu'il ait pu la boire après une longue promenade ou un exercice violent. (Note du P. Adry, dans sa notice sur Juilly.) Elle alimente tous les services intérieurs du collège, au moyen d'un système de pompe et de conduits dus à la munificence de M. de Laborde, banquier de la cour de Louis XVI et fermier général, dont les fils furent élevés à Juilly.

Sur les bords du ruisseau si souvent visité
Ouvrirent un refuge où tous ces pauvres hères,
Accourus de si loin pour chercher la santé,
Trouvaient au moins les soins de l'hospitalité [1].

Pendant plus de sept cents ans, l'humble chapelle, construite aux bords de cette fontaine, fut l'objet d'un pèlerinage célèbre; et l'affluence constante des visiteurs témoigna de la dévotion reconnaissante de toutes les populations des provinces voisines envers la sainte patronne qui arrêta le Marteau de la terre et le Fléau de Dieu et sauva la France après avoir sauvé Paris. Ce ne fut que vers la fin du douzième siècle que ce simple ermitage fit place à une grande abbaye.

1. *La Légende de Juilly*, par notre condisciple, Ad. Mony.

CHAPITRE SECOND [1]

L'ABBAYE

Origine de l'ordre des Chanoines réguliers de Saint-Augustin, son institution, ses progrès, son établissement en France. — Guillaume de Champeaux, Gilduin et l'abbaye de Saint-Victor. — Fondation de l'abbaye de Notre-Dame de Juilly. — Elle est soumise à la règle de saint Victor. — Analyse de cette règle. — Costume et armoiries des Chanoines. — Leur gouvernement, leur discipline, leurs usages et la division de leurs journées. — Le Noviciat; la Profession. Contrôle de leurs actes et de leur vie intérieure par l'Evêque, les Visiteurs et le Chapitre général. — Attribution et pouvoir souverain de ce Chapitre. — Longue période de régularité et causes de relâchement dans la discipline. — Domaines, revenus et droits de l'Abbaye. — Son histoire et celle de ses seize abbés réguliers. — Biographie de ses neufs abbés commendataires : Nicolas Dangu, Renaud de Beaune, Antoine Martin, Horace et Sébastien Zamet, le cardinal de Joyeuse, Henri de Lorraine, dont les bénéfices sont administrés par le P. de Bérulle, Daniel Hotman et Pierre Gibier. — Union de l'Abbaye à la Congrégation de l'Oratoire. — Difficultés qu'elle présente.

L'abbaye de Notre-Dame de Juilly était un monastère de Chanoines réguliers de Saint-Augustin [2].

L'institution de ces Chanoines [3] remontait au grand

1. Conférer sur tout ce chapitre le *Gallia christiana*, t. VIII, p. 1676 et suiv., et les titres de propriété de l'abbaye de Juilly, *Arch. Nat.*, carton M. M. 625.

2. Ordonnance de mars 1359. V. *Ordonnances des rois de France*, t. III, p. 402. — Aux *Archives nationales*, carton J. 460, nº 5, on voit un *fac-simile* du sceau de l'abbaye, qui porte la date de 1202 et cette mention : *Sigillum capituli S. Mariæ de Juliaco.*

3. Le nom de Chanoines leur vint des canons ou statuts des Conciles qui régirent, pendant plusieurs siècles, la vie commune des clercs, appelés pour cette raison clercs canoniques, *clerici canonici*, d'où l'on a fait chanoine. Voyez le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, de l'abbé Martigny, V. *Chanoine.*

évêque d'Hippone qui, en 396, un an après sa consécration épiscopale, fut le premier, selon le témoignage de Posidius, évêque de Calame, l'historien de sa vie, à constituer un monastère au sein de son église et à astreindre ses clercs à la vie commune [1]. Son exemple rencontra de nombreux imitateurs; et dès le cinquième siècle, on vit se former des communautés ecclésiastiques, sur le modèle de la sienne, dans la plupart des églises d'Afrique et d'Espagne. Elles se multiplièrent également dans les Gaules, où Grégoire de Tours nous apprend que la table de l'évêque qui vivait avec son clergé, s'appelait déjà la table des chanoines, *mensa canonicorum* [2], et se maintinrent en France, comme dans le reste de l'Occident, jusqu'à la mort de Charlemagne. Après lui on perd bientôt la trace de leur existence, et on ne voit plus reparaître en France les Chanoines réguliers qu'à la fin du onzième siècle, lorsque Yves de Chartres les y rétablit d'après les vœux et selon les prescriptions du concile de Rome, tenu en 1059 sous Nicolas II. Protégés ensuite par saint Bernard, ils furent surtout redevables du rapide essor de leur ordre à Guillaume de Champeaux [3] et à son disciple Gilduin. Guillaume, archidiacre et écolâtre de

1. Posidius, *Vita s. Aug.*, 3, 25 et 4, 2, n. 8, et Thomassin, *Discipl. ecclés.*, 1 part., l. I, c. XL. Le P. Lacordaire a, dans sa *Vie de saint Dominique* (p. 259, éd. in-12), résumé en quelques lignes la règle de saint Augustin, qui n'était qu'un simple exposé des devoirs essentiels de la vie religieuse.

2. Grégoire de Tours, *Hist.*, l. X.

3. Champeaux, lieu de naissance de ce grand homme, qui en prit le nom, est un village à 11 kilom. de Melun, V. *Guillaume de Champeaux et les anciennes écoles de Paris au* XII*e siècle*, par l'abbé Michaud.

l'église de Notre-Dame de Paris, avait longtemps enseigné, sous les cloîtres de cette cathédrale, la rhétorique, la dialectique et la théologie. Abélard, qui suivit ses leçons et qui avait parcouru les écoles les plus renommées de l'Europe, le regardait comme le maître le plus éloquent et le plus instruit de son temps, et le pape Pascal II faisait un tel cas de ses lumières qu'il exigea sa présence à toutes les délibérations du Concile de Troyes, qu'il présida lui-même en 1107. Mais les aspirations de Guillaume s'élevaient au-dessus de la gloire humaine, et, en 1108, il résigna ses fonctions d'archidiacre et quitta sa chaire pour revêtir, en même temps que plusieurs de ses disciples, l'habit de chanoine régulier de Saint-Augustin et se retirer avec eux hors de la ville, près d'une chapelle dédiée à saint Victor, sur une colline déserte et boisée où s'élève aujourd'hui l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle[1]. Trois ans après, le roi Louis le Gros, qui faisait état, disent les chroniques, du mérite et des vertus de l'illustre religieux, voulut transformer sa retraite en une importante abbaye. Il lui adjoignit d'abord des chanoines de la même observance qu'il venait d'établir à Puiseaux en Gâtinais, fit construire ensuite, à ses frais, un vaste et magnifique monastère à côté de son modeste couvent, le dota de revenus considérables et lui en fit don, en 1113, par lettres patentes datées de son palais de Châlons en

1. *Gall. christ.*, t. VII, p. 657. C. D. Il consentit, cependant, à reprendre dans sa retraite le cours de son enseignement, et inaugura ainsi, par ses nouvelles leçons, l'école fameuse de Saint-Victor.

Champagne où se tenait alors l'assemblée des notables du royaume[1], Ce fut là l'origine de la célèbre abbaye de Saint-Victor. Guillaume, qui venait d'être promu à l'évêché de Châlons[2], ne put pas en prendre possession: ce fut Gilduin, qu'il avait désigné lui-même pour lui succéder, qui en devint le premier abbé et qui la soumit à une règle dont la sagesse a assuré sa grandeur et sa durée. En peu d'années la vie exemplaire de ses religieux fixa l'attention publique; la réputation de leur sainteté et de leur savoir s'étendit au loin; les évêques d'Italie et d'Allemagne voulurent, comme ceux de France, leur confier la réforme ou l'établissement de leurs couvents; et sous le règne de Louis VIII, le père de saint Louis, la petite communauté de Guillaume de Champeaux était déjà une congrégation puissante qui comptait, sous son obédience, en France seulement, quarante-quatre abbayes et environ quatre-vingts prieurés.

1. V. *Figures des différents habits des chanoines réguliers en ce siècle et notice historique sur chacun d'eux*, par le P. du Molinet, p. 35. Paris, 1666, in-4. Toutefois, si l'ensemble des bâtiments de l'abbaye de Saint-Victor fut élevé aux frais de Louis le Gros, il paraît certain que sa belle église fut construite par Gilduin, en grande partie des deniers de l'ancien archidiacre d'Halberstadt, en Saxe, Hugues de Blankemburg, qui vint, vers 1116, se placer sous sa discipline avec son neveu, Hugues de Saint-Victor, le maître fameux de saint Bonaventure et de saint Thomas d'Aquin. V. la thèse remarquable de Mgr Hugonin, évêque de Bayeux, sur *la fondation de l'école de Saint-Victor de Paris*, p. 62. Paris, E. Belin, 1854.

2. Guillaume de Champeaux, sacré évêque de Châlons en 1114, fonda, en 1117, l'abbaye de Trois-Fontaines de l'ordre de Cîteaux, et, deux ans après, il se démit de l'épiscopat pour prendre l'habit de cet ordre. Il mourut, en 1121, à l'abbaye de Clairvaux, auprès de son ami, saint Bernard, qui l'avait en si grande estime, qu'il voulut être béni de sa main abbé de ce monastère, pendant la vacance du siège de Langres.

L'abbaye de Juilly, érigée en 1184, fut une de ses filles. Elle dut sa fondation à la munificence d'un seigneur du lieu, Foucauld de Saint-Denis[1], qui, ne pouvant se consoler de la mort de son fils unique, Guillaume, voulut du moins laisser après lui un monument impérissable de sa douleur et de sa piété. Dès l'année 1182, il fit construire pour le repos de l'âme de ce fils bien-aimé, à côté de la petite chapelle de Sainte-Geneviève et y attenant, une vaste église qu'il plaça sous l'invocation de la bienheureuse vierge Marie, *sub patrocinio beatæ Mariæ virginis*[2], et qui, après bien des restaurations, est devenue la chapelle intérieure du collège. « Comme si Dieu lui en eût inspiré le dessein, dit Mgr de Salinis, pour que ce sanctuaire, né de l'amour chrétien d'un père pour son fils, pût faire déjà pressentir, par une mystérieuse harmonie, sa destination future[3]. » Il y établit des Chanoines réguliers de Saint-Augustin qu'il fit venir de l'abbaye de Chaage, et auxquels il assigna les revenus nécessaires à leur existence; et deux ans après, en 1184, il sollicita de Simon Ier, évêque de Meaux, l'érection de cette église en abbaye. L'évêque y donna son consentement solennel dans sa cathédrale[4] et y mit pour conditions : que les religieux de cette abbaye adopteraient la règle de Saint-Victor de Paris,

1. *Fulcaudus de Sancto Dyonisio*, qualifié, par erreur, par quelques auteurs du titre de comte de Dammartin. Son nom ne figure pas dans la chronologie, déjà citée, de ces comtes.

2. *Ecclesia beatæ Mariæ de Juliaco, ordinis Sancti Augustini*, est-il dit dans l'ordonnance précitée de mars 1359, *Supra*, p. 25.

3. Discours, déjà cité, de la distribution des prix de 1840.

4. *Dictionnaire de Lamartinière*, V. Juilly.

qu'ils en suivraient les exemples pour leur costume, leur genre de vie et leur discipline, et que si l'abbaye demeurait quelque temps sans abbé, elle ferait retour à celle de Chaage dont l'abbé aurait alors le droit d'en disposer.

Quels étaient ces usages et cette discipline de Saint-Victor? Le P. Hélyot nous l'apprend dans son *Histoire des ordres religieux et militaires*[1]. « Les Chanoines réguliers de Saint-Augustin, dit-il, étaient habillés de serge blanche avec un rochet par-dessus leur soutane et un manteau noir, comme celui des ecclésiastiques, quand ils sortaient. Au chœur, pendant l'été, ils avaient un surplis par-dessus leur rochet avec une aumuce noire sur les épaules; et l'hiver, une grande chappe noire avec un grand camail. Anciennement même ils portaient la couronne monacale. Leurs armes étaient d'azur au rais pommeté et fleuronné d'or; l'écu, timbré d'une couronne ducale, orné d'une mitre et d'une crosse. » Dans leurs constitutions, dit-il encore, dont les originaux, déposés à l'abbaye de Saint-Victor, avaient pour titre : *Liber ordinis*, on remarquait : « qu'ils ne mangeaient pas de viande au réfectoire, qu'ils travaillaient de leurs mains, qu'ils gardaient un silence si étroit qu'ils ne parlaient que par signes; que leur coutume était de n'accorder à leurs abbés ni la crosse ni la mitre, et qu'il ne leur était pas permis de fréquenter la cour des princes. Aussi quand Hébert, septième abbé de Sainte-Geneviève du

1. T. II, p. 155 et 159. Paris, 1792, in-4. Voir aussi, pour le dessin des costumes de ces chanoines, l'ouvrage déjà cité du P. du Molinet.

Mont, à Paris, eut obtenu du pape Grégoire IX la permission de porter la mitre et que d'autres l'eurent imité, l'abbaye de Saint-Victor les abandonna et se maintint dans la stricte observance de sa règle sous l'autorité de l'évêque de Paris, son supérieur visiteur. » Ils vivaient en communauté, ajoute Moreri[1], et, comme les religieux, faisaient les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance à leur supérieur. Mais à la différence des moines, ils pouvaient quitter leur monastère pour être employés au service de l'Église et y remplir les fonctions hiérarchiques.

Ce résumé de la règle de Saint-Victor est exact dans sa concision. Mais le recueil qui la renferme est parvenu jusqu'à nous; et il nous a semblé qu'une analyse plus développée de ses dispositions principales nous permettrait de pénétrer davantage dans la vie intime de nos religieux de Juilly qui l'observaient, de mieux apprécier leur rôle et leur influence et aussi de nous intéresser à ces existences claustrales que le P. Lacordaire ne put pas dépeindre sans s'écrier avec émotion : « O « maisons aimables et saintes! on a bâti sur la terre « d'augustes palais; on a élevé de sublimes sépultures; « on a fait à Dieu des demeures presque divines; mais « l'art et le cœur de l'homme ne sont jamais allés plus « loin que dans la création du monastère[2]. »

Le gouvernement général de l'abbaye était confié à l'abbé et, sous ses ordres, à neuf officiers de son choix : le prieur, le camérier ou économe, le cellérier, le réfec-

1. Moreri, *Dictionnaire historique*.
2. *Vie de saint Dominique*, p. 266.

torier, l'aumônier, l'infirmier, le bibliothécaire, l'hôtelier et le portier.

L'abbé était le supérieur de la maison et le guide spirituel de ses frères. Chacun lui devait l'obéissance et le respect. On se levait en sa présence et on attendait pour s'asseoir qu'il en eût donné le signal. Au cloître et au chœur on se bornait à s'incliner sur son passage. Son autorité était souveraine; mais elle était réglée par les statuts de l'ordre, tempérée aussi par la loi de la charité et soumise d'ailleurs au contrôle de l'évêque, des visiteurs et du chapitre général. Il était élu par un conseil de sept chanoines, désignés par les suffrages de toute la communauté, et devait recevoir ensuite des mains de l'évêque diocésain la bénédiction abbatiale qui ne différait de la consécration épiscopale que par l'absence de l'onction du saint-chrême et du caractère sacramentel. Nul ne pouvait être élu s'il n'était au moins sous-diacre, âgé de vingt-cinq ans et profès depuis trois ans.

Le prieur était l'auxiliaire de l'abbé dans toutes les fonctions de sa charge et le remplaçait en cas d'absence ou de maladie grave. Le maintien de la discipline et la surveillance de tout le personnel étaient dans ses attributions spéciales. Il donnait le signal des exercices et sonnait la cloche. La gestion des biens et revenus du monastère appartenait au camérier qui, chaque semaine, devait en rendre compte à l'abbé. Le cellérier était chargé de la préparation et de la distribution des aliments; le réfectorier, du soin du réfectoire et de la distribution du pain, du vin, de l'eau et du linge de table.

L'aumônier distribuait les secours aux pauvres, que la vue de toutes les privations volontaires des chanoines consolait encore de leurs propres souffrances, et leur procurait, après leur mort, une sépulture et des prières. L'infirmier prenait soin des malades. Le bibliothécaire, qui remplissait en même temps les fonctions de chantre, avait la garde et l'entretien de tous les livres, chartes et papiers de l'abbaye. Il était également chargé de la direction et de la discipline du scriptorium ou salle des copistes, leur distribuait le travail, leur fournissait les parchemins, l'encre, les plumes et autres objets nécessaires et surveillait la correction de leurs manuscrits[1]. L'hôtelier était à la disposition des étrangers, envers lesquels il devait pratiquer les devoirs de l'hospitalité avec une politesse affectueuse; et la vigilance et l'affabilité étaient les qualités principales exigées du portier.

La discipline générale était uniforme et ne souffrait d'exception pour personne. Le premier lever des Chanoines avait lieu à la septième heure de la nuit, à une heure du matin. Au signal de la cloche ils étaient sur pied et « la porte du dortoir s'ouvrait devant eux avec une sorte de douceur et de respect. Des vieillards blanchis et sereins, des hommes d'une maturité précoce, des

1. Le collège de ces copistes, qui existaient dans la plupart des monastères, a rendu à l'Eglise, à la science et aux lettres d'immenses services, surtout jusqu'à la découverte de l'imprimerie, par la diffusion qu'il procura des textes de la sainte Ecriture et de l'Evangile, des ouvrages des Pères et des Docteurs, et de ceux de l'antiquité grecque et latine. La fonction de copiste était dans notre abbaye, comme dans toutes les autres, fort en honneur et très enviée. Elle n'était accordée qu'aux Chanoines les plus instruits et les exemptait du travail des mains.

adolescents en qui la pénitence et la jeunesse laissaient une nuance de beauté inconnue du monde, tous les temps de la vie apparaissaient ensemble sous le même vêtement [1], » et tous, précédés d'un flambeau, se rendaient au chœur pour y célébrer les louanges de Dieu. Après la prière, à voix basse et à genoux, du *Pater* et du *Credo*, ils se levaient au *Deus in adjutorium* et commençaient le chant du grand office (Vigiles ou Nocturne, Matines et Laudes), qui était suivi de celui de la sainte Vierge [2]. A l'issue de cet office, vers trois heures et demie, ils revenaient au dortoir pour y prendre un dernier repos. Ils se relevaient à cinq heures et, après le lavement des mains et la prière du *Pater*, de l'*Ave* et du *Credo* qui se disait à l'église, ils entraient au cloître pour s'y livrer à la lecture ou à l'étude. A six heures avaient lieu le chant de Prime, la première grand'messe et la psalmodie des Psaumes de la sainte Vierge. A sept heures se tenait le chapitre, où, après la lecture de quelque passage de l'Évangile, de la Vie des Saints ou de la règle de Saint-Augustin ou de Saint-Benoît, l'abbé faisait une courte conférence sur un point de dogme ou de morale, présidait ensuite à

1. Le P. Lacordaire, *loc. cit.*

2. Mgr Hugonin, dans sa thèse déjà citée, à laquelle nous avons emprunté, du reste, quelques-uns des détails que nous donnons sur la règle de saint Victor, rapporte, d'après Simon Gourdan, l'historien des *Hommes illustres* de cette Congrégation, un usage particulier aux abbayes Victorines pour prévenir les assoupissements pendant la durée de ce long office de la nuit. Un religieux se promenait de chaque côté du chœur, un livre à la main, et chacun de ses frères devait le saluer à son passage. S'il en remarquait un qui cessât de chanter, il déposait le livre devant lui, se prosternait en face du Tabernacle et retournait à sa place. Le chanoine, qui avait reçu le livre, baisait la terre et se promenait à son tour. (P. 31.)

la coulpe[1] et terminait la réunion par l'examen des affaires du monastère et les avis qu'il jugeait à propos de donner. Le travail des mains succédait à ces saints exercices de la prière, de l'étude et de l'humilité. Les chanoines montaient alors au dortoir pour relever leurs robes et leurs rochets et revêtir une tunique de toile grossière et un petit camail, et se dirigeaient de là, au chant des psaumes, vers le jardin, où ils remplissaient la tâche qui leur était assignée. A neuf heures, ils reprenaient leur habit régulier et leurs études du matin. A dix heures et demie, ils chantaient Tierce, la seconde grand'messe et Sexte, et prenaient ensuite leur premier repas, composé ordinairement de deux plats de légumes, dont l'un était remplacé quelquefois par du poisson, mais jamais par de la viande. De midi à une heure avait lieu la récréation, pendant laquelle il était permis de rompre la grande loi du silence, mais seulement dans un endroit du cloître réservé pour le délassement de la conversation. Trois heures étaient consacrées ensuite à l'étude, à la lecture, à la méditation et au travail des mains. Après quoi, venait le chant des Vêpres, puis la collation ou leçon dont la lecture se faisait au chapitre et qui était tirée soit de la vie des Pères du désert par Cassien, soit de la règle de Saint-Augustin commentée par Hugues de Saint-Victor, soit de quelque sermon de saint Bernard; ensuite le souper, qui était l'unique repas en temps de carême, les Complies, la prière, l'examen de conscience et le coucher

1. La coulpe ou proclamation consistait dans l'aveu que chacun des religieux était tenu de faire, en présence de ses frères, de ses infractions à la règle, et dans la pénitence que lui infligeait l'abbé.

fixé à sept heures en hiver et à huit heures en été. L'abbé montait le premier au dortoir; chacun des chanoines prenait l'eau bénite de sa main, le saluait et allait se mettre au lit.

L'austérité de cette vie, toute de prière, de travail, de silence et de mortification, exigeait des âmes fortes et longtemps éprouvées. Aussi le novice, qu'une simple tunique de laine sans manches distinguait du profès, était-il, à partir du jour de sa vêture, l'objet d'une sollicitude spéciale. Les institutions qui lui étaient propres, et dont Hugues de Saint-Victor était l'auteur, lui traçaient tout d'abord la voie dans laquelle il devait marcher. « Cette voie, disaient-elles, est la science, la discipline et la bonté. La science conduit à la discipline, la discipline à la bonté et la bonté à la béatitude », qui résulte de la pratique parfaite des vertus chrétiennes. Et tous les efforts de ses maîtres tendaient à l'y faire avancer par l'observation exacte des moindres détails de la règle. Le temps du noviciat n'était pas limité; il dépendait des dispositions du sujet et était laissé à l'appréciation de l'abbé. La cérémonie de la profession était imposante. Elle avait lieu à une messe solennelle célébrée par l'abbé, en présence de tous les chanoines et en face des reliques des saints exposées sur l'autel. A l'offertoire, le maître des novices conduisait le nouveau profès au bas des degrés de l'autel, où il recevait à genoux la bénédiction de l'abbé. Il était revêtu alors de l'habit de chanoine et montait au côté droit de l'autel où il lisait à haute voix la profession de foi suivante : « Je N... promets, avec l'aide de Dieu, chasteté perpétuelle, privation

de tout bien propre et obéissance à vous, père abbé et à tous vos successeurs canoniquement institués, selon la règle de saint Augustin. » Puis il la déposait sur l'autel, embrassait l'abbé, le prieur et tous les autres chanoines, et allait prendre possession de sa stalle où, avant de s'asseoir, il disait trois fois à haute voix : Recevez-moi, Seigneur, selon votre parole, et je vivrai et je ne serai pas confondu dans mes espérances[1].

Le maintien de cette règle, qui se rapprochait en beaucoup de points de celle des monastères cisterciens, était confié à la haute autorité de l'Évêque diocésain, à la surveillance du Visiteur et au contrôle du Chapitre général. La visite de l'abbaye de Juilly était faite régulièrement, tous les ans, par le père abbé de la maison mère de Saint-Victor de Paris. Tous les chanoines étaient conviés et astreints même en conscience à lui dénoncer secrètement ou en public, à leur volonté, tous les abus, négligences ou défauts qui appelaient une réforme ou une correction dans le chef comme dans les membres de la communauté; et il avait plein pouvoir pour y porter remède Son inspection s'étendait au temporel aussi bien qu'au spirituel et il en consignait le résultat sur une carte de visite, dont la lecture était faite par le chantre, quatre fois, dans l'intervalle d'une visite à l'autre. Enfin, l'abbé était tenu d'assister au Chapitre général qui s'ouvrait, chaque année, le 14 septembre, jour de l'Exaltation de la Sainte Croix, dans celle des abbayes que le Chapitre de l'année précédente avait désignée comme

1. V. la thèse de Mgr Hugonin, p. 52.

lieu de réunion. Le Chapitre général était présidé par l'abbé de la maison mère et se composait des abbés des différents monastères de l'ordre, qui tous, à la première assemblée qui suivait leur élection, devaient lui jurer obéissance et fidélité pour eux et leur maison. Son action s'étendait au gouvernement général de la congrégation et son autorité était souveraine. Il contrôlait les actes et jugeait la conduite de chacun de ses membres, contre lesquels il pouvait prononcer la censure, la suspension et même la déposition. Il nommait les visiteurs chargés de la surveillance et de l'inspection de la maison mère; il réglait les affaires générales de l'ordre, statuait sur les différends élevés entre les abbés et promulgait tous les règlements qu'il jugeait nécessaires pour la répression des abus et la sauvegarde de la discipline.

Telle était, dans son ensemble, la règle de saint Victor, observée dans l'abbaye de Juilly. Pendant près de trois siècles elle y fut en honneur et la rendit digne de figurer dans cette glorieuse famille des ordres monastiques « qui ont couvert le monde de bonnes œuvres et de beaux écrits, créé des asiles pour toutes les douleurs, une tutelle pour toutes les faiblesses, un patrimoine pour toutes les misères, donné des leçons de toutes les vérités et des exemples de toutes les vertus [1] ». Mais les guerres désastreuses du quinzième siècle et les scandales du grand Schisme portèrent une première atteinte à son empire; le relâchement s'accrut par l'extension des richesses, le goût et l'usage des divertissements profanes, la tolérance d'une

1. *Les Moines d'Occident*, par M. de Montalembert, t. I, p. 7.

alimentation plus substantielle et principalement par l'exemption de la juridiction épiscopale; et le régime des commendes, « cette lèpre des ordres religieux à partir du seizième siècle[1] », n'aurait pu qu'accélérer la décadence de cette abbaye et amener sa ruine, si elle ne fût passée, sous Louis XIII, aux mains de l'Oratoire.

Les biens de la maison de Juilly étaient considérables; et leur origine remontait à l'époque de sa fondation. Par un dernier acte du 4 juillet 1186, passé en présence de l'évêque de Meaux, Foucauld de Saint-Denis avait, en effet, mis le comble à ses largesses en faveur de cette abbaye, en lui constituant un domaine. Il lui donna la moitié de son jardin, sa garenne qui était au-dessous, le moulin de Grotel et une pièce de terre y attenant, une pièce de vigne du côté de Nanteuil, cent cinquante arpents de terre labourable[2] et soixante arpents de bois à prendre dans sa forêt, dont il traçait les confins; et il amortit, en outre, cent arpents de terres et prés que l'abbaye pourrait acquérir plus tard. En retour de ces libéralités, les religieux s'engagèrent à chanter, chaque jour, la messe conventuelle à sept heures, à en célébrer, à neuf heures, une basse qui devrait être sonnée le temps nécessaire pour se rendre du château à l'église par une porte que le donateur aurait le droit d'ouvrir dans le mur séparatif de son jardin et de l'intérieur de l'abbaye; à chanter, le troisième jour après l'octave des Rois, un anniversaire avec vigiles pour le repos de l'âme de son

1. *Les Moines d'Occident*, introd., p. 161.
2. A la mesure de sa Seigneurie, qui était de 20 pieds pour perche.

fils Guillaume; à donner en aumônes le tiers d'un septier de froment, à servir une rente de dix sols par jour aux religieux de Châage pour leur nourriture, et à accorder au donateur, pour lui et ses successeurs, le droit de sépulture dans leur église.

Ce domaine de l'abbaye s'accrut de siècle en siècle par des acquisitions, des échanges, et surtout par des aumônes, des dons et des legs pieux; car, dans ces temps de foi, où l'efficacité de la prière était partout comprise, « la société chrétienne dotait de son mieux ceux qui intercédaient le mieux pour elle; et, en recevant de la main des fidèles de périssables richesses, les moines semblaient à tous en restituer le prix par le bienfait sans mesure et sans pareil de la prière [1] ». Néanmoins, lorsqu'en 1521, en vertu des lettres patentes de François Ier du 15 octobre précédent, on dressa le procès-verbal de son amortissement qui eut lieu moyennant une finance de 1,500 livres, le dénombrement de ses possessions accusait déjà, à de très légères différences près, les biens qu'elle transmit, cent ans plus tard, à la congrégation de l'Oratoire.

Ces biens consistaient en : 1° 724 arpents de terres labourables et prés [2]. — 2° 116 arpents de bois [3]. —

1. *Les Moines d'Occident,* t. I, p. 47.

2. Ces 724 arpents de terres et de prés se décomposaient ainsi : 259 sur Juilly; 149 sur Gaudrielle; 17 a. 64 perches sur Nantouillet; 27 a. 29 p. sur Montgé; 4 a. 23 p. sur Vinantes; 15 a. 25 p. sur Thieux; 26 a. 84 p. à Saint-Marc; 130 a. 61 p. du fief de Verrières; 8 a. 98 p. à Saint-Soupplet, 4 a. 9 p. au faubourg Saint-Remy, à Meaux; 2 a. 97 p. à Saint-Pathu; 14 a. 54 p. à Lagny-le-Sec; 20 a. 38 p. à Ruilly, près Senlis; 28 a. 81 p. à Vémars; 3 a. à Fontenay-aux-Roses et à Chatenay; 16 a. 45 p. au Tremblay; et 80 p. au Plessis-l'Evêque.

3. Les 116 arpents de bois formaient 7 pièces : le grand bois,

3° Trois fiefs, donnant chacun à l'abbaye droit de censive, justice et seigneurie : celui de Deuil, dans la vallée de Montmorency, dont une partie de la paroisse relevait elle-même, en fief, de l'abbé de Juilly ; celui de Verrières, sur la paroisse de Saint-Soupplet (ou Saint-Sulpice), pour lequel l'abbé devait foi et hommage aux comtes de Dammartin ; et celui de Gaudrielle, sur la paroisse de Juilly. — 4° Trois maisons : une à Paris, rue Guérin-Boisseau, à l'enseigne du Plat-d'Étain, et qui devint, en 1627, le noviciat de l'Oratoire ; une à Nantouillet et une à Juilly, qu'on appelait la maison de l'abbé, mais qui était distincte de celle habitée par les religieux et leurs fermiers. — 5° Deux moulins : celui de Juilly, situé dans l'enclos de l'abbaye, et celui de la Haise, au hameau de Saussay, sur le territoire de Nantouillet[1]. — 6° Diverses redevances : d'un demi-muid de blé et d'une demi-queue de de vin (mesure de Meaux) à percevoir sur l'abbaye de Chambre-Fontaine, de l'ordre de Prémontré ; de six septiers de grains à prendre sur les dîmes du prieuré de Saint-Mesmes, du même ordre que l'abbaye, et d'une rente foncière annuelle de dix livres, à prélever sur la terre du Mesnil. — 7° Les dîmes suivantes : toutes celles de la paroisse de Juilly, levées d'abord à raison de huit gerbes pour cent, et, plus tard, à raison de six gerbes

de 53 a. 85 p. ; le bois semé, de 15 a. 25 p. ; la petite Gruerie, de 12 a. 35 p. ; le bois des seigneurs, de 8 a. 27 p., et le bois de Gaudrielle, de 9 a. 50 p., sur le terroir de Juilly ; et sur celui de Saint-Soupplet, le bois de la ferme de Verrières, de 14 a. 9 p. ; et celui de l'Abbaye, de 2 a. 50 p.

1. Anciennement l'abbaye en possédait un troisième, celui de Grotel, qui fut détruit ou aliéné vers 1500.

seulement[1] : le quart de celles de Vinantes et une part de celles de Thieux, conjointement avec l'Hôtel-Dieu de Paris, le grand prieur de France, les chanoines de Saint-Denis du Haut-Pas et les religieuses de Fretel ou de Malnoue. — 8° Les droits seigneuriaux de censive, fief et seigneurie résultant de la qualité des biens de l'abbaye, tous nobles et féodaux, et ceux de haute, moyenne et basse justice, qu'elle faisait exercer par ses officiers[2]. — 9° Les bénéfices de la chapelle ou prieuré de Notre-Dame du Marais, près de Nanteuil-le-Haudouin, avec ses dépendances : c'est-à-dire une maison avec cour et jardin à Nanteuil, et une ferme et sept arpents de terre, prés et bois à la gruerie de Vallois[3], et du prieuré de Notre-Dame de Bonne-Fontaine ou de la Madeleine d'Orthies, sur la paroisse de Dammartin[4]. — 10° Enfin les droits de curés primitifs de la paroisse de Saint-Etienne de Juilly, qui autorisaient les abbés à y célébrer comme tels et à y recevoir les offrandes des fidèles aux quatre fêtes principales de

1. Par arrêt de la cour du Parlement de Paris, du 21 juin 1603.

2. L'abbaye perdit ses droits de justice en 1630, à la suite d'un procès que lui intenta le seigneur de Juilly, Jean de Saint-Germain, lorsqu'il fut parvenu à lui soustraire les titres de possession de ces droits, qui remontaient à 1245. (*Arch. nat.*, carton 625, M. M.)

3. La chapelle du Marais, destinée d'abord à servir de léproserie, fut cédée à l'abbaye de Juilly en 1297. La nomination de son desservant donna lieu, en 1584, à un procès entre Catherine de Médicis, comme Dame de Crécy et de Nanteuil, et l'abbaye de Juilly, qui obtint gain de cause. Elle fut réunie à la cure de Chantilly par le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, le 9 novembre 1726. (V. dom Duplessis, *Hist. de l'Eglise de Meaux*, p. 163 et suiv.)

4. Le même cardinal unit ce prieuré à la fabrique de l'église de Claye, pour la subsistance d'un vicaire, le 28 juin de la même année. (*Almanach de Meaux*, 1784, p. 150.)

l'année, à celle du Saint-Sacrement, à celle de saint Étienne, le 3 août, à la Toussaint et le jour des Morts, et à exercer le droit de nomination à la Cure, dont la collation et l'institution étaient réservées à l'Évêque de Meaux.

Malgré l'importance de ces domaines et de ces droits divers, et quoique en possession du titre et des privilèges d'Abbaye royale [1], l'abbaye de Notre-Dame de Juilly n'a projeté aucun éclat. C'est à peine si l'on connaît les noms de tous ses abbés réguliers; et son histoire serait dénuée d'intérêt, si parmi les prélats séculiers qui l'obtinrent en commende à partir de la seconde moitié du seizième siècle, il ne s'en était rencontré quelques-uns qui ont joué un rôle assez considérable dans les affaires du pays.

Les savants auteurs du *Gallia Christiana* ont donné, d'après dom Duplessis, l'historien de l'église de Meaux [2], la liste de ces abbés [3]. Elle fut complétée ensuite par un chanoine de cette église, l'abbé Thomé, dans une lettre qu'il leur adressa pour relever plusieurs inexactitudes de leur travail, et qu'il rendit publique [4]. Nous n'avons pas

1. On ignore quel est celui de nos rois qui lui octroya ce titre; mais il est constaté par diverses chartes, notamment dans l'énumération de ses droits seigneuriaux. *Arch. nat.*, M. M. 625. Il est probable que ce fut François Ier, et qu'elle fut comprise dans le nombre des abbayes concédées par le concordat de 1515 à la nomiuation du roi.

2. Dom Duplessis, *Hist. de l'Église de Meaux*, t. I, p. 595.

3. *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1676 et suiv.

4. Cette lettre intéressante est de 1748. Elle a été imprimée à la suite de la dernière édition de l'ouvrage de dom Duplessis; et nous avons dû la communication d'un de ses exemplaires, que possède la bibliothèque du grand séminaire de Meaux, à l'obligeance de son pieux et savant archiviste, M. l'abbé Denis,

cru pouvoir prendre un guide plus sûr pour présenter une notice exacte et complète sur ces abbés.

Pendant les 453 ans de son existence, l'abbaye de Juilly a été gouvernée par vingt-cinq abbés, dont les seize premiers ont été des abbés réguliers et les neuf derniers des commendataires [1].

1° GIRAUME (1184-1191).

Le premier d'entre eux est *Girelmus* ou Giraume, qui n'est connu que par un diplôme de l'an 1191.

2° B... (1191-1214).

Le second, B..., est désigné par cette seule initiale de son nom dans un registre de la chambre des comptes de Paris, de l'année 1202.

3° GILO OU ÆGIDIUS (1214-1239).

Après lui, Gilo ou *Ægidius* est indiqué dans les titres

chanoine de la Cathédrale et vice-président de la Société archéologique de Meaux.

1. Les abbés réguliers étaient ceux qui étaient soumis à la règle de leur abbaye. Ils jouissaient, à ce titre, de toutes les prérogatives attachées à la dignité abbatiale : c'est-à-dire du droit de juridiction sur les personnes de la communauté, de celui de nommer à tous les offices claustraux, de recevoir les novices, de conférer l'habit, d'admettre à la profession, de donner l'obédience, d'assister au Chapitre général de l'ordre, etc. Les abbés commendataires étaient des ecclésiastiques séculiers, quelquefois même des favoris laïques, auxquels le titre d'abbé n'était conféré par le pouvoir royal que pour leur créer le droit de pouvoir prélever les deux tiers des revenus de l'abbaye dont ils étaient pourvus, sans qu'ils pussent d'ailleurs exercer l'autorité abbatiale, qui passait alors à un prieur claustral, soumis à la même règle que les autres religieux de cette abbaye.

de l'abbaye, comme l'ayant gouvernée du mois de juin 1214 au mois d'avril 1239.

4° GAUTHIER (1239-1257).

Son successeur fut *Gualterius* ou Gauthier, dont le nom est consigné dans une charte de mai 1257. Il fut abbé pendant 19 ans. Ce serait pendant la durée de sa direction que Blanche de Castille aurait fondé, en 1251, dans l'abbaye de Juilly, une école destinée spécialement à l'éducation des fils des croisés, morts aux deux batailles de Mansourah. Cette antique tradition n'a jamais, il est vrai, reposé sur des données assez certaines pour pouvoir être admise par l'histoire. Elle s'est néanmoins perpétuée et est restée vivante dans la maison de Juilly, « justement fière de rattacher son berceau à cette noble « réunion d'enfants qui avaient pour pères des héros « et des martyrs[1] », et de trouver ses premières assises dans une grande pensée de cette reine chrétienne qui donna à l'Église le plus aimable de ses saints et à la France le modèle de ses rois.

5° SIMON (1257-1272).

Gauthier fut remplacé par Simon, qui dirigea l'abbaye pendant 15 ans.

6° HENRI Ier (1272-1293).

A sa mort, qui eut lieu en 1272 pendant la vacance du siège de Meaux, les chanoines de Juilly prièrent le

1. Discours de M. l'abbé Carl, à la distribution des prix de 1864, p. 24 du *Palmarès*.

chapitre de Meaux d'élire leur abbé. Il leur choisit Henri I[er], qui mourut ou résigna ses fonctions en 1293. Une charte de cet abbé, datée du mois de novembre 1277, et qui a été compulsée par l'abbé Thomé, constate la vente, que les besoins de l'abbaye l'obligèrent à consentir en faveur de ce chapitre, d'une maison située devant l'évêché.

7° ÉRARD DE GUILLERS (1293-1298).

Henri I[er] eut pour successeur Erard de Guillers qui, d'après les tables de l'église de Meaux, fut élu en 1293 et mourut en novembre 1298, pendant une autre vacance du siège épiscopal de Meaux [1].

8° GILBERT DE MESSY (1298-1320).

Quelques jours après, le curé de Juilly, Gilbert de Messy (Gilbertus de Messiaco), était élevé à la dignité abbatiale par les religieux eux-mêmes, du consentement du chapitre capitulaire qui valida l'élection le 3 des Nones de décembre 1298. Ce fut sous cet abbé que se tint, à Juilly, le Chapitre général des Chanoines réguliers de France, auquel assistèrent, entre autres, les abbés de Sainte-Geneviève de Paris, de Saint-Ambroise de Bourges, du Jard près Melun, de Sainte-Euverte d'Orléans, de Saint-Barthélemy de Nîmes et de Saint-Vincent de Senlis [2].

1. Dom Duplessis l'omet ou le confond avec son prédécesseur.
2. Le même, *l. c.*, p. 595.

9° JEAN Ier (1320-1348).

Jean Ier le remplaça vers 1320, époque présumée de sa mort. Il assista, en 1345, au Chapitre général de l'ordre qui se tint à l'abbaye de Saint-Barthélemy de Nîmes [1]. En 1346, il fut nommé exécuteur testamentaire de Raoul de Paroi, chanoine et chantre de Meaux, qui le qualifiait dans son testament de seigneur Jean, abbé : *dominus Joannes, abbas*. Il l'était encore en 1348. Une note historique sur l'abbaye, émanée de l'Oratoire et déposée aux archives de l'Empire [2], indique que ce fut sous sa direction que fut fondée, en 1335, la chapelle Saint-Loys de l'abbaye.

Après lui se levèrent pour l'abbaye de longs jours de souffrance et de deuil. Aucun des malheurs qui signalèrent l'avènement des Valois ne lui fut épargné; et nul ne ressentit plus qu'elle le contre-coup de cette lutte formidable de la France contre l'Angleterre, que l'insouciance de Philippe VI pour les intérêts de ses peuples ne sut pas prévenir, et qui mit si longtemps en péril l'existence de la dynastie et l'indépendance nationale.

Privée de son revenu principal, les dîmes ecclésiastiques, dont le roi s'arrogeait partout la perception sous les plus futiles prétextes; victime des exigences toujours croissantes du trésor, des exactions des collecteurs et des continuelles altérations des monnaies; décimée par

1. V. le cartulaire de cette abbaye.

2. On n'a jamais pu préciser l'emplacement de cette chapelle. V. *Arch. nat.*, carton M. M. 625.

la terrible *peste noire*, qui de 1348 à 1351 enleva près du tiers de la population de l'Europe; épuisée par les déprédations incessantes des Anglais, maîtres de presque tout le pays depuis l'immense désastre de Crécy (26 août 1346); rançonnée, dans l'intervalle des trêves, par ces farouches brigands des deux partis, qui, sous le nom de Compagnies, ne rappelaient que trop les Routiers et les Brabançons du douzième siècle, la malheureuse abbaye finit par être dévastée et incendiée par les Jacques, en 1358, lorsque leur armée, forte de 9 à 10,000 hommes, vint de tous les points du Beauvoisis, du Ponthieu, du Soissonnais, de la Brie et de l'Ile-de-France, se faire anéantir sous les fortes murailles du marché de Meaux [1].

10° JEAN II VACHERIE (1405-1413).

Elle resta dans cet état d'abandon et de ruine pendant plus de quarante ans et ne dut sa restauration qu'à la sollicitude du pontife d'Avignon, Clément VII, qui appela à sa tête un homme de mérite et d'une grande piété, Jean Vacherie ou Vacquerie qui, selon l'abbé Thomé, doit être désigné sous le nom de la Vacquerie. Les bulles

1. D'après le continuateur de la chronique de Guillaume de Nangis (t. II, p. 278), le château fort de Juilly aurait été occupé, dans les premiers mois de 1358, pour Lyon du Val, écuyer breton, d'abord partisan du comte de Montfort, et rendu, vers le mois de juillet 1359, à Regnaut de Gouillons, capitaine de Paris, moyennant une amnistie générale pour les brigands de sa garnison et une place d'huissier d'armes du régent pour Lyon du Val, leur chef. (V. *La Jeunesse de Bertrand du Guesclin*, par Siméon Luce, p. 499.)

En mars 1359, le roi Jean II donne une sauvegarde pour l'abbaye de Juilly. (V. *Ord. des rois de France* de la troisième race, t. III, p. 402.)

de son institution, datées du 1er avril, après Pâques, 1391, constatent elles-mêmes cette longue vacance de l'abbaye : « *Jamdiu*, disent-elles, *monasterio ex reservatione apostolica vacante.* »

Le nouvel abbé était un prêtre profès de l'abbaye de Sainte-Geneviève du Mont, à Paris, dont la règle était aussi celle de Saint-Victor [1]. Il sut mettre à profit les jours de calme et de répit qu'avaient donnés au pays les succès de Duguesclin et de Clisson, la victoire de Roosbecke et le retour de Charles VI à Paris. Et par son crédit auprès de ses frères de Sainte-Geneviève, dont plusieurs consentirent à le suivre, par ses ressources personnelles et l'influence de sa famille [2], il parvint, en moins de huit années, à restaurer l'abbaye, dont il n'avait trouvé debout que l'église, à la rendre à sa pieuse destination et à remettre en valeur la plus grande partie de ses domaines.

11e NICOLAS BATAILLE (1413-1419).

Nicolas Bataille [3], qui lui succéda, ne jouit pas longtemps du fruit de ses efforts. L'abbaye fut ruinée de nouveau le 29 mars 1418, et resta inhabitée jusqu'en

1. Il avait même été élu abbé de Sainte-Geneviève de Paris, quand il fut envoyé à Juilly. V. l'inscription de sa pierre tombale, découverte à Juilly, lors de la démolition de l'ancienne chapelle, en mai 1887.

2. Jean Vacquerie ou de la Vacquerie, mort en 1497 premier Président du Parlement de Paris, était de ses parents.

3. Son nom figure dans les deux testaments de Catherine de Sens et de son mari, des 5 et 26 septembre 1418. Lettre de l'abbé Thomé.

avril 1436[1]. Comment eut lieu ce second désastre? Les documents nous manquent pour le dire; mais, à leur défaut, les annales de cette triste époque ne l'expliquent que trop bien. Rien n'égale, en effet, « la pitié qu'il y avait alors au royaume de France[2] » ni l'état d'anarchie, de misère et d'épuisement auquel le réduisirent les vingt années de la domination anglaise depuis Azincourt (1415) jusqu'au traité d'Arras (1435). Paris, la capitale, n'était plus qu'un foyer de pestilence où l'herbe croissait dans les rues, où les maisons abandonnées étaient devenues les repaires des loups et où le pauvre peuple, humilié sous le joug des Lancastre et de leurs séides, ne connaissait plus d'autre divertissement que le spectacle, entre les charniers du cimetière des Innocents, de la Danse macabre, cette lugubre fête de la mort[3]. Les provinces, de leur côté, dépeuplées par la disette, l'incendie et la peste, pillées par les brigands des deux partis : par les gens de guerre anglo-gascons et par les bandes farouches des houspilleurs, des tondeurs et des écorcheurs qui composaient l'armée royale, n'étaient plus qu'un désert de la Flandre à la Loire et de la Picardie à la Bourgogne[4]. Mais de toutes ces malheureuses contrées la plus désolée, peut-être, dans la dernière période

1. Ce fait et ces dates sont précisés dans la note historique déjà citée. *Arch. nat.*, M. M. 625.

2. Paroles de Jeanne d'Arc dans son interrogatoire du 15 mars 1413. (V. Procès de la Pucelle, p. 129. Ed. Buchon, 1827.)

3. H. Martin, *Histoire de France*, t. VI, p. 97, 4e éd.

4. C'était à ce point que la Beauce, ce pays de riches et immenses plaines, avait fini par devenir une forêt de broussailles tellement épaisses que deux armées ennemies s'y cherchèrent, pendant plusieurs mois, sans parvenir à se rencontrer.

de cette guerre d'extermination, fut celle des environs de l'abbaye, située à découvert entre la forteresse des deux partis, et livrée sans défense aux incursions des Anglais, maîtres de Paris, et aux déprédations des Dauphinois [1], maîtres de Meaux et de Lagny. Elle fut le théâtre permanent de luttes acharnées, et la victime des cruautés de ses défenseurs encore plus peut-être que des violences de l'ennemi. Dès 1418, la garnison de Meaux s'était rendue le fléau et la terreur de tous les alentours. Son commandant, le bâtard de Vauru, ancien serviteur du comte d'Armagnac, prétendait venger son maître en torturant les marchands et les laboureurs qu'il enlevait sur les chemins et dans les villages. Il leur imposait d'énormes rançons, et s'ils ne pouvaient pas les payer, il les faisait rouer et pendre à un orme, voisin des fossés de la ville, qu'il appelait lui-même l'arbre de Vauru [2]. En 1420,

1. Noms qu'avaient pris depuis peu les Armagnacs ou Orléanais, défenseurs de la cause nationale.

2. Dom Duplessis, *Hist. de l'Eglise de Meaux*, p. 288. H. Martin, *loc. cit.*, p. 79. — Ce monstre à figure humaine avait, hélas! plus d'un émule parmi ses compagnons d'armes. Un de leurs chefs, le bâtard de Bourbon, était l'organisateur des compagnies d'écorcheurs. Un autre, Lahire, disait que si Dieu le père se faisait gendarme, il deviendrait lui-même un pillard. Un Jean de Ligny, de la maison de Luxembourg, exerçait le comte de Saint-Pol, son neveu, un enfant de quinze ans, à massacrer les fuyards (Monstrelet, 6, 101). Un Gilles de Retz, de la maison de Laval, que Charles VII avait fait maréchal de France, et qui portait la sainte ampoule à son sacre, fut brûlé vif à Nantes, pour crime de meurtre sur plus de cent enfants de huit à dix ans, qu'il vouait au diable et qu'il décapitait ensuite lentement avec une volupté féroce. (P. Clément, *Hist. de Jacques Cœur et de Charles VII, passim*, p. 91, 98, 109.) Et un historien a pu dire avec vérité : « que la barbarie de tous ces aventuriers permettrait de croire que la France du quinzième siècle avait été envahie par des essaims de damnés rapportant de l'enfer des crimes inouïs ».

le roi d'Angleterre, Henri V, résolut de tirer vengeance de l'inébranlable fidélité de cette ville à l'oriflamme de France et de l'audace de ses habitants, « que l'on voyait « souvent sortir en foule hors de l'enceinte et brûler tout « le pays ennemi dans leurs courses jusque sous les murs « de la capitale [1] ». L'année suivante, toute la campagne fut infestée par ses troupes, lorsqu'il vint, à la tête de 29,000 combattants, attaquer la citadelle du marché de Meaux, dont il ne s'empara qu'après neuf mois de siège. Et pendant tout le temps qu'elles occupèrent le pays, « à peine resta-t-il dans tout le diocèse une seule « église qu'elles aient respectée. Elles les faisaient abattre, « démolir ou incendier presque toutes [2] ». En août 1429, douze jours avant l'entrée du roi à Saint-Denis, la contrée fut encore affamée par la présence de deux armées du duc de Bedfort, l'oncle de Henri VI, et de Charles VII; et, en avril 1430, elle fut de nouveau mise à contribution et pillée par une bande anglo-bourguignonne aux ordres de Franquet d'Arras, dont elle ne fut délivrée que par le succès de Jeanne d'Arc à Lagny.

Tels furent les sanglants épisodes de ce drame gigantesque de 116 ans entre la France et l'Angleterre, qui entraînèrent, pour la seconde fois, le renversement de l'abbaye de Juilly. L'abbé Nicolas Bataille, qui avait eu la douleur d'assister à la dispersion violente de ses religieux et à la destruction partielle de son monastère, eut celle plus poignante de survivre près de deux ans encore à sa ruine.

1. Journal de Juvénal des Ursins, p. 384.
2. Dom Duplessis, *Hist. de l'Eglise de Meaux,* p. 291.

12° JACQUES DE SAINT-MÉDARD (1419-1426).

A sa mort, les chanoines étaient réfugiés pour la plupart à Dammartin, au prieuré de Saint-Jean, maison de leur ordre dépendante de l'abbaye de Saint-Martin-du-Bois [1]. Ils élurent à sa place Jacques de Saint-Médard, prieur du monastère et curé de la ville. Le 3 juin 1419, le chapitre de Meaux approuva les lettres de son élection; et le 7 août suivant, il lui fut donné un démissoire pour être béni [2].

13° JEAN III DE MOLIEN (1426-1460).

Jacques de Saint-Médard fut remplacé dans sa dignité abbatiale par un de ses religieux, le frère Jean de Molien, dont l'acte d'élection fut confirmé par le chapitre de Meaux, le 20 février 1426. Le nouvel abbé dirigea-t-il longtemps le monastère et n'eut-il pas d'autre successeur que celui dont les Cartulaires font mention à la date de 1460? On ne saurait l'affirmer; toutefois la tenue régulière des Tables de l'église de Meaux, qui ne mentionnent aucune élection nouvelle dans toute cette période de trente-quatre ans, autorise à le croire. Il est bien moins certain que ce soit lui qui ait restauré l'abbaye. Il a pu venir en reprendre possession en 1436; et c'était déjà là un acte de grand courage, alors que l'ennemi était encore maître du pays [3]; mais il est fort douteux qu'il ait eu la

1. Le même. Voir les détails qu'il donne sur la cure et le prieuré de Saint-Jean-Baptiste de Dammartin, dont les revenus étaient considérables, p. 166 et 167.

2. Lettre de l'abbé Thomé.

3. Ce ne fut qu'en 1439, quatre ans après le traité d'Arras.

pensée et surtout les moyens d'effectuer cette restauration. Ce ne fut que vingt-cinq ans plus tard, sous l'épiscopat de Jean du Drac (de 1459 à 1473) que l'église de Meaux jouit d'une assez longue paix pour songer à réparer ses pertes ; il est à présumer que ce n'est qu'à cette époque que l'abbaye de Juilly, comme celles de Jouarre, de Raroi et tant d'autres, se releva de ses ruines [1].

14° BARTHÉLEMY CORSELÉE (1460-1476).

Quoi qu'il en soit, l'abbaye eut à sa tête, depuis 1460 jusque vers 1476, Barthélemy Corselée, dont le nom figure, à ces deux dates, dans deux chartes locales. Il est encore cité, en 1474, dans un acte de foi et hommage du sire de Montmorency pour le fief de Deuil [2].

15° NICOLE DE MARSEILLE (1476-1488).

Elle fut ensuite gouvernée par Nicole de Marseille, dont les noms et qualités sont spécifiés dans deux titres du 7 août 1483, signés du nom de Philippe de Courcelles, seigneur de Saint-Liebault. L'abbé Thomé, qui les cite, critique la dénomination de Nicolas de Marseille, donnée à cet abbé par dom Duplessis.

16° JEAN IV NERVET (1488-1525).

Jean IV Nervet fut son successeur. Originaire du diocèse de Langres [3], où il naquit en 1442, il avait fait de

que la citadelle de Meaux fut reprise par le connétable de Richemont sur le duc de Sommerset.

1. Dom Duplessis, *loc. cit.*, p. 294.
2. *Arch. nat.*, carton M. M. 625.
3. *Gallia christ.*, t. IV, col. 787.

bonnes études à l'université de Paris et était entré dans l'ordre de Saint-Augustin. Il appartenait à la communauté de Sainte-Catherine de Culture, à Paris, lorsque le hasard le fit rencontrer avec Louis XI, auquel il plut par son esprit et son talent oratoire, et qui le fit nommer prieur de cette maison. Il voulut aussi l'attacher à sa personne et en fit successivement son aumônier, son conseiller et son confesseur. Dans l'exercice de ces diverses charges, il fit preuve, dit Denis Seclier, abbé du monastère de Grand-Val, au diocèse de Lyon, de qualités éminentes et sut s'attirer l'estime de la cour par ses vertus et sa prudence. Elu[1] en 1488, sous Charles VIII, abbé de Juilly et sacré, sous Louis XII, en 1503, évêque de Mégare *in partibus*[2], il eut sa résidence habituelle dans son abbaye. Il en avait accepté la direction dans des temps difficiles. Les longues guerres et les agitations du siècle qui finissait avaient porté leurs fruits. L'ignorance, le relâchement de la discipline et l'immoralité désolaient l'Église; la plupart des monastères, indignes de leur titre de clergé régulier, affichaient le scandale des plus honteux désordres. L'abbaye de Juilly n'avait pas échappé à ces entraînements. Nervet en gémissait; il chercha à y remédier. Il attira auprès de lui, en 1499, un saint religieux, Reyner, surnommé Kœtken ou Chottien, né à Zwoll en Belgique, et ancien abbé de N.-D. de

1. *Cooptatus electione fratrum*. Son nom figure pour la première fois dans un bail de terres de l'abbaye, du 22 octobre 1492. V. *Annales de l'Abbaye*, aux *Arch. nat.*, *loc. cit.* La bénédiction abbatiale lui fut donnée à Paris, le 6 septembre 1496, par Raoul du Fou, évêque d'Evreux. *Gall. christ.*, t. XI, p. 608.

2. *Gallia christ.*, t. IV, col. 787.

Livry, qui, depuis plusieurs années, s'était voué à la réforme des couvents de chanoines réguliers[1]. Son zèle avait déjà obtenu celle de l'abbaye de Saint-Sébastien, au diocèse de Sens; et il avait tenté celle de Saint-Victor de la Maison-Dieu, de Paris, et de N.-D. de Livry, lorsqu'il vint à Juilly. Il y resta plusieurs mois; mais s'il faut en croire les auteurs du *Gallia Christiana*, ses efforts n'y furent pas plus heureux que dans ces trois maisons. *Agressusque est interim*, disent-ils, *reformare Canonicos regulares sancti Victoris, qui tunc domum Dei parisiensem administrabant; sed utrobique frustrà uti etiam in Abbatia Juliaci, tribus distante leucis à Livriacensi, quam priùs exspes reliquerat*[2]. Nervet fut le premier des abbés de Juilly qui se mit en possession de l'église paroissiale de Saint-Etienne du village, comme lui appartenant à titre de curé primitif, *tanquam pertinentis, et cujus est Curatus primitivus*. Cette prise de possession eut lieu en présence du curé, qui en signa l'acte dans lequel il prit la qualité de vicaire perpétuel[3]. Il mourut, le 4 novembre 1525[4], dans son abbaye qu'il avait gouvernée pendant trente-sept ans, et y fut inhumé. Toute sa vie, il avait cultivé les lettres et avait honoré les savants. Il fut un des protecteurs de l'helléniste Chéradame.

Les neuf abbés qui le suivirent, furent tous des commendataires. Ce changement fut la suite de la révolution

1. *Gall. christ.*, t. VII, fol. 839, B.
2. *Ibid.*
3. *Annales de l'Abbaye de Juilly*, p. 357. *Arch. nat.*, M. M. 625.
4. *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1677.

véritable qui s'était opérée dans le mode des élections ecclésiastiques. A la mort de l'évêque Nervet, en effet, l'Église de France était, depuis neuf ans, régie par le Concordat de 1516, intervenu entre Léon X et François Ier. Ce traité, dont d'Aguesseau déplorait encore les conséquences deux cents ans plus tard[1], n'avait pas seulement profondément modifié l'ancienne discipline de l'Église en transférant à la couronne le droit d'élection des évêques, des abbés et des prieurs conventuels, que jusque-là les chapitres et les monastères avaient toujours exercé et qui leur avait été reconnu même par la pragmatique de 1438; son application, abusive dès l'origine[2], et contre laquelle avaient protesté énergiquement toutes les assemblées religieuses et politiques, le clergé comme le parlement et les états de Blois et de Paris, avait constitué un empiétement réel du pouvoir temporel sur la puissance spirituelle et, comme toutes les usurpations de ce genre, avait entraîné les plus graves désordres. Bientôt l'on vit reparaître le régime des commendes et des bénéfices laïques, contre lequel les papes avaient si longtemps protesté[3]. Les richesses de l'Église, au lieu d'être employées « à la rendre plus libre envers ses ennemis, plus libérale envers les pauvres et plus magnifique envers Dieu[4] », ne servirent plus qu'à défrayer le luxe mondain

1. *Œuvres de d'Aguesseau*, t. I, p. 425.
2. Le Concordat prescrivait, en effet, au roi de ne conférer les bénéfices qu'à des religieux; mais cette condition fut toujours violée et éludée, et l'on vit trop souvent les plus belles abbayes devenir l'objet de scandaleux trafics et la pâture de cupidités coupables et de passions indignes.
3. V. la Constitution d'Innocent VI, du 18 mai 1353.
4. Lacordaire, *Vie de saint Dominique*, p. 379.

d'abbés de cour, de prélats courtisans et de puînés e grandes familles engagés dans les ordres. La simonie, le faste et l'avarice débordèrent dans le clergé. Comme aux plus mauvais jours du douzième siècle, l'esprit de prière, de pénitence et de charité sembla banni des cloîtres; et l'on aurait été en droit de renouveler les plaintes de saint Bernard, qui s'indignait de voir « des enfants, des « impubères, promus aux dignités ecclésiastiques à cause « de la noblesse de leur sang, et passer de dessous la « férule de leurs maîtres au gouvernement du clergé, « plus joyeux de l'empire auquel ils échappaient que de « celui qu'ils acquéraient [1] ».

L'abbaye de Juilly fournit elle-même, nous le verrons bientôt, un exemple de ces tristes complaisances du pouvoir envers les enfants de maisons puissantes. Il est juste de reconnaître, cependant, que la plupart de ses abbés commendataires furent des personnages éminents.

17° NICOLAS DANGU (1526-1567).

Le premier d'entre eux, Nicolas Dangu, qui posséda l'abbaye pendant plus de quarante ans et qui en fut un des plus zélés bienfaiteurs, était un ecclésiastique d'une piété sincère et d'un esprit élevé. Issu d'une famille noble de Blois, suivant dom Bessin [2], fils naturel du chancelier Duprat et légitimé en 1540, d'après de Thou et les

1. Lacordaire, *Vie de saint Dominique*, p. 379.

2. Conf. les Conciles et Synodes de la province de Rouen, recueillis par D. Bessin, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, in-fol., 1717, et une courte Notice sur les évêques de Séez (in-8°, à Séez), dont un docte chanoine de la cathédrale, M. l'abbé Maray, a bien voulu nous donner l'analyse.

auteurs du *Gallia christiana* [1], il était simple clerc du diocèse de Chartres, lorsqu'il fut nommé abbé de Juilly en 1526. Il obtint successivement les titres de chanoine de Meaux, le 2 juin 1531, de chantre de Bayeux, d'abbé de Foix et de Saint-Savin, de Tarbes; et la faveur de François Ier l'éleva à de plus hautes dignités encore. Promu à l'évêché de Séez, le 9 juin 1539, et transféré sur le siège de Mende le 28 décembre 1545 [2], il devint conseiller du Roi, maître des requêtes et chancelier du roi de Navarre, Antoine de Bourbon, en 1555.

Son épiscopat à Séez, où il succédait à un pontife éminent, Jacques de Silly, quoique de courte durée, fut signalé néanmoins par deux actes importants : des statuts synodaux, dont Bessin déplore la perte [3], et un mandement à ses prêtres sur la nécessité de l'instruction religieuse des fidèles, pour les mettre en garde contre les prédications des réformateurs, à cette époque malheureuse où l'unité de la foi et le vieil ordre social catholique venaient d'être brisés par l'introduction du protestantisme.

Il ne résida pas à Mende, dont il gouverna le diocèse par son grand vicaire et son parent, Paul Duprat. Retenu par ses fonctions auprès de son souverain, il se fit remarquer à la cour par son zèle pour la défense de la foi et par ses efforts pour éloigner du calvinisme d'abord le le grand-père de Henri IV, Henri d'Albret, dont il sut mériter l'affection, et ensuite, en 1562, Antoine de Bourbon, son gendre.

1. Thuanus, *Hist.* lib. 23, et *Gall. christ.*, t. XI, p. 106.
2. Sa nomination à l'évêché de Mende est datée de Juilly.
3. Dom Bessin, *loc. cit.*, p. 438.

Il affectionnait l'abbaye de Juilly, où il avait hâte de rentrer dès que ses charges de cour ne le retenaient plus loin d'elle; et au cours de l'année 1552, il en entreprit la restauration complète. Les travaux furent longs et dispendieux; mais leur payement lui fut facilité par un don considérable qu'il dut à la munificence et à l'affection d'Henri d'Albret. Ce fut même en reconnaissance de ce bienfait, qu'à la mort de ce prince il sollicita, en faveur de ses religieux, la garde de son cœur, que la reine, sa fille, lui fit remettre renfermé dans une boîte de plomb. Il le plaça lui-même près de l'autel dans le mur de gauche de la chapelle [1], où il se trouve encore aujourd'hui, derrière la table de marbre noir qui contient l'inscription commémorative de ce précieux dépôt [2], et qui précédemment était appliquée sur la face opposée de ce mur, dans la chapelle Sainte-Geneviève.

La réfection de l'abbaye ne fut achevée qu'en 1561; et Dangu, pour en perpétuer le souvenir, la rappela dans l'épigraphe du petit mausolée qu'il se fit ériger dans la chapelle, à l'endroit même où était jusqu'ici celui du cardinal de Bérulle. Il consistait dans une

1. Soustrait par les Oratoriens au vandalisme révolutionnaire, il avait été remis en place sous la direction de MM. de Scorbiac et de Salinis.

2. Voici le texte de cette inscription :

« Cy gist le cœur de très haut, très excellent et très magnanime prince
« Henry, par la grâce de Dieu Roy de Navarre, seigneur souverain de
« Bearn et de Donezan, duc de Nemours, Candie, Monblanc et Penefiel,
« comte de Foix, Bigorre et Périgort, sire d'Albret, viscomte de Limoges,
« Marsan, Toursan, Gavardan, Nebousan, Castelmoron, Aillas et Ma-
« rempnes, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le
« Roy au duché de Guienne, ville de la Rochelle et pays d'Aulnis, qui
« trépassa à Hagetmau, en Chaloce, le vingt neufviesme jour du moys
« de may l'an mil cinq cent cinquante cinq, le quel cœur Messire Nicolas

statue de marbre blanc, qui le représentait revêtu de son rochet, à genoux, les mains jointes et la tête nue[1], et qui reposait sur un piédestal, aussi en marbre blanc, de style renaissance où il fit graver cette inscription : *Deo optimo maximo Nicolaus Dangu, Episcopus Mimatensis, magister libellorum Regis, regni Navarræ cancellarius, Abbas et Restaurator hujus monasterii, hoc monumentum dicavit* 1561.

C'est encore à lui que l'on doit les stalles du chœur, ainsi que l'indiquent les vers suivants, qui avaient été placés au-dessus de l'une d'elles :

Has Sedes Dangu, præsul mimatensis et abbas,
  Juliaci posuit restituitque choro.
Vos, quibus ætherei cœli mens ignibus ardet,
  Sic laudate sacra religione Deo.

La fin de sa carrière fut pleine d'angoisse et d'amertume. Dans ces dernières années du règne des Valois, plus troublées peut-être que celles de leur avènement,

« Dangu, Evesque de Mende, abbé de Foix et de ce monastère, con-
« seiller du Roy, maistre des requestes ordinaires de son hostel et chan-
« cellier de Navarre, a fait apporter et enterrer en ce lieu par congé et
« permission de très hault, très excellent et très magnanime prince
« Anthoine, par la grâce de Dieu Roy de Navarre, seigneur souverain
« de Bearn et de Donezan, duc de Nemours, Candie, Monblanc, Penefiel,
« Vandosmois, Albert et Beaumont, comte de Foix, Bigorre, Perigort,
« Marle, Armaignac, Roddetz et Conversan, Visconte de Lymoges,
« Marsan, Tursan, Gavarsan, Nebouzan, Castelmoron, Aillas et Ma-
« rempnes, seigneur d'Angluen, de Ham, Bohaine, Beaurevoir, Dun-
« querque, Bourbourg et Gravelie, chastellain de Lisle, pair de France,
« gouverneur et lieutenant géneral pour le Roy au duché de Guienne,
« ville de la Rochelle et pays d'Aulnis, et de Jeanne aussi par la grâce
« de Dieu Royne de Navarre, duchesse, comtesse et vicomtesse et dame
« des dits lieux, terres et seigneuries, femme du dict seigneur Anthoine,
« fille unice et héritière seulle du dict feu seigneur Henry et épouse du
« D. seigneur Anthoine, priés Dieu pour lui. »

1. La statue seule a été conservée à Juilly, où elle sera placée, dans la nouvelle chapelle, en face du mausolée du Cardinal de Bérulle.

la France traversait la crise douloureuse de ses guerres de religion. Au milieu de ces luttes fratricides, l'abbaye faillit être ruinée une troisième fois et devenir la victime de la fureur iconoclaste des huguenots. Dès 1562, elle eut à souffrir du soulèvement des protestants de Meaux et des environs, après les massacres de Vassy et de Sens. Et, en 1567, elle fut menacée d'une destruction complète, lorsque la cour eut quitté Meaux le 29 septembre, et qu'après une attaque infructueuse contre les 6,000 Suisses de sa garde, que commandait le connétable François de Montmorency, la cavalerie huguenote, qui restait maîtresse du pays, voulut se venger sur les habitants de l'humiliation de son échec et continua les hostilités avec une rage sauvage. La grande âme de Dangu ne put surmonter l'horreur que lui inspiraient ces scènes de cannibales et les apostasies honteuses d'une partie de la noblesse; il mourut quelques semaines après, et fut enterré dans le caveau de l'abbaye.

18° RENAUD DE BEAUNE (1567-1569).

Après lui, le titre d'abbé de Juilly fut conféré à Renaud de Beaune, un des prélats les plus marquants de son siècle par son savoir, son éloquence [1] et son dévouement à la cause royaliste.

Second fils de Guillaume de Beaune et petit-fils du baron de Samblançay, il naquit à Tours en 1527, l'année de l'exécution de son grand-père. Entré de bonne heure

1. Trop souvent, il est vrai, empreinte du mauvais goût de l'époque. En 1599, il composa, par ordre du roi, un savant ouvrage sur la réformation de l'Université de Paris.

dans la magistrature, cette grande école des talents et des caractères, il était, jeune encore, sénateur de Paris, président au Parlement, maître des requêtes et chancelier de François, duc d'Anjou, lorsqu'il se démit de toutes ces charges pour entrer dans les ordres. Bientôt les dignités de l'Eglise vinrent l'arracher à ses goûts de retraite et de vie cachée. D'abord abbé de la Chaise-Dieu et de Molesmes, il remplaça Dangu, en 1567, dans le gouvernement de l'abbaye de Juilly, et seize mois plus tard, en mars 1569, sur le siège de Mende, dont Charles IX lui conféra même le titre de comte. Appelé ensuite, en 1581, à l'archevêché de Bourges « par le vœu unanime du clergé, de l'Université et des citoyens de la ville, comme le plus ferme rempart de l'Eglise et de la religion contre les assauts de l'hérésie[1] », il fut transféré plus tard, en 1594, sur le siège de Sens.

Orateur en vogue, il prononça, en 1583, l'oraison funèbre du cardinal de Birague, chancelier de France, et, en 1587, celle de Marie Stuart[2] qu'il vengea des calomnies de son implacable rivale dans un éloge qui devançait de trois siècles le grand jour de l'histoire[3]. En 1584, il présida le concile provincial de Bourges, célèbre par ses décrets sur la réforme des mœurs et de la discipline du clergé. Partisan enthousiaste d'Henri IV, il parvint à rallier à sa cause beaucoup d'évêques[4] et eut une grande part, par la sagesse de sa conduite et

1. *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1677 et passim.
2. Ranke, *Hist. de la Papauté au* XVIe *siècle*, t. II, p. 291.
3. V. *Marie Stuart et le comte de Bothwell*, par Wisener. V. aussi l'*Histoire de Marie Stuart*, par Jules Gauthier, 2 vol.
4. Poirson, *Hist. de Henri IV*, t. Ier, p. 187.

l'habileté de sa controverse, à la rentrée de ce prince dans le giron de l'Eglise. En mai 1593, il présida, au nom du Roi, la fameuse conférence de Suresnes, qui devait préparer son retour à la foi de ses pères et lui concilier le parti des politiques; et le 25 juillet suivant, en présence de neuf évêques et de plusieurs curés de Paris, il recevait, dans l'église abbatiale de Saint-Denis, l'abjuration du monarque, entendait sa confession secrète sur les marches de l'autel, lui donnait l'absolution conditionnelle, *salva sancta Sedis apostolicæ auctoritate*, et le réconciliait avec l'Eglise[1].

1. Ce grand acte, à la fois religieux et politique, a été l'objet des appréciations les plus contraires; et sévèrement blâmé par les uns, il a été exalté par les autres[1]. Il contrevenait, il est vrai, aux règles canoniques et portait atteinte, à la fois, au droit que s'était réservé le Saint-Siège d'absoudre Henri IV, relaps, de son apostasie, à l'ancien droit public européen et à la suprématie pontificale sur la république chrétienne. Mais il donnait en même temps satisfaction aux intérêts les plus pressants de la nation. Il consacrait sur la tête du Béarnais « faite exprès, selon le mot de Sixte-Quint lui-même, pour la couronne de France[2] », l'alliance nécessaire de la légitimité monarchique et de la religion nationale; il mettait fin à la guerre civile « en assurant le triomphe de la Ligue et la ruine des ligueurs[3]: il détruisait l'influence menaçante des Espagnols, et sauvait ainsi l'intégrité et l'indépendance de la France. Aussi la bulle de réhabilitation, du 19 septembre 1597, tout en annulant cette absolution anticipée de Saint-Denis, en maintint-elle les effets; et Clément VIII, qui donna au roi tant de preuves d'affection, lorsqu'il fut assuré de la sincérité de sa conversion, considéra-t-il, plus tard, cette solennité de Saint-Pierre comme un des plus grands faits de son pontificat, et voulut-il qu'un bas-relief

1. Segretain, *Sixte V et Henri IV*, p. 231 et suiv. — Poirson, *Hist. de Henri IV*, t. Ier, p. 472. — Mercier-Lacombe, *Henri IV et sa politique*, p. 16 introd. et p. 19.

2. *Vie de Sixte V*, par Gregorio Letti, t. X.

3. Mercier-Lacombe, *loc. cit.*, p. 3. Depuis qu'Henri de Guise avait tourné la Ligue contre Henri III, le cardinal d'Ossat l'appelait lui-même : l'union des hérétiques et la désunion des catholiques. (V. ses Mémoires sur la Ligue en tête de sa Vie).

Renaud de Beaune concourut également à la préparation de l'édit de Nantes, cette charte de la tolérance civile, dans laquelle Henri IV, comprenant le devoir qui incombe au souverain d'assurer à la fois la profession publique et la liberté individuelle de religion, eut l'art de concilier la consécration des droits du catholicisme comme religion d'État avec le respect de la liberté de

special en perpétuât le souvenir au bas de son mausolée [1]. Toutefois, on ignore généralement en France que c'est à l'Oratoire, en la personne de son saint fondateur, Philippe de Néri, que nous sommes redevables de cette bulle fameuse, qui conserva notre patrie à la religion catholique. « Tout le sacré Collège, dit un de ses fils, le P. Theiner, sauf quelques cardinaux, approuvait la conduite du Pape et son refus de lever l'excommunication prononcée contre Henri IV par son prédécesseur, Grégoire IX. Saint Philippe de Néri, prévoyant les malheurs que ce refus du Pape entraînerait pour l'Église de France, qui deviendrait la proie des huguenots et de la guerre civile et religieuse, se retira, pendant plusieurs jours, avec son fils spirituel, César Baronius, confesseur de Clément VIII, afin de demander, par la prière et le jeûne, que Dieu éclairât le Pape en ces graves conjonctures. Le matin du troisième jour, saint Philippe dit avec enthousiasme à Baronius : Aujourd'hui, le Pape te fera appeler pour se confesser; après sa confession, avant de lui donner l'absolution, tu lui diras : « Le P. Philippe m'a chargé de dire à Sa Sainteté que je ne pourrai ni lui donner l'absolution, ni continuer à être son confesseur, si elle n'accorde pas l'absolution au roi de France. » Clément VIII, ému de cette communication, répondit à son confesseur tremblant qu'il n'avait qu'à lui donner l'absolution, que le Pape aurait soin du reste. Il convoqua, en effet, le sacré Collège et Henri IV fut solennellement admis dans le sein de l'Église. Le roi de France n'apprit ce détail que quelques années plus tard. Le 23 août 1601, il en exprima sa reconnaissance à Baronius qui avait été créé cardinal après cet événement, et lui fit cadeau d'une chapelle complète aux armes de France, que l'on conserve encore dans la maison de l'ordre. (V. cette lettre dans Albericius, *Presb. cong. Or. Venerab. Cæs. Baronii, S. R. E. Cardinalis Epist. et Opuscula. Romæ*, 1759, t. II, p. 69. Article du P. Theiner, inséré dans le *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique,* traduit par l'abbé Goschler, v° Néri, t. XVI, p. 62.)

1. Le tombeau de Clément VIII est dans la basilique vaticane, à Rome.

conscience[1]; œuvre d'une politique généreuse et sage, qui ne visait plus au rétablissement si désirable de l'unité de la foi que par la seule voie chrétienne de la persuasion, et qui, malgré la hardiesse de ses concessions, reçut l'approbation du Souverain Pontife[2], dès que ses craintes sur la sincérité des convictions catholiques du Roi eurent été dissipées[3].

Enfin, en 1595, il obtint de la confiance du prince la présidence de la commission chargée d'élaborer un projet de réforme de l'Université; et cinq ans après, en 1600, il soumettait à sa sanction ces sages règlements qui la

1. Fénelon nous semble avoir tracé aux catholiques leur véritable ligne de conduite en cette grave matière, lorsqu'il écrivait au chevalier de Saint-Georges, le fils de Jacques II : « La force ne peut jamais persuader les hommes; elle ne fait que des hypocrites. Quand les rois se mêlent de religion, au lieu de la protéger, ils la mettent en servitude. *Accordez à tous la tolérance civile, non en approuvant tout comme indifférent, mais en souffrant avec patience tout ce que Dieu souffre, et en tâchant de ramener les hommes par la persuasion* (1). »

2. Bref à l'évêque d'Evreux, le cardinal du Perron, cité par Mercier-Lacombe, *loc. cit.*, p. 24. — Sully disait que le Pape avait toujours desconseillé d'user des armes ni de persécution pour amener ceux de la religion à la foy. *Œconomies royales*, t. V, p. 136.

3. Saint François de Sales appréciait lui-même tous les bienfaits de l'édit de Nantes. « Plût à Dieu, s'écriait-il, que nous pussions obtenir que la religion fût aussi libre dans Genève qu'elle l'est à la Rochelle! » Et quand les traités avec la Savoie eurent soumis à Henri IV le pays de Gex, le saint évêque lui en demanda le bénéfice et lui écrivit : « Je remercie la providence royale de V. M., de la piété de laquelle ces pauvres peuples ont reçu ce bienfait infini. Quant à moi, Sire, je contemple en ces réparations de la sainte Église les rares qualités qui font reconnaître en vous le sang de saint Louis et de Charlemagne, l'un et l'autre les plus grands restaurateurs du service de Dieu qu'on n'ait jamais vus. » *Vie de saint François de Sales*, par M. Hamon,

1. V. *Histoire de Fénelon*, par le chevalier de Ramsay, p. 175.

gouvernent encore[1]. Nommé, en 1602, grand aumônier de France et commandeur des Ordres du roi, il mourut à Paris, le 27 septembre 1606, et fut enterré dans le chœur de Notre-Dame dont il avait été chanoine.

19° ANTOINE MARTIN (1569-1588).

Renaud de Beaune, nous l'avons vu, occupa le siège abbatial de Juilly dix-huit mois à peine; il refusa d'en garder le bénéfice après sa nomination à l'évêché de Mende, et s'en démit aussitôt en faveur d'Antoine Martin, aumônier ordinaire de Charles IX. Ce dernier mourut à Paris, le 19 février 1588, et fut inhumé à Juilly[2].

20° HORACE ZAMET (1588-1591).

Quelques semaines après, l'abbaye passait sous la direction d'Horace Zamet. C'était le frère puîné du célèbre financier lucquois, Sébastien Zamet, qui, grâce à son talent pour l'intrigue et à son aptitude aux affaires, grâce surtout au puissant appui de Catherine de Médicis dont il était la créature, de Henri III dont il devint le serviteur préféré, de Henri IV qu'il avait toujours pressé de se convertir et qui l'employa dans les négociations les

t. Ier, p. 419 et 435. Plus tard enfin, lors de la révocation de cet édit de Nantes, Innocent XI écrivait à Louis XIV : « Nous ne voulons pas de conversion exécutée par des apôtres armés. Jésus-Christ ne s'est pas servi de cette méthode : Il faut conduire les hommes dans le temple et non pas les y traîner. » (Venier, *Relatione de Francia*, 1689. Marius Topin, *l'Europe et les Bourbons* sous Louis XIV, p. 19 en note.)

1. Poirson, *Hist. de Henri IV*, t. II, p. 409. H. Martin, *Hist. de France*, t. X, p. 478.

2. *Gall. christ.*, t. VIII, p. 1677. V. aussi l'inscription de sa pierre tombale trouvée à Juilly.

plus sérieuses comme les plus légères, de Mayenne, de Bassompière, du connétable de Montmorency et même de Sully dont il sut se faire le confident et l'ami, parvint à réaliser une fortune immense et à devenir non seulement un opulent partisan [1], mais même un personnage considérable [2].

Horace Zamet était du diocèse de Turin, en Piémont. Il n'avait que vingt ans lorsqu'il prit l'habit de chanoine régulier dans la maison de Saint-Jean des Vignes, à Soissons, le 1er août 1575 [3]. Naturalisé Français, avec son frère, en 1581 [4], il était, depuis six ans, prieur d'Oulchy-le-Château, lorsqu'il fut appelé, en 1588, à posséder l'abbaye de Juilly. Mais la jouissance n'en fut pour lui ni paisible ni longue. En ces temps malheureux où la guerre était partout, il avait vu déjà, en 1589, le duc de Mayenne s'approcher du château de Dammartin et sommer, mais en vain, de se rendre, Nicolas Blondel qui y commandait pour le roi [5]. Depuis lors, il avait été témoin des déprédations et des violences « des garnisons « de Crécy, Dammartin et autres lieux voisins, qui bat-

1. C'est le nom que l'on donnait alors aux riches banquiers.

2. C'est ce financier qui, tout en se faisant qualifier dans le contrat de mariage de son fils aîné, Jean Zamet, un des plus beaux modèles du guerrier chrétien, de baron de Murat et de Billy, seigneur de Beauvoir, conseiller du Roi, gouverneur de Fontainebleau et de la maison de Marie de Médicis, etc., ajoutait au notaire cette recommandation, qui a fait depuis la fortune d'une pièce de théâtre : « Surtout, Monsieur le tabellion, qualifiez-moi de seigneur de 1,700,000 écus. »

3. *Histoire de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes*, par Ch.-Ant. de Rouen, chanoine de cette congrégation, p. 258 et 259. 1 vol. in-12, 1710.

4. *Biographie univ. de Michaud*, t. XLV, édit. de 1865, V° Zamet.

5. Dom Duplessis, *Hist. de l'Égl. de Meaux*, p. 409.

« taient toujours la campagne et y causaient bien des « dommages[1] ». Enfin, ajoute le chroniqueur de Saint-Jean des Vignes, « des soldats, qui couraient le pays, « entrèrent dans l'abbaye (de Juilly) et y tuèrent mon-« sieur l'abbé d'un coup d'arquebuse le 21 du mois « d'avril 1591[2] ».

21° SEBASTIEN ZAMET (1591-1613).

Après lui, l'abbaye échut à son neveu, Sébastien Zamet, fils cadet du financier. Élevé à la cour avec son frère Jean, le jeune prélat s'était fait aimer des princes par la bonté de son cœur et l'enjouement de son caractère. Henri IV, en particulier, se plaisait à reporter sur lui la bienveillance qu'il avait pour son père; et plusieurs fois, dans ses voyages à Monceaux, il s'arrêta à Juilly pour le visiter[3]. De mœurs pures et d'une grande piété, il donna partout l'exemple de la charité envers les pauvres et du désintéressement. Aumônier de la reine Marie de Médicis en 1605, et dix ans plus tard évêque et duc de Langres, il assista, en 1615, à l'assemblée du clergé et s'y fit remarquer par son insistance pour l'admission du Concile de Trente en France.

1. Dom Duplessis, *Hist. de l'Égl. de Meaux*, loc. cit. Lire aussi les détails, donnés p. 410 et suiv., sur les excès de tout genre commis jusqu'en 1592 par les ligueurs et les royalistes à Thieux, à Claye, à Nantouillet, à Monthion et au Plessis-Belleville.

2. *Hist. de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes*, loc. cit.

3. V. le P. Adry, p. 4 de sa *Notice sur Juilly*. Il ajoute même que plusieurs actes du Conseil d'État sont datés de Juilly, ainsi que plusieurs lettres intéressantes du secrétaire d'État, M. de Loménie, au duc de la Force, gouverneur de Bordeaux, comme le constatent les manuscrits de Brienne à la bibliothèque nationale.

Les quarante années de son épiscopat furent signalées par la sagesse de ses actes et le nombre de ses bienfaits : il concourut à l'établissement des Ursulines de Dijon, à la réforme du monastère du Tard, la première abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, consentit, pour le bien de la religion, au démembrement de son vaste diocèse, et y établit, à ses frais, plus de vingt monastères des deux sexes. Il goûta le bonheur de l'amitié dans le commerce de quelques Pères de l'Oratoire, entre autres du P. Morin qui s'attacha à lui pendant plusieurs années; mais il subit aussi la cruelle épreuve de l'ingratitude. Directeur, depuis 1626, de l'abbesse de Port-royal, la mère Angélique Arnauld, qui l'avait secondé dans la réforme du Tard, il venait de transférer son couvent, trop exigu, de la rue Saint-Jacques à la rue Coquillière (8 mai 1639) sous le nom d'Institut du Saint-Sacrement, lorsqu'il y introduisit Saint-Cyran dont les dehors d'austérité l'avaient séduit. Comme tous les sectaires, l'apôtre du jansénisme travailla à s'insinuer dans les bonnes grâces des religieuses, pour mieux assurer par elles la diffusion de ses erreurs, et il capta si bien la confiance de l'abbesse, qu'il finit par supplanter l'évêque de Langres et le faire éconduire en 1636 [1]. Zamet mourut à Mussy, le 2 février 1655. On grava sur sa tombe cette belle inscription : *Pro vitæ integritate, morum comitate, multâque animi suavitate, omnibus carissimus, pius Pastor, ipso quem prædixerat, die festo*

1. *Biog. univ.* de Michaud, t. XLV, édit. de 1865. — Sainte-Beuve, *Port-Royal,* t. Ier, p. 128 et 333. — L'abbé Maynard, *Vie de saint Vincent de Paul,* t. II, p. 229 et suiv.

Purificationis immaculatæ Virginis, quam ardenti mentis affectu semper coluit, Mussei summam diem clausit, anno 1655, *Pontificatûs* 41.

22° LE CARDINAL DE JOYEUSE (1613-1615).

Non moins désintéressé que Renaud de Beaune, un de ses prédécesseurs à Juilly, Zamet n'avait pas voulu cumuler avec la dignité épiscopale les avantages de son titre abbatial; et il l'avait résigné dès les premiers mois de 1613. Ce titre passa alors à l'un des prélats les plus éminents de l'époque, au cardinal archevêque de Rouen, François de Joyeuse, qui en prit possession aux ides de mai de cette même année et en jouit jusqu'à sa mort.

Fils du maréchal de Joyeuse et frère de ce comte du Bouchage qui, après s'être fait capucin sous le nom de frère Ange, obtint du pape, en 1592, de quitter le froc pour reprendre l'épée et devint un des derniers chefs de la Ligue en Languedoc, François de Joyeuse avait fait ses études au collège de Navarre sous André Goujon. Admis, très jeune, à la cour et dans les conseils de Henri III, il n'avait que vingt-quatre ans lorsqu'il fut nommé, en 1582, à l'évêché de Narbonne. Créé cardinal quelques années après, il devint le protecteur de la France auprès du Saint-Siège et l'un de ses plus habiles ambassadeurs à Rome.

Il eut, cinq fois, à en prendre la route : — en 1589, où, mal accueilli par Sixte V qui soupçonnait Henri III de favoriser l'hérésie, il dut se retirer à Venise [1]; —

1. Ranke. *Histoire de Sixte V*, p. 312.

en 1590, à la mort de ce pontife, suivie de près de celle de son successeur Urbain VII, pour prendre part à l'élection de Grégoire XIV (Nicolas Sfondrato), qui suivit à son égard les errements de Sixte V; — en 1592, au décès de ce pape et d'Innocent IX qui, après lui, ne gouverna l'Église que deux mois, pour assister au conclave qui élut Clément VIII (Aldobrandini), tout dévoué aux intérêts français, — en 1694, où, dans sa quatrième ambassade qui dura jusqu'en 1600, il obtint de ce pape l'approbation de l'édit de Nantes [1]; — et, en 1605, à la mort de Clément VIII, pour faire nommer après lui, sous le nom de Léon XI, le cardinal de Médicis, son ami, qui mourut au bout de vingt-six jours de pontificat, puis Paul V (Borghèse), et pour régler ensuite, dans les vues de la politique si ferme et si chrétienne de Henri IV, le différend du Saint-Siège avec la république de Venise au sujet de ses décrets attentatoires aux lois et prérogatives de l'Église [2].

1. Henri IV lui écrivit, à ce sujet, le 24 juillet 1599 : « Je vous remercie aussi de la bonne remontrance que vous avez pris occasion de faire à Sa Sainteté pour excuser la publication de l'édict, que j'ai renouvelée pour le repos de mon royaume, et loue Dieu que Sa Sainteté commence à prendre fiance de moy et de mes intentions en ce qui concerne l'honneur de Dieu et la restauration de son Eglise. Je sais, mon cousin, que je doibs aux bons offices que vous m'avez faits à l'endroit de Sa Sainteté, une bonne partie du contentement qu'Elle vous a dit avoir de moy. » (*Lettres missives*, t. V, p. 149, cité par M. Lacombe, p. 22.)

2. Ce règlement sauvait l'Italie du danger dont la menaçaient la Réforme et l'Espagne, et la rapprochait tout entière de Henri IV, que le doge de Venise, en plein sénat, appelait le véritable appui du repos et du bonheur de la chrétienté, et à qui le Saint-Siège faisait ériger une statue, sous le portique de Saint-Jean de Latran, comme au défenseur de l'Église, *Propugnatori Ecclesiæ*. Lettres missives, t. VII, p. 770.

Dans les intervalles de ses missions diplomatiques, il revint en France occuper d'abord, en 1589, le siège de Toulouse où il fit fleurir la piété et les bonnes mœurs; recevoir, en 1600, à Marseille, la jeune reine Marie de Médicis; et l'année suivante, présider au baptême du Dauphin[1] comme légat *a latere* du pape. Il prit possession du siège de Rouen en 1604 et, en 1605, présida l'assemblée du clergé. En 1610, il couronna Marie de Médicis et sacra Louis XIII à Saint-Denis; et enfin, en 1614, il présida les états généraux, où s'agitèrent sans résultat les plus graves questions, et où l'orateur du clergé, le jeune évêque de Luçon, révéla, par sa parole sobre et nerveuse, le génie politique de Richelieu. Partout où il le put, il encouragea le rétablissement des séminaires[2]. Il mourut de la fièvre, à Avignon, en septembre 1615, et fut inhumé dans la chapelle des jésuites de Pontoise.

23° HENRI DE LORRAINE (1616-1627).

L'année suivante, en août 1619, il était pris possession de l'abbaye de Juilly au nom d'un enfant de trois ans, Henri de Lorraine, dont la vie devait être si agitée et si romanesque. Ses père et mère, Charles de Lorraine, duc de Guise, et Catherine de Joyeuse, avaient réussi, par leur crédit auprès de Louis XIII et de Marie de Médicis, à procurer à ce dernier de leurs fils, qu'ils destinaient à l'Église, tout l'héritage ecclésiastique du cardinal défunt, son oncle maternel, c'est-à-dire les six abbayes de Fécamp, de Saint-Martin de Pontoise, du mont Saint-

1. Louis XIII, né le 27 septembre 1601.
2. Nourrisson. *Vie du cardinal de Bérulle*, p. 133

Michel, de Notre-Dame de Chambons, de Laulne et de Juilly. Mais Paul V, pour éviter tout usage profane de tant de riches revenus, ne ratifia cette collation qu'à la condition que jusqu'à l'âge où le jeune prince pourrait être tonsuré, l'administration de tous ces bénéfices serait confiée au fondateur de l'Oratoire de France, le P. de Bérulle, dont il avait eu l'occasion d'apprécier le haut mérite [1]. C'est ainsi que la maison de Juilly, loin de souffrir de cette faveur abusive, lui dut l'origine de ses rapports avec la Congrégation qui allait l'illustrer.

Le P. de Bérulle avait toujours vu avec peine la dévolution de plusieurs bénéfices sur une même tête [2], et il ne les estimait que « comme un moyen d'honorer Dieu, de faire aimer le prince et d'assister les pauvres [3] ». Aussi n'accepta-t-il que par déférence pour le Saint-Père cette gestion délicate. Il refusa de prélever les 6,000 livres de traitement annuel que le Pape y avait attaché; et, dans les trois années qu'il en resta chargé [4], il put réformer une de ces abbayes, celle du Mont-Saint-Michel, où il introduisit un prieur et quelques moines de Cluny, et

1. Bulle du pape Paul V, d'août 1616.

2. Le cardinal de Bérulle consentit cependant lui-même à accepter les deux plus riches abbayes du grand prieur de Vendôme : celles de Marmoutier et de Saint-Lucien de Beauvais, que lui octroya Louis XIII en signe de l'affection qu'il lui portait; mais ce ne fut qu'avec l'intention de se démettre de l'une d'elles, lorsqu'il serait parvenu à les réformer. (V. l'Eloge de Bérulle, par le P. Lejeune, t. IV de ses *Sermons*, et sa *Vie*, par Habert de Cerisy, p. 572.)

3. Lettre de remerciement du cardinal de Bérulle au Roi, du 6 mars 1626. Tabaraud, t. II, p. 29.

4. Il se démit de cette gérance entre les mains du Pape, le 10 octobre 1618. *Arch. nat.*, carton M. M. 631 ; *Vie inédite du P. de Bérulle*, par un P. de l'Oratoire, p. 280.

consacrer plus de 200,000 livres à payer leurs dettes arriérées, à secourir les prêtres et les abbayes pauvres et à venir en aide aux jésuites par un don de 30,000 livres[1].

Huit ans après la retraite du P. de Bérulle, en 1626, Henri de Lorraine, âgé de moins de 14 ans, était nommé à l'archevêché de Reims et échangeait son abbaye de Juilly contre celle de Saint-Nicaise dans sa ville archiépiscopale[2].

24° DANIEL HOTMAN (1627-1629).

Aux termes de cet échange, l'abbé de Saint-Nicaise, Daniel Hotman, vint prendre possession de l'abbaye de Juilly le 9 des calendes de mars 1627. C'était le fils d'un jurisconsulte distingué, François Hotman. Appelé à la cour, en janvier 1628, comme aumônier du Roi, il céda sa nouvelle abbaye à un prêtre de l'Oratoire, Pierre Gibier. Lui-même, il se fit oratorien, en 1631, et se retira

1. *Arch. nat.*, carton M. M. 621. *Vie inédite du P. de Bérulle*, déjà citée, p. 289. V. aussi, *ibid.*, carton M. 234, la minute d'un Mémoire en forme de lettre du P. de Bérulle au cardinal de Richelieu, du 23 décembre 1623. Le P. Lallemand, dans son remarquable *Essai sur l'histoire de l'Education dans l'ancien Oratoire de France*, cite plusieurs autres faits analogues qui montrent toute la délicatesse des procédés du P. de Bérulle envers les jésuites, p. 115. 1 vol. in-8°. Paris, 1887.

2. C'est ce même Henri de Lorraine qui, à sa majorité, devenu l'héritier de sa maison et duc de Guise par la mort de ses trois frères aînés, refusa les ordres sacrés, rentra dans le monde, où il se fit remarquer par ses galanteries, son esprit turbulent et téméraire et se rendit célèbre par sa chevaleresque mais trop aventureuse expédition de Naples. (*Mémoires de Henri de Guise*, coll. Michaud, t. VII, p. 24 et suiv., 3e série. — Bazin, *Hist. de Louis XIII et Mazarin*, t. Ier, p. 220. — *Mémoires de Mme de Motteville*, p. 137 et suiv.

à la maison de Saint-Honoré, où il mourut en septembre 1634.

25° PIERRE GIBIER (1629-1637).

Les bulles de la cour de Rome, qui ratifiaient la démission de Daniel Hotman en faveur du P. Gibier, ne furent signées qu'en mars 1629. Aussi ce dernier ne put-il prendre possession de l'abbaye que le 1er mai suivant. Il en fut le dernier titulaire et, le 28 mars 1637, il en autorisa l'union à la congrégation de l'Oratoire, par une procuration spéciale.

Cette union présentait une grave difficulté, que le crédit de la congrégation et l'habileté de son procureur général pouvaient seuls surmonter. Depuis longtemps les mœurs relâchées et l'indiscipline des divers monastères de chanoines réguliers du royaume appelaient une réforme. Elle avait été ordonnée par lettres patentes du Roi, du 30 mai 1635, et confiée, en vertu d'un pouvoir spécial du pape Urbain VIII, au cardinal de la Rochefoucauld. Déjà cette Éminence avait érigé en congrégation plusieurs abbayes de l'Ordre, parmi lesquelles elle avait compris celle de Juilly, et les avait réunies toutes à celle de Sainte-Geneviève au Mont de Paris, dont elle avait fait le chef-lieu de la Réforme, lorsqu'au commencement de cette même année 1637, elle publia une ordonnance spéciale pour défendre de recevoir à Juilly d'autres religieux que ceux qu'elle y enverrait elle-même. Les négociations de l'Oratoire avec le P. Gibier pour la résignation de son abbaye étaient alors pendantes; cette ordonnance pouvait les entraver. Les Pères

de l'Oratoire en référèrent directement à Louis XIII qui, dès le 31 mars, trois jours après la signature de la procuration du P. Gibier, admit sa résignation en leur faveur par un brevet spécial, qu'il confirma par des lettres patentes régulières du mois de juillet suivant.

Forts de la protection royale, ils passèrent, le 4 septembre, avec les religieux un traité qui réglait les conditions de la cession[1]; et le 28 novembre, un concordat intervint en conséquence, entre le P. de Condren, général de l'Oratoire, et Mgr Séguier, évêque nommé de Meaux. Il y était stipulé « que l'abbaye de Juilly, « quoique unie à la maison de l'Oratoire de Paris, de« meurerait à perpétuité en la juridiction des seigneurs « évêques de Meaux qui pourraient y faire toutes les « fonctions épiscopales; — que le curé de Juilly, vaca« tion avenante, demeurerait en l'institution et colla« tion desdits évêques, sur la nomintion et présentation « des PP. de l'Oratoire, et serait soumis à leurs visites, « correction, etc.; qu'au lieu de l'office canonial célébré « en ladite abbaye et qui devait être transféré en l'église « de l'Oratoire de Paris, suivant la lettre patente du Roi, « les PP. de l'Oratoire seraient tenus et s'obligeaient « à l'instruction et direction d'un séminaire en la maison « de ladite abbaye, pour loger et instruire tous les ecclé« siastiques et aspirants à l'état de prêtrise et autres qui, « par dévotion, viendraient y demeurer quelque temps « pour faire retraite; et qu'il y aurait deux Pères de « l'Oratoire obligés d'enseigner les séminaristes en piété,

1. *Arch. nat.*, M. M. 562. *Annales de la Congrégation.*

« théologie, morale, etc.; qu'ils recevraient et nourri- « raient gratuitement deux séminaristes ou ecclésias- « tiques choisis par l'évêque de Meaux, pour y demeurer « tant et si longuement qu'ils jugeraient à propos; « et qu'ils seraient tenus, en outre, sur les mandements « des seigneurs évêques de Meaux ou de leurs vicaires, « de recevoir ceux du diocèse qui se présenteraient « aux ordres, pour y demeurer quinze jours, en payant « toutefois par lesdits évêques de Meaux aux PP. de « l'Oratoire les pensions desdits ordinands. »

Ce Concordat fut confirmé par lettres patentes du Roi, données à Saint-Germain le 1er décembre suivant; et le 2 mars 1639, Urbain VIII accorda sa Bulle d'approbation de l'union.

Toutefois, cette cession fut attaquée par le P. Ch. Faure, général de la Congrégation des Chanoines réguliers de Saint-Augustin et abbé coadjuteur de l'abbaye de Sainte-Geneviève. Le 1er février 1638, il y forma opposition au greffe du Parlement pour le regard de la mense conventuelle, et fit signifier l'ordonnance du cardinal de la Rochefoucauld tant au P. Gibier, abbé commendataire, qu'aux religieux de Juilly. Le 24 avril, la cour du Parlement rendit un arrêt vérificatif des lettres patentes du Roi portant union de la mense abbatiale; et, quant à celle conventuelle, ordonna, avant faire droit, l'assignation du P. Faure pour développer les motifs de son opposition.

Le cours de cette procédure n'arrêta pas les diligences de l'Oratoire à l'effet d'obtenir la fulmination de la Bulle d'union. Le 4 avril 1639, il donna pouvoir pour en consentir l'exécution. Le 16, le procureur général chargea

le P. Gassot de poursuivre la sentence de fulmination et de procéder ensuite à la prise de possession. Le 20 août, l'information fut faite par l'official de Meaux qui rendit sa sentence le matin du 9 septembre, et le même jour, à midi, le P. Gassot faisait acte de prise de possession.

Sur ces entrefaites, le P. Faure, qui craignait d'être débouté en Parlement de son opposition, introduisit une requête au grand Conseil, le 10 janvier 1640. Mais un arrêt du Conseil privé du Roi, du 19 du même mois, rendu sur le recours des PP. de l'Oratoire, renvoya les parties devant le Parlement qui, par un nouvel arrêt du 16 juin suivant, débouta le P. Faure de son opposition et ordonna l'enregistrement des lettres patentes et de la Bulle d'union. Le 13 août de la même année, le P. Louis du Certre, au nom des religieux, abandonna le cloître de l'abbaye, et le même jour, les PP. de l'Oratoire en prirent solennellement et définitivement possession. Ils devaient l'occuper avec gloire pendant près de deux cents ans.

LIVRE TROISIÈME

L'ORATOIRE

CHAPITRE PREMIER

SA FONDATION ET SES GÉNÉRAUX

État moral du clergé de France à la fin du seizième siècle. — Prélude de sa réforme; l'initiative en appartient à l'Oratoire. — Le P. de Bérulle : sa naissance; son éducation; son ordination; les premières années de sa vie sacerdotale; ses écrits; ses controverses; sa participation à la conférence de Fontainebleau entre le cardinal du Perron et Duplessis-Mornay; ses premières vues sur l'Oratoire. — Il introduit les Carmélites en France; leur direction; peines qu'elle lui suscite; état florissant de leur ordre à sa mort. — Il travaille à l'établissement de l'Oratoire. — Il étudie et pratique lui-même les constitutions de saint Philippe de Néri; leur résumé; emprunts qu'il leur fait. — Caractère propre qu'il donne à son institut; son esprit; règles qu'il lui trace. — Berceau de l'Oratoire de France; ses débuts. — Le P. de Bérulle est élevé au cardinalat. — Son rôle politique. — Il provoque le siège de La Rochelle, est nommé ministre d'État et président du Conseil de régence. — Protection qu'il accorde aux lettres et aux savants. — Ses derniers moments et sa mort. — Le P. de Condren : son enfance, ses études; son enseignement au collège du Plessis; sa science théologique. Sa vie oratorienne et ses directions de consciences. Son généralat. Rédaction des constitutions définitives de la Congrégation. Direction finale qu'il imprime à l'Oratoire. Sa mort; regrets qu'elle inspire. — Le P. Bourgoing : ses talents et ses services à la Congrégation. Caractère de son généralat. — Le P. Senault : sa célébrité comme orateur; sûreté de sa doctrine; bienveillance de son caractère; ses ouvrages. — Le P. de Sainte-Marthe : son érudition;

ses premiers travaux; ses vertus; embarras et faiblesse de son gouvernement. — Le P. de La Tour : son mérite. Son appel de la bulle *Unigenitus*. Rétractation et conséquences de cette faute; son portrait. — Le P. de La Valette; sa vie dans l'Oratoire jusqu'à son généralat. Sagesse de son administration. — Le P. de Muly : son éducation à Juilly; ses diverses fonctions; estime qu'il inspirait à J.-J. Rousseau. — Le P. Moisset : ses études à Juilly; charges qu'il remplit; son généralat. — Gouvernement provisoire de l'Oratoire par le P. Vuillet jusqu'à la suppression des Congrégations séculières en 1792; son adresse à Pie VI.

Qu'a été l'ancien Oratoire de France? Par qui, dans quelles circonstances et dans quel but a-t-il été fondé? Quels ont été les constitutions et les chefs qui l'ont régi, les hommes qu'il a produits et l'influence qu'il a exercée? Cet examen peut servir à bien faire apprécier l'importance de son long enseignement à Juilly, en même temps qu'il répond à l'intérêt de légitime curiosité, qui s'attache aux origines et au passé de cette congrégation célèbre. Puisse-t-il même, c'est le plus cher de nos vœux, contribuer à dissiper quelques-uns des nuages qui n'ont pas cessé d'entourer ce grand nom de l'Oratoire et de voiler l'éclat de ses services!

Le seizième siècle, l'une des époques les plus troublées de notre histoire, a été aussi l'une des plus critiques pour l'Église de France. Le protestantisme lui avait fait des plaies profondes et avait encore aggravé les désordres dont il était le châtiment : ses luttes contre le dogme, ses attaques acharnées contre le Saint-Siège et le Sacerdoce avaient ébranlé la foi et affaibli le respect des peuples; ses exemples, non moins funestes que ses doctrines, avaient propagé les plus honteux scandales; et les guerres religieuses, dont il était l'auteur, avaient accru partout l'ignorance, la corruption des mœurs et le relâchement

de la discipline [1]. Le Pouvoir lui-même, loin de résister à l'avilissement du clergé, y avait mis le comble en s'acquittant mal des grands devoirs que lui conférait le nouveau Concordat et en élevant trop souvent aux dignités ecclésiastiques des hommes que ne recommandaient ni l'âge ni le mérite. Aussi pouvait-on dire de presque tous nos diocèses ce qu'écrivait du sien un prêtre vénérable à saint Vincent de Paul : « que le clergé y était sans disci-« pline, le peuple sans crainte, les prêtres sans dévotion « et sans charité, les chaires sans prédicateurs et la « science sans honneur; et que la chair et le sang avaient « comme supplanté l'Évangile de Jésus-Christ [2]. » Et cette dégradation du corps sacerdotal « l'avait fait tomber « à ce degré de mépris que la plus sanglante injure que « l'on pût alors adresser à un homme de condition était « de lui dire : « Vous êtes un prêtre », et que ce nom « sacré était synonyme, dans le monde, d'ignorant et de « débauché [3] ».

Un péril aussi grand pour la religion appelait de prompts secours. La Providence proportionna les remèdes à l'étendue du mal. Le siècle de Luther et d'Henri VIII

1. Abelly, dans sa *Vie de saint Vincent de Paul,* liv. Ier, ch. XXIII, en fait une peinture navrante. On ne portait plus le costume ecclésiastique. Les mœurs mondaines régnaient dans les cloîtres les plus austères; et les habitudes de piété étaient devenues étrangères aux plus réguliers. La liturgie elle-même était en oubli. On rencontrait des prêtres qui oubliaient le cérémonial de la messe, d'autres qui ne savaient plus la formule d'absolution; et c'était par milliers que dans plusieurs diocèses on comptait ceux qui s'adonnaient au vice ou se souillaient de crimes.

2. Abelly, *loc. cit.*

3. L'abbé Maynard, *Saint Vincent de Paul, sa vie et son temps,* t. II, p. 12.

fut aussi celui de saint Ignace, dont M. de Bonald jugeait l'institut « le plus parfait qu'ait produit l'esprit « du christianisme[1] », de sainte Thérèse, de saint Charles Borromée et de saint Philippe de Néri. En France seule, il vit naître les saint Vincent de Paul, les Bérulle, les Condren, les Olier, les Fourrier et les Grignon de Montfort. Sous l'influence de ces saints personnages, la piété et le zèle se réveillèrent de toute part; des institutions nouvelles se formèrent à l'envi pour édifier le monde, soulager ses misères ou fortifier sa foi; et l'on put présager dès lors pour notre Église la grande ère de sa renaissance et de son illustration[2]. Toutefois, les résultats de cet élan général ne pouvaient être durables qu'à la condition d'être soutenus par la sanctification de l'ordre sacerdotal. C'était là l'œuvre essentielle; on en sentait l'urgence; et bientôt les hommes allaient surabonder pour l'accomplir. Mais l'initiative de sa réalisation appartient tout entière à l'Oratoire; et ce sera l'éternel honneur de cette Congrégation de s'être vouée tout d'abord à la direction des séminaires, d'avoir formé les premiers et les plus célèbres instituteurs du clergé, et d'être restée pour lui une grande école de vertu et de science, même après que les exigences de la conduite de ses collèges l'eurent fait dévier de cette fin primitive de son institution.

1. *Législation primitive*, t. Ier.
2. Ce magnifique mouvement de réforme catholique en France, sous Henri IV et Louis XIII, est très bien décrit dans la Préface de la *Vie de M. Olier* par un vénérable prêtre de Saint-Sulpice, M. l'abbé Faillon, p. 15 et suiv.



LE CARDINAL DE BÉRULLE

Instituteur et premier Supérieur général de la Congrégation de l'Oratoire,

Né en 1575, mort en 1629.

D'après le tableau original appartenant à l'auteur.

LE P. DE BÉRULLE.

Il y avait peu d'années que l'Italie, s'inspirant la première des vues du concile de Trente, commençait à rétablir le sacerdoce dans sa splendeur et sa sainteté primitive, lorsque Dieu suscita, pour poursuivre en France le même dessein, un homme vraiment apostolique, le *grand* Pierre de Bérulle, comme l'appelle Bossuet[1], « l'un des esprits les plus nets et les plus lumineux que saint François de Sales avouait avoir jamais rencontrés[2] », d'un mérite tel « que la pourpre romaine n'ajouta rien à sa dignité », d'une spiritualité si haute que des saints suivirent ou recherchèrent sa direction[3] et dont toute l'existence, écoulée « dans l'uniformité d'une inaltérable vertu », fit luire à l'Église gallicane « les lumières les plus pures et les plus sublimes du sacerdoce chrétien et de la vie ecclésiastique[4] ».

Né au château de Serilly, près Troyes, le 4 février 1575, Pierre de Bérulle était l'aîné de quatre enfants. Sa famille, l'une des plus anciennes de la Champagne, était alliée aux plus grands noms de France; et une de ses parentes, Etiennette de Bérulle, avait épousé en premières noces le bisaïeul[5] de saint François de Sales, qui

1. Oraison funèbre d'Henriette de France, reine d'Angleterre.
2. Déposition de sainte Chantal, art. 37, citée dans la *Vie de saint François de Sales*, par M. l'abbé Hamon, curé de Saint-Sulpice, t. Ier, p. 412.
3. *Saint Vincent de Paul* (Abelly, l. Ier, ch. VII); *sainte Marie de l'Incarnation* (Mme Acarie), (Tabaraud, *Vie du P. de Bérulle*, t. I, p. 57); *saint François de Sales, Vie mss. du P. de Bérulle*, par Cloyseault, p. 57.
4. *Or. fun. du P. Bourgoing*, par Bossuet.
5. Charles Bernard, seigneur du Forax. (*Arch. nat.*, M. 233, généalogie du P. de Bérulle.)

s'honora de son amitié et qui écrivait de lui à l'évêque de Dol, Antoine de Révol : « Il est tout tel que je saurais désirer d'être moi-même[1]. » La mort de son père, Claude de Bérulle, conseiller au parlement, qu'il perdit de bonne heure, le laissa sous la garde de sa pieuse mère, Louise Séguier[2], qui, plus tard, prit le voile des carmélites sous le nom de sœur Marie des Anges et mourut, après vingt et un ans de profession, entre les bras et sous la direction spirituelle de son fils[3].

Après avoir fait de brillantes études aux collèges de Boncourt et de Bourgogne et à celui de Clermont[4], où il étonna souvent ses maîtres par la maturité précoce de son jugement[5], il fut contraint par ses oncles Séguier, qui portaient un nom déjà illustre dans la magistrature, d'embrasser leur carrière et de suivre ses cours de droit. Mais deux opuscules qu'il composa à cette époque, sur le *Moyen de parvenir à la vertu* et sur l'*Abnégation intérieure*, les convainquirent de sa vocation; et ils cessèrent d'y mettre obstacle. Libre alors, à dix-huit ans, de se consacrer à Dieu, il chercha à entrer chez les Chartreux, chez les Capucins et chez les Jésuites. Éconduit par tous, il vit dans ces refus inexplicables la volonté d'en haut et tourna ses pensées vers l'état ecclésiastique séculier. Il s'y prépara par six années de prière, d'étude et de mortification, portant le cilice et la ceinture de fer et

1. Tabaraud, *loc. cit.*, t. Ier, p. 25.
2. Le même, t. Ier, p. 74.
3. Elle était tante du chancelier Pierre Séguier.
4. Dirigé par les Jésuites qui lui donnèrent, en 1683, le nom de Louis le Grand.
5. Caraccioli, *Vie du cardinal de Bérulle.*

refusant par humilité le bonnet de docteur; et après quarante jours de retraite austère chez les Capucins de la rue Saint-Honoré, il reçut la prêtrise, le 4 juin 1599, des mains de l'évêque de Lombez. Cette grâce de l'ordination « qui terminait tous ses souhaits[1] » se manifesta en lui par la modestie de son maintien, l'onction de sa piété. son amour de la retraite et son respect de la hiérarchie. On admirait sa prudence, son zèle pour la conversion des hérétiques et son désintéressement qui lui avait déjà fait refuser le doyenné de Notre-Dame de Paris et la riche abbaye de Saint-Étienne de Caen. Toutes les confréries de charité sollicitaient sa présence ou prenaient ses avis. Il était le directeur des âmes les plus ferventes, le guide spirituel des ordres les plus réformés[2]. Un an après, en 1600, il fut nommé aumônier de Henri IV et prit part à la conférence de Fontainebleau qui eut lieu, en présence du Roi, entre le cardinal du Perron, dont il fut l'assesseur, et le pape des huguenots, Duplessy-Mornay. Il y défendit le dogme de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie et mit fin aux débats par l'entraînement de sa parole et la vigueur de sa dialectique. Cette dispute fameuse, qui fut l'occasion de son beau *Traité de la Mission des Pasteurs*, mit le sceau à sa réputation de controversiste et lui procura le bonheur d'obtenir un grand nombre d'abjurations. Elle lui valut l'admiration de du Perron[3] et la faveur du prince, qui

1. *Lettre du P. de Bérulle à sa famille*, citée par son biographe Hervé.
2. Des Capucins et des Feuillants.
3. C'est cette Eminence qui disait de lui : « S'il s'agit de convaincre les hérétiques, amenez-les moi; s'il s'agit de les con-

aurait voulu l'élever à l'épiscopat et qui lui offrit, à plusieurs reprises, les évêchés de Laon et de Nantes, celui de Luçon et l'archevêché de Lyon. Mais toujours vaincu par l'humilité de l'homme de Dieu, il ne put s'empêcher de dire à M. de Bellegarde, en le lui montrant : « Vous « voyez bien cet homme-là; c'est un saint. J'ai fait ce « que j'ai pu pour le tenter; je n'y ai pas réussi. Il est « l'unique qui résiste à de pareilles épreuves[1]. » Il ne parvint à lui faire accepter que le titre d'administrateur des aumônes destinées à réparer les Saints Lieux, pour lesquels il avait une dévotion spéciale et où il chercha plus tard à établir une maison de l'Oratoire[2].

C'est vers cette époque de 1601 qu'un jour, en récitant son bréviaire, il fut frappé de ces paroles du psaume 9e : *Annuntiate inter gentes studia ejus :* annoncez ses desseins aux peuples, et qu'elles lui inspirèrent le désir de voir surgir dans l'Église une congrégation de prêtres dont la mission fût de manifester Jésus-Christ, de le faire connaître au monde dans ses préceptes, dans ses conseils et dans ses actions, de le lui faire aimer dans les inventions admirables de son amour envers les hommes, et qui, à cette fin, travaillassent à rétablir dans le clergé la ferveur primitive de l'esprit sacerdotal par la puissance de leur parole, l'autorité de leur science et l'ascendant de leurs vertus.

Il communiqua son impression à son directeur, D. Beau-

vertir, présentez-les à M. de Genève (saint François de Sales); mais s'il s'agit de les convaincre et de les convertir tout ensemble, adressez-les à M. de Bérulle. »

1. Gibieuf. *Mém. mss.*

2. *Arch. nat.*, M. M. 621.

cousin, et à M[me] Acarie, la confidente ordinaire de ses pieuses pensées. Tous deux y virent l'inspiration de Dieu et l'engagèrent à la suivre. D. Beaucousin lui prédit même qu'il établirait dans le royaume l'institution de saint Philippe de Néri.

Cependant cette sainte femme [1], avide d'immolation et de sacrifice, nourrissait, de son côté, le projet d'introduire en France un monastère de l'ordre du Carmel, dont la réforme, accomplie en Espagne par sainte Thérèse, opérait des prodiges [2]. Elle en fit part alors à M. de Bérulle, qui l'accueillit comme la préparation la plus efficace de la grande œuvre qu'il avait lui-même en vue. Il se chargea d'obtenir pour la nouvelle fondation l'agrément du Roi et les bulles d'érection du Saint-Siège [3]; il traita avec la duchesse de Longueville et le cardinal de Joyeuse de la cession du prieuré de Notre-Dame des Champs, au faubourg Saint-Jacques, pour l'installation du premier couvent de l'ordre; et, afin de le mieux pénétrer de l'esprit et des traditions de sa sainte fondatrice, il fit le voyage d'Espagne pour en ramener quelques-unes de ses filles. Dans le cours de cette négociation difficile, il eut l'adresse d'amener le roi catholique aux desseins de Henri IV sur le double mariage du dauphin avec Anne d'Autriche, fille de Philippe III, et du premier infant

1. Elle a été béatifiée par Pie VI sous le nom de sainte Marie de l'Incarnation.

2. Ce fut M. de Brétigny qui en eut le premier la pensée et qui, dès 1586, travailla à fonder un couvent de Carmélites à Rouen. *Histoire de sainte Thérèse* d'après les Bollandistes, t. II, p. 488. Nantes, Mazeau, 1882.

3. Elles furent accordées par Clément VIII, le 13 novembre 1603.

d'Espagne avec Élisabeth de France, et, après huit mois d'absence, le 17 octobre 1604, il eut la joie d'installer dans le nouveau monastère six religieuses espagnoles des couvents de Salamanque, d'Avila, de Huesches et de Burgos[1]. L'extension de l'ordre fut des plus rapides; mais sa direction[2] fut, pendant plus de douze ans (de 1610 à 1623), pour M. de Bérulle une source constante d'épreuves et de chagrins. Soutenues par l'opposition des Carmes, du cardinal de Sourdis et de quelques Jésuites, cinq maisons[3] résistèrent à sa légitime autorité et bravèrent, dans leur révolte, les injonctions pontificales et jusqu'à la force armée[4]. Victime des calomnies les

1. Ces six religieuses étaient les Mères Anne de Jésus, Isabelle des Anges, Béatrix de la Conception, Anne de Saint-Barthélemy, Eléonore de Saint-Bernard et Isabelle de Saint-Paul.

2. Elle lui fut conférée avec le titre de Visiteur perpétuel par un Bref de Paul V, du 17 août 1614.

3. Les deux de Bordeaux, et celles de Saintes, Bourges et Limoges.

4. Il est juste de reconnaître, d'ailleurs, que cette résistance n'était pas sans motifs. Sainte Thérèse, sous l'inspiration directe de Notre-Seigneur qui le lui avait révélé, avait toujours exigé que les couvents de religieuses de sa réforme, pour demeurer dans la perfection de leur institut, fussent soumis au gouvernement de l'ordre, c'est-à-dire des Carmes. La bulle d'érection du premier monastère des Carmélites en France, accordée par Clément VIII en 1604, le soumettait « à la *visite, correction, obéissance et totale juridiction dans les choses spirituelles du général de l'ordre* », et ne lui donnait de supérieurs français que *provisoirement,* jusqu'à ce que les Carmes fussent établis en France. Le général d'Espagne en avait fait la condition de son consentement au départ de ses filles; M. de Bérulle l'avait acceptée, et il en avait renouvelé la promesse à la Mère Anne de Jésus, lorsqu'à son tour elle lui en fit la demande en prenant possession du premier couvent de Notre-Dame des Champs. Cette vénérable Mère ne reçut du reste la profession d'aucune novice sans lui faire prendre l'engagement de vivre sous l'ordre dès qu'il y aurait des Carmes en France; et son désir, à cet égard, était partagé par toutes ses compagnes espagnoles.

plus perfides et des pamphlets les plus violents, leur saint fondateur sut, au milieu de toutes ces attaques, posséder son âme dans le calme et dans le silence. Une seule fois, la défense de son *Formulaire d'élévations à Jésus-Christ et à la sainte Vierge*, le contraignit à élever la voix; et ce fut pour publier un chef-d'œuvre : le *Traité des Grandeurs de Jésus*, où il expose les mystères fondamentaux de l'incarnation du Verbe et de ses incompréhensibles abaissements, avec tant de clarté, de profondeur et d'onction, qu'Urbain VIII, ravi de sa lecture, appela

Mais quand, en 1610, il fut sérieusement question de la construction d'un couvent de Carmes à Paris, dont le Pape Paul V avait pris l'initiative et que la cour agréait, M. de Bérulle s'y opposa de tout son pouvoir; et, lorsque leur installation fut effectuée, tous ses efforts tendirent à soustraire les Carmélites à leur gouvernement et à rendre définitif celui des supérieurs français.

C'est ce dessein arrêté de sa part que les Mères espagnoles regardaient comme contraire aux vraies constitutions de l'ordre et aux intentions formelles de leur sainte fondatrice, et qui détermina les protestations des cinq couvents dont il vient d'être parlé et leur appel de M. de Bérulle, leur visiteur, au Chef souverain de l'Eglise.

Mais en persistant à retenir dans ses mains la direction des Carmélites de France et à la rendre durable à l'encontre de celle des Carmes, M. de Bérulle a-t-il voulu établir un Carmel national, comme semble l'indiquer M. l'abbé Houssaye, le brillant historien du cardinal de Bérulle [1]; et, mérite-t-il surtout le reproche qui lui a été fait [2] d'avoir cherché à lui donner un esprit séparé? Nous ne le croyons pas. Si telles eussent été réellement ses vues, rien ne les aurait mieux servies à coup sûr que la clause de la bulle de Clément VIII, qui établissait le premier monastère de Paris *chef de tous les monastères du même ordre en réformation qui seront érigés à l'avenir en royaume de France*. Or, jamais M. de Bérulle n'a tenu à ce qu'elle fût observée. Le grief qui lui a été adressé d'avoir préféré pour ses

1. *M. de Bérulle et les Carmélites de France*, p. 378.
2. *Notes historiques : les Origines de la réforme térésienne*, par un prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, p. 77, 115, 123, 212 et suiv.

l'auteur l'apôtre du Verbe incarné. Enfin, à force de prudence et d'énergie, il parvint, en 1623, après douze ans de luttes, à faire rentrer sous son obéissance les couvents rebelles; et, à sa mort, l'ordre du Carmel comptait en France quarante-trois maisons qui subsistent encore, et où, depuis deux cent cinquante ans, l'immolation quotidienne de créatures angéliques sert de rançon pour les iniquités du monde.

Mais l'introduction des Carmélites en France ne fut pas l'œuvre la plus importante du cardinal de Bérulle. La gloire de son nom se rattache à l'établissement de

Carmélites de France les constitutions de 1588 à celles de 1581, et sur lequel repose l'accusation de ses tendances séparatistes n'est pas plus fondé : car, comme le remarque Mgr Pie, dans une lettre qu'il écrivait, le 28 juillet 1873, aux religieuses Carmélites de son diocèse, les diversités qui distinguent ces constitutions les unes des autres « portent sur des particularités de peu de conséquence ». D'ailleurs, ajoute le savant cardinal, « des contemporains remplis de l'esprit de Dieu comme saint François de Sales, se plaçant au point de vue des choses et des hommes du moment, avaient dit leur mot dès l'origine sur l'article le plus délicat de l'établissement français. Des âmes, telles que la Bienheureuse Marie de l'Incarnation et la vénérable Madeleine de Saint-Joseph, avaient non seulement accepté, mais voulu et défendu ce régime; et le procès de leur béatification ne les en a pas moins qualifiées, ainsi que tant d'autres après elles, membres de la grande famille du Carmel de sainte Thérèse. »

L'explication donnée par Richelieu dans ses *Mémoires* de la conduite de M. de Bérulle en cette circonstance et de ses rigueurs envers les maisons des Carmélites dissidentes, nous semble la plus plausible et la plus conforme à une certaine raideur de son caractère : « M. de Bérulle, dit-il, ne se portait pas à ces extrémités par animosité aucune. Il n'en avait contre personne; mais bien se rendait-il si ferme en ses pensées, parce qu'il croyait qu'elles étaient conformes à la volonté de Dieu[1] ».

1. *Mémoires* de Richelieu, éd. Michaud et Poujoulat, p. 55.

l'Oratoire. Un jour que le P. Cotton[1], dont l'affection pour le P. de Bérulle ne se démentit jamais, se plaignait à Mme Acarie, devenue alors la Mère Marie de l'Incarnation, de l'inutilité de ses efforts pour faire accepter à son saint ami la charge de précepteur du Dauphin : « Vous ne viendrez pas à bout de votre dessein, lui répondit-elle; il est réservé pour tout autre chose. Il manque dans l'Église de France un Ordre qui puisse donner aux évêques de bons curés et de bons vicaires. Il y a longtemps que je presse M. de Bérulle de l'établir, et il s'y refuse; mais il faut qu'il le fasse. Aidez-moi plutôt à l'en persuader[2]. »

Les vœux de Mme Acarie étaient ceux de toutes les âmes jalouses de la dignité sacerdotale; ses instances, celles de l'opinion publique elle-même. M. de Bérulle seul, dans son humilité, déclinait cette mission et sollicitait François de Sales, et après lui César de Bus de l'accepter. Mais le saint évêque lui répondait avec cette grâce de langage qui lui était propre : « Je laisse aux orfèvres à manier l'or et l'argent; les potiers doivent se contenter de manier l'argile[3]. » Et le vénérable fondateur des Doctrinaires, qui se devait tout entier à sa congrégation naissante, lui écrivait à son tour : « C'est à vous d'accomplir un dessein que vous avez formé[4]. J'y vois la

1. Jésuite et confesseur de Henri IV.
2. Hervé, *Vie du cardinal de Bérulle*, l. VII, ch. VI.
3. *Esprit de saint François de Sales*, par Mgr Camus, évêque de Belley, p. 10, sect. 14.
4. Dès sa jeunesse, M. de Bérulle se sentait pressé de l'ambition de donner à Dieu des prêtres dignes de ce nom. Tout jeune, il avait offert, pour contribuer à la régénération du

volonté de Dieu, contre laquelle il ne vous est pas permis de vous raidir. »

Cédant enfin à tant de sollicitations et aux ordres de son évêque, M. de Retz, il se jeta à ses genoux, implora sa bénédiction et se mit à l'œuvre. Il avait souvent entendu le chancelier de Sillery, l'ami intime du cardinal Baronius et notre ancien ambassadeur à Rome, parler avec éloge de l'Oratoire qu'y avait fondé saint Philippe de Néri, cet admirable prêtre, dont Bossuet a pu dire, sans hyperbole, « que le monde entier était trop petit pour l'étendue de son cœur, pendant que son cœur était trop petit pour l'immensité de son amour[1] » ; et il connaissait les fruits extraordinaires de sainteté produits par cet Institut. Il résolut de l'adopter pour modèle du sien, en étudia à fond les constitutions et les exercices, et pour mieux se pénétrer encore des maximes et de l'esprit de son fondateur, il manda près de lui deux Pères de l'Oratoire du Comtat-Venaissin, Jacques Devès et Pierre Brémont, que lui envoya leur supérieur, le P. Romillon[2].

clergé, 20,000 écus de son patrimoine. (*Mémoires manuscrits* de la mère Marie du Saint-Sacrement. *Arch. nat.*, M. 233.)

1. *Arch. nat.*, M. M. 621. Mém. mss. de l'Or.

2. Lire dans l'*Oratoire de France*, de Mgr Perraud, p. 12, et dans la *Vie de saint Philippe de Néri*, par l'abbé Bayle, p. 54, le récit du prodige dont il fut l'objet aux jours de la Pentecôte de l'année 1554.

Issu d'une famille noble de Florence, où il naquit le 22 juillet 1515, Philippe de Néri, après y avoir fait des études solides et s'y être concilié l'affection de plusieurs Dominicains du célèbre couvent de San Marco, fut envoyé, à dix-huit ans, chez un de ses oncles, riche négociant de Naples, pour s'y livrer au commerce. Au bout de deux ans, il renonça à toutes ses espérances de fortune pour prendre le chemin de Rome, où il arriva en mendiant. Il y vécut quinze ans de privations et d'austérités,

L'Oratoire d'Italie, œuvre toute de zèle et de spontanéité dans ses origines, reçut du temps et de l'expérience,

consacrant ses jours à l'étude de la théologie et de la philosophie, à la visite des hôpitaux ou à celle des sept basiliques, dont il inspira la dévotion, et une partie de ses nuits à rester en prière sur les tombeaux des martyrs aux catacombes de Saint-Calixte. Le jubilé de 1550, qui attirait dans la ville éternelle une foule considérable d'étrangers, lui suggéra l'idée de fonder la Confrérie de la Trinité des Pèlerins, où les pauvres de tous les pays, qui viendraient visiter le tombeau des Apôtres, trouveraient pendant trois jours un gîte et des aliments[1]. Le 23 mai 1551, il fut ordonné prêtre, à l'âge de trente-six ans, et alla vivre à Saint-Jérôme de la Charité, avec quelques prêtres qui s'étaient réunis pour s'édifier mutuellement et s'entr'aider dans les fonctions de leur ministère. Il s'adonna spécialement à la confession et ouvrit dans sa chambre des conférences spirituelles que suivirent des personnages considérables et un grand nombre de jeunes gens. En 1558, l'affluence de ses auditeurs l'obligea à transférer ces pieux exercices dans un local plus vaste, dépendant de la même église, et disposé en forme d'oratoire ou chapelle, et à s'adjoindre dans leur direction Taruggi, et Modio, célèbre médecin, tous deux encore laïques, et un peu plus tard Baronius. Les exercices commençaient par une lecture pieuse. Le président, c'était ordinairement saint Philippe, interrogeait quelques assistants sur cette lecture, ouvrait la discussion sur les questions qu'elle pouvait soulever, l'autorisait même souvent avec des juifs ou des hérétiques admis à ces réunions[2], résumait les opinions et concluait par quelques réflexions étudiées sur quelqu'une des grandes vérités de la religion. Puis un frère, c'était presque toujours Baronius, exposait quelqu'un des faits les plus mémorables de l'histoire de l'Église, dont il était chargé spécialement d'étudier les annales. Un autre résumait la vie de quelque saint. On chantait ensuite des cantiques composés avec soin pour ces assemblées par saint Philippe lui-même, et mis en musique par Palestrina, que ses contemporains appelèrent le

1. Aujourd'hui cette confrérie, protégée par les Papes, est établie dans un magnifique hôpital qui peut héberger mille personnes par jour, et nous y avons vu, le Vendredi saint, trois princes ds l'Église et des membres de la plus haute aristocratie romaine y laver les pieds bien sales de pauvres pèlerins, les servir à table, préparer leur couche, et mettre leurs équipages à leur disposition pour leur faciliter la visite des sanctuaires les plus vénérés de Rome. Les dames remplissent le même office auprès des pèlerines dans une partie séparée du même hôpital.

2. Fleury, *Hist. eccl.*, t. XXXVI, p. 549.

beaucoup plus que d'un plan préconçu de son saint fondateur, sa forme définitive. « Prier en commun, comme

prince de la musique, et qui se fit le disciple de saint Philippe; et l'on se séparait après la prière. Ce fut là le berceau de la Congrégation qui se forma peu à peu autour de saint Philippe[1]. Bientôt le nombre de ses disciples s'accrut, et plusieurs furent admis aux saints Ordres, entre autres Baronius, auquel il confia, en 1564, l'administration de l'église de Saint-Jean-Baptiste des Florentins, que Pie IV l'avait chargé de desservir. Il y fut établi un nouvel Oratoire, plus vaste que le premier, que Grégoire XIII, en 1574, lui permit d'accepter. L'année suivante, le nombre de ses compagnons augmentant sans cesse, il dut les installer dans l'église de Sainte-Marie in Vallicella, qu'on lui avait offerte, et qui était au centre de la ville. Il y jeta les fondements d'un temple magnifique qu'on appelle encore la Chiesa Nuova et qui fut consacré en 1577, et à côté ceux d'un vaste monastère, où il vint se réunir à ses frères, en 1588. Ce fut là que l'on commença à mettre en pratique les Constitutions dressées par le saint fondateur, en 1575, et approuvées par Grégoire XIII, et que l'on apporta quelques modifications aux exercices précédemment suivis. Au lieu de conférences, il y eut dorénavant tous les jours, excepté le samedi, une lecture spirituelle suivie de quatre sermons à des heures différentes; pratique qui s'observe encore aujourd'hui avec une telle édification, qu'un saint prêtre, qui avait toujours suivi ces sermons, voulut, par testament, que son corps fût enterré dans l'église vis-à-vis de la chaire, et qu'on gravât sur sa tombe ces paroles d'Ezéchiel : *Ossa arida, audite verbum Domini :* Ossements desséchés ! écoutez la parole de Dieu. Le sermon est suivi de chants et de prières pour les nécessités de l'Église.

Saint Philippe vit sa congrégation se répandre à Naples, à

1. Saint-Jérôme de la Charité, jolie petite église située près le palais Farnèse, qui avait été la demeure de sainte Paule et de saint Jérôme pendant son séjour à Rome en qualité de secrétaire du pape Damase, fut aussi, pendant trente-trois ans, la résidence de saint Philippe de Néri qui y forma le noyau de sa congrégation. Tous ces faits sont relatés dans une inscription placée au-dessus de la porte de la sacristie de cette église : *Suspice et venerare locum supra positum,* y est-il dit, *in quo S. Philippus Nerius Sac. Oratorii congregationem inchoavit per pias exercitationes, quæ diù hic habitæ à patribus, ob novam ædificationem aliù translatæ sunt. Non debet ignorari angulus ex quo manavit in orbem fons pietatis XXXIII annis.* On lit encore sur une autre table de marbre noir, placée à côté de la première : *Divo Hieronimo Ecclesiæ Doctori dicatum. Olim domicilium S. Paulæ, matronæ, hospitium S. Hieronimi, et diuturnum diversorium S. Philippi Nerii.*

« le dit très bien Mgr Perraud, dans son étude si atta-
« chante sur *l'Oratoire de France au dix-septième et au*
« *dix-neuvième siècle*[1]; s'édifier réciproquement par de
« bons exemples; unir, pour les rendre plus féconds, des
« efforts auparavant isolés; chercher et trouver la perfec-
« tion dans l'accomplissement des devoirs du sacerdoce;

Milan, à Lanciano et à San Severino. Il la gouverna jusqu'en 1593, époque à laquelle ses infirmités le forcèrent à résigner le généralat qui fut conféré à son disciple bien-aimé, César Baronius. Il mourut, deux ans après, d'un vomissement de sang, dans la nuit du 25 mai 1595, et fut canonisé par Grégoire XV, en 1622, à la prière de Louis XIII et de Marie de Médicis. Le corps de ce grand saint, l'apôtre de Rome, le père des pauvres, l'ami de la jeunesse et le protecteur des ouvriers, repose dans la chapelle du haut de la nef de gauche de l'église de la Vallicella. Au-dessus de son autel est la copie en mosaïque de son superbe portrait, du Guide; il est à genoux, en chappe d'or, regardant la Vierge et l'enfant Jésus, qui lui apparaissent.

A sa mort, l'Oratoire fit de nouveaux progrès. Il compta bientôt dix-neuf nouveaux établissements à Lucques, Fermo, Palerme, Camerino, Fano, Pavie, Vicence et Ferrare en Italie, à Thonon en Chablais et à Notre-Dame de Grâce, près Fréjus. Clément VIII voulut reconnaitre ses services en élevant au cardinalat les trois illustres disciples de saint Philippe : Baronius, Taruggi et Alph. Visconti. La pourpre décora encore d'autres Oratoriens : Paravicini, Léandre Colloredo et Nicolas Sfondrato, qui porta la tiare sous le nom de Grégoire XIV. Aujourd'hui la Congrégation possède à Rome ses deux maisons de la Vallicella et de Saint-Jérôme della Carità; à Madrid, celle que le Roi lui donna en 1769. Elle est établie en Portugal, en Angleterre, à Birmingham et à Londres, au Canada, dans l'île de Ceylan, en Autriche, où il existe sept maisons de Philippins (c'est le nom sous lequel elle est connue), et en France, où l'ordre, rétabli en 1852 par le R. P. Pététot, ancien curé de Saint-Roch, et approuvé par décret du Saint-Siège, du 22 mars 1864, sous le titre d'Oratoire de Jésus-Christ et de Marie-Immaculée, compte cinq maisons : la maison professe et l'école Massillon à Paris, le petit séminaire de Saint-Lô, le collège de Juilly et le noviciat de Sceaux.

1. Pages 19 et 25.

« ne rien exclure des divers ministères auxquels un prêtre « peut s'appliquer, et toutefois s'occuper plus spéciale- « ment des besoins spirituels des hommes et des jeunes « gens; protéger leur foi en les initiant à une connais- « sance plus approfondie de la religion; les garantir par « la pratique des bonnes œuvres contre l'entraînement « des passions; observer aussi les tendances et les besoins « de son époque; envoyer des missionnaires dans toutes « les sciences pour les éclairer toutes des lumières de la « révélation; faire de la manifestation du beau dans les « arts et particulièrement dans la musique un attrait pour « conduire les âmes à la vérité »; en un mot, se faire tout à tous pour gagner tous les esprits à la foi et tous les cœurs à la charité de Jésus-Christ : telle fut la pensée de ceux qui, les premiers, se rangèrent sous la conduite de saint Philippe de Néri; tel fut le but de sa congrégation, lorsqu'il lui eut tracé ses règles après quinze ans d'épreuve, et qu'elle eut été canoniquement érigée par la bulle : *Copiosus in misericordiâ Dominus*, donnée par Grégoire XIII le 13 juillet 1575; tel aussi est demeuré ce caractère distinctif de toutes les branches de la grande famille oratorienne.

Les bases des constitutions de saint Philippe, qui ne furent publiées à Rome qu'en 1612, étaient 1° l'absence de vœux, engendrant non pas une liberté absolue [1], mais

1. Cette absence de vœux, que désirait le saint fondateur, fut imposée par le pape Grégoire XIII, aux termes d'une décision que confirma un décret de Paul V, du 24 février 1612, par ce motif qu'il y avait assez d'ordres religieux pour ceux qui voulaient se lier par des vœux : *Quando quidem non deerunt quamplures religiones pro iis qui earum spiritu tenentur.*

une heureuse alliance entre la liberté de chacun et la soumission volontaire à la règle commune, sanctionnée par le droit d'exclusion de ses infracteurs; 2° l'indépendance des maisons entre elles pour leur gouvernement et leur discipline intérieurs[1]; 3° l'élection du supérieur et de ses assistants et la triennalité de leurs fonctions. Et les quelques règles qu'il traça, dictées par la plus sage modération, se bornèrent aux seuls préceptes qu'il jugea indispensables pour que ses disciples pussent pratiquer, au milieu d'un monde licencieux, toutes les vertus du prêtre, sans les austérités de la vie religieuse, sans l'entier renoncement aux choses temporelles, mais dans les habitudes d'une vie pieuse et réglée et par un usage modeste et chrétien des biens terrestres.

L'esprit sacerdotal, qui avait inspiré ces constitutions, était trop bien celui qui animait la grande âme de M. de Bérulle, pour qu'il hésitât à en pénétrer son œuvre. Néanmoins il la revêtit de son empreinte personnelle et sut la rendre, à plusieurs égards, originale et toute française. Saint Philippe avait fait de l'Oratoire une œuvre d'apostolat local, dispensée, par conséquent, du mécanisme administratif des grandes congrégations. « Les « besoins particuliers de l'Église de France au commen- « cement du dix-huitième siècle, et la tendance générale « des esprits à la centralisation déterminèrent M. de « Bérulle à concentrer dans les mains d'un Supérieur « général le gouvernement de toutes ses maisons de la

1. Il n'y eut d'exception que pour celles de Naples, de San Severino et de Lanciano, qui restèrent unies à celle de Rome et soumises à l'autorité de son Supérieur.

« Congrégation [1]. » Mais, du reste, il emprunta à la règle de saint Philippe de Néri ses dispositions essentielles ; et de la dignité du sacerdoce, de ses obligations et de sa nature, il fit dériver, comme lui, le but, l'esprit et les principes de son Institut :

1° Le prêtre, continuateur à travers les âges de la mission du Fils de Dieu pour le salut du monde, et distributeur de son corps et de son sang, sur lesquels il a reçu pouvoir, l'homme du sacrifice et de la doctrine, des préceptes et des conseils, « chargé d'annoncer à toute âme « les vérités primordiales de la vie, de la mort et de la « résurrection [2], » et placé dans l'Eglise pour servir de modèle à tous les états [3], doit être revêtu de justice, saint et parfait comme Celui dont il est l'envoyé et à la puissance duquel il est associé. Le but de l'Oratoire doit donc être de tendre à la perfection sacerdotale. Or, cette perfection consiste dans l'accomplissement de tous les devoirs ecclésiastiques ; elle exige l'union intime avec Jésus-Christ,

1. Mgr Perraud : *Orat. de France*, p. 44, Douniol, in-8°, 1866. Cette union de toutes les maisons de l'Oratoire de France sous un même supérieur, de même que « leur correspondance spirituelle et temporelle » entre elles, selon les besoins de chacun, et aussi l'interdiction des vœux dans ce nouvel Institut, à raison de son caractère purement ecclésiastique, furent décidés par M. de Bérulle, à la suite de ses conférences avec le P. Romillon, supérieur de la Congrégation de l'Oratoire de Provence, venu tout exprès à Paris, au commencement de l'année 1612, pour traiter avec lui de la fusion des deux sociétés [1]. *Le P. de Bérulle et l'Oratoire de Jésus*, par l'abbé Houssaye, p. 33.

2. Lacordaire, 9e Conf. de Notre-Dame.

3. *Vie de M. Olier*, par l'abbé Faillon, t. II, p. 290, et *Vie du cardinal de Bérulle*, par Habert, p. 347. Paris, 1646.

1. La Société que dirigeait le P. Romillon, établie depuis environ douze ans, comptait déjà dix maisons en Provence.

l'auteur du sacerdoce et la source unique de toute sainteté; elle commande la science et implique l'utilité de la vie commune. Aussi l'Oratoire devra-t-il se composer « de « prêtres spécialement appliqués à remplir exemplaire- « ment toutes les obligations de la vie sacerdotale et à se « dévouer à toutes les fonctions qui appartiennent en « propre à l'état de prêtrise [1] »; aux œuvres de zèle et de charité, à la prédication, à la direction des consciences et à l'enseignement dans les collèges [2] et principalement dans les séminaires pour y former des prêtres et les initier à la science, moins pour elle-même, cependant, que pour les services qu'elle peut rendre au prochain [3].

1. Texte de la bulle *Sacrosanctæ*, publiée le 10 mai 1613.

2. Le P. de Bérulle, il est vrai, en sollicitant l'érection canonique de sa Congrégation par le Saint-Siège, avait prié Paul V d'insérer dans sa bulle cette clause restrictive : Que l'institution, *non de la jeunesse*, dont se chargeaient les RR. PP. Jésuites, *mais des prêtres seulement*, serait une des fonctions de la Congrégation (projet de la Congrégation dressé par le P. de Bérulle, p. 22). Cette exception ne fut pas consignée dans la bulle, dit saint Vincent de Paul (*Recueil des lettres de M. Vincent de Paul*, t. Ier, p. 1, 2, 22), par un de ces desseins particuliers de la Providence, qui assiste de ses lumières le Souverain Pontife dans l'institution de ses Ordres; et le P. de Bérulle n'eut pas à le regretter, car, malgré sa répugnance première à accepter la direction des collèges, dont il reconnaissait dans les Jésuites les maîtres incomparables, il en comprit l'utilité et finit par en favoriser l'extension dans sa compagnie, soit pour occuper et former les jeunes clercs et fortifier en eux, par la connaissance préalable des lettres, le goût et l'étude des sciences sacrées, soit pour suppléer les Jésuites là où l'on refusait leur concours. C'est par ce dernier motif et pour lutter contre l'influence des protestants qu'il consentit, en 1614, à prendre la charge du premier des collèges de la Congrégation, de celui de Dieppe, qui fut installé dans le magnifique hôtel du célèbre armateur Ango, et qui, dès les premières années, compta quatre mille écoliers. (*Mém. mss. de la bibliothèque de Dieppe, pour servir à l'histoire de cette ville*, par Claude Guibert, prêtre, p. 333, 1761.)

3. Texte de la bulle *Sacrosanctæ*.

Ils devront aussi cultiver la science qui est la lumière de la vérité, et principalement la science sacrée qui en est la source, et savoir disputer aux Académies cet antique fleuron de la couronne sacerdotale[1] par de grandes et fortes études, faites en dehors de tout esprit de système ou d'école, dans une entière indépendance des opinions libres et la soumission à la seule autorité de l'Église. Mais surtout ils devront s'appliquer à mener la vie du divin Maître, et à vivre, comme lui, d'oraison, dans l'amour filial de la très sainte Vierge et de l'Église, et en union étroite et constante avec Lui, pour le progrès de son règne, la perfection de ses ministres et la sanctification des âmes, ne perdant pas de vue qu'en entrant dans la Congrégation, ils se sont dévoués spécialement au ministère de la prière, et que leur nom de Pères de l'Oratoire et jusqu'à leurs armes[2] n'ont été choisis que pour le leur rappeler sans cesse. Enfin, ils seront tenus de former une société soumise à des règles et de vivre ensemble de la vie commune[3] dans un esprit de continuelle humilité, pour relever, par leur exemple, la discipline ecclésiastique, « et pour se rendre plus capables par la confé« rence de leurs études, plus utiles aux fidèles par « la communication de leurs travaux, et plus accessi-

1. *Œuvres du cardinal de Bérulle*, p. 1262.

2. Les armes de l'Oratoire de France, en effet, étaient les noms de : *Jésus, Maria*, entourés d'une couronne d'épines, avec cette devise : *Entre qui peut, sort qui veut*, et résumaient très bien toute la pensée de son institution. Celles de l'Oratoire de saint Philippe étaient : une Vierge tenant devant elle l'enfant Jésus dans un croissant entouré de rayons.

3. Texte de la bulle déjà citée.

« bles à tous dans l'exercice de leur saint ministère [1]. »

2° Le prêtre est aussi appelé à vivre libre au milieu du monde. Il ne connaît d'autre joug que celui de l'Église, d'autres promesses que celle de son baptême et de son ordination. Les vœux solennels ou simples seront donc exclus de l'Oratoire; et ses membres n'ajouteront rien aux obligations communes à tout le sacerdoce, « afin que le spectacle de ces volontés toujours libres d'elles-mêmes et toujours soumises serve de modèle au prêtre qui, dans le monde, doit être à lui-même sa règle et sa sanction [2] ».

La charité, ce don entier de soi à Dieu et à l'humanité, sera le seul lien qui devra les unir, parce que sans lui tous les autres sont de faibles barrières. Leur soumission à la règle sera volontaire, en ce que la porte sera toujours ouverte à ceux qui se lasseraient d'en porter le joug; mais elle sera obligatoire, en ce qu'ils devront l'accepter tout entière sous peine d'exclusion; « et leur liberté, selon la pensée d'un de leurs Pères, ne consistera qu'à vouloir et à faire librement ce qu'ils doivent, *sicut liberi* [3] ».

1. Statuts de la Congrégation déposés au greffe de la Cour de Rouen, le 10 juillet 1636. (*Arch. nat.*, M. 215.)

2. *Vie du P. Lacordaire*, par le P. Chocarne, t. Ier, p. 78. L'abus qui a été fait plus tard de cette sainte liberté, sous la pression d'événements que nul ne pouvait prévoir, l'ont rendue l'objet des plus violentes attaques. Il serait peut-être plus juste de reconnaître qu'elle a été désirée par saint Philippe et voulue par les Souverains Pontifes, qu'elle a mérité les éloges de Bossuet et que c'est elle qui, en laissant à la vie propre de chacun des membres toute son expansion, a favorisé d'une manière singulière l'essor de la science et du génie au sein de la Congrégation.

3. *Arch. nat.*, carton M. 231.

3° Le prêtre est encore institué par Jésus-Christ pour être, sous l'autorité des évêques, le semeur de la parole évangélique et le dispensateur des sacrements. L'Oratoire ne sera donc pas exempt de la juridiction épiscopale comme la plupart des grands ordres religieux. Il demeurera, au contraire, dans la hiérarchie de l'Église et la dépendance des évêques pour l'exercice de ses fonctions sacerdotales, selon le vœu du Saint-Siège. Mais il ne relèvera que du Souverain Pontife et, sous lui, de ses supérieurs majeurs, pour son institution, sa conduite et sa discipline intérieures [1].

4° Enfin, comme les intérêts confiés à la garde du prêtre dominent ceux du temps de toute la hauteur de l'éternité, et l'obligent à rester étranger aux luttes des partis tant que la cause de l'Église ne s'y trouve pas engagée, « la politique de l'Oratoire sera de n'en point avoir [2] », de ne pas rechercher, pour s'affermir, l'appui des moyens humains, et de ne se mêler au mouvement des idées, des mœurs et des institutions du pays que pour les faire servir au triomphe de la vérité catholique.

A ces premiers principes, le P. de Bérulle se borna à ajouter les règlements et à prescrire les usages nécessaires pour la direction et les exercices journaliers de ses disciples, réservant à l'expérience et à la sagesse de ses successeurs le soin de compléter la constitution définitive de la Congrégation. Il en confia le gouvernement à un

1. *Lettres du P. de Bérulle*, du 10 février 1613, p. 163 de ses Œuvres, et du 18 janvier 1612 au cardinal de La Rochefoucauld, citée par M. l'abbé Houssaye, *loc. cit.*, p. 40.
2. Le P. Lami, Ve *Entretien sur les sciences*, p. 188.

supérieur général à vie, aidé : 1° pour l'expédition des affaires, de quatre assistants qui devaient former, sous sa présidence et avec voix délibérative, le Régime ou conseil de la Congrégation [1]; 2° pour le contrôle des maisons, de trois visiteurs; 3° et pour les affaires litigieuses et administratives, d'un procureur général. Le Régime devait avoir son siège à Paris. Il divisa les membres de la Congrégation en trois catégories : les prêtres, les confrères et les frères; les prêtres, qui durent être appelés Pères, selon l'usage de l'Eglise qui regarde ses ministres comme les pères spirituels des fidèles; les confrères ou clercs, destinés à la prêtrise et employés aux diverses fonctions qui n'exigent pas le caractère sacerdotal; et les frères, destinés à tous les services temporels ou matériels. Les membres de chacune de ces catégories pouvaient, à leur tour, être ou incorporés, ou associés, ou novices. Les incorporés étaient ceux qui avaient trois ans et demi de séjour depuis la date de leur diplôme de réception dans l'institut; les associés, ceux à qui ce diplôme était octroyé et qui avaient besoin de se former à la vie et aux mœurs sacerdotales [2]; et les novices, ceux qui attendaient ce diplôme.

Dans ces règlements, comme dans le *Mémoire de direction pour les Supérieurs*, qu'il rédigea à leur suite, la préoccupation exclusive du P. de Bérulle est l'avance-

1. A partir du 6 avril 1612, les séances du conseil de sa Congrégation furent hebdomadaires et se tinrent toujours le jeudi, à huit heures du matin, dans la chambre du R. P. de Bérulle (*Arch. M.*, 231).

2. On donna aussi le titre d'associés aux laïques étrangers, affiliés à la Congrégation par un diplôme d'adoption.

ment spirituel de ses disciples et le progrès du règne de Jésus-Christ dans les âmes; et il ramène toutes ses instructions à la prière, l'exercice fondamental de la vie oratorienne, à l'humilité, principe de toute vertu et de toute action sur les âmes, à l'imitation et à l'amour du divin Maître, et au désintéressement, dont il donna de si beaux exemples que tous ses disciples se firent gloire de les suivre, et qu'il est devenu l'un des traits distinctifs de la Congrégation.

Telle fut dans son ensemble l'organisation première de l'Oratoire de France. C'était, on peut le dire, l'idéal de la vie sacerdotale, tracé de la main de celui qui en était le plus parfait modèle. Il eut pour berceau [1] la maison du Petit-Bourbon, située sur l'emplacement du Val-de-Grâce actuel, où le 11 novembre 1611, six prêtres : Jean Bence et Jacques Gastaud, docteurs en Sorbonne; François Bourgoing et Paul Metezeau, bacheliers de la même faculté; Pierre Caron, ancien curé de Beaumont, et leur supérieur, Pierre de Bérulle, se trouvèrent réunis pour en former les prémices. Approuvé comme fondation royale par lettres patentes du 2 janvier 1612, érigé canoniquement par une bulle de Paul V, du 10 mai 1613, encouragé par la reine mère et saint François de Sales [2], il se propagea bientôt partout en France, malgré les plus vives oppositions; et, quinze ans à peine après sa fonda-

1. Le P. de Bérulle consacra à sa fondation 20,000 écus de sa fortune personnelle.

2. Il disait qu'il « n'y a rien de plus saint et de plus utile à l'Église de Dieu que cette Congrégation de M. de Bérulle, et qu'il eût volontiers quitté son état pour vivre sous la conduite de ce grand homme ».

tion, il comptait plus de quarante établissements, dont trois à Paris : la maison de Saint-Honoré [1], la résidence du général et de son conseil; celle de l'institution ou Noviciat [2], et celle de Saint-Magloire [3], où l'on préparait au sacerdoce des clercs de différents diocèses, « et où, dans l'air le plus pur et le plus serein de la ville, tant de saints prêtres et d'illustres prélats vinrent respirer l'air encore plus pur de la discipline ecclésiastique [4]. » Favorisée par les circonstances, cette extension rapide fut surtout l'œuvre du zèle du P. de Bérulle dont le crédit augmentait, chaque jour, avec sa réputation de sainteté.

Le Roi lui devait sa réconciliation avec sa mère (1619), en dépit des intrigues de Richelieu, de Luynes et du Florentin Ruccellaï pour l'empêcher; l'obtention des dispenses de Rome pour le mariage de sa sœur, Henriette de France, avec le prince de Galles, depuis Charles I[er] d'Angleterre (1625) [5], et les traités de Mouçon et de Barcelone

1. L'ancien hôtel du Bouchage. On vit le cardinal de Bérulle, par respect pour le temple du Dieu vivant, travailler de ses mains à la construction de l'église de cette maison, qui est occupée aujourd'hui par les protestants.

2. Actuellement l'hospice des Enfants trouvés, rue d'Enfer.

3. Aujourd'hui l'hospice des Sourds-Muets.

4. *Or. fun.* du P. Bourgoing. Il existe même aux Archives nationales (carton M. 215) un projet de lettres patentes de Louis XIII, rédigé par le chancelier de Marillac, pour établir l'Oratoire dans toutes les villes de France.

5. Cette négociation délicate ne réussit que par le tact et la fermeté du P. de Bérulle, qui ne craignit pas de faire entendre à Urbain VIII ces nobles paroles : « L'inclémence du siècle passé a jeté l'Angleterre dans les malheurs du schisme. Il faut que la clémence de celui-ci l'en retire, et que cette bonté, cette douceur, cette *urbanité* que vous portez gravée jusque dans votre nom, procurent le remède à un si grand mal ! » Le Pape conçut de sa personne une telle estime, qu'un jour, parlant de lui au P. Bertin, de l'Oratoire, et supérieur de Saint-Louis des Fran-

(mars 1626), qui lui rendaient la disponibilité de ses armées, maintenaient aux Grisons leurs droits sur la Valteline, et enlevaient à l'Espagne ceux qu'elle avait usurpés pour le passage de ses troupes en Italie [1].

De son côté, Marie de Médicis était touchée du dévouement qu'il avait témoigné à la jeune reine d'Angleterre, pendant les trois mois qu'il avait passés auprès de sa personne, à Londres. Le chapeau de cardinal, qu'Urbain VIII lui conféra dans le consistoire du 30 août 1625 et qu'il dut le contraindre à accepter, fut le prix de tant de services rendus à l'Église et à l'État.

Cette dignité, « la plus haute après la suprême [2] », ne changea rien à la simplicité et aux austérités de sa vie. Il continua à se vêtir de serge, à coucher sur la dure et à rendre à ses frères, dans l'intérieur de la maison, les offices de la plus humble charité [3]. Mais elle lui suscita des ennemis dans l'épiscopat et excita les ombrages de Richelieu. Inquiet de son influence auprès de la reine mère dont il dirigeait le Conseil, le puissant ministre, malgré la hauteur de son génie, se sentait dominé par l'ascendant de la vertu du nouveau cardinal. Sa jalousie s'accrut de la part considérable qu'il eut à la décision de

çais : « Le P. de Bérulle, lui dit-il, n'est pas un homme, c'est un ange. »

1. Richelieu, dans son *Journal manuscrit*, a reproché au cardinal de Bérulle d'avoir exclu les alliés de ce traité, bien qu'il n'ait fait, en cela, qu'obéir à ses instructions secrètes qui sont au dépôt du Louvre.

2. Paroles du cardinal de Bouillon à Louis XIV.

3. Cloyseault, *Vie mss.* Il lavait lui-même les pieds des missionnaires de l'Oratoire, à leur retour, et, la veille des grandes fêtes, la vaisselle de la communauté avec les frères servants.

l'expédition du Béarn et à celle du siège de La Rochelle, dont la prise ruina l'influence politique et l'organisation anarchique des protestants en France[1]. Elle se changea même en une véritable animosité, lorsque M. de Bérulle fut nommé ministre d'État et président du Conseil de régence lors du départ de Louis XIII pour la guerre d'Italie; et il ne put jamais lui pardonner d'avoir reproché à sa politique de sacrifier les principes aux intérêts et de ne viser à l'abaissement de la maison d'Autriche qu'en fortifiant, par son alliance, les princes protestants d'Allemagne.

Aux vertus du prêtre, à la science des affaires et aux talents de l'homme d'État, le cardinal de Bérulle joignait encore le mérite d'aimer les lettres et de les servir. Il les honora par ses écrits[2] et les encouragea par sa protection. Il aida Lejay dans l'entreprise de sa célèbre Bible polyglotte, et engagea le P. Morin à y insérer le Pentateuque samaritain d'après l'exemplaire rapporté de Constantinople par le P. de Sancy. Il inspira un des plus grands mouvements philosophiques dont l'histoire ait gardé le souvenir, en découvrant le génie de Descartes qui déclarait lui être, après Dieu, redevable de ses desseins, et en lui faisant une obligation de conscience de publier ses

1. C'est, en effet, au cardinal de Bérulle seul que revient l'honneur d'avoir provoqué le siège de La Rochelle, malgré les hésitations de Louis XIII et l'opposition de Richelieu. Ce dernier ne put s'empêcher de le reconnaître lui-même, lorsqu'un jour il s'écria, au milieu des difficultés du siège : « M. de Bérulle n'avait guère à faire de nous engager à ce siège avec ses révélations. » (Hervé, *Vie mss. de Bérulle*, p. 401. *Arch.*, M. 220. Tabaraud, II, p. 66.)

2. Lire, dans *l'Oratoire de France* de Mgr Perraud, le remarquable chapitre intitulé : *le P. de Bérulle, écrivain.*

idées[1]. Il fut enfin le précurseur du grand siècle de l'éloquence chrétienne par les soins qu'il prit de purger la chaire de l'abus des sciences profanes et du mauvais goût, et d'y ramener avec les Condren, les Lejeune et les Sénault, la convenance, la mesure et la dignité.

Tant de travaux avaient fini par miner sa constitution délicate. Le 27 septembre 1629, à son retour de Fontainebleau, il fut pris d'une fièvre qui ne le quitta plus. Le 2 octobre, malgré sa faiblesse, il voulut encore célébrer la sainte messe à l'autel. Mais à ces paroles du canon : *Hanc igitur oblationem*, il tomba « pour achever comme victime l'auguste sacrifice que l'épuisement de ses forces ne lui permettait pas de terminer comme prêtre[2] ». Porté sur son lit sans connaissance, il la recouvra en face du Saint Viatique : « Où est-il? s'écria-t-il, que je le voie, que je l'adore et que je le reçoive. » Et après avoir béni sa Congrégation, il alla célébrer à jamais les grandeurs de Celui qu'il avait tant aimé. Il était âgé de cinquante-quatre ans. En face de son cadavre, la justice reprit ses droits dans l'âme de Richelieu. « Aujourd'hui, dit-il, la mort a enlevé à la France le plus grand homme qu'elle ait produit depuis deux siècles[3]. » De nombreux miracles, dus à son intercession et au simple attouchement d'objets qui lui avaient appartenu, ont attesté, depuis lors, la sainteté de ce grand serviteur de Dieu; et plusieurs fois déjà on a commencé le procès de sa canonisation[4].

1. Baillet, *Vie de M. Descartes*, l. II, ch. XIV.
2. Tabaraud, t. II, p. 160.
3. *Vie mss. du P. de Condren*, Arch. nat., M. 220.
4. Indépendamment des trois bustes en marbre dont nous avons parlé, et qui rappellent ses traits, il existe encore un



LE PÈRE DE CONDREN

LE P. DE CONDREN

Le cardinal de Bérulle fut remplacé dans le gouvernement de sa Congrégation par le Père de Condren, le plus illustre de ses disciples, celui qui lui était le plus cher et qu'il admirait davantage, dont Richelieu ne parlait qu'avec étonnement comme d'un homme inaccessible à tous les ressorts de sa politique, et dont la mémoire doit être particulièrement chère aux enfants de Juilly dont il a fondé le collège.

Issu d'une ancienne famille de Picardie et d'un père protestant, Louis-Charles de Condren naquit à Vaubuin, près Soissons, le 15 décembre 1588. Frappé d'asphyxie en venant au monde et baptisé trois fois, il se plaisait plus tard à rappeler que son triple baptême l'obligeait à vivre plus chrétiennement qu'un autre. Nul, d'ailleurs, ne marcha d'un pas plus ferme et plus constant que lui dans la voie des saints. A sept ans, il étonnait Henri IV par le

magnifique portrait du cardinal de Bérulle, par Philippe de Champagne; il appartient à l'une des descendantes d'un frère du cardinal, Mme Adrien de Gélis.

Deux autres beaux portraits du cardinal, l'un en pied, l'autre à mi-corps, sont également attribués au même grand artiste, mais ne portent pas sa signature. Le premier, qui ornait autrefois le château de Saint-Mandé, propriété de la famille de Bérulle, est conservé aujourd'hui au Séminaire de Saint-Sulpice. Le second, qui se trouvait à Juilly, appartient maintenant à l'auteur, auquel il a été cédé par la *Société* propriétaire du Collège.

Ses œuvres ont été réunies en deux volumes in-folio par le P. Bourgoing qui en recommandait la lecture comme souverainement propre à imprimer la connaissance et l'amour de Jésus-Christ (Cloyseault, *Vie mss.*, p. 221). Ses armes étaient : de gueules au chevron d'or accompagné de trois molettes d'éperon de même. (*Armorial de France*, de d'Hozier, Paris, 1er vol., p. 151, no 38.)

sang-froid avec lequel il arrêtait un buffle furieux. Son père le destinait aux armes ; mais il n'usa de la seule qu'il mania jamais, son arc, que pour transpercer, à douze ans, comme un objet de vanité, son propre portrait. Après de fortes études au collège d'Harcourt, une maladie grave décida de sa vocation. Il fit vœu, s'il guérissait, de se consacrer à Dieu ; et à dix-huit ans, à peine rétabli, il commençait à suivre les cours de théologie de la Sorbonne, sous deux maîtres fameux : Philippe de Gamache et André du Val. Devenu lui-même docteur, il enseigna avec éclat au collège du Plessis, reçut la prêtrise en 1614, après un an de retraite, renonça à tous les avantages de son droit d'aînesse, vendit jusqu'à ses livres pour venir au secours des pauvres, aimant mieux, disait-il, faire jeûner la curiosité de l'esprit que l'estomac des membres souffrants du Sauveur, et après avoir consacré trois années à prêcher avec succès dans la Capitale, à catéchiser les pauvres des campagnes et à visiter les hôpitaux et les prisons, il entra à l'Oratoire le 17 juin 1617. Doué d'une grande érudition, réputé le meilleur théologien de son temps, il fut, dès l'année suivante, désigné par le fondateur pour aller ouvrir les maisons de Nevers, de Langres et de Poitiers. Rappelé à Paris en 1620, il fut chargé de la direction de Saint-Magloire et, en 1625, nommé supérieur de la maison mère de Saint-Honoré. Il devint, dès lors, le directeur de la conscience du P. de Bérulle qui, tout éclairé qu'il fût dans la science des saints, vénérait à ce point son jeune confesseur, qu'on le vit se prosterner à terre en passant devant sa chambre, pour baiser les vestiges de ses pas. Les hommes les plus remarquables du clergé : M. de Cau-

let, le futur évêque de Pamiers, l'abbé Donnadieu, l'abbé du Ferrier, M. Olier, se placèrent également sous sa direction; et, sur l'ordre de son général, il se résigna, en tremblant, à accepter celle du frère du Roi, Gaston, duc d'Orléans, qui devait lui causer les plus grands soucis. Ce fut même à la cour du duc de Lorraine, où il était allé trouver ce jeune prince pour tenter de le faire rentrer en grâce auprès de Louis XIII, qu'il apprit son élection à la supériorité générale de l'Oratoire. Ce choix, précipité d'abord par les Pères de Paris dans la crainte de l'influence de Richelieu, mais validé, bientôt après, par les députés des autres maisons, fut accueilli avec enthousiasme par toute la Congrégation qui le savait tout dévoué à ses intérêts et pénétré, dès le berceau, de l'esprit de l'Oratoire [1]; et ce fut en vain qu'il tenta, à plusieurs reprises, de le décliner.

Le généralat du P. de Condren fut marqué par deux grands faits : la rédaction des constitutions définitives de la Congrégation et la direction finale qu'il lui imprima.

Ces constitutions, préparées par lui, approuvées par la première Assemblée générale de 1631 et sanctionnées par le Saint-Siège, reposent sur les principes suivants : l'omnipotence et la souveraineté de la Congrégation représentée par ses députés, l'élection de ces derniers et la convocation triennale de ses assemblées générales; — la délégation de ses pouvoirs pour le gouvernement et l'administration au supérieur général et à ses assistants, nommés par elle; — le renouvellement triennal de tous ses officiers, autres que le général, nommé par elle à vie mais soumis à son

1. Paroles du P. de Bérulle, citées par le P. Amelotte dans sa *Vie mss. du P. de Condren*, l. II, ch. x, 1.

contrôle; enfin son droit exclusif de composer et de modifier ses règlements dans les limites des points fondamentaux fixés par le Saint-Siège. C'est ainsi que la constitution oratorienne s'écartait de celles de la plupart des grands Ordres fondés au seizième et au dix-septième siècle, qui reposaient toutes sur le principe d'autorité, et qu'elle se rapprochait, au contraire, de celles des anciens Ordres de Cîteaux et de Saint-Dominique, « où derrière ces cloîtres tant calomniés » par les ennemis du despotisme clérical, « se trouvaient de paisibles cités gouvernées par des magistrats de leurs choix » et soumises à des lois « qui savaient allier à l'obéissance la plus héroïque l'exercice le plus noble de la vraie et saine liberté[1] ».

Le second fait, plus décisif encore, fut l'impulsion spéciale qu'il donna aux œuvres et aux travaux de la Congrégation. Déjà le cardinal de Bérulle qui, dans le principe, aurait désiré la consacrer à la direction exclusive des séminaires, avait été amené peu à peu à lui confier de préférence la conduite des collèges. Le P. de Condren, tout en ne jugeant lui-même rien de plus nécessaire à l'Église que l'établissement des séminaires, engagea définitivement l'Oratoire dans la même voie, et, sans abandonner cependant le but primitif de son institution[2], travailla à lui donner le caractère qui l'a distingué depuis : celui d'un Ordre savant, consacré à l'éducation de la jeunesse laïque et chargé de pourvoir l'Église de docteurs et de missionnaires. Quels sont les motifs qui ont pu déterminer ainsi le P. de Condren à faire dévier

1. Mgr Perraud, *l'Orat. de France*, p. 106.
2. *Ibid.*, p. 239 et la note 3.

la Congrégation de sa fin première? Il ne les a jamais fait connaître. Mais un jour, en présence de tous ses Pères réunis, il s'affligea des maux que le jansénisme devait causer à l'Église. « Ce qui me fait gémir, leur dit-« il, c'est le schisme que je prévois et qui paraîtra dans « deux ans[1]. » Cette prédiction, que les événements justifièrent, permet de supposer qu'il obéissait, en cela, aux vues secrètes de la Providence, et que Dieu, jaloux de l'intégrité de la doctrine dans les maîtres de ses lévites, voulait transmettre désormais l'honneur de les instruire à une compagnie qui n'eût pas à déplorer les défaillances d'un seul de ses membres[2]. Au surplus, cette déviation a-t-elle été, en soi, aussi funeste à l'Oratoire qu'on l'a prétendu? Ce serait une erreur de le croire, et une injustice d'en accuser la mémoire du P. de Condren. Sans doute, on l'a dit souvent et avec raison, ce sont les collèges de la Congrégation, bien plus que sa participation aux querelles du jansénisme, qui ont entraîné sa perte. Cela n'est vrai pourtant qu'à partir de l'époque, bien plus récente, où, pour combler les vides immenses causés dans l'enseignement par l'expulsion des Jésuites (en 1762), elle eut le tort de ne pas savoir refuser leurs collèges qu'on lui offrait de toute part. Elle n'était pas préparée à une œuvre aussi vaste; les sujets lui manquaient. Elle fut entraînée à ouvrir ses rangs à un grand nombre de jeunes professeurs, laïques, sans aucune vocation pour le sacerdoce, qui ne se revêtirent que de sa robe et restèrent étrangers à son esprit. C'était là la véri-

1. *Lettres auth. de M. Olier,* p. 50.
2. La Compagnie de Saint-Sulpice.

table dérogation à ses règles constitutives; et c'est aussi de ce moment que date sa décadence. Mais jusque-là, et tant que l'Oratoire ne dépassa pas dans son enseignement la mesure de ses propres forces, ses collèges ne furent pour lui qu'une pépinière de sujets d'élite et une école précieuse pour la formation de ses savants et de ses prédicateurs.

Quoi qu'il en soit, le P. de Condren se déchargea même, vers la fin de sa vie, du gouvernement intérieur de la Congrégation. Il le délégua à l'un de ses assistants [1], pour se livrer tout entier à la conduite des âmes et surtout à celle des ecclésiastiques qu'il croyait destinés plus spécialement à la réforme du clergé; et il contribua à étendre cette réforme bien au delà de l'Oratoire, en prenant la plus grande part à la fondation de la pieuse et illustre compagnie de Saint-Sulpice [2]. A ses derniers moments, il fut saisi de terreur à la pensée des jugements de Dieu. Un de ses Pères le rappela à l'espérance et à la confiance en la miséricorde divine. Eh bien! je m'y abandonne, dit-il d'une voix ferme; et il expira aussitôt, le 7 janvier 1741, âgé de moins de 56 ans [3]. Ainsi disparut ce grand homme que M. Olier jugeait « l'intelligence la plus vaste qui fût alors au monde [4] ». Comme le cardinal de Bérulle, son maître vénéré, il aimait et cultivait les lettres; et un an avant sa mort, il exprimait à Thomassin son secret désir de ne pas quitter la terre sans

1. Le P. Eustache Gault. V. *Lettre circulaire du P. de Condren à tous les régents des collèges*, d'août 1631.
2. *Vie de M. Olier*, par M. l'abbé Faillon, t. Ier, p. 127 et suiv.
3. *Arch. nat.*, M. M. 623. *Ann. mss.*, p. 208.
4. Paroles de M. Olier. V. *sa Vie*, t. Ier, p. 137.

avoir relu Cicéron tout entier[1]. Comme lui, plein d'éloignement pour les dignités, il refusa la pourpre romaine et les archevêchés de Lyon et de Reims, que lui offrait Richelieu; et il répondait invariablement à ces sortes d'ouvertures : « Je ne veux d'autre bénéfice pour toute ma vie que la croix de Jésus-Christ[2]. » Comme lui encore, plein de zèle pour les bonnes œuvres, il fonda, sous le nom de compagnie du Saint-Sacrement, une association de piété et de charité qui rappelle, à beaucoup d'égards, celle des conférences de Saint-Vincent de Paul. Louis XIII, en apprenant sa mort, dit au P. Morin : « J'ai perdu le plus saint homme de mon royaume et le plus désintéressé. » Saint Vincent de Paul se frappa la poitrine de désespoir de n'avoir pas assez honoré cet homme incomparable[3]; et peut-être n'est-il pas de plus bel éloge que celui que lui décerna sainte Chantal en disant : « que si Dieu avait donné à l'Église saint François de Sales pour instruire les hommes, il lui semblait qu'il avait rendu le P. de Condren capable d'instruire les anges[4] ».

C'est donc pour le collège de Juilly une bénédiction encore plus qu'une gloire d'avoir eu pour fondateur ce

1. Thomassin, *Dog. theol.*, *præf.*, n° 9, cité par Mgr Perraud, p. 194, en note. — « Condrenus, vir ingenio, sanctimonià et doctrinæ sacræ cœlitus haustà copià præstantissimus, gregis et ipse olim nostri præpositus, mihi, dit Thomassin, dùm humanarum litterarum scholæ præessem, insurravit nulli non jucundissimam et familiarem esse debere, nulli non fructuosissimam esse Ciceronis lectionem; addidit porro et eam se spem clàm in sinu alere, perlegendi adhuc, antequàm vità abiret, quidquid ille scripsisset. Erat autem tum Condrenus cœlo maturus, ut qui altero post anno vivere deserit. »

2. *Max. spirit. du P. de Condren*, par le P. Cloyseault.

3. *Vie de M. Olier*, p. 126.

4. Cloyseault, *Vie mss.* p. 264, à la Biblioth. nat. *Orat.*, 276.

prêtre éminent, dont la mémoire l'honore ici-bas et dont la sainteté le protège au sein de Dieu [1].

Sept autres généraux, après le cardinal de Bérulle et le P. de Condren, ont gouverné successivement l'Oratoire jusqu'à la révolution.

LE P. BOURGOING (21 ANS, DE 1641 A 1662).

D'une famille de robe du Nivernais, alliée à celle des de Bérulle, François Bourgoing, né à Paris le 18 mars 1585, mourut à la maison de Saint-Honoré le 28 octobre 1662, à l'âge de 77 ans. Il fut le troisième général de l'Oratoire. C'était déjà, assurément, la marque d'un haut mérite que d'avoir été appelé à succéder à « cet illustre P. de Condren, dont la mémoire, a dit le maître de l'éloquence sacrée, est douce à l'Église comme une composition de

1. Le collège de Juilly possède actuellement le corps de son vénérable fondateur. Découverts le 2 juillet 1884, dans l'église de l'Oratoire Saint-Honoré, aujourd'hui temple protestant, grâce à l'initiative et aux persévérantes recherches du P. Ingold, ces précieux restes ont été déposés, le 10 du même mois, dans le chœur de l'ancienne chapelle du collège [1]. Ils reposent aujourd'hui devant le maître-autel de la nouvelle chapelle, et sur la plaque de bronze qui les recouvre on a gravé l'inscription suivante :

Hic in pace Carolus de Condren, Oratorii J. D. N. J. C. Secundus Præpositus generalis, Collegii Juliacensis fundator, defunctus A. D. VII idus Jan. anno R. S. 1641, ætatis 52 et præposituræ 12, in ecclesià domus Oratorii dictæ Sancti Honorati olim humatus, pià filiorum curà A. D. VI non Jul. A. R. S. 1884 inventus, et in hoc Collegium suum Juliacense trans latus, adventum Christi quem unicé dilexit et æternam resurrectionem inter suos expectat, depositus iterum A. D. VI id. Jul. A. R. S. 1884.

1. V. la *Découverte et Translation au collège de Juilly du corps du P. de Condren* et l'allocution de M. l'abbé Le Rebours, curé de Sainte-Madeleine, à la cérémonie de cette translation. Brochure in-8°, librairie Poussielgue. Paris.

parfums[1] ». Le P. Bourgoing l'avait manifesté par ses talents de prédicateur, de théologien et d'administrateur, et par les services qu'il avait rendus à la Congrégation, dont il avait répandu les maisons en France et en Belgique. Il en donna de nouvelles preuves dans l'exercice du gouvernement de l'Oratoire; et l'austérité de sa vie, son application à la prière et au ministère de la parole, son zèle pour la discipline, que la sévérité de son caractère poussa même quelquefois trop loin, sa patience et sa fermeté dans la conduite des âmes, son dévouement à l'Église et son ardeur infatigable à la servir, toutes ces hautes vertus, célébrées par la grande voix de Bossuet, ont immortalisé son nom[2].

LE P. SENAULT (9 ANS, DE 1663 A 1672).

Le P. Jean-François Senault, l'une des célébrités de la chaire sacrée, était fils du fameux ligueur Pierre Senault. Il naquit à Anvers en 1604 et entra dans l'Oratoire en 1628. La bienveillance et la douceur de son caractère, la sûreté de sa doctrine[3], et sa rare aptitude pour le maniement des affaires[4] et le gouvernement des hommes

1. Expression de Bossuet dans l'Or. fun. du P. Bourgoing.

2. L'Oraison funèbre du P. Bourgoing fut prononcée par Bossuet le 4 décembre 1662.

3. Il disait souvent que Jansénius et ses sectateurs ne seraient pas tombés dans l'erreur s'ils n'avaient pas quitté saint Thomas, comme interprète de saint Augustin, pour suivre leur propre sens; et il fit statuer par la 12e assemblée, en 1666, que les professeurs de la Congrégation suivraient, sur les questions de la grâce, la doctrine de saint Augustin interprétée par saint Thomas, le Concile de Trente et les Constitutions des Souverains Pontifes.

4. Son panégyriste, l'abbé de Fromentières, qui devint évêque

le firent surnommer *les Délices de la Congrégation*[1]. Il mourut à Paris, après neuf ans de généralat, le 3 août 1672, et l'on grava sur sa tombe ce texte de saint Paul : *Potens exhortari in doctrina sana.* Il a laissé plusieurs ouvrages estimés : une *Paraphrase sur Job*, un *Traité de l'usage des Passions*, un autre de philosophie morale et plusieurs biographies, entre autres celle du chancelier de Marillac, son intime ami. Mais il n'a publié aucun de ses sermons qui lui ont valu cependant sa grande réputation.

LE P. DE SAINTE-MARTHE (24 ANS, DE 1672 A 1696).

Le P. Louis-Abel de Sainte-Marthe, né à Paris en 1621, entré dans la Congrégation en 1642, et mort à la maison de l'Oratoire de Saint-Paul-aux-Bois, près Soissons, le 8 avril 1697, appartenait à une famille considérable dans l'histoire des lettres et des sciences, et était fils de l'historiographe Scévole de Sainte-Marthe. Lui-même, il avait concouru à la rédaction du *Gallia christiana;* et, dans les loisirs que lui laissaient l'importante direction de la maison de Saint-Magloire et ses fonctions de premier assistant, il travaillait avec son frère à l'*Orbis christianus*, ouvrage immense qui devait embrasser l'histoire de toutes les Églises du globe, lorsqu'il fut élu général de l'Ora-

d'Aire, disait dans son Oraison funèbre : « Qu'il n'avait rien entrepris qui n'eût réussi. »

1. C'est lui qui, sollicité par Anne d'Autriche et Mazarin d'accepter un évêché, répondait à la reine mère : « A mon âge, Madame, bien loin d'être disposé à sortir de l'Oratoire pour mourir évêque, je quitterais mon évêché, si j'étais évêque, pour avoir la consolation de mourir dans l'Oratoire. » (Tabaraud, p. 242, t. II.)

toire. C'était un homme recommandable par sa vie exemplaire, son profond savoir et sa grande piété; et selon le mot d'un ancien qu'on lui a appliqué, son mérite et ses vertus l'eussent toujours fait juger digne de la première place s'il ne l'avait occupée. Mais ses démêlés avec l'archevêque de Paris, M. de Harlay, qui lui était hostile, ses hésitations et ses faiblesses vis-à-vis du pouvoir, les orages que souleva contre lui, au sein de la Congrégation, l'interdiction de la doctrine de Descartes et l'adoption du formulaire d'études prescrit par l'assemblée de 1684, enfin les rigueurs dont il fut l'objet de la part de Louis XIV ont fait des quinze dernières années de son généralat la page la plus triste de l'histoire de l'Oratoire. Sur les instances de Bossuet et de l'archevêque de Reims, M. Le Tellier, il mit fin à cette situation déplorable en envoyant sa démission à M. de Noailles, récemment promu à l'archevêché de Paris; et il eut l'humilité d'assister à l'assemblée de 1696 (20 juin), qui élut son successeur. L'accusation de jansénisme, si souvent et si légèrement prodiguée alors, ne lui fut pas épargnée; et cependant il n'hésita pas à exclure de la compagnie les oratoriens les plus compromis dans l'hérésie : Quesnel et Duguet, professeurs à Saint-Magloire [1]; il fit adopter comme règle de doctrine, dans l'Oratoire, le livre des *Sentiments de saint Augustin sur la Grâce*, du P. Leporc d'Imbretun, l'un des plus habiles et des plus infatigables adversaires de Jansénius; et ses relations avec les religieuses réfractaires de Port-Royal

1. *Arch. nat.*, M. M. 624. p. 98. Quesnel fut expulsé de la Congrégation en 1681.

n'eurent d'autre but que de les amener à la communion plus fréquente[1]. Il faut dire encore, à son éloge, qu'il opéra, à force de sagesse et d'habileté, la réforme du couvent des Dominicains de la rue Saint-Jacques, qu'il dirigea spécialement les travaux de ses Pères vers la science de la discipline ecclésiastique, et que la confiance qu'il sut inspirer à plusieurs évêques, valut à sa Congrégation la conduite de douze séminaires nouveaux[2].

LE P. DE LA TOUR (37 ANS, DE 1696 A 1733).

« Gentilhomme de bon lieu[3] » et d'une famille noble de Normandie, le P. Pierre-François d'Arérez de La Tour, né à Paris le 21 avril 1653 et mort à Saint-Honoré le 13 février 1733, avait été page de Mademoiselle avant d'entrer, en 1672, dans l'Oratoire. Il s'y éleva rapidement aux charges les plus hautes et fut appelé, en 1696, à le diriger, par son talent de parole, ses qualités d'administrateur, son rare discernement et la considération dont il jouissait à la Cour et auprès de personnages tels que D'Aguesseau, le prince de Condé et la reine d'Angleterre. Néanmoins, les vingt dernières années de son long généralat furent presque aussi troublées que celles de son prédécesseur. La bulle *Unigenitus*, qui condamnait le livre des *Réflexions morales* de Quesnel, publiée par Clément XI en 1713, avait ravivé les passions jansénistes qui entraînaient alors presque tout le clergé de France[4]

1. V. les *Mém. mss.* du P. Batterel, à la Bibl. nat.
2. Tabaraud, *Vie du cardinal de Bérulle*, t. II, p. 260 et 262.
3. Saint-Simon, *Mém.*, t. IV, p. 418. Ed. Hachette, in-8°.
4. V. le Mémoire de Fénelon à Clément XI, cité dans ses *Œuv. compl.* Ed. Gaume, t. IV, p. 452 et suiv.

et surtout les ordres religieux[1] dans une lutte ouverte contre le Saint-Siège; et son acceptation occasionna à l'Oratoire les plus sérieux embarras. Le P. de La Tour avait été l'un des premiers à donner le funeste exemple de la résistance et à proposer l'appel de la Constitution pontificale à un Concile général. Il ne tarda pas, il est vrai, à rétracter son erreur et fit les plus énergiques efforts pour en réparer les suites: il parvint même à obtenir du cardinal de Noailles la révocation de son appel, et du chancelier d'Aguesseau son adhésion à la bulle. Mais il porta la peine de sa faute au sein de sa compagnie; et la mort vint le frapper avant qu'il eût pu ramener à la soumission tous ceux de ses frères que son opposition passagère avait égarés. Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, l'a dépeint comme un homme de haute taille, « bien fait, d'un visage « agréable mais imposant, fort connu par son esprit liant « mais ferme, adroit mais fort, par ses sermons, par ses « directions, d'une conversation gaie et amusante mais « sans sortir du caractère qu'il portait, qui excellait par « un esprit de sagesse, de conduite et de gouvernement, « et qui était dans la plus grande considération[2] ». Et ce portrait répond bien à sa physionomie fine, spirituelle et sévère, exprimée avec tant de perfection dans l'un des tableaux que possède Juilly. « Louis XIV, qui chercha « inutilement à lui faire accepter l'évêché d'Evreux[3], s'est « plusieurs fois écrié avec admiration, ajoute Saint-Simon,

1. A l'exception des Jésuites et de Saint-Sulpice, tous les autres ordres religieux étaient infectés de jansénisme. *Ibid.*

2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 416 et 418.

3. Tabaraud, t. II, p. 289. Sous la Régence, le P. de la Tour refusa également l'archevêché de Rouen.

« sur la sagesse de cet homme, avouant que depuis fort « longtemps qu'il l'épiait il n'avait jamais pu le trouver « en faute. » Et le Régent avait une si haute idée de son mérite qu'il ne l'estimait pas moins capable de conduire un grand État que de régir sa Congrégation [1].

LE P. DE LA VALETTE (39 ANS, DE 1733 A 1772).

Louis de Thomas de La Valette, né à Toulon en 1678, d'une des plus anciennes et des plus grandes familles de la Provence, était entré à dix-sept ans à l'Institution de Lyon et l'avait quittée, en 1697, pour se retirer à la Trappe où l'attirait le désir d'une plus haute perfection. Ramené à l'Oratoire par les instances du P. de La Tour, qui appréciait le prix d'un tel sujet, il devint l'édification de tous ses Frères. Placé en 1710 à la tête de l'Institution de Paris, et nommé en 1730 assistant du P. de La Tour, il fut choisi, à sa mort, pour lui succéder. Il résista longtemps et ne céda qu'à l'ordre formel de l'archevêque de Paris, son parent, M. de Vintimille, prélat tout dévoué au Saint-Siège, et aux sollicitations du premier ministre, le cardinal de Fleury. La tranquillité de sa longue administration ne fut interrompue que sous le ministère de l'évêque de Mirepoix, à l'occasion de l'adhésion à la bulle *Unigenitus*, que ce ministre exigea de toutes les Congrégations et de toutes les Universités. Cette adhésion était

1. On grava sur sa tombe cette spirituelle épitaphe qui, en rappelant ses noms, rappelle aussi ses vertus :

Sic *Petri* in Dominum Darerius æquat amorem
Et *Francisci* humilis sic imitator adest;
Ambos ut vere referens Ecclesiæ in uno
Et Petram et *Turrim* suppeditare queat.

commandée à l'Oratoire par son devoir d'obéissance à la double autorité du Saint-Siège et du Roi; elle souleva cependant, dans son sein, la plus vive agitation; les efforts du P. de La Valette, la considération dont il était entouré, et même les expédients excessifs [1] de sa prudence étaient impuissants à l'obtenir. Il fallut recourir aux voies de rigueur et exclure de l'assemblée les plus obstinés appelants. Le vote eut lieu enfin, le 14 septembre 1746, en présence du commissaire du Roi, M. de Marville, et la bulle fut acceptée comme loi de l'Église et de l'État par une majorité de dix-neuf votants sur trente-trois; les quatorze autres se retirèrent avant le vote [2]. Il y eut à la suite de cette séance de nombreuses protestations; mais la sagesse du Général calma l'effervescence et assura à la Cour la complète soumission de la Compagnie. D'autres sollicitudes vinrent encore éprouver la fin de sa carrière : il constata avec tristesse les progrès de l'impiété et l'allanguissement de la foi, et déplora l'expulsion des Jésuites comme une flagante iniquité, un vide immense dans l'éducation de la jeunesse et un péril grave pour l'avenir de

1 et 2. Ce fut à cette séance, dont le récit a été consigné dans l'*Histoire mss. de la Bulle Unigenitus*, par le P. Bizault (Arch. nationales, M. 236), que, dans des vues d'apaisement et de conciliation, il est vrai, et dans l'espoir de ramener à son avis plusieurs dissidents, le P. de La Valette eut néanmoins le tort de dire « qu'il ne s'agissait pas de recevoir la Bulle comme règle de foi; que Sa Majesté ne pouvait ni ne voulait la faire recevoir en cette qualification, mais seulement comme une règle de discipline et de précaution », et de chercher ainsi à déterminer le vote de cette Bulle par des subterfuges et des équivoques au lieu de l'appuyer sur son véritable motif, dont il reconnaissait lui-même toute la force : le caractère obligatoire d'une Constitution pontificale.

la Congrégation [1]; car il ne la voyait pas sans inquiétude accepter, dans l'ardeur de son zèle, l'héritage d'un trop grand nombre de leurs collèges. Ce noble vieillard, qui la représentait si dignement et que Louis XV jugeait « l'ecclésiastique le plus respectable de son royaume [2] », s'éteignit, le 22 décembre 1772, dans la quatre-vingt-quinzième année de son âge et la quarantième de son généralat. L'esprit de pauvreté, qui l'animait, lui avait fait refuser la riche succession de son frère, l'évêque d'Autun; et les deux objets les plus précieux de la sienne furent une vieille montre d'argent et une tabatière de buis [3].

LE P. MULY (7 ANS, DE 1772 A 1779).

Le P. Denis-Louis Muly, né à Meaux en 1693 et mort à Paris le 9 juillet 1779, à quatre-vingt-six ans, était un ancien élève de Juilly, dont il devint ensuite supérieur. Entré à l'Oratoire en 1711, il enseigna avec distinction les humanités et la rhétorique dans plusieurs de ses collèges, et dirigea avec talent l'Institution de Paris. Appelé de là à la cure de Montmorency, qui était annexée à l'Oratoire, il y laissa le souvenir d'un pasteur accompli. J.-J. Rousseau, l'un des moins édifiants de ses paroissiens, disait qu'il n'avait connu dans sa vie que huit véritables chrétiens, et il plaçait en tête de ce petit

1. En apprenant la sentence du Parlement contre les Jésuites, le P. de La Valette se leva en s'écriant : « C'est la destruction de notre Congrégation. » (Lettre inédite de M. l'abbé Pruneau, vicaire général de Meaux, à M. l'abbé Cognet, chanoine de Soissons, sur son oncle Marcel Pruneau, prêtre de l'Oratoire.)
2. Adry, *Notice sur Juilly*, p. 19 et note.
3. Tabaraud, t. II, p. 297.

nombre le P. Muly. Ce vénérable vieillard administrait cette paroisse depuis quarante ans, lorsque, malgré son grand âge, sa piété, sa modération et l'estime qu'avait pour lui le P. de La Valette, le firent élire général de la Congrégation qu'il gouverna pendant six ans. On grava sur sa tombe ces paroles de l'Apôtre, qui résumaient toute sa vie : « *In simplicitate cordis et in sinceritate Dei et non in sapientiâ carnali sed in gratiâ Dei conversatus in hoc mundo.* » (IIe Epît. *ad Cor.*, chap. I, v. 12.)

LE P. MOISSET (11 ANS, DE 1779 A 1790).

Le P. Sauvé Moisset appartenait à une famille distinguée du Béarn; il était né à Bayonne le 5 juin 1704. Comme son prédécesseur, il avait fait ses humanités et sa rhétorique à Juilly, et, comme lui aussi, il passa par les différentes fonctions de la Congrégation avant d'en avoir le gouvernement : il fut successivement régent de classes, supérieur du collège de Condom, du séminaire de Saint-Magloire, de l'Institution de Paris, de la maison Saint-Honoré et assistant général, et se distingua partout par sa foi vive, sa vie exemplaire et son inviolable attachement au corps dont il fut le dernier chef. Malgré l'extrême difficulté des temps, il le dirigea sans secousse grave jusqu'à sa mort, arrivée en novembre 1790.

Mais déjà la tempête révolutionnaire commençait à gronder, et l'Église était atteinte dans sa discipline. La Congrégation n'eut pas la liberté de procéder à l'élection d'un nouveau général; elle put seulement en déléguer provisoirement le pouvoir à son procureur général, le P. Vuillet, qui la régit jusqu'à ce que les décrets schis-

matiques de l'Assemblée constituante sur la constitution civile du clergé et la suppression des congrégations séculières enseignantes eussent mis fin à l'existence légale de l'Oratoire. Dans ces néfastes conjonctures, le P. Vuillet sut se montrer digne de la confiance de son Ordre par la fermeté de son caractère et la dignité de sa conduite; et son dernier acte, dans lequel on a vu à juste titre le testament de l'Oratoire, est l'un des plus beaux que constatent ses annales. Le 10 mai 1792, à la veille de se séparer de ses frères, il voulut donner au Souverain Pontife un suprême témoignage de soumission et d'amour; et il écrivit à Pie VI une lettre que signèrent les soixante Pères réunis encore autour de lui, dans laquelle il exprimait, en termes touchants, le besoin qu'ils éprouvaient tous, « avant la dispersion et la dépor« tation dont ils étaient menacés, de se jeter aux pieds « de Sa Sainteté, de lever les yeux vers elle comme vers « le port assuré du salut et de rendre au Saint-Siège le « dernier souffle d'une vie que l'Oratoire avait reçue de « lui [1]. » L'exil ne fit qu'accroître cette affection filiale; et, lorsque Pie VI, ce saint vieillard de quatre-vingt-un ans, fut arraché de Rome, puis de Sienne, et conduit comme

1. Cette lettre, que le cardinal de Bernis, notre ancien ambassadeur à Rome, avait placée sous les yeux de Pie VI, fut enlevée plus tard dans le cabinet du Pape par le commissaire des armées de la République, Rochejean. Elle était ainsi conçue :
« Beatissime Pater, in his persecutionum procellis, quibus jactantur omnes Ecclesiæ Gallicanæ ordines, liceat nobis, antequàm dividamur in varias orbis plagas deportandi, ad Sanctitatem Vestram velut ad tutissimam quamdam salutis stationem respicere et ultimum quasi vitæ spiritum unde hausimus illic exhalare. »

un prisonnier près de Saint-Cassien à la Chartreuse de Florence, ce fut un autre fils du cardinal de Bérulle et son historien, le P. Tabaraud, qui, bien que resté janséniste, rédigea une adresse à l'auguste Pontife, pour lui témoigner, au nom de tous les évêques et de tous les prêtres français, réfugiés en Angleterre, leur profonde affliction de ses malheurs[1]. Pie VI daigna lui répondre par un bref où il exalte le courage, les vertus et la constance de ces confesseurs au milieu de leurs infortunes, et qu'il termine par ces paroles, bien dignes d'un Pape et d'un martyr : « Pour moi, qu'ai-je à craindre; serait-« ce la mort? Quand on ne vit que pour Jésus-Christ, « l'on ne peut que gagner à perdre la vie[2]. »

1. Le P. Tabaraud y faisait ce bel éloge du pontificat de Pie VI :

« Romani justo et leni imperio gubernasse, legibus temperasse, beneficiis devinxisse, tum veteribus tum novis artium monumentis decorasse, quod est magni principis : at Ecclesiam doctrinâ simul et pietate et prudentiâ et imperterritâ animi magnitudine inter difficillimas rerum angustias fulcire, solari et regere, quod est optimi principis : hæc, Beatissime Pater, hæc vestra laus est, hoc Pontificatus vestri proprium decus et ornamentum. » (V. *les Martyrs de la Révolution,* par l'abbé Aimé Guillon, t. IV, in-8°.)

2. *Ibid.*

CHAPITRE SECOND

SES GRANDS HOMMES

Théologiens de l'Oratoire : les Pères Gibieuf, Morin, Vignier, Berthod, Amelotte, Merbès, de Neercassel, de Monchy, Mauduit, des Carrières, Leporc d'Imbretun, Poujet, Lebrun, Duguet, Vigier et Thomassin. — Ses exégètes, Bernard Lami, Richard Simon et Houbigant. — Ses canonistes : Guillard d'Arcy, Bonnichon, Cabassut, Archaimbaud, Bordes, Salomon et Poisson. — Son philosophe : Malebranche. — Ses historiens : Guyon, J. Vignier, Lecointe, Berthault, Dubois, Lelong, Fabre, Bougerel, Henault, Arcère et de Foncemagne. — Ses littérateurs : Bourbon, Gaichiès, Houtteville, Esprit, Duresnel, Goujet, de la Bletterie, de Mirabaud, Surian. — Ses savants : Prestet, Malebranche, Lami, Reyneau, de Mercastel, Mazières, d'Ardenne, de Bardonnenche, du Hamel, Mallemans, Privat de Molière, Legrand, Souchay, de Capponi et de Canaye. — Ses orateurs : Metezeau, Bourgoing, Senault, Lejeune Leboux, Mascaron, Hubert, de la Roche, Lesnez, Leblanc, André et Gaspard Terrasson, de Beaujeu, Portail, Surian et Massillon. — Ses évêques : Achille de Harlay de Sancy, Lebouthilier, de Grimaldi, Eustache et Jean-Baptiste Gault.

Sous la conduite de chefs aussi éminents, l'Oratoire, on ne saurait en être surpris, n'a pas cessé de produire avec une merveilleuse fécondité, depuis son origine jusqu'à son déclin, une foule de sujets d'élite, qui ont rendu à l'Église, à l'État, à la science et aux lettres des services dont l'éclat rejaillit encore aujourd'hui sur la maison de Juilly, qui les a presque tous formés.

Le cardinal de Bérulle n'avait exclu de son œuvre sacerdotale aucun des travaux qui peuvent, à des degrés divers, servir au bien des âmes. Aussi rencontre-t-on le nom de ses disciples dans les sciences théologiques et

profanes, dans la théologie, l'histoire, le droit canon et la littérature, comme dans le ministère de la parole et dans le gouvernement de l'Église.

I

Dans la théologie, « cette science sublime des affirmations divines[1], » c'est après le P. de Condren, réputé, nous l'avons dit, le plus prorond théologien de son époque :

Le P. Gibieuf, (Guillaume, † en 1650), ce docteur en Sorbonne, dont l'entrée dans l'Oratoire provoqua l'animosité de Richer contre la nouvelle Compagnie, homme éminent, disait Dupin, en piété et en doctrine, l'ami de Descartes qui le chargea d'examiner ses *Méditations métaphysiques*[2], et auteur lui-même de deux ouvrages remarquables : l'un *de Libertate Dei et creaturæ*, que l'auteur de la *Méthode* estimait beaucoup[3], et l'autre sur *la Vie et les grandeurs de la très sainte Vierge*, et qui refusa l'évêché de Nantes que lui offrait Richelieu.

Le P. Morin (Jean, né à Blois en 1591, † en 1659), calviniste ramené par le cardinal du Perron au catholicisme, dont les ouvrages de théologie positive[4] étaient si appréciés dans le clergé de France qu'à toutes les assem-

1. Lacordaire, *Mémoire pour le rétablissement des Frères Prêcheurs*, p. 74, éd. in-12.

2. « Je souhaite avec passion, écrivait Descartes au P. Mersenne, que le P. Gibieuf prenne la peine d'examiner cet écrit. » *Arch. nat.*, M. 220, p. 249.

3. *Ibid.*

4. Son *Traité de la Pénitence*, auquel il travailla pendant trente ans, et celui des *Ordinations*, publiés en 1655.

blées les prélats prenaient ses avis sur les objets les plus graves de leurs délibérations[1]. Sa science prodigieuse[2] s'étendait encore aux mathématiques, au droit canon, aux langues grecque, hébraïque et samaritaine, qu'il avait apprises sans maîtres, et à l'exégèse biblique dont il formula le premier la théorie générale. Aussi fut-il appelé un des premiers au congrès des savants de l'Europe, réunis à Rome par Urbain VIII; et il y travailla avec tant de zèle à l'union des deux Églises grecque et latine, que le Pape eût désiré l'attacher à sa personne et le décorer de la pourpre, si Richelieu ne s'était opposé « à ce que la France perdît un si grand homme[3] ».

Le P. Jérôme Vignier († en 1661), hébraïsant et philologue distingué, dont les *Paraphrases sur les Psaumes* étaient préférées par Richelieu à toutes les autres. Il trouva à Venise un traité manuscrit de saint Fulgence, et à Clairvaux deux volumes encore inédits des œuvres de saint Augustin, qu'il publia avec une *Concordance des Evangélistes*.

Le P. Berthod (Jean, né en 1602, † en 1665). Originaire de Châtillon-les-Dombes, où il avait eu le bonheur d'avoir pour premier maître de la doctrine chrétienne saint Vincent de Paul, alors curé de ce village, il fut longtemps supérieur de l'Institution de Paris, l'un des plus solides théologiens et l'un des plus fameux Thomistes de son siècle.

1. Le P. Cloyseault, *Vie mss.*
2. V. la liste de ses ouvrages dans la nouv. biog. Michaud, Vº Morin.
3. *Arch. nat.*, Annales de l'Oratoire, M. M. 623, p. 301.

Le P. Amelotte († en 1678), l'un des disciples les plus chers du P. de Condren, et l'un des plus ardents défenseurs de la foi de l'Église contre le jansénisme, « doué d'une plénitude de lumière admirable », au témoignage de M. Olier [1], et auteur d'une traduction française du Nouveau Testament, dont Louis XIV fit distribuer cent mille exemplaires aux nouveaux convertis, d'une *Défense des Constitutions apostoliques*, des *Harmonies des quatre Evangélistes*, et d'un *Traité de la Grâce* pour justifier la condamnation des cinq propositions.

Le P. de Merbès († en 1684), dont la *Summa theologica*, publiée à la sollicitation de M. Letellier, archevêque de Reims, est une théologie remarquable par son exactitude.

Le P. Pierre de Monchy († en 1686), d'une famille noble de Picardie. Il savait l'Écriture sainte par cœur, fit un cours complet de conférences morales pour les ecclésiastiques, et prépara la conversion de l'abbé de Rancé dont il était le directeur et sur lequel il exerça toujours une grande influence.

Le P. Henri Vignier († en 1707), protestant converti, auteur de la *Concordance des Evangiles*.

Le P. Mauduit († en 1709), qui a composé d'excellentes analyses des Évangiles, des Épîtres de saint Paul et des Épîtres canoniques, et un savant *Traité sur la Religion* contre les athées, les déistes et les nouveaux pyrrhoniens.

Le P. Thorentier († en 1713), auteur d'un bon *Traité sur l'Usure*.

1. V. sa *Vie*, t. I, p. 358.

Le P. des Carrières († en 1617), qui donna une traduction de la Bible avec un commentaire littéral de l'Écriture sainte dont il avait fait sa principale étude.

Le P. Leporc d'Imbretun, né à Boulogne-sur-mer († en 1722), disciple de Thomassin, professeur de théologie à Saumur pendant quarante ans, et l'auteur des *Sentiments de saint Augustin sur la Grâce opposés à ceux de Jansénius*, ouvrage qui lui valut l'épithète de *petite et laide bête*, de la part d'Arnauld, parce que son mérite l'avait fait adopter comme règle de doctrine dans l'Oratoire[1].

Le P. Pouget († en 1723), docteur de Sorbonne. Comme vicaire de Saint-Roch, il avait eu une grande part à la conversion de La Fontaine[2], et plus tard nommé directeur du séminaire de Montpellier, il y composa son célèbre *Catéchisme* qui fut traduit dans toutes les langues.

Le P. Lebrun (Pierre, † en 1729), auteur d'une *Dissertation historique et dogmatique sur les liturgies de toutes les Eglises du monde chrétien*, et dont *l'Explication littérale, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la Messe* est encore aujourd'hui l'objet de la reconnaissance du clergé[3].

Le P. Duguet († en 1733), solide et touchant, tenant de Nicole et de Fénelon, quoique inférieur à tous deux, et dont les *Lettres de controverse d'une Carmélite à une*

1. V. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. V, p. 177, en note.
2. V. la relation qu'il en adressa à l'abbé d'Olivet dans les *Mémoires de littérature* du P. Desmolets, 1er vol.
3. V. l'éloge qu'en fait Mgr Lecourtier, dans la préface de son *Manuel de la messe*, p. 6. A. Leclerc, 1864.

dame protestante faisaient dire à Bossuet qu'il y avait bien de la théologie sous la robe de cette religieuse[1].

Le P. Vigier († en 1752), l'auteur du *Bréviaire de Paris* que M. de Vintimille donna, en 1736, à son diocèse.

Mais surtout le P. Thomassin (Louis, né à Aix en Provence le 28 août 1619, et mort à Paris le 24 décembre 1696), d'une érudition presque universelle, grand philosophe et théologien plus grand encore, « qui fut à lui seul une digue puissante contre les progrès de la réforme[2]. » Son ouvrage sur les *Dogmes catholiques* (1680, 3 vol. in-fol.) est une des plus belles théodicées qui existent, par les clartés qu'il projette sur les profondeurs de nos mystères et sur l'harmonie de leurs rapports avec la raison; son *Traité de l'ancienne et de la nouvelle discipline de l'Eglise* (1678, 3 vol. in-fol.) lui valut la reconnaissance publique du clergé de France[3] et les éloges d'Innocent XI[4], et il fait encore aujourd'hui autorité en cette matière; enfin, par tous ses autres travaux, ses diverses *Méthodes d'enseignement* pour les collèges, ses *Conférences sur l'Histoire ecclésiastique*, ses *Remarques sur les Conciles* et son fameux *Glossaire de la langue hébraïque*, il mérite d'être mis au nombre des plus infatigables et des plus illustres ouvriers de la vérité et de la science[5].

1. La plupart des ouvrages des PP. Pouget et Duguet, entachés de jansénisme, ont été condamnés par la congrégation de l'*Index*.
2. Aveu d'un des célèbres ministres de cette époque, Ladmirault, cité par Mgr Perraud, *loc. cit.*, p. 328.
3. Qui lui vota une pension viagère annuelle de 1,000 livres.
4. Il voulait même l'élever à la dignité de cardinal.
5. L'étude, qu'il aimait de passion, ne lui fit jamais négliger

II

Dans l'exégèse biblique et l'herméneutique sacrée, après le P. Morin, le véritable initiateur de la critique biblique :

Le P. Bernard Lami (né au Mans en 1640, † à Rouen en 1715), son émule par l'étendue de ses connaissances, comme lui théologien et philosophe, grammairien et savant, et le champion héroïque et en quelque sorte le martyr du cartésianisme par les persécutions qu'il lui attira [1]. Le nombre de ses ouvrages, dont Mgr Perraud a donné une liste complète [2], est à lui seul comme une encyclopédie de toutes les sciences. Les plus remarquables sont : l'*Apparatus ad Biblia sacra*, dont le succès répondit aux soins qu'il y apporta; sa *Concordance des quatre Evangélistes*, qui dénote une vaste érudition; ses *Entretiens sur les Sciences*, composés pour les jeunes gens de la Congrégation, et son *Traité de Rhétorique*, que Bayle a loué dans sa République des lettres et que Malebranche appelait un livre accompli.

Richard Simon (né à Dieppe le 13 mai 1638, mort en la même ville le 11 avril 1712,) doué de facultés puissantes et d'un prodigieux savoir, l'un des hommes les

aucun de ses autres devoirs. Il ne travaillait que sept heures et jamais la nuit ni après ses repas. Le reste de son temps était consacré à la prière et aux œuvres de charité. Il avait spécialement autorisé le frère chargé de sa bourse, à le voler sans scrupule, toutes les fois qu'il trouverait une infortune à soulager.

1. V. le récit de ses tribulations dans l'intéressante Étude de M. le docteur Dumont, sur l'*Oratoire et le Cartésianisme en Anjou*, p. 53 et suiv. Angers, 1864.

2. *L'Orat. de France*, p. 289 et suiv.

plus versés dans les sciences bibliques et ecclésiastiques et dans celle des langues orientales et des idiomes sacrés, dont la vie laborieuse et tourmentée par les écarts d'un esprit opiniâtre, paradoxal, susceptible et mordant, a été, comme ses écrits, un mélange de bien et de mal, de fautes et de mérites, terminé par la fin la plus édifiante; auteur d'œuvres nombreuses, dont le seul exposé serait de nature à effrayer l'imagination[1], mais qui peuvent se réduire à trois principales : 1° *l'Histoire critique du Vieux Testament*, qui motiva son exclusion de l'Oratoire, en 1678; 2° celle *du Nouveau Testament*, accueillie avec faveur par le public, et qui est « devenue une mine précieuse, et dans la forme un modèle pour tous ceux qui l'ont suivie[2]; 3° et celle *des Principaux Commentateurs du Nouveau Testament*, dans laquelle il justifia les sévérités inusitées de Bossuet qui lui reprocha, dans sa *Défense de la Tradition et des Pères*, l'inconvenance de ses mépris pour cette tradition, son semi-pélagianisme et sa mauvaise foi. Cependant, malgré tous ses torts et ses erreurs, il n'en a pas moins l'honneur d'avoir créé la science de l'Exégèse en lui donnant son cadre et sa forme, honneur, du reste, que doit partager avec lui la Congrégation au sein de laquelle il a puisé toutes les connaissances qui le lui ont mérité[3].

1. Leur énumération et leur examen critique, généralement très favorable, sont contenus dans une ancienne notice sur R. Simon, œuvre inédite d'un de ses contemporains, publiée en 1862 par M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques et religieux de la Seine-Inférieure, dans sa *Galerie dieppoise*

2. Le docteur Reithmayer, de Munich, cité par Mgr Perraud, p. 516.

3. Il s'était fait une règle de ne recevoir jamais personne qui

Et le P. Houbigant (Charles-François, né à Paris en 1686, mort en 1783, à près de 98 ans), qu'on pourrait appeler le prodige de l'érudition sacrée. Après vingt-neuf ans de recherches inouïes et d'études rigoureuses des divers manuscrits, des versions et citations anciennes, en un mot de tous les documents antiques alors connus, il publia, en 1753, en quatre magnifiques volumes in-folio, sa grande édition de la *Bible* en hébreu et en latin, avec des notes critiques, des prolégomènes et des préfaces explicatives des difficultés des textes les plus importants; ouvrage capital qui lui valut l'admiration du monde savant, deux médailles d'or, frappées tout exprès pour lui à la monnaie pontificale par ordre de Benoît XIV, et qui fraya la route aux Michaelis, aux Kennicott, aux Rossi, aux Mill, aux Griesbach, dont les grands travaux, basés sur l'examen de près de sept cents manuscrits hébreux, ont abouti à ce résultat essentiel de prouver, par l'insignifiance des différences de textes entre ces nombreux manuscrits, la conservation de l'intégrité complète de l'histoire inspirée [1].

n'eût à lui parler de science ou de religion (l'abbé Cochet, *lot. cit.*, p. 374). Il légua ses biens, peu considérables d'ailleurs, aux pauvres, et sa bibliothèque de 10 à 12,000 vol., à la Bibliothèque du chapitre de Rouen; et par un sentiment de modestie et de regret de ses erreurs, il fit brûler, avant sa mort, tous ses manuscrits. Son corps repose dans la belle église de Saint-Jacques de sa ville natale.

1. Cardinal Wiseman : *Disc. sur les rapports entre la science et la religion révélée*; 10e *disc. sur les études orientales et la littérature sacrée.*

III

Dans le droit canon :

Les PP. Guillard d'Arcy, mort en 1659; Bonnichon († en 1664); Cabassut (Jean, né à Aix en 1604, † en 1685), avocat distingué, qui, après être entré à l'Oratoire, apprit sans maître l'hébreu, le chaldéen, le syriaque et le grec ancien et moderne, traduisit, selon le rite grec, pour le patriarche d'Alexandrie, l'office de saint Pierre Nolasque, et dont les ouvrages sont : 1° *Noticia conciliorum* (in-f°, 1685,) bon abrégé de la collection des conciles, avec dissertation explicative des canons et une introduction à la connaissance du rite de l'Église ; 2° *Juris canonici theoria et praxis* (1675, in-4°) ; un *Traité de l'Usure ;* 4° et *Horæ subcesivæ*, décisions sur certaines questions de morale et de droit canon.

Archambaud († en 1688); Bordes († en 1706) ; Salomon († en 1708), et Poisson, auteur de la *Somme des Conciles* et d'un *Traité des Bénéfices*, mort en 1710.

IV

Dans la philosophie :

Le P. Malebranche (Nicolas, né à Paris le 6 août 1638, un mois avant Louis XIV, mort six semaines après lui, le 13 octobre 1715), seul, il est vrai, mais à lui seul un des plus grands métaphysiciens et comme, l'a dit Voltaire, « un des plus profonds méditatifs qui aient jamais

écrit[1] ». Par la beauté de son génie et la lumière de son langage, par la candeur de ses mœurs et la sincérité de sa piété, Malebranche est « une des figures qui décorent le mieux les fonds et le ciel du grand siècle[2] » qui pourtant a produit Descartes, Leibnitz, Bossuet, Pascal et Fénelon. On l'a appelé le Platon chrétien et l'ange de la philosophie moderne. Il n'est inférieur à aucun de ces éloges. Comme son illustre maître[3], il ne fait pas un pas dans la science des vérités intellectuelles sans tourner ses regards vers l'Auteur de toute lumière, et il n'écrit pas une page sans y tracer le grand nom de Dieu. Sa théorie de l'entendement, toute sa philosophie même, on peut le dire, se résume dans l'idée de la vision en Dieu, le soleil des intelligences, « le lieu des esprits, comme l'espace est

1. C'est Malebranche, l'auteur de cette belle prière à Notre-Seigneur, qui devrait être, chaque matin, dans le cœur et sur les lèvres de tout homme d'étude : « O Jésus, ma lumière et ma vie, nourrissez-moi de votre substance, faites-moi part de ce pain céleste qui donne aux esprits la force et la santé. Je ne puis vivre pour vous si je ne vis de vous. Je ne serai jamais animé de votre esprit, si je ne suis éclairé de votre lumière; et si je ne suis étroitement uni à vous, je ne serai jamais parfaitement raisonnable (3e méditation chrétienne). »

Dans la conversation, le P. Malebranche était d'une simplicité charmante et paraissait ne jamais s'apercevoir de son mérite et de sa réputation. « Je n'ai fait que deux vers en ma vie, disait-il un jour à quelques amis. Les voici :

Il fait en ce beau jour le plus beau temps du monde
Pour aller à cheval sur la terre et sur l'onde.

« Mais, lui dit-on, on ne chevauche pas sur l'onde. J'en conviens, répondit-il, mais passez-le-moi en faveur de la rime. Vous en passez bien d'autres à de meilleurs poètes que moi. »

2. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. V, p. 207.

3. Le premier fruit des méditations de Malebranche, son livre célèbre : *de la Recherche de la vérité*, et dont tous les autres ne sont que le développement, ne fut écrit que dans le but de montrer l'accord de la philosophie de Descartes avec la Religion.

le lieu des corps, en qui l'âme humaine puise la vie et la force, sans jamais se confondre avec Lui, et en qui elle voit l'essence du vrai selon sa mesure et sa pureté [1]. » C'est aussi la pensée de Platon, de Leibnitz, de Bossuet et de Fénelon ; mais la gloire de Malebranche est de l'avoir admirablement développée, et si, tout en atteignant le but, il a pu quelquefois le dépasser, « qui donc, « s'écrie le P. Gratry, qui l'a rappelé si bien dans le « nouvel Oratoire, pourrait reprocher à cette intelligence « sublime de s'être laissé éblouir par la plus admirable « des vérités [2]. » C'est donc avec un grand sens que le comte J. de Maistre a dit que la France n'est pas assez fière de son Malebranche; et cette parole ne saurait être trop répétée et à ceux qui ne redoutent pas la sagesse, et surtout à ceux qui ne connaissent de ce grand homme que la frivole et sotte épigramme de Faydit :

Lui qui voit tout en Dieu n'y voit pas qu'il est fou [3].

V

Dans l'histoire :

Le P. Guyon (✝ en 1657), qui a écrit l'*Histoire du diocèse, de la ville et de l'université d'Orléans.*

Le P. Jérôme Vignier, déjà cité, numismate habile, et auteur de la *Véritable origine des maisons d'Alsace, de Lorraine et d'Autriche.*

1. Gerusez, *Cours de littérature*, t. II, p. 276.
2. Le P. Gratry, *de la Connaissance de Dieu.*
3. Malebranche est encore celui de tous les philosophes qui a peut-être le mieux analyse toutes les causes de nos erreurs.

Le P. Lecointe (Charles, né à Troyes, le 4 novembre 1611, † à Paris le 18 janvier 1681), condisciple du jeune abbé de Juilly, Henri de Lorraine, et ensuite précepteur du cardinal de Vendôme. Simple chapelain d'abord de notre ambassadeur à Munster, Michel Servien, puis bientôt après son secrétaire, il y devint l'ami du Nonce Chigi, médiateur des puissances au nom du Saint-Siège et élu pape, en 1655, sous le nom d'Alexandre VII, et il y prit une telle part aux préliminaires de la glorieuse paix de Westphalie, qu'en témoignage de la reconnaissance publique Mazarin lui octroya une pension de 1,000 livres qui fut portée à 1,500 par Colbert [1]. Son principal ouvrage : *Annales ecclesiastici Francorum*, de l'an 417 à l'an 845 (8 vol. in-fol.), est toujours consulté avec fruit pour l'histoire des premiers temps de la monarchie.

Le P. Berthault († en 1681), auteur du *Florus gallicus* et du *Florus Francicus*, abrégés d'histoire longtemps adoptés dans les collèges.

Le P. Dubois († en 1696), qui a donné l'*Histoire de l'Église de Paris* en 2 volumes in-folio.

Le P. Lelong (Jacques, né à Paris en 1665, † à Paris le 13 août 1721), l'émule du P. Morin et du P. Lami, et l'intime ami de Malebranche [2], très versé dans la con-

1. *Mém. mss.* du P. Batterel, à la Bibliothèque nationale. V. aussi son éloge dans le *Journal des savants* de 1681.

2. Malebranche lui reprochait, un jour, le mouvement et la peine qu'il se donnait pour découvrir une date ou une anecdote, toutes choses qu'il appelait des bagatelles. « La vérité est si aimable, lui répondit le P. Lelong, qu'on ne doit rien négliger pour la découvrir, même dans les plus petites choses. » L'histoire est trop rarement écrite avec un tel amour de la vérité.

naissance des langues orientales et européennes, et dont les œuvres principales sont : sa *Bibliothèque sacrée*, sa *Bibliothèque historique de la France* (5 vol. in-fol.) et un *Recueil des historiens de la France*, plus complet que celui de Duchesne, et qui, encore inachevé à sa mort, a été continué par les Bénédictins de Saint-Maur.

Le P. Fabre († en 1758), continuateur de l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, de 1414 à 1598.

Le P. Bougerel († en 1753), auteur de la *Vie de Gassendi* et des *Mémoires* pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de la Provence.

Le président Hénault (né à Paris en 1685 et mort en 1770), qui regretta toujours l'Oratoire, où il avait fait son noviciat et où il était resté quelques années, et qui, dans son *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, « a approfondi tant de choses en paraissant les effleurer[1] ».

Le P. Arcère (Louis-Étienne, né à Marseille en 1698, † en 1782), auteur d'une *Dissertation*, couronnée par l'Académie des inscriptions, *sur l'état de l'agriculture chez les Romains*, dans ses rapports avec le gouvernement, les mœurs et le commerce, et qui écrivit avec le P. Jaillot une *Histoire de La Rochelle et du pays d'Aunis*, qui lui valut une pension de la province.

Et M. de Foncemagne (Étienne Lanréault, né à Orléans en 1694, † en 1782), qui quitta l'Oratoire, après y être resté douze ans, lorsqu'il fut nommé membre de l'Académie des inscriptions, pour laquelle il écrivit d'importants mémoires sur les origines de la monarchie franque,

1. Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, p. 610.

et qui devint, en 1754, précepteur du duc de Chartres, le père du roi Louis-Philippe.

VI

Dans les lettres :

Le P. Bourbon (Nicolas, né à Bar-sur-Aube en 1574), estimé le meilleur poète latin de son siècle, auteur d'une belle imprécation contre le parricide de Henri IV, d'une ode à la louange du cardinal de Bérulle, sous le titre de *Expeditio Juliacensis, etc.*, et qui mourut, en 1644, membre de l'Académie française.

Le P. Gaichiès († en 1751), auteur des *Maximes sur le ministère de la chaire*, qu'on appelait au dix-huitième siècle le Manuel du prédicateur, et que leur mérite littéraire fit attribuer longtemps à Massillon « qui désavoua ce chef-d'œuvre en disant : Je voudrais bien l'avoir fait ».

Et plusieurs hommes distingués qui n'appartinrent à l'Oratoire qu'une partie de leur vie, tels que :

L'abbé Houtteville († en 1742), l'un des quarante de l'Académie française.

M. Esprit († en 1678), l'un des premiers membres de cette même Académie.

L'abbé Duresnel († en 1761), de l'Académie française, traducteur en vers des *Essais* de Pope.

M. de la Marque de Tilladet, mort en 1715, membre de l'Académie des inscriptions.

L'abbé de la Bletterie, mort en 1772, auteur d'une histoire de l'empereur Julien, et membre de l'Académie des inscriptions.

Jean-Baptiste de Mirabaud († en 1760), secrétaire perpétuel de l'Académie française en 1748.

Et le P. Surian, nommé de la même Académie lorsqu'il fut évêque de Vence.

VII

Dans les sciences :

Le P. Prestet (né à Châlon-sur-Saône en 1648, † en 1690), ce petit domestique de Malebranche, qui profita si bien des leçons et des avis de son maître, qu'il entra à l'Oratoire à l'âge de vingt-six ans et qu'à vingt-sept il publiait ses *Éléments de mathématiques*, dont Basnage a dit : « qu'on n'avait pas encore vu d'algèbre aussi parfaite[1]. »

Le P. Malebranche, qui composa un *Traité de la communication du mouvement*, et fut reçu membre de l'Académie des sciences en 1699.

Le P. Lami, auteur des *Traités de la perspective*, *de l'équilibre et des grandeurs*.

Le P. Reynaud († en 1728), connu par son analyse démontrée et ses études de *Calcul algébrique*, et membre de l'Académie des sciences.

Le P. de Mercastel († en 1754).

Le P. Mazières († en 1761).

Le P. d'Ardenne († en 1769), botaniste distingué.

Le P. de Bardonnenche († en 1777), professeur célèbre.

Le P. Duhamel (né à Vire en 1624, † en 1706), choisi

1. Basnage, *Hist. d'ouvrages savants*. Mai 1690.

par Colbert comme secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences qu'il venait d'établir, et auteur de l'*Astronomia physica* et *De consensu veteris et novæ philosophiæ*, son ouvrage le plus connu (in-4°, 1663).

Mallemans de Messange (Claude, né à Beaune en 1653, † en 1723), qui quitta l'Oratoire pour occuper, pendant trente-quatre ans, la chaire de philosophie au collège du Plessis, et qui est l'auteur d'une *Dissertation sur les comètes*, du *Système de l'aimant*, du fameux problème de la quadrature du cercle et d'un *Traité physique du monde*.

Privat de Molière, que ses travaux sur la physique firent nommer associé de l'Académie des sciences.

Les PP. Legrand, Souchay et Capponi, mathématiciens renommés.

Le P. de Canaye (né à Paris en 1694, † en 1782), membre de l'Académie des inscriptions, pour laquelle il composa trois bons mémoires sur l'Aréopage, Thalès et Anaximandre.

Et le P. Bertier (Joseph-Étienne, né à Aix en 1710, † en 1783), correspondant de l'Académie des sciences et membre de la Société royale de Londres, qui a laissé des lettres sur l'Électricité.

VIII

Dans l'éloquence de la chaire :

Le P. Métézeau (Paul, né à Paris en 1583, † à Calais le 17 mars 1632, dans sa station du carême), grand

prédicateur, qui par son talent contribua au rapide développement de l'Oratoire dont il fut l'un des six premiers Pères, et fit plusieurs fois suspendre les audiences du parlement de Bordeaux, pour permettre à ses membres de venir l'entendre.

Le P. Bourgoing, dont la parole entraînante a été l'objet des éloges de Bossuet.

Le P. Sénault, professeur et quelquefois l'égal de Bourdaloue, le principal restaurateur de l'éloquence de la chaire et du respect de la parole sainte, et à l'école duquel se formèrent les PP. Leboux, Mascaron et de Fromentière.

Le P. Lejeune (Jean, surnommé l'Aveugle, né à Poligny en 1592, mort à Limoges, à quatre-vingts ans, le 19 août 1672, en odeur de sainteté). Les cardinaux de Bérulle et Bichi l'avaient en telle estime que le premier voulut le soigner seul dans une maladie contagieuse dont il fut atteint, et que le second le servit lui-même à table pendant tout le cours d'une de ses stations. Prédicateur en renom[1], il se voua surtout à l'évangélisation des pauvres. Aveugle à trente-cinq ans, il n'en continua pas moins pendant quarante ans à se consacrer aux missions; et, sur la fin de sa vie, ne pouvant plus quitter sa chambre, il y faisait venir des enfants pauvres pour les catéchiser. Ses excellents sermons ont été réunis au nombre de 362, en 10 volumes, sous le titre du *Missionnaire de l'Oratoire*, traduits en latin et publiés

1. V. son éloge dans l'excellente *Etude* de M. Jacquinet sur *les Prédicateurs au XVIIe siècle avant Bossuet*, p. 142.

à Mayence sous celui qu'ils justifiaient : des *Délices du Pasteur*[1].

Le P. Leboux (Guillaume, mort évêque de Périgueux en 1603). Célèbre orateur, même en face de Bossuet grandissant, il avait commencé par être simple domestique au collège oratorien de Saumur; ses succès comme prédicateur de la Cour le firent élever à l'épiscopat. Il n'avait que vingt-deux ans lorsqu'il prêcha l'Oraison funèbre de Louis XIII.

Le P. Mascaron (Jules, né à Marseille en 1634, mort évêque d'Agen en 1703), « subtil et enflé, a dit de lui M. Jacquinet[2], mais grave, puissant et fier, avec des éclairs d'admirable éloquence, » comme dans son chef-d'œuvre, l'Oraison funèbre de Turenne, ou dans son beau sermon sur la parole de Dieu, à l'issue duquel Louis XIV, qui ne se lassait pas de l'entendre, fit taire un courtisan qui se plaignait de la hardiesse de son langage, par cette parole si chrétienne : « Le prédicateur a fait son devoir; c'est à nous de faire le nôtre. »

Le P. Hubert, que Bourdaloue mettait au rang des

1. Ce fut leur lecture qui affermit le vénérable Labre, récemment canonisé par Léon XIII, dans son amour de la pauvreté, dans son austère pénitence et dans sa grande dévotion à la sainte Vierge. Le fait est attesté en tête de la préface de ces sermons, dont un exemplaire est déposé aux *Archives nat.*, carton M. 237, et où l'on cite une lettre de ce grand serviteur de Dieu à ses père et mère à Montreuil, en date du 2 octobre 1769. Paris, Morin, éd. de 1784.

Le P. Lejeune était très gai et, malgré sa cécité, avait des yeux fort beaux. Une fluxion lui en ayant fait perdre un : Les borgnes, dit-il, deviennent habituellement aveugles; pour moi, c'est le contraire, d'aveugle je suis devenu borgne.

2. *Loc. cit.*

premiers prédicateurs, et qu'il allait entendre toutes les fois qu'il le pouvait.

Le P. de la Roche, « sermonnaire habile, moraliste sévère et hardi sous sa constante élégance de langage [1]. »

Le P. Vincent Lesnez (enlevé trop jeune en 1677). Il s'était fait remarquer par l'Oraison funèbre du chancelier Séguier, « où chacun était charmé d'une action si parfaite et si achevée... de ses traits d'éloquence et de ses coups de maître [2] ».

Le P. Leblanc (né en 1613, † en 1703), constamment appliqué au ministère de la parole, dans lequel il excella par l'ardeur de sa foi, le charme et l'action de sa parole, et la parfaite ordonnance de ses sujets.

Les PP. André et Gaspard Terrasson.

Le P. Gaichiès (Jean, né à Condom en 1667, † en 1751), dont les discours solides et élégants puisaient une force de plus dans sa vie tout évangélique.

Le P. Quiqueran de Beaujeu (mort évêque de Castries en 1736). Il fut choisi par le clergé, dont il était alors député, pour prononcer à Saint-Denis l'oraison funèbre de Louis XIV et devint membre de l'Académie des inscriptions.

Le P. Portail, mort en 1739.

Le P. Surian (né à Saint-Chamas, en Provence, le 20 septembre 1670, † évêque de Vence le 3 août 1754), que « son éloquence touchante et sans art, comme la religion et la vérité [3] », éleva à l'épiscopat, et qui montra

1. Jacquinet, *ibid.*
2. *Lettre de Mme de Sévigné à sa fille,* du 26 mai 1672.
3. D'Alembert, dans son discours de réception à l'Acad. franc.

un courage intrépide lors de l'invasion de la Provence par les Autrichiens en 1745.

Et au-dessus de tous, celui qui semble avoir reculé les limites de l'art de bien dire, Massillon (Jean-Baptiste, né à Hyères le 24 juin 1662, entré à l'Oratoire le 10 octobre 1681 et mort évêque de Clermont et membre de l'Académie française, le 18 septembre 1742), la dernière des grandes voix qui ont rempli et remué le siècle de Louis XIV « toujours mécontent de lui-même lorsqu'il « l'entendait », dont les débuts éclatants faisaient dire à Bourdaloue avec une noble humilité : *Hunc oportet crescere, me autem minui*, et qui partagerait avec lui le sceptre de l'éloquence par le charme et le pathétique de ses tableaux, la finesse de ses analyses du cœur humain, l'abondance et l'harmonie de son langage, « si Dieu, « pour que l'on vît jusqu'où peut aller la puissance de la « parole de l'homme, n'avait pas fait ce génie souverain, « n'avait pas montré dans les hauteurs de son Église cet « aigle, qui laissa tomber aussi sur Juilly quelques rayons « de sa gloire, Bossuet[1]. »

où il remplaça Surian. Ce prélat avait achevé ses études à Juilly, de 1682 à 1685.

1. Disc. de l'abbé de Salinis à la distribution des prix de Juilly, de 1840.

L'Oratoire, où s'était formée la jeunesse sacerdotale de Massillon et où il avait goûté, pendant 26 ans, les douceurs de la vie commune entre des frères, était resté la plus chère affection de son cœur. « Je lui dois tout, répétait-il sans cesse; je n'oublierai jamais les obligations que je lui ai. » Ce pacifique évêque, le modèle des prélats résidants, se plaisait à réunir à sa campagne les Pères de l'Oratoire et ceux de la Compagnie de Jésus, et ne leur y permettait qu'une seule guerre : celle du jeu d'échecs.

IX

Enfin, dans le gouvernement de l'Église.

Entre tous les évêques qui sont sortis de l'Oratoire au nombre de plus de vingt, et qui, en répandant partout l'exemple de ses vertus, ont propagé au loin le respect de son nom :

Le P. Achille de Harlay de Sancy, mort en 1646 évêque de Saint-Malo, notre ancien ambassadeur à Constantinople de 1610 à 1619. Après être entré dans l'Oratoire en 1620, il devint le confesseur de la reine Henriette d'Angleterre, à Londres, et comme évêque, il fut chargé de procéder contre ceux de ses collègues du Languedoc qui étaient compromis dans la conspiration de Montmorency.

Le P. Victor Le Bouthillier, mort archevêque de Tours en 1670, et l'oncle de l'illustre pénitent, l'abbé de Rancé.

Le P. de Grimaldi, de la grande famille génoise des princes de Monaco, mort archevêque de Besançon en 1748.

Et surtout les deux frères Gault, Eustache et Jean-Baptiste, tous deux entrés à l'Oratoire en 1618.

Le premier, Eustache, homme de tête et de commandement, l'assistant sur lequel le P. de Condren s'était reposé, à partir de 1621, du soin des collèges et des études, et qui mourut évêque nommé, mais non encore sacré, de Marseille, le 12 mars 1640.

Le second, Jean-Baptiste, appelé par le cardinal de Sourdis, en 1634, à la cure de Sainte-Eulalie de Bordeaux, disait plaisamment qu'il voulait l'administrer en

personne parce qu'on n'entre pas au ciel par procureur. A la mort de son frère, nommé à sa place, par Richelieu, à l'évêché de Marseille, il s'adonna avec une abnégation et un zèle si admirable à toutes les œuvres d'apostolat et de charité qu'il mourut en odeur de sainteté, le 24 mai 1642, après six mois de véritable immolation au bien de son troupeau [1].

Enfin ce fut un prêtre de l'Oratoire, le P. Vital de Saint-Paul, qui, en vertu de Lettres patentes de Louis XIII, de 1634, établit en France l'ordre des Camaldules. La nouvelle congrégation fut approuvée, l'année suivante, par Urbain VIII et prit le nom de *Notre-Dame de Consolation*. Sa maison la plus importante fut celle de Grosbois, près Paris, instituée, en 1642, par Charles de Valois, duc d'Angoulême.

1. Un des héritiers de son siège et de ses vertus, Mgr Place, aujourd'hui cardinal et archevêque de Rennes, a annoncé, dans son mandement de prise de possession, en septembre 1866, qu'il allait reprendre la cause de béatification de ce pieux pontife, déjà sollicitée par Louis XIV et par le clergé dès le 17 février 1654 [1].

1. L'abbé Ricard, *Vie de Mgr Gault*, p. 76. Paris, 1864. Palmé.

CHAPITRE TROISIÈME

SON INFLUENCE

Consécration de l'Oratoire à toutes les fonctions du sacerdoce. — Restauration de la chaire chrétienne par ses exemples, son enseignement et ses écrits. — Importance de ses travaux scientifiques et littéraires. — Soins qu'il donne à l'éducation ecclésiastique; les plus célèbres instituteurs du clergé : saint Vincent de Paul, le P. Eudes, M. Bourdoise, M. Ollier, le P. de la Salle sont formés par lui. — Sa direction des Collèges. — Ses rapports avec le pouvoir. — Son action sur le mouvement des esprits. — Préventions dont il est l'objet : leurs motifs; le jansénisme; principe de sa doctrine; ses développements; son influence funeste. — Appréciation de la conduite de l'Oratoire au milieu des querelles jansénistes et pendant la Révolution. — Injustice du silence gardé envers la mémoire du cardinal de Bérulle; ses auteurs et ses causes.

Quelque incomplète que soit cette nomenclature, elle permet cependant, par les noms et les œuvres qu'elle rappelle, de juger combien est motivé le souvenir de gratitude qui s'attache à l'Oratoire et légitime la popularité dont il a joui. Congrégation sacerdotale dans son but, française par son esprit, séculière et libérale dans son principe, soumise à la juridiction des évêques, excluant les vœux et les privilèges, et « associant, par le seul lien de la charité, le développement spontané de l'intelligence avec le respect des droits de l'autorité, la discipline avec un certain abandon, et le devoir avec le plaisir de le pratiquer sans ostentation comme sans contrainte[1] »; en un

1. Disc. de Mgr Pavy, évêque d'Alger, à la distribution des prix de Juilly, du 3 août 1847.

mot, comme l'a dit Bossuet, « n'ayant d'autre esprit que l'esprit de l'Église, et d'autres règles que ses canons, l'Oratoire a su rendre à l'Église et au pays des services signalés ».

Voué par état aux fonctions du sacerdoce, il les a toutes embrassées : la direction comme la charge pastorale, l'enseignement des collèges comme celui des séminaires, l'apostolat de la science comme celui de la parole; et dans ces divers travaux du ministère sacré, il a fourni de grands et saints ouvriers. Partout où il a pu fonder ses maisons, les mœurs se sont épurées, la discipline s'est relevée, le luxe, l'ambition et l'oisiveté ont fait place à l'esprit de pauvreté, de sacrifice et de travail; et le clergé a retrouvé sa dignité en revenant à ses devoirs.

Par lui, la chaire chrétienne a été affranchie du pédantisme et de la trivialité qui la dégradaient, et la prédication a été ramenée à ses règles véritables. La prière, la méditation de l'Écriture et l'étude des Pères lui ont rendu une simplicité, une décence de langage, une clarté de méthode et une force de pensée qu'elle ne connaissait plus[1]; et, guidés par les exemples des Bérulle et des

1. On ne peut lire, en effet, les discours des meilleurs sermonnaires du quinzième et du seizième siècle : du Cordelier Maillard, le prédicateur de Louis XI, mort en 1502, ou de Menot, mort en 1518 et surnommé de son temps la Langue d'or, sans être choqué de leur style macaronique et de leur indécence de langage; et on est encore péniblement surpris de rencontrer tant de facéties puériles, de comparaisons bouffonnes et un tel abus d'ornements parasites dans les prédicateurs de l'époque suivante, dans ceux-là mêmes qui sont le plus recommandables par leur talent et leur piété, comme Pierre de Besse, le P. Cotton, Valadie et le petit P. André. Pierre de Besse, prédicateur ordinaire de Henri IV, dans son discours

Métézeau et par les enseignements de Lejeune[1], les Leboux, les Senault et les Mascaron sont devenus les précurseurs des Bossuet, des Bourdaloue et des Massillon.

La science, dont les lèvres du prêtre, dit l'Écriture, doivent être les dépositaires, et que saint François de Sales appelait le huitième sacrement de la hiérarchie de l'Église, la science sacrée surtout ne trouva nulle part de plus infatigables adeptes et de plus nobles représentants

sur la passion de Notre-Seigneur, prononcé en 1602, et qu'on fit imprimer sous le titre de : *Belles histoires profanes rapportées à Jésus-Christ*, ne sait trouver à ces paroles du Sauveur : *Veillez et priez*, que ce seul commentaire : « Veillez comme le lion, qui dort les yeux ouverts; comme ce grand Annibal, qui ne se coucha pas de toute une campagne; comme César, qui, à force de veilles, avait perdu l'usage et le besoin du sommeil. » Le P. Cotton, homme d'esprit pourtant, causeur agréable et versé dans les affaires, définissait la béatitude ou le paradis « un palais royal où les planètes servent de galerie, le firmament de salle basse, le premier mobile de chambre, le cristallin d'antichambre et l'empirée de cabinet ». Le petit P. André (Boulanger, religieux de l'ordre des Augustins réformés, † en 1657, à soixante-dix-neuf ans), missionnaire parfois éloquent et goûté par le grand Condé, se permettait en chaire les images les plus disparates et les plaisanteries les plus déplacées. C'est lui qui comparait les quatre docteurs de l'Eglise aux quatre rois du jeu de cartes : « saint Augustin, au roi de cœur par sa charité; saint Ambroise, au roi de trèfle par les fleurs de son éloquence; saint Jérôme, au roi de pique par son style mordant; et saint Grégoire le Grand, au roi de carreau par son peu d'élévation. » C'est lui encore qui commençait un discours par cet étrange exorde : « Foin du pape, foin du roi, foin de la reine, foin de M. le Cardinal, foin de vous, foin de moi, *omnis caro fœnum*, » et qui, devant un auditoire de docteurs, disait : « Le christianisme est comme une grande salade : les nations en sont les herbes; le sel, les docteurs, *vos estis sal terræ*; le vinaigre, les macérations; et l'huile, les bons Pères Jésuites. » V. Nicéron, t. XXIV de ses *Mémoires*; Jacquinet, *les Prédicateurs au dix-septième siècle*, p. 292 et suiv.; Vigneul-Marville (Bonaventure d'Argone), *Mél. de litt.*, t. II, p. 316.

1. *Avis* du P. Lejeune *aux jeunes prédicateurs*.

que dans l'Oratoire. Et, pendant les deux siècles de sa durée, il n'a pas cessé de former un centre considérable d'études, où, dans l'union de la charité et de la foi et dans la claire lumière de la philosophie chrétienne, se sont élaborées les œuvres les plus considérables de l'érudition ecclésiastique.

C'est ainsi que l'Oratoire, en concourant, pour une si large part, à rendre au sacerdoce l'auréole de vertu et de science que le malheur des temps lui avait fait perdre, réalisait les vues de son fondateur pour la réforme du clergé. Cette réforme exigeait aussi le soin de l'éducation ecclésiastique des jeunes clercs. L'Oratoire ne la négligea pas. Il se chargea de la direction de plusieurs séminaires [1] et pourvut à celle du plus grand nombre qu'il ne pouvait pas conduire, en formant lui-même et en pénétrant de son esprit sacerdotal les premiers et les plus célèbres instituteurs du clergé, appelés à coopérer au même dessein providentiel et à fonder des sociétés sur le modèle de la sienne. Saint Vincent de Paul, à qui l'on doit la congrégation des Lazaristes, voués à l'éducation des prêtres dans les séminaires et les missions, vint passer deux années, dans la retraite, sous la discipline du P. de Bérulle [2]. Le P. Eudes, qui quitta l'Oratoire pour fonder la société de son nom, dans le même but que les Lazaristes, fut également formé par le P. de Bérulle; et ce fut encore de son école que sortit M. Bourdoise, l'organisateur de la communauté de Saint-Nicolas employée à la

1. Il en dirigeait quinze sous le généralat du P. de Sainte-Marthe.

2. Abelly, *Vie de M. Vincent*, l. Ier, ch. VI, p. 21.

conduite des séminaires[1]. Le célèbre et pieux fondateur de celle de Saint-Sulpice, M. Olier, dont on poursuit aujourd'hui la canonisation, fut dirigé dans sa vocation par le P. de Condren. Enfin, le B. Jean-Baptiste de la Salle, dont l'institut, celui des Frères des écoles chrétiennes, « est un chef-d'œuvre de sagesse et de connaissance des hommes[2] », après avoir servi trois ans dans les mousquetaires et comme officier de cavalerie au régiment de la Valette, entra à l'Oratoire, le 29 novembre 1678, pour y suivre les exercices de l'Institution[3].

L'Oratoire ne se rendit pas moins utile à l'État qu'à l'Église. Français par la loi de son institution et de son organisation, il le fut surtout par les généreuses et constantes inspirations de son patriotisme. Dans ses collèges, il s'appliqua à former des sujets dévoués et d'une ferme croyance, pénétrés du sentiment national et de celui du devoir; sa méthode d'instruction, à laquelle l'Université devait emprunter plus tard l'ensemble de la sienne, développa le goût des études historiques et des lettres françaises; et, tout en honorant l'antiquité, il sut éviter l'engouement exagéré de l'époque pour l'érudition classique et faire remonter dans l'enseignement la sève de l'esprit chrétien[4]. Il fournit aux compagnies litté-

1. M. Bourdoise, qui avait vécu avec les premiers Pères de l'Oratoire, les appelait « des hommes apostoliques, destinés comme d'autres Noé à repeupler l'Église après le déluge de maux du siècle précédent, et les regardait comme les prémices de toutes les saintes familles qui se sont élevées depuis dans le royaume. »

2. M. de Bonald.

3. *Arch. nat.*, M. M. 582.

4. V. l'appréciation des travaux du P. Thomassin sur les

raires et aux sociétés savantes des recrues nombreuses, dont l'importance des travaux ajouta à leur illustration. Bien vu du pouvoir, il ne brigua jamais son appui et n'acheta aucune de ses faveurs au prix de sa propre dignité. Attentif au mouvement des esprits et à la marche des idées, il s'efforça toujours de les suivre pour les diriger vers le bien. C'est ainsi que, dans un temps où l'on commençait déjà à abuser étrangement des forces de la raison et à exagérer cette maxime de Montaigne, « qu'il faut tout passer par le filtre et ne rien recevoir dans nos têtes par autorité et croyance [1] », il s'empara des doctrines de Descartes, ce génie créateur qui agrandit l'horizon de la pensée et de la science, les amenda en les complétant [2], sut les faire servir à la démonstration de l'accord de la foi et de la raison, et concourut puissamment, par leur diffusion, à produire cet essor prodigieux de l'esprit humain, qui a créé le mouvement scientifique moderne et fait avancer l'humanité vers la conquête du globe et des puissances de la nature visible [3].

Méthodes d'enseignement, faite par M. Alf. Michiels dans un article sur la question de l'enseignement au dix-septième siècle, publié par la *Revue contemporaine*, t. V, p. 611.

1. *Essais*, ch. xxx.

2. Les *Erreurs* de Descartes ont été rectifiées par ses deux disciples, Malebranche et Leibnitz.

3. Il est de mode, aujourd'hui, d'accuser Descartes, à qui Fénelon ne voyait de supérieur en métaphysique que saint Augustin, d'être le père du rationalisme moderne, de cette prétention insensée de l'incrédulité philosophique de tout connaître par les seules forces de la raison et de ne rien admettre de ce qu'elle ne comprend pas. Ce reproche nous semble immérité. Afin de pouvoir attaquer son fameux principe : « Je pense, donc je suis », on se plaît à y voir un raisonnement, insoutenable en effet, mais que Descartes ne faisait pas ; car il le présentait non pas comme un enthymème, mais uniquement comme l'énoncé

Tel a été ce célèbre Oratoire de France, dont la gloire a mérité d'être célébrée par Bossuet, et auquel Juilly a dû la meilleure part de la sienne.

Tant de titres à la considération et au respect publics rendent inexplicables les préventions hostiles qui subsistent encore de nos jours et contre l'Oratoire et contre son pieux fondateur. On se demande comment elles ont pu survivre si longtemps à sa chute, et ce qui peut

d'un fait de conscience et de sens intime qu'il avait constaté. (V. Balmès, t. I, p. 130 de sa *Philosophie fondamentale*, où il consacre plusieurs pages à justifier le grand philosophe de ce reproche injuste). Et son doute méthodique, qu'il n'avait pris pour base de sa métaphysique que pour mieux convaincre les athées et les matérialistes de l'existence de Dieu et de la spiritualité de l'âme, n'était, de sa part, ni absolu ni réel. Il ne l'appliquait qu'aux conclusions spéculatives et éloignées des principes de l'ordre purement naturel, qui constituent la science proprement dite. « Je n'ai nié que les préjugés, dit-il, et non point les notions qui se connaissent sans aucune affirmation ni négation. » (V. ses *Réponses aux objections* et ses *Méditations métaphysiques*. T. Ier, p. 426 et 428, et t. II, p. 303 et suiv. Ed. Cousin, in-8°, 1824.) Et même restreint à ces termes, il ne l'envisageait encore que comme une hypothèse et une fiction. « Ce n'est pas tout de bon et en vérité, écrivait-il au P. Mersenne, mais seulement par une fiction d'esprit que j'ai rejeté les idées ou les fantômes des corps pour conclure que je suis une chose qui pense. » Il ajoutait même expressément qu'il n'avait fait, en cela, qu'appliquer une méthode dont tous les philosophes reconnaissent la nécessité. Sa pensée n'est donc pas plus hétérodoxe que sa méthode n'était nouvelle; et si elle a été faussée plus tard par le jansénisme, dans un intérêt de secte, pour justifier sa révolte contre l'Eglise et contre son Chef auguste, et par la philosophie pour motiver son incrédulité; si même Bossuet a vu naître de ces principes, *à son avis, d'ailleurs, fort mal entendus*, plus d'une hérésie et un grand combat se préparer contre l'Eglise, l'équité se refuse à en faire remontrer la faute à Descartes et à l'Oratoire, qui a propagé son système dans les mêmes vues que lui. C'est ce qu'a très bien fait ressortir l'abbé Rohrbacher qui réfute, après une rétractation qui l'honore, l'erreur commune qu'il avait partagée d'abord contre Descartes. (V. son *Hist. de l'Eglise*, t. XXV, p. 528 et suiv.)

motiver le silence obstiné qui, dans certaines chaires, persiste à vouloir effacer jusqu'au souvenir du cardinal de Bérulle.

Ces préventions nous semblent tenir à deux causes principales. On reproche à l'Oratoire de s'être laissé infecter jusque dans sa source par le jansénisme, et d'en avoir été le boulevard comme Port-Royal en fut la place d'armes; et on ne lui pardonne pas le malheur, dont il a été le premier à gémir et dont il est en droit de repousser l'opprobre, d'avoir fourni à la Révolution trois des noms les plus sinistres de la Terreur.

A Dieu ne plaise qu'il ne sorte de notre bouche autre chose que des paroles de blâme pour flétrir l'hérésie janséniste, l'une des plus funestes dont ait souffert la France, et dont huit condamnations pontificales attestent assez la perfide influence [1]. Le principe fondamental de la doctrine de Jansénius [2] est, en effet, que l'homme fait

1. « Hérésie déloyale, a dit le P. Lacordaire du jansénisme, qui n'osa jamais attaquer l'Eglise en face et qui se cacha dans son sein comme un serpent. » (Quatrième conférence de Notre-Dame de Paris, t. I, p. 92.)

2. Cornélius Jansénius, qui devint évêque d'Ypres, en 1636, et mourut en 1638, était né à Accoy, village du comté de Leerdam, le 28 octobre 1585, de Jean Othe et de Lyntche Gisbert, artisans pauvres, mais gens de bien et pieux catholiques. Il avait fait de brillantes études dans sa ville natale, puis chez les Jésuites de Louvain, lorsqu'ayant obtenu une place au collège Adrien, dirigé alors par Janson, fort engoué des idées de Baius, il s'y lia avec Duvergier de Hauranne, de quatre ans plus âgé que lui. Le maître inculqua ses opinions aux deux étudiants qui mirent toute leur ardeur à les répandre. Ils se retrouvèrent à Paris, puis à Bayonne, où Duvergier de Hauranne emmena son ami refaire sa santé épuisée par l'étude. C'est là que sur les bords de la mer, dans une terre de sa famille, appelée Champré, ils se livrèrent à l'étude exclusive des Pères et de saint Augustin. Ils y restèrent cinq ans, revinrent quelque temps à Paris

invinciblement, quoique volontairement, le bien ou le mal, selon qu'il est dominé par la grâce ou par la passion, qu'il compare aux deux plateaux d'une balance dont l'un ne peut monter sans que l'autre descende[1]. Or, ce principe est le renversement de toute morale, la négation de toute liberté dans l'homme, de toute justice en Dieu, et ouvre la plus large porte au désespoir et au libertinage. Et l'on ne s'expliquerait pas qu'il eût pu séduire tant d'hommes éminents par leur science et leur piété, si l'histoire ne nous montrait à chacune de ses pages l'exemple d'aberrations inouïes de la part de l'orgueil. Trente ans après la mort de Jansénius, l'entêtement d'un amour-propre froissé et une haine implacable contre la société de Jésus poussèrent Quesnel à une révolte ouverte contre l'autorité de l'Église. Non content de reproduire dans ses trop fameuses *Réflexions morales* la théorie perverse de son maître, l'évêque d'Ypres, il y ajouta encore celle d'Edmond Richer, qui amoindrissait le sacerdoce et détruisait sa puissance spirituelle en rendant tous les fidèles juges de la foi, en proclamant la souveraineté du corps entier de l'Église, et en ne considérant

et se séparèrent définitivement : Jansénius pour retourner, en 1617, à Louvain, où il devint proviseur du collège Pulchérie, et où il commença, en 1627, son *Augustinus*, et Duvergier de Hauranne pour devenir, en 1620, abbé de Saint-Cyran en Brenne, sur les confins de la Touraine et du Poitou, et se lier avec avec M. d'Andilly et, par lui, avec tous les membres de sa famille, dont il fit ses plus fervents adeptes.

1. Ce principe, renfermé dans l'*Augustinus*, qui ne parut qu'en 1640, et dans les cinq propositions condamnées par la Bulle *Cum occasione* d'Innocent X, n'est autre que celui que le concile de Trente condamnait déjà dans Luther, Calvin et Baius, qui soutenaient que l'homme fait librement ce qu'il fait volontairement, quoique nécessairement, mais sans contrainte.

le Souverain Pontife et les premiers Pasteurs que comme ses délégués. Dès lors, le jansénisme ne trompa plus que les aveugles volontaires. A travers les dehors de son faux zèle pour la pénitence et les austérités affectées de sa morale stérile, il devint manifestement un parti anarchique qui entraîna pour la France des maux incalculables. Marchant sous le couvert du gallicanisme, qui ne lui avait que trop bien préparé les voies, il ébranla dans l'Église les principes de la hiérarchie et de la discipline [1]; il mina le pouvoir du Prince en soulevant contre lui l'orgueil parlementaire dont il se fit un appui, et en soufflant dans les masses l'esprit de révolte; et, quand éclata la Révolution, il put reconnaître son œuvre dans la constitution schismatique du clergé et jusque dans les motifs allégués à la barre de la Convention pour justifier le régicide.

Assurément, on ne saurait trop déplorer le vertige fatal qui entraîna à la suite de Saint-Cyran et de Quesnel un trop grand nombre d'Oratoriens, séduits par les apparences de leur piété rigide, les poussa à résister à l'autorité du Saint-Siège, ternit l'auréole de sagesse et de foi qui rayonnait sur le berceau de leur Ordre, et, en épuisant leurs forces dans de stériles et scandaleuses querelles dogmatiques, ne leur en laissa plus assez pour empêcher ce divorce douloureux entre la religion et la science, que proclamèrent au dix-huitième siècle les antagonistes du christianisme. Mais croire l'Ordre entier, et jusqu'à son fondateur, atteints de ce vertige, serait

1. V. le réquisitoire de l'av. gén. Talon du 20 janvier 1688.

la plus grave erreur [1]. Comme saint Vincent de Paul, saint François de Sales et sainte Chantal, le cardinal de Bérulle ne connut Saint-Cyran que par sa réputation de science et de vertu et par l'humilité étudiée de son âme superbe; et il mourut treize ans avant l'apparition de son *Petrus Aurelianus* [2], et onze ans avant celle de l'*Augustinus* de Jansénius [3], « ce second tronçon du même glaive empoisonné, forgé ensemble par les deux amis, sous les noms du grand saint [4] dont ils se prétendaient les disciples ». Ses disciples, pour la plupart du moins, restèrent, à son exemple, fidèles aux saines doctrines. On put, il est vrai, les faire passer eux-mêmes pour jansénistes. « Ils étaient réguliers, exacts dans leur conduite, studieux, pénitents [5]. » Ils défendaient la doctrine cartésienne, à laquelle la secte semblait donner la main; ils se plaignaient de la routine scolastique et voulaient raviver la vraie doctrine par l'étude de l'Écriture, des Pères et des conciles. Il n'en fallait pas tant pour s'attirer le soupçon de jansénisme, « ce pot au noir », selon un mot qu'on prête au P. Lachaise, dont on ne se faisait pas

1. « Il y eut donc, dit M. l'abbé Houssaye (p. 9 de son introduction : *M. de Bérulle et les Carmélites de France*), au dix-septième et au dix-huitième siècle, des oratoriens jansénistes; il y en eut infiniment trop; mais en conclure que l'Oratoire lui-même était janséniste, que l'institution du P. de Bérulle était atteinte jusqu'à la moelle, c'est lui faire une injure aussi sanglante qu'imméritée. »

2. Ouvrage sous forme de brochures pseudonymes et successives, qui tout en paraissant maintenir les droits et les prérogatives extérieures de l'épiscopat, sapait hypocritement la monarchie et attaquait l'indélébilité du caractère sacerdotal.

3. L'*Augustinus* ne vit, en effet, le jour qu'en 1639 et ne fut condamné qu'en 1641.

4. Saint Augustin s'appelait, en effet, Aurelius Augustinus

5. Saint-Simon, *Mém.*, t. IV, p. 416.

faute, à cette époque, de noircir les gens. Mais l'histoire constate que sur quatre cent vingt-cinq prêtres, qui composaient la Congrégation en 1657, quatre cents signèrent le formulaire dressé par le P. Bourgoing pour l'acceptation de la constitution d'Innocent X, du 31 mai 1653, et de la bulle d'Alexandre VII, du 16 octobre 1656 [1]; que les évêques les plus dévoués au Saint-Siège continuèrent à leur confier la direction de leurs séminaires; qu'au plus fort de la lutte janséniste, en 1746, l'assemblée générale vota l'adoption de la bulle *Unigenitus* à une majorité de dix-neuf voix contre quatorze; que dans le diocèse de Meaux, où se trouvaient la maison de retraite de Raroy et l'Académie de Juilly, un seul Oratorien manifesta des opinions jansénistes et appela de la bulle de Clément XI [2]; qu'il n'est pas un Supérieur général ou un Visiteur qui, à toutes les époques, ne se soit montré fidèle à rappeler les vrais principes et à maintenir l'intégrité de la doctrine; et qu'enfin l'adresse du P. Vuillet à Pie VI fut un éloquent désaveu des erreurs et des défections de ceux de ses frères que l'esprit des nouveautés avait égarés [3], et un témoignage solennel du dévouement

1. Tabaraud, *Vie du cardinal de Bérulle*, t. II, p. 232.

2. Ce fut le P. de Saint-Maur, curé de Juilly, qui sortit du diocèse par ordre du roi, du 29 avril 1717. (V. *Preuves de la liberté de l'Eglise de France dans l'acceptation de la Bulle* Unigenitus. Pamphlet imprimé à Amsterdam, p. 32, in-4°, 1726.)

3. Sur les cinquante-trois Pères, que l'Oratoire comptait dans ses trois maisons de Paris, quatre seulement firent défection : le P. Poupart, confesseur de Louis XVI et curé de Saint-Eustache, pasteur instruit et orateur distingué, dont les talents, le zèle, la piété et l'ardente charité avaient fait la réputation, et qui se laissa entraîner par Mirabeau, après toute une nuit de résistance, à ses perfides suggestions; le P. Poirée ou Poiret, le

de l'Oratoire expirant à l'autorité et à la personne du vicaire de Jésus-Christ [1].

Il ne serait pas moins injuste de faire peser sur lui la responsabilité des crimes de Lebon, de Billaud-Varennes et de Fouché, qui avaient vécu quelque temps sous sa règle avant de se faire un nom parmi les énergumènes de la Révolution. Lebon, le seul des trois qui fût prêtre en sortant de l'Oratoire, en avait été renvoyé à la suite d'insubordination envers ses supérieurs, et n'était plus

supérieur de la maison de Saint-Honoré, qui, après avoir combattu toute sa vie le jansénisme, se laissa, à soixante-douze ans, égarer par les jureurs, céda, malgré les protestations de tous ses Pères, son église de Saint-Honoré à Talleyrand, l'évêque d'Autun, pour y consommer le schisme en ordonnant les évêques intrus, et fit à Saint-Sulpice, dont il consentit à devenir le premier curé constitutionnel, un discours que l'abbé Guillon appela la théologie du jansénisme ; — le P. Tournaire, supérieur de Saint-Magloire, et le P. Alemanni, professeur à ce séminaire. « Une des douleurs du P. Marcel Pruneau, dit encore son neveu, dans sa lettre au chanoine de Soissons, que nous avons déjà citée, fut de voir la vérité abandonnée par deux hommes de l'Oratoire, qui avaient contribué davantage à l'affermir : le P. Alemanni, de Saint-Magloire, et le P. Poirée, de l'Institution. Il alla voir celui-ci et lui dit entre autres choses, avec une admirable onction : « Qu'il est douloureux pour moi, mon Révérend Père, d'avoir à me séparer de vous pour la conduite à tenir dans une occasion si grave, après avoir recueilli de votre bouche et de votre cœur des leçons si solides sur la nécessité de l'obéissance aux décisions de l'Église ? » Ainsi des antijansénistes se soumirent à la constitution civile du clergé, pendant qu'on la vit rejeter par d'autres, entachés de jansénisme. Le P. Poirée eut le malheur de mourir entre les bras des constitutionnels, qui fermèrent la porte à des confrères qui avaient grande espérance de le ramener. » (V. aussi d'Auribeau, *Mémoires pour servir à l'histoire de la persécution religieuse, recueillis par ordre de Pie VI*, t. II, p. 507 et 508.)

1. Lhomond lui-même, mû par son esprit de scrupuleuse impartialité, consigna dans son histoire de l'Eglise cette remarque, que ses continuateurs eurent le tort de supprimer : *que le corps de la Congrégation est toujours resté soumis à l'Eglise.*

que le curé de Neuville, près Arras, en 1791[1]. Billaud-Varennes et Fouché, que nous retrouverons à Juilly, n'étaient clercs ni l'un ni l'autre. C'étaient de simples confrères laïques, comme l'Oratoire en avait trop dans les dernières années, qui n'y étaient entrés que pour se créer un sort provisoire en attendant mieux. Le premier avait été expulsé dès 1785; et le second l'avait quitté au premier bruit de la tempête. Aussi bien pourrait-on rendre les Jésuites solidaires de l'impiété d'un Robinet, le précurseur de l'athéisme hégélien, de la fureur révolutionnaire d'un Cérutti, ou de l'apostasie d'un Raynal, reprocher aux Feuillants d'avoir ouvert leurs rangs à un Ravaillac, aux Chartreux d'avoir eu un dom Gerle, et aux Capucins d'avoir admis un Chabot. Ce sont là pour une Congrégation des douleurs qu'on ne peut que

1. Joseph Lebon, né à Arras, en 1765, était entré à l'Oratoire à dix-huit ans; et à la fin de son noviciat, son supérieur portait de lui ce jugement : « Il ne manque pas de talents; il a l'esprit ouvert et de la mémoire, mais encore peu de jugement, une mauvaise tête et une imagination prompte à s'exalter. Son ton et ses manières annoncent peu d'éducation. Il est d'un caractère vif et impétueux, *capable dans le mal comme dans le bien*, porté à l'orgueil, à l'envie, fort susceptible de mauvaises impressions. Je ne le trouve pas en état d'être placé dans un collège. Et comme c'est un sujet où il y a de la ressource, il a besoin d'être éprouvé à Montmorency. » (Note mss. aux *Arch. nat.*, carton M. 237.) Ordonné prêtre, le 4 janvier 1790, à Châlon-sur-Saône (*Arch.*. M. M. 592), il fut expulsé, quelques mois plus tard, de la Congrégration. Maire d'Arras après le 10 août, il s'y distingua d'abord par sa modération, et fut envoyé à la Convention comme député adjoint du Pas-de-Calais. La peur en fit un lâche et l'instrument aveugle des Comités anarchiques. Il s'était épris d'une sorte de passion féroce pour la guillotine. Cet horrible instrument figurait sur sa table et lui servait à détacher la tête de ses volailles rôties (nous tenons le fait du fils du convive d'un de ces sinistres repas, notre excellent condisciple Bernard); il finit, du reste, par faire tomber la sienne, en thermidor 1795.

partager et qu'il n'est jamais permis d'aggraver par d'iniques récriminations. Et, au lieu de rappeler sans cesse à l'Oratoire comme un reproche immérité ces noms d'infamie, il serait plus digne et plus équitable de suivre, dans le cours de leurs existences brisées par la Révolution, les nombreuses phalanges de ses prêtres fidèles dont plusieurs ont versé leur sang sur l'échafaud, ou ont aidé de nobles victimes à y monter avec courage, et dont le plus grand nombre ont su, sur la terre et dans les angoisses de l'exil, « se concilier le respect et la bienveillance de tous, par l'uniformité d'une vie remplie de piété et de décence [1] », honorer le clergé de France par leur inébranlable fidélité à l'Église, et renverser, parmi les nations protestantes, les barrières de haines et de préjugés, qui les tenaient éloignées du catholicisme [2].

Quant à cette sorte de conspiration du silence, ourdie contre la mémoire si vénérable du cardinal de Bérulle, et que le temps n'est pas encore parvenu à détruire, elle remonte, avons-nous dit, à Richelieu, qui s'appliqua toujours à reléguer dans l'ombre les œuvres et le mérite de son collègue [3]. Elle a été autorisée de nos jours par le comte de Maistre qui, dans tous ses ouvrages, n'a cité

1. Paroles de Pitt à la tribune anglaise, citées par Tresvaux, t. II, p. 347, de son *Histoire de la persécution révolutionnaire.*

2. V. *infrà,* liv. V, ch. 1er.

3. Cette attention constante de Richelieu à effacer le cardinal de Bérulle se révèle jusque dans les toiles de Rubens qui, dans ses nombreuses peintures de tous les personnages de la cour de Marie de Médicis, exposées au musée du Louvre, n'a pas osé reproduire une seule fois les traits du pieux cardinal, quoiqu'il eût été le chef du Conseil privé et le président du Conseil de régence de la reine, sans doute pour ne pas déplaire à son tout-puissant protecteur.

qu'une fois le nom de *Bérulle*, pour le reléguer dans *ce reste* des amis de Port-Royal *qu'il ne jugeait pas valoir l'honneur d'être nommé*. Dans ce reste, il est vrai, il comprenait encore Boileau, La Bruyère et Racine [1]. Et elle a été entretenue également, au sein de la Compagnie de Jésus, par quelques Pères qui n'ont pas su garder, aussi fidèlement que l'ont toujours fait les plus illustres d'entre eux, le souvenir de l'affection et du dévouement dont cette société avait été l'objet de la part du cardinal de Bérulle et de tous les services qu'il lui avait rendus, et qui, justement effrayés, d'ailleurs, de la portée du jansénisme et des dangers du système de Quesnel, ont été entraînés, dans l'ardeur d'une lutte qu'ils étaient presque seuls à soutenir pour la vérité, à s'exagérer le nombre des défections de l'Oratoire, à en chercher la cause ailleurs que dans leur véritable motif : les passions du moment, et à la faire remonter à l'esprit de conduite de son fondateur et jusqu'à la doctrine de ses ouvrages [2].

1. Cet étrange passage est ainsi conçu : « Un partisan zélé de Port-Royal ne s'est pas trouvé médiocrement embarrassé de nos jours, lorsqu'il a voulu nous donner le dénombrement des grands hommes appartenant à cette maison, dont les noms, dit-il, commandent le respect et rappellent, en partie, les titres de la nation française à la gloire littéraire. Ce catalogue est curieux ; le voici : Pascal, Arnauld, Nicole, Hamond, Sacy, Pontis, Lancelot, Tillemont, Pont-Château, Angran, *Bérulle*, Despréaux, Bourbon-Conti, La Bruyère, le cardinal Le Camus, Félibien, Jean Racine, Rastignac, Régis, etc. Pascal ouvre toujours ces listes; et c'est en effet le seul écrivain de génie qu'ait, je ne dis pas produit, mais logé Port-Royal. On voit paraître ensuite, *longo sed proximi intervallo*, Arnauld, Nicole et Tillemont, laborieux et sage annaliste; le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé; et la plupart de ces noms sont même profondément oubliés. » (*De l'Eglise gallicane*, ch. v, p. 35 et 36. Lyon, 1829, in-8°.)

2. M. l'abbé Houssaye a victorieusement réfuté cette accusa-

Aujourd'hui les raisons de ces discordes et de ces défiances ont disparu; puisse-t-il ne s'en plus produire de nouvelles! car il n'est pas de spectacle plus affligeant pour les âmes chrétiennes et plus fâcheux pour l'Église que de tels dissentiments. Ce sont ces débats qui ont permis à la philosophie sceptique du dernier siècle « de faire si aisément sa trouée entre ces deux ailes de l'armée catholique qui en étaient aux mains [1] ». Ce sont eux, a-t-on dit, qui avaient amassé des trésors de colère dans le cœur ulcéré et vindicatif de Quesnel et qui en firent un si redoutable sectaire. Et c'est peut-être aux diatribes violentes et pleines de fiel dont il fut le point de mire et qu'il ne sut pas assez mépriser, qu'il faut attribuer, en partie, la chute lamentable de l'abbé de Lamennais. Puissent surtout de semblables divisions ne plus entraver désormais le développement de la nouvelle Congrégation, que la bénédiction du Saint-Siège a rendue à la vie sous le glorieux titre d'*Oratoire de Jésus-Christ et de Marie Immaculée*, et a appelée à la succession « des hommes considérables en science et en piété qui s'étaient enrôlés les premiers dans les rangs de cette Congrégation [2]! »

tion calomnieuse de jansénisme, portée contre le cardinal de Bérulle lui-même. (V. *Le cardinal de Bérulle et Richelieu*, p. 519 et suiv., et *M. de Bérulle et les Carmélites de France*, p. 12 et suiv.)

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. Ier, p. 21.
2. Termes du décret de Pie IX, du 23 mars 1864.

LIVRE QUATRIÈME

L'ACADÉMIE ROYALE

Supériorité de Juilly sur les autres collèges de l'Oratoire. — Eloges qui lui ont été décernés.

Entre tous les collèges de l'Oratoire la maison de Juilly a toujours occupé le premier rang. Ses élèves se recrutaient, pour la plupart, dans les familles les plus distinguées du pays. Ses maîtres étaient choisis parmi les sujets les plus brillants de l'Institution ; son enseignement jouissait d'une grande réputation ; et c'était un insigne honneur pour les jeunes Confrères de venir en occuper les chaires. Ses supérieurs étaient des prêtres éminents, qui s'élevèrent presque tous aux plus hautes charges de la Congrégation, et dont deux même furent élus Généraux ; et la sagesse de leur direction lui valut, de tout temps, les éloges les plus flatteurs. Le maréchal de Berwick répétait sans cesse combien il s'estimait heureux d'y avoir été élevé. Villars, au faîte de sa gloire, ne pouvait oublier les premiers lauriers

qu'il y avait cueillis. Le P. de la Valette qui, dans son long généralat, en avait fait presque tous les ans la visite, disait lui-même : « L'esprit de l'Oratoire n'est pas un esprit d'ambition et d'agrandissement. Loin de penser à multiplier nos collèges, nous voudrions les réduire à un petit nombre, et qu'ils fussent tous comme celui de Juilly [1]. » Et le 8 mars 1763, M. de Laverdy, qui devint contrôleur général des finances, disait de l'Oratoire, dans un de ses rapports aux chambres assemblées du Parlement : « Il a des collèges célèbres; mais celui de Juilly prépare à la France d'excellents sujets pour les premiers ordres de l'Etat. » Son histoire appelle donc une recherche attentive de sa méthode d'enseignement et de son système de discipline, et une étude spéciale sur les maîtres qui furent chargés de leur application et sur les supérieurs qui en eurent la haute direction.

1. Adry, *Notice sur Juilly*, p. 19, en note.

CHAPITRE PREMIER

L'ENSEIGNEMENT DE L'ORATOIRE DE JUILLY

Projet du P. de Condren d'établir un séminaire dans l'abbaye de Juilly. — Louis XIII l'en détourne et, en 1638, érige cette maison en Académie royale. — Prérogatives attachées à ce titre. — Armoiries du collège. Sa fondation. Le P. de Condren lui prépare un nouveau plan d'études. — Etat de l'enseignement public en France à cette époque : direction de l'instruction primaire, son programme, ses maîtres, ses livres, son contrôle. — De l'instruction supérieure dans les collèges. — Etat de l'Université de Paris et de sa Faculté des arts depuis l'édit de 1600. — Règlements en vigueur dans les collèges : les professeurs, leur discipline et leurs émoluments. — Les élèves; division de leurs journées; études, classes, récréations, congés. — Dispositions relatives aux études : examens, auteurs expliqués. — Edit de 1629. — Persistance des désordres et des abus. — Préférence accordée aux collèges ecclésiastiques; prospérité de ceux des Jésuites; ses causes. — Analyse de leur *Ratio studiorum :* devoirs des maîtres et des élèves : punitions et récompenses; emploi du temps; exercices de chaque classe. — Académies. — Résumé de cette méthode. — Innovations introduites à Juilly dans l'enseignement par le P. de Condren. — Leur motif et leur objet. — Ses prescriptions pour l'étude de la langue française. — Il est l'auteur de la première grammaire latine écrite en français. — Enseignement du grec. — Extension qu'il donne à celui de l'histoire, des sciences et de la philosophie. — Les arts d'agrément, l'Académie littéraire, les examens, les exercices publics, les prix de fin d'année, les visites du P. Général. — Approbation donnée par Richelieu au système d'enseignement du P. de Condren. — Il l'introduit lui-même, en 1640, dans l'Académie de sa ville natale. — Le P. Morin l'insère dans son *Ratio studiorum.* — Développements et extension que lui donne Port-Royal. — Rollin le fait adopter dans l'Université. — Note sur les écoles de Port-Royal, leur histoire et leurs règlements d'études.

La pensée première du P. de Condren, en acceptant au nom de sa Congrégation l'abbaye de Juilly, avait été d'y établir un séminaire. Il en avait pris l'engagement dans le traité du 28 novembre 1637, qu'il avait passé avec le nouvel évêque de Meaux, Mgr Séguier, et plu-

sieurs de ses amis, M. Olier entre autres, avaient déjà contribué à cette bonne œuvre [1], lorsqu'il fut obligé de l'abandonner [2]. Louis XIII, qui s'était toujours montré le protecteur zélé de l'Oratoire, et qui s'intéressait à l'accroissement du nombre de ses collèges [3], était préoccupé, depuis quelque temps, du secret désir de lui confier l'éducation de sa jeune noblesse [4]. L'abbaye de Juilly, qu'il connaissait, lui semblait réunir toutes les conditions désirables pour la création d'un collège modèle; il en facilita, dans ce but, l'acquisition par le P. de Condren, et le sollicita de l'affecter à cette destination. Surpris d'abord de rencontrer en lui une opposition formelle à ses vues, que jusque-là, du reste, il lui avait laissé ignorer, il parvint à la vaincre par ses instances et celles

1. L'abbé Faillon, *Vie de M. Olier*, t. Ier, p. 279, en note.

2. Toutefois, longtemps encore après qu'il fut devenu un collège, Juilly continua à élever de jeunes ecclésiastiques et eut, en quelque sorte, un Séminaire à côté de l'Académie.

3. On n'en comptait alors que dix-neuf : 1° Dieppe, fondé en 1614; 2° Nantes, en 1615; 3° Poligny, en 1617; 4° Riom, en 1618; 5° Joyeuse, en 1620; 6° Notre-Dame de Grâce, en Forez, en 1620; 7° Pezenas, en 1623; 8° l'Ecole militaire de Vendôme, en 1623; 9° Montbrison, en 1624; 10° Angers, en 1624; 11° Le Mans, en 1624; 12° Saumur, en 1624; 13° Beaune, en 1625; 14° Toulon, en 1625; 15° Effiat (école militaire), en 1627; 16° Condom, en 1628; 17° Boulogne, en 1629; 18° Troyes, en 1630, et 19° Bavay, en 1637.

4. C'est à la réalisation de ce dessein de Louis XIII, à Juilly, qu'il est fait allusion dans le passage suivant d'un Eloge de l'Oratoire, en vers latins, composé à Orléans en 1784 (*Arch. nat.*, M. 215) :

Tales nobilibus natos à patribus, ipse
Sic voluit Lodoix curâ studioque magistri
Assiduo instituant, et cerea pectora flecti
In vitium forment, fingant, et ad optima quæque
Ut stadio egressi, simul atque adoleverit ætas,
Illi se et patriam claris virtutibus ornent.

de plusieurs seigneurs de sa cour[1]; et, dès qu'il fut assuré de son adhésion, il s'empressa de lui en témoigner sa gratitude en érigeant spontanément, par lettres patentes du mois d'avril 1638, la maison de Juilly en Académie royale[2].

Ce titre, si flatteur pour elle, car il ne s'accordait généralement alors qu'aux sociétés savantes, formées dans le but d'encourager le travail intellectuel, lui créait des droits plus honorifiques que réels. Il lui conférait des prérogatives analogues à celles dont elle avait joui comme Abbaye royale, et notamment quelques exemptions de charges et quelques privilèges de juridiction. Il l'autorisait aussi à joindre les armes de France à celles de l'Oratoire; et elle les unit, en effet, par deux branches de laurier chargées de leurs boutons et entrecroisées et par une double devise dont elle entoura son blason, celle de la Congrégation : *Entre qui peut*, *sort qui veut*, répétée, d'âge en âge, avec orgueil par tous ses enfants, et celle qui lui devint propre et qu'elle se choisit par allusion à sa destination nouvelle et au laurier qui en était l'emblème, *Orior :* je m'élève et je fleuris sans cesse[3]. Mais surtout il était pour elle un témoignage éclatant de la confiance et de la faveur du monarque.

1. *Dictionnaire des Gaules et de la France*, de l'abbé Expilly. V° Juilly.

2. Ces lettres patentes sont citées dans un Mémoire du Supérieur de l'Oratoire de Juilly au comte d'Argenson, ministre de la guerre de Louis XV (*Arch. nat.*, carton M. 223), et dans plusieurs passages des *Annales* de la Congrégation.

3. Ce sont ces armoiries de Juilly, que l'on voit en relief sur presque toutes les plaques de ses anciennes cheminées, qui sont reproduites à la première page du titre de cet ouvrage.

Le P. de Condren s'en montra très touché et voulut l'en rendre digne par la supériorité de son organisation. Aussi, malgré la multiplicité des devoirs de sa charge, et bien que, depuis plusieurs années, il se fût déchargé sur le P. Gault de la direction spéciale des collèges, il tint à présider à la rédaction des règlements d'études et de discipline de la jeune Académie; et, en les formulant lui-même, dans leur partie essentielle, avec cette sagesse et cette mesure qui caractérisaient tous ses actes, il dota Juilly d'une méthode d'enseignement qui a fait sa célébrité, et qui n'a pas été sans influence sur la réforme ultérieure de tout notre système pédagogique dans son économie générale.

Cette méthode mérite donc, à ce double titre, de fixer notre attention; et pour en bien apprécier la valeur, il importe d'examiner quel était, à cette date de 1638, l'état de l'enseignement public en France [1].

La parole de l'Apôtre : *Unus magister vester Christus*, était alors souveraine; et l'instruction publique tout entière, élémentaire et supérieure, était dans les mains

1. Cette question, sans avoir encore été traitée dans son ensemble, a fait l'objet, depuis quelques années, de savantes études auxquelles nous avons fait plusieurs emprunts dans les pages qui vont suivre. Ce sont : 1° l'*Essai sur l'état de l'enseignement en France au* XVIIe *siècle*, par M. Ch. Livet, publié dans la *Revue française de* 1856, t. IV; 2° un article de M. Alfred Michiels sur *la question de l'enseignement au* XVIIe *siècle* dans la *Revue contemporaine de* 1852, t. II, p. 611; 3° et l'important ouvrage de M. Ch. Jourdain sur *l'Histoire de l'Université de Paris au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle*, Ier liv., 1862, Hachette Nous avons consulté aussi avec fruit l'excellent livre du P. Daniel sur *les Etudes classiques dans la société chrétienne*, et le chapitre des petites écoles dans l'*Histoire de Port-Royal*, par Sainte-Beuve, t. III, liv. IV. (Note de la premiere édition.)

du clergé, « qui sut toujours conserver à la France le sceptre de l'école et le pouvoir de la parole publique [1] ».

Un Chantre ou Ecolâtre était placé dans chaque diocèse à la tête de l'instruction primaire. Cette charge, fort en honneur dans l'Église, était ordinairement remplie, à Paris, par un docteur en théologie ou en droit canon; et dès le dixième siècle, elle avait été exercée, à Aurillac, par l'illustre Gerbert, qui porta la tiare sous le nom de Sylvestre II. Les instituteurs étaient à sa nomination; et, sous le titre de *maîtres écrivains* et de *maîtres d'écoles*, ils devaient enseigner, les premiers : la lecture, l'écriture, les éléments du calcul, le service divin, la grammaire, le catéchisme et le chant; et les seconds : l'écriture, l'arithmétique et l'orthographe. Les ouvrages qu'ils devaient lire, étaient la *Vie des saints*, l'*Imitation*, l'*Introduction à la vie dévote*, le *Catéchisme de Bellarmin*, le *Pédagogue chrétien*, l'*École paroissiale* et surtout l'*Écriture sainte*. Parmi les livres élémentaires qu'ils faisaient étudier aux enfants, les plus répandus étaient les *Alphabets* (en français, latin et grec), et les *Rudiments* de Jean Behourt, dont le système d'épellation était analogue au nôtre, la *Technographie* de Legagneur (1599), le *Traité d'écriture* de Geoffroy Tory et la *Grammaire française* de Ch. Maupas (1607, Blois). Leur activité et leur zèle étaient sans cesse entretenus par des instructions minutieuses de leur chef et la surveillance des autorités ecclésiastiques. « Jamais l'éducation religieuse et morale, dit M. Ch. Livet, ne fut l'objet d'une

1. Ozanam, t. IV de ses *Œuvres complètes*, p. 552. Ed. Lecoffre.

plus scrupuleuse attention. » C'était, au surplus, le programme que traçaient déjà les Capitulaires de Charlemagne pour l'instruction des enfants des campagnes. Nos progrès, sous ce rapport, ne sont donc pas aussi grands que nous pourrions le croire.

L'instruction supérieure était donnée dans les collèges qui relevaient : les uns de l'Université, les autres du clergé séculier, d'autres encore du Roi, des corps municipaux et même de simples particuliers qui les avaient dotés, le plus grand nombre des ordres religieux et surtout des Jésuites.

L'Université, nous ne parlons ici que de celle de Paris, parce que les vingt autres, qui existaient alors dans les provinces, étaient régies par des statuts à peu près semblables[1], l'Université se composait des quatre facultés de théologie, de médecine, de droit canon et des arts. Cette dernière comprenait elle-même les quatre nations de France, de Picardie, de Normandie et d'Allemagne, entre lesquelles étaient distribués tous les étudiants, sans acception d'origine, et dont chacune était divisée, à son tour, en provinces et tribus et avait une école particulière, rue du Fouare.

Ce n'était plus, comme au treizième siècle, cette libre association des professeurs des grandes écoles de la

1. C'étaient, par ordre chronologique, celles de : Toulouse, fondée en 1228; Montpellier, en 1289; Avignon, en 1303; Orléans, en 1305; Cahors, en 1332; Perpignan, en 1349; Angers, en 1364; Orange, en 1365; Aix, en 1409; Dôle, en 1426; Poitiers, en 1431; Caen, en 1452; Valence, en 1452; Nantes, en 1460; Bourges, en 1465; Bordeaux, en 1473; Reims, en 1548; Tournon, en 1560; Douai, en 1562; Besançon, en 1564; et La Flèche, en 1603.

capitale[1], cette fille aînée des rois, si jalouse de ses privilèges et si fière de l'éclat de son enseignement, dont les premiers savants de l'Europe briguaient les chaires, et qui avait compté parmi ses élèves : Urbain II et cinq autres papes[2], Albert le Grand, Duns Scot, Bacon et Dante. De sa réforme par le cardinal d'Estouteville qui, en 1453, lui avait enlevé sa puissance politique, datait l'ère de sa décadence; elle l'avait accélérée elle-même par sa résistance aveugle à toute innovation dans son enseignement, par ses luttes contre le Collège Royal et ses préférences surannées pour la scolastique déchue, et elle en avait atteint le dernier terme lorsque les guerres religieuses de la fin du seizième siècle amenèrent la dispersion de ses maîtres et de ses écoliers, la dévastation de ses collèges et la conversion de leurs classes en salles d'exercices, en étables et en écuries[3].

Henri IV, par son édit de 1600, la sauva de la ruine, mais lui enleva son indépendance qu'elle ne recouvra plus désormais.

La faculté des arts fut plus atteinte que les trois autres par les termes de cet édit. Ses collèges continuèrent de préparer au grade de maître ès arts (le baccalauréat ès lettres). Ils devinrent des corps mixtes composés d'ecclésiastiques et de laïques, soumis à la visite des évêques et, sur la réquisition du procureur général ou des officiers du Châtelet, à celle des conseillers au Parlement. Ils

1. De Notre-Dame de Paris, de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain-des-Prés.
2. Alexandre II, Grégoire VI, Célestin II, Léon IX et Etienne IX.
3. Dom Félibien, *Hist. de Paris*, p. 1255.

furent divisés en deux catégories : ceux de plein exercice, où l'instruction était publique et gratuite, et ceux destinés aux boursiers qui, en sus de leurs cours particuliers, devaient suivre ceux des premiers [1]. Dans chacun d'eux le Principal (aujourd'hui le Proviseur) était le chef immédiat de la discipline et de l'administration. Son devoir essentiel était d'élever les enfants dans la connaissnace et la pratique de la religion; aussi devait-il s'entourer de maîtres ès arts d'une piété éprouvée. Il était libre de leur choix et leur assignait leurs fonctions. Le titre de maître ès arts était nécessaire pour enseigner la rhétorique ou la philosophie. Les professeurs (*regentes*) étaient soumis à la discipline ecclésiastique et ne pouvaient pas se marier. Leur rétribution annuelle ne pouvait pas dépasser six écus d'or par élève; encore leur était-il défendu de l'exiger. Aussi voyait-on ces malheureux faire la quête, tous les mois, dans leur classe et mendier leur salaire du bon vouloir de leurs élèves : *Mendicam porrigenti manum*, avoue Rollin avec tristesse, *nummulos aliquot discipuli annumerant* [2]. Le prix de la pension était mieux assuré; il était fixé, chaque année, d'après le prix des denrées, par une commission assistée de marchands de Paris.

Les élèves étaient ou pensionnaires ou caméristes, c'est-à-dire habitant en chambre chez des pédagogues ou maîtres de pension chargés de les nourrir, de les loger et de les surveiller, ou externes libres, surnommés *Martinets*

1. M. Ch. Livet, *loc. cit.*, *pass.*

2. Articles de M. Taranne sur la gratuité de l'enseignement dans l'Université de Paris au dix-huitième siècle, dans les n^os du 8 et du 12 février 1845 du *Journal général de l'instruction publique.*

ou *Galoches*. Les enfants protestants ne pouvaient être qu'externes.

L'année scolaire commençait le 1er octobre; elle était précédée d'examens, faits en présence du Principal qui répartissait les élèves dans les différentes classes selon leur capacité. Les portes du collège, ouvertes à six heures du matin, étaient fermées à neuf heures du soir. Maîtres et élèves devaient, en commun, faire la prière du matin et du soir, entendre la messe chaque jour et prendre leurs repas, que précédait le *Benedicite*, que suivait une prière pour le roi et les bienfaiteurs, et pendant la durée desquels on faisait une lecture. Les catéchismes avaient lieu les dimanches et fêtes. Les élèves et les domestiques devaient se confesser la veille des grandes fêtes et communier le premier dimanche de chaque mois. Les congés étaient de huit jours à Pâques, du mardi saint au mercredi de Pâques; de deux jours à la Pentecôte, et le 4 juin, jour du grand Landit, où le recteur se rendait solennellement à la foire de Saint-Denis pour l'achat des parchemins. Les vacances commençaient le 31 août pour les classes de logique et de physique, le 7 septembre pour celles de rhétorique et d'humanités, et le 14 seulement pour les autres.

Les dispositions relatives aux études étaient les suivantes :

Dans l'intérieur du collège, en classe ou dans leurs rapports ordinaires, maîtres et élèves étaient obligés de parler latin[1]. Sur dix heures de travail par jour, six

1. Par dérogation à l'ordonnance de 1539.

étaient employées à la classe et quatre à l'étude. En classe, une heure était consacrée à l'étude des règles et des principes, et cinq à l'explication et à l'imitation des auteurs. A l'étude, une heure le matin et une heure le soir étaient consacrées à la composition en vers ou en prose ou à des disputes de vive voix; les deux autres étaient réservées aux leçons et aux autres devoirs. Tous les samedis, les devoirs étaient présentés au Principal, qui punissait ceux qui n'avaient pas trois thèmes grecs ou latins signés des professeurs. Le même jour avaient lieu les sabbatines, dans lesquelles le maître faisait répéter les leçons et revoir les principales matières de l'enseignement de la semaine. Des examens solennels étaient prescrits à la fin de l'année. Enfin, l'édit indiquait les auteurs à mettre entre les mains des élèves. Dans les classes inférieures, celles de grammaire, assez mal délimitées d'ailleurs dans leur objet, de la sixième[1] à la troisième inclusivement, on devait expliquer d'abord quelques lettres familières de Cicéron, quelques passages des comédies de Térence et des bucoliques de Virgile, ensuite Salluste, César, les offices et les oraisons les plus faciles de Cicéron, l'*Énéide*, les *Métamorphoses* et les *Héroïdes* d'Ovide, mais sans négliger jamais l'étude et l'application des règles de la grammaire latine. En seconde, qu'on appelait la classe *des humanités*, et en rhétorique, on devait lire Cicéron rhéteur et Cicéron philosophe, Quintilien et les poètes : Horace, Catulle, Tibulle et Properce,

1. La 8e et la 7e étaient alors inconnues. Le programme actuel de ces classes faisait partie de celui des écoles élémentaires. Du reste, on ne pouvait pas entrer au collège avant neuf ans.

Perse, Juvénal et Plaute. Pour le grec, dont l'étude de la grammaire ne commençait qu'en quatrième, il était recommandé d'approfondir Homère, de lire Hésiode, Théocrite, quelques dialogues de Platon, quelques discours d'Isocrate et de Démosthènes et les hymmes de Pindare. Les autres auteurs étaient laissés au choix des professeurs. Le cours de philosophie, enfin, était de deux années; dans la première, on expliquait Aristote : sa logique, le matin; son Ethique, le soir; dans la seconde, c'était encore le philosophe de Stagyre; sa physique, le matin; sa métaphysique, le soir; plus l'étude de la sphère et quelques livres d'Euclide.

Ces statuts, dont un ancien abbé de [illegible] principaux promoteurs[1], quelque sages qu'ils fussent dans leur ensemble, ne rendirent pas à l'Université son ancien lustre, parce qu'ils ne parvinrent pas à en déraciner les abus. Elle eut encore à gémir de l'ignorance et de la misère de ses professeurs, de la vénalité de leurs charges et des habitudes violentes et vicieuses des écoliers[2]. La persistance de ces désordres continua à faire déserter ses collèges; et l'énergie de Richelieu et son nouvel édit de 1629 suffirent à peine à les soutenir[3].

1. V. *Supra*. Renaud de Beaune était le président de la commission chargée de préparer l'édit du 18 septembre 1600, et dont faisaient partie Achille de Harlay, de Thou et Faucon de Ris, Pr. Pres. du parlement de Bretagne.

2. V. Caillet, *de l'Admin. en France sous Richelieu*, t. II, p. 209.

3. « De ses quarante-quatre collèges, si florissants sous François Ier et Henri II, il n'en restait plus que neuf, qui étaient : « les collèges d'Harcourt, du cardinal Lemoine, de Navarre, de « Montaigu, du Plessis-Sorbonne, de Lisieux, de Dormans-« Beauvais, de la Marche et des Grassins; encore ces collèges « étaient-ils presque déserts. » Caillet, *ibid.*, p. 207.

Toutes les familles leur préféraient, pour l'éducation de leurs enfants, les maisons ecclésiastiques, les séminaires épiscopaux, à l'organisation desquels l'Assemblée du clergé, tenue à Melun en 1579, avait commencé à pourvoir avec tant de sagesse, et les collèges des Congrégations, tels que ceux des Barnabites, des Dominicains, des Doctrinaires, des Bénédictins, des religieux de Grandmont, mais surtout ceux des Jésuites, alors maîtres de l'instruction de presque toute la jeunesse.

Dès 1627, en effet, un recensement, qu'ils avaient envoyé à Rome, constatait que leurs cinq provinces de France contenaient cinquante et un collèges et que ceux de la seule province de Paris, au nombre de quatorze, renfermaient treize mille cent quatre-vingt-quinze élèves [1]. Cette faveur s'expliquait par leurs efforts pour vulgariser la science, par le talent de leurs professeurs, par la libéralité de leur enseignement, gratuit pour tous les externes, par l'émulation, le goût des lettres et l'esprit de piété qu'ils savaient inculquer à leurs élèves.

Leur *Ratio studiorum*, commentaire pratique des vues de saint Ignace sur l'éducation, élaboré, pendant plus d'un an, par six de leurs Pères les plus instruits et de nations différentes, pour que chacun pût mettre en relief les idées et les besoins de son pays [2], révisé par douze autres, plus savants encore, et consacré depuis lors par une longue expérience, est un véritable code d'ensei-

1. V. Caillet, *loc. cit.*, p. 234. Le collège de Clermont en contenait, seul, 1,827.

2. Crétineau Joly, *Hist. des Jésuites*, t. IV, p. 203, éd. in-8. Consulter le texte de ce *Ratio* dans l'*Institutum Soc. Jesu*, édit. de Prague, 2 vol. gr. in-4.

gnement public, que plusieurs nations de l'Europe ont adopté comme base du leur, et que doivent méditer tous les instituteurs de la jeunesse.

Il place toutes les écoles d'une même province sous la haute surveillance du provincial et chacune d'elles sous la direction d'un recteur, dont l'action doit s'étendre à tout, mais dont la mission spéciale est de stimuler le zèle des maîtres, le travail des élèves et la piété de tous. Il a pour auxiliaire un préfet des études, chargé d'encourager les progrès et de faire observer la règle. Les punitions qu'il inflige[1] doivent être appliquées par un correcteur pris en dehors des Frères de la Société. Les professeurs doivent, par leurs prières et leurs exemples, diriger leurs élèves dans les voies de la piété, les faire assister chaque jour à la messe, et, les jours de fête, au sermon. Ils doivent aussi veiller à la discipline, être lents à punir et fermer les yeux sur les fautes légères.

Les élèves ont deux principaux devoirs : l'attention de l'esprit et la pureté du cœur. Excepté aux heures de récréation et aux jours de congé, l'usage du latin est prescrit dans toutes les classes, vrai pays latin où l'on ne doit pas entendre d'autre langue que celle du Forum et où le maître, qui doit la posséder parfaitement, est chargé d'initier ses élèves à son usage et à ses délicatesses. Chaque semaine on doit composer et récapituler les

1. C'étaient toujours la férule et le fouet, dont Martial se plaignait déjà :

> Cirrata loris horridis Scythæ pellis
> Qua vapulavit Marsyas celœneus,
> Ferulæque tristes, sceptra pedagogum,
> Cessent. (*Epig.*, liv. 10, 62.)

leçons. Les examens de fin d'année déterminent le passage dans une classe supérieure. La liste des livres de chaque classe est fixée par le préfet, et dans chacune d'elles il nomme un élève qui, sous le titre de censeur, préteur ou décurion, relève les copies de ses camarades, les surveille et leur fait réciter leurs leçons, et dont un des privilèges est de solliciter la remise des peines légères. Les classes sont de deux heures, matin et soir, et doivent être suivies de récréations dont la durée totale doit être au moins de deux heures par jour. La première heure des classes était consacrée à la récitation de Cicéron et de la grammaire sous les yeux des décurions, à la levée des devoirs et à leur correction par les préfets, et à des exercices des élèves sur les règles; la seconde, à la dictée des thèmes et à la *prélection*, ou explication, qui n'était pas seulement l'interprétation du texte en langue vulgaire, mais qui devait encore en faire ressortir l'application des règles, l'étymologie des mots, leur valeur, leurs diverses acceptions, la force ou la beauté du style et des pensées, les observations morales et d'érudition auxquelles il donnait lieu, et fournir la matière des devoirs : des thèmes d'imitation et des *chries*, ou figures et manières diverses de rendre une pensée, une maxime ou un mot célèbre. C'est cette prélection qui devait faire du maître le véritable *Ludi magister*, de la classe un plaisir et un jeu pour les élèves, et qui les dispensait de longs devoirs. Et bien que ces devoirs ne fussent pas le cinquième de ceux qu'on leur donne aujourd'hui, le *Ratio* prescrit encore de ne pas laisser les enfants plus de trois ans dans les classes inférieures à celle des humanités.

La durée totale des études, correspondantes à notre enseignement secondaire actuel, devait être, en effet, de cinq ans : trois pour la grammaire, une pour les humanités et une pour la rhétorique. Deux années complémentaires étaient consacrées à la philosophie et à la théologie. Dans aucune il n'était donné une grande importance aux sciences mathématiques.

La première classe, *infima classis grammaticæ*, doit donner à l'élève une connaissance parfaite des rudiments et les premières notions de la syntaxe latine. Il doit bien savoir, à la fin de cette classe, la première partie de la grammaire d'Emmanuel Alvarez, c'est-à-dire les déclinaisons, les genres des substantifs, les prétérits, les supins et l'introduction à la syntaxe, et expliquer les lettres de Cicéron les plus faciles. En grec, car l'étude des deux langues est simultanée, il doit bien le lire à la fin du premier semestre, et à la fin du second, connaître les noms simples, le verbe substantif et les verbes barytons.

La seconde classe, *media classis grammaticæ*, doit faire parvenir l'élève à la connaissance générale, *minus tamen plena*, de toute la grammaire d'Emmanuel, et en grec, à celle des noms contractes, des verbes circonflexes et en μι et de la formation des temps. Les explications doivent être restreintes, dans le premier semestre, aux lettres familières de Cicéron, à quelques élégies d'Ovide, et dans le second, au catéchisme grec ou au tableau de Cébès [1].

1. Philosophe grec, disciple de Socrate.

La troisième classe, *suprema classis grammaticæ*, ne doit pas se terminer sans que l'élève sache à fond, *absolutè*, la grammaire latine d'Alvarez. Pour les explications, elle doit commencer par les lettres de Cicéron à ses amis, à Atticus et à Quintus, son frère, et finir par ses traités de l'Amitié et de la Vieillesse et ses paradoxes, les éditions épurées des élégies d'Ovide, des œuvres de Catulle, Tibulle et Properce, des *Bucoliques* et du 4e livre des *Géorgiques* de Virgile, du 5e et du 7e de son *Énéide*. En grec, les élèves doivent avoir entre les mains saint Chrysostome, Esope, Agapet et autres ouvrages semblables.

L'objet de la classe des humanités est l'étude de la langue, de l'érudition et de l'éloquence. L'élève doit lire les historiens : César, Salluste, Quinte-Curce, Tite-Live; les poètes et le surplus de Virgile ; les orateurs : Cicéron, ses discours pour la loi Manilia, pour Archias, pour Marcellus; César, ses harangues, et les livres de philosophie et de morale de Cicéron. Ses devoirs écrits doivent porter sur des matières analogues, quoique moins élevées, à celles de la rhétorique; et il doit être exercé à écrire en vers et en prose et formé à l'orthographe. Le grec doit être étudié, comme le latin, dans Isocrate, saint Jean Chrysostome, saint Basile, Platon, Synesius et Plutarque pour la prose, et dans Phocylide, Théognis, saint Grégoire de Nazianze et Synesius pour les vers. On doit en posséder la syntaxe, en comprendre assez bien les auteurs et l'écrire un peu.

En rhétorique, on étudie surtout l'éloquence oratoire et poétique. L'excellent *Abrégé de l'art oratoire*, par

le P. Cyprien Soarez, doit être dans toutes les mains. Le style doit se former à l'école de Cicéron : *Stylus ex uno ferè Cicerone sumendus est;* les préceptes doivent être puisés dans Aristote, Cicéron et Quintilien. On doit s'instruire aussi de l'histoire politique et des mœurs des différents peuples.

Les maîtres, enfin, doivent suivre leurs élèves jusqu'en rhétorique.

C'était, en somme, la vieille méthode des maîtres du douzième siècle, de Bernard de Chartres, de Guillaume de Conches, de Jean de Salisbury, qui voulaient un enseignement tout pratique des langues classiques, fondé sur la lecture, l'analyse et l'imitation des auteurs, mais surtout sur la connaissance exacte de la grammaire qu'ils considéraient comme la base de toutes les études et le principal des sept arts libéraux. Et sept années de cette forte initiation de l'intelligence à la vie de la pensée préparaient mieux, et plus vite même, aux carrières spéciales, que ne le feront jamais les systèmes modernes de l'étude prématurée des sciences exactes.

Ce plan d'études, appliqué par des maîtres de choix, plus soucieux encore d'élever les cœurs et les âmes de leurs disciples que de former leur esprit, trouvait une dernière garantie de succès dans les nombreux moyens d'émulation qu'il mettait en œuvre : exemptions, jetons ou bons points, classement des rangs d'après les places de composition, d'examen ou de discussion, récompenses diverses, prix de Pâques ou de fin d'année, distribution de la desserte aux pauvres du quartier, des aumônes du collège aux indigents dans leurs réduits, et pour les

grands, service des malades à l'hôpital des Incurables[1], et enfin les réunions académiques aux jours de fêtes et dimanches. Il y avait trois Académies : celle des théologiens et des philosophes; celle des rhétoriciens et des humanistes, et celle des grammairiens. Chacune d'elles avait son président, son secrétaire et ses conseillers, choisis par les élèves parmi les membres de la Congrégation de la Sainte-Vierge, élus eux-mêmes parmi les plus pieux et les plus appliqués pour se réunir à certains moments des récréations et s'exciter ensemble à l'étude, à la charité et à la piété.

Tels étaient les divers régimes d'éducation publique suivis en France à cette époque de 1638, lorsque l'érection de l'abbaye de Juilly en Académie royale détermina le P. de Condren à y introduire une méthode d'enseignement nouvelle, plus simple et plus facile pour les commençants, plus complète pour les classes supérieures, que toutes celles que nous venons d'analyser.

Versé dans la science pédagogique, l'un des principaux objets de sa charge, son jugement droit, sa vaste érudition, son goût des lettres anciennes et sa longue expérience l'en rendaient un des maîtres les plus autorisés et l'un des plus capables d'en formuler les principes. Depuis plusieurs années, il souffrait de la diversité des règlements d'études adoptés dans les différents collèges de sa Congrégation[2], et songeait à y mettre un terme par

1. Caillet, *de l'Admin. en France sous Richelieu*, t. II, p. 214.
2. Les uns, comme les collèges de Saumur et de Provins, suivaient les règlements de l'Université de Paris; d'autres, ceux des séminaires; d'autres enfin, des plans spéciaux, tracés par les supérieurs de concert avec les corps de ville où ils étaient éta-

la publication d'un *Ratio studiorum* uniforme dans l'Oratoire. Déjà la première partie de ce *Ratio*, celle de la discipline, rédigée par une commission qu'il avait composée des plus savants de ses Pères : du P. Morin, du P. Jacques de Retz, l'ami de Peiresc et de Gassendi, du P. Gilles Piltre et du P. Gaultier, avait été approuvée par la seconde Assemblée générale de 1634 (sess. 23) et imprimée à la suite de ses actes. Il voulut élaborer lui-même la seconde et la plus importante, celle de l'enseignement, et en inaugurer l'application à Juilly avant de la rendre obligatoire dans les autres maisons de son Ordre.

Comme tous les grands humanistes du moyen âge, que nous venons de citer, comme Alcuin, comme Vincent de Beauvais et comme les maîtres de la Congrégation de Jésus eux-mêmes, le P. de Condren voyait dans les langues anciennes le meilleur instrument d'une forte discipline intellectuelle, et dans la lecture assidue et l'imitation de leurs grands écrivains la vraie méthode pour les enseigner [1]; et il pensait, avec saint Augustin, Cassiodore, Raban Maur et saint Charles Borromée, que l'unique base de leur sérieuse étude est la grammaire, cette simple science des mots qui, sous des dehors modestes, « renferme la plus haute philosophie du langage humain dont elle enseigne la vérité [2] ».

blis. V. aux *Archives nat.*, M. 231, un ordre de la Congrégation, du 1er septembre 1638, pour celui de Saumur. V., pour celui d'Angers, *l'Oratoire et le Cartésianisme en Anjou*, par le docteur Dumont, p. 8.

1. V. le P. Daniel, *des Etudes classiques dans la société chrétienne*, p. 131, 151, 357, et *passim*.

2. Mgr Dupanloup, *de l'Education*, t. III, p. 249. Ses premiers

Mais il déplorait l'usage, encore universel, de ne mettre entre les mains des enfants que des grammaires latines écrites en latin, et de les forcer, dès leurs plus basses classes, à ne parler que latin[1]. Son ferme bon sens ne pouvait pas admettre qu'on ne se servît que du français, entendu seul des enfants, pour leur apprendre l'allemand, l'espagnol, le grec, l'hébreu ou toute autre langue vivante ou morte, et qu'on fît exception à cette règle, si naturelle et si raisonnable, uniquement à l'égard du latin, ni moins difficile, ni moins inconnu, ni moins utile pour chacun d'eux. Les diriger ainsi de l'inintelligible à l'inconnu lui semblait le fait d'un homme qui voudrait dissiper les ténèbres par les ténèbres, et qui, par conséquent, selon le mot du père de Mme Dacier, « n'aurait pas grand commerce avec la saine raison[2] ».

Et non seulement il regardait ces procédés surannés comme une entrave gratuite à l'intelligence des règles grammaticales et de la latinité elle-même, il y voyait encore un obstacle au maniement correct de la langue française.

Une langue, surtout une langue morte qui ne peut pas s'apprendre par l'usage mais seulement par l'étude des règles ou des auteurs, ne doit être parlée que lorsqu'on commence à l'entendre. Contraindre donc les enfants à

éléments, disait le cardinal Gerdil, sont de vraies notions de logique, où la justesse de l'idée est la règle de l'expression.

1. « Comme si d'apprendre à lire n'était pas en soi une chose assez ingrate pour des enfants, on s'obstinait à les faire épeler sur du latin, qu'ils n'entendaient aucunement. On y passait trois et quatre années. » (Sainte-Beuve, *Port-Royal*, III, p. 438.)

2. Tanneguy-Lefèvre, grammairien célèbre, fort opposé à cette méthode des collèges.

ne parler, dans leurs exercices ordinaires, que la langue latine qui leur était étrangère, n'était pas seulement leur imposer une contrainte fâcheuse, c'était les habituer à un langage incorrect et souvent trivial, et les exposer, alors qu'ils n'étaient pas encore affermis dans leur langue naturelle, ou à confondre le français et le latin, qu'ils parlaient simultanément sans savoir ni l'un ni l'autre, ou à négliger le premier sans jamais atteindre à la pureté et à l'élégance du second. Aussi, de cette coutume abusive était né cet idiome bâtard et macaronique, demi-français et demi-latin, qui révoltait déjà, au quinzième siècle, Mathurin Cordier et lui faisait proscrire le latin dans les classes [1], et qui soulevait les colères d'Étienne Pasquier [2]. L'invasion de ce latinisme barbare était devenue plus choquante encore depuis que notre langue, dont il avait si longtemps retardé les progrès, commençait à s'imposer, par sa grâce et sa clarté, aux cours et aux chancelleries de l'Europe [3]; et déjà se manifestait contre ses abus une

1. V. son ouvrage de *de corrupti sermonis Emendatione*, composé en 1430.

2. Dans son livre *des Recherches de la France*, où il signale les abus de ce langage barbare, il cite ces paroles d'un Principal à ses régents : « Parlez français, Messieurs, vous êtes à Paris; c'est votre devoir : *Regentes* (*ut vocat*), *vestrum est* deverium. »

3. Notre belle et forte langue française, si simple et si naturelle sous la plume de Malherbe, si élégante sous celle de Balzac, et qui venait de produire le *Cid*, en 1636, et l'année suivante, le discours sur la *Méthode*, méritait déjà ce jugement que Vaugelas devait porter sur elle neuf ans plus tard, en 1647, dans la préface de ses *Remarques :*

« Il n'y a jamais eu de langue, dit-il, où l'on ait écrit plus purement et plus nettement que la nôtre, qui soit plus ennemie des équivoques et de toutes sortes d'obscurités, plus grave et plus douce tout ensemble, plus propre pour toutes sortes de styles, plus chaste en ses locutions, plus judicieuse en ses

réaction inquiétante et un parti extrême qui, pour affranchir notre idiome de la domination des formes grecques et latines, et pour mieux l'abandonner à sa loi propre et à son beau caractère, tendaient à se dispenser de l'étude de ces langues incomparables qui l'avaient formé.

Les inconvénients et les périls d'un tel système n'échappèrent pas au P. de Condren, et il chercha à y remédier par de sages innovations qui, tout en maintenant le principe de la force des études classiques, répondissent aux aspirations et aux besoins de l'époque.

Persuadé que la culture intellectuelle des enfants exige, pour devenir féconde, un exercice simple et naturel de leurs facultés naissantes, et redoutant aussi pour leur mémoire et leur esprit la confusion qu'entraîne le plus souvent l'enseignement simultané des trois langues, il fit du français la base de l'étude du latin et du grec, et établit à Juilly une quatrième classe de grammaire, la sixième, qu'il destina à l'enseignement pratique et élémentaire des règles et de l'orthographe françaises, comme introduction à l'étude du latin[1], Et, afin de mieux assurer à la langue française, dans le résultat des études du collège, le premier rang qui lui appartenait, il ne rendit l'usage du latin obligatoire qu'à partir de la qua-

figures, qui aime plus l'élégance et l'ornement, mais qui craigne plus l'affectation. Il n'y en a point qui observe plus le nombre et la cadence dans ses périodes, en quoi consiste la véritable marque de la perfection des langues. »

1. Ce fut dans la même pensée que, quelques années plus tard, il fut établi à Juilly une classe de septième, exclusivement consacrée à l'explication des éléments de la grammaire française, aux exercices de l'orthographe usuelle et aux premières notions de l'histoire sainte.

trième : *Intra septa collegii, Quartani, quique eos anteeunt, omnes latinè loquantur*[1]; il exigea même que les catéchismes du samedi ne fussent faits en latin qu'à partir de la seconde : *Serotinis sabbati horis catecheses pro auditorum captù in singulis classibus habeantur : in rhetoricà et humanitatis classibus, latinè ; in cæteris, vernaculè*[2]; et les leçons d'histoire durent toujours être données en français.

Les mêmes vues le dirigèrent dans ses prescriptions pour l'enseignement du latin. Pour mieux pénétrer les enfants de ses premiers principes et pour leur en faciliter l'intelligence, il composa lui-même *une nouvelle méthode*, EN LANGUE FRANÇAISE, *à l'usage de l'Académie de Juilly, pour apprendre avec facilité les principes de la langue latine, où sont expliqués les genres, la syntaxe et la quantité dans un ordre clair et concis tout ensemble*[3]. Tel est le titre de son ouvrage; et pour leur rendre cette méthode encore plus accessible, il l'avait rédigée d'abord en cinq grandes cartes, de différentes couleurs : la première, expliquant les genres et les déclinaisons; la seconde, les conjugaisons; la troisième, les prétérits et les supins; la quatrième, les éléments de la syntaxe; et la cinquième, la quantité[4]. Il attachait une telle importance

1. Première partie du *Ratio studiorum* de la Congrégation, imprimée en 1634.

2. La neuvième session de la quinzième assemblée générale prescrivit même l'enseignement du Catéchisme en français dans toutes les classes.

3. Extrait de la *Vie manuscrite du P. de Condren*, p. 361. *Arch. nat.*, M. 220.

4. L'analyse de ces Cartes est contenue dans une lettre patente de Louis XIII, datée du 10 novembre 1642, à Paris.

à la parfaite connaissance de ces éléments que, pour l'obtenir des enfants, il crut devoir déroger encore, en un autre point essentiel, aux usages généralement reçus. Non seulement il recommanda que ces éléments leur fussent enseignés avec lenteur et souvent répétés, et que l'explication de chaque règle fût suivie, selon le vœu si sage de Ramus : *Peu de préceptes et beaucoup d'usage*, de celle de quelque phrase facile, qui leur en montrât des exemples; mais il tint aussi à ce que les thèmes ne leur fussent permis qu'après que de fréquents exercices d'analyse grammaticale et logique de textes latins, analyse, du reste, qui devait toujours en précéder la traduction, leur auraient donné une habitude suffisante de la langue, de ses règles, de ses locutions et de ses tournures de phrases; et encore voulut-il, pour leur éviter les expressions barbares et les phrases triviales ou vicieuses, que les premiers de ces thèmes fussent faits en classe, de vive voix, et ne fussent que des thèmes d'imitation de l'auteur latin en cours d'explication [1]. Néanmoins, sans négliger le thème, il donna la préférence à la version [2], c'est-à-dire à la traduction habituelle et journalière des auteurs latins, comme étant plus propre à bien faire apprécier le génie de la langue, la propriété des termes, le tour et l'élégance des phrases, et aussi comme exerçant davantage les facultés mères de l'esprit : le jugement et l'attention [3].

Arch. nat., M. M. 628, p. 34, et leur texte est reproduit dans le savant *Essai* précité du P. Lallemand.

1. En troisième, pour la composition des thèmes proprement dits, on mettait entre les mains des élèves la grammaire plus savante, et écrite en latin, de Despautère ou celle de Vossius.

2-3. Adry, *Notice sur Juilly*, p. 10 et 11. « Dès cette époque,

L'enseignement du grec, devenu général dès les premières années du dix-septième siècle, fut soumis aux mêmes procédés. Après qu'ils s'étaient exercés tout d'abord à le lire et à l'écrire, les élèves devaient commencer à l'étudier, en cinquième, dans la *Grammaire* de Clénart, annotée par Antesignan, se familiariser avec ses déclinaisons et ses conjugaisons, qui sont le fond de toute langue, apprendre ses racines dans le *Tirocinium* du P. Philippe Labbe (1648), et traduire ensuite, à l'aide du *Lexicon* de Scapula, les auteurs les plus faciles, tels que l'*Evangile* de saint Luc et les *Dialogues des Morts* de Lucien. Primitivement confié aux professeurs ordinaires des classes de grammaire, cet enseignement devint l'objet d'un cours spécial à partir de 1757, lorsque, partout en France, on sentit le besoin de relever cette étude, presque abandonnée dans la première moitié du dix-huitième siècle. Mais, quoiqu'à Juilly il ait été, même à cette époque, beaucoup moins négligé que dans la plupart des autres collèges de l'Oratoire [1], il ne fut jamais aussi solide

dit-il, la méthode des versions et des explications, précédées de quelques notions de grammaire, y était (à Juilly) beaucoup plus en usage que celle des thèmes, qu'on ne négligeait cependant point ; car il serait aussi déraisonnable de les exclure tout à fait que d'en prescrire l'usage dès les commencements. » — Voir aussi le P. Lamy, *Lettre sur l'étude des humanités*, à la suite de son *quatrième Entretien sur les Sciences*, p. 153. — Mme de Staël a donné de l'adoption de l'étude des langues comme base de l'instruction de la jeunesse cette raison profonde qui nous semble justifier aussi la préférence à donner à la version sur le thème : « C'est que l'éducation faite en s'amusant disperse la pensée ; que la peine en tous genres est un des grands secrets de la nature et que l'esprit de l'enfant doit s'accoutumer aux efforts de l'étude comme notre âme à la souffrance. » *De l'Allemagne*, Ire partie, ch. XVIII.

1. V. Dumont, *l'Oratoire et le Cartésianisme en Anjou*, p. 127.

que celui du latin. Cette infériorité provenait de l'opinion, trop généralement accréditée dans la Congrégation [1], qu'il suffit d'entendre le grec, qu'on ne parle ni n'écrit, tandis qu'il faut entendre et parler le latin comme sa langue naturelle. On en concluait que, si pour le latin il faut joindre la composition des thèmes à l'explication des auteurs, pour le grec cette explication suffisait. Mais l'exclusion des thèmes dans l'étude du grec n'aboutit qu'à démontrer, par une regrettable expérience, qu'il n'y a pas deux méthodes pour apprendre ces deux langues; que pour l'une comme pour l'autre, le thème et la version, dans la mesure convenable, sont nécessaires, et que, comme l'a dit La Harpe, pour bien posséder une langue morte, il faut s'exercer à écrire en cette langue, comme pour bien savoir une langue vivante, il faut la parler.

L'histoire, cette lumière des temps et de la vie, dont l'enseignement fut si tardif dans la plupart des collèges, mais qui fut toujours en honneur dans l'Oratoire [2], eut, dès l'origine, à Juilly la place qu'elle méritait. Envisagée non seulement comme un des éléments essentiels de la culture de l'esprit et comme une des branches les plus utiles de l'instruction de la jeunesse, mais encore comme l'auxiliaire indispensable des études classiques et la meilleure initiation à la science de l'antiquité, elle y fut l'objet des plus grands encouragements. On lui avait

1. V. le P. Lamy, *Entretien sur les sciences*, p. 141.

2. La première Assemblée de la Congrégation avait enjoint l'enseignement de l'histoire dans tous ses collèges; et lors de la visite annuelle du général de l'Oratoire, outre l'examen particulier qu'il faisait subir à chaque classe, il consacrait six séances spéciales à celui de l'histoire.

consacré une chaire spéciale; on mettait entre les mains des élèves les précis les mieux faits, les *Abrégés* du P. Berthault[1], les cahiers dictés à Vendôme par le P. Lecointe, le célèbre secrétaire de notre ambassadeur aux conférences de Munster. On l'enseignait dans toutes ses parties; et l'histoire de France, comme la plus importante, était l'objet d'un cours spécial de trois années, fait aux élèves des hautes classes. Pour leur en inspirer davantage le goût, comme aussi pour leur faire aimer la lecture, l'aliment des fortes études, on avait formé, à leur usage, une bibliothèque de choix, composée d'ouvrages assez nombreux, de différents genres, de littérature, de philosophie, de morale, de piété, mais surtout d'histoire générale et nationale, ancienne et moderne. Enfin, son enseignement avait pour corollaire celui de la géographie, qui le complète; et, pour en faciliter une connaissance exacte aux enfants, de grandes cartes murales ornaient leurs classes et leurs salles d'étude. « Il y a toujours eu à « Juilly, dit le P. Adry, un professeur particulier pour « l'histoire. Il donnait lui-même ses leçons, en français et « de vive voix, dans la chambre des grands[2]; et l'histoire « de France en était toujours l'objet. Dans les autres « chambres, de la sixième à la seconde, il remettait des « cahiers d'histoire aux préfets de pension. On voyait « l'histoire sainte dans les deux dernières chambres, où « étaient les plus jeunes écoliers, et dans les trois cham- « bres suivantes on faisait apprendre l'histoire grecque et

1. Son *Florus gallicus* et son *Florus franciscus* ou histoires abrégées des Gaules et de la France, imprimées en 1640.
2. Le mot *Chambre* est ici synonyme de *Division*.

« l'histoire romaine. Cette étude, qui ne préjudiciait en « rien au travail des classes, était puissamment secondée « par l'usage d'entretenir une bibliothèque particulière « pour les élèves, assez nombreuse, bien choisie et com- « posée des meilleurs livres d'histoire, de littérature, de « philosophie, de morale et de piété. On donnait aussi « des leçons de géographie ; et plusieurs classes et cham- « bres étaient ornées de cartes que ses écoliers pouvaient « consulter même pendant les récréations [1]. »

1. Adry, *Notice sur Juilly*, p. 13. Un manuscrit de la bibliothèque de Juilly indique la methode qui y etait suivie dans l'enseignement de l'histoire. C'est le cahier d'un élève qui a écrit le cours d'histoire de France, fait en 1715, par le superieur, le P. Sauvage ; il est intitulé : *Suite de l'histoire de France, en commençant au règne de Philippe le Hardy* et se termine par le règne de Henri II, à la prise de Cateau-Cambresis en 1557. « Le P. Sauvage ne tait rien de cette periode, l'une des plus sombres et des plus troublées de notre histoire. Negligeant les faits inutiles de chaque règne, il en raconte les évenements principaux, montre leur enchainement et dramatise ses récits en faisant revivre les mœurs, les lois, les coutumes et l'esprit du temps. Il remonte aux sources et emprunte aux vieux chroniqueurs les mots typiques où se révèle un homme, aussi n'est-il pas un de ses jugements que ne puisse ratifier la critique moderne [1]. »

« De même pour la geographie on ne se bornait pas à un aride et fastidieux catalogue de noms propres. On faisait *voir*, parce qu'on croyait que ce n'est que par les yeux que cette science se transmet à l'esprit. On obligeait les élèves à tracer eux-mêmes les premiers lineaments des cartes et sans secours etranger, à y marquer les differents lieux dans leur veritable position. On ne les arrêtait pas seulement à la surface du globe. Les accidents des divers pays, les gouvernements des peuples, leurs avantages, leurs mœurs, etaient proposes à leur attention. La langue, les costumes n'étaient pas negliges, et l'on tenait un compte exact des ressources de chaque contrée et de ses produits naturels [2]. »

1. Le P. Lallemand, de l'Oratoire, *loc. cit.*, p. 249.
2. Le P. Lallemand, *ibid.*, p. 255.

Les sciences exactes, auxquelles le génie de Descartes, de Galilée, de Kepler, avait déjà fait faire d'immenses progrès, furent également, à Juilly, l'objet d'un enseignement spécial, que rendit bientôt célèbre l'illustration des maîtres qui en furent chargés, tels que les Prestet, les Lelong, les Mazières, les Ame, pour les mathématiques; les Poisson, les de La Mare, les Duhamel, pour la physique[1].

Celui de la philosophie, « cette science des sciences qui les domine et les éclaire toutes, parce qu'elle est la science des principes[2] », n'y fut pas moins remarquable. Ses maîtres, tels que Thomassin, Wyte, Fournenc, de Beaujeu, de Canaye, « pieux tout ensemble et philosophes, amateurs de la raison et respectueux envers la foi[3] », s'affranchirent des théories et des formules surannées de la Sorbonne, pour se placer à la tête des idées nouvelles et se ranger, presque tous, sous la bannière de Descartes, « l'un de ces hommes faciles à compter, a dit le P. Guénard, qui n'ont pensé d'après personne et qui ont fait penser après eux le genre humain[4] ». Le cours n'en était que d'un an. Basé d'abord sur l'ouvrage d'Eustachius à

1. La bibliothèque de Juilly possède un recueil des exercices de mathématiques et de physique, qui ont eu lieu dans la salle des Actes de son Académie royale depuis 1759, et qui accusent la force constante de ces études spéciales Leurs programmes, en effet, comprenaient les sections coniques, l'optique, la lumière et ses modifications, sa réfraction ou la dioptrique, les fortifications, la trigonométrie rectiligne et sphérique, l'algèbre, le calcul différentiel et intégral et leurs applications à la géométrie.

2. Mgr Dupanloup, *de l'Etat ecclésiastique*, p. 44.

3. V. Cousin, *les Pensées de Pascal*, avant-propos, p. 20.

4. *Eloge de Descartes*, par le P. Guénard, de la Société de Jésus.

Sancto Paulo[1], il le fut ensuite sur celui du P. Fournenc, « composé tout exprès pour Juilly, et dans lequel ce « Père, en substituant l'autorité de la raison à celle d'Aris- « tote, préparait la voie aux ouvrages plus parfaits qui « ont été donnés depuis[2] ».

Les arts d'agrément : le dessin, la musique, l'équita-

1. Ordre du Conseil du 18 septembre 1648. *Arch. nat.*, M. M. 576.
2. Adry, *loc. cit.*, p. 15.

Le P. Jacques Fourneuc, originaire de Pézenas et décédé à La Rochelle le 3 mai 1666, était un homme d'une grande science et d'un esprit très sagace. Il avait écrit cette philosophie en deux volumes in-4°, dans le sens des principes de Platon, pour entrer dans les sentiments des premiers Pères de l'Eglise, qui presque tous avaient étudié ce philosophe et adoptaient souvent ses idées et jusqu'à ses propres expressions.

Elle fut longtemps le seul Manuel des élèves de philosophie de Juilly, et dispensa les Supérieurs de cette Académie d'obéir aux nombreuses mesures de rigueur imposées par Louis XIV à la Congrégation pour défendre, dans ses collèges, l'enseignement des doctrines de Descartes, entre autres : à l'ordre du régime de la Congrégation, en date du 29 mai 1677, ainsi conçu : « Nos professeurs et philosophes seront désormais tenus de faire choix d'un auteur thomiste, approuvé et reçu dans les Universités, du nombre des quatre suivants : les Complats, Bonard, Philippus à Sancta Trinitate et Barbey; lesquels, après nous en avoir donné avis, et non autrement, les dicteront et expliqueront à leurs écoliers; ainsi qu'il se pratique dans quelques collèges célèbres de Paris et de plusieurs communautés par des professeurs très habiles. Et nosdits professeurs observeront, à la Saint-Luc prochaine, ledit ordre, jugé nécessaire POUR DE BONNES RAISONS. » V. *Arch. nat.*, M. M. 582, p. 82. Voir aussi, *ibid*, p. 49, une lettre des RR. PP. assistants du P. Général au P. Coquery, supérieur du collège d'Angers, en date du 25 janvier 1675, pour interdire au P. Lamy, professeur de philosophie à ce collège, l'enseignement des opinions cartésiennes, dans laquelle la bonté de ces raisons lui semble fort relative. Nous l'avons déjà prié, lui mandent-ils, de ne point enseigner cette doctrine, *encore moins de l'imprimer...* Et plus loin : Encore s'il n'y allait que de son honneur et de son repos, *on pourrait prendre patience*.

tion, l'escrime et même la danse, étaient aussi autorisés à Juilly. Mais les représentations théâtrales et les ballets, que permettaient les Jésuites [1], y étaient défendus comme une cause de perte de temps pour les régents et de dissipation pour leurs élèves [2], et remplacés par des exercices académiques. « La dénomination d'Académie de Juilly n'était pas un vain titre », dit encore le P. Adry [3]. Dès les premières années de sa création, en effet, une Académie littéraire y avait été organisée par les soins de son premier Supérieur, le P. de Verneuil, et avait reçu de lui un règlement spécial :

Cette Académie se composait d'un président, d'un vice-président, d'un chancelier, d'un secrétaire et de membres titulaires au nombre de douze, élus par leurs camarades parmi les élèves de rhétorique et d'humanités. Elle avait aussi ses *élèves* ou aspirants, choisis par ses membres parmi les meilleurs élèves de troisième et de quatrième, et des membres honoraires : les philosophes,

1. Crétineau Joly, *Hist. de la Compagnie de Jésus*, t. IV, p. 226.

2. On lit dans les Actes de la 29e assemblée générale de l'Oratoire, tenue en 1717 : « Au surplus, l'assemblée désirerait ardemment, s'il était possible, qu'au lieu de ces sortes de spectacles, dont la préparation fait perdre beaucoup de temps aux régents et aux écoliers et dont la représentation et les suites sont quelquefois très préjudiciables à la piété des uns et des autres, peut-être même des occasions de scandale pour le public, nos régents s'appliquassent à rendre plus fréquents dans nos collèges ces exercices académiques sur les auteurs qu'on lit dans les classes et surtout ce qui regarde les belles-lettres, *comme on le pratique dans notre Académie de Juilly.* »

Ce désir, exprimé par la Congrégation, devint l'objet d'une prescription formelle consignée dans l'article 9 du règlement de ses collèges et maisons d'étude. (V. ce règlement, *Arch. nat.*, M. M. 225.)

3. Adry, *loc. cit.*, p. 17.

qui prenaient part à ses travaux lorsqu'ils avaient soutenu deux ou trois thèses. Ses séances étaient mensuelles et publiques. Tous les professeurs et tous les élèves des trois classes supérieures y assistaient, et l'on y invitait aussi les étrangers. Ses membres y lisaient des pièces de leur composition, françaises ou latines, en prose ou en vers. Ils s'habituaient ainsi à lire en public, à étudier avec soin les sujets qu'ils voulaient traiter, à assouplir et à fortifier leur intelligence; « et l'on était étonné, ajoute le P. Adry [1], de la méthode, du raisonnement, du style et du choix des sujets traités dans ces dissertations et compositions ». Elle avait enfin ses récompenses spéciales. Deux fois par an, en mai et en août, les académiciens composaient entre eux, par classe, en vers latins, et ces compositions donnaient lieu à des prix particuliers, proclamés à la distribution de la fin de l'année. A son tour, l'Académie décernait elle-même deux prix : un en troisième et un en quatrième, à l'élève de chacune de ces classes qui avait été le plus de fois premier dans les compositions de l'année. Ce prix correspondait à nos prix d'excellence actuels.

A ces moyens d'émulation il en était ajouté trois autres non moins efficaces : les exercices publics, soutenus à Pâques et à la fin de l'année, par les meilleurs élèves de chaque classe sur les différentes branches de l'enseignement et surtout sur l'explication raisonnée des auteurs latins; les examens généraux de chacune des classes; et les prix de fin d'année [2].

1. Adry, *loc. cit.*, p. 17.
2. Un *Palmarès* de la distribution des prix de Juilly, faite en

Tous les ans, huit jours avant les vacances, le Général de l'Oratoire venait lui-même faire la visite de l'Aca-

août 1786, nous montre, par le détail et la nature des récompenses accordées, que l'ordre suivi alors dans les études différait peu de celui qui y avait été tracé cent cinquante ans plus tôt :

La philosophie eut trois sortes de prix : un premier et un deuxième prix d'instruction philosophique et trois accessits ; — un premier, un deuxième et un troisième prix de dissertation philosophique et plusieurs accessits ; — et un prix de mathématiques.

La rhétorique en eut douze : un premier et un deuxième d'honneur ; — un premier et un deuxième d'amplification latine ; — un premier, un deuxième et un troisième d'amplification française ; — un premier, un deuxième et un troisième de version latine ; — un premier et un deuxième de thème latin ; — un premier et un deuxième de vers latins ; — un prix unique de mémoire ; — un premier et un deuxième de géographie ; — un premier et un deuxième d'histoire de France ; — un prix unique de mathématiques ; — un prix d'examen de Pâques ; — et un prix d'examen de fin d'année, avec un nombre variable d'accessits dans chaque faculté.

La seconde en eut onze : les mêmes que ceux de rhétorique, moins celui d'amplification latine.

La troisième, neuf : d'honneur (premier et deuxième prix ; le second prix d'honneur pouvait être accordé, dans chaque classe, à plusieurs selon leur mérite : *pro suis quisque viribus*) ; de version latine, de thème latin, de vers latins, de mémoire, d'histoire romaine, de mathématiques, et des deux examens de Pâques et de fin d'année.

La quatrième, huit : d'honneur, de version latine, de thème, de mémoire, d'explication publique des auteurs, de géographie, d'histoire grecque et d'examen.

La cinquième, huit : les mêmes qu'en quatrième, sauf que l'histoire était celle des Juifs.

La sixième, sept : d'honneur, de version (pas encore de prix de thème), de mémoire, d'explication publique des auteurs, de géographie, d'histoire sainte et d'examen.

Et la septième, deux : de version latine et d'histoire sainte.

Pour le grec, il n'y avait plus alors que deux classes, qui avaient chacune un prix unique de connaissance de la langue grecque, et des accessits.

Venaient ensuite les prix de l'Académie et ceux des arts d'agrément. (V. ce *Palmarès* aux *Arch. nat.*, M. 229.)

démie de Juilly [1] et présider aux examens des classes et aux exercices publics de leurs plus forts élèves. Ces épreuves, que rendaient très imposantes le rang, le mérite et le nombre de ceux qui les dirigeaient, décidaient du passage des élèves dans une classe supérieure; et la sévérité avec laquelle on les faisait subir, stimulait puissamment le travail et entretenait la force des études. Enfin, tous ces travaux se terminaient vers la mi-août et étaient couronnés par la distribution solennelle des prix,

1. Le titre de Visiteur était une des plus hautes dignités de la Congrégation. Il n'y en avait que trois : un pour chacune de ses trois provinces, dont les chefs-lieux étaient : Paris, Lyon et Aix. Ils devaient, chaque année, faire une inspection générale de chacune des maisons de leur province, examiner avec soin leur état matériel, celui de leurs ressources et de leur personnel, l'esprit, la conduite et le travail de chacun de ses membres, écouter toutes les plaintes et y faire droit, corriger les abus et indiquer les réformes, adresser un rapport circonstancié de chacune de leurs inspections au P. Général, et consigner le résultat de leurs investigations sur un registre spécial, qui devait rester déposé dans les archives de chaque maison. Celle de Juilly possède encore celui des procès-verbaux de visite des PP. de La Tour et de La Valette, qui avaient l'habitude de les clore par des avis généraux. Ceux du P. de La Tour plus particulièrement, substantiels et concis, reflètent bien la piété vraie, la vigueur de caractère et la haute prudence de ce Général, en même temps qu'ils résument parfaitement tous les devoirs des maîtres.

« Je n'ai point de nouveaux avis à donner, écrit-il de sa main, en fin du procès-verbal de sa visite de 1716; mais je conjure un chacun de se renouveler dans l'esprit de régularité et de piété. Je recommande surtout l'exactitude à l'oraison, aux premières tables, aux propositions de l'Ecriture et aux cas de conscience, au silence dans les temps et aux lieux prescrits par nos règlements. Je ne puis assez vous dire combien il est essentiel pour le bon ordre et pour les sentiments intérieurs de vous rendre fidèles au silence après l'examen du soir. *Je vous ai souvent parlé du zèle que vous deviez avoir pour vous approcher souvent de l'Eucharistie. Soyez bien persuadés que rien n'est plus dangereux que de se séparer de la communion par négligence ou par scrupule.* Je bénis

que présidait toujours le Général de l'Oratoire, assisté des illustrations de son Ordre et entouré de personnages marquants dans l'ordre civil, militaire et ecclésiastique.

Il nous resterait, pour compléter l'exposé de ce plan originaire des études dans l'Académie de Juilly, à indiquer quels furent les premiers auteurs classiques que l'on y fit expliquer dans les classes. Nous aurions désiré en dresser la liste sur des documents authentiques ; nous n'avons pu en retrouver aucun. A leur défaut, il nous eût

Dieu du zèle qu'il vous inspire pour les pensionnaires. Soutenez-vous dans un emploi si pénible par des motifs de religion, et profitez de toutes les occasions que fournissent les auteurs profanes pour leur faire sentir l'horreur du vice, l'amour de la vertu et la crainte de Dieu. Je vous conjure de ne pas demander de congés extraordinaires ; si vous aviez un peu d'expérience, vous verriez de quelle conséquence est cette précaution. Evitez avec soin tout ce qui peut faire croire aux écoliers que vous n'agissez pas de concert et dans les mêmes principes. Je finis avec la prière que l'Eglise offrait à Dieu dimanche dernier : *Multiplica super nos misericordiam tuam, ut, ad tua promissa currentes, cœlestium bonorum facias esse consortes.* » Fait en visite, à Juilly, ce 11 août 1716. *Signé :* P. F. de La Tour.

L'instruction qui terminait la première visite du P. de La Valette à Juilly, où il devait revenir avec bonheur pendant près de quarante ans, était aussi touchante que solide : « Je vois avec bien de la consolation les miséricordes que Dieu continue de répandre sur cette maison et la bénédiction qu'il donne au zèle infatigable du P. Supérieur [1] et de plusieurs de nos Pères. Je prie les particuliers chargés de l'éducation d'une jeunesse si nombreuse et qui mérite si justement tous leurs soins, de se faire souvent l'application de ces paroles de l'Evangile : *Diligis me plus his? pasce agnos meos,* et de se souvenir de l'explication qu'en donne saint Bernard : *Pasce verbo, pasce exemplo, pasce et sanctorum fructu orationum.* Dans le fidèle accomplissement de ces paroles, ils trouveront aussi l'exact accomplissement de tous leurs devoirs. Je finis avec cette exhortation touchante de l'apôtre : *Si qua ergo consolatio in Christo, si quod solatium charitatis, si qua societas spiritûs, si qua viscera miserationis, implete gaudium meum ; ut idem sapiatis, eamdem charitatem habentes, una-*

1. Alors le P. Muly.

été facile encore de la composer à l'aide des ouvrages spéciaux du P. Thomassin et du P. Lamy[1], qui tous deux professèrent à Juilly, l'un à l'origine même de sa fondation, et l'autre vingt ans plus tard, et ne parlèrent jamais qu'avec éloge de son enseignement. Nous avons préféré nous borner à citer ce passage du P. Lamy, qui, s'il ne donne pas cette nomenclature exacte, permet, du moins, de bien apprécier l'esprit dans lequel elle a été formée : « Après ce premier degré (l'étude des principes et des règles de la grammaire), dit-il, on doit

nimes idipsum sentientes. » Fait en visite, ce 9 août 1733. L. DE LA VALETTE.

Il disait encore dans celle du 25 août 1756 : « Il serait assez difficile d'ajouter quelque chose à ce qui se fait ici pour former la chère et nombreuse jeunesse qui s'y rend de toute part et comme à l'envi. Aucun des exercices convenables au premier âge n'y parait négligé et tous les genres d'étude y sont cultivés avec un succès qui répond aux soins que l'on se donne : c'est un grand sujet de consolation pour nous. Mais, tandis que l'œil de l'homme a lieu d'être satisfait, celui de Dieu, qui voit ce qui se passe dans le secret, n'aperçoit-il rien de défectueux et de répréhensible? Le Seigneur veut et cherche des adorateurs, qui l'adorent en esprit et en vérité ; c'est le cœur qu'il demande sur toute chose : le nôtre et celui des jeunes gens qui nous sont confiés, sont-ils tournés vers lui, et lui demeurent-ils attachés par un amour véritable? Que ce soit donc, je vous en conjure, à ce but que nous tendions sans cesse, et par les moyens établis de Dieu pour nous y faire parvenir, c'est-à-dire par la prière, par le bon exemple, *par le digne et fréquent usage des Sacrements* et par notre assuidité aux exercices de piété qui sont de notre état, et que la dissipation occasionnée par nos emplois nous rend si nécessaires. *Observabitis et implebitis opere... ut audientes dicant : En populus sapiens et intelligens, gens magna ; nec est alia natio tam grandis quæ habeat deos appropinquantes, sicut Deus noster adest.* »

1. V. les *Méthodes d'enseigner chrétiennement et solidement la philosophie* (3 vol. in-8°), la *Grammaire* (1 vol.), les *Lettres humaines* (1 vol.), les *Poëtes* (3 vol.) et les *Historiens profanes* (3 vol.), par le P. Thomassin, et les *Entretiens sur les sciences* du P. Lamy.

passer à la lecture des auteurs qui ont écrit lorsque le latin était dans sa plus grande pureté, c'est-à-dire pendant la vie d'Auguste et quelque temps après sa mort. Les Fables de Phèdre, les Lettres de Cicéron à ses amis, avec les petits traités de l'Amitié et de la Vieillesse, les plus travaillés de cet auteur, Salluste, César, Térence, doivent être lus les premiers et préférés à tous les autres. Puis ensuite on devra s'attacher à Justin, à Tite-Live, à Virgile, à Tacite, à Horace, que saint Augustin appelle *egregius locutor*, mais surtout à Cicéron, dont il disait encore : *Ille se profecisse sciat cui Cicero valdè placebit* (l. X, ch. 1er), que Lancelot appelait le Platon des Romains, et que Thomassin relut tout entier avant de mettre en latin, à la demande du Saint-Père, son *Traité de la Discipline* qu'il avait écrit en français[1]. » Nous ferons observer, d'ailleurs, que cette liste primitive n'a pas été sans subir bien des modifications dans le cours de l'existence de l'Académie, parce que l'Oratoire, beaucoup plus soucieux du progrès de ses élèves que du maintien de ses méthodes, n'a jamais hésité à adopter les livres et les procédés nouveaux, quelle qu'en fût l'origine, dès qu'ils lui ont semblé meilleurs que les siens propres.

Tel fut, dans son ensemble, le plan d'études de l'Académie de Juilly, dont les bases essentielles furent posées par le P. de Condren et dont le temps a montré la sagesse.

Nouveau dans son programme, dont le triple but était

1. P. Lamy, *Réflexions sur les lettres et les humanités*, p. 179 de ses *Entretiens sur les sciences*. Ed. in-8°, Lyon, 1724.

de mettre en honneur les lettres françaises et de servir à leur progrès en développant dans la jeunesse la connaissance de notre langue et le goût de notre littérature; de faciliter et d'abréger, en la simplifiant, l'étude du latin; et de répondre aux besoins de l'époque par un enseignement approfondi de l'histoire et des sciences exactes, il le paraissait davantage encore dans ses procédés qui froissaient les usages reçus. C'était, pour ainsi dire, une révolution pédagogique; mais elle avait pour elle l'opportunité, la mesure et la raison; aussi finit-elle par triompher.

Le P. de Verneuil, le premier Supérieur de Juilly, dans sa préface de la Grammaire du P. de Condren qui, en mourant, l'avait chargé de l'éditer, rapporte une entrevue de ce saint personnage avec Richelieu, dont l'importance historique est à constater : « Le P. de « Condren, dit-il, parla un jour de sa nouvelle Méthode « à Richelieu et lui en donna l'explication. Le cardinal en « apprécia tout de suite tout l'avantage, *y donna des ap-* « *plaudissements qu'on aurait peine à croire*, et exhorta « des personnes de grande condition et des premières « de l'État à se servir de cette méthode pour leurs « enfants[1]. » La preuve de cette adhésion enthousiaste du grand ministre au système d'enseignement du P. de Condren ne tarda pas à être consignée par lui dans un des actes mémorables de sa vie publique : car, lorsqu'en 1640 (le 20 mai) il obtint du roi l'établissement

1. Préface par le P. de Verneuil de la grammaire du P. de Condren, reproduite dans la Vie mss. du P. de Condren, *loc. cit.*, p. 361. *Arch. nat.*, M. 220.

d'une académie et d'un collège royal dans sa ville natale de Richelieu, il adopta tous les principes de la méthode du P. de Condren et les reproduisit dans le plan d'études qu'à son tour il rédigea lui-même pour cette nouvelle académie, et dans lequel il inséra les prescriptions suivantes : « 1° Une *étude approfondie de la langue française*; 2° *l'enseignement de toutes les matières en cette langue* (à l'exemple, porte la déclaration du roi, des nations les plus illustres de l'antiquité, qui ont fait le semblable en leur langue naturelle) ; 3° *une étude du grec aussi complète que celle du latin*; 4° *l'enseignement combiné des sciences et des lettres*; 5° la comparaison des langues grecque, latine, française, italienne et espagnole; 6° et l'*étude de la chronologie*, *de l'histoire et de la géographie*[1]. »

Trois ans après la création du collège de Richelieu, le 5 novembre 1643[2], le P. Morin était appelé, par un ordre du nouveau Général de l'Oratoire[3] et de son conseil, à compléter son *Ratio studiorum* dont le P. de Condren avait fait insérer la première partie dans les actes de l'Assemblée générale de 1634. Il étudia, à cet effet, les règlements de l'illustre collège d'Aquitaine, qu'avaient dirigé les Govea, les Muret, les Vinet et les Buchanan ; il s'entoura des conseils et des lumières de ses

1. Caillet. *de l'Admin. en France sous Richelieu*, t. II, p. 175.
2. *Arch. nat.*, M. 231.
3. Le P. de Condren, qui était mort le 7 février 1641, avait été remplacé par le P. Bourgoing, fils de Jacques Bourgoing, conseiller à la Cour des aides, homme docte ès langues, dit Lacroix du Maine, bien versé dans la poésie latine et auteur d'un traité estimé en cette langue, sur l'*Origine et l'usage des mots*. Tabaraud, II, p. 215.

confrères les plus versés dans la science pédagogique : du P. de Souvigny, qu'Allatius et Holstenius, les célèbres bibliothécaires du Vatican, estimaient leur égal dans la linguistique ; du P. Bourbon, de l'Académie française ; du P. Marcel, un des anciens professeurs du Collège de France, et du P. Jourdain, supérieur de l'Institution et auteur d'un fort bon *Traité des études*. Mais toutes ces investigations ne servirent qu'à convaincre davantage ce grand homme de la supériorité de la méthode d'enseignement nouvelle dont Juilly était redevable au P. de Condren. Il la trouvait si sage, qu'il exprimait souvent le désir qu'elle fût adoptée dans tous les collèges de France, et qu'il en fit la base de ses règlements d'études, qui furent publiés, en 1645, sous le titre de : *Ratio studiorum a magistris et professoribus Congregationis Oratorii Domini Jesu observanda*. (Paris, Vitré, 1645, in-12 de 100 pages[1].)

Accueillie de même avec faveur par Port-Royal, elle fut appliquée dans ses écoles [2] dès leur ouverture,

1. Adry, *Notice sur Juilly*, p. 2.

2. Les écoles du Port-Royal, qui durent leur célébrité au grand nom de Racine, leur élève, et aux productions remarquables de plusieurs de leurs professeurs, avaient adopté le nom de *Petites Ecoles*, qui était celui des écoles élémentaires, pour ne pas inspirer d'ombrage à l'Université dont elles suivaient les programmes sans entendre néanmoins lui faire concurrence. Leur fondation fut de quatre ans postérieure à celle du collège de Juilly ; et elles ne subsistèrent que seize ans, de 1643 à 1660, date de leur dispersion finale par le lieutenant civil Daubray. La première fut établie par Saint-Cyran, quelque temps avant sa mort, vers 1643, à Port-Royal-des Champs, dans la vallée de Chevreuse, et ne compta, selon son désir, que sept élèves. Elle fut dispersée en 1644 par le premier orage que fit éclater sur Port-Royal le livre *de la Fréquente Communion*,

en 1643 [1]; et bientôt propagée partout par les savants ouvrages de leurs maîtres et notamment par la gram-

et trois de ses élèves furent envoyés à la terre du Chesnay, appartenant alors à M. des Touches. Rentrés, un peu plus tard, aux Champs, sous la conduite de Lancelot, qu'on avait fait venir de Paris, où il était sacristain, à Port-Royal, ils furent installés, vers la fin de 1646, dans la maison du cul-de-sac de la rue Saint-Dominique-d'Enfer, au nombre de quinze à vingt élèves au plus, sous la direction de l'abbé Walon de Beaupuis, et y eurent pour maîtres : Lancelot, Nicole, Guyot et Cointel, l'auteur des *Règles de l'Éducation des Enfants*. Lancelot enseignait le grec et les mathématiques; Nicole, la philosophie et les humanités. L'aumônier était le fameux abbé Singlin. Le prix de la pension, fixé d'abord à 400 fr., fut porté, à partir de 1648, à 500 fr. Fermé en 1650, cet établissement le fut de nouveau, en 1653, lors de la seconde guerre de Paris, et les enfants furent rendus à leurs familles. Avec le retour de l'ordre, les écoles refleurirent encore et furent portées à trois : l'une aux Granges où Racine était, vers 1655, sous la conduite de Lancelot et de Nicole; la seconde au Chesnay, près Versailles, chez M. de Bernières; et la troisième, au château des Trous, près Chevreuse, chez M. de Bagnols. La maison du Chesnay avait à sa tête M. Walon et comptait vingt élèves; c'est là que fut élevé l'historien Lenain de Tillemont. Elles furent fermées toutes trois définitivement, le 10 mai 1660, sans avoir eu jamais plus de cinquante enfants, à la fois, dans toutes leurs maisons. Vers 1656, elles eurent une succursale à Sevran, dirigée par l'abbé de Flexelles et qui avait douze élèves. Une autre exista aussi quelque temps au château de Vaumurier, chez le duc de Luynes.

Elles cherchèrent, dit Cointel, l'un de leurs professeurs, à réunir les avantages de l'éducation des maisons religieuses pour la piété, de celle de la famille pour l'urbanité, et de celle des collèges universitaires pour l'étude, sans avoir aucun de leurs inconvénients. Mais, en voulant réaliser le conseil d'Erasme : de placer cinq à six enfants à part, sous la conduite d'un précepteur habile et zélé, pour leur procurer le plaisir de la vie commune, sans craindre la corruption qui naît d'un trop grand nombre, elles ne purent parvenir à éveiller l'émulation parmi leurs élèves, auxquels Pascal lui-même dut reprocher leur nonchalance, et restèrent, d'ailleurs, des établissements exception-

1. C'est donc par erreur que dans le chapitre qu'il consacre à l'histoire de ces écoles (*Port-Royal*, t. III, p. 435), M. Sainte-Beuve leur attribue l'initiative de cette Méthode qui, depuis quatre ans déjà, était appliquée à Juilly.

maire de Lancelot [1], elle dut à leur mérite la rapidité de sa fortune.

Après la suppression de ces écoles, elle fut énergiquement soutenue par Tanneguy-Lefèvre, le père de Mme Dacier, qui pensait, avec Roland Desmarest, « que l'usage d'écrire en latin la grammaire latine, déjà obscure par elle-même, était, malgré sa généralité, incommode et inintelligent [2] ». Plus tard encore elle trouva un

nels qu'il était presque impossible de multiplier. Leur règlement de vie intérieure a été reproduit par M. Guillaume Walon, dans ses Mémoires sur la vie de M. Walon de Beaupuis, son oncle, et n'offre rien de saillant [1]. Quant à celui des études, il était à peu près celui dont Arnauld devait indiquer plus tard les principes dans son *Mémoire* que nous avons cité plus haut, et il consistait à initier d'abord les enfants aux règles principales de la grammaire latine, à leur montrer l'application de chacune d'elles dans des auteurs faciles et corrects, à leur faire expliquer, graduellement et selon leur force, tous ceux de la meilleure latinité, et à les exercer surtout à les lire sous la direction du maître; à éviter les thèmes prématurés, qui ne les habituent qu'à mal parler et à mal penser; à ne les leur faire faire que lorsqu'ils peuvent déjà goûter un peu la latinité, et à en choisir toujours le sujet dans la traduction d'un bon auteur ancien, dont on leur donnerait ensuite le texte même comme *corrigé*. Enfin, sur huit heures de travail environ par jour, trois seulement devaient être employées à l'étude, aux devoirs et aux leçons; les cinq autres étaient consacrées à la classe, de deux heures et demie, le matin, et de deux heures et demie, l'après-midi.

1. Lancelot disait dans la préface de sa *Méthode pour commencer les humanités grecques et latines :* « Nous instruisons les enfants du Latin par des règles françaises; car nous ne sommes pas seuls à redire à la façon ordinaire de leur faire apprendre les règles de la langue latine en cette langue qu'ils n'entendent point encore; et nous désirons les former dans leur langue naturelle autant que dans celle-là. Nous leur faisons ensuite lire et observer les meilleurs auteurs. »

2. C'est lui encore qui, dans son excellente *Méthode pour com-*

1. V. ces Mémoires dans la *Suite des Vies des Amis de Port-Royal*, t. Ier. Utrecht, 1751.

appui puissant dans l'opinion d'Antoine Arnauld, lorsqu'en vue de remédier au mal qu'il déplorait : « celui de voir la plupart des jeunes gens sortir des collèges sans entendre le latin », il composa son *Mémoire sur le règlement des études dans les lettres humaines* [1]. Et consacrée enfin par l'autorité de Rollin, elle finit par entrer victorieuse dans l'enseignement de l'Université.

Assurément, c'est à la persévérance de ces modestes savants et à la valeur de leurs œuvres qu'elle a dû ce succès final. Toutefois leur mérite n'ôte rien à celui de son auteur; et c'est pour le collège de Juilly un droit, dont il lui est permis d'être fier et de se montrer jaloux, de revendiquer pour son illustre et saint fondateur l'honneur d'avoir inventé cette Méthode, de l'avoir appliquée le premier et d'avoir ainsi, par elle, élevé l'enseignement classique au niveau des progrès littéraires et scientifiques de son temps.

Après ce long examen de toute l'économie de l'en-

mencer les humanités grecques et latines (insérée dans les Mémoires de Sallengre, t. II, 2e partie, p. 62), traçait ce précepte si sage de l'étude des langues : « En toute langue, dit-il, il n'y a que trois degrés : entendre, composer et parler. C'est l'ordre naturel, donc le raisonnable. Pour faire des bâtiments, il faut des matériaux. » Et il ajoutait : « Choisissez donc un livre clair et facile de style, dont le sujet soit la fable ou l'histoire. Donnez-le à l'enfant dès qu'il sera initié aux premiers principes de la grammaire. Il traduira avec votre aide quatre ou cinq lignes latines. Puis vous ferez vous-même la version française, nette, simple, sans circonlocution : autrement on dérègle et étourdit un enfant. En trois semaines vous irez ainsi à quinze lignes, puis à vingt-cinq, en un demi-quart d'heure. En trois mois, le progrès sera plus grand qu'en deux ans de routine des collèges.

1. V. t. XLI des *Œuv. compl.* d'Ant. Arnauld, p. 85.

seignement de Juilly, il nous faut encore rechercher comment était appliqué le règlement des études qui la constituait, et quelle force il trouvait dans celui de la discipline.

CHAPITRE SECOND

DE LA DISCIPLINE

Mérite de la discipline. Son caractère à Juilly. — Consécration de l'Académie à la divine Enfance de Jésus-Christ. Son personnel; obligations de chacun. — Attributions et devoirs du P. Supérieur, du P. Assistant, du P. Économe, du Grand Préfet, des Professeurs de philosophie et des Régents des autres classes. — Noviciat des Régents; études auxquelles ils étaient astreints; esprit dans lequel ils devaient s'y livrer; vertus qu'on exigeait d'eux. — Emploi du temps : règles tracées aux maîtres et aux élèves. — Discipline et exercices des études, des classes et des récréations.

Toute la force de l'éducation, disait Platon [1], est dans la discipline. C'est elle, en effet, qui soutient la piété et qui gouverne le temps en réglant le travail, le silence, les jeux et le repos. Sa vigilance protège les mœurs et sa sévérité sauvegarde les études. Partout présente, cette austère gardienne de la règle en rappelle à tous et sans cesse les termes et la sanction. Aussi, qui de nous ne l'a éprouvé? son joug paraît bien dur et bien importun à l'enfant dont tous les instincts se révoltent contre ces grandes lois de la vie : la peine et le sacrifice. Mais ceux-là mêmes le bénissent davantage plus tard, qui l'ont quelquefois le plus maudit sur les bancs de l'école, parce que ce n'est qu'au prix des efforts et de la contrainte qu'il impose, que s'acquièrent l'énergie du caractère, la force de la volonté

1. *Des Lois*, liv. Ier.

et surtout ce qui fait la dignité de l'homme, « la science, la vertu et cet empire sur soi-même, que la sagesse antique regardait déjà comme la vraie liberté [1] ».

> Quisnam igitur liber? Sapiens sibique imperiosus.
>
> (HORACE.)

L'Oratoire avait, à un trop haut degré, l'intelligence des lois de l'éducation pour méconnaître les exigences de la discipline. Il lui assigna, dans ses collèges, le rôle qui lui appartenait, en fit le guide des maîtres et des élèves, et laissa dans les règles qu'il lui traça l'empreinte de sa sagesse et de son esprit sacerdotal.

Elle fut à Juilly, ce qu'elle était dans les autres maisons de la Congrégation, éminemment paternelle, douce sans mollesse et ferme sans dureté.

L'Académie était consacrée à la divine Enfance de Notre-Seigneur et en célébrait la fête le 28 janvier, jour de la fête des *Grandeurs de Jésus*, spéciale à l'Oratoire [2]. Son personnel se composait d'un supérieur, d'un assistant du supérieur, d'un économe, d'un préfet des études ou grand préfet, d'un suppléant du grand préfet, de régents ou professeurs, de préfets de chambre ou maîtres d'études, de chanoines résidants, de frères

1. L'abbé Hyvrier, *du Devoir dans l'Education*, p. 121. Lyon, 1864.

2. Un bref du pape Alexandre VII, du 20 mars 1657, autorisait, en faveur de la Congrégation, la fête des Grandeurs de Jésus et celle des Grandeurs de la sainte Vierge; et un autre bref du même Pape, du 17 mai 1661, portait érection de la *Confrérie de l'Enfant Jésus* dans tous ses collèges, avec indulgences spéciales. (*Arch. nat.*, M. M. 562, V. aussi, *ibid.*, M. M. 620, les Litanies en l'honneur de la sainte Enfance de Jésus.)

servants et de pensionnaires [1]. Chacun d'eux trouvait dans les statuts disciplinaires la règle de ses devoirs de chaque jour.

Le Père Supérieur était le chef de la maison dont il avait le gouvernement général : *Superior est domui ita toti collegio, et studiis universis præest*, disait le règlement [2]. En lui résidait l'autorité qu'il devait étendre à tous et sur toutes choses pour diriger les forces de chacun vers l'unité d'un même but : le pro-

1. Les procès-verbaux de visite des Généraux de l'Oratoire, conservés dans les Archives de Juilly, constatent l'état exact du personnel de cette maison, année par année, et montrent qu'il a fort peu varié pendant tout le dix-huitième siècle. Nous prenons comme exemple celui de 1721. A cette date, l'Académie renfermait quatre cent dix-sept personnes : le P. Sauvage, supérieur; le P. d'Auvilliers, son assistant; les PP. Pastel, Corrigoust, Chardon, Lambotte, Couturier, Gache et du Vernois, résidants; le P. Cavellier, grand préfet; le P. Leseure de Chantemerle, économe; le P. Houbigant, pour l'histoire; les PP. Peuvrest et du Hamel, pour les mathématiques; les confrères : Ferodi, suppléant du grand préfet; Davernes, sous-économe; de Canaye, philosophie; Girard, rhétorique; du Frou, seconde; Poisson, troisième; de la Bastide, quatrième; Pantin, cinquième; de Romans, sixième; de Mutz, septième; Leroux, huitième; Boucher, suppléant des régents des classes; Renaud, Astanière, Martin, de la Mellonière et Chrestien, préfets de chambre; du Val, Geffrier, de la Pinardière, Caillet, Forisier, Martiny de la Bastide, de la Tour de Bonald et Couel, préfets particuliers; M. Lessebrosse, maître de lecture; M. Gaucher, maître d'écriture; M. Parmentier, maître de danse; M. Tropenard, médecin-chirurgien; les frères : Andrieux, caissier; Lebossu et Barbier, pourvoyeurs; Clusel, dépensier; Broux, tailleur, et sept garçons sous ses ordres; Berton, infirmier; Sureau, linger, et deux garçons lingers; Louis Berton, cuisinier; et neuf aides de cuisine; un boulanger et trois aides; un jardinier et trois garçons; un menuisier et quatre compagnons; un serrurier; un garde-bois; le frère Pienne, préposé à la garde des domestiques, et douze garçons de pension; un sonneur, deux veilleurs et un portier; et 305 pensionnaires.

2. *Ratio studiorum* de la Congrégation, déjà cité.

grès dans la piété et dans les études. Mais dans son exercice, il devait se rappeler qu'elle procède de Celui « qui est tout ensemble et l'Agneau et le Souverain, et montrer plus de douceur et d'humilité que de puissance, plus de patience que de force [1] ». Et il devait puiser l'esprit de sa conduite dans cette belle instruction du P. de Bérulle à un de ses Supérieurs : « Veillez sur « votre charge, lui écrivait-il. Ayez un grand respect « et une grande douceur envers les âmes de vos inférieurs. Commandez rarement. Reprenez peu et montrez beaucoup d'exemple. Exhortez souvent ; soyez « plus père que supérieur ; ayez plus de patience que « de zèle. Pâtissez plutôt que de faire pâtir les autres. « Disposez doucement les âmes à ce qui leur est convenable, et ne reprenez jamais qu'après quelque récollection précédente en vous-même [2]. »

Le Père Assistant, chargé de remplacer le Père Supérieur en cas d'absence ou de maladie, était son auxiliaire dans la direction générale de la maison. Il avait plus spécialement, dans ses attributions, la direction des Confrères et celle des Frères servants. Plusieurs des Pères qui en exercèrent la charge y ajoutèrent celle de l'économat.

Le Père Économe devait rendre compte, tous les mois, de sa gestion au Père Supérieur en présence de deux autres Pères appelés par ce dernier. Tous les six mois ses comptes devaient être arrêtés par le Père Supérieur.

1. V. le *Mémorial de Direction pour les Supérieurs*, par le P. de Bérulle, ch. XXII.
2. V. cette lettre aux *Arch. nat.*, M. M. 621, p. 387.

La seconde Assemblée générale avait même prescrit que l'Économe eût un coffre en fer destiné à la garde de l'argent, des valeurs de portefeuille, des titres et autres objets de prix. Rien ne pouvait en être tiré sans qu'il en fût fait mention sur le registre d'inventaire, et il devait être fermé à trois clefs confiées, l'une au Père Supérieur, l'autre au Père Assistant et la troisième à l'Économe [1].

Le Père Préfet ou Grand Préfet, auquel on donnait aussi le titre, trop peu nécessaire de nos jours, de *studiorum moderator*, était chargé de l'exécution des règlements, dont la lecture devait être faite, au commencement de l'année, par le Père Supérieur et, le premier de chaque mois, ensuite, par le Père Préfet [2]. Il était à la fois le préfet des études qu'il devait diriger, et celui de la discipline qu'il devait maintenir; et sa juridiction était générale : elle s'étendait aux maîtres aussi bien qu'aux élèves. *Ipsius est invigilare assiduè studiorum directioni et providere ut leges tam publicæ quam privatæ tùm a professoribus tùm a studiosis observentur*. Il devait surveiller tous les exercices et tous les mouvements, se rendre compte du travail de tous les élèves, se faire représenter leurs cahiers et leurs copies et inspecter fréquemment les classes. A la rentrée des vacances, il déterminait le choix des livres et des auteurs et le classement des nouveaux élèves : et, à la fin de l'année, il dirigeait les examens qui décidaient du passage d'une classe dans une supérieure. *Tempore*

1. Ordre du Conseil, du 28 juillet 1642. *Arch. nat.*, M. 231.
2. *Arch. nat.*, M. 225.

induciarum imminente, scholasticos examinet Præfectus, duobus aliis ad id munus obeundum a superiore cooptatis, penes quos de promovendis ad superiorem ordinem (vel classem) scholasticis cum Præfecto judicium esto[1]. Il composait la confrérie des élèves de la Sainte-Famille : *Instituatur Scholasticorum congregatio in honorem familiæ Domini Jesus (Jesus cum Mariâ et Josepho)*. Il était spécialement chargé de la bibliothèque des élèves, du choix et de la distribution de ses livres, ainsi que de la direction de l'Académie. « C'est du « Préfet, dit l'exposé de l'état de la Congrégation[2], que « dépend tout le bon ordre des collèges et tout ce qui « peut s'y faire d'utile pour la gloire de Dieu et le bien « de l'Église. Ils doivent donc, par de fréquentes prières, « tâcher d'attirer la grâce divine pour s'acquitter digne- « ment de leur emploi. »

Les Professeurs de philosophie, disait encore la même instruction, doivent s'étudier à se faire aimer de leurs élèves, à être clairs et méthodiques dans leurs explications, ne pas négliger les répétitions, en faire faire, par intervalles, dans les leçons et d'autres à la fin de chaque semaine, de chaque mois et de chaque trimestre, et dans leur enseignement suivre les méthodes éprouvées, éviter de traiter les questions contestées et ne jamais parler de politique.

Le choix des Régents, leur direction spirituelle, leurs exercices de piété, leurs travaux et jusqu'à leurs délassements étaient l'objet de toute la sollicitude de la Congré-

1. *Ratio studiorum* de la Congrégation, déjà cité.
2. *Arch. nat.*, M. 215.

gation, qui voulait qu'une pensée de foi vivifiât toutes les études, et qui ne l'attendait que de maîtres formés par elle à la vertu chrétienne.

Tous les jeunes Confrères étaient astreints, dans la province de Paris, à passer leur année de noviciat à la maison de Notre-Dame des Vertus, où ils éprouvaient leur vocation par la prière, la méditation, la lecture assidue de l'Évangile et des saintes lettres, l'étude et la pratique de la discipline ecclésiastique. Au bout de ce temps, les plus pieux et les plus capables étaient envoyés dans les collèges de la Congrégation, pour s'y livrer à l'enseignement pendant dix ou douze ans, et préluder, par ce rude mais fécond apprentissage de leurs talents, aux divers services qu'ils étaient appelés à rendre plus tard à l'Église, dans les lettres, dans les sciences, dans le ministère pastoral ou dans la prédication. Ils débutaient par la chaire de sixième, suivaient leurs élèves jusqu'en troisième, professaient cette classe deux années de suite, passaient deux années en seconde, deux ou trois en rhétorique et une ou deux en philosophie[1]. Dans chacune d'elles, ils étaient assujettis à des études spéciales dont le plan, tracé d'abord en vertu de l'ordre du Conseil, du 5 novembre 1643, déjà cité, puis modifié par le P. Lamy, dans son sixième *Entretien sur les sciences*, fut révisé de nouveau en 1715, et transcrit à la suite des règlements[2]. Chacune de leurs leçons du matin et du soir devait être de leur part l'objet d'une prépa-

1. Instruction du P. Senault aux Régents, de 1633. *Arch. nat.*, M. M. 601.
2. V. *Arch. nat.*, M. M. 567.

ration particulière en conformité de ce plan; et les heures, qui leur restaient libres, devaient être consacrées par eux à l'étude de l'Ecriture sainte et surtout du Nouveau Testament, des saints Pères, des conciles, du droit canon, de la théologie scolastique et morale, et de l'histoire ecclésiastique[1]. Deux fois par semaine se tenaient, sous la présidence du Supérieur ou du Préfet, des conférences où chacun était admis à soumettre ses doutes et ses difficultés sur ses lectures et à en provoquer la solution[2]. Mais autant ils étaient tenus de s'adonner aux lettres et aux sciences profanes pendant cette première période de leur vie religieuse, autant leur Supérieur devait s'appliquer à les prémunir contre les vanités ou la dissipation qu'elles étaient de nature à leur inspirer.

En dédiant ses collèges au mystère de Jésus enfant, le P. de Bérulle avait en vue non seulement de placer sous sa protection toute-puissante la jeunesse qu'on leur confiait, mais aussi de montrer, chaque jour, à ses régents qu'auprès de ce divin Enfant, qui enseignait les docteurs dans le temple, les plus habiles maîtres ne sont que des enfants qui bégayent. « Nous devons à la vérité, « disait-il, cultiver nos esprits, mais en travaillant à « nous dépouiller des nôtres et à acquérir celui de Dieu. « Veillons dans nos collèges, où il y a plus d'exercices « de l'esprit humain, à ne pas laisser affaiblir ceux de « l'esprit de Dieu, et que l'usage de la piété prédomine « sur celui de la science. Plus l'esprit est orné de science, « plus il faut que l'âme soit ornée de vertus. Or, la

1. V. l'exposé de l'état de la Congrégation déjà cité, ch. XII.
2. *Ibid.*, ch. XVII.

« plus nécessaire à ceux qui enseignent est l'humilité « contre la présomption, la soumission et la modestie de « l'esprit contre la science[1]. » Après lui, le P. Senault, dans l'instruction qu'il adressait aux Régents en 1663, leur signalait ainsi les écueils de la science :

« Les fonctions de régent, dont l'emploi est si considé-« rable parmi nous, sont le moyen le plus avantageux « de s'instruire en instruisant les autres. Mais cet exer-« cice a ses tentations et ses dangers. Il a ses dangers, « parce que la science fait souvent perdre l'humilité aux « hommes aussi bien réputés ; et que, ne songeant pas « à leurs obligations, ils ont plus de soin de se rendre « savants que pieux. Ils prennent l'esprit des profanes « en lisant leurs livres ; ils deviennent orateurs et philo-« sophes au lieu de devenir saints... Il a ses tentations, « qui sont d'en dégoûter facilement malgré son utilité, « de le faire par manière d'acquit et de ne pas s'arrêter « assez dans chaque classe[2]. »

1. *Arch. nat.*, M. M. 621, p. 387.

2. L'instruction du P. de Sainte-Marthe, du 11 novembre 1676, dans laquelle il recommande aux Régents de s'appliquer à la connaissance des langues grecque et latine, de l'histoire, de la poésie et de l'éloquence, contient ce passage sur l'enseignement chrétien des auteurs profanes : « La vérité a quelque chose de « divin partout où elle se trouve. Elle a répandu, même dans « les livres des païens, quelques-unes de ses lumières. Il faut « les en tirer à l'exemple des saints ; elles nous appartiennent « comme aux enfants de lumière et aux héritiers de la vérité. « Les poètes mêmes, dans leurs fables, ont renfermé bien des « vérités ; et sous les ombres de leurs fictions ils ont caché les « mystères de la religion. Ne laissez jamais perdre une occasion, « soit en lisant, soit en expliquant les auteurs, d'y faire remar-« quer tout ce qui peut faire connaître Dieu et les vérités de la « religion, former les bonnes mœurs, inspirer l'amour de la « vertu et l'horreur du vice. »

Sans cesse enfin, on leur rappelait cette maxime fondamentale, écrite dans la bulle d'institution et qui devait diriger tous leurs travaux intellectuels : que la science ne doit pas être recherchée pour elle-même, mais pour l'usage qu'on en doit faire, à savoir, pour l'avancement du règne de Dieu et le bien spirituel des âmes : *non tam circa scientiam quam circa usum scientiæ.* Et leur plan d'études, après leur avoir rappelé ce passage de saint Bernard, qu'on peut encore citer aujourd'hui :

Sunt qui scire volunt ut sciant, et hoc curiositas est;
Sunt qui scire volunt ut sciantur ipsi, et hoc vanitas est;
Sunt qui scire volunt ut scientiam vendant, et hoc turpis quæstus est;
Sunt qui scire volunt ut ædificent, et hoc caritas est;
Sunt qui scire volunt ut ædificentur, et hoc prudentia est;

le faisait suivre de ces sages réflexions : « Fasse le ciel que cette divine charité soit le principal motif de vos études et de vos travaux! qu'ils ne vous portent pas à des lectures dangereuses pour la foi ou les mœurs, à la vanité qui recherche la réputation, à l'inconstance qui effleure et n'approfondit rien, à l'attrait du plaisir qui préfère l'agréable à l'utile, l'amusement au solide, et à celui de la nouveauté qui vous égare dans des routes inconnues. Que ce beau passage de saint Bernard vous serve de préservatif. » — « Servez-vous des sciences humaines, continuait-il, comme d'un hameçon pour gagner les écoliers à Dieu, en leur apprenant en même temps l'esprit de la religion. C'est ainsi que vous formerez insensiblement des prêtres zélés pour le sacerdoce, de saints religieux pour le cloître, de bons pères de famille et de bons magistrats pour le monde... Vous y réussirez certainement si, aux fréquentes instructions que vous

leur ferez, vous joignez la prière et le bon exemple. »

C'est par la prière, en effet, et par la retraite qu'ils devaient se préparer, pendant les vacances, à la reprise de leurs leçons [1]; et dans le cours de l'année scolaire, il leur était recommandé de beaucoup prier pour leurs élèves et de se regarder comme chargés d'acquitter leurs dettes envers Dieu et d'attirer sur eux ses miséricordes; d'élever souvent leur esprit vers Dieu en étudiant; de lui demander la lumière pour entendre ce qu'ils lisent et son amour pour en faire un bon usage; de s'arrêter, en allant en classe, devant le saint Sacrement, pour offrir cet exercice au Dieu de l'Eucharistie, implorer son esprit et sa grâce, lui consacrer leurs paroles et leurs intentions et renoncer à tout amour-propre; et, pendant leurs cours, d'adorer Jésus-Christ comme maître et de Le prier de le bénir [2].

Enfin l'Oratoire avait parfaitement compris que les enfants ne résistent pas à l'ascendant de l'exemple et à l'attraction de la charité, et, comme l'a si bien dit un de ses nouveaux et de ses plus dignes représentants, le P. de Valroger, « que la jeunesse se livre à qui l'aime et se « dévoue pour elle, à qui lui donne continuellement le « spectacle touchant d'une sainte vie consacrée à son « bonheur [3]. » Aussi exigeait-il de ses Régents qu'ils s'étudiassent sans relâche à acquérir une modestie et une gravité qui les fissent respecter de tous leurs élèves, une

1. Ordre du Conseil, du 29 juillet 1643, *Arch. nat.*, M. 231.
2. Exposé de l'état de la Congrégation, *loc. cit.*, *Arch.*, M. 215.
3. Le P. de Valroger, *du Christianisme et du Paganisme dans l'enseignement*, p. 52.

patience qui sût attendre d'eux des fruits de vertu, une fermeté douce qui les pliât à la règle sans rigueur, une indulgence prudente qui leur fît pardonner les fautes les plus légères; mais surtout à témoigner à chacun une affection de père, qui s'étendît à tous également et sans aucune distinction de mérite ou de position, et se révélât jusque dans ses rigueurs. Du reste, les paroles injurieuses, les impatiences, et à plus forte raison les sévices étaient formellement défendus. *Professores verborum contumeliis scholasticos ne lædant; nunquam pedibus, manu, aut libris cædant; sed legitimis pœnarum generibus utantur.* Ces punitions, partout autorisées, étaient : les pensums, les arrêts, les retenues, la férule et le fouet.

Deux fois par an, le Supérieur envoyait au Général des notes sur la conduite, la capacité et la piété des Régents [1]; et dans ses visites, le Père Visiteur devait les entretenir tous en particulier et les interroger sur leurs dispositions intérieures, sur la manière dont ils s'acquittaient de leur office, sur tout ce qui regardait l'état spirituel et temporel de la maison, et même sur les modifications à faire et sur les abus à corriger [2].

Quant à ce qui concerne l'emploi du temps, il était réglé à Juilly, pour les Pères et pour les élèves, d'une manière un peu différente des usages reçus dans les autres maisons de l'Oratoire.

Celui des Pères, Confrères et autres résidants libres était ainsi fixé : Ils étaient éveillés à quatre heures et demie du matin (partout ailleurs c'était à quatre heures). A

1. Ordre du Conseil, du 6 juin 1712. *Arch. nat.*, M. 225.
2. Formulaire du P. Visiteur, *Arch.*, *ibid.*, M. 229.

cinq heures, ils entraient tous ensemble à la chapelle pour l'oraison mentale[1] ou la méditation, qui se terminait à six heures par l'examen de prévoyance sur l'emploi de la journée. A partir de six heures, les Pères disaient leurs messes dans l'ordre établi, et les Confrères vaquaient à leurs devoirs, en commençant chacun de leurs exercices par la lecture d'un chapitre du Nouveau Testament à genoux et la tête nue[2]. A sept heures, on célébrait au chœur, à voix basse, la messe conventuelle et commune, pendant laquelle six Pères au moins (c'était la fonction spéciale des chanoines résidants) récitaient, en surplis et à voix intelligible, Prime avec le Martyrologe, Tierce et Sexte[3]. Les Confrères non régents et les Frères y assistaient. Le dimanche, cette messe était dite solennellement, et l'on chantait les vêpres en chant grégorien. A onze heures, l'examen de conscience et le chant des Litanies de Jésus, suivi du dîner. Ensuite, petite prière à l'église et conversation en commun. A midi et demi, proposition de trois questions sur la Sainte Ecriture, la théologie morale et l'histoire ecclésiastique, et réponse à ces questions. A une heure, reprise du travail, interrompu à deux

1. Selon la recommandation touchante du P. de Bérulle, cette oraison devait embrasser non seulement tous les besoins de la maison, ceux des élèves et ceux de leurs maîtres, mais encore ceux de l'Eglise tout entière, « parce que le cœur du prêtre doit se dilater et se faire aussi grand que le monde qui lui a été confié avec toutes ses misères, ses ignorances, ses douleurs et ses larmes ». Mgr Perraud, *de l'Oratoire*, p. 124.

2. Bossuet le faisait lire aussi à son royal élève, debout et la tête découverte, pour lui en inspirer le respect.

3. Un ordre du Conseil, du 13 février 1654, avait prescrit de continuer de la sorte l'office canonial de l'abbaye, obligatoire en vertu de la charte de sa fondation. *Arch. nat.*, M. M. 576.

heures, hors le temps du carême, par None, Vêpres et Complies. A six heures, récitation des Litanies de la Sainte Vierge[1] et souper. Après ce repas, petite prière à l'église, conversation et proposition de trois cas de conscience. A sept heures et demie, Matines et Laudes, examen de conscience et lecture des points de la méditation pour le lendemain. A neuf heure un quart, coucher.

Pour les élèves, l'année scolaire commençait le 18 octobre, jour de la Saint-Luc. Le lendemain matin, à huit heures, était célébrée la messe du Saint-Esprit, précédée du chant du *Veni Creator* et suivie d'un discours par un des régents de troisième ou de seconde[2]. Ils étaient répartis en six chambres ou divisions, d'après leur âge et non d'après leur instruction. Ces divisions s'appelaient : chambre des grands, chambre des moyens, chambre des troisièmes, chambre des quatrièmes, chambre des cinquièmes et chambre des minimes. Chacune d'elles était soumise à la surveillance d'un préfet spécial. La plus turbulente était celle des moyens. Celle des grands était la plus exemplaire; elle avait quelques privilèges, comme de n'être pas tenue de marcher en rang et de déterminer elle-même quelques-uns de ses règlements.

A cinq heures du matin, en été comme en hiver, on sonnait le lever.

1. Le vendredi, ces litanies étaient suivies de la pratique de l'*humiliation*, en l'honneur de toutes celles du Sauveur dans sa Vie et dans sa Passion. Elle consistait dans l'aveu public des fautes extérieures contre la Règle, et la résolution de pratiquer spécialement telle ou telle vertu dans la semaine.

2, V. aussi les *usages* du collège oratorien de Troyes, à la bibliothèque de cette ville.

A cinq heures un quart, on disait la prière en commun dans les salles d'étude. Ensuite étude. A sept heures et demie, déjeuner et récréation. A huit heures, messe du pensionnat à laquelle assistaient tous les régents. A huit heures et demie, classe. La première demi-heure, entre le premier et le second coup de cloche, était consacrée à la levée des copies par les décurions et à la récitation des leçons qu'ils faisaient faire sous la surveillance du Préfet. *A primo signo ad ultimum, singuli in classibus lectionis et compositionis pensum assignatis decurionibus reddant. Præfectus curet, intra primum et alterum scholæ signum, ut in suam quisque classem sese recipiat et recitet apud decuriones* [1]. A neuf heures, entrée des régents en classe. Récitation du *Veni, Sancte Spiritus*, puis lecture de deux versets du Nouveau Testament, suivie d'une courte exhortation ou explication par le maître; ensuite les exercices ordinaires de la classe, qui, pour ne pas fatiguer l'attention des élèves, devaient autant que possible varier de demi-heure en demi-heure. *Professores per dimidias horas, quoad fieri poterit, in classibus exercitia partiantur.* Elle se terminait, à onze heures, par la prière *Sub tuum præsidium* [2]. A onze heures, chant des Litanies de la Sainte Enfance de Jésus, suivi du dîner, pendant lequel on lisait la Vie des Saints ou *l'Abrégé des Annales ecclésiastiques* de Baronius, en français [3]. Après le dîner, récréation. A midi et demi,

1. Les décurions étaient nommés par le P. Préfet parmi les meilleurs élèves de la classe.

2. V. aux *Arch. nat.*, M. 224, le règlement du collège oratorien de Provins.

3. *Arch. nat.*, M. M. 576, ordre du Conseil du 24 août 1651.

étude. A une heure et demie, classe. La première demi-heure était employée comme celle de la classe du matin. A quatre heures, le goûter et récréation. A cinq heures, étude. A six heures, les Litanies de la Sainte Vierge et le souper. Après le souper, récréation. A sept heures, étude, plus spécialement employée aux lectures d'histoire ou à la correspondance avec les familles. A huit heures et demie, la prière à l'église et le coucher. Les dimanches et fêtes, le pensionnat assistait à la Grand'messe du chœur et, à deux heures, aux Vêpres suivies du sermon.

La classe du samedi soir était consacrée, dans chaque division, aux catéchismes faits par les professeurs eux-mêmes, sous une forme élémentaire dans les basses classes, et sous celle d'instructions religieuses dans les classes supérieures. Et, comme le fait remarquer très judicieusement le P. Daniel, ce double rôle du catéchiste et du professeur dans les régents leur donnait une autorité singulière sur leurs élèves « pour faire appel à leur « conscience, pour les exhorter à la pratique des vertus « chrétiennes, au milieu même d'une explication littéraire « et grammaticale, et pour continuer ainsi, dans le cours « de leurs leçons, cette œuvre de l'éducation chrétienne, « la première de toutes [1] ». A la suite de cette classe, qui finissait à quatre heures, le Préfet réunissait les élèves à la chapelle et, après le chant des Litanies de la Sainte Vierge, leur faisait une instruction familière sur l'Évangile du lendemain, dimanche.

Le jeudi matin, avait lieu, dans chaque classe, la com-

1. V. le P. Daniel, *des Etudes classiques dans la société chrétienne*, p. 293.

position hebdomadaire, et l'après-midi, la promenade. Il n'était accordé, du reste, dans le cours de l'année scolaire, aucune sortie chez les parents, mais seulement trois grandes promenades, en été, à l'occasion de la fête de la Sainte Enfance de Jésus, à laquelle était consacrée la maison, de celle de saint François de Sales, le patron de l'Académie littéraire, et de celle du Supérieur.

Enfin les vacances commençaient, à Juilly, du 20 au 25 août pour toute l'Académie[1].

Quelques-uns de nos lecteurs taxeront peut-être de longueurs la plupart de ces détails sur la discipline d'un simple collège. Il nous eût été facile, assurément, de les abréger. Mais nous nous serions reproché de n'avoir pas reproduit l'ensemble de ces prescriptions, de ces avis et de ces maximes, qui révèlent, mieux que tout ce que l'on pourrait en dire, le véritable esprit de l'enseignement de l'Oratoire, qui divulguent le secret, trop peu connu de nos jours, de son éducation si chrétienne, si française et si achevée, et qui montrent en même temps de quelles lumières et de quelle tendresse ces excellents maîtres entouraient la jeunesse confiée à leurs soins.

Pénétrons maintenant, pour les faire connaître eux-mêmes, dans l'intimité de leur vie, en donnant sur chacun d'eux les quelques notions biographiques que nous sommes parvenus à recueillir.

1. Dans les autres collèges de l'Oratoire, elles commençaient ordinairement le 22 juillet pour les physiciens, le 9 août pour les logiciens, le 17 pour les rhétoriciens, le 25 pour les humanistes, et le 1er septembre pour les classes inférieures. (*Arch. nat.* M. 224, règl. du coll. de Provins.)

CHAPITRE TROISIÈME

LES SUPÉRIEURS ET LES PROFESSEURS DE L'ACADÉMIE DE JUILLY

Le P. de Verneuil : 1re supériorité ; son installation. Il publie la grammaire du P. de Condren. Ses professeurs : les PP. Lenormand, Leblanc et Thomassin. Ses hôtes : La Fontaine et le P. Lecointe. Construction du bâtiment du fond de la grande cour; procès qu'elle suscite. — Le P. Mitouart. Son mérite; sa mort édifiante. — Le P. Lenormand. Translation provisoire du collège à Notre-Dame des Vertus. — Le P. de Verneuil : 2e supériorité; suite de ses procès. Consolidation du clocher de la chapelle ; les PP. Micault, Furetière et d'Ayron, professeurs. — Le P. Boutier. Les PP. Poisson et Lamy, régents. — Le P. de Verneuil : 3e supériorité; continuation de ses instances judiciaires; les PP. de Coetlogon, Deschamps et Richard-Simon, professeurs. Mort du P. de Verneuil. — Le P. de Saint-Denis. Il accompagne Turenne dans sa dernière campagne. Le C. Mallemans. — Le P. Sérard. Les CC. de Beaujeu et Prestet, régents. — Le P. Fresneau. Achat de la terre de Vinantes. — Le P. Devins. Difficultés de son administration; les PP. Moncelet, de Varennes, Vétillard, Lerat et de Montaron, professeurs. — Le P. Perdrigeon; ses qualités; les PP. de Bonrecueil, de Verthamon et Jacques Lelong, régents. — Le P. Gouin de Langelière. Rapports de Bossuet avec Juilly. Les PP. Colman, Michaëlis, Davazé, Despréaux, régents. — Le P. Morand. Professeurs : les PP. de Louvigny, Vigier, Gaichiez et G. Massillon. — Le P. Malguiche. Les PP. de Vizé, de Graveron et Vauthier. Restauration de la chapelle. — Le P. Sauvage : 1re supériorité; ses talents; les PP. de Montigny, Privat de Molière, Capponi, Camusat, Thévenard et Houbigant, professeurs. — Le P. Martin de la Bastide ; ses travaux de constructions. — Le P. Sauvage : 2e supériorité; le P. de Canaye. Achat de la terre de Vineuil. Inauguration du grand bâtiment des dortoirs. — Le P. Cavellier. Il établit la bibliothèque ; les PP. Giraud, de la Menardaye, de Longueville et Mazières, régents. — Le P. Muly. Ses rapports avec J.-J. Rousseau à Montmorency. Les PP. Corrigoust, d'Imbertun et Peuvrest. — Le P. Sauvage. Sa mort subite. — Le P. Leseurre de Chantemerle. Les PP. de Mutz, de Messimy et Guidy, professeurs. Curage de l'étang. Le P. J. Etienne. — Le P. Boyer. Construction du bâtiment des infirmeries et du grand réfectoire. — Le P. Bastide. Les PP. Roche, de Blanchardon et Berbizotte, régents. — Le P. Petit. Son caractère ; ses talents comme directeur; les PP. Danglade, Viel, Constantin, Ame, professeurs. Longue durée de leur enseignement. Les CC. Petit, Gaillard, Bailly, Billaud et Fouché. Communications

entre Juilly et Paris. Visite épiscopale de Mgr de Polignac. Discours du P. Petit. Ses nombreux amis. - Le P. Mandar. Son caractère; ses rapports avec J.-J. Rousseau; son talent de prédicateur; les PP. Lefebvre, Prioleau, Crenière, Lombois, Brunard, Creuzé, Menout et Macquet, régents.

Depuis l'époque de son ouverture en 1639, jusqu'à celle de sa suppression en 1792, l'Académie royale de Juilly a été dirigée par vingt-deux Supérieurs; et elle compte entre eux vingt-six supériorités successives, parce qu'il en est quelques-uns qui ont été, à diverses reprises, appelés à ces hautes fonctions [1].

LE P. DE VERNEUIL (1639-1650).

PREMIÈRE SUPÉRIORITÉ

Le premier Supérieur de Juilly fut le P. de Verneuil (Pierre-Deuxit). Il était originaire de Verneuil, au Perche, et lié d'amitié avec M. Olier, dont le père [2] était seigneur de cette ville et en portait le nom. Ce fut même sur les instances de son saint ami qu'il entra, en 1635, dans la Congrégation; il était déjà prêtre depuis plusieurs années. Il prit officiellement possession de sa charge de Supérieur de Juilly le 3 novembre 1639, jour de l'inauguration de l'Académie [3].

1. La durée habituelle de la charge de Supérieur n'était, dans l'Oratoire, que de trois ans, et il fallait, pour la continuer, une autorisation nouvelle du P. Général à l'expiration de chaque triennal. (Décision du Conseil du 6 nov. 1642. *Arch.*, M. 231.)

2. Jacques Olier de Verneuil, conseiller au Parlement de Paris, puis secrétaire de Henri IV et maitre des requêtes de son hôtel. (V. *Dict. de la Noblesse*, t. XI, p. 74.)

3. Le P. Adry consigne cette date en ces termes dans sa *Notice sur le collège de Juilly*, p. 6 et 7 : « Les Pères de l'Oratoire, qui étaient entrés en possession de Juilly, le 3 septembre 1639, y

Le P. de Verneuil, homme instruit et fort expérimenté en affaires, avait su mériter la confiance du P. de Condren qui, peu de temps avant de mourir, lui fit don de sa *grammaire latine* et le chargea de la

établirent, le 3 novembre suivant, un collège que le Roi, dit M. de Paulmy, décora du titre d'Académie royale. » En note, il est vrai, il exprime un doute sur l'exactitude de cette date, et émet l'opinion que les exercices de l'Académie n'ont dû commencer qu'en 1641, après la mort du P. de Condren. Cette assertion, qu'il croit conforme à un passage des *Annales manuscrites de l'Oratoire*, n'est nullement confirmée par ce précieux document, qui existe tout entier aux Archives, où nous l'avons lu d'un bout à l'autre avec la plus scrupuleuse attention, et qui, nous pouvons l'affirmer, garde le plus complet silence à cet égard. Au surplus, elle ne peut pas se soutenir en présence de la lettre suivante, que le P. de Verneuil adressait au garde des sceaux, Séguier, en lui envoyant un exemplaire de la grammaire du P. de Condren, et dans laquelle il atteste positivement le fait de son application à Juilly, du vivant même de son auteur : « J'espère, écrit le P. de Verneuil au ministre, que *cette Mé-* « *thode*, inventée pour abréger la plus ennuyeuse des sciences, « ne vous sera pas désagréable, et que le nom du P. de Condren, « notre général, qui en est l'auteur, en relèvera le mérite. Il en « forma le dessein pour le soulagement de la jeunesse et pour « le secours de ceux qui, dans un âge avancé, se consacrent au « service de l'Eglise. *J'en fis l'essai*, PAR SON ORDRE, *dans la petite* « *Académie* QU'IL AVAIT DRESSÉE EN L'ABBAYE DE JUILLY, que notre « Congrégation tient de la piété et de la munificence du Roi, « et qu'elle confesse devoir aussi à votre bonté, tant vous lui « fûtes favorable en cette affaire. » (*Arch. nat.*, M. M. 628, p. 34.) Au besoin même, on trouverait le démenti de cette assertion dans un ordre du Conseil du P. de Condren, du 6 septembre 1640 (*Arch.*, M. 231), qui permet aux PP. Salet et de Rodes de faire le voyage de Dieppe pour venir visiter Juilly, et aussi dans la liste des députés à l'Assemblée générale d'avril 1641, qui nomma le successeur du P. de Condren, et sur laquelle figurent les noms du P. de Verneuil, comme supérieur de l'Académie de Juilly, et du P. Barthélemy Lemaire, comme attaché à cette Académie. (*Arch.*, M. 218.) Or, le choix de ces deux députés prouve que le personnel de l'Académie était déjà au complet, et l'on n'aurait évidemment pas profité, pour procéder à une organisation aussi importante, du court interrègne produit dans le généralat par la mort du P. de Condren.

publier. Il obtint l'autorisation de l'imprimer par lettres patentes du Roi, en date à Paris du 10 novembre 1642 [1], et mit tous ses soins à la répandre et à en propager l'emploi.

Il l'édita d'abord dans sa forme première de grandes Cartes et ensuite sous celle, beaucoup plus commode, de livre élémentaire [2]. Une lettre qu'il écrivait, en novembre 1661, à un de ses confrères pour la lui recommander, montre toute l'importance qu'il y attachait.

« La mémoire du Très Révérend P. de Condren, dit-« il, et le respect que l'on doit à sa vertu, à sa piété « et à ses rares et singuliers mérites, doivent être un « motif plus que suffisant pour faire conserver une

1. Ces lettres patentes étaient ainsi conçues : « Salut. Notre bien-aimé le P. Pierre de Verneuil, prêtre de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus-Christ Notre-Seigneur, nous a fait remontrer que le défunt P. de Condren, général de la dite Congrégation, peu avant son décès, lui aurait laissé le profit de cinq *Cartes* de grammaire latine : l'une, des genres et des déclinaisons; la seconde, des conjugaisons; la troisième, des prétérits et des supins; la quatrième, de la syntaxe; et la cinquième, de la quantité. Pour sur icelui projet travailler aux dites cartes, les achever et mettre au net; ce qu'il aurait depuis fait, en sorte qu'elles sont maintenant en état de pouvoir être mises au jour et peuvent être utiles au public pour faciliter l'étude de la langue latine et abréger de beaucoup, par cette méthode, le long temps que l'on y emploie ordinairement. Au moyen de quoi il désirait la faire imprimer, s'il avait sur ce nos lettres nécessaires, etc... A ces causes, nous avons permis et permettons à l'exposant de faire imprimer, vendre et distribuer, en tous les lieux de notre obéissance, lesdites *Cartes* de grammaire, en tels caractères et marges, et autant de fois qu'il voudra, avec pouvoir de les amplifier ou abréger, de les joindre ou diviser, etc., à condition qu'il en sera mis deux exemplaires : l'un à notre bibliothèque publique, l'autre à notre très cher féal sieur Séguier, chancelier de France. » Signé Louis.

2. V. Préface de la *Nouvelle Méthode* du P. de Condren, déjà citée; *Arch. nat.*, M. 220.

« œuvre dont il est l'auteur et qui n'a rien que de très « estimable.

« L'expérience en fait connaître l'utilité, je ne dis « pas seulement dans les personnes âgées dont on a vu « un grand nombre, de notre temps, qui n'eussent « jamais pu se résoudre à étudier autrement, avoir fait « un louable progrès dans l'intelligence de la langue « latine et ensuite dans les sciences nécessaires pour les « ecclésiastiques, et qui servent à présent l'Église avec « ardeur et exemple selon le premier dessein de notre « Très Révérend P. de Condren, mais aussi dans les « petits, qui profitent de ce travail autant que les grands « selon la remarque et l'expérience que nous en avons « toujours faite : et la dernière expérience que j'ai faite « a été sur le petit marquis de Maulny et sur le petit « Hungat, Anglais, à qui, nonobstant l'ignorance de la « langue, je donnai l'intelligence des Cartes, si bien « qu'en deux ou trois mois d'hiver et en me divertissant, « le soir et le matin, à les leur montrer, je les rendis « savants dans les principes et les mis en sixième classe, « d'où ils sortirent dès l'année même, pour aller en cin- « quième, et tous les ans changeant de classe, ils sont « devenus très habiles, ainsi, du reste, que d'autres sans « nombre qui ont profité à merveille de ces Cartes, excel- « lentes pour les grands et pour les petits. »

« Nous sommes proches de Paris, ajoutait-il, où il y a « plusieurs collèges qui fleurissent et qui offrent plu- « sieurs avantages qui ne sont pas à Juilly, *qui n'a été* « *en vogue* premièrement *qu'à cause de sa méthode*, « laquelle si vous ôtez une fois, Juilly n'aura plus rien

« qui le rende recommandable par-dessus ces collèges.
« De plus vous savez que cette méthode a toujours « été contestée; et il n'y a que le fruit qui en a paru qui « lui a donné le dessus. Si on la quitte, les adversaires « triompheront et feront connaître par là que nous-« mêmes reconnaissons qu'elle ne vaut rien.

« J'ajoute à cela que la méthode ne consiste pas dans « les Cartes seulement, mais dans la manière de les « enseigner; et partant il faut des personnes qui en « sachent le secret, auquel toutes personnes ne sont pas « propres; il faut y avoir été instruit. Après quoi, il faut « encore conduire les enfants conformément au premier « esprit de l'Académie, qui était celui du P. de Condren, « esprit de grande douceur, qui laissait aux enfants, pour « bien goûter la facilité des Cartes, toute leur liberté « d'esprit que la crainte fait perdre [1]. »

Le P. de Verneuil quitta Juilly le 3 juin 1650, pour se rendre dans sa ville natale, où un ordre du P. Général, du 25 août suivant, l'appela à établir une maison oratorienne [2].

Ces douze premières années de l'existence du collège Juilly furent fécondes en résultats, et telles qu'on pouvait les attendre de la haute capacité d'un Supérieur choisi par le P. de Condren : elles assurèrent ses destinées et fondèrent sa réputation. Des maîtres habiles furent préposés à l'enseignement et surent, en peu d'années, faire atteindre les études à un niveau élevé. C'étaient : en rhétorique (ou première), deux humanistes

1. Cette lettre est déposée aux *Arch. nat.*, M. M. 628, p. 37.
2. V. *Ibid.*; M. M. 629, les *Annales mss. de la Congrégation.*

distingués : le P. Planat d'abord et, après lui, le C. Pisard qui en occupait la chaire en 1643 [1] ; en philosophie le P. Lenormand, qui devint Supérieur de l'Académie; et le P. White ou Le Blanc, savant irlandais, qui en faisait encore le cours en 1649 et qui alla ensuite professer la théologie à l'Université de Nantes dont il devint l'oracle; et en mathématiques, l'illustre Thomassin qui les enseigna de 1645 à 1650 [2], époque à laquelle il fut envoyé à Saumur pour préluder, par des leçons de théologie positive, plus remarquables que celles du P. Berthod lui-même, à ses célèbres conférences de Saint-Magloire, qu'il fit pendant quatorze ans, de 1654 à 1668, et qui lui valurent les louanges et les amitiés les plus flatteuses [3].

Dès cette époque aussi, Juilly commença à devenir un lieu de studieuse retraite, où l'on envoyait les plus jeunes Confrères pour se nourrir de silence et de recueillement et se pénétrer de l'esprit de l'Oratoire, et où leurs aînés se plaisaient à venir pour se livrer, loin des distractions du monde, à leurs doctes travaux. L'un de ses premiers hôtes fut notre incomparable fabuliste, La Fontaine, dont Guichard a pu dire :

> Dans la fable et le conte il n'a pas de rivaux ;
> Il peignit la nature et garda ses pinceaux.

Par la plus étrange de toutes ses distractions, il s'était

1. Ordre du 2 oct. 1640. *Arch. nat.*, M. 231.
2. *Vie mss.*, p. 71, à la Bibliothèque nat. Orat., n° 277, et *Arch. nat.*, M. 218.
3. A sa mort, le Pape fit demander son portrait à l'Oratoire par le cardinal Cazanatti, et le fit placer dans l'admirable Bibliothèque du Vatican, au milieu de ceux des plus grands hommes. *Vie mss., ibid.*

cru appelé à la vie oratorienne et était entré à l'Institution de Paris le 27 avril 1641. Quelques semaines après, il était installé, à Juilly, auprès du P. de Verneuil qui devait le préparer à sa vêture; mais il ne paraît pas qu'il s'y soit préoccupé beaucoup de la morale de sa fable : *Le Laboureur et ses enfants.*

On montre encore, au second étage, à gauche, dans le corridor des étrangers, la chambre où, faisant de son temps les parts que l'on sait [1], il lisait plus volontiers Marot que Rodriguez, et la fenêtre du haut de laquelle il s'amusait à faire descendre, au bout d'une longue corde, sa barrette, toute remplie de mie de pain, jusque dans la basse-cour, pour attirer la volaille et rire tout à son aise des mœurs querelleuses et gloutonnes de « la gent qui porte crête [2] ».

Lui-même « il était enfant en ceci [3] ».

Mais un ordre du P. Bourgoing, qui ne péchait pas par excès d'indulgence, ne tarda pas à le rappeler à ses devoirs et, le 28 octobre suivant, il était invité à se rendre à Saint-Magloire pour y étudier plus sérieusement la théologie. Cette retraite un peu forcée lui dessilla les yeux; il comprit que sa vocation était ailleurs et, bientôt après, il quitta l'Oratoire pour n'y plus rentrer.

La présence du P. Thomassin à Juilly y attira, en 1649,

1. Deux parts en fit, dont il soulait passer :
L'une à dormir et l'autre à ne rien faire.

Vers de son épitaphe composée par lui-même.

2. Fable 12, liv. VII.

3. Vers de la Fable : *le Statuaire et la statue de Jupiter*, la 6e du liv. IXe.

son intime ami, le P. Lecointe, dont la modestie rehaussait le rare mérite. Ce dernier y passa plusieurs années à organiser l'enseignement de l'histoire, à rédiger ses *Mémoires* et à préparer les matériaux de son immense ouvrage des *Annales ecclésiastiques*, dont la publication lui aurait obtenu la pourpre, si son protecteur et son ami, le cardinal Chigi, qu'il avait connu à Munster et qui occupait alors le Saint-Siège sous le nom d'Alexandre VII, eût vécu plus longtemps.

C'est encore au P. de Verneuil que l'on doit les premiers travaux d'agrandissement du collège. Il posa, en 1644, la première pierre du bâtiment du fond de la grande cour actuelle, sur l'emplacement de l'ancienne ferme de l'abbaye, dans laquelle avait eu lieu la première installation des élèves; et ce fut même là l'origine des longs et nombreux procès que l'Oratoire eut à soutenir, pendant plus de soixante ans, contre les seigneurs de Juilly. La veuve de Saint-Germain, la châtelaine d'alors, prétendit que cette construction et surtout un colombier à pied qui s'y reliait, portaient atteinte à ses droits seigneuriaux et, le 15 juillet de cette même année, elle signifia une dénonciation de nouvel œuvre au P. de Verneuil qui engagea l'instance au Châtelet.

LE P. MITOUART (1650-1651).

Son premier successeur fut le P. Claude Mitouart, originaire du diocèse de Chartres et déjà prêtre lorsqu'il fut admis dans l'Oratoire, en 1630, par le P. de Condren. Homme d'oraison, de retraite et d'étude, avide d'austérités pour lui seul et plein d'indulgence pour les autres,

il excellait dans la conduite de la jeunesse. Il avait successivement dirigé, pendant plusieurs années, les collèges de Saumur et de Condom lorsqu'il fut envoyé de Limoges à Juilly, le 26 février 1650 [1], et que, le 3 juin suivant, il reçut l'ordre de remplacer le P. de Verneuil dans sa charge de Supérieur. Il ne la remplit qu'une année. En septembre 1651, il la céda au P. Lenormand pour aller prendre la direction de l'Institution de Lyon, dans laquelle il montra, pendant vingt ans, une habileté, une prudence et une fermeté exemplaires. Atteint de la maladie de la pierre, il dut en subir deux fois la longue et cruelle opération. Héroïque au milieu d'atroces souffrances, dit un historien, le P. Cloyseault, il ne proférait jamais une plainte, mais répétait seulement cette prière des saints : *Domine, adauge dolorem, modo adauge patientiam :* Encore plus de douleurs, Seigneur, pourvu que vous m'accordiez plus de patience, et ces paroles de saint Augustin : *Hic ure, hic seca, modo in æternum parcas.* Il finit ses jours à N.-D. de Grâce en Forez, auprès d'un sanctuaire vénéré de la sainte Vierge, et mourut, en odeur de sainteté, le 9 septembre 1673.

Son trop court passage à Juilly ne fut signalé par aucun fait important.

LE P. LENORMAND (1651-1654).

Le P. Abraham Lenormand était âgé de vingt-quatre ans lorsqu'il entra, en 1644, dans la Congrégation. Ordonné prêtre à Noël 1646, il professait, depuis cette

1. *Arch. nat.*, M. M. 576.

époque, la rhétorique et la philosophie à Juilly, lorsqu'il en fut nommé Supérieur en octobre 1651. Une fièvre pernicieuse, qui éclata l'année suivante dans le pays, l'obligea à transférer momentanément le pensionnat à Notre-Dame des Vertus, près Paris, où il séjourna une année[1]. A la fin de son triennal, en 1654, l'altération de sa santé l'obligea à se rendre à la maison de repos d'Orléans. Il revint résider à Juilly, en 1660, et retourna, vers 1670, à Orléans où il mourut, le 5 novembre 1676, âgé seulement de cinquante-six ans.

LE P. DE VERNEUIL (1654-1657).

SECONDE SUPÉRIORITÉ

Sur ces entrefaites, le P. de Verneuil, après s'être acquitté de la mission qui lui avait été confiée et avoir établi une maison de l'Ordre dans son pays natal, vint reprendre les rênes de celle de Juilly. Sa seconde supériorité fut presque tout entière absorbée par les affaires contentieuses. A peine de retour, il eut à soutenir une nouvelle lutte contre le seigneur de Juilly, le sieur Aubry. Le 20 octobre de cette même année 1654, ce seigneur fit emprisonner le meunier de l'abbaye auquel il déniait le droit de chasser sur sa seigneurerie, c'est-à-dire d'envoyer prendre les blés des habitants dans leurs demeures pour les moudre à son moulin; il fit saisir, en même temps, ses chevaux et ses farines, sous prétexte qu'il faisait paître indûment ses bestiaux sur ses terres. Le

1. Ordre du Conseil, du 29 oct. 1642, au P. Pierre de la Contancière, de se rendre de Nantes *à Notre-Dame des Vertus, pour l'Académie de Juilly, qui y réside présentement.* (*Arch. nat.* M. M. 577.)

P. de Verneuil se défendit énergiquement et, dès le 11 décembre suivant, obtint du Parlement un arrêt provisoire qui lui donnait gain de cause[1]. Onze jours après, à son instigation, le frère Adrien Poixallolle, Prieur claustral de l'abbaye, et les religieux de la communauté signaient un acte capitulaire qui invitait l'Oratoire, cessionnaire de tous les droits de cette abbaye, à se mettre en possession de ceux de *curé primitif* de la paroisse de Saint-Etienne de Juilly et à commencer, à Pâques 1655, l'office solennel, c'est-à-dire à célébrer la grand'messe et les Vêpres, à faire la prière et la procession et à recevoir les offrandes aux jours des fêtes principales de l'année, ainsi qu'à celles du patron de l'église, de la Fête-Dieu, de la Toussaint et des Morts. Ce fut là une source de nouvelles difficultés.

L'année suivante, la Chambre des requêtes du palais rendait, le 12 juillet 1655, une sentence qui défendait à l'Oratoire d'avoir un colombier à pied et lui enjoignait d'avoir à démolir celui qu'il avait fait construire. Le P. de Verneuil en interjeta appel et, par arrêt du Conseil du Roi du 11 août 1656, fit renvoyer l'instance devant le parlement d'Aix pour cause de parenté de la dame Aubry, femme de l'intimé, avec plusieurs conseillers de celui de Paris[2]. En juin 1656 il traita, pour la maison de Saint-Honoré, du bail de la ferme de Juilly avec le sieur Boscheron, au prix annuel de 6,000 francs plus 15 muids de blé et 6 setiers d'avoine[3], et fit décider en

1. *Arch. nat.*, M. M. 623. *Ann. de la Congrégation.*
2. *Arch. nat.*, p. 287.
3. *Ibid.*, p. 285.

même temps par le Conseil la consolidation du clocher de l'église de l'abbaye, qui menaçait ruine, et dont il fit commencer immédiatement les travaux.

Il sut en même temps maintenir l'impulsion qu'il avait donnée aux études. En 1654 il avait pour préfet le P. Guy Micault, et pour professeur de philosophie le P. Lozier qui devint assistant du P. Général. La rhétorique, confiée d'abord au P. Grossy en 1655, le fut, l'année suivante, au C. Furetière, le frère de l'auteur du *Dictionnaire de l'Académie française;* et le P. d'Ayron, qui mourut procureur général, enseignait la théologie[1].

Mais ses affaires personnelles et celles de la Congrégation l'appelèrent encore une fois à Verneuil, et il dut résigner ses fonctions entre les mains du P. Boutier qui le remplaça à la Saint-Luc 1657.

LE P. BOUTIER (1657-1666).

Le P. Jean-Baptiste Boutier était du Mans. Entré dans la Congrégation en 1627, il avait été ordonné prêtre en 1634. Il gouverna pendant neuf ans l'Académie de Juilly et eut pour assistants d'abord le P. J.-B. Nouet et, à partir de 1659, le P. Senault, son ami, administrateur aussi habile qu'éloquent prédicateur, et qui consentit, sur ses instances, à l'aider dans la direction des affaires de l'Académie. Mais il ne jouit de son précieux concours que pendant quatre ans. Nommé député de Juilly à l'Assemblée générale de 1661[2], le P. Senault remplaça, le 17 août 1663, le P. Bourgoing dans le généralat.

1. *Arch. nat.* M. M. 577.
2. *Ibid.*, M. M., 579.

Les plus célèbres professeurs de Juilly, sous la direction du P. Boutier, furent les PP. Poisson et Lamy.

Le P. Poisson, né en 1637, entra à Juilly comme professeur de quatrième en 1663. Il devint ensuite sous-préfet de l'Académie et professeur de mathématiques. C'est là qu'il composa son *Traité de la mécanique de Descartes*, qu'il fit paraître en 1668, ses *Notes ecclésiastiques sur le bréviaire romain*, et qu'il prépara sa *Somme des conciles*, très appréciée des théologiens, mais qu'il ne publia que plus tard. Il quitta Juilly en 1674, pour aller prendre la supériorité de Vendôme, puis, en 1676, celle de la maison de Saumur, « ce fort inexpugnable, disait le ministre protestant Lamyraud, opposé par l'Église romaine à la place d'armes des réformés de cette ville[1] ». L'année suivante, il était envoyé en mission à Rome. Il mourut, le 3 mai 1710, à Saint-Honoré.

Compatriote du P. Poisson, le P. Bernard Lamy, l'un des hommes les plus remarquables de la Congrégation, avait fait ses études dans sa ville natale, où son talent fut pressenti par Mascaron, alors son professeur de rhétorique. Entré à l'Oratoire, à Paris, le 17 octobre 1658, il avait fait deux ans de philosophie sous le P. Charles de Fontenelle, l'un des plus saints et des plus savants prêtres de l'Ordre, et était resté trois ans professeur de classe de grammaire à Vendôme, lorsqu'il vint à Juilly, en octobre 1663, comme régent de troisième. Les deux années suivantes il y enseigna les humanités et en obtint, en 1666, la chaire de rhétorique, qu'il occupa trois ans

1. Dumont, *l'Orat. et le Cartésianisme en Anjou*, p. 21.

et qu'il illustra par ses leçons. Elles furent publiées, en effet, en 1670, sous le titre de : l'art de parler ou *Traité de rhétorique*, furent traduites en trois langues et obtinrent les éloges de Bayle [1], de Dupin [2], du journal de Trévoux, et de Malebranche qui, quoique avare de louanges en faveur des belles-lettres, ne tarissait pas sur le mérite de cet ouvrage et écrivait à un de ses amis que, s'il ne l'avait pas dans sa bibliothèque, il lui manquerait *un livre accompli* et qu'elle serait imparfaite [3]. Il quitta Juilly en 1671, pour aller professer la philosophie d'abord à Saumur et, deux ans après, en 1673 [4], à Angers, où l'ardeur de ses opinions cartésiennes et la suspicion de ses idées politiques, pourtant fort monarchiques [5], lui valurent, le 15 décembre 1675, une lettre de cachet qui l'exila à l'Oratoire de Saint-Martin de Misère, au diocèse de Grenoble. Ephémère victoire du péripatétisme officiel, dont Mme de Sévigné prédisait le terme au lendemain du jour où elle semblait le mieux assurée! « On fait défendre « aux Pères de l'Oratoire d'enseigner la philosophie de « Descartes, écrivait-elle en 1678, et par conséquent au « sang de circuler. Les lettres de cachet dont on est « menacé sont de puissants arguments pour convaincre « d'une doctrine. Dieu jugera ces questions à la vallée « de Josaphat. En attendant, vivons avec les vivants. » Moins de trente ans plus tard, en effet, cette doctrine philosophique, qui avait fait interdire à un maître éminent

1. V. sa *République des lettres.*
2. V. sa *Bibliothèque des écrivains ecclés. du XVIIe siècle.*
3. *Arch. nat.*, M. 220, p. 294.
4. *Ibid.*, M. M. 582. Ordre du Conseil du 18 septembre 1673.
5. Dumont, *ouv. cité*, p. 64.

et à un excellent prêtre la prédication aussi bien que la régence[1], ralliait à elle ses adversaires eux-mêmes; et un jésuite, le P. Guénard, en faisait, au dix-huitième siècle, le plus éloquent éloge[2].

Du reste, cette disgrâce du P. Lamy fut de courte durée. Estimé de l'évêque de Grenoble, le cardinal Lecamus, prélat d'une grande vertu[3], il devint son vicaire général et professeur de théologie à son grand séminaire, où il composa ses *Entretiens sur les sciences*, qui devinrent le manuel et le guide de tous les jeunes confrères de la Congrégation. Il habita ensuite Paris de 1686 à 1689, et passa les vingt-six dernières années de sa vie à Rouen, où il mourut le 29 janvier 1715, dans les pratiques les plus édifiantes de la pénitence et de l'humilité.

A l'expiration de son troisième triennal en qualité de Supérieur de Juilly, le P. Boutier se retira à Notre-Dame des Vertus. Le 28 août 1676, il revint à Juilly avec le titre d'Assistant, et y mourut deux ans après[4], le 7 novembre 1678. Son corps fut inhumé dans le caveau de la chapelle.

1. Ordre du 13 décembre 1675, *Arch.*, M. M. 582.
2. *Discours sur l'Esprit philosophique* du P. Guénard, couronné par l'Académie française en 1755 et cité par La Harpe dans son *Cours de littérature*.
3. Le pain, les légumes et les racines composaient seuls ses repas, et il se levait à deux heures du matin, pour avoir cinq à six heures à consacrer, chaque jour, à la prière et à l'étude, avant ses audiences. V. l'épître dédic. des *Entretiens des sciences* du P. Lamy.
4. *Arch. nat.*, carton M. M. 619.

LE P. DE VERNEUIL (1666-1671).

TROISIÈME SUPÉRIORITÉ

Le P. de Verneuil vint, pour la troisième et dernière fois, reprendre, en 1666, la conduite de l'Académie, qu'il conserva jusqu'à sa mort, et donner à toutes choses sa vive et intelligente impulsion.

Le parlement d'Aix avait rendu, le 30 juin 1660, son arrêt sur l'appel de la sentence du 12 juillet 1655, relative aux droits seigneuriaux réclamés par la dame de Juilly. Il maintenait au meunier son droit de chasse dans le village et ajournait sa décision sur la question du colombier. La lutte n'en devint que plus ardente entre les deux adversaires. Sur ces entrefaites, en septembre 1667, le même seigneur du lieu, le sieur Aubry, fit sculpter son écu au frontispice du portail de son château, vis-à-vis du collège, et le fit surmonter de cette inscription en grandes lettres d'or : *Armes du seigneur de Juilly, fondateur de l'Abbaye.* Le P. de Verneuil lui en contesta le droit et le somma de la faire enlever. Ce litige, joint à tous les autres, fut porté, d'un commun accord, devant six arbitres : MM. Lenain et d'Ormesson, conseillers d'Etat, M. Boulanger, maître des requêtes, et trois avocats au parlement, qui rendirent leur sentence le 22 juin suivant [1]. Elle maintenait le colombier à pied de l'Académie, mais en le réduisant à un volet; elle déniait au seigneur le titre de fondateur de l'abbaye et obligeait les Pères à couvrir en tuiles leur nouveau bâtiment. Battu sur le

1. *Ann. mss.* de la Congrégation, p. 348. *Arch. nat.*, M. M. 622.

terrain de ses prérogatives qui éveillaient le plus son amour-propre, le sieur Aubry suscita de nouvelles difficultés au P. de Verneuil, en excitant le frère Louis de Cestre, le vicaire de la paroisse, à contester au Supérieur sa qualité de curé primitif. Mais le P. de Verneuil parvint à les éluder par la démission de ce vicaire qui se retira en 1670 [1]. Libre de ces soucis, il travailla encore, avec succès, à faire décharger l'abbaye d'une partie des lourdes taxes qui la grevaient [2].

Il ne fallait rien moins, du reste, que ces résultats heureux de son habile gestion des intérêts de Juilly pour lui faire oublier les désagréments sans nombre que lui avait attirés le règlement de ses affaires de Verneuil. Alarmée de la prospérité rapide de la maison qu'il y avait fondée, la communauté des habitants avait résolu, en 1657, de présenter une requête à la cour, pour qu'il lui fût fait défense d'acquérir aucun immeuble, du moins dans la banlieue de la ville; et le P. de Verneuil avait cru devoir se soumettre à cette exigence [3]. Cette concession n'apaisa pas les esprits; de nouveaux démêlés surgirent entre l'Oratoire et la cité; et le 31 juillet 1663, une décision du Régime prescrivit, pour y mettre fin, la vente de tous les biens de Verneuil et, jusqu'à sa réalisation, l'emploi de leurs revenus à l'entretien de jeunes ecclésiastiques à Juilly [4].

Au nombre des professeurs les plus distingués de cette dernière période de la supériorité du P. de Verneuil à

1. *Arch. nat.*, M. 222.
2. *Ibid.* M. M. 580. V. la décision du Conseil du 16 mars 1668.
3. *Ann. mss.* de la Congrégation, p. 295. *Arch.*, M. M. 623.
4. *Ibid.*

Juilly, nous devons citer le P. F. de Coetlogon de la Saudraye qui professait la rhétorique en 1667 et qui devint, en 1674, Supérieur de la maison d'études de Montmorency; le C. Pillaut, régent de seconde en 1668, homme capable et ferme, humaniste instruit, qui fut, plus tard, chargé du cours de philosophie à Angers et qui s'égara dans le jansénisme; le P. Deschamps, vigoureux logicien, qui enseigna la philosophie en 1669, mais surtout Richard Simon qui, malgré tous ses écarts, est resté une des célébrités scientifiques de cette grande époque, et qui, en neuf ans, de 1664 à 1673, occupa, à trois reprises différentes, les chaires de philosophie et de rhétorique.

Fils d'un simple taillandier de Dieppe, il avait fait ses études au Collège de l'Oratoire de cette ville, pépinière des premiers professeurs de la Congrégation, et en telle réputation, dès ses débuts, qu'il comptait déjà, en 1616, le chiffre presque incroyable de quatre mille élèves [1]. Pourvu ensuite par ses maîtres, qui l'avaient apprécié, d'une bourse à l'Institution de Paris, il y vint, en 1654, commencer son noviciat. Mais des dégoûts particuliers le lui firent interrompre, et il rentra dans sa famille. Ce ne fut que sur les pressantes instances d'un chanoine de Rouen, l'abbé de la Roque, homme d'une grande fortune et d'une haute intelligence, et qui tenait à le produire, qu'il se détermina à reprendre, en 1657, le chemin de la capitale et à y suivre, à la Sorbonne, son *quinquennium*

1. Ce chiffre est attesté dans un *Mémoire* manuscrit, déposé à la bibliothèque de Dieppe, et composé, en 1761, par Claude Guibert, *prêtre, pour servir à l'histoire de cette ville*, p. 333.

de théologie. Il n'avait alors que dix-neuf ans, dit son biographe contemporain [1]; mais, sans s'arrêter à la scolastique, et voyant déjà que toutes les discussions de l'époque roulaient sur les Écritures, il comprit que tout l'avantage resterait à qui en connaîtrait mieux le sens et le texte. Il se livra dès lors à l'étude et particulièrement à celle des langues orientales avec une prodigieuse ardeur, travaillant quinze et seize heures par jour, couché par terre sur un tapis, et entouré de ses in-folio auxquels on ne pouvait pas l'arracher. Sa théologie terminée, il s'attacha définitivement à l'Oratoire en 1662, à la sollicitation du P. Bertad, alors Supérieur de l'Institution; et l'on vit ce vieillard à cheveux blancs, l'un des plus habiles théologiens de sa Compagnie, ne pas rougir de balbutier l'hébreu à l'école d'un jeune homme de vingt-trois ans. *La Polyglotte de Londres* et quelques autres ouvrages de critique sacrée, que l'on trouva dans sa chambre, lui suscitèrent, à quelque temps de là, des tracasseries qui le blessèrent et auxquelles il songea à mettre un terme en se retirant chez les Jésuites. Calmé par la bonté du P. Senault et l'amitié du P. Bertad, il acheva son temps d'institution et fut envoyé à Juilly, à la Saint-Luc 1664, comme professeur de philosophie... « C'était un grand honneur pour un jeune homme, dit le savant archéologue normand, M. l'abbé Cochet, dans la notice qu'il lui a consacrée, que cette chaire de Juilly, la première de l'Ordre [2]. » Simon sut le soutenir. Rappelé à Paris, en 1667, par le P. Senault pour cataloguer les

1. Cité *suprà*, à la note première de la page 137.
2. L'abbé Cochet, *Notice biog.* sur R. Simon, citée *suprà*, p. 137.

manuscrits orientaux de la bibliothèque de la Maison Saint-Honoré, la plus riche de la capitale en ce genre de documents, il les dévora tous, en même temps qu'il en opérait le classement, et y puisa les plus précieux matériaux pour ses nombreux ouvrages. Il reprit, l'année suivante, son cours de philosophie à Juilly, passa la fin de celle de 1669 à Paris, puis à Dieppe dans sa famille, et rentra à l'Académie, au commencement de 1670, pour se préparer à la prêtrise qu'il reçut à Meaux dans le courant de cette même année.

Ce fut alors qu'il commença à se faire connaître comme publiciste par le *Factum*, qu'il lança de Juilly vers la même époque de 1670, en faveur d'un Juif condamné au feu par le Parlement de Metz pour assassinat d'un chrétien, et qui contribua à faire casser l'arrêt. L'année suivante, l'impression de sa *Fides ecclesiæ Orientalis*, traduction latine des œuvres de Gabriel, de Philadelphie, l'appela à Paris, où il fut chargé d'enseigner la philosophie à l'Institution. Enfin, en 1672, le P. Senault l'obligea de retourner, pour la troisième fois, à Juilly comme professeur de rhétorique et aussi en qualité de précepteur du jeune prince César d'Est, de la maison de Modène [1]. Ses relations avec cette famille ducale lui fournirent l'occasion d'étudier le *Traité* italien de Léon de Modène, rabbin de Venise, *sur les cérémonies des Juifs;* et la version française qu'il en donna lui fit quitter définitivement Juilly, à la fin de 1673, pour aller à Paris en surveiller la publication.

1. *Not. biog.* sur R. Simon, déjà citée.

Le P. de Verneuil eut aussi sous sa direction, en 1668, comme élève de philosophie, le C. Faydit, qu'il fit exclure de la Congrégation comme incapable. Faydit se vengea de cette disgrâce par son vers épigrammatique contre Malebranche, qui, chose triste à dire, suscita à lui seul plus de détracteurs au grand philosophe que la beauté de ses ouvrages ne lui procura de lecteurs [1]. En 1670, on lui envoya encore, comme Confrère résidant, ce Louis-Henri de Loménie de Brienne, fils de l'ancien secrétaire d'État de Henri IV, qui, après avoir été lui-même ministre des affaires étrangères sous Louis XIV, quitta subitement le monde pour se retirer à l'Oratoire [2].

Le P. de Verneuil mourut à Juilly, le 20 février 1671 [3], à l'âge d'environ soixante-sept ans. Il avait posé les assises de la renommée du collège en se rendant l'interprète aussi habile que dévoué des grandes vues du P. de Condren sur l'éducation; il les assura en laissant, pour le remplacer, un de ses compatriotes, le P. de Saint-Denis, digne de son amitié et de sa succession par la supériorité de son esprit, la distinction de ses manières et le zèle ardent de son âme sacerdotale. Enfin il voulut donner à cette Académie, à la prospérité de laquelle il avait prodigué sa vie, un dernier gage de son

1. V. *Arch. nat.* M. M. 580. Ce vers est cité *suprà*, p. 141.
2. Il en sortit, en 1671, pour rester, pendant dix-huit ans, enfermé à Saint-Lazare par ordre du Roi [1]. Ce fut pendant son séjour à Juilly qu'il composa ses *Poésies chrétiennes*, qui parurent dans l'année de son incarcération et qu'on attribua faussement à La Fontaine.
3. *Arch.* M. M. 609.

1. *Arch.* M. M. 581.

affection en lui léguant deux de ses fermes de Verneuil, celles de la Bourganière et du Chapelet [1].

LE P. DE SAINT-DENIS (1671-1677).

Le P. Jacques de Saint-Denis, d'une famille noble du Perche, alliée à celle de son prédécesseur, était né à Verneuil en 1639, l'année même de la fondation de l'Académie aux destinées de laquelle il était appelé à présider. Il entra dans l'Oratoire à vingt-trois ans, en 1662, et, l'année suivante, fut envoyé à Juilly comme régent de seconde. Il y enseigna la rhétorique de 1664 à 1666, devint alors Préfet de l'Académie, et n'y était plus attaché que comme chanoine résident depuis son admission à la prêtrise en 1669, lorsque le 10 mars 1671, trois semaines après la mort de son regrettable ami, le P. de Verneuil, il reçut l'ordre de le remplacer [2].

Homme du meilleur monde, d'un caractère ferme et d'un jugement sûr, il avait toutes les qualités d'un administrateur, et les six années de sa supériorité furent un bienfait pour le collège.

Un de ses plus jeunes régents, le C. Claude Mallemans, devait plus tard se faire un nom dans la science. Né à Beaune en 1653, et entré dans la Congrégation à vingt et un ans, il vint à Juilly, en 1675, comme professeur de quatrième; il y resta trois années, pendant lesquelles il consacra tous ses loisirs à l'étude des mathématiques et de la physique et à la préparation de ses ouvrages, dont

1. *Ann. mss. de la Congrégation, Arch. nat.,* M. M. 623.
2. *Ibid.,* M. M. 581.

le premier, un *Traité physique du Monde*, parut en 1679.

La mort du sieur Aubry, le seigneur de Juilly, et le désordre de sa fortune avaient entraîné, en 1673, la saisie réelle de tous ses biens. Le P. de Saint-Denis voulut en profiter pour réunir au domaine de l'abbaye cette seigneurie du lieu, qui avait été l'occasion de tant de difficultés pour le P. de Verneuil. Il mit tout en œuvre pour amener cette réunion; il chercha à se procurer les fonds nécessaires en vendant les deux fermes de Verneuil; il en fit exprès le voyage, en 1674, mais sans résultat. Il était parvenu, cependant, à trouver d'autres ressources et avait obtenu du Conseil de la Congrégation l'autorisation de se rendre adjudicataire de cette seigneurie au prix de 80,000 livres, lorsqu'une mission importante, celle de suivre le maréchal de Turenne dans sa dernière campagne, vint le détourner de ce dessein et en empêcher la réalisation.

Turenne avait toujours affectionné les Pères de l'Oratoire et recherché leur société; mais elle était devenue pour lui un besoin depuis sa conversion [1], qu'avaient préparée ses conférences avec le P. Senault [2], et que décida ensuite l'*Exposition de la foi*, écrite pour lui par Bossuet. Il s'était fait accompagner par le P. du Castel dans son admirable campagne d'Alsace de 1674 [3]; et, à son retour, il aurait désiré se retirer à l'Institution de Paris pour se préparer à la mort [4].

1. Il avait fait son abjuration entre les mains de l'Archevêque de Paris, le 23 octobre 1668.

2. V. Larrey, dans son *Histoire de la France sous Louis XIV*, et l'ordre du Conseil, du 30 mars 1674, *Arch. nat.*, M. M. 582.

3-4. « Le P. Mascaron le dit dans son oraison funèbre; et

Aussi ne fallut-il rien moins que l'autorité du roi pour lui faire accepter le commandement de l'armée d'Allemagne. Mais avant d'entrer en campagne, il demanda que le P. de Saint-Denis fût attaché à sa personne. Le Supérieur de Juilly en fut instruit par un billet du P. de Sainte-Marthe, en date à Paris du 6 mai 1675 [1]; et huit jours après, il était avec le maréchal à son camp de Schelestadt. Il le suivit au passage du Rhin à Ottenheim, à Wilstett et à Gamshurst; et le 27 juillet, en arrivant avec lui, à midi, à Nieder-Akren en face des Impériaux, il vit son visage rayonner de la joie d'une victoire certaine. Trois heures après, il recevait le corps inanimé du grand capitaine, traversé par un boulet ennemi sur une des collines de Salsbach. Assurément il connaissait trop bien la pureté de sa vie pour ne pas partager sur son salut la confiance générale dont Mme de

M. des Rosiers, son intendant et son ami, qui s'y retira lui-même, le confirma. » Telle est la déclaration contenue dans le registre mss. des *Annales de la Congrégation* (année 1675, p. 88, *Arch.*, M. M. 624). Ramsay l'atteste également, dans son *Histoire du vicomte de Turenne*, t. Ier, p. 558 en note : « C'est une tradition, dit-il, dans la maison de Bouillon. Elle s'est conservée chez les Pères de l'Oratoire, sur le témoignage du P. du Castel et du P. de Saint-Denys, qu'il avait eus successivement auprès de lui pendant les campagnes qui suivirent sa conversion. » La pensée en ressort, du reste, de ses derniers adieux au cardinal de Retz, rapportés par Mme de Sévigné : « Monsieur, lui aurait-il dit, je ne suis point un diseur; mais je vous prie de croire sérieusement que sans ces affaires-ci, où peut-être on a besoin de moi, je me retirerais comme vous; et je vous donne ma parole que si j'en reviens, je ne mourrai pas sur le coffre, et je mettrai, à votre exemple, quelque temps entre la vie et la mort. » (*Lettre à Mme de Grignan* du 2 août 1675, n° 413, éd. Techener.)

1. *Arch. nat.*, M. M. 582.

Sévigné se fit l'interprète si éloquente [1]. Nul plus que lui, néanmoins, ne dut éprouver cette anxiété chrétienne que toute mort subite inspire à un esprit sérieux, pénétré de la misère de l'homme et des grandeurs de Dieu ; et il lui fallut toute son énergie pour pouvoir célébrer ce premier service militaire qui eut lieu au camp, « où tout était « fondu en larmes et faisait fondre les autres [2] ». Il voulut même suivre jusqu'à Saint-Denis les restes du héros, que Louis XIV prescrivit d'y déposer près des tombeaux de ses pères, et qu'il avait spécialement chargé le P. de Chevigné, aussi de l'Oratoire, de ramener en France [3].

Aussitôt après la cérémonie des funérailles il rentra à Juilly, mais brisé par la douleur et incapable de tout travail suivi. L'année suivante, il dut prendre un congé pour aller chercher aux eaux de Bellesme une guérison et des forces qu'elles ne lui rendirent pas ; et, en 1677, il fut obligé de résigner ses fonctions. Il resta encore à

1. Lettres du 12 août 1675, n° 420, et du 16 id., n° 422, même édition.

2. Lettre de Mme de Sévigné à Mme de Grignan, du 28 août 1675, n° 433, dans laquelle elle ajoute : « Nous nous fîmes raconter sa mort : il voulait se confesser; et en se cachotant il avait donné ses ordres pour le soir, et désirait communier le lendemain, dimanche, qui était le jour qu'il croyait donner la bataille. »

3. La mission de ce Père était un honneur de plus que le Roi tenait à rendre à la mémoire de Turenne, dont il connaissait l'attachement pour la Congrégation. Le P. de Chevigné était un vieux capitaine du régiment des Gardes et un ancien compagnon d'armes de l'illustre défunt. Il avait plusieurs fois versé son sang au service de la France avant de se consacrer à Dieu ; et la réputation de sa vaillance sur les champs de bataille et de sa sainteté sous l'habit des fils de Bérulle l'avait désigné au choix du Monarque.

Juilly, en qualité de chanoine résident, pendant trois années, au bout desquelles il passa Supérieur à Caen [1]. En 1698 il habitait à Saint-Honoré avec Malebranche dont il était l'ami, et il mourut à Verneuil, dont il administrait les biens pour la Congrégation, le 4 janvier 1702, à l'âge de soixante-trois ans [2].

LE P. SÉRARD (1677-1679).

Le P. François Sérard, son successeur, était né au Mayne, diocèse du Mans, en 1639. Il venait d'y terminer sa philosophie, quand il fut reçu dans la Congrégation le 3 octobre 1659. Ordonné prêtre en 1664, il fut appelé d'Angers à la supériorité de Juilly le 4 septembre 1677 [3]. Il l'exerça deux ans jusqu'en octobre 1679, et se retira à Orléans où il mourut le 2 mai 1694.

Pendant ces deux années, la chaire de philosophie fut occupée avec talent par le C. de Beaujeu, qui devint plus tard évêque de Castries et membre de l'Académie des Inscriptions; et Juilly fut aussi la résidence du C. Jean Prestet qui y fut envoyé, le 29 juillet 1678 [4], pour se préparer à la prêtrise et continuer ses savantes études de mathématiques. Il en partit, en octobre 1680, pour aller occuper à Nantes la chaire de mathématiques fondée par les États; mais il ne put pas y monter par suite de l'opposition des Jésuites qui oublièrent leur récente réconciliation avec l'Oratoire [5] et virent dans ce nouveau cours

1. Ordre du 9 août 1680, *Arch. nat.*, M. M. 582.
2. *Arch., ibid.*
3. *Arch., ibid.*
4. *Arch., ibid.*, et M. 220, p. 348.
5. *Arch., ibid.*, M. 237.

une concurrence à celui d'hydrographie qu'ils venaient d'ouvrir; et il se retira à Raroy, en janvier 1681, en protestant contre leur résistance [1]. L'année suivante, il se rendit à Angers comme professeur de mécanique et de fortifications, place nouvellement créée au collège de cette ville. Il mourut à Marines, le 8 juin 1690, âgé seulement de quarante-deux ans.

LE P. FRESNEAU (1679-1682).

Le P. Jacques Fresneau remplaça le P. Sérard. Né en 1630, à Courdemandre, près le Mans, où il fit toutes ses études, il fut admis dans l'Oratoire, le 30 mai 1648, à l'âge de dix-huit ans. Tour à tour professeur d'humanités, de rhétorique et de philosophie, puis préfet des études dans divers collèges de la Congrégation, il fut nommé Supérieur de Juilly le 4 août 1679 [2]. En novembre suivant, il dut faire une absence; et ce fut le P. Robert de Saint-Germain, de l'Institution de Paris, qui fut appelé à faire son intérim. En 1680, des réparations importantes, exigées par l'état de vétusté de certaines parties des bâtiments, lui firent solliciter l'autorisation de faire une coupe de bois dans le parc de l'Académie; mais le P. d'Ayron, alors procureur général, la lui refusa. Il dut se borner à faire exécuter les travaux les plus urgents.

1. *Arch.*, M. M. 582. Délibération du Conseil, du 4 novembre 1680, et autorisation par lui au P. général, en date du 22 dudit, à l'effet d'écrire au P. général de la Société de Jésus, pour se plaindre des procédés de quelques-uns de ses Pères contre la Congrégation à Marseille, à Toulouse, à Tours et à Caen.
2. *Arch.*, *ibid.*

La même année, il fit acheter par la maison de Paris la terre de Vinantes, près de Juilly, au prix de 42 000 fr., qui furent donnés par le P. de Saumaize, l'auteur d'une *Histoire de la Congrégation* [1].

Le P. Fresneau quitta Juilly à l'expiration de son triennal. Il mourut à Vendôme le 18 janvier 1703.

LE P. DEVINS (1682-1688).

Le P. Denis Devins, appelé, après lui, à la tête de l'Académie, en était un ancien élève. Né à Paris en 1651, il avait fait avec succès ses humanités à Juilly [2] et sa philosophie au collège de Navarre, l'école universitaire de la noblesse française, toute fière encore d'avoir possédé Bossuet, pendant dix ans, de 1642 à 1651 ; et après trois années de théologie en Sorbonne, il avait été reçu dans l'Oratoire, à vingt et un ans, le 15 mars 1672 [3]. Professeur instruit et disert, il avait parcouru en neuf ans tous les degrés de l'enseignement, quand il fut nommé, le 25 août 1682, Supérieur de Juilly, dont il exerça les fonctions jusqu'en avril 1688.

Pendant son administration de six années, qui fut hérissée de difficultés de toute sorte, il montra une rare entente des affaires, bien qu'auparavant il n'en eût jamais traité. Il termina, en 1684, un différend qui survint entre l'Oratoire et le grand prieur de France, Philippe de Vendôme, au sujet des trois anciens moulins de l'abbaye [4],

1. *Arch. nat.*, M. M. 582.
2. De 1659 à 1664.
3. *Arch. nat.*, M. M. 610.
4. Ceux de Juilly, de la Haise et de Grotel. Ce dernier, qui

en faisant débouter le grand prieur de ses prétentions[1].

En 1685, il eut, à son tour, à soutenir les droits du meunier de l'abbaye à la chasse de la mouture dans le village, que contestait, de nouveau, le seigneur actuel, le sieur Joysel; et sa fermeté parvint à les lui maintenir[2].

La même année, il sollicita du Conseil de la Congrégation l'établissement à Juilly d'une seconde institution, c'est-à-dire d'un nouveau noviciat. Les dépenses considérables qu'allait entraîner la réfection de la chapelle l'empêchèrent seules de l'obtenir[3].

Depuis longtemps, en effet, les gros murs et principalement la voûte de l'église abbatiale menaçaient ruine. Il y avait danger à y continuer les offices du chœur. On se décida enfin à la réparer et on autorisa, à l'effet de pourvoir aux frais de cette réparation, la coupe d'une partie des bois de l'abbaye. Le 2 août 1686, le Père général se rendit à Juilly avec son architecte et, convaincu de l'urgence des travaux, il en prescrivit l'ouverture immédiate. Le manque d'argent obligea néanmoins à les ajourner encore; et ce ne fut qu'au mois de juillet 1687 qu'on put les commencer. Une plaque de marbre noir, commémorative de leur achèvement, avait été placée à

n'existait plus depuis cent soixante ans, avait été chargé autrefois d'une certaine redevance envers l'Ordre de Malte. Afin de pouvoir revendiquer encore cette redevance, les agents du grand prieur persistèrent à confondre le moulin détruit avec celui de Juilly et à prétendre que les deux n'en faisaient qu'un. Ce fut cette prétention qui amena le procès.

1. Ann. mss. de la Congrégation, M. M. 623, p. 416, aux *Arch. nat.*

2. *Arch.*, M. M. 583.

3. Décision du Conseil, du 19 mai 1685, *Arch.*, M. M. 583.

l'entrée du chœur; elle portait la date de 1704, et prouvait que l'on avait mis dix-sept ans à les terminer. L'exiguïté des ressources avait forcé à les traîner ainsi en longueur. Ils furent, du reste, assez importants : on reprit toutes les fondations des gros murs; on réduisit la hauteur primitive de la nef pour ouvrir la salle des Pas-Perdus, transformée elle-même récemment en parloir; on consolida la voûte du chœur, et on refit à neuf toute la toiture.

A l'automne de cette même année 1687, une fièvre pernicieuse, qui se déclara dans la contrée, enleva trois régents, entre autres les confrères Boutin et Mahault. Frappé lui-même par l'épidémie, le P. Devins fut obligé de se retirer pendant quelques mois à Raroy pour achever sa convalescence. Il rentra à Juilly au commencement de 1688, mais trop faible encore pour reprendre ses fonctions, il s'en démit définitivement deux mois après. Il resta à Juilly comme chanoine du chœur et curé de la paroisse jusqu'en 1695, où il fut appelé à la maison de Saint-Honoré. En 1710, il devint Assistant du Supérieur de N.-D. des Vertus et le remplaça quelques années plus tard. Ce fut là qu'il mourut, le 17 février 1738, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Pendant la durée de sa supériorité, plusieurs hommes distingués passèrent à Juilly comme régents : le C. Moncelet, qui se fit un nom dans l'enseignement de la philosophie; les CC. de Varennes et Vétillard, tous deux excellents humanistes; le P. Lerat, l'auteur d'une monographie du P. de Bérulle, qui y enseigna la philosophie et qui mourut à Paris, en odeur de piété, le 12 jan-

vier 1709; le C. de Montaron, professeur de rhétorique renommé et qui fut préfet de l'Académie de 1686 à 1691; et le P. de La Rue, curé de Juilly, qui fut nommé, en 1689, Supérieur de l'Académie d'Effiat, qu'il sut rendre très prospère.

LE P. PERDRIGEON (1688-1693).

Le P. Louis Perdrigeon était de Paris comme son prédécesseur, le P. Devins. Né en 1654, il avait fait ses humanités chez les Jésuites du collège de Clermont et sa philosophie à celui de La Marche. Le P. Poncet, son parent[1], le fit entrer à vingt ans dans la Congrégation. On l'envoya tout d'abord à Juilly pour compléter ses études de philosophie. Après son noviciat, il se livra, pendant neuf ans, à l'enseignement, fut ordonné prêtre en 1681 et avait déjà dirigé deux maisons de l'Ordre avant d'être appelé, en avril 1688, à la supériorité de Juilly, qu'il conserva jusqu'au 25 juin 1693. Il se retira ensuite à Montmorency dont il devint curé et où il mourut, à quatre-vingt-un ans, le 19 août 1735. C'était un homme d'un vaste savoir, d'un grand sens et d'une piété fervente. Bossuet s'étonnait de la rare alliance qu'il rencontrait en lui, de la douceur du caractère et de la fermeté de la volonté; et il le prisait à l'égal du P. Aveillon, l'ancien Assistant du P. Devins, qu'il employa souvent dans ses missions diocésaines et dont il faisait le plus grand cas[2].

1. Le P. Poncet, de l'Oratoire, mourut le 10 juin 1713, Supérieur de Notre-Dame des Vertus.

2. Lettre de Bossuet au P. de La Tour, de 1702, pour le remercier des missions de Jouarre et de Claye, *Arch.*, M. 231.

De son temps, le C. Vétillard faisait encore la rhétorique; un des Préfets de chambre était le C. de Bonrecueil qui se fit une certaine réputation comme prédicateur; le C. J. de Verthamon, qui mourut, en 1725, évêque de Conserans, enseignait les humanités; et le fameux P. Lelong, les mathématiques.

Jacques Lelong, né à Paris en 1665, avait été reçu, à onze ans, clerc de l'ordre de Malte et était passé dans cette île où il était resté longtemps enfermé comme suspect d'être atteint de la peste. Admis dans l'Oratoire, le 9 octobre 1686, après avoir fait ses humanités aux Jésuites, sa philosophie à La Marche et deux ans de théologie en Sorbonne, il vint à Juilly, à l'expiration de son noviciat, en 1687, professer deux ans la philosophie et ensuite les mathématiques. Il y resta six ans et n'en partit qu'à la fin de 1693 pour aller à N.-D. des Vertus se livrer à l'étude dans une retraite absolue. Grand mathématicien, philologue et dialecticien remarquable, il fut encore un des historiens les plus érudits de l'ancienne France. Malebranche lui avait voué une affection toute particulière et venait souvent de Raroy, sa résidence favorite, le voir à Juilly, lui soumettre ses doctes travaux et méditer avec lui sur les hautes questions de la philosophie et des sciences [1]. Du reste, l'illustre auteur de *la Recherche de la Vérité* était, depuis plusieurs années déjà, l'hôte aimé de notre collège; il y avait fait de fréquents et assez longs séjours pendant les trois années

1. Ces visites de Malebranche sont prouvées, dit le P. Adry (*loc. cit.*, p. 26), par les lettres manuscrites du P. Lelong à Leibnitz.

qu'y resta son élève préféré, Prestet, et y avait écrit bien des pages de son célèbre ouvrage. Après la mort de ses amis, il ne cessa pas d'y revenir; et, cinq ans avant de mourir, en 1710, il y planta lui-même l'admirable marronnier de la pièce d'eau qui, par sa verdeur persistante et l'exubérance de ses floraisons printanières, semble participer à l'immortalité de son grand nom [1].

LE P. GOUIN DE LANGELIÈRE (1693-1699).

Fils d'un avocat d'Angers, le P. Michel Gouin de Langelière, né en 1663, avait fait de brillantes études dans sa ville natale avant d'entrer dans l'Oratoire en 1682. Pendant dix ans, il enseigna les humanités et la philosophie dans plusieurs collèges de la Congrégation, se fit remarquer par la solidité de sa doctrine, la distinction de son esprit et la vigueur de son caractère, et montra de bonne heure une grande aptitude aux affaires et à l'administration. Ces rares qualités le désignaient au choix du Conseil pour la supériorité de Juilly. Elle lui fut conférée le 25 juin 1693 et il en demeura chargé jusqu'en juin 1699.

De tous les chefs de cette maison, il fut peut-être celui que le grand évêque de Meaux honora le plus particulièrement de son estime. Bossuet, on le sait, avait pour l'Oratoire un attachement profond, dont il lui laissa un témoignage impérissable dans sa magnifique *Oraison funèbre du P. Bourgoing;* et il sembla le reporter tout entier sur l'Académie de Juilly pendant les vingt-trois années qu'il gouverna le diocèse dont elle dépendait. Il

1. Voir *suprà*, p. 19, la note sur le marronnier de Malebranche.

eut avec elle de fréquents rapports; il se plaisait à y venir pour prendre quelques moments de repos auprès de ses Pères, présider aux exercices académiques et distribuer le pain de la parole divine aux élèves et aux habitants du village, dans ce langage simple, paternel, accessible à tous, dont il avait le secret.

Dès 1687, l'intérêt qu'il prenait à l'accroissement de cette Académie et sa confiance dans le P. Perdrigeon avaient engagé le Conseil à lui demander pour elle « non « la direction de son séminaire, à la tête duquel étaient « toujours les Chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, « mais le soin d'instruire et de former les jeunes élèves « de son diocèse [1] ». Et ce projet, qu'il goûtait, ne fut abandonné que par des considérations particulières à la Congrégation.

Deux ans après, on le voit à Juilly, le 18 mai 1689. « Monseigneur a fait la prédication en chaire, est-il dit « dans l'extrait du registre de ses visites épiscopales [2], « puis il a célébré la sainte Messe, a donné la sainte « Eucharistie à tous les confrères de l'Oratoire et a donné « la Confirmation à environ deux cent cinquante enfants « de Juilly, de Nantouillet, de Saint-Mesmes et de Vi- « nantes, ayant préalablement expliqué les cérémonies de « ce sacrement et la manière dont le Saint-Esprit se « communique aux fidèles. »

1. Délibération textuelle du Conseil, du 12 juillet 1687, *Arch.*, M. M. 583. V. aussi *ibid.*, le Reg. mss. de l'Or., M. 465, p. 311.

2. Nous devons la communication de ce document à l'extrême obligeance de M. Floquet, à qui rien de ce qui concerne Bossuet n'était étranger, et qui a si bien su mettre en pleine lumière l'imposante figure de cet incomparable génie dans les belles études qu'il lui a consacrées.

« Le 16 août 1692, indique ce même registre, Mon-
« seigneur l'évêque de Meaux a été reçu avec les cérémo-
« nies accoutumées. Il a administré la Confirmation à
« quarante ou cinquante enfants de la paroisse et de
« l'Académie de Juilly. Après quoi, il a célébré la messe,
« puis assisté à la messe paroissiale célébrée par le P. Per-
« drigeon, prêtre de l'Oratoire, ancien Supérieur de la
« maison de Juilly et curé de la paroisse. Après la lec-
« ture de l'Évangile, Monseigneur, étant monté en chaire,
« a fait le prône et a expliqué au peuple l'Évangile cou-
« rant, les exhortant à la fréquentation des sacrements et
« des instructions et à la pratique de la piété chrétienne. »

Et le 6 août 1696, Bossuet écrit lui-même de Juilly à son neveu, l'abbé Bossuet, à Rome : « Je suis venu ici pour
« une thèse qui m'y est dédiée. Il y a nombre d'honnêtes
« gens *et la fleur de l'Oratoire*. On y attend le P. de La
« Tour, qu'on regarde comme devant être bientôt Gé-
« néral. Le P. de Sainte-Marthe se doit démettre dans
« une assemblée qui se tiendra, au mois prochain, à
« l'Institution. Son grand âge et ses infirmités donnent
« prétexte à sa démission que tous les amis de cette Con-
« grégation ont crue nécessaire [1]. »

L'éloge qu'il fait, dans cette lettre, des Pères de Juilly était mérité. De tout temps il eût été vrai de dire qu'ils étaient la fleur de l'Oratoire qui les recrutait parmi ses sujets les plus brillants. Mais à cette date de 1695, cette fleur projetait un véritable éclat. Le Supérieur était le

1. Voir cette lettre dans les œuvres complètes de Bossuet, t XI, p. 212 de l'éd. Lebel, in-8, et t. XXIX, p. 14 de l'éd. Lachat, in-8.

P. Gouin, homme accompli par sa sagesse, sa modestie et son savoir; le Préfet des études, le P. de Montaron dont nous avons déjà parlé; le professeur de mathématiques, le C. Colman, un des hommes les plus versés dans les sciences exactes; celui de philosophie, le P. Gaspard Michaëlis, un des amis de Malebranche et le frère du savant orientaliste; celui de rhétorique, le P. Davazé qui devint un prédicateur célèbre; et le régent de seconde, un parent de Boileau, le C. Christophe Despréaux.

Le même jour, 6 août 1696, Bossuet datait encore de Juilly un billet ainsi conçu : « Nous ordonnons au prieur de l'hôpital de Dammartin de payer cent livres aux sœurs charitables de Dammartin, de laquelle somme il demeurera déchargé en rapportant leur quittance. » Ce billet, en soi sans importance, concerne cependant un couvent auquel se rattache un trait touchant et peu connu de la vie de ce grand homme. Il était en relations assez suivies avec lui depuis qu'il l'avait chargé du soin de l'hospice qu'il avait adjoint, l'année précédente, à l'Hôtel-Dieu de la ville. Un jour, il était en conférence avec la Mère prieure, lorsqu'une pauvre femme accourt tout en larmes annoncer à la supérieure que l'heure de l'enterrement de sa voisine est arrivée, et que ni le prieur ni son vicaire ne sont là pour y procéder. Bossuet la console, l'assure qu'il va trouver un prêtre pour dire la messe et les prières des morts, et fait sonner le glas funèbre. Une demi-heure après, il célébrait lui-même l'office, recevait le corps et le conduisait au cimetière [1].

1. Ce fait a été publié, pour la première fois, dans le *Journal*

L'année suivante, Bossuet revient à Juilly le 26 août 1697 [1], jour de la distribution des prix, que le nouveau général, le P. de La Tour, l'invita, sans doute, à présider à sa place.

Comme la plupart de ses prédécesseurs, le P. Gouin ne put éviter les contestations avec le seigneur du village. Il eut d'abord à lui refuser le droit de chasse sur les terres de l'abbaye, que ce seigneur s'arrogeait sans aucun titre. Ce fut l'occasion d'un procès qui durait encore en 1775 [2]. Puis il eut à défendre les siens propres à la cure de la paroisse, que les menées de ce seigneur avaient poussé les habitants à lui contester [3].

En 1698, le P. Gouin fit relever la chapelle de Sainte-Geneviève, qui tombait de vétusté, et exhausser de deux étages l'ancien bâtiment de l'abbaye [4]. Il en fit les frais de ses deniers et de ceux du P. Lelong qui voulut y contribuer. L'année suivante, il prit sa retraite à Saint-Honoré dont il devint économe en 1720. Nommé, plus tard, procureur général de la Congrégation, puis Assis-

de Seine-et-Marne, par un honorable habitant de Dammartin, M. Victor Offroy, à qui il avait été raconté par quatre vieillards du pays, dont il cite les noms, et qui le tenaient eux-mêmes de leurs aïeux qui en avaient été les témoins.

1. V. la lettre de Bossuet à son neveu, datée de Juilly, le 26 août 1697, vol. 29e, nº 144 de ses œuvres complètes, éd. Lachat. Dans une précédente, du 7 septembre 1696, où il lui annonçait, de Paris, la nomination du P. de La Tour, élu par 42 suffrages sur 45 votants, il ajoutait : « Toute la cour ainsi que toute la ville a applaudi à un si digne choix. »

2. *Arch. nat.*, M. M. 599.

3. En décembre 1697. V. aux *Arch.*, M. M. 623, les ann. mss. de la Congrégation, p. 455.

4. Les chambres de ce bâtiment furent précédées, dit une note mss., d'un corridor de 14 pieds de large. *Arch.*, M. M. 586.

tant du P. Général en 1732, il mourut le 7 janvier 1733[1]. Possesseur d'une fortune assez considérable, il en consacra une partie aux besoins de Juilly. La Congrégation lui devait 30,000 francs; il en déchira le titre avant de mourir[2]; et par son testament il fonda deux bourses de pensionnaires à son ancienne Académie.

LE P. MORAND (1699-1703).

Il y fut remplacé par le P. Jacques Morand, comme lui fils d'un avocat au parlement. Ce dernier, né à Soissons en 1662, entra à l'Oratoire, après avoir fini sa philosophie, le 16 juillet 1680. Successivement régent dans plusieurs collèges de la Congrégation, il était préfet des études à Provins, quand un ordre du Conseil l'appela à en remplir les fonctions à Juilly, à la Saint-Luc 1696. Il les exerçait depuis trois ans lors de la retraite du P. Gouin, auquel il succéda le 12 juin 1699. Il ne garda la supériorité que quatre ans et se retira, en 1703, à Soissons où il mourut le 25 octobre 1729.

Il eut entre autres professeurs : le P. de Louvigny qui devint, en 1700, Supérieur de Joyeuse; le P. Vigier qui enseigna plus tard la théologie positive à Saint-Magloire avec un grand succès; le P. Gaichiez, le célèbre prédicateur, alors régent de seconde et de rhétorique à Juilly, de 1701 à 1703; et le P. Gaspard Massillon, le frère de l'illustre évêque de Clermont, qui entra à l'Oratoire, douze ans après lui, en 1693, et mourut en avril 1731, après avoir été Supérieur de Vendôme et de Riom.

1. *Arch.*, M. M. 609.
2. *Ibid.*, M. M. 599, Reg. de la Congrégation, p. 249.

LE P. MALGUICHE (1703-1709).

Le P. Pierre Malguiche, de Beaumont en Gâtinais, où il était né en 1666, avait fait ses humanités au célèbre collège barnabite de Montargis, sa philosophie et trois ans de théologie à Saint-Magloire avant d'entrer dans la Congrégation où il fut reçu le 14 octobre 1688. Ordonné prêtre six ans plus tard, il résidait à Juilly depuis 1701, lorsqu'il reçut l'ordre d'en prendre la direction, le 27 avril 1703. Homme aimable et bon, d'une instruction solide et étendue, il signala ses six années de Supériorité par une exactitude ponctuelle à tous ses devoirs et une attention de tous les jours à l'observation de la règle et aux progrès des études.

Investi de toute la confiance du P. de La Tour, il fut chargé par lui de diriger le jeune confrère, Charles Houbigant, dans ses études complémentaires de philosophie, qu'il fit à Juilly de 1702 à 1704. Ses principaux professeurs furent : en philosophie, le P. Gaichiez et le P. de Vizé qui devint, lui aussi, un prédicateur de talent ; en rhétorique, le P. de Graveron ; et en seconde, le P. Vauthier, qui tous deux se firent également un nom dans la chaire ; et en mathématiques, le C. Mazières qui composa de savants ouvrages. Ce fut enfin sous son administration qu'eut lieu la restauration de la chapelle intérieure, dont nous avons déjà parlé, la construction de la salle des Pas-Perdus et celle du bâtiment qui relie la chapelle à la tour de l'horloge.

Après son second triennal, le P. Malguiche resta à Juilly comme Assistant de son successeur, le P. Sauvage,

jusqu'en 1713, où il alla résider à l'Institution de Paris. De là il passa, en 1720, à la maison de Saint-Honoré, où il remplit les fonctions de secrétaire du Conseil jusqu'à sa mort, arrivée le 6 avril 1729 [1].

LE P. SAUVAGE (1709-1715),

PREMIÈRE SUPÉRIORITÉ.

Le P. Abraham Sauvage, né à Coucy, au diocèse de Laon, en 1670, était fils d'un procureur de Soissons où il fit d'excellentes études. Admis à l'Oratoire, à dix-sept ans à peine, le 6 octobre 1687, il en devint, en peu d'années, un des plus éminents professeurs par la clarté et le charme de sa parole, la variété de ses connaissances et la solidité de son jugement, en même temps qu'un des membres les plus édifiants par sa piété et sa modestie.

Comme le P. de Verneuil, avec lequel il avait plus d'un trait de ressemblance, il fut appelé trois fois à la supériorité de Juilly qu'il gouverna douze ans; et c'est, sans contredit, à ses rares talents pour l'éducation que ce collège a dû l'accroissement successif de sa réputation et de sa prospérité dans toute la suite du dix-huitième siècle [2].

Pendant le cours de sa première direction, qui commença en septembre 1709 et finit à pareille époque de 1715, jamais peut-être Juilly ne réunit un ensemble de maîtres aussi distingués. Ce furent en philosophie, après le P. de Montigny, les PP. de la Bastide et Cavellier, qui

1. *Arch. nat.*, M. M., Reg. 609.
2. Le chiffre des élèves, qui n'était que de 220 à son arrivée, était de 311 à sa mort.

tous deux eurent ensuite le gouvernement de l'Académie ; en rhétorique, le P. de Capponi, de la noble famille florentine de ce nom, l'un des esprits les plus nets et l'un des critiques les plus sagaces de son temps [1] ; dans les classes d'humanités, les confrères Camusat, Thevenard et Chappelet, qui devinrent : le premier, un prédicateur en renom, le second, procureur général adjoint de la Congrégation, et le troisième, directeur, en 1730, du séminaire de Saint-Magloire ; et le celèbre P. Houbigant qui en occupa toutes les chaires depuis la sixième jusqu'à la rhétorique [2].

Originaire de Paris, le P. Houbigant avait fait ses humanités au collège des Quatre-Nations, sa rhétorique à Louis-le-Grand et deux ans de philosophie à Juilly. A l'issue de ses études, il fut reçu dans la Congrégation en 1704. Né pour l'enseignement public, celui dont il fut chargé à Juilly, de 1709 à 1715, eut un grand succès. Envoyé de là à Marseille pour continuer la rhétorique, puis à Soissons pour y professer la philosophie, il devint Supérieur de Vendôme, et fut nommé ensuite par le P. de La Tour à la chaire fameuse des conférences de Saint-Magloire. Il alla s'y préparer à Notre-Dame des Vertus, sorte de séminaire où les confrères de l'Oratoire, qui avaient terminé leurs cours de régence, se dispo-

1. *Arch.*, M. M. 611.

2. Le P. Houbigant, dit le P. Adry (p. 41 de sa *Notice*, en note), qui professait la rhétorique à Juilly en 1714, donna, la même année, pour l'exercice de la distribution des prix, *l'Electre de Sophocle*, traduite en vers iambes avec des intermèdes français qui lui avaient été fournis, pour les idées, par les PP. Thévenard et de Capponi.

saient à la prédication ou aux autres fonctions du saint ministère. Là, l'excès du travail lui occasionna une maladie grave qui le rendit sourd. Dès lors, il se retira à Saint-Honoré où il devait demeurer quarante-cinq ans, ne vécut plus qu'avec ses livres et s'adonna à l'étude exclusive des textes originaux de l'Ecriture sainte. Il y mourut à quatre-vingt-dix-sept ans, en 1783.

Enfin la chaire de mathématiques était occupée, à la même époque, par le C. Privat de Molière (né à Tarascon en 1677, † en 1742) qui composa divers ouvrages de physique, de géométrie et d'algèbre, fut honoré de l'amitié de Malebranche, et fut nommé, en 1721, membre de l'Académie des sciences.

En 1715, l'état de la santé du P. Sauvage le força à demander un successeur. Mais il resta à Juilly comme Assistant du P. de la Bastide qui le remplaça ; et l'année suivante, il remplit même les fonctions de Préfet de l'Académie. Quelque temps avant sa retraite, il avait accepté de la maison de Saint-Honoré la charge de l'entretien des quatre chanoines du chœur, moyennant l'abandon qui fut fait à l'Académie par la maison mère du bois taillis et du moulin de Juilly [1]. On lui doit aussi la lingerie, la bonde de l'étang et le pavé du perron dont l'établissement date de 1710.

LE P. DE LA BASTIDE (1715-1718).

Le P. Jean-Émeric Martin de La Bastide, né à Limoges en 1685, était fils d'un conseiller au présidial de cette

1. *Arch. nat.*, M. M., R. 599.

ville. Il y fit ses études et sa philosophie qu'il entendait bien. Admis dans la Congrégation le 4 janvier 1703, il entra à l'Institution de Lyon, où une note de son Supérieur le désigne comme un jeune confrère « d'esprit et de cœur, dont les bonnes qualités font espérer en lui un bon sujet, d'une docilité sans réserve et d'une égalité d'humeur inaltérable [1] ». Il fit ensuite sa théologie au Mans, professa les humanités dans divers collèges de l'Ordre et entra à Juilly, en 1711, comme professeur de philosophie. Il était l'Assistant du Supérieur depuis deux ans, lorsqu'il fut désigné pour le remplacer, le 4 octobre 1715.

En 1716, il augmenta d'une cinquième chambre commune ou division les quatre qui avaient seules existé jusque-là. Il fit placer un billard dans celle des grands et fit établir au parc un jeu de longue paume, de 55 toises de long sur 50 pieds de large, planté d'ormes de tous côtés. En 1718, il fit transporter le colombier où on le voit actuellement, planter d'ormes la grande allée du parc et commencer la grande aile des bâtiments de l'Académie, qui longe l'avenue d'entrée du collège.

Au bout de son triennal, il fut nommé Procureur général adjoint de la Congrégation, puis Visiteur et mourut à Saint-Honoré, le 13 mai 1750.

LE P. SAUVAGE (1718-1724).

DEUXIÈME SUPÉRIORITÉ.

Le P. Sauvage reprit, pour la seconde fois, la direction de Juilly, le 9 septembre 1718, et la garda encore six

1. *Arch. nat.*, M. M. 611.

ans. Ce fut à cette époque que la chaire de philosophie fut occupée avec éclat par le P. Étienne de Canaye, de la famille de ce Philippe de Canaye, sieur de Fresne, ambassadeur de Henri IV à Londres et à Venise. Né à Paris en 1694 et reçu dans l'Oratoire en 1716, il professa cinq ans à Juilly, de 1717 à 1722, et devint, six ans plus tard, membre de l'Académie des Inscriptions. Il mourut en 1782.

Un des premiers actes de la nouvelle administration du P. Sauvage fut de faire acheter à la Congrégation, au prix total de 114,000 livres, la terre de Vineuil, qui relevait du comte de Dammartin, avait neuf fiefs en sa mouvance, les droits de haute, de moyenne et basse justice et celui de nommer un maire, un tabellion, un procureur fiscal et un sergent priseur et voyer. L'année suivante, en 1719, il fit reprendre les travaux du bâtiment neuf de l'Académie; et, à la rentrée des vacances de 1721, on comptait dans les beaux dortoirs de ses trois étages supérieurs 195 lits d'élèves. Ce fut lui aussi qui fit clore le chœur de la chapelle par une grille en fer, et orner de portraits la grande salle des actes.

Il quitta de nouveau Juilly pour aller prendre la supériorité du collège de Boulogne, où il resta sept ans.

LE P. CAVELLIER (1724-1730).

Le P. Philippe Cavellier, son successeur, était de Paris. Il y avait fait de très bonnes études chez les Jésuites, sa philosophie au collège de Bourgogne, trois ans de théologie en Sorbonne et avait obtenu le grade de bachelier en 1709. Admis dans la Congrégation en 1710, il entra,

deux ans après, à Juilly comme simple Préfet de Chambre. Mais son mérite fut bientôt discerné par le P. Sauvage qui lui confia l'enseignement de la philosophie, de 1713 à 1716. L'année suivante, il devint Préfet de l'Académie, et il l'était encore quand il fut appelé à sa tête.

Il entreprit de grands travaux d'amélioration du collège. Il fit recrépir tous les murs, paver toute la grande cour, restaurer, en 1726, la petite chapelle de la maison du parc, convertir, en 1727, le grenier qui régnait au-dessus de la chapelle, en la belle bibliothèque que nous avons connue et, l'année suivante, remettre à neuf toutes les voûtes des caves du bâtiment des classes.

Parmi les professeurs de son temps, on peut citer le P. Giraud, Jean-Baptiste, qui professait la rhétorique de 1728 à 1730, et qui revint plus tard, à Juilly, composer sa traduction en vers latins des fables de La Fontaine; les confrères de la Ménardaye, le fils du secrétaire ordinaire de la reine, et de Longueville, de la famille ducale de ce nom, tous deux bons humanistes, qui débutaient, en 1725, à Juilly par les régences de quatrième et de cinquième, et dont le premier devint un orateur de talent; et le P. Mazières dont les travaux furent plusieurs fois couronnés par l'Académie française. Après avoir terminé son triennal de supériorité, le P. Cavellier resta encore quelque temps à Juilly comme Assistant de son successeur, le P. Muly. Il se retira ensuite à Notre-Dame des Vertus où il mourut le 24 avril 1735.

LE P. MULY (1730-1733).

Le P. Louis-Denis Muly qui devint le huitième général de l'Oratoire, fils d'un avocat au Parlement, naquit à Meaux en 1693. Après avoir fait ses humanités dans sa ville natale, puis à Provins, il vint suivre ses cours de philosophie à Juilly, où « il fut l'exemple de ses condisciples par sa vertu simple et modeste [1] ». Il fut reçu dans la Congrégation à dix-neuf ans, enseigna les humanités dans divers collèges et la rhétorique à Beaune où il se faisait déjà remarquer par son amour de la retraite et de l'étude des sciences sacrées. Jugé dès lors comme un sujet du plus haut mérite, il avait été nommé successivement Préfet du collège de Beaune en 1722, Assistant du directeur de l'Institution de Paris en 1725, et Préfet de l'Académie de Juilly en 1728, lorsqu'on lui en confia la supériorité le 27 septembre 1730.

A l'expiration de son triennal, il fut appelé, le 2 septembre 1733, à la direction de la maison d'étude et de théologie de Montmorency et à la cure de cette paroisse. Il la desservit pendant quarante ans et s'y montra le modèle des pasteurs. Jean-Jacques Rousseau, qui n'était pourtant pas une de ses ouailles les plus fidèles, l'avait en grande vénération et dit bien des fois qu'il n'avait connu, dans toute sa vie, que huit véritables chrétiens et que le P. Muly était le premier d'entre eux. D'une humilité profonde et d'une vie très austère, sa fortune était celle des pauvres, et il se réservait pour lui-même à peine le

1. Tabaraud, *Vie du P. de Bérulle*, appendice, t. II, p. 302.

strict nécessaire. Il fut appelé au généralat de l'Ordre, à la mort du P. de La Valette, en 1773, et mourut à Saint-Honoré, le 9 juillet 1779, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Il eut, à Juilly, pour économe le P. Corrigoust qui devint Supérieur de Rouen en 1738; pour professeur de rhétorique le P. Bernard d'Imbertun qui rappelait par sa piété et son savoir l'auteur des *Sentiments de saint Augustin sur la grâce*, son oncle; et pour professeur de mathématiques le savant P. Peuvrest.

LE P. SAUVAGE (1733. — DEUX MOIS).

TROISIÈME SUPÉRIORITÉ.

Le P. Sauvage, rappelé à Juilly pour la troisième fois, après le départ du P. Muly, le 2 septembre 1733, n'y arriva que pour présider à la rentrée des élèves, à la Saint-Luc suivante. Il mourut subitement, un mois après, le 17 novembre. Aussi ne faisons-nous mention que pour ordre de sa dernière supériorité.

LE P. LESEURRE DE CHANTEMERLE (1733-1739).

Le P. Claude-Barthélemy Leseurre de Chantemerle, qui fut élu après lui, était né à Nangis, diocèse de Meaux, en 1691. Après avoir fait ses humanités à l'Oratoire de Provins et sa philosophie au collège Mazarin, il entra à l'Oratoire en 1710, fut envoyé à Juilly pour compléter sa philosophie, et fit huit ans de régence dans divers collèges. Ordonné prêtre en 1717, il revint à Juilly, en 1719, comme chanoine résidant, et en devint économe en 1724. Il était, en dernier lieu, curé et supérieur de

Notre-Dame des Vertus depuis 1730, lorsque la mort du P. Sauvage le fit désigner pour la supériorité de Juilly, le 23 novembre 1733.

A cette époque, les mathématiques y étaient enseignées par le P. de Mutz, esprit solide et dont les leçons, remarquables de clarté et de précision, ont formé des hommes distingués dans les sciences; la philosophie, par le P. de La Bastide qui devint Supérieur de l'Académie, et par le P. de Messimy, fils du premier président de Dombes, pieux, aimable, et d'un esprit élevé, qui fut Supérieur de Soissons en 1741; et la rhétorique, par le P. Guidy, auteur d'un excellent ouvrage contre les incrédules.

En 1734, le P. de Chantemerle fit disposer le beau réfectoire des étrangers, qui existe encore, et reconstruire la fontaine Sainte-Geneviève; et en 1737, il fit bâtir une nouvelle sacristie dans toute la longueur de l'ancienne. L'année suivante, la pêche de l'étang fut improductive par suite de l'accumulation de la vase. Il fallut alors mettre à sec cette pièce d'eau pour la curer pendant l'hiver de 1738. Ce fut une dépense totale de 4,000 fr. [1]. Quelques mois avant son départ de Juilly, le P. de Chantemerle contribua pour 15,000 livres à la réparation de l'église de Thieux [2].

Le 16 octobre 1739, il reçut avis de son remplacement par le P. Étienne et de sa nomination au poste élevé de Supérieur du Séminaire de Saint-Magloire. Il le dirigea

1. Dont 2,261, pour l'enlèvement des terres et leur transport au potager.

2. *Arch. nat.*, M. M., Reg. 599.

pendant près de vingt ans, jusqu'au 3 octobre 1757, et y mourut six mois après, le 17 avril 1758, à l'âge de soixante-sept ans.

LE P. ÉTIENNE (1739-1742).

Le P. Jacques Étienne était fils d'un procureur au sénéchal de Marseille, où il naquit en 1687. Il y fit toutes ses études et entra à l'Oratoire, le 28 octobre 1705, âgé de dix-huit ans. Prêtre en 1713, à l'issue de sa régence, il quitta la supériorité du collège de Toulon pour venir prendre celle de Juilly, à laquelle il fut nommé le 16 octobre 1739. Il y resta trois ans, retourna ensuite reprendre la direction de Toulon jusqu'en octobre 1746, époque à laquelle il fut nommé Visiteur. En 1759 il devint Assistant du P. Général et mourut à Saint-Honoré, le 27 novembre 1764, à l'âge de soixante-seize ans.

Le Préfet de l'Académie était alors le P. Bastide qui en devint Supérieur; et comme Préfet de chambre se trouvait le confrère Nau, de Paris, qui fut tour à tour Supérieur à Dieppe, à Rouen, au Mans et à l'Institution, et qui mourut secrétaire du Conseil de la Congrégation.

LE P. BOYER (1742-1747).

Le P. Jean-Baptiste Boyer, qui fut appelé, le 24 septembre 1742, à prendre la charge du P. Étienne, avait été successivement Préfet des études au collège de Beaune, de 1727 à 1730, Supérieur de ce collège jusqu'en 1737, et de celui de Condom jusqu'en 1740, époque à laquelle il passa à la tête de la maison des Vertus, qu'il quitta pour venir à Juilly. Ce fut lui qui fit construire, dans la

cour de l'abbaye, une grange énorme de neuf travées « dont les costières avaient cent huit pieds de long sur vingt-cinq de haut, et le pignon du côté du midi trente pieds de large sur même hauteur [1] », et qui, après avoir servi de grenier d'abondance et d'approvisionnement de grains, est devenue, en 1866, le bâtiment principal du petit collège. Il commença encore, dans l'été de 1746, la construction du bâtiment des infirmeries et du grand réfectoire des élèves, qui fut achevé, deux ans après, par son successeur. Il eut comme Préfet des moyens, en 1745, le confrère Henri de Saint-Simon qui devint Supérieur de Saint-Magloire de 1772 à 1778.

Le P. Boyer quitta Juilly, en avril 1747, pour se rendre en visite à Raroy. Nommé bientôt après Visiteur en titre, puis adjoint au Procureur général, le P. Renou, et enfin Procureur général lui-même en septembre 1749, il mourut à la maison de Saint-Honoré le 28 mars 1751.

LE P. BASTIDE (1747-1756).

Fils d'un procureur du roi de Toulon, le P. Joseph Bastide était d'Hyères. Il avait dix-huit ans lorsqu'il entra, en 1722, dans la Congrégation. Il débuta dans l'enseignement par la régence de troisième à Marseille, en 1728, et de seconde à Pezenas, en 1729. Puis deux ans Préfet des études à Marseille, deux ans professeur de rhétorique à Beaune, il était passé, en 1733, Directeur des études au séminaire de Mâcon et avait occupé ensuite à Juilly la charge d'économe et de Préfet de l'Académie pendant

1. *Arch. nat.*, M. M., Reg. 599.

sept ans. En dernier lieu, il était Supérieur du collège de Beaune depuis 1742 lorsqu'il fut placé à la tête de l'Académie de Juilly, le 7 avril 1747.

Il eut pour professeurs : en philosophie, le P. Roche, déjà théologien de mérite et qui enseignait à Juilly depuis 1740; en rhétorique, le P. Souvré de Boujacourt, très versé dans la connaissance des langues anciennes; et dans les classes d'humanités, les confrères de Blanchardon, qui devint bibliothécaire à Saint-Honoré, Berbizotte, qui fut Supérieur et Visiteur à Dijon où il mourut le 8 mars 1787, et Legrand, qui fut placé plus tard à la tête de l'Institution d'Aix.

Nommé, le 26 avril 1756, Visiteur du premier département de la Congrégation, le P. Bastide avait tenu à rester encore quelque temps à Juilly pour initier le P. Petit, son successeur, à tous les détails de l'administration. Il y tomba malade dans le courant de l'été et fut enlevé en quelques semaines. Il mourut le 26 novembre 1756, et le Procureur général d'alors, le P. Durand du Fuveau, reçut l'ordre de se rendre à Juilly pour procéder à l'inventaire de sa succession et de ses papiers.

LE P. PETIT (1756-1785).

Fils d'un ancien officier de la reine, le P. Louis Petit était né à Paris en 1718. Il avait fait de très bonnes études au collège du Plessis et avait étudié dix-huit mois en Sorbonne avant d'être reçu à l'Oratoire. Il y entra le 15 janvier 1738, enseigna les classes de grammaire à Dieppe, de 1733 à 1741, fut Préfet particulier à Vendôme

et arriva à Juilly, au même titre, en 1742. Il y fut successivement régent de troisième et de seconde, puis professeur de rhétorique jusqu'en 1747, passa ensuite quatre ans à Saint-Magloire où il était chargé du cours de scolastique et fut ordonné prêtre en 1751. Il était depuis deux ans Supérieur du collège de Vendôme lorsqu'il fut désigné, le 27 septembre 1756, pour remplacer le P. Bastide dans la conduite de l'Académie de Juilly, qu'il devait diriger jusqu'aux vacances de 1785.

Ces trente années d'une même et habile direction furent, dans l'histoire de notre collège, une page brillante[1]. D'un esprit souple et fécond, d'une volonté énergique et d'un abord imposant, le P. Petit était doué de toutes les qualités nécessaires au chef d'une grande maison. La distinction de ses manières, l'aménité de son accueil et l'agrément de sa conversation prévenaient en sa faveur; l'ascendant de son mérite et de sa haute raison s'imposait aux maîtres et sa fermeté bienveillante envers les élèves le rendait l'objet de leur crainte et de leur affection. Un d'eux, le marquis de Coriolis, a bien exprimé ce caractère de sagesse, qui distingua son administration, dans les quatre vers suivants où il reproduit en même temps un jeu de mot sur son nom, que l'aimable vieillard se plaisait à redire aux enfants des aînés de sa famille :

Trente années avaient vu son sceptre octogénaire
Régir, d'un sens rassis, notre tribu scolaire;

1. « Juilly est peut-être le meilleur établissement d'éducation publique », écrivait, en 1784, Paulmy d'Argenson, fils du marquis d'Argenson, qui avait été ministre des affaires étrangères sous Louis XV.

Si bien qu'il arrivait que le Père Petit
Vous disait : « J'ai grondé votre père petit[1]. »

D'une piété vraie et sans rigorisme, il ne perdait jamais de vue qu'il gouvernait un pensionnat et non un séminaire et que ses élèves étaient destinés à vivre dans le monde et non dans le cloître. « Efforçons-nous d'en faire d'honnêtes gens, disait-il sans cesse à ses professeurs. Ne négligeons pas le conseil de Térence, de les conduire par le sentiment de l'honneur et de la générosité plutôt que par la crainte :

Pudore et liberalitate liberos
Retinere satius esse credo, quàm metu[2].

Spirituel et bon, il épargnait toujours une réprimande ou une punition là où un mot piquant, qu'on redoutait de sa bouche à l'égal du fouet, pouvait être une leçon suffisante.

C'est ainsi qu'il faisait régner un ordre parfait dans tout son nombreux pensionnat[3] beaucoup plus par l'autorité de sa parole que par la rigueur des châtiments. Il ne l'affranchit cependant jamais entièrement de la peur révérentielle de cet instrument correcteur, et quoiqu'il n'en autorisât que rarement l'usage,

Plus d'une fois pourtant une verge pliante
Au pauvre agenouillé, de ses coups tout meurtri,
Démontra son délit à *posteriori*.
J'en atteste ton ombre, ô victime d'Arcole!
Muiron! plus paresseux que pas un de l'école!

1. Pièce de vers, intitulée : *l'ancien Juilly*, lue au banquet du 15 janvier 1838.

2. Vers des *Adelphes*, de Térence, qu'on a cités au bas de la gravure de son portrait, conservée à Juilly.

3. L'Académie comptait alors 375 élèves.

Oh! que de fois j'ai vu sous le bouleau rougi
Ce que tu ne montras jamais à l'ennemi[1]!

Il possédait aussi, à un haut degré, l'art difficile de discerner les aptitudes de ses jeunes Régents et de les encourager; il sut s'entourer d'hommes capables et se les attacher pour le gouvernement de l'Académie. Pendant les sept premières années de sa supériorité, il eut pour grand Préfet le P. Danglade qui, depuis vingt ans, se vouait à l'enseignement, à l'habileté duquel la Congrégation dut, plus tard, la fondation du collège de Tournon et celle de l'Institution de Lyon et qui, deux fois, en 1773 et en 1779, fut proposé, par un grand nombre de suffrages, pour le généralat; de 1762 à 1770, le P. Renard, ensuite le P. Leclerc, tous deux bons humanistes et d'un grand zèle, et, pendant les onze dernières années, le P. Viel, prêtre d'un rare mérite, qui présidait à la direction de la discipline et des études avec autant de talent que le P. Petit à celle du pensionnat tout entier.

Fils d'un médecin et d'une dame Mac Carthy, le P. Viel était né à la Nouvelle Orléans, en 1737; mais sa vraie patrie fut Juilly où il vécut soixante ans et où il finit ses jours. Il y était entré, en 1745, à l'âge de huit ans, y avait fait toutes ses études et ne l'avait quitté, en 1756, que pour aller à l'Institution passer le temps de son noviciat et ensuite à Soissons et au Mans professer les classes élémentaires. Il y revint, en 1760, continuer, pendant quatre ans, l'enseignement des humanités et, pendant

1. Pièce de vers, déjà citée, du marquis de Coriolis. Le colonel Muiron, mort à Arcole, aide de camp du général Bonaparte, était un ancien élève de Juilly. (V. sa notice, *Infrà*.)

dix autres années, faire avec succès celui de la rhétorique ; et il n'en serait jamais plus sorti sans la révolution. Poète latin élégant, il réunit, sous le titre de *Miscellanea*, diverses pièces de vers qu'il dédia à un de ses anciens élèves, M. Faget de Baure, président à la Cour royale de Paris. Ce fut encore lui

... Qui de Fénelon *virgilisa* la prose[1].

en donnant dans la belle langue de Virgile une traduction de *Télémaque*, qui le place au rang des Bidermann, des Masenius et des Porée.

Comme Préfet des études, il sut, pendant douze ans, de 1775 à 1787, en soutenir le niveau et maintenir une discipline exacte par une vigilance incessante, une grande pénétration et une sévérité paternelle, attentive à épargner les peines en prévenant les fautes, et à écouter la voix de la bonté plutôt que celle de la rigueur.

Les autres fonctions importantes de l'Académie furent aussi, sous la direction du P. Petit, exercées longtemps par les mêmes personnes.

Celle de Préfet de la division des minimes ou de Surveillant des basses classes, furent, pendant trente-deux ans, de 1760 à la Révolution, confiées au C. Constantin, gai, doux, patient et qui excellait dans la conduite des petits enfants[2]. Les mathématiques furent enseignées :

1. Barthélemy. Vers lus par lui au banquet de 1831.
2. Né au château de la Salle (Gers), en 1723, le C. Constantin avait professé, onze ans, les humanités et la rhétorique à Nantes et à Condom, avant d'entrer à Juilly.

pendant quatorze ans, de 1756 à 1769, par le P. Ame[1], à qui Mazéas et Cassini soumettaient leurs ouvrages, et qui fut l'ami d'un des plus grands géomètres du temps, Clairault, l'auteur du *Mouvement des comètes* et de la *Théorie de la figure de la terre;* ensuite par le C. Farcot et par un ancien élève de l'Académie, le P. Menout, tous deux excellents démonstrateurs; — la philosophie, par le C. Dotteville, le traducteur de Salluste et de Tacite, de 1754 à 1769, puis par les PP. Menout, Beaussier et Prioleau ; — la rhétorique, successivement par les PP. Mandar, de 1753 à 1759, des Essarts, de 1759 à 1764, Vieil, de 1764 à 1775, Crenière et Lefèvre jusqu'en 1792, tous noms que nous retrouverons bientôt[2]; — et l'histoire, d'abord par le P. Angebault qui en fit le cours pendant vingt-cinq ans, de 1752 à 1777, époque à laquelle il fut nommé Assistant du Supérieur, puis Visiteur de la Congrégation[3]; et de 1777 à la Révolution par le P. Brunard, ancien élève de l'Académie et fils d'un cultivateur des environs, esprit juste, solide et impartial[4].

1. Le P. Ame, né à Carentan en 1731, mourut à Juilly le 31 mars 1769. *Arch. nat.*, M. M. 607.

2. La rhétorique eut encore pour professeur, en 1783, le P. Alhoi, « tête philosophique et poétique, dit Arnault, qui remplaça avec succès l'abbé de l'Epée à l'Ecole des sourds-muets, pendant l'absence de l'abbé Sicard, et composa sur les hospices, à l'administration desquels il avait été attaché, un poème recommandable par la pensée et le talent de versification. »

3. Le P. Charles-François Angebault, né à Ancenis en 1710, et élève du collège oratorien de Nantes, mourut à Juilly le 8 mars 1787, « regretté, dit la notice nécrologique de l'Oratoire, de toute la Congrégation par la régularité et la simplicité de sa vie, sa piété éclairée et son vif amour de l'ordre et du travail ». *Arch. nat.*, M. M. 602.

4. Le P. Brunard, très aimé des élèves, était fort laid. Un

Ce long enseignement des mêmes Professeurs, exceptionnel dans les annales de l'Oratoire et contraire à ses usages, ne trouverait pas une explication suffisante dans leur affection et leur dévouement à la personne de leur chef. Il était motivé surtout par la situation difficile que l'expulsion des Jésuites avait créée à la Congrégation. On a répété bien des fois qu'elle y avait applaudi. La vérité est, au contraire, qu'en apprenant, au sein de son Conseil, l'arrêt du Parlement [1] qui prononçait l'abolition de leur constitution, la sécularisation de leur Ordre et la vente de leurs biens, le vénérable P. de la Valette se leva en disant : « *C'est la destruction de notre Congrégation* [2]; » et tous ses Pères avec lui déplorèrent cette œuvre d'iniquité, et virent, dans ce triomphe d'une conspiration aveugle des couronnes catholiques avec « le fanatisme antireligieux [3] », le prélude du renversement de la puissance de l'Eglise et le présage des plus grands malheurs pour la France, pour sa dynastie et pour eux-

jour un de ses écoliers inscrivit, au-dessous de son nom, ces mots latins : *Mentem hominis spectate, non frontem.* Il l'en remercia.

L'enseignement du dessin était confié alors à un laïque, M. Capet, Antoine-Marie, élève distingué du peintre en renom, Restout, neveu de Jouvenet.

M. Capet a laissé quelques bons portraits, à la plume, de plusieurs Pères de l'Oratoire de Juilly. Il est aussi l'auteur d'un tableau assez original : *le Baptême de Notre-Seigneur*, qui orne la chapelle des fonts baptismaux de l'église de Nantouillet, où il est enterré. Il y est mort, en 1824, âgé de quatre-vingt-un ans.

1. Du 6 août 1762.

2. V. aux Archives de Juilly une lettre inédite de l'abbé Pruneau, vicaire général de Meaux, à l'abbé Cougnet, chanoine de Soissons.

3. Expressions de l'historien protestant Schœll, dans son *Cours d'histoire des Etats européens*, t. XLIV, p. 89.

mêmes. Le P. Petit, de son côté, ne se fit pas illusion. Il envisagea la succession des Jésuites, dans leur œuvre de l'enseignement, comme une charge pleine de périls pour son Ordre; il comprit que l'incorporation soudaine, à laquelle elle l'entraînait, d'un grand nombre de Confrères, d'une vocation douteuse ou mal éprouvée, pouvait devenir fatale au maintien de sa règle et de son esprit; et ce fut pour obvier à ce danger qu'il s'appliqua à s'entourer des plus dignes de ses frères, afin que ses jeunes Régents eussent constamment sous les yeux l'exemple de Pères vénérables vieillis dans l'apostolat de l'instruction et dans la pratique de toutes les vertus religieuses.

Sa prévoyance et ses efforts furent bénis de Dieu. A une époque d'effervescence inouïe, il parvint à conserver parmi ses Régents une discipline exacte et à modérer en eux l'engouement universel pour la Révolution, dont on n'attendait encore que des bienfaits. Et lorsque ensuite elle eut trompé par ses excès toutes les prévisions, ils surent, pour la plupart, résister à ses entraînements, honorer par leur courage et leur vertu l'habit qu'ils avaient porté, et refuser le serment funeste auquel on voulait les astreindre. Tels furent le P. Brun qui se retira à Juilly et en devint curé en 1786, après avoir dirigé, trois ans, l'Institution de Paris; le P. Mevolhon qui fut directeur à Saint-Magloire; le P. Bernardi, homme de goût et d'esprit; le P. Bouvron, savant grammairien; les PP. Crenières et de Rochas; les Confrères de Rocqueccave d'Humières, de Vissaguet, de Souvré, du Périer, de Blanchardon, Imbert, Grellet et tant d'autres,

que nous rencontrerons encore à Juilly dès que des jours plus tranquilles leur auront fait espérer la reconstitution de leur cher Oratoire.

Cinq seulement d'entre les plus jeunes, et dont aucun n'était dans les ordres, en sortirent pour embrasser avec ardeur le parti de la Révolution. Ce furent les PP. Petit, Gaillard, Bailly, Billaud et Fouché [1]. Les trois premiers parcoururent dans la magistrature ou l'administration une carrière honorable; les deux derniers se souillèrent de tels crimes qu'on ne peut prononcer leur nom qu'avec dégoût.

Le P. Petit, homonyme du Supérieur, sans être son parent, professait la rhétorique en 1772. Homme distingué et orateur facile, son patriotisme exalté lui faisait négliger quelquefois les commentaires de Cicéron et de Tacite pour ceux de la guerre d'Amérique et de ses héros. Il quitta l'Oratoire, à l'ouverture de la Constituante, pour entrer au barreau. Il s'y fit remarquer et devint, sous l'Empire, procureur général près la Cour d'Amiens.

Le P. Gaillard (Maurice-André), né à Château-Thierry en 1757, et reçu dans l'Oratoire en 1778, débuta l'année suivante à Juilly comme Préfet de pension, y fit la sixième en 1780, continua l'enseignement des classes de grammaire à Vendôme, à Effiat et à Arras, obtint celui de la

1. On donnait, à Juilly, le nom de *Pères* indifféremment à tous les membres de la Congrégation : Prêtres ou simples Confrères encore laïques, dès qu'ils portaient l'habit de l'Oratoire. C'est pourquoi nous le maintenons aux cinq membres dont nous allons parler, tout en répétant qu'aucun d'eux n'était prêtre.

rhétorique à Boulogne en 1787, et revint à Juilly comme suppléant des classes en 1788. « D'une piété sévère, dit Arnault, dans ses *Mémoires*, il exerçait sur ses élèves une vigilance inquisitoriale. Un jour, le P. Mandar lui montrant un portrait de Jean-Jacques : Voilà, dit-il, un homme qui, si on lui avait rendu justice, aurait été brûlé vif avec ses écrits. Le P. Gaillard, continue Arnault, en devenant le citoyen Gaillard, conserva-t-il la même rigidité de principes? C'est fort douteux [1]. » Toujours est-il que ce furent la Révolution et l'intimité de ses rapports avec Fouché qu'il avait connu à Juilly, qui firent sa fortune. Il en partit lors de la suppression des ordres religieux, en 1792, sous l'habit de garde national, qu'il prit en échange de la robe oratorienne, s'arrêta avec sa compagnie à Melun, y resta, s'y maria et, grâce au crédit de Fouché, devint bientôt après président de la Cour de justice criminelle de Seine-et-Marne. Un jour, en cette qualité, il adressa au premier Consul, de passage à Mélun, un compliment adroit et court comme les aimait Napoléon. Le soir même, il en fut question aux Tuileries devant Fouché, qui saisit cette occasion de le faire nommer successivement député au Corps législatif, puis conseiller à la Cour impériale de Paris lors de la suppression des cours de justice criminelle en 1811. Enfin, appelé en 1815 à la Cour de cassation où il siégea jusqu'en 1831, il mourut, en décembre 1844, dans les pieux sentiments de sa jeunesse, et emporta dans la tombe le témoignage de n'avoir pas cultivé pour lui seul la sinistre amitié de

1. V. les *Mémoires d'un sexagénaire*, t. Ier, *loc. cit.*

Fouché, mais de l'avoir fait servir, au temps de la Terreur, à arracher à une mort certaine une foule de victimes et, plus tard, à rendre à bien des émigrés une partie de leurs biens [1].

Le P. Bailly (Edme-Louis-Barthélemy), né à Saint-Fal, diocèse de Troyes, en 1761, vint, à dix-neuf ans, à Juilly comme Préfet d'études, y enseigna toutes les classes de grammaire et d'humanités, et s'y distingua par la rectitude de son jugement et la modération de son caractère. Il en partit, en 1786, pour aller professer la rhétorique à Tours, y revint en 1788 et quitta définitivement l'Oratoire en 1791, pour entrer au barreau qui lui ouvrit la carrière politique. Administrateur de Seine-et-Marne, la même année, il fut nommé, en 1792, député à la Convention par le district de Meaux [2]. Dévoué au bien et à l'ordre, il se réunit à ce parti d'honnêtes gens qui, dans le procès de Louis XVI, votèrent pour l'appel au peuple et pour le bannissement, et qui, au 9 thermidor, renversèrent Robespierre et poursuivirent les terroristes. Commissaire de la Convention à Strasbourg, il élargit tous les gens de bien. Président de l'Assemblée dans la terrible journée du 1er prairial an III, il n'y déploya pas moins de courage que Boissy d'Anglas qui occupa le fauteuil après lui. Secrétaire des Cinq-Cents, en 1796, il prit part au coup d'État

1 Il a laissé un ouvrage qu'il composa dans sa retraite : *Des qualités et des droits d'un Président de Cour d'assises*, dont l'épigraphe, qui fait estimer le livre et le magistrat, porte que « les débats ne s'ouvrent pas pour prouver que l'accusé est coupable, mais pour rechercher s'il est coupable ».

2. L'élection eut lieu à l'abbaye des Bénédictins de Saint-Faron, dite le monastère de Sainte-Croix. V. *Histoire des villes de France*, t. III, p. 67.

du 18 brumaire, et fut nommé préfet du Lot et baron de l'empire. Il mourut, en 1819, des suites d'un accident[1].

Le P. Billaud, qui devint si effroyablement célèbre sous le nom de Billaud-Varennes, et que ses élèves, d'ordinaire fort bons juges des qualités ou des défauts de leurs maîtres, n'appelaient à Juilly que *le bon* P. Billaud, est un de ces trop nombreux exemples de l'influence redoutable des milieux divers dans lesquels l'homme est jeté tour à tour, mais aussi de cette triste dualité de notre être, qu'on rencontre également dans Lebon, dans Carrier et dans Fouquier-Tinville[2], et qui faisait dire à Joseph de Maistre : « Je ne sais pas ce que c'est qu'un scélérat ; mais j'ai pénétré dans les replis de la conscience d'un honnête homme, et je suis resté épouvanté en sondant les mouvements secrets de son cœur. »

Né à La Rochelle en 1762, et fils d'un avocat de cette ville, Jean-Nicolas Billaud, à peine sorti des bancs du collège, s'était enrôlé dans une troupe de comédiens. Rentré en grâce avec son père, il se fit des ennemis par des vers satiriques et par une comédie outrageante pour les dames de La Rochelle et, resté sans ressources et sans

1. On connaît de lui un rapport sur l'organisation nationale des sciences, belles-lettres et arts, qu'il présenta aux Cinq-Cents, au nom du comité d'instruction publique, en 1799.

2. La femme de Carrier, en apprenant les noyades de Nantes, s'écriait : « C'est une infâme calomnie. Je connais mon mari ; c'est un trop brave homme pour avoir jamais pu commettre de pareilles atrocités. » Fouquier-Tinville pleura à l'audience du Tribunal révolutionnaire, du 17 août 1792, en entendant le plaidoyer de Bellart pour Mme de Rohan ; et lui, qui deux mois plus tard devait envoyer tant de victimes à l'échafaud, s'écria pendant le délibéré : « Ce sont des monstres s'ils la condamnent ! « V. *Notice historique sur M. Bellart,* t. IV de ses œuvres, p. 20.

appui, il se décida à se faire admettre dans l'Oratoire et fut envoyé, à vingt et un ans, à Juilly comme Préfet des études. Mais il eut beau voiler ses antécédents sous les dehors d'une humilité feinte, et inscrire sur une mongolfière de papier, que le P. Fouché avait fait fabriquer à ses élèves, ce quatrain royaliste de sa composition :

Les globes de savon ne sont plus de notre âge.
En changeant de ballon nous changeons de plaisirs.
S'il portait à Louis (Louis XVI) notre premier hommage,
Les vents le souffleraient au gré de nos désirs [1].

le P. Petit ne se trompa pas sur son compte et, dans une note qu'il donne sur lui au P. Général en 1784, il l'apprécie ainsi. « Billaud. — A en juger par la manière dont il lit le latin, il ne le sait pas fort bien. A-t-il de l'esprit? Je n'ai pas eu assez de moyens de le connaître. Mais il a beaucoup d'amour-propre, et je ne le regarde que comme un mondain revêtu de l'habit de l'Oratoire, froidement régulier et honnête, qui a tâché de ne pas se compromettre surtout depuis quelques mois, car au commencement il n'était pas des mieux engagés. Quoiqu'il soit judicieux dans sa conduite, à raison de son âge, de ce qu'il a été et de ce qu'il est, je ne le crois pas propre à l'Oratoire [2]. » De nouvelles poésies, peu classiques, ne tardèrent pas à l'en faire expulser. Il quitta Juilly aux vacances de 1784, se fit recevoir avocat à Paris, l'année suivante, et se maria à une fille naturelle du fermier général, M. de Verdun. D'une ambition effrénée, il se jeta avec fureur dans le mouvement révolutionnaire; il

1. Vers cités par Arnault, *ibid.*
2. *Arch. nat.*, M. 237, note mss.

se signala, dès 89, par un ouvrage sur *le Despotisme des ministres des finances*, se lia avec Marat, Robespierre et tous les démagogues les plus exaltés, et se fit un des orateurs du club des Jacobins et le promoteur de l'insurrection du 10 août. Devenu substitut du procureur de cette commune de Paris, qui fit trembler l'Assemblée législative, il prépara et fit exécuter les massacres de Septembre. Envoyé, à tous ces titres, comme député à la Convention avec le comédien Collot d'Herbois, il se fit remarquer par sa soif du sang dans ses missions à Meaux, à Châlons et à Rennes, où il se vantait d'avoir mis la terreur à l'ordre du jour; il se montra cruel dans le procès de Louis XVI, devint président de la Convention le 10 septembre 93, et fut adjoint au Comité de Salut public, au nom duquel il fonda le *Bulletin des Lois* et organisa le gouvernement révolutionnaire. Au 9 thermidor il se tourna contre Robespierre; mais il ne put se dérober lui-même à l'indignation et à la vindicte publiques. Condamné par la Convention le 1er avril 1795, il fut déporté à Cayenne. En 1816, il parvint à s'évader et alla mourir, trois ans plus tard, au Port-au-Prince où le président de Saint-Domingue, Péthion, l'avait accueilli et lui faisait une pension. Un ancien espion du Comité de Salut public, Vilate, qui l'avait bien connu, l'a dépeint sous les traits hideux d'un homme bilieux, « inquiet et faux, pétri d'hypocrisie, se laissant pénétrer « par ses efforts mêmes à se rendre impénétrable ; ayant « toute la lenteur du crime qu'il médite et l'énergie « concentrée pour le commettre, et une ambition qui ne « peut souffrir de rivaux; morne d'ailleurs, silencieux,

« le regard vacillant et convulsif, marchant comme à la « dérobée et montrant dans sa figure pâle et sinistre les « symptômes d'un esprit aliéné ».

Que cette démence n'avait-elle été le prélude de ses forfaits au lieu d'en être le châtiment! Malheureusement sa puissante énergie, ses talents et jusqu'à ses dernières paroles rendent le doute impossible. « Je souffre juste- « ment, disait-il dans son exil, car j'ai versé le sang « humain. Mais si j'étais encore dans les mêmes circon- « stances, je voudrais remplir la même carrière. On ne « peut pas gouverner un Etat en temps de révolution « comme dans un temps calme. Il fallait employer des « moyens extrêmes, et je me suis dévoué. Il y en a qui « ont donné leur vie. J'ai fait plus; j'ai donné mon nom. « J'ai permis de douter de ce que j'étais. La postérité « même ne me rendra pas justice. J'en ai plus de mérite « et de gloire à mes propres yeux. » Monologue de théâtre, aussi repoussant que son auteur, dont les aveux n'ont même pas le mérite de la franchise et dont les abominables excuses trahissent, jusque dans leur formule calculée, le fiel de la haine et la folie de l'orgueil.

Le P. Fouché, de l'Oratoire, devenu le régicide Fouché, créé duc d'Otrante par Napoléon et accepté comme ministre par Louis XVIII, n'offre pas moins de contrastes que Billaud-Varennes, en qui les enfants n'avaient vu que le bon P. Billaud.

Fils posthume d'un capitaine au long cours, Joseph Fouché, né à la Martinière, près de Nantes, en 1761, entra à l'Oratoire à vingt ans, après avoir fait ses études et sa théologie au collège de la Congrégation à

Nantes. Il débuta dans l'enseignement à l'école militaire de Vendôme et vint ensuite professer les mathématiques à Juilly, de 1784 à 1787, avec un certain talent de démonstration. Envoyé ensuite à Arras, il était, en dernier lieu, Préfet des études à Nantes, où il fixa l'attention publique par son ascension courageuse dans un aérostat. Lorsqu'éclata la Révolution, il quitta l'Oratoire, se fit avocat, concourut à la fondation de la *Société patriotique* de Nantes, et grâce à la violence de ses opinions se fit nommer député de la Loire-Inférieure à la Convention. Peu connu d'abord, il brigua la main de Charlotte, sœur de Robespierre, qui le détesta toujours, et se joignit à la faction de Danton, pour qui l'enthousiasme n'était qu'un prétexte à la spéculation. Dans ses premières missions de l'Aube et de la Nièvre, il produisit des miracles, selon le mot de son ami Chaumette, et forma le noyau d'une fortune qui devait, à sa mort, dépasser 15 millions, en s'arrogeant le prix de la vente des biens d'émigrés et le produit du pillage des châteaux, pendant qu'il écrivait à la Convention : « Avilissons l'or et l'argent et traînons « dans la boue ces dieux de la monarchie, si nous vou- « lons faire adorer les dieux de la République et *établir* « *le culte des vertus austères de la Liberté*[1]. » A Lyon, où il se rendit ensuite avec Collot d'Herbois, il préluda à ses fusillades et à ses massacres par une fête sacrilège. Le 12 décembre, il faisait écrire par son agent Pelletier au Conseil général de la commune : « Il faudra réduire cette « cité de 140,000 âmes à 25,000. Du reste, les représen-

1. Dans le procès de Louis XVI, il vota la mort sans appel ni sursis.

« tants ont substitué aux deux Tribunaux révolution-
« naires, sans cesse embarrassés par les formes, un
« Comité de sept juges qui prononce sommairement et
« dont la justice est aussi éclairée qu'elle est prompte.
« Le 14 frimaire, 60 scélérats ont été fusillés; le 16,
« 208; le 18, 68; et le 19, 130 ont été guillotinés. »

Et écrivant lui-même à un de ses amis le résultat de sa conduite : « Soyons terribles, lui disait Fouché, pour ne « pas craindre de devenir faibles et cruels. Adieu, mon « ami, des larmes de joie coulent de mes yeux et inondent « mon âme. » Ce n'était pas là, d'ailleurs, les seules jouissances qu'il éprouvât; et il avait soin de s'en ménager de solides tout en ramassant l'or dans le sang. Le 2 janvier 1794, les représentants du peuple, *envoyés à la commune affranchie* (*Lyon*) *pour y assurer le bonheur du peuple*, requéraient la commission du séquestre « de leur faire apporter deux cents bouteilles du meilleur vin et cinq cents de Bordeaux de première qualité ». Ses cruautés furent tellement atroces qu'elles révoltèrent jusqu'à Robespierre dont la sœur affirme qu'il voulait lui en demander compte [1]. Chassé de la Convention en août 1795, il put, à force d'or et d'adresse et malgré ses relations avec Babeuf, échapper à la mort, acheter l'amitié de Barras et devenir, sous le Directoire, ambassadeur de France à La Haye, puis ministre de la police et, sous l'Empire, sénateur et duc d'Otrante en récompense de ses services dans la campagne d'Allemagne. Chose triste à dire! le crédit de ce régicide grandit même

1. *Mémoires de Charlotte Robespierre*, p. 123 et suiv., 2e édit.

à ce point, que l'on vit longtemps ses salons et jusqu'à ses antichambres encombrés des débris de l'aristocratie qu'il avait mutilée, qu'il entra dans les conseils du frère de sa victime, et que Louis XVIII apposa sa signature au contrat de son second mariage avec une Castellane. Et toutefois cet homme féroce et sans pitié ne fut pas seulement sévère dans ses mœurs et fidèle dans ses amitiés, il fut charitable, loyal dans ses engagements et songea à mourir en chrétien. La vie oratorienne, si pure et si édifiante, était restée un souvenir des plus chers de cette âme dépravée. Aux jours de sa plus haute faveur, il revenait souvent à Juilly et ne cessait de frapper à la porte des PP. Lombois et Crenière, ses anciens confrères, qui ne voulaient pas le voir. Ce fut même dans l'espoir de vaincre leur refus qu'il fit cadeau à la chapelle du collège du beau mausolée du cardinal de Bérulle, dont nous avons donné plus haut la description. Il commençait déjà à éprouver ces mouvements de repentir qui ont fait dire, lorsqu'il mourut en exil, qu'il était passé de la classe des coupables dans celle des infortunés. Et son ancien secrétaire, M. L. Roberdeau, nous écrivait, le 28 juin 1866 : « Voici des faits dont je puis vous garantir l'exactitude : le curé de Ferrières [1] avait toujours son couvert mis au château quand le duc d'Otrante y était. Il recevait de lui annuellement un supplément de 600 fr. et pouvait signer *ad libitum* des bons de bois, de pain et de viande et réclamer tout autres secours ou distribuer des aumônes. Le duc avait fait don à l'église d'un magnifique dais. Le

1. La terre de Ferrières, dont le baron de Rothschild est aujourd'hui propriétaire, appartenait à Fouché depuis 1801.

médecin du château était tenu de soigner tous les malades pauvres de ses domaines ; il exigeait qu'ils reçussent les mêmes soins que lui-même. Il avait donné au maître d'école une maison, un jardin et un traitement. Du reste, il n'y avait pas de malheureux sur les terres du duc d'Otrante, qui donnait 1 fr. 25 cent. par jour à quiconque voulait aller travailler à la réparation ou à l'ouverture des routes de ses bois. Je ne sais pas dans quels sentiments est mort le duc d'Otrante ; mais je sais que, lorsque Louis XVIII lui offrit une ambassade de premier ordre, il choisit l'humble résidence de Dresde, parce que le roi de Saxe était connu pour un homme sincèrement religieux. » Atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il se retira à Trieste et y mourut à Noël 1820, âgé de cinquante-neuf ans. Charles Nodier a fait de lui un portrait saisissant : « Quand je vis le duc d'Otrante en Illyrie, en 1813, il n'avait que cinquante-deux ans, mais il en annonçait davantage. Sa taille, peu au-dessus de la moyenne, était excessivement grêle et même un peu cassée. Sa constitution osseuse et musculaire ne manquait pas de vigueur ; mais il ne portait plus rien de ce luxe de santé auquel on reconnaît les heureux de la terre, les paresseux, les égoïstes et les riches. Il n'y avait pas un trait dans sa physionomie, pas un linéament dans toute sa structure, sur lequel le travail ou le souci n'eussent laissé leur empreinte. Son visage était pâle, d'une pâleur qui n'appartenait qu'à lui. C'était un ton froid mais vivant, comme celui que le temps donne aux monuments. La puissance de ses yeux d'un bleu très clair, mais dépourvus de toute lumière de regard, prévalait du reste, en peu de

temps, sur toutes les impressions que son premier aspect avait pu produire. Leur fixité curieuse, exigeante, profonde, mais immuablement terne, avait quelque chose de redoutable. J'ai vu souvent le duc d'Otrante; j'étais près de lui et seul avec lui, à l'arrivée de plus d'un message désolant, et je n'ai jamais vu se démentir d'un clin d'œil l'impassible immobilité de ses yeux de verre. Je me demandais par quelle opération de la volonté on pouvait parvenir à éteindre ainsi son âme, à dérober à la prunelle sa transparence animée, à faire rentrer le regard dans un invisible étui comme l'ongle rétractile du chat [1]. »

Le P. Petit ne se montrait pas moins jaloux d'accroître la prospérité matérielle de la maison de Juilly. Il avait obtenu de la générosité de M. de La Borde, le riche financier de la cour, qui avait ses quatre fils au collège, le pavage de la grande cour, et de celle de M. de Trudaine la construction du chemin qui se relie à la route de Meaux à Paris au-dessus de Compans. Il s'empressa d'organiser un service régulier de voitures de Juilly à la capitale, et ne négligea pas d'en insérer l'annonce dans tous les organes de la publicité du temps. L'almanach du diocèse de Meaux, pour 1784, en fournit la preuve : « Juilly, y est-il « dit, est à sept lieues de Paris et à trois de Meaux. Une « voiture couverte et commode va, tous les vendredis, de

1. *Dictionnaire de la conversation*, V° FOUCHÉ. Le général Philippe de Ségur, qui l'avait bien connu, a dit aussi dans ses *Mémoires* : « On connaît ce personnage, sa taille moyenne, ses cheveux couleur filasse, plats et rares, sa maigreur active, sa figure longue, mobile et pâle, avec une physionomie de fouine agitée; on se souvient de son regard perçant et vif mais sans fixité, de ses petits yeux sanglants, de sa parole brève et saccadée, conforme à son attitude remuante et convulsive. »

« Juilly à Paris. Elle arrive rue Saint-Honoré, à l'Oratoire, « sur les 3 heures, et elle repart, le samedi, à 8 heures du « matin. » Ainsi un coche, dont le principal avantage était d'être couvert, qui mettait sept heures pour faire sept lieues [1], et qui ne s'aventurait sur la route qu'une fois par semaine, tel était le mode de locomotion le plus perfectionné de nos aînés d'il y a quatre-vingts ans; et il ne nous semble pas inutile de le rappeler à nos jeunes camarades qui font maintenant le trajet en trois quarts d'heure, et qui pourraient le renouveler, en une semaine, autant de fois que jadis ce lourd chariot en une année.

Le même almanach rend compte de la visite pastorale faite à Juilly, le 20 juillet 1784, par Mgr de Polignac, évêque de Meaux, et du compliment que lui adressa le P. Petit et qui se terminait par ces paroles : « Lisez, Monseigneur, dans nos cœurs et sur nos visages, vous y verrez la joie que produit ici le plaisir de vous posséder. Quelle douce allégresse dans cette aimable jeunesse, portion précieuse de votre troupeau! Leurs yeux, leur air, leur maintien, leur ardeur à vous environner, tout annonce dans ces jeunes élèves le désir empressé de voir s'ouvrir pour eux, par votre saint ministère, le trésor du Ciel et de recevoir de vos mains sacrées les dons de l'Esprit-Saint, dont vous êtes le dispensateur. Heureux, Monseigneur, si, dociles à la voix du pasteur et vrais imitateurs des vertus dont il

1. Encore en 1807, et même vingt ans plus tard :

Un étroit véhicule, allant de deux jours l'un,
Dans la cour de Médard descendait un chacun,
Et, le repos compris, mettait, coûte que coûte,
Près de deux tiers de jour à parcourir la route.

(Guérin, Banq. de 1845.)

est l'apôtre et le modèle, ils sentent tout leur bonheur; plus heureux encore, si, marchant sur vos traces à la suite du Prince des pasteurs, ils vous donnent, ainsi qu'à nous, la consolation d'apprendre un jour que vos enfants, que ceux que vous avez marqués du sceau de la croix, continuent toujours à marcher d'un pas ferme dans les sentiers que leur prescrit Celui qui est la voie, la vérité et la vie! »

Le P. Petit avait de nombreux amis. Le P. Moisset aimait à se reposer auprès de lui des fatigues du généralat, et l'auteur du *Poème de la Religion*, le fils de Racine, venait quelquefois le visiter. Il se démit de sa supériorité aux vacances de 1785, et resta à Juilly encore deux ans, jusqu'au 12 août 1787, où il fut appelé à résider à Saint-Honoré. Nommé second assistant en 1788, il prit part, en cette qualité, à la cinquante-troisième assemblée de la Congrégation, qui vota des remerciements à la maison de Juilly pour son généreux concours à la dotation de divers collèges de l'Ordre[1]. En 1789 il revint à Juilly avec le titre de curé de la paroisse, s'en démit, en 1790, en faveur du P. Brun, et mourut, en 1791, de chagrin et d'inquiétude des événements politiques.

LE P. MANDAR (1785-1791).

Le P. Jean-François Mandar, le dernier Supérieur de Juilly, naquit à Marines en 1733. Il fut admis à l'Oratoire à seize ans et demi, le 6 février 1750, après avoir fait ses

1. Le 1er décembre 1783, la maison de Juilly avait prêté 20,000 livres, à 4 pour 100 d'intérêts, à celle de Tournon pour la construction de son collège et de son école militaire. *Arch. nat.*, M. M. 592.

études au collège des Grassins. Successivement régent des classes de grammaire à Dieppe, de 1751 à 1753, de seconde et de rhétorique à Juilly, de 1742 à 1759, il fut, à cette époque, désigné pour la cure de Montmorency et la chaire de théologie de la maison d'études du lieu [1], fut placé à la tête du séminaire de Saint-Magloire en 1762, revint à Juilly, en 1776, comme chanoine résidant, et y exerçait depuis cinq ans les fonctions d'Assistant et de Directeur spirituel, lorsqu'en octobre 1783 il fut appelé à en prendre la direction supérieure.

C'était un homme d'une vertu rare et d'un véritable talent, poète facile et prédicateur éloquent. L'urbanité de ses manières, l'agrément de son esprit et la bienveillance de son caractère faisaient rechercher sa société. Jean-Jacques Rousseau, à qui il suggéra l'idée de traiter en vers le sujet du *Lévite d'Ephraïm*, aimait à le voir toutes les fois qu'il le savait à Montmorency auprès de son vénérable ami, le P. Muly. Et ce fut au contact de ces bons prêtres qu'il apprit à honorer le sacerdoce et à reconnaître « qu'un « bon curé de campagne est un ministre de bonté comme « un bon magistrat est un ministre de justice [2] ». Il en parle en divers endroits de ses *Confessions* et, la veille du jour où le Parlement le décréta de prise de corps pour la publication de son *Emile*, le 8 juin 1762, il écrivait ces lignes : « Je fis ma promenade ordinaire dans les bois de Montmorency avec deux professeurs oratoriens : le P. Alemanni et le P. Mandar. Nous emportâmes aux Champeaux un petit goûter que nous mangeâmes de grand

1. *Arch. nat.*, M. M. 612.
2. *Emile*, l. IV.

appétit. Nous avions oublié des verres; nous y suppléâmes par des chalumeaux de seigle, avec lesquels nous aspirions le vin dans la bouteille, nous piquant de choisir des tuyaux bien longs pour pomper à qui mieux mieux. Je n'ai de ma vie été si gai[1]. »

Juilly, le séjour favori du P. Mandar, inspira souvent sa muse, ordinairement simple, enjouée, familière; et les élèves se plaisaient à redire ses chansons[2]. Il réussit aussi dans la poésie morale, et sa pièce de vers sur la *Chartreuse*, qu'il composa à Juilly, en 1777, lui assigna une place honorable dans les lettres. On y trouve un sentiment vif et vrai des beautés de cette nature grandiose et de la présence de Dieu, à laquelle elle vous rappelle, un parallèle heureux entre l'aspect calme et sévère de cette montagne et l'activité dévorante des forges attachées à ses flancs, et une description fidèle de la vie des religieux qui l'habitent.

Comme prédicateur, il eut une grande réputation; il rappelait Massillon par l'élégance de sa diction et par l'abondance harmonieuse de ses périodes. Plusieurs fois, il eut l'honneur de prêcher en présence du Roi, et il prononça, en 1772, devant l'Académie française, le panégyrique de saint Louis avec un tel succès, qu'elle le lui redemanda et qu'il fut traduit en espagnol.

A Juilly, il fut aimé de tous par la douceur et la simplicité de ses procédés, le soin qu'il prenait des élèves et l'affection sincère qu'il leur témoignait.

1. J.-J. Rousseau, *Confessions*, p. 306, éd. Furne, 1837.
2. Citées par le marquis de Coriolis dans sa pièce de vers lue au banquet de 1839.

Ce fut sous sa direction que la moyenne annuelle du nombre des élèves atteignit le chiffre le plus élevé, celui de trois cent soixante-quinze; mais elle diminua rapidement à partir de 1789.

Le P. Mandar aimait à donner aux séances académiques et aux exercices publics du collège une solennité que ne comportait pas l'exiguïté de la salle intérieure qui leur était consacrée. Il en fit construire une beaucoup plus grande en 1786, à l'entrée du parc, dans laquelle eurent lieu désormais les distributions de prix, et au fronton de laquelle il fit placer cette inscription : *Hic sunt sua præmia laudi* [1]. MM. de Scorbiac et de Salinis en firent, en 1828, la chapelle du parc.

L'année scolaire 1790-1791 fut la dernière de l'Académie. En janvier 1791, on voulut astreindre le P. Mandar, en sa qualité de Supérieur, à prêter le serment, prescrit par un décret de l'Assemblée constituante, à la Constitution civile du clergé. Il s'y refusa et n'en fut pas moins laissé libre de continuer la direction du pensionnat jusqu'aux vacances suivantes.

Le personnel de ses Professeurs et maîtres était ainsi composé :

Le curé de la paroisse était le P. Brun qui avait quitté la direction de l'Institution de Paris depuis 1786, et les chanoines résidants :

Les Pères, Dotteville, tête légère sous ses cheveux blancs [2], que le philosophisme avait égaré, et que nous verrons bientôt gagné à l'opinion exaltée de quelques

1. Cette salle se nommait proprement l'*Académie*.
2. Il avait alors soixante-quatorze ans.

jeunes Confrères par la vanité puérile de jouer le rôle de chef de parti ;

De Bons, âgé de soixante-treize ans ;

> celui qui par son nom
> Comme par ses vertus, son divin caractère,
> Au dire de chacun, était doublement bon [1] ;

Constantin, l'ancien préfet de la division des Minimes ;

Et Herbert qui, pendant vingt ans, avait été chargé de faire aux étrangers les honneurs de la maison, homme assez nul et pourtant caustique, qui avait le défaut d'aimer la table et auquel les élèves appliquaient malignement ce vers d'Horace :

> Nos numerus sumus et fruges consumere nati ;

Le Grand Préfet, le P. Elysée Prioleau ;

Son Suppléant, le C. Michel Crenière ;

Le Directeur Econome, le P. Lombois ;

Les Directeurs spirituels : les PP. Domange et de Menneville.

Les professeurs étaient : en philosophie, le C. Begat ; en rhétorique le C. Hippolyte Lefebvre ; en seconde, le C. Athanoux ; en troisième, le C. Raffié ; en quatrième, le C. Creuzé ; en cinquième, le C. Joly ; en sixième, le C. Domange ; en histoire et géographie, le P. Brunard ; en mathématiques, le P. Menout ; et pour le grec, le P. Macquet.

Le Suppléant des classes était le C. Arnold, né à Liège en 1754, et qui, après avoir professé les basses

1. Vers de M. Dupré de Saint-Maur, lus au banquet des anciens élèves, en 1844.

classes à Juilly de 1776 à 1783, et la rhétorique à Tours, de 1783 à 1786, était revenu à Juilly en occuper la chaire de 1787 à 1789; et les Préfets de pension : les CC. Deleau, Chomel, Arnauld, Foucher d'Aubigny, Meune, Pruthomme et de Neufgermain.

Le P. Mandar quitta définitivement Juilly en septembre 1791, pour se retirer à Saint-Honoré où, l'année suivante, à la veille de la suppression des Congrégations séculières, il signa avec soixante autres membres de la Congrégation la belle lettre du P. Vuillet au Souverain Pontife.

LIVRE CINQUIÈME

L'ORATOIRE DE JUILLY PENDANT ET DEPUIS LA RÉVOLUTION

CHAPITRE PREMIER

LE COLLÈGE DE JUILLY PENDANT LA RÉVOLUTION

Loi du serment à la Constitution civile du Clergé. Protestations qu'elle soulève. — Fidélité du P. Brun, curé de Juilly, et du P. Mandar, supérieur du Collège. Défection du P. El. Prioleau. — Situation critique du Collège. — Exercices militaires. Dernière distribution des prix. — Projet de loi sur la suppression des Congrégations séculières. Résistance qu'il rencontre. Rôle des professeurs et des anciens élèves de Juilly dans la polémique qu'il suscite. Admission du Conseil de l'Oratoire à la barre de l'Assemblée nationale. Allocution du Président. Projet de comité, au sein de la Congrégation, pour traiter de ses intérêts avec l'Assemblée nationale. — L'énergie du P. Moisset le fait abandonner. — Nouvelle lecture du projet de loi. Lettre remarquable d'un ancien élève de Juilly pour le faire rejeter. Son adoption. — Ruine de l'Oratoire. — Dispersion des Pères de Juilly. Martyre du P. Queudeville et de quelques autres Pères. Belle conduite des Pères Grellet, Brun et Carrichon pendant la Terreur. Histoire intérieure du Collège à la même époque. Club et banquets patriotiques. Alerte du P. Lombois. Conversion du Collège en hôpital militaire. Famine. Le P. Lombois rend la chapelle au culte en mai 1795.

Lorsqu'on parcourt les annales de notre première Révolution qui, selon le mot de notre philosophe julia-

cien, M. de Bonald, « la tête dans les cieux et les pieds dans les enfers[1] », a donné au monde, dans une mesure qui ne sera jamais dépassée, le spectacle inouï de tous les délires et de tous les modèles, de tous les scandales et de tous les héroïsmes, on reste confondu du nombre de traits d'ingratitude qu'elles constatent; et le regard se trouble à la vue de tant et de si grands bienfaits dont la plupart furent payés de la haine de ceux qui les avaient reçus et trop souvent, hélas! du sang de leurs auteurs.

Le village de Juilly résista à la contagion de ces odieux exemples. Et si sa population laissa, elle aussi, souiller son temple et profaner ses autels, elle sut, du moins, par une exception qui l'honore, porter dignement le poids de la reconnaissance, préserver le collège du pillage et y procurer à ceux des maîtres et des élèves qui voulurent ou durent y rester, un asile sûr et tranquille. Malheureusement ce n'était là qu'une protection locale et matérielle; elle put couvrir les personnes et leur demeure, mais elle fut impuissante à s'étendre jusqu'à l'Institution elle-même, dont l'existence fut brisée par les deux funestes décrets que l'Assemblée constituante se laissa entraîner à rendre : celui du serment à la Constitution civile du clergé et celui de la suppression des Congrégations religieuses; triste prélude de cette régénération sociale à laquelle elle se croyait appelée, et qu'elle inaugurait ainsi par la violation des principes de la liberté de conscience et de l'inviolabilité de la propriété, qu'elle

1. *Législation primitive,* t. Ier, p. 128.

venait d'inscrire elle-même en tête de sa fameuse déclaration des droits de l'homme!

La première de ces lois avait été votée le 12 juillet 1790. C'était l'œuvre adultère des impies et des dévots, des philosophes, qui s'appuyaient sur le dogme de la souveraineté du peuple et n'admettaient pas d'obstacle à leurs volontés, et des jansénistes, qui invoquaient les usages de la primitive Église[1], et dont elle était appelée, sur les bancs mêmes de l'Assemblée, la *pragmatique sanction.* De toutes parts elle avait soulevé des protestations : l'Église de France, dont elle violait la constitution, la discipline et la hiérarchie et qu'elle plaçait en dehors de l'Église universelle, l'avait combattue par les mandements de ses évêques; la Religion, dont elle tendait à faire une œuvre humaine et une institution politique, l'avait condamnée par l'organe du Saint-Siège; et une des illustrations du Parlement anglais, l'éloquent défenseur des libertés américaines, Burke, qui avait pénétré dans la pensée intime de ses auteurs, l'avait flétrie du nom de *Code infernal d'irréligion et d'anarchie.* Toutes ces voix avertissaient l'Assemblée de sa faute; et son Comité des affaires ecclésiastiques hésitait lui-même à faire exécuter cette mesure attentatoire à la liberté de conscience. Mais le parti des philosophes, qui la dominait, et l'éloquence de Mirabeau, dont l'idée fixe était de *décatholiciser* la France, l'entraînèrent à une iniquité qui lui répugnait; et, le 27 novembre, elle vota, sur le rapport de Voidel au nom des Comités réunis, l'obligation

1. Droz, *Hist. du règne de Louis XVI*, t. III, p. 175, éd. in-12, 1860.

du serment à cette Constitution du clergé, loi fatale qui sema le trouble dans les consciences et la division dans le pays, et qui suscita contre le clergé la violence et la persécution.

A Juilly, comme dans toutes les autres paroisses, le jour de la prestation de ce serment avait été fixé au dimanche, 16 janvier 1791, après la grand'messe. Le curé, le P. Brun, refusa de trahir le devoir de sa conscience; les habitants, dont il était aimé, respectèrent sa fidélité à l'Église; et il put continuer ses fonctions curiales jusqu'au mois d'août suivant, époque à laquelle il fut remplacé par l'intrus Moreau, bénédictin de l'abbaye de Saint-Faron, de Meaux. Il se retira alors à Montgé, d'où il revenait, chaque semaine, le vendredi soir, pour dire la messe, le samedi et le dimanche, à la chapelle Sainte-Geneviève du collège, en faveur de ses paroissiens qui s'y rendaient, « moins peut-être, dit le P. Pru-« neau, par conviction de l'illégitimité de l'intrus que « par affection pour leur véritable curé [1] ».

Au collège, le P. Mandar, astreint de son côté au serment en sa qualité de Supérieur, déclara au maire, chargé de le recevoir, en présence de toute la communauté assemblée, qu'il regardait la Constitution civile, à laquelle on voulait l'obliger à se soumettre, comme schismatique et attentatoire à l'indépendance de l'Église; qu'à ses yeux, le serment qu'il venait lui demander ne

1. Notes mss. du P. Marcel Pruneau, ancien curé de Juilly, citées dans la lettre inédite de son neveu, mort, en 1863, doyen du chapitre de la cathédrale de Meaux, à l'abbé Congnet, chanoine de Soissons.

serait, de sa part, qu'un parjure et une apostasie, et qu'il ne le prêterait jamais. Comme nous l'avons déjà dit, il fut cependant maintenu dans ses fonctions jusqu'aux vacances.

Sa noble résistance détermina celle de tous les Pères. Un seul eut la faiblesse de succomber, qui, du reste, lors du Concordat, s'empressa de réparer, par une rétractation publique, le scandale de sa défection[1]; ce fut le P. Élysée Prioleau. Fils d'un greffier du siège de Niort où il était né en 1751, il avait été reçu dans l'Oratoire à vingt ans, avait professé les classes élémentaires à Soissons et était entré à Juilly, comme Régent de troisième, en 1775. Il y avait été ordonné prêtre en 1781, y avait occupé successivement les chaires de seconde, de rhétorique et de philosophie jusqu'en 1784; et après y être resté quatre ans comme chanoine résidant, il avait remplacé le P. Viel dans sa charge de grand Préfet. Esprit fin et cultivé, homme adroit et aimable, mais trop oublieux de sa règle et pas assez du monde, il s'était laissé séduire par les idées philosophiques du temps; sa foi, affaiblie par ces sophismes, était devenue impuissante à le maintenir dans la voie droite, et l'acceptation du serment ne se présentait que trop aisément à ses yeux comme un moyen de concilier l'intérêt du collège et celui de sa position personnelle.

Les faits se chargèrent bien vite de déjouer ses calculs coupables. Supérieur de fait, il ne put faire recon-

1. Le curé Moreau se soumit, en même temps que le P. Prioleau, son ami, à l'autorité de l'Eglise, et mourut, en 1810, dans de grands sentiments de piété et de repentir de ses fautes.

naître son titre ni par le Régime de la Congrégation, qui lui reprochait sa félonie, ni par ses Confrères, dont les plus influents et les plus dignes l'abandonnèrent, ni par les familles qui lui refusaient presque toutes leur confiance. Il fallut l'intervention du P. Mandar pour empêcher la désertion totale du collège par les élèves et par les maîtres. Néanmoins, la rentrée d'octobre 1791 fut telle qu'on devait l'attendre de la difficulté de la situation ; il ne revint qu'une centaine d'élèves. Le P. Prioleau se chargea du cours de philosophie, et le P. Lefebvre continua celui de rhétorique. La Préfecture des études fut acceptée par le P. Crenière [1], et l'Économat et la Direction spirituelle de la maison, par le P. Lombois [2] sur l'avis du P. Mandar lui-même.

1. Le P. Michel Crenière, né à Vendôme en 1756, et admis dans l'Oratoire en 1773, avait étudié la philosophie à Montmorency, et était déjà venu à Juilly, en 1775, comme régent de sixième. Il avait ensuite enseigné les humanités à Nantes et, de 1783 à 1785, la rhétorique et la philosophie, à Arras, avec un grand succès; et il était revenu, en octobre de la même année, occuper la chaire de rhétorique à Juilly où il demeurait, depuis 1788, à titre de chanoine résidant.

2. Le P. Lombois (Philibert-Etienne), était né à Chalanges, diocèse d'Autun, en 1736. Entré dans l'Oratoire à vingt et un ans, après avoir fait ses humanités et sa philosophie au collège de Beaune, il débuta dans l'enseignement à Troyes et fut envoyé ensuite à Soissons où son talent fut remarqué. Elevé au sacerdoce en 1764, il fut chargé, l'année suivante, de la direction du séminaire de Châlons-sur-Saône et fut nommé curé d'Effiat en 1771. Quatre ans plus tard, en 1775, sa réputation de piété, la noblesse et la fermeté de son caractère le désignèrent pour le poste difficile de Supérieur de l'Ecole militaire de cette ville où il ne cessa, pendant douze ans, de recevoir les éloges et les témoignages d'estime les plus flatteurs de la part de tous les officiers généraux envoyés, chaque année, par le Roi pour inspecter l'Ecole. En 1788, il fut appelé à la Supériorité de Montmorency ; mais les soins de sa santé l'obligèrent à se retirer à Juilly qu'il ne quitta plus.

Trop d'excès et de troubles avaient signalé cette première période de la Révolution, pour que les études ne se ressentissent pas des anxiétés et des préoccupations générales. Elles furent, d'ailleurs, singulièrement entravées par l'introduction des exercices militaires que l'on prescrivit alors dans tous les collèges, et qui devinrent bientôt l'occupation préférée des élèves. Ceux des quatre classes supérieures, de troisième, de seconde, de rhétorique et de philosophie, formèrent un bataillon qui, en quelques mois, se fit remarquer par sa bonne tenue non moins que par la précision de ses manœuvres. Un sergent, tiré du régiment de Noailles, en était l'instructeur. Le drapeau en avait été donné par la mère de deux élèves, la vicomtesse de Noailles née d'Ayen, qui devait porter si courageusement sa tête sur l'échafaud le 4 thermidor an II (22 juillet 1794) [1]; et sa cravate avait été attachée par les mains de cette noble dame [2], la digne compagne d'un des héros de la guerre de l'indépendance américaine, l'intrépide vicomte de Noailles [3].

1. Lire l'émouvant récit de sa mort, dans *Madame de Montagu*, sa sœur, ch. VII, p. 149. Douiol, 1865.

2. Archives de Juilly, *Lettre inédite de Romainville-Dumoulin.*

3. Ce fut lui qui, dans son enthousiasme pour les idées généreuses de 1789, proposa à l'Assemblée constituante, dont il faisait partie, ces trois grandes réformes votées dans la fameuse nuit du 4 août et « d'où sont sortis l'unité de la France et l'affranchissement des hommes et des terres [1] » : l'abolition des droits féodaux, celle des corvées, et l'égale répartition des impôts entre tous les citoyens. En 1792, il fut récompensé par la proscription de cette motion célèbre, reprit son épée, aida son ancien compagnon d'armes, Rochambeau, à reconquérir Saint-Domingue, et trouva une mort digne de son grand cœur à l'abordage d'une corvette anglaise par la goëlette de guerre le *Cour-*

1. *Hist. du règne de Louis XVI*, par J. Droz, t. II, p. 311, éd. in-12.

Assez souvent, dans les beaux jours, le bataillon sortait du collège, tambour battant et enseignes déployées, et faisait de longues excursions dans le voisinage, au grand étonnement des bons campagnards qui suspendaient leurs travaux pour venir applaudir, sur son passage, à cette jeune milice du milieu de laquelle devaient sortir bientôt plusieurs généraux de mérite. Ces marches militaires étaient poussées quelquefois jusqu'à Roissy, où presque toujours d'abondantes collations étaient ménagées à nos joyeuses recrues dans le beau parc de M. le duc de Caraman.

Malgré l'agitation produite par un état de choses aussi anormal, et malgré le trouble qu'apportaient au Collège les nouvelles alarmantes de Paris et des provinces, on put encore terminer l'année et la clore par une distribution solennelle des prix ; mais ce fut la dernière. La loi sur le serment avait compromis la fortune du collège dont elle avait désorganisé la direction, dispersé les maîtres et réduit de près des trois quarts le nombre des élèves. Celle du 18 août 1792, qui supprimait les congrégations séculières, acheva sa ruine.

Cette loi, dont le but avoué était la destruction du christianisme en France, et qui réalisait tous les vœux de l'impiété philosophique du dix-huitième siècle, n'avait pourtant pas passé sans résistance. Pendant deux ans, elle souleva une polémique et des luttes ardentes, auxquelles

rier qui le transportait à la Havane, lui, son état-major et une compagnie de grenadiers de la 34e demi-brigade [1].

1. Ce brillant fait d'armes a été peint par Gudin, et raconté dans *Madame de Montagu*, p. 367.

des maîtres et des anciens élèves de Juilly prirent une part active que l'histoire de cette maison doit enregistrer.

La Constituante, en abolissant les ordres monastiques, malgré les services séculaires dont la France leur était redevable, avait cependant épargné les congrégations séculières et laïques, vouées à l'enseignement et au service des pauvres. L'article 2 du décret du 15 février 1790 statuait que, jusqu'à nouvel ordre, les maisons d'éducation publique et les établissements de charité continueraient de subsister. Cette disposition avait soulevé dans l'Oratoire des interprétations contraires et fait éclater, dans son sein, des dissensions fâcheuses. La plupart, et ils ne se trompaient pas, y voyaient, à une échéance indéterminée mais certaine, la perte de la religion et la destruction de leur Ordre; les plus jeunes, entraînés par l'effervescence de l'âge et par leurs rêves enthousiastes de renouvellement du monde, voulaient soumettre à l'Assemblée nationale des plans de réforme de ces diverses Congrégations et en particulier de la leur.

Instruit de ces dispositions, le Comité ecclésiastique de l'Assemblée crut devoir adresser une circulaire aux diverses maisons de l'Oratoire, pour leur signaler les dangers et l'inconséquence d'une pareille démarche avant la décision de l'Assemblée sur leur sort qui était toujours incertain. « Vivez d'ici là en paix et dans l'union, con-
« cluait le Comité. L'Assemblée, soyez-en sûrs, rend
« toute la justice qui est due à votre zèle pour l'instruc-
« tion de la jeunesse; et si, malgré son éloignement pour
« conserver les anciennes corporations, elle vous excep-
« tait, vous pourriez alors présenter les projets que vous

« jugeriez nécessaires [1]. » Cette observation finale était peu rassurante, et le ton général de la lettre trahissait d'ailleurs l'ironie et la malveillance. Le Régime de la Congrégation s'en émut et décida qu'il se rendrait à la barre de l'Assemblée, pour présenter sa défense et provoquer l'assurance de son maintien. Il y fut introduit le 10 juillet 1790.

C'était un ancien élève de Juilly, le marquis de Bonnay, député de la noblesse du Nivernais, qui présidait, précisément ce jour-là, l'Assemblée. La pétition de l'Oratoire fut lue par le P. Moisset, à qui le président répondit en ces termes :

« Messieurs, la liberté est l'essence de notre Constitution; elle l'est aussi de vos statuts. Votre Congrégation est depuis longtemps célèbre par ses lumières, utile par ses travaux, respectable par ses vertus. Depuis longtemps elle préside avec succès à nos meilleurs établissements d'éducation publique; elle a bien mérité de la patrie.

« Mais après vous avoir rendu ce témoignage au nom de l'Assemblée nationale, après avoir ainsi glorieusement récompensé les preuves que vous avez données de votre zèle et de votre patriotisme, me serait-il permis de me séparer, pour un moment, de mes fonctions augustes et de payer publiquement un tribut d'amour et de recon-

1. *Arch. nat.*, M. 235. Cette circulaire, qui porte la date du 8 juin 1790, était signée par dix de ses membres : par Durand de Maillane, vice-président; de Boislandry, secrétaire; l'abbé Expilly; Thibaut, curé de Souppes; dom. Gerle, chartreux; d'Ormesson; Dionis du Séjour; Lapoule; Massieu, curé de Sergy et ancien précepteur de MM. de Lameth; et Lanjuinais. Ce comité, formé le 20 août 1789, au nombre de quinze membres, avait été porté à trente depuis le 10 février 1790.

naissance à ceux qui, dans les premières années de ma vie, employèrent des soins si tendres à former mon cœur et mon esprit, à ceux sans qui je n'aurais jamais été digne de m'asseoir parmi les représentants de la nation? Plusieurs de mes collègues, qui ont reçu les mêmes bienfaits, partagent l'émotion de mon cœur et sont prêts à mêler leur voix à la mienne. Je m'estime heureux s'ils m'ont avoué pour leur interprète. L'Assemblée nationale vous permet, Messieurs, d'assister à la séance [1]. »

Cette démarche resta sans résultat, malgré la bienveillance des paroles du président de l'Assemblée, et n'apaisa pas les dissidents. Guidés par les illusions des uns, la vanité des autres et les calculs ambitieux du plus grand nombre, ils persistèrent à dire qu'il fallait agir au lieu d'attendre en silence les événements, et se tenir au courant des desseins de l'Assemblée nationale, afin d'aviser d'après eux; et ils résolurent, en conséquence, de nommer parmi eux un comité de quinze membres, dont la mission serait de conférer, pendant les vacances, avec ceux des membres de l'Assemblée nationale auprès desquels ils pourraient avoir accès, et de traiter avec eux des intérêts de la Congrégation. Ce projet fut sévèrement improuvé par le Régime; et, dans sa séance du 2 août suivant, il invita le P. Général à rappeler à ses partisans que la Congrégation ayant une existence légale, ses statuts et la forme de son gouvernement devaient continuer à subsister tels qu'ils étaient; que les règlements

1. V. cette allocution mss. aux *Arch. nat.*, M. 228. Conférer aussi le procès-verbal des séances de l'Assemblée nationale et le *Moniteur*.

s'opposaient à ce qu'aucun membre de l'Oratoire se rendît à Paris sans autorisation, même pour ses affaires; et que dès lors toute réunion, non convoquée par le P. Général, était nulle et illégale [1].

On chercha à éluder cette défense; et la formation du comité fut annoncée au P. Moisset par une lettre en date, à Montmorency, du 6 août 1790. Elle était signée : de Saint-Jorry, prêtre de l'Oratoire [2]; Monard, *idem*; Lalande, *idem* [3]; Daunou, *idem* [4], et Dotteville, de

1. *Arch. nat.*, M. 228. Cette délibération était signée : Moisset, Sup. gén.; Poiret, Sup. de la maison de Saint-Honoré; Petit et Balagny, Assistants.

2. Le futur Évêque constitutionnel de Nancy et l'auteur de l'*Apologie du Serment*, alors professeur de théologie à Montmorency.

3. Qui devint l'un des vicaires *épiscopaux* de l'évêque intrus de Meaux.

4. Daunou (P. C. F.), né à Boulogne-sur-Mer, le 18 août 1761, était entré à l'Oratoire en 1777, et après avoir professé dans plusieurs collèges de la Congrégation, à Troyes, à Soissons et à Boulogne, avait été ordonné prêtre en 1787, et professait alors la logique à Montmorency. Compromis déjà dans la cause de la Révolution, il dut quitter l'Oratoire en 1791, et fut nommé, en 1792, député du Pas-de-Calais à la Convention, où il éleva courageusement la voix en faveur de Louis XVI : « La sévérité d'une république, dit-il, n'est pas la barbarie de cannibales fanatiques »; et il vota pour le bannissement à la paix. Incarcéré, en octobre 1793, et mis en liberté après le terrorisme, il devint successivement président de la Convention et du Conseil des Cinq-Cents. Sous l'Empire, il accepta le poste de garde général des Archives, et se fit le servile instrument de la politique haineuse de Napoléon contre le Saint-Siège, et particulièrement de son projet de déposition de Pie VII [1]. Professeur d'histoire au collège de France en 1816, il publia ses leçons, en vingt volumes, sous le titre de *Cours d'études historiques*. Député de Brest en 1829, il fit partie de la Commission de l'Adresse et protesta contre les Ordonnances. Rapporteur de la loi sur l'instruction primaire en 1831, élu membre de l'Académie des Ins-

1. D'Haussonville : *l'Eglise et le premier Empire*, t. III, p. 486, 3e éd., in-12.

l'Oratoire, résidant à Juilly, et autorisé à signer aussi pour le C. Crenière [1], tous membres du comité.

Le P. Général répondit immédiatement à l'auteur de l'adresse, le C. Dotteville : « Messieurs nos Pères et Confrères, j'avais pensé que la circulaire du Comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale, qui a été adressée à la Congrégation, et la lettre que j'avais moi-même écrite, vous détourneraient du projet de former, dans le sein de la Congrégation, ce que vous appelez un comité, qui n'étant pas même du vœu de la plus grande partie du Corps, ne peut jamais être regardé comme légal. Quant à moi, fidèlement soumis à tout ce qui peut émaner de l'Assemblée nationale, je crois, avec le Comité ecclésiastique, que cette démarche est prématurée et dangereuse. J'ajoute que tant que le Corps existera, tant qu'il n'aura pas de nouvelles lois, il doit se régir

criptions en 1838, et nommé pair de France en 1839, il mourut le 20 juin 1840. Il n'eut jamais de chaire à Juilly; mais il y venait souvent passer ses vacances. Son ancien professeur de philosophie, le P. Marcel Pruneau, qui s'y rencontra avec lui pendant celles de 1790, a consigné le souvenir de leur entrevue dans une note intéressante, et qui rectifie une assertion inexacte de Feller dans son *Dictionnaire historique*. « Feller, dit-il, le représente comme cédant moins à sa vocation qu'à l'influence de ses maîtres, lorsqu'il entra dans la Congrégation; c'est une erreur. Daunou se fit oratorien par goût et par piété et fut d'abord un fort bon prêtre. Le succès de son discours, couronné à Nîmes : *De l'influence de Boileau sur la littérature française*, 1787, lui inspira une vanité qui fut sa perte. Dans les vacances de 1790, le maître et l'élève, s'étant rencontrés à Juilly, eurent une vive discussion dans laquelle le premier rappela fortement à l'autre et ses discours de ferveur et la cause de sa chute. » Cette note est reproduite dans la lettre déjà citée de l'abbé Pruneau, son neveu, à l'abbé Congnet.

1. Le C. Dotteville, né à Paris en 1701, était entré à Juilly en 1735.

par les anciennes, sans quoi il tomberait dans l'anarchie. Je suis le conservateur de nos règlements, et c'est un dépôt que je ne puis violer. J'attends avec respect et soumission ce qu'il plaira au Corps législatif d'ordonner de nous; mais jusque-là, il ne m'est pas permis d'enfreindre les statuts qui nous ont toujours gouvernés; et tant qu'ils existeront, je ne puis que vous rappeler à leur observation; tel est aussi l'avis de mon Conseil. Je suis, etc. Moisset[1]. »

Cette lettre inspira plus de réserve aux opposants; et ils renoncèrent à leur projet de comité. Malheureusement, ils avaient donné là un exemple d'insubordination, qui trouva bientôt des imitateurs.

L'année suivante, quelques jeunes Régents de Juilly, à peine majeurs, et qui n'avaient pas encore le temps requis pour être membres de l'Oratoire, mécontents d'un changement de résidence qu'on leur assignait, adressèrent à l'Assemblé nationale une plainte contre le Régime de la Congrégation, contre l'arbitraire de ses décisions et aussi contre le *fanatisme* du P. Mandar, leur Supérieur, qui, non content d'être un dissident, avait défendu, à Juilly, l'enseignement de la nouvelle géographie et l'introduction du *catéchisme national.*

Le député Fauchet, évêque assermenté du Calvados, consentit à se faire l'organe de cette plainte; et, ajoutant aux griefs qu'elle articulait ceux de la décadence des études au milieu de pareilles divisions et de la gène de l'Oratoire qui, disait-il, ne se soutenait que par des

1. *Arch. nat.*, M. 235. La minute n'est pas signée du P. Moisset, mais elle est écrite de sa main.

emprunts, il proposa la suppression des Congrégations séculières. L'Assemblée renvoya l'examen de cette motion au Comité ecclésiastique qui s'en occupa, toute affaire cessante, et choisit pour rapporteur Massieu, alors évêque de l'Oise, et qui devait plus tard échanger son anneau pastoral contre celui du mariage. Il établit une distinction entre les Congrégations de femmes, vouées à l'enseignement des classes pauvres et au soin des malades, et qu'il ne savait comment remplacer, et celles des hommes, qu'il était impatient de faire disparaître. Ces dernières se divisaient en Congrégations ecclésiastiques, telles que celles de l'Oratoire, de la Doctrine chrétienne, de la Mission de France ou de Saint-Lazare, des Missions étrangères, des Eudistes, de Saint-Joseph, de Saint-Sulpice, de Saint-Nicolas du Chardonnet, du Saint-Sacrement, du Saint-Esprit, des prêtres dits *Mulotins*, et en Congrégations laïques : des ermites du Mont-Valérien, de Sénart, de Saint-Jean-Baptiste et tous autres frères Ermites, celles des frères des Écoles chrétiennes, des frères tailleurs, des frères cordonniers. « Toutes ces associations, disait le rapport, excepté peut-être celles des Ermites qui vivent du travail de leurs mains dans la solitude, sont appelées par leurs statuts aux fonctions les plus intéressantes de la société : l'instruction de la jeunesse, l'enseignement de la religion, l'éducation de ses ministres, le soin des malades indigents.

« Mais pour remplir des fonctions aussi touchantes et aussi essentielles au bien public, est-il nécessaire, continuait-il, de tenir à une corporation quelconque? Ne voyons-nous pas ces fonctions également bien remplies

dans les gouvernements qui ne connaissent pas ces sortes d'établissements? Quand on est assez modéré dans ses désirs pour se contenter de la nourriture et du vêtement en se rendant utile aux autres, a-t-on besoin de tenir à une riche société dont les biens ne sont la propriété de personne ou deviennent quelquefois le patrimoine de quelques chefs moins sages ou moins scrupuleux? Pour enseigner la jeunesse, a-t-on besoin d'autre chose que de mœurs et de talent? Pour enseigner la religion et former ses ministres, faut-il un autre esprit que celui de l'Évangile? Pour se consacrer aux soins qui sont dus à l'humanité souffrante, faut-il d'autres motifs que ceux de la charité? »

Il ajoutait que sans doute les mœurs, la religion, les sciences, les lettres et les arts avaient les plus grandes obligations à la plupart de ces Corps, estimables à plus d'un titre, que l'esprit de Corps avait fait naître de grands hommes dans leur sein, mais qu'aussi il avait été trop souvent le germe de disputes, de querelles et de scandales dans l'Église et dans l'État, et que la paix et la Religion avaient plus perdu que gagné à la diversité d'opinions, ou religieuses ou politiques, produites dans tous les temps par la trop grande multiplicité des Congrégations. Et il concluait en soumettant à l'Assemblée l'approbation d'un projet de décret qui maintenait provisoirement l'existence des Congrégations séculières de femmes, supprimait toutes celles des hommes et accordait à leurs membres une pension annuelle de cinquante livres pour les prêtres, et de vingt-cinq livres pour les frères, par chaque année de service dans la Congréga-

tion, et, s'ils avaient plus de dix ans de services effectifs, de cinq cents livres à cinquante ans et de quatre cents livres, au-dessous de cet âge, pour les prêtres, et de moitié pour les frères.

L'Assemblée vota l'impression de ce rapport[1], mais ajourna la discussion du projet de décret jusqu'à l'époque où elle se croirait en mesure de supprimer toutes les Congrégations d'hommes et de femmes indistinctement. Toutefois l'impatience de la gauche ne lui permit pas de la différer longtemps ; et moins de trois mois après, le 10 février 1792, le Comité ecclésiastique lui présentait un nouveau rapport sur cette même question. Gaudin, qui pendant vingt-cinq ans de sa vie avait appartenu à l'Oratoire, en était l'auteur. Il écartait la distinction faite par Massieu, passait en revue toutes les maisons d'éducation depuis la Sorbonne jusqu'aux sœurs grises, discutait l'origine et le but de chacune de ces Associations ; et, poussant l'infamie jusqu'à s'attacher à prouver qu'elles n'avaient tendu toutes *qu'à perpétuer l'ignorance et l'imposture*, il concluait à leur suppression générale. L'Assemblée éluda encore une fois l'examen de cette proposition.

Dès qu'elle fut connue, elle souleva dans le public une indignation profonde et les plus énergiques protestations. L'une des plus remarquables par la justesse des pensées et l'énergie du langage, et qui fit alors une très grande sensation, est la lettre d'un ancien élève de Juilly à l'un de ses amis. Elle est datée du 21 février 1792, et est attribuée à d'Esprémesnil. A tous ces titres, elle nous semble, mal-

1. Novembre 1791.

gré son étendue, devoir être reproduite ici. Même à quatre-vingt-dix ans de distance, sa lecture peut d'ailleurs être encore profitable[1] :

1. Il existe, en effet, une similitude frappante entre la conduite politique des chefs de la première Révolution et celle des détenteurs actuels du pouvoir. Les uns et les autres semblent n'avoir qu'un but : la déchristianisation de la France; et ils le poursuivent par les mêmes moyens : l'expulsion des congrégations, l'athéisme dans l'école, la ruine de l'Eglise et la persécution de ses ministres.

Cette étrange uniformité de vues et d'action, à un siècle d'intervalle et dans les conditions sociales les plus dissemblables, ne trouve son explication ni dans la logique des événements qui ne l'implique en rien, ni dans le mouvement des esprits ou l'entraînement de l'opinion que ces procédés impies ne font au contraire qu'aigrir et blesser. En 1789, en effet, la nation tout entière affirme sa foi catholique et en consigne l'expression formelle dans ses cahiers; et, en 1880, elle en renouvelle non moins énergiquement le témoignage par son empressement à confier l'éducation de ses enfants aux *Frères* et aux *Sœurs* que nos maîtres du moment ne savent qu'exclure de la direction de leurs écoles publiques. On ne peut assigner qu'une seule cause à cette identité de procédés : la prépotence de la Franc-Maçonnerie qui, aux deux époques, maîtresse par ses loges de la majorité des collèges électoraux, s'impose à leurs élus et leur dicte ses lois. Et quiconque ne tient pas compte de sa grande influence ne sait rien de l'histoire contemporaine. Car il faut bien le reconnaître, « le monde est gouverné maintenant par de « tout autres personnages que ne se l'imaginent ceux dont l'œil « ne plonge pas dans les coulisses[1] ». « Depuis le milieu du « dix-huitième siècle, la Franc-Maçonnerie est si répandue par- « tout que *rien ne s'est fait depuis cette époque sans son consente- « ment*[2]; et la plupart des grands et sinistres événements de « nos jours ont été préparés et consommés par elle[3] ».

C'est donc un devoir pour tout esprit sérieux, mais surtout pour tout homme qui, à un titre quelconque, prend part à la défense des intérêts du pays, d'étudier cette société ténébreuse et de scruter ses secrets desseins.

1. *Connigsby*, roman politique de M. d'Israëli. London, 1844, p. 183.

2. Déclaration du F.·. Malapert, orateur du suprême Conseil du rite écossais, cité page 1 du Ier volume de l'ouvrage si intéressant du P. Deschamps : *les Sociétés secrètes et la Société*.

3. Lettre du cardinal Mathieu, du 7 avril 1875. *Loc. cit.*, p. 34 de l'introduction.

« Mon ami, le décret qui doit foudroyer les Congrégations séculières et l'Oratoire est prêt à paraître. On avait cru jusqu'ici qu'une Congrégation dont les Voltaire et les

Or, pour peu qu'on écarte les voiles hypocrites de bienfaisance et de sociabilité, dont elle sait si habilement couvrir ses menées souterraines, et qu'on pénètre jusqu'au fond de sa doctrine, on demeure convaincu que cette Eglise de la Révolution, comme elle s'appelle elle-même, est la véritable instigatrice du travail lent mais continu qui, depuis cent cinquante ans, dissout dans le monde moderne tous les principes de religion, de droit, de morale et d'hiérarchie, et qui, en minant ainsi les assises de la société, produit partout cette instabilité et ces convulsions qui emportent les gouvernements et les institutions séculaires.

Son dogme fondamental est, en effet, le naturalisme [1], l'affirmation de la bonté native de notre être et la négation de la déchéance originelle, d'où elle fait découler la déification de l'humanité, son règne à la place de celui du Créateur, et la substitution des droits de l'homme à la loi divine. Weishaupt, le fondateur de la secte de l'Illuminisme allemand, dans lequel il a résumé tout l'esprit de la Franc-Maçonnerie, en a formulé l'idée mère en ces quelques lignes · « L'égalité et la liberté, « dit-il, sont les droits essentiels que l'homme, dans sa *perfection originaire* et primitive, reçut de la nature. La première « atteinte à cette égalité fut portée par la propriété; la première « atteinte à la liberté fut portée par les sociétés politiques ou « les gouvernements; les *seuls appuis de la propriété et des gouvernements* sont les lois religieuses et civiles. Donc, pour rétablir « l'homme dans ses droits primitifs d'égalité et de liberté, *il faut commencer par détruire toute religion, toute société civile et finir par l'abolition de la propriété* [2] ». Et, en effet, la Franc-Maçonnerie poursuit sans relâche le triomphe de cette idée dans toutes les situations et sous toutes les formes politiques; et pour l'assurer, elle s'acharne contre tous les cultes, mais surtout contre l'Église catholique, parce qu'elle est l'instrument essentiel du règne de Dieu sur la terre, et par là même le ciment de la société et la conservatrice de l'ordre social.

On ne saurait donc s'y méprendre. La Franc-Maçonnerie est

1. V. l'Encyclique de S. S. Léon XIII sur la Franc-Maçonnerie, du 20 avril 1884.

2. *Les Sociétés secrètes et la Société*, t. Ier, p. 7. — Depuis l'assemblée ou *convent* général de toutes les loges du monde entier tenu en 1781, à Wilhemsbad, dans le Hanau, la Franc-Maçonnerie s'est identifiée avec l'Illuminisme. (*Le Secret de la Franc-Maçonnerie*, p. 48 et 89.)

d'Alembert avaient fait eux-mêmes le plus grand éloge, qu'un corps qui n'était lié que par les liens de la fraternité, qui n'excitait l'envie ni par ses édifices, ni par son crédit, ni par ses richesses, qui ne mit jamais la moindre distinction entre le riche et l'indigent, le noble et le roturier et qui, sous l'ancien régime, fut constamment battu par la tempête, serait au moins épargné. Mais sa destruction est depuis longtemps projetée; et elle doit subir le même sort que tous les ordres religieux.

« Il n'y a pas de doute que si la cause des Congrégations séculières eût été plaidée selon les règles de la justice et de la vérité, elles n'eussent gagné leur procès, d'autant plus que l'auteur du rapport cite la philosophie comme la première cause de leur suppression, et que personne n'ignore que la philosophie moderne est une indifférence entière, pour ne pas dire une aversion pour toutes les religions, un mépris universel de toutes les règles qui tendent à la conservation des mœurs, de la subordination, de la piété et des droits de la Royauté, une pleine et parfaite tolérance envers les ouvrages impies ou obscènes. On sait que la Sorbonne ne s'est rendue coupable aux yeux des philosophes, que parce qu'elle les combattait avec vigueur. »

Après avoir justifié certains Ordres monastiques, notamment les Trappistes et les Bénédictins, des calomnies dont ils étaient l'objet, l'auteur de la lettre continue ainsi :

à l'heure actuelle l'ennemie la plus redoutable de la société comme de la religion; et lutter contre elle c'est combattre l'athéisme et l'anarchie.

« Quant aux Congrégations, il est sans doute étrange qu'après avoir dit qu'on devait les respecter comme étant soumises à la volonté des personnes, libres à toute heure de rompre leurs engagements, et qu'après avoir reconnu les services qu'elles avaient rendus et qu'elles rendraient encore, on ne craigne pas d'avancer qu'il faut les anéantir parce qu'on ne les conservait que par reconnaissance et par besoin. »

Et relevant ces derniers mots, il ajoute avec une perspicacité que l'expérience n'a que trop justifiée :

« Mais quand donc ce besoin a-t-il cessé?

« Où sont les corps prêts à remplacer ceux qu'on va détruire? L'art d'élever la jeunesse ne se donne pas par infusion, et l'on aura beau patenter des professeurs, s'ils sont isolés ils n'auront ni cette émulation qui subsistait dans les corporations, ni cet amour du devoir qu'inspire celui de la religion.

« Chaque professeur apportera dans un collège son opinion avec soi; s'il est déiste, il communiquera le déisme à ses élèves; s'il est impie, il se moquera devant eux de tout ce qui se rapporte à Dieu; et les dogmes de l'existence du Souverain Etre et de l'immortalité de l'âme, dogmes si essentiels, que J.-J. Rousseau lui-même ne craint pas de dire que tout gouvernement *doit punir de mort* quiconque ose les attaquer, passeront pour de pures chimères.

« Que diront alors les parents en voyant revenir leurs fils remplis du venin de l'incrédulité? Et ce sera vraisemblablement le fruit de la belle éducation qu'on destine à la jeunesse, et qu'elle goûtera d'autant plus volontiers que,

dans l'âge bouillant des passions, on aime à se persuader qu'il n'y a point de Dieu. *Dixit insipiens in corde suo : Non est Deus.*

« Le rapporteur, poursuit l'ancien élève de Juilly, a tort de se plaindre de la division qui a éclaté dans l'Oratoire; car il est indubitable que les jeunes gens qui en ont secoué le joug, ne l'ont fait que parce qu'ils se flattaient de trouver des appuis auprès des nouveaux législateurs; et ce fut alors que le Régime dit avec raison que, si l'insubordination était autorisée à un pareil point, il aimerait mieux être déchargé de toute responsabilité que de souffrir de pareils excès...

« Mais il semble aujourd'hui, dit-il encore, qu'il faut tout abattre, et qu'une simple réforme ne peut être utile. D'après cela, il n'y aura plus ni ente, ni greffe, ni arboriculture; il faudra toujours déraciner. Tout zèle passe pour fanatisme; le père qui arrache un mauvais livre des mains de son fils, est un fanatique; le maître qui exige que ses domestiques assistent à la messe, est un fanatique; le pasteur qui tonne contre des impies qu'on appelle de grands hommes, est un fanatique; le prêtre qui, fidèle au cri de sa conscience, refuse le serment comme incompatible avec sa croyance, est un fanatique; l'évêque qui donne un mandement pour revendiquer l'ancienne discipline et conserver la tradition, est un fanatique; le Pape lui-même, quoique le chef de la religion catholique, obligé par sa dignité suprême de conserver le dépôt de la foi, est un fanatique[1].

1. Le 4 mai 1791, en effet, le surlendemain de la publication du Bref du 13 avril contre la Constitution civile du Clergé et

« On dirait qu'il n'y a plus d'autre Dieu que la patrie, quoiqu'elle ne soit pas infaillible dans ses décrets, et que l'Église aurait dû être idolâtre chez les Romains, arienne du temps des Ariens, protestante parmi les protestants. C'est pourtant sur cette base ruineuse que porte la nécessité de détruire les Congrégations séculières : l'auteur du rapport ne leur reproche d'autre délit que ce refus d'adopter la loi du serment, qu'il regarde comme le sceau du vrai patriotisme, sans vouloir penser que l'assemblée qui l'a décrétée, en vertu d'une Constitution susceptible elle-même de changements après la troisième législature, n'a pas fait de lois irréfragables, et que cette loi du serment peut être abrogée.

« Mais ce que je dois vous dire, mon ami, après avoir analysé ce rapport, c'est que me trouvant ces jours-ci avec plusieurs Oratoriens des plus respectables et des plus éclairés, je fus vraiment édifié de leur modération. Sans la moindre plainte contre l'Assemblée, ils se contentèrent de me répéter ce que dit leur célèbre P. Lami dans son portrait de l'Oratoire dont il fut un des plus dignes membres : « Nous avons beaucoup de reconnaissance du « bien qu'on nous procure ; mais nous ne savons pas ce que « c'est que de tenir registre du mal qu'on nous fait. »

« Les amis de cette célèbre Congrégation ne sont pas si modérés. Ils éclatent en justes murmures de ce qu'une société, dont la religion et la patrie tirent tant d'avantages,

la loi du serment, le Pape (Pie VI) fut brûlé en effigie sur la place du Palais-Royal aux acclamations de la foule, *Hist. parlementaire*, t. IV, p. 69. L'abbé Jager, *Hist. de l'Eglise de France pendant la Révolution*, t. II, p. 236.

se voit anéantie sous le simple prétexte qu'on ne veut plus de corporations[1]. »

C'était là le langage de l'équité et du bon sens; mais l'Assemblée n'était plus capable de l'entendre. « Elle rêvait d'être libre », selon la belle et profonde parole de Sieyès lors de la suppression de la dîme, « et elle ne savait pas être juste ». La perte de la religion avait été arrêtée dans les loges de la franc-maçonnerie[2]; il fallait, à tout prix, détruire les Congrégations qui en étaient le dernier et le plus ferme appui. L'hostilité de la majorité n'était plus douteuse. Un député avait pu, déjà, décrier les religieuses à la tribune, et dire qu'elles portaient dans les campagnes et qu'elles insinuaient dans l'esprit des enfants le poison de l'aristocratie et du fanatisme. Un autre avait traité de *charlatanes* les filles de la Charité et proposé la dispersion de cette *vermine*. Aussi, lorsque Merlin demanda, le 6 avril, au nom de l'ordre public, que l'on statuât sur le sort des Congrégations religieuses, l'urgence fut-elle déclarée. Sur sa motion, Gaudin donna une seconde lecture de son rapport, et, séance tenante, toutes les Congrégations séculières enseignantes, sans exception, furent supprimées.

Ainsi fut consommée par la Législative l'œuvre d'impiété, d'injustice et d'ingratitude préparée par la Constituante. Les corporations religieuses avaient propagé partout les sources de l'enseignement; elles avaient fait de la France un foyer de lumière et de science, qui l'avait

1. V. cette lettre imprimée, aux *Arch. nat*, M. 235.
2. *Convent maçonnique* du 15 février 1785, à Paris. V. *les Sociétés secrètes et la société*, t. II, p. 120, 134 et 138.

élevée au premier rang des peuples. On les supprima comme des écoles d'ignorance et comme un obstacle à la chose publique. Leurs richesses territoriales, basées sur les titres les plus légitimes : les dons, le travail et une possession quinze fois séculaire, produisaient un revenu d'environ 150 millions, qui leur avait servi à couvrir le sol d'établissements de charité et de maisons d'enseignement. En un jour on les en dépouilla, oubliant, dans le délire de la passion, et cette fameuse déclaration des droits de l'homme, qu'on venait de proclamer, et cette vérité première, rappelée avec tant d'éloquence par l'abbé Maury dans sa défense de la propriété ecclésiastique, « que sans la propriété il n'y a plus de liberté, parce que la liberté n'est autre chose que la première des propriétés sociales, la propriété de soi ».

Ce décret mit fin à l'existence de l'Oratoire dont toutes les maisons furent fermées, les membres dispersés et les biens confisqués[1].

1. Le dernier état de la Congrégation, dressé par le P. Moisset en son Conseil, le 1er avril 1790, constatait l'existence de 236 prêtres, 394 confrères et 121 frères servants, en tout 751 membres (*Arch. nat.*, M. 229), répartis en 71 maisons, savoir, la maison de Saint-Honoré, résidence du P. Général; — 3 institutions : de Paris, Aix-en-Provence et Lyon; — 2 maisons d'étude : de Montmorency et de Sainte-Marthe, à Marseille; 6 séminaires : de Châlon-sur-Saône, Dijon, Grenoble, Saint-Magloire, à Paris, Toulouse et Vienne (non compris les petits séminaires de Lyon et du Mans); — 30 collèges : d'Agen, Angers, Arras, Autun, Beaune, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Condom, Dieppe, Effiat (Académie et Ecole militaire), Hyères, Juilly (Académie), Le Mans, Lyon (collège de la Trinité), Marseille (collège de Sainte-Jaume), Montbrison, Nantes, Niort, Notre-Dame de Grâce en Forez (Académie), Pezenas, Poligny, Provins, Riom, Salins, Soissons, Toulon, Tournon, Tours, Troyes et Vendôme (Ecole militaire); — et 30 maisons de

A Juilly, dont il lésait la majorité des habitants en détruisant une maison qui faisait leur fortune, la municipalité, composée presque tout entière d'honnêtes ouvriers, en retarda l'exécution jusqu'aux vacances, et consentit à laisser séjourner au collège ses anciens possesseurs. Néanmoins, la rentrée d'octobre ne put pas s'effectuer. Quelques semaines auparavant avaient eu lieu les exécrables forfaits qui firent du mois de septembre 1792 une des dates les plus lugubres de notre histoire : les égorgements des Carmes et de l'Abbaye, la proscription des prêtres insermentés, les scènes sauvages des prisons, l'atroce massacre de la princesse de Lamballe [1]. Les plus fermes courages étaient ébranlés. Ceux des Pères de Juilly qui avaient quitté l'Académie deux mois plus tôt, ne purent ou n'osèrent plus y rentrer; ceux qui y étaient demeurés prirent presque tous la fuite, saisis d'épouvante.

retraite et cures de : Amiens, Avignon, Arles (c.), Besançon (c.), Bourges, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Douai (c.), Grasse, Joyeuse (c.), Limoges, Marines (prieuré et cure), Montpellier, Nancy (c.), Nevers, Notre-Dame des Anges, Notre-Dame de Grâces de Cotignac, Notre-Dame des Ardilliers de Saumur, Notre-Dame des Vertus d'Aubervilliers, Ollioule, Orléans, Rouen, Saint-Paul aux Bois (prieuré et cure), Perthuis, Troyes (Saint-Esprit), Raroy, Toulouse (cure), Tours (maison pour les Confrères), La Rochelle (3 cures). (*Arch.*, M. M. 592.)

Et le total des revenus annuels des biens et terres de la Congrégation, contenu dans la déclaration qu'elle eut à en faire en 1791 (*Arch.*, M. M. 600), ne s'élevait qu'à la somme totale de 57,112 livres. Dans ce chiffre, ceux de l'abbaye de Juilly figuraient pour 19,803 livres. Où trouver une preuve plus convaincante de l'esprit de pauvreté et de désintéressement qui anima toujours l'Oratoire.

1. Les listes officielles portent le nombre des victimes des massacres de Septembre à 1,458. L'abbé Jager, *loc. cit.*, t. III, p. 549.

Le P. des Essarts trouva dans une maison amie, à Croissy près Saint-Germain, une retraite sûre qu'il partagea quelque temps avec son ancien élève, le duc Pasquier. Le vieux Dotteville, égaré par les conseils de Daunou, demeura à Paris où il mourut en 1795 dans les bras d'un prêtre jureur. Le plus grand nombre se résigna à prendre la route de l'exil, après avoir courageusement combattu pour la foi; tels furent, avec le P. Méraut de Bisy et le P. Latour, le vicaire général du vénérable évêque Mgr du Chillan [1], le P. Sonnet qui alla faire une éducation en Espagne, le P. Marcel Pruneau qui suivit, comme précepteur, le fils aîné du marquis de Causans dans les Pays-Bas, le P. Viel qui se retira à la Louisiane, sa patrie, dans laquelle il demeura jusqu'en 1812, et le P. Mandar qui trouva la plus généreuse hospitalité en Angleterre, dans la famille du duc de Norfolk dont il avait eu un des fils pour élève à Juilly, et qui revint mourir en France en 1803, après avoir refusé, sous Napoléon comme sous Louis XV, d'être promu à l'épiscopat [2]. Tous honorèrent l'Église de France dans ces divers pays, et conquirent l'estime et les sympathies des populations qui les accueillirent, par leur conduite exemplaire et leur touchante résignation.

1. Le P. Latour se retira en Allemagne où il mourut du typhus en soignant nos soldats dans les hôpitaux.

2. V. *Biographie universelle*, Didot, Art. Mandar. Le nom du P. Mandar n'est plus rappelé que par celui d'une des rues de Paris. Mais ses vertus sont restées héréditaires dans sa famille; et l'un de ses petits-neveux, Eugène Belin, notre condisciple à Juilly, mort en 1873, a su, par son intelligence et son travail, rendre la maison de librairie classique qu'il dirigeait, l'une des plus importantes de la capitale.

La maison de Juilly eut même son martyr dans la personne du P. Queudeville. Né à Caen en 1733, le P. Germain Queudeville avait été admis à dix-huit ans à l'Institution de Paris. Après avoir été Préfet de pension à Juilly, de 1753 à 1755, professeur d'humanités à Nantes et à Beaune, de philosophie au Mans, et de théologie à Saint-Magloire, le séminaire archiépiscopal de Paris, il était en dernier lieu simple curé de Coulans, près le Mans. Chassé de sa paroisse pour refus de serment, il se retira à Juilly. Il y demeurait depuis dix-huit mois, lorsque la loi du 26 août 1792 sur la déportation l'engagea, pour ne pas compromettre ses confrères, à quitter cette retraite. Il vint à Paris consulter le maire, Bailly, qui lui dit que la loi ne pouvait atteindre un sexagénaire. Rassuré par lui, il crut trouver un protecteur dans son ancien élève du Mans, Levasseur, député de la Sarthe à la Convention ; mais le régicide ne l'accueillit que pour le perdre, le fit arrêter dans son propre salon et traîner à la prison du Luxembourg. « Mon Dieu, ayez pitié de son âme », s'écria le saint prêtre, en entendant prononcer son arrêt de mort par le tribunal révolutionnaire ; et il monta à l'échafaud, à la barrière du Trône, le 10 juillet 1794, âgé de soixante-deux ans [1].

1. V. *les Martyrs de la foi pendant la Révolution,* par l'abbé Aimé Guillon, 4 vol. in-8º, et *les Confesseurs de la foi,* par l'abbé Carron, 4 vol. in-8º, 1820. L'Oratoire compte d'autres martyrs : tels que le P. Jean-Baptiste Perron, Supérieur du grand séminaire de Dijon, qui y mourut incarcéré, le 27 décembre 1793 ; le P. Mathurin Petit, né à Lyon en 1770, élève de l'Oratoire, condamné à mort par la commission révolutionnaire de Lyon le 25 décembre 1793, exécuté le même jour, à vingt-trois ans ; le P. Pochet (François-Xavier), massacré à Manosque le

Enfin, d'autres de ses Pères restèrent à Paris pour y prodiguer les secours de leur zèle et de leur saint ministère.

Tel fut le P. Grellet, l'ancien précepteur des enfants de Noailles à Juilly[1]. Il se fit l'intrépide auxiliaire du P. Carrichon, aussi de l'Oratoire, et lui facilita les moyens de donner une dernière absolution à ce vénérable maréchal duc de Mouchy qui, au 20 juin, faisait encore à Louis XVI un rempart de son corps, et qui, en sortant de la prison du Luxembourg pour aller à la mort, reconnu et exhorté au courage par un de ses vieux compagnons d'armes, lui fit cette réponse sublime : « A dix-sept ans, j'ai monté « à l'assaut pour mon roi ; à quatre-vingts, je monte à « l'échafaud pour mon Dieu ; mon ami, je ne suis pas à « plaindre[2]. » Il lui fournit également l'occasion d'accompagner, quelques jours après, le 4 thermidor an II, jusqu'au lieu de son supplice, la vicomtesse de Noailles, cette héroïne chrétienne que nous avons déjà rencontrée à Juilly. La veille de sa mort, tombant de fatigue en

6 août 1792 ; le P. Lazare Roubiès, né à Marseille en 1741, d'une très vaste érudition, qui, après avoir montré un courage héroïque au siège de Lyon en 1793, fut traduit devant la commission révolutionnaire de cette ville, le 17 février 1794, et condamné à mort comme fanatique : « J'ai besoin de faire pénitence, dit-il, en entendant sa condamnation ; je suis heureux de l'abréger en mourant pour la religion de Jésus-Christ » ; le P. Mathurin Tabaraud, le frère de l'historien du P. de Bérulle, condamné à la déportation par les autorités de la Haute-Vienne, mort, en rade de Rochefort, le 3 avril 1794, sur le navire *les Deux-Associés*, des suites de privations et de mauvais traitements (V. *les Martyrs de la foi*, cités plus haut) et le P. de Brandoin de Balagnier de Beaufort, Supérieur de la maison de l'Oratoire de Lyon, guillotiné à Toulouse, en 1793.

1. Le P. Grellet n'était pas prêtre, mais simple confrère.

2. *Madame de Montagu*, p. 162.

évangélisant ses codétenus, elle répondait à l'un d'eux, qui l'engageait à prendre quelques repos : « Comment se reposer à la veille de l'éternité? » et, le lendemain, après avoir vu tomber la tête de son aïeule, la maréchale de Noailles, et celle de sa mère, la duchesse d'Ayen, elle présenta la sienne au bourreau, en exhortant encore, sur le sanglant escalier, un des compagnons de son supplice à s'abandonner à la divine miséricorde[1].

Tel fut encore le P. Brun, le curé de Juilly, qui, sous son costume de garde national, qu'il ne quitta pas un seul jour, la cocarde tricolore à son tricorne, prodiguait partout les consolations suprêmes aux victimes du tribunal révolutionnaire. Comme le P. Carrichon, son ami[2], il eut le bonheur d'assister celles de la journée du 22 juillet 1794 ; mais, plus heureux que lui, il put parvenir jusqu'au pied de l'échafaud, et y rester pour prononcer la formule sacrée de l'absolution sur chacune des quarante et une têtes qui y tombèrent[3].

1. *Madame de Montagu*, p. 148, ch. viie.

2. Le P. Carrichon a, lui aussi, raconté cette scène déchirante mais admirable dans le *Correspondant*, no du 10 avril 1847, où, sans le nommer, il désigne le P. Brun dans ce passage (page 8) : « Sur les marches de l'église Saint-Louis j'aperçois un ami, pénétré pour elles de respect et d'attachement, cherchant à leur rendre le même service. »

3. Nous devons ce détail à notre excellent ami, M. le chanoine Gossin, Président général de l'Œuvre de Saint-François de Sales, qui a bien voulu nous permettre de citer l'extrait suivant des manuscrits de son respectable père, M. Jules Gossin, décédé ancien Conseiller à la cour royale de Paris, et dont la mémoire est restée en vénération dans les deux Sociétés de Saint-Vincent de Paul, dont il fut le second Président général, et de Saint-Régis, dont il fut le fondateur.

« La famille de Noailles était très liée avec un prêtre de « l'Oratoire, nommé le P. Brun : elle avait fait promettre à cet

Il ne resta à Juilly que les PP. Prioleau, Lombois, Creuzet, Lefebvre et Raffié, qui ne voulurent pas se séparer des quelques élèves, au nombre de vingt environ, que la dispersion ou l'éloignement de leurs familles contraignaient à demeurer au collège.

Le jour même de la distribution des prix d'août 1792, les scellés furent apposés par le chef de la Municipalité du village sur la chapelle et la bibliothèque. Mais quinze jours après,

> Dans ces jours où la France était, avec stupeur,
> Livrée à la folie autant qu'à la terreur,

comme le dit un de nos poètes juliaciens, Loraux [1], à qui nous empruntons ces détails, une horde insensée, sous les ordres d'un commissaire du Directoire de Meaux, pénétra dans la maison, brisa les portes de la chapelle, mutila sa croix, ses vases, ses flambeaux, entassa ses ornements, ses tableaux et les bois sculptés de ses antiques stalles dans la cour des grands, et en fit un feu de

« ecclésiastique que si le tribunal révolutionnaire la condam-
« nait à mort, il suivrait les charrettes, déguisé en garde
« national, pour qu'au moment fatal il pût donner à chacun
« l'absolution *in articulo mortis*. Le P. Brun tint fidèlement sa
« promesse, mais là ne se borna pas sa charité; il resta au pied
« de l'échafaud et prononça la formule sacrée *sur chaque tête* qui
« allait tomber. » (T. V, p. 111e de ces manuscrits, rédigés par M. Gossin sous le titre de : *Dictées sur l'histoire de France*, pour servir à l'éducation de l'un de ses enfants.)

Ce fait, d'ailleurs, avait un intérêt particulier pour M. Gossin dont le père, Pierre-François Gossin, député de Bar-le-Duc à l'Assemblée constituante, était au nombre des quarante et une victimes qui ont porté leur tête sur l'échafaud révolutionnaire le même jour que Mmes de Noailles; et il le tenait, ainsi qu'il l'explique à la page suivante, du P. Brun lui-même avec lequel il s'était trouvé en rapport en décembre 1810.

1. Pièce de vers lue au banquet de 1834.

joie autour duquel les pauvres élèves furent contraints de danser la carmagnole. Elle se livra aux mêmes profanations dans l'église du village, enleva de son piédestal la statue du patron de la paroisse, saint Étienne, et l'étendit sur la dernière marche du porche, pour qu'on ne pût pas entrer dans l'église sans la fouler aux pieds[1].

Ce furent là, du reste, les seuls excès qu'on eut à déplorer à Juilly. Il y eut bien encore quelques-uns de ces actes dans lesquels on pourrait reconnaître l'inspiration de la déesse Raison, mais qui, s'ils étaient ridicules, n'avaient du moins rien d'odieux. La grande cour vit, à plusieurs des fêtes républicaines, se dresser des tables de banquets patriotiques, où les élèves *durent* porter des toasts *à la Liberté*.

Dans la chambre des quatrièmes,
On ouvrit le club de l'endroit,
Où de déraisonner chacun avait le droit[2],

et où l'auditoire écolier, tenu d'y assister, sourit plus d'une fois de la singulière rhétorique de maint orateur.

Il ne fut plus permis aux élèves de donner à leurs maîtres le nom de *Pères*, et le respect du langage leur fut interdit à leur égard :

Pour un insolent *tu* le *vous* fut aboli[3].

Les corridors, si connus sous les noms des Bérulle, des Condren, des Saint-Thomas d'Aquin et des Bossuet,

1. Nous tenons ce fait d'un témoin oculaire, Mme Barre, de douce et pieuse mémoire, la mère de notre condisciple et bien bon ami, Édouard Barre, notaire honoraire, Président actuel du Conseil d'administration de la Société anonyme du collège.
2 et 3. Loraux, *loc. cit.*

devinrent désormais les corridors : Robespierre, Marat, Saint-Just, Billaud et Couthon[1]. Une nuit même, le collège eut une alerte. Un détachement de cavalerie vint faire l'assaut du grand portail et chercher dans la maison les émigrés que, disait-il, elle cachait. Le P. Lombois, qui couchait auprès des élèves, eut le temps de sauter à bas de son lit, de courir à la maison du haut du Parc[2] prévenir les Pères qui l'habitaient, et d'aller se réfugier avec eux chez un habitant de Nantouillet. Mais ils en furent quittes pour la peur et purent, dès le lendemain, rentrer au collège et reprendre leurs paisibles fonctions.

Ils furent obligés, cependant, de les interrompre pendant trois mois, lorsqu'en avril 1793 le Comité de salut public, embarrassé des malades et des blessés de nos armées de l'Est et du Nord, se décida à les évacuer à l'intérieur. Le collège fut alors condamné à servir d'hôpital où l'on entassa plus de six cents soldats, et les élèves furent relégués sous les toits du bâtiment de l'infirmerie, où l'on ne parvenait pas à dérober à leur vue les affreux ravages de la mort. Mais des démarches actives furent faites auprès des autorités départementales et même auprès du ministre de la guerre pour éloigner cette ambulance; et, en octobre de la même année, il n'y restait plus un seul malade[3].

1. Ces corridors existaient encore sous cette dénomination, en 1797, lorsque notre condisciple Berryer, qui nous l'a déclaré, entra à Juilly.

2. Cette maison servait autrefois d'infirmerie pour les élèves atteints de maladies contagieuses.

3. La demande en fut adressée au Comité de salut public par le P. Lefebvre qui la fit appuyer par J. Lebon, qu'il avait connu à l'Institution. Il l'avait d'abord présentée directement à Cou-

Néanmoins les études, quoique rendues plus libres, ne prirent pas encore leur cours ordinaire. Le nombre des élèves était trop restreint pour que l'on pût songer à l'organisation de classes régulières; et les préoccupations politiques ne laissaient pas assez de repos d'esprit pour que maîtres et élèves se livrassent à un travail sérieux et suivi. Enfin, un dernier fléau qui sévit en 1794, la disette, força les Pères de Juilly à congédier jusqu'au dernier de leurs élèves et à se retirer eux-mêmes dans les environs : les PP. Prioleau et Crenière à Montgé, auprès du curé Moreau, et le P. Raffié dans sa famille. Un seul, le P. Lombois, résolut de mourir plutôt que de quitter le collège; il profita de la loi du 21 février 1795, qui tolérait la liberté des opinions religieuses, pour rouvrir l'église de Juilly et y célébrer les saints mystères jusqu'à ce que le retour du curé intrus, au mois de mai suivant, l'obligeât à relever de son état d'abandon la chapelle du collège pour pouvoir y continuer ses fonctions sacerdotales.

thon, à qui il avait été recommandé par la sœur de Robespierre, Charlotte, qui lui avait fait connaître Billaud-Varennes, son ancien confrère à Juilly; mais cette tentative avait failli lui coûter la vie : Couthon, à la fin de l'audience qu'il lui avait accordée, allait agiter sa sonnette pour le faire arrêter par ses sbires, quand le P. Lefebvre, prévenu de son dessein par Charlotte Robespierre qui lui avait recommandé de fuir s'il recevait de lui un accueil aimable, s'esquiva à la hâte en emportant, dans sa fuite précipitée, le chapeau de son affreux interlocuteur au lieu du sien. Cette dangereuse entrevue a été racontée bien des fois par le P. Lefebvre lui-même à plusieurs de nos condisciples.

CHAPITRE SECOND

LES DERNIÈRES ANNÉES DE L'ORATOIRE A JUILLY

Rachat du Collège, devenu bien national, par les PP. Lombois, El. Prioleau, Lefebvre et Creuzot, sous le nom du P. Prioleau seul. Avance du prix par M. Gibert. — Direction du P. El. Prioleau. Embarras des premières années. Rétablissement de la méthode et de la discipline oratoriennes. Réouverture de l'Académie littéraire. Personnel des Professeurs. Les PP. Lefebvre, Huré, des Essarts, Patuel. Visite du Collège par le général Bonaparte, le cardinal Maury, M. de Fontanes et Fouché. Mort subite du P. El. Prioleau. Transmission de la propriété du Collège à sa famille. — Son frère Antoine le remplace comme Supérieur. — Direction du P. Crenière, ses antécédents, son mérite. — Les Cosaques au Collège. Son second rachat par les PP. Lombois, Crenière et Sonnet. Réunion des survivants de l'Oratoire à Juilly. Mort du P. Crenière. Les PP. Lombois et Sonnet lui succèdent. Caractère du P. Sonnet. Il fait de Juilly la propriété d'une société tontinière. Statuts et but de cette société. Adjonctions d'agrégés ou intéressés aux sociétaires. Désaccord entre eux. Décès des PP. Lombois et Sonnet. Situation prospère de la Maison à leur mort. Sa prompte décadence. Le P. Laurent Roche, directeur. Ses faiblesses l'obligent à résigner ses fonctions. M. Pascal Roche, son frère, le remplace et cède le Collège à MM. les abbés de Scorbiac, de Salinis et Caire. Intervention de M. Berryer au traité. Conditions de la cession.

Dès que le couteau sanglant de la guillotine eut été brisé par la réaction de thermidor, et que la France, laissée à la générosité de ses instincts, put se rendre compte de l'étendue de ses désastres, il se fit un élan universel pour les réparer.

A Juilly, un homme dont la mémoire y sera toujours en honneur, M. Gibert, propriétaire du château de Thieux et père de trois de nos anciens condisciples, empêcha, par sa libérale initiative, le collège de devenir

la proie des spéculateurs éhontés qui, sous le nom de *bande noire*, achetaient partout, à vil prix, pour les dépecer, les plus beaux domaines nationaux. Il proposa aux quatre principaux Pères de la maison de s'en rendre immédiatement acquéreurs, s'offrit à leur bailler les fonds nécessaires, s'assura de l'adhésion de la municipalité locale et des autorités de Seine-et-Marne; et, lorsque par ses soins toutes les difficultés eurent été aplanies, l'adjudication définitive du collège de Juilly et de toutes ses dépendances fut prononcée, le 3 messidor an IV (21 juin 1796), par le notaire de Dammartin au profit des PP. Prioleau, Lombois, Lefebvre et Creuzet, au prix minime de 10,000 francs, qui fut payé comptant des deniers avancés par leur bienfaiteur. Pour éviter les défiances et les entraves de l'autorité supérieure, le nom du P. Prioleau fut seul porté dans l'acte; mais il fut convenu, en présence du notaire et de M. Gibert, que dès que les circonstances le permettraient, un acte complémentaire rendrait à cette acquisition son véritable caractère de propriété collective, recouvrée et transmissible gratuitement, en vue de la consacrer, à toujours, à un établissement d'éducation religieuse et nationale[1].

1. Cette convention irrégulière, destinée à rester quelque temps secrète, amena plus tard, comme presque toutes les clauses de ce genre, de regrettables démêlés entre ses auteurs. En 1805, les PP. Lefebvre et Creuzet invitèrent le P. Prioleau à réaliser l'acte de constatation de leur propriété commune. Il ne crut pas devoir se rendre encore à leur prière. Un procès fut sur le point de s'engager; mais Berryer père, qui avait consenti à se charger de la cause des demandeurs, amena une transaction; et les PP. Lefebvre et Creuzet furent désintéressés au prix de 40,600 francs chacun. Tous ces détails sont consignés dans une

Moins de quatre années donc après la suppression légale du collège, et au lendemain de la plus formidable de nos commotions sociales, Juilly rentrait presque intact entre les mains de ses anciens possesseurs. Ils y retrouvaient leurs autels dévastés mais encore debout, leur bibliothèque intacte et toute la maison sans changement. La Providence semblait leur ouvrir une seconde fois le champ de l'avenir et les convier à renouer la chaîne glorieuse des traditions de leur ordre. Le P. Prioleau, il faut le dire à sa louange, comprit la grandeur de cette mission, et tous ses efforts tendirent à reconstituer l'Oratoire à Juilly, en y réunissant ses membres dispersés et en y rétablissant l'enseignement sur ses anciennes bases.

LE P. PRIOLEAU (1796-1809).

Les treize années de la supériorité du P. Prioleau (François-Élysée) furent laborieuses, mais aussi fécondes en résultats. Il s'était mis à l'œuvre sans ressources [1], sans appuis, avec un personnel de professeurs incomplet et un nombre d'élèves insuffisant. A sa mort, il laissa le collège en voie de prospérité, dirigé par des maîtres habiles et comptant plus de deux cents pensionnaires. La politesse de ses manières et la convenance de ses rapports avec les familles, la fermeté de son caractère et son habileté administrative furent les principales

note manuscrite, intitulée : *Souvenirs de Juilly*, et déposée aux Archives du collège.

1. On le voyait, chaque matin, la blouse sur le dos, et la bêche à la main, cultiver son jardin comme un simple ouvrier, dont il avait besoin d'économiser le salaire.

causes de cette restauration rapide de la maison.

Il la rouvrit le 9 vendémiaire an IV (1er octobre 1796) sous le nom d'*Ecole secondaire de Juilly*, qu'il changea plus tard, à l'avènement de l'Empire, en celui d'*Institution de Juilly*[1]. La première année fut très difficile. Tout était à faire et l'on manquait de tout : d'argent, de collaborateurs et d'élèves. Au début, ils n'étaient que vingt-cinq, dirigés par cinq personnes : les PP. Prioleau, Lombois, Crenière, Lefebvre et le curé Moreau.

Le P. Prioleau ajouta à ses fonctions celles de professeur de philosophie ; le P. Lombois cumula celles d'administrateur, d'aumônier et de professeur de mathématiques. Il les connaissait bien et était très versé dans la science de l'astronomie. C'est lui qui y fabriqua de ses mains le globe terrestre que l'on voit encore à la bibliothèque. Le P. Crenière se chargea de la préfecture des études et de l'enseignement de l'histoire ; le P. Lefebvre, de celui de la rhétorique et des humanités ; et le curé Moreau, avec la collaboration du P. Raffié qui rentra un peu plus tard, de celui de la grammaire et des langues grecque et latine.

En 1797, la rentrée fut de cent élèves. L'accroissement du pensionnat continua en 1798 ; il devint encore plus notable à partir du 18 brumaire ; et, d'année en année, les encouragements donnés à l'instruction par le gouvernement réparateur du premier Consul, sa bienveillance personnelle pour Juilly, où son plus jeune frère, Jérôme, avait été élevé, et plus tard celle de M. de Fon-

1. V. les *Palmarès* de l'époque. Elle reprit son titre d'Académie royale de 1815 à 1828.

tanes, le Grand Maître de l'Université, concoururent à relever la fortune du collège.

Dès la rentrée de 1798, le P. Prioleau eut la joie de pouvoir lui rendre son organisation d'autrefois. L'ancienne discipline fut rétablie : la répartition des élèves en cinq chambres ou divisions d'après leur âge, les mouvements divers, les heures d'étude et de classe, les exercices religieux, le silence, la lecture au réfectoire, les promenades, les jeux de paume et de billard, les récompenses et les punitions, tout, jusqu'au martinet, fut remis en vigueur comme avant la Révolution. Les chaires de philosophie, de rhétorique, d'humanités et de grammaire, depuis la troisième jusqu'à la huitième, celles de grec, d'histoire et de mathématiques furent toutes relevées. On ajouta à ces leçons celles des langues modernes : de l'anglais, de l'allemand et de l'espagnol et aussi celles de la musique et du dessin. L'histoire était enseignée, jusqu'en troisième, par les maîtres de grammaire; à partir de la troisième, par un professeur spécial; le grec n'était commencé qu'en cinquième. Les mathématiques étaient professées, comme l'histoire, par les maîtres ordinaires jusqu'en troisième et par un maître particulier à partir de cette classe. On voyait en troisième la géométrie, l'algèbre en seconde, et les mathématiques spéciales en rhétorique et en philosophie.

La vieille méthode de l'enseignement de l'Oratoire fut respectée. Ce fut le même programme d'études, la même distribution du temps et des leçons. Une heure par jour, au moins, était réservée à la lecture dont le goût, encouragé par les travaux académiques, était très répandu.

Jusqu'en philosophie, les élèves s'occupaient surtout de latin, d'histoire et de mathématiques; et, en général, ils les possédaient bien. Le P. Prioleau leur demandait peu; mais ce peu il exigeait qu'ils le sussent à fond. Il avait en horreur les connaissances multiples et superficielles qui fatiguent la mémoire, sans profit aucun pour l'intelligence. Il croyait que l'enseignement devait faire non pas de précoces savants, mais des hommes capables de tout apprendre, et il voyait dans l'étude des langues anciennes le moyen le plus efficace pour donner à l'esprit des jeunes gens la force et l'étendue qu'exigeraient les diverses carrières auxquelles les appelleraient, un jour, leurs aptitudes ou les circonstances. Enfin l'institution de l'Académie, avec ses conditions d'admission, son mode d'élection, ses exercices, ses insignes distinctifs, ses privilèges et ses encouragements, fut fidèlement maintenue[1];

1. V. *suprà*, p. 225. L'Académie, telle que la rétablit le P. Prioleau en 1798, ne différa de l'ancienne que par quelques points de détail. Elle se composa d'élèves de philosophie, de rhétorique et de seconde. Le nombre des académiciens était illimité en philosophie; de six, au maximum, en rhétorique; de quatre, en seconde; et à Pâques, on élisait deux élèves de troisième qui prenaient le titre *d'élèves de l'Académie*. Ses séances avaient lieu toutes les trois semaines; et chacune des trois classes supérieures en faisait les frais, à tour de rôle. Le programme de ces séances consistait dans la lecture de pièces de vers français ou latins, discours, dissertations, traductions, ou autres ouvrages de prose française ou latine composés par les élèves de ces classes, membres ou non de l'Académie, dans leur appréciation par des rapports spéciaux des académiciens et dans la discussion des questions d'histoire, de littérature ou de grammaire qu'ils pouvaient soulever. Chaque classe élisait, au suffrage universel et par bulletins secrets, ceux de ses membres appelés à faire partie de l'Académie. L'Académie elle-même élisait son bureau. Le président, qui était toujours un élève de philosophie, portait, dans toutes les cérémonies, une croix d'or,

et l'on n'apporta aucun changement dans le nombre et la nature des récompenses de fin d'année. Il y eut également, en sus des prix ordinaires, des prix d'honneur auxquels concouraient les élèves de chaque chambre ou division, et dans chaque classe les prix d'application et de bonne conduite, ceux d'excellence ou prix des places de compositions jusqu'à Pâques, et ceux de l'Académie [1].

A cette sagesse de vues dans l'enseignement, le P. Prioleau joignait le don de discerner les talents et de les faire valoir; et, parmi ceux de ses collègues qu'il rappela de l'exil et auxquels il offrit une cordiale hospitalité, il sut toujours choisir des auxiliaires capables.

Jusqu'en 1800, le Préfet des études fut le P. Creuzé, dont la vigilance et la sévérité étaient proverbiales.

De 1801 à 1807, cette charge importante fut remplie par le P. Balland, homme d'un grand savoir et du meilleur monde qui, par sa longue expérience et ses relations étendues, eut une grande part aux succès du collège. Né en 1741, à Clairval sur le Din, au diocèse de Besançon, il avait fait d'excellentes études à Salins et sa philosophie

suspendue au cou, en sautoir, par un large ruban de soie rouge à double liséré jaune. Le chancelier ou vice-président, qui devait être aussi un philosophe, et le secrétaire, choisi parmi les rhétoriciens, portaient la même croix d'or à la boutonnière. Tous les autres académiciens la portaient en argent avec le même ruban. Les deux *élèves de l'Académie* n'avaient que le ruban. Cette croix, analogue à celle de Saint-Louis, était à huit pointes, cantonnées de quatre fleurs de lis; d'un côté, étaient gravées les initiales A. R. (*Academia regia*), et de l'autre, une branche de laurier boutonnée et terrassée avec la devise de Juilly : *Orior*.

1. Les places de premier en application et en composition donnaient aussi, chaque semaine, et dans chaque classe, le droit de porter une décoration spéciale.

chez les Jésuites de Dôle, était entré dans la Congrégation en 1762 et avait été ordonné prêtre en 1776. Successivement Préfet de pension et des études à Niort et Supérieur du collège de Béthune, de 1777 à 1783, il dirigeait depuis sept ans l'Académie d'Effiat, où il avait eu pour élèves Desaix et Casabianca, lorsque la Révolution éclata. M. de Fontanes, dont il avait été le précepteur, l'avait en vénération. Il venait très souvent le voir à Juilly et se plaisait à visiter avec lui les classes et les études. Il ne se lassait pas d'admirer leur parfaite discipline; il appréciait la méthode d'enseignement qui y était suivie. Il aurait désiré, nous l'avons vu déjà, l'étendre à toute l'Université, lorsqu'il en fut devenu le grand Maître[1]. « C'est la maison modèle, » répétait-il à tous ceux qui lui parlaient du collège; et il ajoutait : « Les maîtres d'étude de nos lycées ne réussiraient peut-être pas à Juilly; mais ceux de Juilly réussiraient partout[2]. »

Le cours de philosophie, confié d'abord à un P. Henriot, le fut ensuite au P. Crenière, l'un des esprits les plus éminents qu'ait possédés Juilly dont il devint Supérieur; celui de rhétorique fut fait pendant les neuf premières années par le P. Lefebvre, professeur brillant et plein de goût, que ses démêlés avec le P. Prioleau forcèrent à quitter Juilly, après vingt et un ans d'enseignement, et qui vint, en 1805, se fixer à Paris où il sut se faire un nom honorable dans les lettres[3].

1. V. *suprà* l'introduction.
2. Le P. Balland, en quittant Juilly, fut nommé inspecteur général de l'Université.
3. Le P. Lefebvre, auteur du poëme : *le Génie voyageur*, par-

Après le P. Lefebvre, la rhétorique eut pour titulaire le P. Huré aîné, qui avait appartenu à l'ancienne Université de Paris ; il était chargé, en même temps, de l'enseignement du grec[1]. C'était un prêtre exemplaire, un professeur habile et un helléniste distingué. Son admiration pour la littérature du grand siècle allait jusqu'à la passion ; il n'avait jamais feuilleté qu'avec dédain *le Génie du Christianisme*, et n'en regardait l'auteur que comme un dangereux novateur. Or, un jour, nous raconte un des élèves de son temps, Amédée Pichot, dans une de ses *Arlésiennes*, il donna pour sujet de composition dans sa

vint à une longue et verte vieillesse, et demeura le lien de l'ancien et du nouveau Juilly, comme il fut aussi le trait d'union entre l'ancien et le nouvel Oratoire. Sur la fin de sa vie, il obtint une distinction flatteuse et méritée. Au banquet des anciens élèves, du 26 janvier 1850, dont il était un des convives, le président, Berryer, se leva au dessert pour donner lecture d'une lettre que venait de lui adresser un de nos anciens condisciples, M. de Parieu, alors ministre de l'Instruction publique et des Cultes, et qui lui annonçait que, sur sa demande, le Président de la République accordait la croix de la Légion d'honneur à M. Hippolyte Lefebvre ; et séance tenante, M. Achille Gibert, receveur général de l'Oise, en vertu d'une délégation spéciale du grand Chancelier, décora son vieux maître des insignes de l'Ordre et lui donna l'accolade, aux acclamations prolongées de l'assemblée.

L'âge avait fait dégénérer en manie l'originalité de son esprit. Il s'était fait arranger à Passy un logement identique à son appartement d'hiver de Paris ; et de deux jours l'un, il occupait alternativement chacun d'eux. La dimension, la distribution, l'ameublement des pièces, tout y était absolument semblable. Les livres mêmes de sa bibliothèque y étaient en double et leur reliure était pareille. Il n'y avait que sa vieille servante dont il n'avait jamais pu trouver le pendant ; c'était son désespoir. Il mourut, en 1859, âgé de quatre-vingt-douze ans.

1. Comme professeur de grec, le P. Huré fut remplacé par M. de la Villirouet, qui devint plus tard inspecteur divisionnaire des postes.

classe : *la Fête-Dieu*. Un des neveux de M. de Chateaubriand [1], qui en faisait partie et qui possédait secrètement l'ouvrage de son oncle, y copia textuellement le chapitre qui porte ce titre. Il fut *le premier*, laissant tous ses concurrents à une grande distance. Et le P. Huré, après avoir lu tout haut le chef-d'œuvre de son élève, s'écria avec enthousiasme : Jeune homme, vous êtes plus fort que votre oncle.

Les classes d'humanités et de grammaire eurent à leur tête : la seconde, le P. Rochas, excellent homme mais trop indulgent; la troisième, le P. Dumoulin; la quatrième un P. Delpouve, célèbre collectionneur de tulipes; la cinquième, le curé Moreau, esprit caustique et bon latiniste; et la sixième, le P. Petit. Ce dernier aurait été capable, au dire de son illustre élève, Berryer, d'enseigner la rhétorique; mais sa modestie le porta à confiner ses talents et son expérience dans cette classe élémentaire et fondamentale où il initiait ses élèves, avec un art incomparable, aux principes essentiels des trois langues classiques : française, latine et grecque, en prenant pour pivot de son enseignement le latin, dont la syntaxe, comme l'a justement fait remarquer un excellent grammairien, M. Labbé, « plus pleine que la nôtre et plus claire que celle du grec, offre cependant avec l'une et avec l'autre des analogies évidentes et sert admirablement, comme un flambeau intermédiaire, à éclairer d'avance les obscurités de la méthode grecque et à illuminer notre gram-

1. Louis-Geoffroy et Christian-Antoine de Chateaubriand furent élèves de Juilly, de 1803 à 1806.

maire d'un éclat inconnu à ceux qui n'étudient pas le latin[1] ».

Les mathématiques furent enseignées d'abord par le P. Lombois; puis, de 1802 à 1806, par M. Romainville Dumoulin, ancien élève de Juilly, qui en sortit pour entrer comme employé dans les bureaux de la guerre[2]; et après lui, par le curé Moreau.

Enfin les leçons d'histoire furent données par le P. des Essarts, « savant et laborieux comme un bénédictin, écrivait de lui son élève Berryer[3], et qui consacra presque tous ses travaux à des recherches historiques dont les nombreux manuscrits avaient été laissés par lui à la bibliothèque du collège »; et à sa mort[4], par le P. Chapus, charmant vieillard qui professait très bien, mais un peu trop à bâtons rompus.

Nos poètes juliaciens, Guérin, de Coriolis, de Castillon, Nancey et Barthélemy, ne nous ont pas laissé ignorer non plus : les dessins de *Bluteau*, la musique de *Crevin*, l'anglais de *Charlemagne*, la prestance de *Simart*, le maître d'escrime, et l'allure martiale du maître d'étude *Bouchard;* mais aucun nom n'a été mieux célébré par leurs

1. *Des Réformes dans l'enseignement secondaire*, par M. Labbé, professeur de sixième au lycée Saint-Louis, p. 31.

2. Poète aimable, il lisait souvent à nos banquets des chansons très goûtées.

3. Lettre de M. Berryer au commandant d'artillerie Ordinaire, neveu du P. des Essarts, du 28 mars 1865.

4. Il mourut à Juilly le 3 août 1803, et fut enterré dans le caveau de la chapelle du collège. Ses élèves firent graver sur sa pierre tombale, placée dans la chapelle Sainte-Geneviève, à l'entrée du chœur, ces seuls mots : *Merentes amici posuere*; et longtemps, par respect pour sa mémoire, on évitait de marcher sur cette pierre en se rendant à la grande chapelle par la sacristie.

chants et n'est resté, grâce à eux, plus populaire que celui du professeur de septième [1],

Ce Père Patuel, aux robustes poumons,
Qui jadis à Paris, quand il ouvrait l'office,
Ébranlait de sa voix les tours de Saint-Sulpice.

BARTHÉLEMY. B. de 1831.

1. Il inspira l'auteur de *Némésis*, qui voulut d'abord consacrer à sa mémoire un poème épique :

Œuvre de longue haleine, autant que l'*Iliade*,

dit-il lui-même au banquet de 1839 (p. 22),

Que j'intitulerai la Patuelliade
Et qui débutera par ces mots éclatants :
Je chante Patuel qui chanta si longtemps.

D'autres travaux le détournèrent de ce projet; et il se borna à célébrer son martinet, sur le ton de l'élégie, dans des vers pleins d'esprit, adressés par lui au roi Jérôme qui lui avait demandé des nouvelles de ce héros du plain-chant :

Prince! ce martinet que sa main redoutable
Caressait au dortoir, en chaire et même à table
Et dont nous gardions tous les stigmates gravés,
Après avoir reçu l'honneur que vous savez,
Fut conservé par lui comme une chose sainte
Dans un lieu qui bravait toute profane atteinte.
Longtemps il le montra d'un front enorgueilli
Aux étrangers marquants qui visitaient Juilly;
Et quand las d'agiter la terrible férule,
Après soixante hivers consacrés à Bérulle,
Il fut en patriarche habiter sans retour
Le calme Nantouillet qui lui donna le jour,
Comme un vieux serviteur, compagnon d'un vieux maître,
Ce sceptre le suivit dans son manoir champêtre.
C'est là que loin d'un monde orageux et menteur,
Libre de contenter ses goûts d'horticulteur,
Il mêlait à la rose, objet de son extase,
Le tabac que son nez distillait en topaze.
Un soir, comme il prenait cet innocent plaisir,
Le sommeil éternel vint sans bruit le saisir;
Et sur la tombe simple où ce sage repose,
Un martinet se trouve à côté d'une rose.
Puisse-t-il dormir en paix et qu'aujourd'hui
Le martinet d'en haut ne soit pas lourd pour lui!

BARTHÉLEMY, *Entretiens sur Juilly*. Pièce lue au banquet de 1848, p. 21.

Sous la direction habile du P. Prioleau les portes de Juilly s'ouvrirent à un grand nombre de personnages marquants qu'il ne négligeait aucune occasion d'y attirer. En décembre 1797, après le fameux traité de Campo-Formio, le vainqueur d'Italie, accompagné de ses frères Joseph et Louis, et de ses sœurs Elisa, Caroline et Pauline, vint inopinément à Juilly embrasser son plus jeune frère Jérôme, alors élève du Collège[1].

En mai 1803, Mgr de Barral, évêque de Meaux, vint donner à Juilly la Confirmation. Plus de douze cents personnes de tout âge se présentèrent pour recevoir ce sacrement qui n'avait pas été administré depuis la Révolution. Jamais on n'avait vu une affluence aussi considérable et une réception aussi touchante faite au premier Pasteur du diocèse. On fut obligé de dresser l'autel au fond de la grande allée du parc.

Deux ans plus tard, le cardinal Maury vint présider une séance académique et voulut bien, à la demande du

1. Il le trouva dans la grande allée du parc, jouant avec Charles et Fortuné Julliot, ses deux amis, sous la garde de leur mère. Après les premiers moments d'épanchement, le jeune Jérôme courut à Mme Julliot qui s'était éloignée, en la priant de ralentir le pas : « Je veux, lui dit-il, que mon frère vous remercie de vos bontés pour moi. » Puis il revint vers le général, lui dit quelques mots et lui montra cette dame. Bonaparte se dirigea aussitôt vers elle avec sa société et, l'abordant avec grâce, la remercia de ses attentions pour son frère, la pria de les lui continuer et l'assura de sa reconnaissance. Il se dirigea ensuite vers la maison qu'il visita en détail, et voulut voir le réfectoire pendant que les élèves s'y trouvaient à table. Un quart d'heure après, les illustres voyageurs remontaient dans leurs berlines, qui les ramenaient en poste à Paris. La relation de cette visite a été faite par M. Charles Julliot lui-même. V. le compte rendu du banquet de 1848, p. 34, en note.

P. Supérieur, répéter son célèbre discours pour la défense du clergé, qu'il avait prononcé à la Constituante en 1790. Bien des fois aussi on y reçut M. de Fontanes, alors président du Corps législatif, et le trop fameux Fouché :

Véritable Janus,

a fort bien dit notre condisciple Turpin,

qui dans sa double vie,
Et du bien et du mal semble être le génie.
Il avait arraché maint confrère à la mort;
Nos cœurs reconnaissants lui comptaient cet effort;
Et s'il doit craindre enfin l'inexorable histoire,
Il ne peut être, au moins, damné par l'Oratoire.

Le P. Prioleau mourut frappé d'apoplexie, la veille de la distribution des prix, le 20 août 1809. Il n'avait fait aucun testament; en sorte que la propriété du collège passa à ses deux frères et à ses neveux. Un de ses anciens élèves, Guérin, a fait de lui ce portrait, qui pourrait lui servir d'épitaphe :

..... Prioleau,
Impassible pasteur d'un turbulent troupeau,
Même des plus mutins savait se faire craindre,
Sans jamais leur donner aucun droit de se plaindre.
Aimable, un peu malin et parfois jovial,
Sage administrateur et juge impartial[1].

LE P. ANTOINE PRIOLEAU (1809-1813).

Son frère Antoine, prêtre de l'Oratoire comme lui, le remplaça. C'était un homme de capacité médiocre, mais simple et réservé, et qui sut, par la douceur de son caractère, calmer les trop justes susceptibilités de ses

1. Vers lus au banquet de 1840, p. 23.

collègues, qui reprochaient à la mémoire du P. Elysée Prioleau de s'être laissé surprendre par la mort, sans avoir assuré leur droit à la propriété du collège, comme ils l'en avaient prié maintes fois. Ils consentirent à ne pas l'abandonner; et l'espoir de reconstituer la Congrégation leur fit même conserver leurs fonctions.

Il n'y eut de changement qu'en rhétorique dont le Professeur, le P. Huré, demanda à la quitter pour se charger désormais de la seconde, moins fatigante pour lui. Il eut pour successeur M. Guay, jeune professeur de talent, qui, quelques années après, passa à la chaire d'histoire.

Ce fut dans sa nouvelle classe, qu'en 1812, un poète se révéla au P. Huré parmi ses élèves. Un matin, en ouvrant son Cicéron, il s'aperçut qu'un rat en avait rongé plusieurs pages pendant la nuit. Il fit de cette mésaventure le sujet d'un devoir; et le lendemain, il trouva dans ses copies la pièce de vers suivante :

Parmi tous les bouquins d'une bibliothèque
Où l'on voyait fleurir Quintilien, Varron,
Tite-Live, Virgile et Lucain et Sénèque,
    Et surtout l'ami Cicéron,
J'aperçus, l'autre jour, en bonne compagnie,
Un rat frais et dispos qui, sans cérémonie,
    Et s'agitant en forcené,
Rongeait, à belles dents, un vieux *pro Milone*,
    Fort tranquille sur la manière
    De digérer de si bons morceaux.
Eh bien! que dira-t-on si l'on voit, au contraire,
    Bâiller aux endroits les plus beaux
  Des enfants nés pour servir de modèle
  Par leur ardeur, leur travail et leur zèle?
    Quoi! l'espoir naissant de l'Etat
    Serait-il moins sage qu'un rat!

Le grand Préfet, le P. Crenière, envoya cette pièce

à M. de Fontanes, grand maître de l'Université. Elle était de l'élève Poirée Saint-Aurèle, de la Guadeloupe, qui publia plus tard le poème des *Flibustiers*, les *Cyprès* et les *Palmiers*, les *Veillées françaises*, et qui mérita, par la grâce et l'éclat de sa poésie, le surnom de poète des Antilles. Il est mort à Sainte-Rose (Guadeloupe), le 22 février 1855.

Le P. Antoine Prioleau succomba à une affection du foie en février 1813. Sa mort fit passer la propriété du Collège entre des mains laïques, celles de son plus jeune frère qui était marié, et des enfants de sa sœur, Mme Bonneau.

LE P. CRENIÈRE (1813-1817).

Né à Vendôme, le 9 octobre 1756, le C. Michel Crenière avait été reçu dans la Congrégation en 1773. Après avoir fait sa théologie à Montmorency, il débuta dans l'enseignement à Juilly, en 1775, par la classe de sixième, fit les autres classes de grammaire à Nantes de 1776 à 1780, les humanités, la rhétorique et la philosophie à Arras de 1781 à 1786, et était revenu, en 1787, comme professeur de rhétorique à Juilly qu'il ne devait plus quitter. La Révolution l'avait empêché de se faire prêtre ; mais il en portait l'habit et il en pratiquait tous les devoirs. Esprit vaste et profond, âme tendre et élevée, d'une activité infatigable et d'une grande piété, il rappelait en sa personne les vertus de l'Oratoire dont il était un des derniers survivants. Fils dévoué de la Congrégation, pour laquelle il professait une sorte de culte, il travailla avec une abnégation et une persévé-

rance que rien ne put lasser, à l'œuvre de son rétablissement. Ce fut même en vue de l'accélérer qu'il consentit à prendre la direction de Juilly, que lui offrirent les héritiers du P. Antoine Prioleau. La difficulté des temps et surtout une mort prématurée ne lui permirent pas d'en assurer le succès.

Sa trop courte Supériorité fut signalée par de graves événements : l'invasion de la France par l'étranger; la chute du pouvoir impérial; le rachat du collège par des Pères de l'Oratoire, et leur association pour en maintenir l'esprit.

Ce fut en mars 1814 que Juilly vit ses jours d'humiliation et d'effroi,

> Où sainte Geneviève aux eaux de sa fontaine
> Abreuva les coursiers sortis du Borysthène [1].

Dès le 27, l'approche des Cosaques fut signalée par des bandes de paysans qui fuyaient devant eux dans toutes les directions, traînant à leur suite femmes, enfants et bestiaux. Le 28, dans l'après-midi, apparurent deux éclaireurs; et le soir, toute la campagne s'illumina des feux de leurs bivouacs. Vers onze heures, une horde de ces barbares enfonça la grande porte du collège, se répandit dans toute la maison, à la chapelle, dont on eut à peine le temps d'enlever les vases sacrés, dans les dortoirs, dans les salles d'étude, dans les réfectoires, faisant main basse sur tout, jusque sur les couvertures et les vêtements des élèves. Le lendemain, à la pointe du jour, de nouvelles troupes vinrent prendre leur part

1. Vers de Barthélemy, lus au banquet de 1839, p. 23.

du pillage et enlever le reste des provisions de bouche. Sans ressources et sans vivres au milieu d'un pays dévasté, le P. Crenière rassembla le pensionnat au fond de la grande cour, divisa les élèves en groupes de quarante à cinquante, et les dirigea les uns vers Paris, les autres vers Dammartin et Luzarches, sous la garde des moins terrifiés de leurs maîtres. Les pauvres enfants se mirent en route par la pluie, à jeun, et les poches vides même de leur Xénophon. Aussi leur marche en désordre et précipitée n'eut-elle rien de comparable à sa belle retraite, si ce n'est pourtant qu'elle eut un résultat analogue. Pas un ne fut pris par l'ennemi; tous purent arriver sains et saufs chez leurs parents; et tous aussi, cinq à six jours après, se retrouvaient au bercail, joyeux de se revoir et de se raconter les divers épisodes de leur commune Odyssée[1].

La chute de l'Empire, que détermina cette invasion, et les événements qui la suivirent, occasionnèrent pour le collège une crise passagère qui inquiéta ses propriétaires et les amena à composition. On leur fit de nouvelles offres de cession, qu'ils se décidèrent à accepter; et, le 5 janvier 1816, les PP. Crenière, Lombois et Sonnet rachetaient leur cher Juilly au prix total de 237,680 fr.,

1. Louis Reybaud, notre condisciple, l'a rappelée dans des vers lus par lui au banquet de 1831 :

Il fut une heure où de rudes attaques
D'un grand empire abrégèrent le cours.
Moi, j'étais là, quand vinrent les Cosaques,
Quand leurs chevaux hennirent dans nos cours.
Faibles enfants! loin des murs du Collège,
Je m'en souviens, par la guerre chassés,
Nous répétions : Que le ciel te protège,
Pauvre Juilly! tes beaux jours sont passés!

sur lesquels ils payèrent, de leurs deniers personnels, une somme de 157,000 francs. Quinze jours après, le 18 du même mois, les nouveaux propriétaires, dans la pensée d'assurer à leur acquisition le caractère d'immutabilité qu'il n'avait pas dépendu d'eux de donner à celle de 1796, formèrent entre eux une association pour l'exploitation du collège. Cet acte ne changea rien, du reste, à leurs fonctions. Le P. Crenière conserva la Supériorité; le P. Lombois, l'économat; et le P. Sonnet, la direction des études.

Tout semblait concourir à la réalisation de leurs vues et préparer, par les garanties de l'avenir de Juilly, le rétablissement de l'Oratoire. Les élèves étaient nombreux, la discipline exacte, le travail sérieux et l'enseignement solide. La chaire de philosophie était occupée par le P. Huré; celle de rhétorique par M. Laval, ancien élève de la maison, ruiné par les événements de Saint-Domingue, traducteur en vers latins du *Lutrin* et de l'*Art poétique* de Boileau[1]; celle de seconde par le P. Raffié, bon humaniste et excellent homme; celle de troisième par l'abbé Piquet, impitoyable censeur des moindres fautes de syntaxe; les autres chaires, par les PP. Viel, Petit et Patuel; M. Sénard, ancien élève de l'Académie, homme du monde et fort instruit, donnait des leçons de mathématiques; le P. Chapus, celles d'histoire, et M. de la Villirouet, celles de grec.

Beaucoup d'autres Pères de l'Oratoire, cordialement

1. M. Laval resta à Juilly, dont il fut maire pendant cinq ans, jusqu'en 1827, époque à laquelle il fut nommé censeur du collège de Vendôme. Il est mort, en 1867, précepteur en Russie.

accueillis à Juilly à leur retour de l'exil, y restaient réunis. Enfin le comte d'Artois, à qui la maison avait été recommandée par M. de Bonald, l'avait prise sous sa protection spéciale et, dès l'année 1816, avait envoyé son chambellan, le comte d'Escars, pour présider en son nom la distribution des prix.

Sur ces entrefaites, la mort subite du P. Crenière, enlevé à l'affection et à l'estime de tous[1], le 18 octobre 1817, fit évanouir toutes ces espérances. La maison se soutint encore jusqu'à la mort de ses deux associés. Mais le défaut de recrues dans le jeune clergé, qu'absorbaient les besoins du diocèse, et l'âge trop avancé des anciens membres de la Congrégation furent des obstacles insurmontables à sa résurrection.

Le P. Crenière n'avait pas voulu se laisser surprendre par la mort, comme le P. E. Prioleau, sans avoir fait de dispositions testamentaires; et, dès le mois de mai 1816, il avait institué pour légataires universels ses deux associés. Son testament, attaqué par sa famille, fut maintenu par les tribunaux, et la propriété de Juilly reposa dès lors tout entière sur la tête des PP. Lombois et Sonnet.

LES PP. LOMBOIS ET SONNET (1817-1824).

Lorsque la perte si fâcheuse du P. Crenière appela le P. Lombois à partager avec le P. Sonnet le fardeau de la conduite du collège, il était déjà dans sa quatre-vingt-

1. La ferme et habile administration du P. Crenière lui avait valu l'honneur d'être, en 1815, nommé maire de Juilly par le suffrage unanime des habitants. Il l'était encore à sa mort.

deuxième année[1]. Aussi se déchargea-t-il sur son collègue de tous les détails de l'administration.

Le P. Ambroise-Étienne Sonnet n'avait que cinquante-neuf ans. Né à Montoise, au diocèse du Mans, le 3 avril 1758, il avait commencé ses études dans sa ville natale et les avait achevées à Niort. Admis dans la Congrégation le 25 octobre 1776, il avait enseigné la grammaire à Béthune de 1780 à 1785, et avait été ordonné prêtre le 21 mars de cette dernière année. Il était entré à Juilly en 1807, sous le P. Élysée Prioleau, comme Préfet de discipline, et avait succédé au P. Crenière dans sa charge de Grand Préfet. Irascible et prompt, il n'était pas aimé des élèves qui lui reprochaient ses rigueurs. Mais l'âge et le contact du monde l'amendèrent singulièrement; et on ne trouva plus dans le nouveau Supérieur qu'une fermeté douce, exempte de brusquerie, une bonté prévenante envers ses collaborateurs et une patience indulgente envers les élèves.

Préoccupé, avant tout, de l'avenir de la maison de Juilly, il ne visa qu'à la rendre à sa première destination et à la consacrer d'une manière stable à l'éducation chrétienne et à l'instruction littéraire de la jeunesse[2]. Pour lui obtenir les grâces d'en haut, il la dédia, d'accord avec le P. Lombois, à la Très Sainte Trinité[3], et, pour assurer sa permanence, il eut l'idée d'en faire l'objet d'une société tontinière. Ce projet, agréé par son véné-

1. V. sa *Notice biographique*, p. 318 *suprà*, en note.
2. V. le registre des délibérations de la Société, p. 21, aux *Arch. de Juilly*.
3. *Ibid.*

rable collègue et soumis à l'examen de MM. Pardessus, conseiller d'État, et Berryer, leur ami et leur conseil commun, fut réalisé par acte sous seings privés du 1er août 1818, déposé chez M. Dehairain, notaire à Paris, le 29 octobre suivant. Aux termes de cet acte, les PP. Lombois et Sonnet s'adjoignirent quatre Pères de l'Oratoire : les PP. Brun, Marcel Pruneau, Viel et Moissenet et deux anciens professeurs de l'université de Paris : MM. Huré aîné et Robert, et formèrent entre eux, pour l'exploitation du collège, une société en forme de tontine, en vertu de laquelle la part des prédécédés d'entre eux devait accroître aux autres, et la propriété de la totalité de l'immeuble et du mobilier appartenir au dernier survivant (art. 2). L'article 18 du même acte stipulait *qu'en cas de nécessité* les tontiniers associés pourraient s'adjoindre un ou plusieurs associés qui seraient astreints aux mêmes obligations qu'eux-mêmes. L'article 19 accordait à chacun d'eux un prélèvement annuel qui ne devait pas dépasser 1,200 francs; et l'article 21 soumettait la décision de toutes les contestations à l'arbitrage amiable et en dernier ressort de l'évêque de Meaux ou, en cas de vacance du siège, des vicaires capitulaires du diocèse. Enfin, par l'article 4, la mise de fonds de chaque associé était fixée à 10,000 francs, et le capital de la tontine à 80,000 francs.

Cet acte, dont la loi civile, prohibitive des substitutions fiduciaires, n'avait pas permis une rédaction plus explicite, n'était pas l'expression exacte de la pensée mère des fondateurs. Mus par un sentiment de piété et de désintéressement, où se révèle le véritable esprit de l'Ora-

toire, ces dignes prêtres ne poursuivaient qu'un but : celui de doter leur pays, à perpétuité, d'une maison libre d'éducation chrétienne et nationale; et, en la cédant à la société qu'ils créaient, ils n'entendaient la lui attribuer ni comme une propriété, qu'il lui fût loisible d'aliéner en tout ou en partie, ni même comme un usufruit dont elle aurait le droit de jouir, mais uniquement à titre de dépôt, dont elle n'aurait, en aucun cas ni en aucun temps, la faculté de se dessaisir et dont elle serait tenue, au contraire, d'assurer la transmission intégrale et indéfinie par la substitution de nouveaux sociétaires aux anciens, au fur et à mesure de leur retraite ou de leur décès.

Mais si les termes de l'acte social ne pouvaient pas être plus précis, la conscience de chacun des associés devait suppléer à leur insuffisance. Aussi, lorsque les derniers d'entre eux eurent cédé le collège à MM. de Scorbiac et de Salinis en 1828, contrairement à l'esprit plutôt qu'à la lettre du traité qui les liait, l'un de leurs anciens collègues leur reprocha-t-il amèrement leur conduite dans une lettre qui, si elle ne tient pas assez compte des nécessités de leur situation extrême, formule du moins nettement l'intention première des fondateurs : « Ils ont vendu comme *droit*, écrivait d'Auxerre, le 4 juin 1835, le P. Chapet à un de ses intimes amis de Juilly, M. Fauche, ce qui, à leur égard, n'était qu'une *charge* et une *obligation sacrée.* Ce sont vraiment d'infidèles dépositaires qui se sont mis en plein dans la position d'un exécuteur testamentaire qui, simplement appelé à surveiller l'exécution d'une volonté écrite, s'approprierait et mettrait dans sa poche tous les biens, sur la distribution desquels porterait

cette volonté dont il ne serait que l'exécuteur. Ils auraient pu se rappeler pourtant ce que je leur disais lors du dernier Conseil auquel j'ai assisté avec eux, lorsqu'un membre eut mis en avant la proposition ou la possibilité d'une vente forcée : « Prenez garde, Messieurs, leur dis-je, à ce que vous allez faire. Aux yeux de la loi, nous sommes propriétaires ; mais à la balance de la conscience et de la probité, nous ne sommes que fidéicommissaires, choisis et consentants pour mener à bien une œuvre consacrée généreusement, sans retour et très exclusivement, à la chose publique. En conséquence, ce dépôt se trouvant échangé malgré nous contre de l'argent, cet argent serait mis entre nos mains ; mais si nous nous en attribuions un sou, nous serions tous et chacun des fripons d'un sou. »

Du reste, cette société, qui devait être, pendant les vingt-sept ans de son existence, l'unique mode de transmission de la propriété du collège, subit, du vivant même de ses fondateurs, certaines modifications dans le personnel de ses membres et dans quelques-uns de ses statuts. Par un acte complémentaire du 11 mai 1819, l'arbitrage de l'évêque de Meaux, reconnu par l'article 21 des statuts, fut limité aux choses spirituelles, aux cas de discipline, de doctrine ou d'exercices religieux ; et la décision de tous les autres points litigieux fut laissée aux membres du Conseil de la Société. Par un autre acte du 23 août 1821, les Sociétaires, en vue d'assurer davantage la stabilité et d'accroître la prospérité de la maison, résolurent d'accorder à ceux de leurs professeurs, que leur mérite et leur dévouement en rendraient dignes, une part fixe d'intérêt dans les bénéfices de l'administration

du collège[1]. Ces intéressés devaient être nommés en Assemblée générale des propriétaires tontiniers, prendre le titre d'*agrégés*, porter la robe noire longue et avoir voix délibérative aux Assemblées de la Société auxquelles ils seraient convoqués (art. 8). Enfin les associés devaient être choisis de préférence parmi eux (art. 13).

Les premiers agrégés, nommés à la suite de cet acte, furent MM. Gabriel Huré, inspecteur de l'infirmerie; Souberbielle, suppléant du Grand Préfet; Laval, professeur de rhétorique; Genest, professeur de mathématiques supérieures et de physique; et Laulhé, professeur de philosophie et de mathématiques élémentaires[2].

La mort de quelques-uns des associés apporta bientôt des changements dans le personnel de la Société, et les survivants d'entre eux, que leur grand âge ou leurs infirmités empêchaient de s'occuper activement des intérêts du collège, durent songer à compléter le nombre de ses membres. Le 29 mars 1822, ils remplacèrent le P. Huré (Pierre), décédé, par l'économe du collège, M. Pierre Garric, qui était laïque; le 18 juin suivant, la mort récente du P. Viel leur fit élire à sa place le P. Jacques Chapet, ancien élève de l'Oratoire, recommandable par ses vertus et ses talents[3]; et le 2 juillet 1823, ils propo-

1. Cette part fut fixée d'abord à 300 francs par an, payable à leur mort ou lors de leur retraite de la maison, avec les intérêts cumulés sur le pied de 5 p. 100.

2. V. le registre des délibérations de la Société, p. 18, aux *Archives de Juilly*. Dans la même séance, le conseil de la Société fut élu et composé de MM. Leblanc d'Hauterive, conseiller d'Etat, Berryer père, Pardessus, Berryer fils et Lefebvre, homme de lettres.

3. Il avait professé avec distinction la rhétorique à Tournon

sèrent à Mgr de Cosnac, évêque de Meaux, présent à Juilly, de s'adjoindre à eux comme membre titulaire. Mais le prélat fut obligé de décliner cette offre, qui lui était faite au nom d'une société oratorienne dans laquelle il ne pouvait entrer ni comme associé, soumis à la présidence d'un simple prêtre, à cause de sa dignité, ni comme Président à cause des règlements de la Congrégation, qui veulent qu'un prêtre, dès qu'il est élevé à l'épiscopat, quitte l'Institut où il ne peut plus rester comme inférieur[1].

Ce refus de l'évêque amena un désaccord fâcheux entre les Sociétaires. Deux d'entre eux, MM. Robert et Garric, persistèrent à faire donner la présidence au préfet et, sur les observations de leurs collègues, quittèrent Juilly et allèrent se fixer à Paris. Leur absence prolongée et la mort du P. Marcel Pruneau, décédé curé de Juilly, le 15 octobre 1823, décidèrent les PP. Lombois et Sonnet, d'ac-

où il avait eu pour élèves M. de Montalivet et l'historien de la république de Venise, M. le comte Daru. A la révolution, il était suppléant des études au collège d'Autun, dont il fut expulsé à la suite de son refus de serment à la constitution civile du clergé. Il se réfugia d'abord à Orléans, puis à Auxerre, où il se fit prote d'imprimerie. De 1795 à 1812, il eut la direction de la verrerie de Montcenis, près du Creusot, et s'y montra un habile ingénieur. C'est à lui qu'on doit l'invention du procédé d'incrustation dans le cristal en fonte des objets représentant des fleurs, des figures ou des émaux. Il découvrit également, pendant le blocus continental, le moyen de produire le *flint glass* nécessaire à la construction des télescopes, que l'Angleterre fabriquait jusque-là exclusivement. Depuis lors, il vivait à Auxerre dans une studieuse retraite. Il y retourna en 1826, lorsque ses différends avec ses collègues l'obligèrent à quitter Juilly, et y mourut en 1838, âgé de quatre-vingt-quatre ans. V. *Un Oratorien laïque, Jacques Chapet*, 1754-1838. Notice par Etienne Metman. Autun, Dejussieu, 1882. V. aussi Millin, *Voyage dans le midi de la France*, t. Ier, p. 309, 322, 334, 354 et t. II, p. 68.

1. V. le registre des délibérations, p. 22.

cord avec les PP. Brun, Moisset et Chapet, à s'adjoindre quatre nouveaux associés dont l'esprit sacerdotal et oratorien maintînt la Société dans les principes qui avaient présidé à sa formation; et, le 7 février 1824, ils choisirent le P. Vuillet, l'ancien Procureur de la Congrégation et l'auteur de la *Lettre au Souverain Pontife*; le P. Girard, ancien professeur de philosophie à Juilly, alors professeur de philosophie au collège royal d'Orléans; le P. Laulhé, prêtre et déjà agrégé, professeur actuel de philosophie dans la maison; et l'abbé de Neuilly, chanoine de Meaux, ancien curé d'une paroisse voisine de Juilly et l'ami constant de l'Oratoire depuis plus de quarante ans.

Toutefois, ces difficultés firent perdre au vénérable P. Lombois ses dernières illusions sur le rétablissement possible de la Congrégation; elles l'affectèrent profondément et le conduisirent au tombeau. Il mourut plein de jours et de mérites le 16 mars 1824, âgé de quatre-vingt-huit ans, dans cette maison de Juilly, que sa prévoyance et sa fermeté avaient préservée d'une ruine complète pendant la tempête révolutionnaire et que la générosité de ses sacrifices personnels avait relevée, et en bénissant Dieu de lui avoir donné pour collaborateur et pour successeur le P. Sonnet. Malheureusement ce dernier ne lui survécut pas assez longtemps. Atteint lui-même mortellement par la perte de son ami, il présida encore l'Assemblée générale de la Société, le 26 octobre 1824, et y fit admettre comme membres nouveaux le P. Joseph Créchent, de l'Oratoire, qui résidait à Bordeaux et, sur la proposition du P. Chapet qui l'avait beaucoup connu autrefois, le P. Laurent Roche, prêtre

de l'Oratoire, alors proviseur du collège royal de Tournon; mais moins d'un mois après, le 23 novembre, il succombait à une attaque d'apoplexie.

La mort du P. Sonnet fut le signal de la décadence de la maison oratorienne de Juilly. Il l'avait pourtant conduite avec une sagesse et une économie qui avaient porté leurs fruits, et dont il dépendait de ses successeurs de profiter. La caisse contenait à son décès plus de 50,000 francs en valeurs et en espèces, et les magasins, des approvisionnements considérables. Le capital de la dette avait été réduit à 60,000 francs. Le pensionnat renfermait deux cent quarante élèves, soumis à une discipline sévère et adonnés à des études sérieuses. Le corps des professeurs était bien choisi. Les fonctions de grand préfet dont il s'était réservé le titre, pour laisser au P. Lombois seul celui de Supérieur, étaient remplies par son suppléant, M. Souberbielle, dont la belle figure, l'air imposant, la parole haute, cette *vox imperativa* dont parle Tacite, inspiraient à tous le respect et la crainte. C'était un ancien membre du Conseil des Cinq-Cents, l'un des quarante auxquels l'entrée en avait été interdite pour leur résistance au coup d'État du 18 brumaire, et qui néanmoins fut sous-préfet d'Autun pendant les Cent jours. La philosophie était enseignée par le P. Laulhé, un des premiers élèves de la création de l'École polytechnique; la rhétorique, par M. Laval[1]; la seconde, par M. Fauche, humaniste remarquable, dont l'un des élèves, qui devint une des gloires du barreau de Paris, Bethmont, aimait à

1. V. *suprà*, p. 365.

se rappeler les brillantes leçons sur Homère et sur Virgile[1]; la troisième, par M. Jeanin; la cinquième, par M. Boyer, décoré plus tard pour les services qu'il rendit dans l'administration des télégraphes; la sixième, par M. Doucet qui, comme son prédécesseur, occupa sa chaire pendant près de trente ans; la septième, par un abbé Victor, et la huitième, par M. Vial, le secrétaire du P. Lombois, qui fut longtemps maire de Juilly sous l'Empire. Un Polonais, M. Liski, était chargé du cours d'allemand; M. Pierker, Irlandais, de celui d'anglais; et l'enseignement des mathématiques supérieures et de la physique était confié à un neveu du général Foy, M. Genest, un des anciens et des plus brillants élèves de l'École polytechnique, démonstrateur incomparable, qui sut former des élèves tels que Barbier de la Serre, Cavalier, Armand, Delessert, qui tous se sont fait un nom dans les sciences[2]. Enfin, l'avènement du comte d'Artois au trône, sous le nom de Charles X, avait valu à Juilly une protection de plus dans la personne de Madame la Dauphine (la duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI), à laquelle le

1. M. Fauche était professeur de grec à Paris quand il fut appelé à Juilly, en la même qualité d'abord, en 1821. Il quitta l'enseignement en 1828; et dans la modeste retraite qu'il se créa au village, il commença, à partir de cette époque, les longues et savantes études, qui honorèrent sa laborieuse vieillesse, sur la langue et la littérature sanscrites, dont il a publié la traduction de nombreux ouvrages, tels que le *Râmâyana*, poème de Valmiski en neuf volumes; les œuvres complètes de *Kalidâsa* en deux volumes, et le *Mahâ-Bhârata*, en dix-huit volumes. Il fut décoré en 1867 et mourut à Juilly en 1871.

2. Il n'y avait plus alors de professeur spécial d'histoire. L'enseignement en était donné, dans chaque classe, par le maitre de latinité.

nouveau roi avait recommandé tout particulièrement cette maison.

En moins de quatre ans, tous ces avantages de l'habile administration du P. Sonnet furent entièrement perdus. Le Conseil de la Société, composé d'éléments divers, oublia bientôt l'esprit de l'Oratoire auquel la plupart de ses membres étaient étrangers. La division se mit entre les chefs et amena à sa suite le relâchement de la discipline, la faiblesse des études et des désordres graves parmi les élèves. Des professeurs eux-mêmes donnèrent, par leurs paroles et dans leur conduite, les plus tristes exemples. Toutes ces causes réunies firent pencher rapidement la maison de l'Oratoire de Juilly vers sa ruine.

LE P. LAURENT ROCHE (1824-1827).

Le P. Chapet avait été appelé, tout d'abord, par les suffrages unanimes des Sociétaires à recueillir l'héritage du P. Sonnet ; et c'était bien, en effet, par l'ensemble des qualités qu'il réunissait, l'homme le plus capable de diriger le collège. Mais il lui manquait le diplôme exigé par l'Université de tout chef d'établissement de plein exercice. Aussi ne put-il exercer les fonctions de Supérieur que par intérim, au nom et jusqu'à l'arrivée du P. Laurent Roche qui fut nommé, à sa place et sur sa proposition, dans la séance du Conseil du 3 février 1825 [1]. Son premier soin fut de rétablir l'accord entre les propriétaires associés et de rappeler à Juilly, comme secrétaire du Conseil, en son lieu et place, M. Robert, un des

1. Registre des délibérations de la société tontinière, p. 24.

membres dissidents de l'ancienne administration. Il fit voter ensuite les fonds nécessaires pour des réparations urgentes à faire aux chaussées de l'étang, dans le quartier des étrangers, à l'infirmerie et à la chapelle, et prit quelques mesures utiles dans l'intérêt de la discipline.

L'arrivée du P. L. Roche à Juilly, le 19 mai 1825, mit fin à sa Supériorité provisoire. Il consentit toutefois à accepter la charge de Grand Préfet et de membre du Conseil administratif du Supérieur [1].

Le P. Roche, sur le gouvernement duquel on fondait de grandes espérances, avait beaucoup perdu, en vieillissant [2], de son activité et de son énergie. Facile à circonvenir, enclin au népotisme, il accorda sa confiance à des hommes qui compromirent son autorité, et s'aliéna les sympathies de ses collègues par ses infractions aux règles et aux traditions de son ordre. Son premier acte, contraire à l'esprit de la Société, souleva une opposition assez vive. Les Sociétaires devaient être huit au plus et choisis parmi d'anciens Oratoriens ou des Agrégés à la Société. Dès le 12 juillet, bien qu'il n'y eût à pourvoir qu'au remplacement du P. Sonnet, il en fit admettre trois nouveaux : le P. Roulhac, prêtre de l'Oratoire, le C. Monthus, clerc de la Congrégation, et son propre frère, Jean-Louis-Pascal Roche, qui n'en avait jamais fait partie et qui n'était même pas Agrégé à la maison de Juilly. En octobre suivant, ses regrettables hésitations à ordonner le renvoi de deux de ses professeurs,

1. Le P. Girard était le second membre du Conseil du Supérieur.

2. Il avait alors soixante-trois ans.

que l'évêque de Meaux lui demandait et qu'il finit par lui imposer sous peine d'interdiction *à divinis*, excitèrent une désapprobation générale [1]. Ce fut au point qu'à l'instigation pressante de plusieurs Pères, le P. Chapet se décida à solliciter pour lui-même le diplôme que le ministre ne croyait pas pouvoir octroyer au P. L. Roche, en sa qualité de pensionnaire de l'Université. Mais le Conseil fut blessé de cette démarche, faite à son insu et qui portait atteinte à ses prérogatives, et il présenta directement le frère du Supérieur à l'agrément du ministre. Ce choix fut approuvé; et un arrêté de Mgr d'Hermopolis, du mois de février 1826, nomma M. Pascal Roche *chef de l'Institution de Juilly*, dont les fonctions continuèrent à être exercées, en réalité, par son frère aîné.

En novembre 1825, la destitution d'un des suppléants du Grand Préfet fut encore exigée par le ministre sur le rapport de MM. Letronne et Thibaut, inspecteurs généraux de l'Université, envoyés en mission spéciale à Juilly.

Ces faits déplorables occasionnèrent la désorganisation de la Société tontinière. Les PP. Robert et Laulhé refusèrent de prendre part désormais à ses travaux [2]; les PP. Roulhac des Crouzils, Créchent et Monthus donnèrent leur démission; le P. Chapet suivit leur exemple et envoya la sienne le 26 décembre 1825 [3]; et à la suite

1. V. le Reg. des délibérations, p. 31 v°, 33 r° et 35 r°.
2. Le P. Laulhé fut remplacé dans sa chaire de philosophie par M. Desroziers.
3. M. Pascal Roche remplaça le P. Chapet comme Grand Préfet.

de violentes discussions avec le P. Robert, le P. Laurent Roche fut forcé lui-même de résigner ses fonctions de Supérieur entre les mains de son frère Pascal et de quitter Juilly. Sa retraite eut lieu le 18 avril 1827.

M. PASCAL ROCHE (1827-1828).

M. Pascal Roche, le vingt-huitième et dernier Supérieur de la maison oratorienne de Juilly, essaya d'en relever le crédit en y apportant quelques réformes disciplinaires, telles que la suppression des concerts de l'Académie, l'abolition de la férule et des corrections corporelles. Mais le mal était trop profond et trop invétéré pour que des mesures aussi secondaires pussent y porter remède. La situation du nouveau directeur, en effet, n'était pas tenable. Aucun des Sociétaires ne lui prêtait plus son concours, et tous les services du collège demeuraient en souffrance. Le nombre des élèves était descendu à 75, et encore la plupart ne devaient pas revenir l'année suivante; il n'y avait plus un seul prêtre pour les instruire de la religion et leur administrer les sacrements; le chiffre de la dette s'était accru, et le payement de ses intérêts n'était plus assuré [1]. M. Roche se résigna alors au seul parti qu'il lui restât à prendre, celui de céder le collège. Le moment, d'ailleurs, était opportun. La Restauration venait de sacrifier les Jésuites aux exigences de l'opposition et d'ajouter, par leur expulsion, une faute de plus à toutes celles qui firent de ses quinze années de pouvoir un long suicide de la

1. Ce déplorable état de la maison est avoué par M. Roche lui-même, p. 46 v° du Reg. des délibérations.

monarchie. Il fallait continuer l'œuvre de l'éducation de cette nombreuse jeunesse, qu'ils n'étaient plus là pour diriger; il fallait aussi défendre le principe tutélaire de la liberté d'enseignement et ne pas laisser prescrire ce droit sacré de l'Église, que le libéralisme oppressif de l'époque se flattait d'avoir atteint par cette mesure injuste. Deux prêtres éminents, MM. les abbés de Scorbiac et de Salinis, se réunirent pour pourvoir à ce double besoin; et s'inspirant de leur foi et de leur dévouement à la grande cause de l'éducation chrétienne, ils cherchèrent le lieu où ils pourraient fonder un vaste établissement d'instruction libre et religieuse de la jeunesse laïque, qui suppléât à ceux de Bordeaux, de Sainte-Anne et de Saint-Acheul qui venaient d'être fermés.

Instruit de leurs projets, M. Berryer leur parla de Juilly, le leur fit connaître, les mit en rapport avec ses propriétaires et s'offrit à leur servir d'intermédiaire pour mener à bonne fin cette négociation dont il désirait vivement le succès. D'autres personnes leur prêtèrent leur concours et les aidèrent à résoudre toutes les difficultés. Des capitaux considérables étaient nécessaires; M. de Renneville les leur procura. Il leur fallait des collaborateurs; un ecclésiastique d'un grand mérite, ancien collègue de M. de Salinis à Henri IV, M. l'abbé Caire, consentit à s'associer à eux pour l'achat et la direction de Juilly[1]. Ils n'avaient pas les grades universitaires

1. Homme d'esprit et de tact, excellent prêtre et administrateur habile, M. l'abbé Caire se chargea de l'économat et de la haute direction de la discipline du collège. Mais des dissentiments survinrent entre M. l'abbé de Salinis et lui sur la question financière et sur le chiffre des dépenses, dont il demandait la

exigés pour l'obtention du diplôme de chef d'institution. La dispense en fut sollicitée par M. de Bonald auprès du ministre, M. de Vatimesnil, qui finit par l'accorder après bien des hésitations entretenues par la crainte du parti libéral [1]. Il s'agissait aussi de gagner la confiance des familles dont les enfants venaient de quitter les maisons des Jésuites, et d'obtenir l'appui de ces Religieux qui n'avaient pas vu sans quelque ombrage l'adhésion de l'abbé de Salinis aux doctrines philosophiques de l'abbé de Lamennais; des amis communs les rapprochèrent. Enfin le collège leur fut cédé le 12 juillet 1828, sous forme de leur adjonction à la Société tontinière [2].

réduction; et il quitta Juilly dès le 11 février 1830. En annonçant sa détermination à la vénérable supérieure des Dames chanoinesses de Saint-Augustin, qui dirigeait le couvent de l'avenue de la Reine-Hortense : Je crains bien, lui écrivait-il, que ma retraite ne soit la ruine de *Troie*. Il faisait allusion, par ce jeu de mots, au nombre des directeurs de Juilly; mais grâce à Dieu, ses craintes ne se réalisèrent pas; et il fit tout lui-même pour éviter ce malheur. De Paris, où il se retira, il continua, pendant de longues années encore, à s'occuper des intérêts de la maison et à donner à ses deux associés l'appui de son expérience. D'un zèle admirable pour toutes les bonnes œuvres, il leur consacra le reste de ses forces et de sa vie, se chargea de l'administration des collèges catholiques irlandais de Douai et de Paris, et accepta également la direction spirituelle et temporelle du couvent des Dames chanoinesses de Saint-Augustin, que nous venons de nommer, et où sa mémoire est en vénération. D'une abnégation sans bornes, il n'accepta jamais la moindre rémunération de ses services, refusa l'épiscopat et mourut en voyage à Lyon, le 5 juillet 1856, dans la pauvreté volontaire à laquelle il s'était voué. Il était grand vicaire d'Amiens et Protonotaire apostolique.

1. V. *Histoire de Mgr de Salinis*, par l'abbé de Ladoue, p. 106, en note.

2. Il fut convenu qu'ils prendraient le mobilier existant au prix de 65,197 19

A reporter. . . . 65,197 19

Libres, dès ce moment, d'administrer et d'exploiter le collège selon leurs vues personnelles, ils n'en devinrent cependant propriétaires exclusifs qu'en 1835, par la démission de M. Garric, le seul des Associés tontiniers qui n'eût pas encore souscrit au traité de 1828, qu'il regardait comme contraire aux vues des fondateurs. Pour apaiser les scrupules de sa conscience et de celle de ses amis, M. l'abbé de Scorbiac prit la parole, après la signature de ce dernier acte, s'engagea, au nom de la nouvelle Société, à respecter les traditions et à perpétuer l'esprit du collège, et ajouta : « Nous ne sommes pas membres de la Congrégation qui fit de Juilly un des monuments les plus précieux pour la Religion et

Report. . . .		65,497 19
qu'ils se chargeraient de l'acquit de dettes et des réparations urgentes dont le chiffre était porté à. .		94,000 »
qu'ils serviraient les pensions dues à d'anciens professeurs, dont le total annuel était de.	6,400	
et les rentes viagères accordées aux anciens Sociétaires démissionnaires, qui s'élevaient par année à.	4,800	
Total.	11,200 [1]	
au capital, au denier dix, de.		112,000 »
et qu'ils supporteraient les frais de la bourse entière réservée à la famille Prioleau, estimée en capital.		10,000 »
De plus, ils évaluaient à 160,000 francs le chiffre des réparations qu'exigeaient les bâtiments, et qu'ils eurent à débourser, effectivement, dans les quatre premières années de leur séjour à Juilly [2], ci		160,000 »
En réalité donc l'acquisition de Juilly leur revint à plus de.		441,000 »

1. V. le détail de ces rentes et pensions, p. 56 du registre des délibérations.

2. Déclaration faite par M. l'abbé de Scorbiac, le 7 octobre 1840, à ses cessionnaires, p. 58 du registre des procès-verbaux et délibérations.

pour les Lettres. Nous n'appartenons à aucun ordre religieux. Mais le prêtre trouve dans sa vocation bien comprise, surtout dans les temps où nous sommes, toutes les pensées de dévouement à l'Église qui peuvent assurer l'avenir d'une œuvre telle que celle que nous recueillons en ce moment. Nous ne demeurerons pas, je l'espère, au-dessous des devoirs que nous impose notre mission; et lorsque, dans la suite, l'attention de nos successeurs se reportera vers l'époque où Juilly passa des mains d'une Congrégation à celles de prêtres séculiers, ils n'auront pas à nous reprocher, nous vous en donnons l'assurance, de nous être rien approprié de ce qui pouvait nous avoir été transmis à titre gratuit, ou d'avoir laissé s'appauvrir, par notre faute, entre nos mains, le précieux héritage qui nous avait été légué[1]. »

Ce double engagement, nous allons le voir, fut fidèlement rempli par la nouvelle direction. Quant aux derniers représentants de l'ancienne, ils quittèrent tous Juilly et s'éteignirent obscurément, emportant dans la tombe le regret de leur impuissance à relever leur Congrégation et à soutenir l'existence de son principal collège, dont leurs devanciers avaient porté si haut la réputation.

1. V. le procès-verbal de la séance du 13 juillet 1835, p. 56 du registre des délibérations.

LIVRE SIXIÈME

DIRECTION DE MM. DE SCORBIAC ET DE SALINIS

CHAPITRE PREMIER

LES DIRECTEURS

L'abbé de Scorbiac : sa naissance, sa famille, ses études à la pension Liautard. Son entrée à Saint-Sulpice. Qualités et vertus qu'il y montre. Son admission dans la Société des Missionnaires de France. Succès de ses prédications et de ses retraites dans les collèges. Il est nommé aumônier général de l'Université. — L'abbé de Salinis : son origine, sa première enfance, ses succès au collège d'Aire. Sa vie à Saint-Sulpice. Amitiés qu'il y forme; talents qu'il y révèle. Il est nommé aumônier au collège Henri IV. Difficultés de sa tâche; comment il les surmonte. Part considérable qu'il prend à toutes les œuvres catholiques. Il fonde avec l'abbé Gerbet le *Mémorial catholique.* Il organise la *Société des bons Livres.* Il ouvre avec l'abbé de Lamennais des conférences de polémique religieuse. Il concourt à la formation de l'*Association pour la défense de la Religion catholique.* Il suit l'abbé de Scorbiac à Juilly.

Juilly n'est resté que douze ans sous la direction de MM. les abbés de Scorbiac et de Salinis. Mais cette courte période de ses annales en est aussi l'une des plus brillantes. La notoriété du nom de ses nouveaux chefs, l'étendue de leurs relations, leur expérience des choses

de l'éducation et l'esprit général de leur enseignement, replacèrent bientôt le collège au premier rang des établissements similaires; et la part considérable qu'ils prirent au mouvement religieux de cette époque fit aussi de cette maison un des centres les plus actifs du prosélytisme catholique.

Doués de qualités différentes : l'un, de celles qui révèlent les grands cœurs, l'autre, de celles qui distinguent les esprits puissants, chacun d'eux semblait les posséder toutes, comme si l'étroite amitié qui les unissait eût confondu leurs deux âmes; et l'on eût dit que la Providence ne leur avait accordé le bonheur si rare de vivre ensemble de la même vie que pour être plus utiles à leurs élèves et les aimer davantage.

L'ABBÉ DE SCORBIAC.

Issu d'une des premières et des plus anciennes familles du Bas-Quercy[1], l'abbé Bruno Casimir de Scorbiac, né à Montauban le 4 mars 1796, n'avait que trente-deux ans lorsqu'il entra à Juilly; et déjà il occupait une grande place dans le clergé par ses talents oratoires et la considération qui l'entourait. Il avait fait de bonnes études à l'institution de M. l'abbé Liautard, aujourd'hui le collège Stanislas, à l'école d'un de ses fondateurs, l'abbé Froment, ancien officier de nos armées, devenu plus tard un

1. Un de ses ancêtres, M. d'Escorbiac, écrivait de son château de Montech au cardinal de Bérulle, en 1629, pour l'assurer de ses bons offices à l'effet de faire rentrer Montauban et Caussade dans l'obéissance du Roi et de les remettre au duc d'Epernon. Lettre du 1er juillet 1629, citée carton M. 232 des *Arch. nat.*

des Oratoriens de Juilly, et à celle de l'abbé Augé, le condisciple de Robespierre sur les bancs de Louis-le-Grand, qui sut former de tout autres élèves dans les Legris-Duval et les Cheverus. Au sortir de cette pension, il avait songé à embrasser la carrière des armes, et il se préparait aux examens de l'École polytechnique, lorsqu'en octobre 1815 il se sentit appelé au sacerdoce et entra au séminaire de Saint-Sulpice. Il s'y fit remarquer par une gaîté douce et inaltérable, par la franchise et l'aménité de son caractère, par le feu de sa parole brillante et convaincue, au milieu des jeunes enfants de la paroisse dont il dirigeait les catéchismes, mais surtout par la pureté et la générosité de son âme, chaque jour plus attentive à correspondre aux grâces d'en haut. « Je m'appliquerai de toute mon âme, écrivait-il sur un de ses cahiers de résolutions, à pratiquer toutes les vertus qui doivent faire de moi un saint prêtre... *La foi :* J'aurai le plus profond respect pour toutes les choses saintes, et je m'efforcerai de vivre en tout de la vie de la foi... *La charité :* Je ne parlerai d'autrui qu'en bien ; je montrerai beaucoup de douceur dans mes manières et dans mon langage, surtout envers les inférieurs, mais sans affectation ; je pardonnerai de bon cœur... *L'humilité :* Je ne parlerai jamais de moi ni en bien ni en mal... *La mortification :* Je m'appliquerai à mortifier ma volonté dans les choses où on peut le faire sans inconvénient ; j'offrirai chaque jour à Dieu quelque petite mortification pour expier mes fautes passées et pour acquérir les vertus d'un saint prêtre ; je donnerai le cinquième de mes menus plaisirs aux pauvres... *L'amour envers la*

sainte Vierge : J'aurai en elle une confiance filiale et sans bornes; je recourrai à elle dans tous mes besoins et dans toutes mes peines, et je chercherai à l'honorer par toutes mes actions[1]. »

Toute la vie de M. de Scorbiac est résumée dans ces lignes dont elle fut l'application constante. Après cinq ans de préparation, il fut ordonné prêtre et entra dans la société des missionnaires de France, formée par l'abbé de Rauzan. Les bénédictions de Dieu s'attachèrent à son apostolat; le succès de ses retraites dans les collèges fut surtout prodigieux. La beauté et la noblesse de ses traits, le charme de son regard et de sa voix, « cet accent de foi qui partait de son âme, ces rayons de candeur et de loyauté qui illuminaient son visage[2] » subjuguaient ses jeunes auditeurs. Au collège de Rouen, il produisit, de l'aveu du recteur de l'Académie, un vrai miracle moral parmi les élèves. Ceux de Henri IV lui offrirent, en signe de gratitude, un beau portrait de saint Thomas d'Aquin, au bas duquel ils inscrivirent ce distique :

Si Thomas fuit angelicus cognomine doctor,
Scorbiacus nobis doctor amicus erit.

Cette influence heureuse sur la jeunesse, cette rénovation morale que sa parole entraînante opérait partout, déterminèrent M. le ministre de l'Instruction publique à lui confier la mission de donner des exercices de retraite dans tous les établissements universitaires et, en 1823, il lui conféra, à cet effet, le titre d'Aumônier général de

1-2. Notice sur M. l'abbé de Scorbiac, par M. du Lac de Monvert. *Université catholique*, janvier 1847.

l'Université. L'abbé de Scorbiac exerçait depuis cinq ans et avec le plus grand succès ces importantes fonctions quand il vint à Juilly.

L'ABBÉ DE SALINIS

Plus jeune que lui de deux ans, l'abbé Antoine de Salinis, son ami, qu'il rencontra au séminaire et qui, dès lors, vécut avec lui dans une intimité toute fraternelle, descendait d'une des plus nobles maisons du Béarn. Né à Morlaas, l'ancienne capitale de cette province, le 11 août 1798, il avait passé ses premières années dans la famille de sa mère, à Oloron, puis au château de Momuy et s'y était fait remarquer déjà par la bonté de son cœur et ce mélange heureux de grâce et de finesse qui formait le trait saillant de son esprit. « Béarnais dans l'âme autant que de naissance, nous dit son biographe [1], le jeune Antoine ne voulait parler d'autre langue que sa langue nationale. Contrariés de cette préférence exclusive, ses parents usaient de tous les moyens pour le déterminer à parler français. *Si tu n'apprends pas à parler français*, lui dit un jour une de ses tantes, faisant appel à son amour-propre déjà éveillé, *tu seras toujours le dernier de ta classe*. L'enfant sourit. *Eh bien! Tu ne sais rien dire? — Tante, je*

1. La vie de Mgr de Salinis, mort archevêque d'Auch, a été écrite, en des pages pleines d'intérêt, par un de nos anciens condisciples, l'abbé de Ladoue, qui, après avoir eu le bonheur de passer de longues années auprès de lui en qualité de son grand vicaire, eut encore la dernière consolation de lui fermer les yeux. Un vol. in-8, Tolra et Haton, Paris, 1864. L'abbé de Ladoue est mort évêque de Nevers en 1877.

vous aime bien, dit-il avec un gracieux sourire; et revenant de suite, comme par un retour malicieux, à son langage favori : *Es francès aco?* Est-ce français, cela?[1] »

Dès ce moment, on peut suivre les voies admirables par lesquelles la Providence voulut le préparer à la grande œuvre de sa vie sacerdotale : l'apostolat de la jeunesse. Tout jeune encore, orphelin de père, il n'a d'autre guide que sa mère, femme d'esprit et de cœur, qui sait déposer, dans son âme, les germes d'une piété simple, confiante et vraie. A dix ans, il entre en sixième au collège d'Aire, qui deviendra le double berceau de son intelligence et de sa vocation ecclésiastique et y remporte, dès la première année, le premier prix de version latine, prélude de ses brillants succès ultérieurs. Il y fait sa première communion qui décide de son avenir, et y termine son éducation sous la direction d'un saint prêtre, l'abbé Lalanne, qui savait inspirer à ses élèves une inébranlable fidélité à l'Église et au Saint-Siège, par ces simples et chrétiennes paroles qu'il leur redisait sans cesse : « Mes enfants, restez toujours dans la barque de Pierre. Vous serez sûrs de ne pas faire naufrage[2]. » A dix-sept ans, préparé par de fortes études classiques à celle de la théologie, il est admis au séminaire de Saint-Sulpice. Il y trouve pour maîtres et pour guides des hommes éminents en science et en piété, l'abbé Foulquier, qui devint évêque de Mende; l'abbé Teyssère, un des élèves les plus distingués de l'École polytechnique et qui succéda à M. Émery, dans les fonctions de Supé-

1. *Vie de Mgr de Salinis,* p. 3.
2. *Ibid.* p. 7.

rieur général; M. Duclaux, dont la mémoire est encore en bénédiction dans la Compagnie. Il y forme des amitiés, « ces premières fleurs du cœur, dira-t-il lui-même plus tard, que le temps ne flétrit pas » et qui contribueront à fournir à sa parole et à son action sacerdotales un théâtre digne d'elles. C'est là, en effet, qu'il se lie avec l'abbé de Scorbiac et avec l'abbé Gerbet [1], avec l'abbé de Genoude, avec le duc de Rohan qui écrivait de lui à Mme de Salinis : « Il m'a été donné pour ange à mon entrée au séminaire, et le bonheur de l'avoir rencontré n'est pas une des moindres grâces dont j'aie à remercier Dieu », et avec l'abbé de Lamennais qui faisait déjà un tel cas de son jugement qu'il le chargeait d'examiner ses propres écrits et qu'il disait de lui à l'abbé Teyssère : « Quand on consulte l'abbé de Salinis, on est sûr qu'il vous donne un bon avis; il est même rare que ce ne soit pas le meilleur [2]. » Il y prend la direction des catéchismes de persévérance des jeunes gens; et, dans ces nouvelles fonctions, pour lesquelles il se sent un attrait particulier, il révèle les qualités qui le distingueront plus tard : l'élévation des pensées, l'éclat de l'imagination, l'abondance d'une parole facile et persuasive, la grâce des manières et la dignité de sa personne. Enfin il y est soutenu contre l'inexpérience de sa jeunesse et

1. L'abbé Gerbet, du même âge que l'abbé de Salinis, était né à Poligny en 1798. Il y avait fait ses premières études, avait suivi les cours de philosophie de l'Académie de Besançon et avait commencé, dans cette ville, sa théologie. Arrivé à Paris à la fin de 1818, il entra au séminaire de Saint-Sulpice; mais sa santé délicate ne lui permit pas d'y rester, et il alla s'installer aux Missions étrangères où il suivait la règle des séminaristes.

2. *Vie de Mgr de Salinis*, p. 28 et suiv.

contre les entraînements de son amour-propre par l'affection éclairée de deux mentors, ses oncles : le vieil amiral comte de Blachon et le baron d'Espalungue [1].

Ordonné prêtre en 1822, à côté de son ami l'abbé Gerbet, il fut, quelques mois après, appelé par l'abbé de Causans, alors aumônier du collège Henri IV, à partager son ministère, qu'il exerça seul l'année suivante, lorsque ce saint prêtre se fut décidé à entrer chez les Jésuites. Sa tâche était ardue; l'impiété était de mode jusque dans les collèges dont un grand nombre n'étaient que des écoles de vice et d'athéisme pratique [2].

1. Dans une lettre toute paternelle qu'il lui écrivait peu de temps après son arrivée à Paris, M. d'Espalungue lui donnait les plus sages avis sous cette forme piquante : « Enfin te voilà établi, lui disait-il, sur un théâtre digne de toi... J'admire comme tu mets en avant *ton jeune toi-même*. Tu parles de Paris bien mieux que ne le feraient bon nombre de personnes qui ont passé leur vie dans cette immense capitale. Paris et ses environs sont presque devenus ton domaine, tu en as pris en quelque sorte possession par tes observations aussi profondes que variées, par tes remarques fines et pénétrantes... Comme tes courses et promenades sont bien entendues et tes visites faites à propos! Et cette adresse avec laquelle tu es parvenu à occuper une place distinguée *dans le parvis du temple* pour la cérémonie du mariage! Il n'est que le fameux M. Comte qui puisse être de cette force. (A propos de M. Comte, ne va pas le voir; il pourrait te jouer le mauvais tour d'escamoter ta modestie, et Dieu sait où il irait la nicher, peut-être si haut que tu ne pourrais plus l'atteindre.) Courage, mon ami, marche et tu arriveras. N'est-ce pas que tu le crois autant que moi? Pour moi, vieux soldat, je me disais en débutant dans la carrière : *Rose et Fabert ont ainsi commencé*, mais j'en suis resté là; et toi, tu te dis : *Fénelon et Bossuet*..... je ne sais pas finir ma comparaison. Charge-t'en, je t'en prie. » Citée p. 45 de la *Vie de Mgr de Salinis.*

2. « Il s'en est trouvé un, écrivait l'abbé de Lamennais au ministre, dans une lettre du 22 août 1823, qu'inséra le *Drapeau blanc*, où on a vu trente élèves aller ensemble à la table sainte,

Aussi fut-il accueilli par des murmures lorsque, la première fois qu'il monta en chaire, il prononça le mot de miracle en traitant des preuves d'une religion divine; et, à quelque temps de là, une protestation énergique, tombée de ses lèvres contre les excès de la Révolution, lui valut la menace du poing de la part d'un des plus grands élèves. Ces dispositions déplorables lui traçaient sa ligne de conduite; et par une grande pompe donnée aux cérémonies du Culte, par des retraites spirituelles bien organisées, mais surtout par un cours de Conférences et de polémiques religieuses où, tout en prémunissant les élèves contre les préjugés et les sophismes dont ils étaient assaillis, il leur démontrait, avec autant de force que de talent, la divinité du Christianisme et l'autorité de l'Église, il parvint, en quelques années, à changer leur esprit, à ramener les plus incrédules au respect de la Religion et le plus grand nombre à sa pratique.

Son action ne se restreignit pas à l'enceinte du Collège. Il prit une part active à toutes les œuvres catholiques du temps et « la chaire, la presse, les associations charitables, les réunions de jeunes gens ou d'ouvriers furent, tour à tour, le théâtre de son zèle [1] ». De concert avec l'abbé Gerbet, qu'il venait de faire nommer second aumônier de Henri IV, il fonda, en 1823, le *Mémorial catholique*, journal périodique destiné à faire connaître, sous toutes ses faces, l'état actuel de l'esprit humain en religion, en philosophie et en littérature, à réfuter les fausses

garder l'hostie consacrée et, par le plus horrible des sacrilèges, en cacheter les lettres qu'ils écrivaient à leurs parents. »

1. *Vie de Mgr Salinis*, p. 65.

opinions philosophiques et à défendre les saines doctrines et les sentiments de l'Église romaine; et il y obtint la collaboration des publicistes les plus éminents, tels que l'abbé de Lamennais, M. de Bonald, M. de Haller, les abbés : Gousset, mort cardinal, Rohrbacher et Doney, évêque actuel de Montauban, et le comte O'Mahony. Il organisa la *Société catholique des bons Livres*, dans le but de lutter, par leur diffusion, contre l'influence fatale des ouvrages impies, obscènes et révolutionnaires dont, en moins de six ans, plus de cinq millions de volumes étaient sortis des seules presses de la capitale et qui faisaient dire à M. de Bonald que « si le monde entier entendait le français, il y aurait de quoi bouleverser le monde ».

Enfin, les Conférences hebdomadaires de polémique religieuse, qu'il ouvrit, tous les dimanches, avec le concours de l'abbé de Lamennais, d'abord dans son salon, puis dans celui de l'abbé de Scorbiac, à la Sorbonne, ensuite rue Saint-Thomas-d'Enfer, formèrent le noyau de l'*Association pour la défense de la Religion catholique,* dont il devint, en 1827, un des Directeurs, qui rallia, à la défense de l'Église et du Saint-Siège, une pléiade de jeunes gens d'élite et prépara le grand mouvement religieux que la voix du P. Lacordaire devait étendre si rapidement après 1830 [1].

Tant de services rendus à la cause catholique avaient déjà fixé sur lui l'attention publique, lorsqu'en 1828 il

1. Il composa encore, à la demande des rédacteurs du *Missel de Paris,* la prose de la fête de saint Pierre et de saint Paul; et afin que la liturgie parisienne offrît une expression précise des

se décida à accompagner l'abbé de Scorbiac à Juilly pour s'y livrer, avec lui, à l'éducation de la jeunesse, l'œuvre des œuvres, liée aux intérêts les plus intimes de la Religion et de la Société, et du succès de laquelle devait dépendre, à ses yeux, l'avenir du pays.

Tels étaient les deux hommes que la Providence plaçait à la tête de Juilly et auxquels notre Collège allait devoir les jours de sa plus grande splendeur. L'abbé de Scorbiac eut le titre officiel de Directeur, que lui méritaient la sainteté de sa vie, la droiture de son esprit, la générosité de son âme sympathique et l'exquise urbanité de ses manières. « Je n'ai rencontré personne, écrivait de lui son ami, en qui cette foi vive, cette piété vraie qui fait les bons prêtres, se trouvent plus unies à tous les instincts nobles, à tous les sentiments distingués qui peuvent relever, aux yeux du monde, la dignité et la mission de Prêtre[1]. »

Mais ils en partagèrent, en réalité, tous deux les fonctions et l'autorité. M. de Scorbiac eut dans ses attributions la direction générale de la maison et les rapports avec les familles; et l'abbé de Salinis, dont la rare intel-

prérogatives du Pape et de son infaillibilité doctrinale, il avait rédigé ainsi la huitième strophe :

Ridebit inferni minas
Vox Petri falli nescia;
Nec stare, nec verum loqui,
Orante Christo, desinet.

Cette pensée : *Vox Petri falli nescia*, jugée alors trop ultramontaine, fut remplacée par ce vers : *Innixa Petri cathedra*. Elle devrait être rétablie aujourd'hui, puisqu'elle a été consacrée par la décision du Concile du Vatican. V. sa *Vie*, p. 460.

1. Lettre de M. l'abbé de Salinis, citée p. 163 de sa *Vie*.

ligence s'était toujours adonnée à l'étude de la science religieuse et des lettres profanes, se chargea du soin de l'enseignement, de sa direction et, avant tout, de son organisation.

CHAPITRE SECOND

L'ENSEIGNEMENT

Plan d'études tracé par l'abbé de Salinis. Sa base dans la science de la Religion, considérée par lui comme la branche principale de l'enseignement et la lumière de toutes les autres. Programme du cours de Religion. Ses divisions; ses récompenses. Etude de ses rapports avec les autres sciences. Cours théorique et historique de la philosophie. Cadre général de l'enseignement. Etude simultanée et progressive de ses divers objets. Simplicité des méthodes. Spécialité des classes pour chaque branche de l'enseignement. Conférence des hautes études; ses membres, ses travaux, ses résultats.

Cette tâche, si difficile et si importante, de formuler un système d'enseignement, n'était pas au-dessus des forces de celui auquel elle incombait. Homme de son temps qu'il connaissait bien, homme d'éducation dont il avait l'expérience, orateur et écrivain, versé également dans les lettres profanes et dans les lettres sacrées, l'abbé de Salinis réunissait toutes les qualités requises pour une telle mission. Il avait scruté attentivement les plaies, les entraînements et les besoins de la France de son époque. Il avait longtemps médité sur la Révolution et sur les changements prodigieux qu'elle avait produits dans les caractères, les mœurs et les institutions de presque tous les peuples de la vieille Europe; et quand il chercha à se rendre compte de la cause intime et profonde de cette scission impie qu'elle avait opérée entre le ciel et la terre,

entre l'homme et Dieu, il crut l'avoir trouvée « dans les sentiments et les idées dont une éducation toute païenne avait, depuis trois siècles, lentement pénétré la longue suite des générations qu'elle avait formées [1]. » Il en conclut que l'éducation était la pierre angulaire de toute restauration durable de l'ordre social si profondément ébranlé, et que cette pierre ne pouvait elle-même reposer que sur un seul fondement indestructible, la Religion, expression la plus générale et la plus intime de la pensée de Dieu dans la création de l'univers, principe de tous les développements de l'homme considéré comme être indi-

1. Dans un de ses beaux discours de distribution de prix où, devant les familles assemblées, il se plaisait à proclamer les principes de la direction de Juilly, dans celui du 16 août 1832, M. de Salinis disait en effet : « Depuis trois siècles surtout, le vice radical de l'éducation publique en Europe était de ne nourrir l'enfance que d'études païennes, de la parquer dans le champ étroit de l'antiquité profane au point, qu'excepté dans l'ordre du salut et de la vie future, qui lui était toujours montré comme un ordre à part et ne se rattachant par aucun lien à la vie présente, on la laissait à peine soupçonner que le monde eût marché depuis les Romains et les Grecs, de l'habituer en toutes choses, pour le langage, l'éloquence, la philosophie et les lois, à ne voir que dans la tombe de ces peuples, morts depuis dix-huit siècles, le dernier mot de l'esprit humain, et, en méconnaissant les pas immenses que lui avait fait faire, pendant cette longue série de siècles, le souffle divin du christianisme, d'avoir imaginé que c'était dans ces siècles idolâtres qu'il fallait chercher tous les principes du développement de l'intelligence de l'homme et que des études toutes païennes étaient la pâture la plus naturelle, la seule même dont il convenait de nourrir des générations catholiques. Une telle apostasie de la littérature, des arts, de la science, de la politique, réalisée ainsi dans les premières études d'où sortent les pensées de toute la vie, ne pouvait aboutir qu'à faire passer dans l'âme et dans le cœur de l'homme, dès le berceau, toute la pensée d'une révolution qui, dans ce qu'elle présente de fatal et de sacrilège, devait briser tous les liens qui unissaient le présent au passé, le monde à son auteur. »

viduel et comme être social, et qui doit être le centre de toutes les études, comme elle est le centre de toutes les vérités de l'ordre moral aussi bien que de l'ordre physique.

Telle fut la base du système qu'il adopta; et l'on peut dire que cette œuvre remarquable, qui forme la couronne de sa vie sacerdotale, contribua puissamment à accroître la renommée de la maison de Juilly, et exerça même une influence réelle sur la renaissance religieuse des années ultérieures.

Quels doivent être l'esprit, l'objet et les procédés de l'enseignement? Le plan d'études de M. l'abbé de Salinis répond à ces trois questions, dont il puisa la solution dans l'idée même qu'il se formait de l'éducation.

Qu'est-ce que l'éducation? se demanda-t-il d'abord, et quel en doit être le but? Le développement de l'homme, de l'homme tout entier, c'est-à-dire de sa vie animale, intellectuelle et divine, de son corps, de son esprit et de son âme : — de son corps, l'humble mais indispensable auxiliaire de l'esprit pour concevoir et exprimer la pensée, dont l'organisation appelle la force et la souplesse par des exercices bien gradués, pour donner à l'esprit l'étendue, la justesse et la pénétration, et qui exige, dès lors, l'air, le soleil, le mouvement, mais surtout le respect de lui-même et l'entretien dans les veines d'un sang pur et vierge, sources de la vie et des grandes pensées; — de son esprit, dont les facultés doivent être assidûment dirigées vers la recherche du vrai dont l'amour développe la passion du bien; — mais principalement de son âme, en dilatant en elle la vie divine dont l'homme, « *cette*

plante du ciel », comme l'appelle si bien Platon [1], n'a été doué par son Créateur que pour s'élever vers lui et, selon le langage de Bossuet, « pour confesser la vérité de son être, en adorer la perfection, en admirer la plénitude, se soumettre à sa souveraine puissance, s'abandonner à son incompréhensible sagesse, se confier en sa bonté, craindre sa justice et espérer son éternité [2] ».

Or, ce développement ne peut être assuré dans toute sa plénitude et son harmonie que par la Religion de Jésus-Christ, foyer de toute lumière, source de toute vertu pour les individus, et principe de tout progrès pour les sociétés. Cette Religion divine doit donc présider à toute l'éducation de l'homme, à celle de son intelligence comme à celle de son cœur. Elle doit, en un mot, être l'âme de l'enseignement, en former la branche essentielle et pénétrer toutes les autres de ses clartés.

I

LA SCIENCE DE LA RELIGION

Le programme de la science de la Religion fut tracé par l'abbé de Salinis « de manière, il le dit lui-même, à développer dans l'intelligence et le cœur des élèves toutes les racines d'une foi complète et éclairée ». Il suivait en cela le vœu et l'exemple de l'Église qui n'impose la foi à la raison humaine qu'en lui fournissant les preuves de

1. Platon, *le Timée*, t. XII, p. 239 de ses œuvres complètes éd. Cousin. ἡμᾶς... ὡς ὄντας φυτὸν οὐκ ἔγγειον ἀλλ' οὐράνιον.
2. Bossuet, *De la connaissance de Dieu et de soi-même.*

sa divinité et en provoquant l'étude de ses fondements par l'examen de tous les monuments de l'histoire, de la littérature, de l'archéologie et de toutes les découvertes des sciences. Et il s'appliqua à y mettre en relief « ce prodigieux phénomène, si opposé à l'inconstance native de l'esprit humain, de l'unité de la doctrine catholique, se perpétuant à travers les siècles au moyen d'un enseignement qui revêt toutes les formes, et soutenue d'âge en âge et dans tous les pays par les adhésions d'une multitude de grands esprits et de savants, divisés d'ailleurs le plus souvent d'opinions et d'intérêts [1] ».

Il s'attacha également à en proportionner l'étude à tous les progrès de l'intelligence des élèves et au développement de toutes leurs autres études ; et il en divisa l'enseignement en deux parties et en quatre cours, chacun de deux années. La première partie, qui avait pour objet la science de la Religion considérée en elle-même, était examinée dans son ensemble depuis la septième jusqu'à la rhétorique inclusivement ; la seconde, c'est-à-dire la Religion considérée dans ses rapports avec les autres sciences, était vue en philosophie.

Le premier cours, celui de la septième et de la sixième, était consacré à l'explication du catéchisme. Cette explication, simple et familière en septième, était complétée, en sixième, par des instructions plus méthodiques et plus raisonnées sur le symbole, les sacrements et la morale.

L'étude des faits dont se compose l'histoire de la Reli-

1. Balmès, *le Protestantisme comparé au Catholicisme*, t. Ier, p. 11.

gion, avant et depuis Jésus-Christ, occupait les deux années suivantes de cinquième et de quatrième, et préparait ainsi, par degrés, les élèves à une instruction religieuse plus approfondie.

Le troisième cours, celui des classes de troisième et de seconde, envisageant le Christianisme d'un point de vue plus élevé, embrassait toute l'économie de la Foi. En troisième, on exposait l'ensemble des mystères, de la morale et du culte catholique. En seconde, on étudiait l'histoire de chacune des vérités révélées, contenues en germe dans les traditions contemporaines du berceau du monde, plus développées dans la Religion de Moïse, manifestées dans toute leur splendeur par la parole du Christ, attaquées par la raison humaine et les efforts de l'hérésie, et fixées enfin par les définitions de l'Église. Cet exposé, en faisant ressortir l'unité et l'immutabilité de la Foi, qui en sont le caractère essentiel et divin, démontrait la nécessité d'un pouvoir établi de Dieu pour défendre, contre les inquiètes pensées de l'homme, le dépôt de ces vérités révélées, et servait ainsi de préparation au cours de rhétorique, destiné à sonder les bases immortelles de la croyance catholique par l'exposition des preuves qui établissent l'autorité du Christianisme et de l'Église.

En philosophie, enfin, la science de la Religion était considérée dans ses rapports avec toutes les autres sciences : philologiques, littéraires, historiques, exactes, naturelles, sociales et philosophiques, et permettait ainsi de mesurer les hauteurs auxquelles le Christianisme avait élevé le genre humain.

La linguistique, cette science du langage, où l'on trouve l'expression la plus irrécusable des progrès de la raison des peuples, montrait toutes les langues de l'Europe chrétienne, notre langue française surtout, « qui lève la tête au-dessus des autres comme une souveraine [1] », sortant pour ainsi dire des racines de l'antiquité profane et, sous l'action féconde du souffle d'en haut, donnant à leurs mots, dont le son primitif trahit une origine grecque et romaine, une acception plus élevée pour exprimer les hautes idées dont le Christianisme a agrandi l'intelligence de l'homme et pour rendre les sentiments divins dont il a enrichi son cœur.

L'étude de la littérature, des arts et de la politique révélait le même essor du génie de l'homme sur les ailes du Catholicisme : — l'éloquence trouvant dans les mystères de la mort et de l'éternité, du néant et de l'Être infini, et dans tous les immortels intérêts de l'homme que la Foi lui découvre, une source d'inspirations tout autrement sublimes que celles qui pouvaient sortir des intérêts étroits, débattus à la tribune de Rome ou d'Athènes; — la poésie faisant entendre des accents divins qui vibraient dans l'âme comme un écho des accords des Anges, lorsqu'au lieu de la traîner vers l'Hélicon sur les pas d'Horace et de Virgile, elle osait suivre vers le trône du vrai Dieu le vol des prophètes; — la peinture et la sculpture reproduisant avec toute leur perfection matérielle les formes de l'art antique sous le pinceau de Raphaël ou le ciseau de Michel-Ange,

1. Discours de l'abbé de Salinis à la distribution des prix de 1832.

et s'animant, pour retracer les mystères d'une religion divine, d'une vie dont la source semble cachée dans un monde surnaturel; l'architecture ne recevant des mains des Grecs le cercle et le compas que pour s'élever au-dessus de leurs terrestres monuments dans ces basiliques du moyen âge, forme aérienne d'une prière qui semble commencer sur la terre et s'élever dans les cieux; — enfin la science de la vie sociale, de ses droits et de ses devoirs, qui fait découler des rapports qui unissent l'homme à Dieu ceux qui unissent les hommes entre eux, trouvant dans l'Évangile, qui révèle à l'homme sa dignité, la charte immortelle de toutes les véritables libertés du monde, l'explication du mot d'*Égalité*, que l'antiquité n'avait jamais su que bégayer, et de celui de *Charité*, qu'elle ne connaissait pas, et donnant, sous l'influence de son esprit, un essor jusque-là inconnu aux deux éléments essentiels de l'ordre social, le pouvoir et la liberté [1], *qui dégénèrent en despotisme ou en anarchie partout où cette loi de justice*, QUI SEULE PEUT LES UNIR, *est méprisée ou violée.*

L'histoire, considérée dans son ensemble à la lumière de ce flambeau divin, offrait le tableau saisissant de la marche de l'humanité, montrait, jusqu'à l'évidence, dans l'ordre religieux le fondement de l'ordre social, dans l'Évangile, ce code immuable de justice conservé par la société spirituelle, le principe de l'existence et du progrès des sociétés temporelles, et arrivait à cette formule

1. Mgr de Salinis donnait de la liberté cette définition : le droit qu'ont les peuples comme les individus de perfectionner, d'âge en âge, les conditions de leur existence.

exacte de la civilisation : que ses degrés divers sont partout et toujours en raison directe de l'ignorance ou de la connaissance de cette Loi divine, de son observation ou de son oubli.

Dans ce plan d'études encore, les sciences exactes et naturelles ne servaient pas seulement à prouver, par leur développement prodigieux, combien l'homme a besoin d'être fixé sur la grande question de sa destinée pour pouvoir donner à ses facultés une libre carrière : mais elles démontraient aussi l'accord qui existe entre les conclusions de la science et les affirmations des Livres saints sur l'histoire de l'homme et de l'univers, les phases successives de la création, le déluge, la dispersion des peuples et l'origine divine du langage. Et de leur histoire ressortait cette vérité d'observation : qu'on n'a jamais cru pouvoir en tirer parti contre la Religion que lorsqu'elles étaient imparfaites, et qu'à mesure que les faits étaient mieux connus et plus étudiés, il fallait reconnaître avec Bacon que la vraie science ramène à la religion et que l'ignorance seule en éloigne[1].

L'enseignement de la philosophie tendait au même but. Il était divisé en deux parties : l'une théorique, qui n'avait rien de spécial, et l'autre historique. Dans une histoire de la philosophie, aussi étendue que le permettent les limites des études classiques, il était donné une idée nette de tous les systèmes principaux de la philosophie des

1. C'était la pensée que développa plus tard le cardinal Wiseman dans ses beaux *Discours sur les rapports entre la Science et la Religion révélée.*

temps anciens et modernes[1]. Cette anatomie de la pensée de tous les grands philosophes, cette analyse de tous les efforts de l'esprit humain, dans la suite des siècles, pour résoudre les graves problèmes qui l'occupent depuis l'origine du monde, était à la fois une source d'instruction solide et un excellent exercice de l'intelligence. Après avoir fait ainsi l'inventaire de tout l'héritage de la raison des philosophes, le Professeur, éclairé par l'infaillible lumière de la Foi, faisait distinguer ce que la raison du chrétien peut en accepter de ce qu'elle doit en répudier. Le vide des conceptions contraires à l'enseignement de l'Eglise était démontré dans leur principe et dans leurs conséquences; toutes les autres étaient examinées comme des opinions libres dont les élèves étaient invités à apprécier la justesse. On leur montrait comment la vérité ne se trouvait tout entière dans aucun de ces systèmes, et comment, dans toutes ces œuvres respectables du passé, ils ne pouvaient espérer rencontrer que des fragments de la science, qui, un jour, recueillis de nouveau par les mains d'un génie chrétien, comme ils le furent déjà au treizième siècle par saint Thomas d'Aquin, serviront à élever un monument en rapport avec le développement actuel de l'esprit humain, jusqu'à ce que de nouveaux progrès rendent encore ce travail incomplet;

1. Le *Précis* de cette histoire, rédigé à l'usage des élèves de Juilly et publié par la librairie Hachette en 1834, fut l'œuvre de l'abbé Gerbet et fut revu ensuite et annoté par son savant ami, l'abbé Houet, qui occupa, pendant plusieurs années, la chaire de philosophie de notre collège (V. *infrà*, p. 442). Il est épuisé maintenant, et l'on ne peut que souhaiter que l'Oratoire de Juilly le réédite en le complétant.

car la philosophie, dont l'objet est l'explication rationnelle des vérités infinies que l'homme possède par la foi, est une science éminemment progressive qui tend, d'âge en âge, vers un but qui recule et s'enfuit devant elle dans les abîmes de l'infini.

C'est ainsi que, dans ce nouveau mode d'enseignement de Juilly, la religion, dont Diderot lui-même a dit « qu'elle est la plus essentielle leçon de l'enfance, celle par où tout enseignement doit commencer et finir », occupait le premier rang dans les études et formait le centre auquel elles étaient toutes ramenées ; que, par la continuité et l'ensemble d'un enseignement où la loi divine se trouvait comme infusée de toutes parts, on s'appliquait à inculquer aux élèves un esprit vraiment religieux, qui demeurât la sauvegarde de leur avenir au milieu de l'indifférence, du doute et des défaillances de leur temps ; et qu'à cette grande école catholique ils apprenaient à voir dans la religion l'expression de leurs devoirs envers Dieu, la loi souveraine de leur existence et la condition essentielle de leur bonheur et de celui de la société.

Cette primauté de rang, assignée à la science de la Religion, était assurée, d'ailleurs, par les récompenses spéciales dont elle était l'objet, et le prix d'instruction religieuse, décerné d'après le mérite des rédactions hebdomadaires de toute l'année, était le plus beau et le premier proclamé dans chacune des classes. Mais elle l'était surtout par le talent qu'apportaient les deux directeurs dans son enseignement dont ils s'étaient réservé l'honneur. L'abbé de Scorbiac faisait les deux premiers cours, et l'abbé de Salinis, les deux derniers. Les leçons

de M. de Salinis étaient données sous forme de conférences: et ceux qui, comme nous, ont eu le bonheur de l'entendre, ne sauraient oublier la séduction de sa parole spirituelle et facile, la clarté de son exposition, le talent de son argumentation dont la vigueur emportait la conviction, et cette éloquence substantielle des faits et de la raison qui défiait les sophismes et plaçait la vérité catholique dans une lumineuse évidence. Un de ses plus studieux élèves, qu'il honora de son amitié et qu'il nomma plus tard, lorsqu'il fut évêque, son vicaire général, l'abbé de Ladoue, l'auteur de sa biographie, a recueilli ces belles conférences et les a réunies en quatre volumes in-8°, sous le titre de la *Divinité de l'Eglise*[1]. Leur ensemble forme une démonstration complète de la foi catholique, présentée avec une méthode et des armes de dialectique nouvelles; et notre pieux condisciple a rendu un service signalé à la cause de la vérité en publiant cette œuvre capitale, l'un des plus beaux monuments de l'apologétique contemporaine.

II

DU CADRE DES ÉTUDES

Aux yeux de l'abbé de Salinis, l'objet des études ne pouvait jamais rester stationnaire. Il devait au contraire se modifier et s'étendre selon les besoins de la société et le progrès des temps. Le développement de l'homme, qui est le but de l'éducation, ne peut être atteint, disait-il,

1. En vente chez Tolra et Haton, éditeurs, à Paris.

qu'en faisant participer la raison de l'enfant, à mesure qu'elle grandit et autant qu'elle en est capable, à tous les progrès par lesquels s'est développée, dans le cours des siècles, la raison du genre humain. Le monde romain a été, en toutes choses, le point de départ du monde moderne : nos langues, notre littérature, nos arts, nos sciences, nos lois, nos institutions, notre civilisation tout entière, enfin, est fille de l'antiquité quant au corps, mais aussi fille du christianisme quant à l'esprit. C'est lui qui a animé ce corps de sa vie divine et qui, « en le dégageant de la matière et des sens, l'a élevé de la terre au ciel par un de ces efforts surhumains dont Rome chrétienne présente une magnifique image, lorsque la main hardie de Michel-Ange posa le Panthéon antique dans les airs ». Il faut donc élargir le cercle, trop étroit jusqu'ici, des études classiques. On doit, il est vrai, maintenir dans ces études aux lettres païennes la place considérable qui leur appartient, et comme moyen incomparable d'exercer les facultés mentales de l'enfance, et comme instrument nécessaire pour acquérir la science de l'antiquité, introduction naturelle à celle des temps modernes. Mais il faut aussi découvrir, de bonne heure, à l'élève, dans ses différents points de vue, tout le vaste horizon du monde de la foi et de la science, tel que l'ont fait le catholicisme et, sous son inspiration, le génie des âges modernes ; lui faire entrevoir les hauteurs qu'il ne peut pas aborder encore, pour qu'il connaisse au moins le but où conduisent les sentiers ouverts à ses jeunes pas ; faire des esprits complets en liant entre elles, dès leurs premiers éléments, des études qui ont des rapports nécessaires et se prêtent

un mutuel secours; faire surtout des hommes de leur temps, pour lesquels les leçons du passé éclairent le présent et l'avenir, et qui, ayant suivi jusqu'au bout, selon la portée de leur esprit, la marche de l'esprit humain dans tous les sens, ne soient étrangers à aucune des connaissances que les besoins et les progrès de notre époque ont rendues nécessaires.

Dans l'application de ces vues générales, l'enfant recevait, dès la première période de ses études, les germes de toutes les connaissances que devait embrasser son instruction classique, par un enseignement dont toutes les parties marchaient de front, en s'élevant graduellement de leurs notions les plus élémentaires à leur connaissance la plus complète.

Les élèves étaient initiés à l'étude des langues vivantes, l'anglais et l'allemand, presque en même temps qu'à celle des langues mortes, afin que les deux mondes, ancien et moderne, s'ouvrissent, pour ainsi dire, à la fois devant eux et qu'ils pussent saisir de bonne heure, dans les rapports de ces langues, les liens qui unissent, malgré leur diversité apparente, les peuples qu'elles distinguent.

Les langues n'étaient, d'ailleurs, qu'un instrument qu'on se hâtait d'appliquer au but auquel il devait servir. Dès que les progrès des élèves dans la connaissance des langues mortes leur permettaient de communiquer avec les grands génies de Rome et de la Grèce, on leur faisait lire et étudier les principaux monuments de la littérature païenne, non par lambeaux, mais dans leur ensemble. En même temps on leur mettait dans les mains les chefs-d'œuvre de la littérature chrétienne; on les habituait à

les goûter, afin que dans leur commerce journalier leur esprit acquît plus de force en se nourrissant d'idées plus saines et plus actuelles, et aussi plus de sève, en plongeant ses racines dans un sol plus fécond ; et on leur en montrait les beautés supérieures dans un cours d'histoire comparée des deux littératures, qui complétait leurs études de seconde et de rhétorique.

L'histoire et la géographie étaient de même enseignées simultanément dès les basses classes. Ce n'était d'abord que de simples récits, propres à éveiller la curiosité de l'enfant, sans imposer à sa mémoire aucune tâche réglée, puis des leçons méthodiques que l'on se bornait à faire répéter de vive voix et dont on exigeait ensuite des rédactions écrites. Et lorsque sans fatigue, l'élève possédait ainsi tout le squelette de l'histoire, et qu'il ne s'agissait plus que d'animer ce corps et de bâtir avec ces matériaux l'édifice de la science la plus importante après celle de la Religion, ce travail s'opérait dans les deux classes supérieures où une série de leçons développées sur la philosophie de l'histoire exerçait leur raison sur le vaste ensemble des faits qu'un enseignement élémentaire de six années avait rassemblés dans leur mémoire.

A l'étude des lettres, fond nécessaire de toute éducation libérale, était aussi mêlée celle des sciences, dont la connaissance, indispensable aujourd'hui à tout homme cultivé pour être au niveau du mouvement social, est aussi pour l'esprit une source réelle de force et de justesse. Dès leurs premières classes, les élèves étaient familiarisés, dans des cours élémentaires, avec les faits les plus simples des sciences naturelles et physiques, et les notions

les plus faciles des mathématiques; et peu à peu, et sans effort, ils arrivaient à comprendre les applications de ces sciences aux problèmes les plus intéressants de l'industrie, des arts et de l'économie domestique.

III

DES MÉTHODES

L'enseignement de Juilly, on doit le reconnaître, se fit remarquer beaucoup plus par son esprit général et par l'étendue du cercle d'études qu'il embrassait, que par la spécialité de ses méthodes. Elles avaient cependant un caractère de simplicité qui ne permet pas de les passer sous silence, et présentaient cet avantage d'économiser le temps des premières classes et de coordonner utilement, par une direction générale commune, les différentes études qu'elles servaient à faciliter.

Deux hommes distingués avaient été appelés à Juilly par l'abbé de Salinis pour organiser, sous sa conduite, la direction des études classiques et scientifiques. M. de Gourgas, un des disciples de M. de Lamennais, dont le maître faisait le plus grand cas[1], fut chargé des premières; M. Menjaud, ancien élève de l'École polytechnique, des secondes; et à dater du mois d'octobre 1830, M. Burnouf, le savant inspecteur de l'Université, voulut

1. L'abbé de Lamennais voulait lui confier, en 1832, la direction d'une maison d'éducation. V. t. II, p. 108 de ses œuvres inédites.

bien se charger de la surveillance spéciale de l'enseignement classique.

M. de Salinis déplorait qu'on desséchât pendant huit ou neuf ans de jeunes intelligences dans l'étude aride et presque exclusive du grec et du latin. Il voyait une dépense de temps et de travail sans proportion avec les résultats obtenus. « Si la poussière du tombeau, disait-il aux familles dans son discours de la distribution des prix de 1832, n'avait pas recouvert depuis longtemps l'ancienne Grèce et l'ancienne Italie, que feriez-vous de cet enfant à qui vous voulez apprendre le grec et le latin? Vous l'enverriez à Rome et à Athènes. Point de rudiment; il jouerait avec les enfants de son âge, il entendrait parler, et, avec la merveilleuse facilité d'une âme neuve, il parlerait parfaitement, en moins de deux ans, ces deux langues. Rome et Athènes ne sont plus, mais la nature est de tous les temps. Ne peut-on pas surprendre le secret des procédés si simples par lesquels elle révèle en si peu de temps et sans aucun effort à une jeune intelligence les mystères d'une langue vivante, pour les appliquer à l'étude des langues mortes? Oui, Messieurs, et nous le faisons, j'ose le dire, avec bonheur à Juilly. » En effet, le système dû à M. de Gourgas, et qui se rapprochait des vues du P. Lamy et de l'école de Port-Royal, substituait, dans les classes inférieures, aux dictionnaires et aux rudiments si rebutants pour l'enfance, une suite d'exercices analogues à ces procédés naturels dont l'homme se sert pour parler un idiome étranger, de manière à faire revivre, en quelque sorte, ces langues mortes aux oreilles et à l'esprit des enfants.

Des auteurs latins faciles étaient mis dans leurs mains. Le maître leur en donnait l'explication littérale et grammaticale, multipliait de leur part et de la sienne les exercices de vive voix, leur faisait appliquer au tableau les règles qu'il leur avait indiquées, les mettait constamment en scène en les opposant les uns aux autres pour exciter leur émulation, leur mémoire et leur attention, et leur donnait à faire en étude plutôt la reproduction des explications de la classe que des devoirs nouveaux.

Mais, outre l'économie de temps dans l'étude des langues mortes, le Directeur visait surtout à combiner les études diverses d'après les rapports qui les unissent, de manière à ce que l'unité de leur ensemble éclairât de lumières plus vives les détails de chacune d'elles. « Tout se tient, disait-il encore[1], dans l'intelligence de l'homme et dans les différents ordres de connaissances sur lesquels elle doit s'exercer. Quelque nombreuses que soient les branches de la science, la science est une; c'est ce chêne dont les mille rameaux, renfermés tous dans le même germe, nourris de la même sève, s'élancent d'un même jet dans les airs. Et si cette unité ne se révèle pas d'une manière distincte à l'enfant, toutefois, l'expérience le démontre, il recueille, dès le début de son éducation, des fruits réels de ces notions élémentaires qui l'initient aux divers ordres de connaissances que doit embrasser le cours de son instruction classique. Ces études, qui ne dérobent, chaque semaine, qu'un petit nombre d'heures

1. Même discours de la distribution des prix de 1832, p. 12.

à celles des langues mortes, loin de retarder ses progrès, jettent dans son instruction une heureuse variété qui éveille sa curiosité et entretient dans son esprit une activité féconde. Puis, à mesure que ses diverses facultés grandissent par l'effet d'un enseignement complet dès l'origine, peu à peu il aperçoit le rapport de ses diverses études : le travail des langues mortes, d'abord si aride à ses yeux, s'embellit de tous les charmes qu'il trouve dans le commerce des plus beaux génies de l'antiquité; il voit dans la littérature et l'histoire anciennes les termes de comparaison nécessaires pour apprécier la littérature et l'histoire des temps modernes; les mathématiques, appliquées aux arts et à l'industrie, perdent leur sécheresse; la rhétorique n'est plus l'art futile de combiner des mots; l'habitude qu'il aura déjà prise d'exprimer avec ordre et précision ses pensées sur la religion, l'histoire et la littérature, lui révélera les secrets de l'art d'écrire en l'initiant à l'art de penser; la philosophie, enfin, ne sera plus une vaine théorie des formes du raisonnement, et la prétention plus vaine encore de résoudre, à l'aide d'une raison sans règle, tous les problèmes de l'ordre moral, mais la science des vérités immuables et des vérités contingentes, de leurs rapports et des limites qui les séparent. »

Les mêmes procédés de simplification étaient appliqués à l'étude des mathématiques et des sciences physiques, dont l'abbé de Salinis avait voulu que l'enseignement se liât, dès le plus jeune âge, à celui des lettres. Il regardait l'élément scientifique auquel on avait fait, jusqu'alors, une part trop restreinte dans l'instruction, non seule-

ment comme un des meilleurs exercices de l'intelligence, mais surtout comme une de ces connaissances, indispensables aujourd'hui dans le commerce de la vie, qui s'imposent à tout programme complet d'éducation; et afin d'inspirer le goût de ces sciences aux enfants, il avait exigé qu'on les accoutumât à elles de bonne heure par un enseignement progressif, gradué avec une sage lenteur, et qui leur offrît tout d'abord des faits qui arrivassent sûrement à leur esprit par l'intermédiaire de leurs sens, au lieu d'abstractions arides qui les rebutent parce qu'elles ne sont pas de leur âge [1].

Enfin toutes les branches de l'enseignement formaient des cours distincts et étaient confiées à des professeurs spéciaux, et chacune d'elles y gagnait en force et en étendue par une préparation plus facile et un plus grand mérite des leçons de la part des maîtres, comme aussi par une meilleure répartition des élèves dans chaque faculté et une attention plus soutenue de leur part.

IV

DE LA CONFÉRENCE DES HAUTES ÉTUDES

Le plan des études du collège était couronné par une institution à laquelle l'abbé de Salinis donna le nom de *Conférence des hautes études*, et qui rappelait, en la développant, l'ancienne Académie oratorienne dont le rétablissement avait fait l'objet d'un vœu spécial de la

1. Voir le programme de l'enseignement scientifique de Juilly, exposé par M. Menjaud dans le *Palmarès* de 1832.

part de M. Bonald, lorsqu'il vint en 1829, comme ministre d'Etat, présider la première distribution des prix de la nouvelle maison de Juilly. Elle fut inaugurée en novembre 1831.

Tous les élèves de philosophie faisaient partie de cette Conférence; et ceux de rhétorique et de seconde pouvaient y être admis après avoir présenté un travail qui promît de leur part une collaboration utile. Les séances étaient hebdomadaires et avaient lieu en présence des Directeurs, des professeurs des hautes classes et des étrangers en passage au collège. Les élèves y lisaient des dissertations sur des sujets de religion, de philosophie, d'histoire et de littérature, quelquefois même de sciences physiques ou mathématiques. Ils trouvaient auprès des Directeurs tous les conseils qui pouvaient leur être utiles pour le choix des questions à traiter ou pour les moyens de les résoudre. Ces travaux se distinguaient des devoirs ordinaires des classes par l'importance du sujet, l'étendue de son cadre et la liberté laissée à l'élève dans la manière de le traiter.

Après la lecture d'une dissertation, une commission de trois membres, désignée par un des Directeurs, était chargée de l'examiner et de présenter son rapport à la séance suivante. Si les conclusions de la commission n'étaient pas favorables à toutes les opinions qui y étaient émises, l'auteur prenait la parole pour répondre aux critiques qui lui étaient adressées, et il s'engageait alors des discussions auxquelles tous les élèves de la Conférence pouvaient prendre part. Elles se prolongeaient quelquefois pendant plusieurs séances, et étaient toujours closes

par un résumé d'un des Directeurs, qui en prenait occasion pour fixer les idées des jeunes gens sur le fond même de la question agitée. A la fin de l'année, les travaux les plus remarquables étaient récompensés par une médaille d'argent. Sur une de ses faces était gravée l'entrée du collège avec cet exergue : *Conférence des hautes études du collège de Juilly*, et sur l'autre, le nom de l'élève au centre d'une couronne de chêne et de laurier surmontée d'une croix lumineuse avec cette devise : *Ardere et lucere.*

Les résultats de cette institution dépassèrent l'attente de son fondateur. Elle ne mûrissait pas seulement l'intelligence des élèves en les exerçant à parler et à écrire sur des sujets plus sérieux que ceux de leurs compositions habituelles ; elle les invitait à chercher, dans les principes de leur enseignement, une réponse à toutes les grandes questions qui intéressaient leur avenir, et permettait aux Directeurs de juger des fruits de leurs leçons dans l'esprit de ces jeunes gens et de rectifier ce qu'ils remarquaient de défectueux dans leurs idées. La Conférence des hautes études était, dans l'ordre de l'intelligence, quelque chose d'intermédiaire entre le collège et le monde, la transition de l'enfance à l'âge d'homme. Et à une époque de scepticisme railleur et d'indifférence universelle, où on ne pouvait déjà plus montrer trop tôt à l'enfant les bases sur lesquelles la main de Dieu a posé l'édifice de la Religion et de la raison humaine, tous ceux qui ont eu l'honneur de faire partie de cette Conférence ont béni plus tard la prévoyante sagesse de ces maîtres vénérés qui, tout en formant leurs convictions sur les principes essentiels de

la vie morale et sur les plus graves questions contemporaines, avaient su leur inspirer le culte désintéressé de la science et le goût des études sérieuses, les affranchir des préoccupations égoïstes de la vie vulgaire et des mesquines ambitions, et les préserver des écueils des frivoles plaisirs.

Tel fut, pendant les douze années de la direction de MM. de Scorbiac et de Salinis, l'enseignement de Juilly, le plus élevé, le plus étendu et le plus savamment distribué de tous ceux qui s'offraient alors au choix des familles, et qui trouvait sa justification dans toutes les épreuves d'admission aux grandes écoles publiques et surtout dans celles du baccalauréat, dont les examinateurs les plus distingués se plaisaient à reconnaître que c'était Juilly qui, toute proportion gardée, faisait recevoir le plus de bacheliers, et que, si ses élèves savaient peut-être moins de grec et de latin que ceux des collèges de Paris, il y avait incontestablement chez eux un plus grand développement d'intelligence [1].

1. Lettre de M. Saint-Marc Girardin, du 5 août 1836, citée dans la *Vie de Mgr de Salinis*, p. 133.

CHAPITRE TROISIÈME

L'ÉDUCATION

Système d'éducation adopté par l'abbé de Salinis. Continuation de la vie de famille. Caractère de la discipline. Degré d'indépendance relative laissée aux élèves. Ses motifs. L'urbanité des élèves. Leur admission dans les salons des Directeurs. Société qu'ils y rencontraient. La piété. Règlements qui la concernaient. Pompes du culte. Retraites. Le P. Lacordaire. L'abbé Gerbet. L'abbé Combalot. L'abbé Deguerry. Mgr de Forbin-Janson. L'abbé Cœur.

L'éducation morale, ce travail du cœur, de la conscience et de la volonté, si cher à toute âme sacerdotale, fut soumise par l'abbé de Salinis à des règles aussi sages que l'éducation intellectuelle. « Que vos études soient fortes, lui écrivait M. de Lamennais le 3 juillet 1830, et que pour le régime intérieur vous ayez un ordre sévère et doux, qui se rapproche le plus possible de celui qui règne dans une famille bien réglée, et la confiance publique s'attachera de plus en plus à votre établissement. »

Ces vues du maître étaient aussi celles du disciple qui les réalisa à Juilly. Comme lui, il voyait dans l'éducation morale de la jeunesse une œuvre toute paternelle qui exigeait à la fois et la tendresse des mères et l'autorité des pères, et il fit du collège la continuation de la famille. Les parents furent conviés à venir souvent en rappeler la vie à leurs enfants. Soixante chambres de maîtres furent tenues constamment à leur disposition, et le nombre des

convives qui s'asseyaient chaque jour à la table des étrangers, disait assez combien ils étaient heureux de répondre à la généreuse et aimable hospitalité dont ils étaient l'objet.

La discipline, exempte de rigidité et de faiblesse, savait maintenir la règle sans sévérité inflexible comme sans coupable indulgence. Elle prévenait les infractions par une vigilance attentive, et, dans la répression des fautes graves, elle s'efforçait d'atteindre et de toucher les âmes, de corriger les enfants plutôt que de les châtier.

Retenus sans compression et dirigés sans contrainte, les élèves étaient soumis à un régime systématiquement libéral. Leurs maîtres voulaient qu'ils fissent de bonne heure l'apprentissage de la liberté dont le principe avait prévalu dans la société; dans les limites d'une indépendance relativement étendue, ils apprenaient à régler leur conduite, à discipliner leur âme, à développer l'énergie de leur volonté, et à connaître la responsabilité de leurs actes; en un mot, on les traitait comme des hommes, selon le principe de l'éducation anglaise[1], afin qu'ils apprissent à le devenir[2]. Mais c'était surtout dans les

1. V. le remarquable rapport de M. Marguerin, directeur de l'école Turgot, à M. le Préfet de la Seine, sur l'enseignement des classes moyennes en Angleterre, p. 88.

2. On a souvent reproché aux Directeurs de Juilly cette indépendance de leurs élèves comme un abus. On oubliait ou on ignorait qu'elle avait pour correctif leur influence sur les jeunes gens, qui s'ingéniaient à leur être agréables avec autant de soin qu'on en apporte dans d'autres maisons à enfreindre la règle.

Au surplus, l'abbé de Salinis savait être ferme, au besoin, dans l'application du règlement. Il avait proscrit les sorties dans le cours de l'année. Il les regardait comme dangereuses. Il maintint rigoureusement ce principe jusque dans un cas où une exception très motivée n'aurait fait que le confirmer. Le maréchal de Bourmont, nommé au commandement en chef de

choses de la piété qu'on respectait en eux cette liberté d'action. Les Directeurs se rappelaient cette parole de Fénelon que « nulle puissance humaine ne peut forcer le retranchement impénétrable de la liberté du cœur » ; et ils ne voulaient le plier à la loi de Dieu qu'en lui apprenant et surtout en lui montrant à l'aimer. « Toute espèce de contrainte, dit l'abbé de Ladoue, était bannie du sanctuaire de la conscience. On se confessait quand on en sentait le besoin ; on communiait de même. Pendant douze ans il n'est peut-être pas arrivé une seule fois qu'on ait été obligé de dire à un élève : il faut vous confesser. Il est vrai qu'outre les exhortations de ses maîtres, on avait les exemples de ses condisciples. Chaque dimanche, un bon nombre d'élèves, surtout parmi les plus avancés, s'approchaient de la table sainte. A certaines époques, les anciens élèves, qui suivaient à Paris les cours préparatoires aux différentes carrières, venaient se mêler à leurs camarades d'autrefois restés leurs amis ; et on voyait les uns et les autres s'approcher avec un recueillement édifiant de la sainte table[1]. »

L'urbanité, cette vertu toute française, était aussi fort en honneur à Juilly. Les Directeurs, qui en offraient en leur personne des modèles achevés, mettaient un soin jaloux à en perpétuer parmi leurs jeunes gens les nobles

l'expédition d'Alger, lui écrivit pour qu'il voulût bien lui envoyer son fils, que ses occupations nombreuses lui faisaient craindre de ne pouvoir pas venir embrasser à Juilly avant son départ. L'abbé de Salinis lui répondit qu'il le suppliait de ne pas le contraindre à déroger à une règle qu'il voulait absolue, et le maréchal prit aussitôt la poste pour aller lui-même faire ses adieux à son fils.

1. *Vie de Mgr de Salinis*, p. 136.

traditions. Leurs salons et celui de Mme de Salinis mère[1] étaient ouverts pendant les récréations. Les élèves de la grande division y étaient tous admis. Ils s'y trouvaient mêlés à la société la plus aimable et la plus spirituelle; ils y puisaient ces leçons d'exquise politesse, de prévenances, d'égards et de respectueuse déférence, qui les éloignaient du laisser-aller ordinaire aux collégiens et de la vulgarité proverbiale de leurs manières; et ils y contractaient des habitudes d'aisance, de naturel et de simplicité modeste que remarquaient tous les étrangers[2]. Un de nos publicistes contemporains, si bien fait pour apprécier cette vieille et noble courtoisie qui le distinguait lui-même, M. du Lac, a bien connu et fidèlement dépeint, dans sa notice biographique sur M. de Scorbiac, les hommes et les choses du Juilly d'alors, dont il a rendu ce témoignage exact : « J'ai vu Juilly souvent et longuement. Une chose frappait tout d'abord; les élèves y étaient bien élevés. Ce n'était pas cet air gauche ou impertinent, ces allures ou sauvages ou effrontées, si communes dans la plupart des collèges, qu'elles forment comme le type, dès longtemps vulgaire, de l'écolier; c'était au contraire une politesse simple et naturelle, l'aisance et la modestie dans le maintien, la distinction dans les manières, l'à-propos et la retenue dans les paroles; on se demandait comment des enfants pouvaient avoir acquis de si bonne

1. Mme de Salinis habita Juilly pendant tout le temps qu'y resta son fils.

2. « Je reconnaîtrais entre mille officiers un élève de Juilly, disait un jour, devant Sébastopol, un de nos officiers généraux. Il faut qu'ils aient été à une bien excellente école de bon ton et de savoir vivre pour en offrir tous d'aussi saillants exemples. »

heure, et à ce degré, l'art si difficile, et que les hommes ne possèdent pas toujours, du *savoir-vivre*. Il fallait pour le comprendre, les voir groupés autour de MM. de Scorbiac et de Salinis, auprès desquels ils avaient tous libre accès, et dont, à certaines heures, sacrifiant volontairement leurs récréations, ils envahissaient en foule les appartements. Je ne manquais jamais, lorsque je me trouvais à Juilly, de descendre en ce moment chez l'un ou chez l'autre des deux Directeurs. La franche et cordiale gaîté des élèves, leur confiant abandon, l'affection filiale qu'ils montraient pour leur Supérieur, la familiarité toute particulière de celui-ci, les causeries piquantes et très souvent fort instructives qu'ils établissaient sur les défauts à corriger, sur les difficultés à vaincre, sur la conduite, sur les études, sur mille questions relatives à la religion, à l'histoire, à la littérature, que soulevait à propos de ces études une curiosité naïve, et dont les solutions étaient mises à leur portée avec une aisance merveilleuse, tout cela me charmait; et je m'expliquais parfaitement que les élèves de Juilly, entretenant avec des hommes comme MM. de Scorbiac et de Salinis ce commerce intime et de tous les jours, fussent, dès le collège, des jeunes gens de bonne compagnie[1]. »

Dans ces salons de nos Directeurs, en effet, tantôt c'étaient des causeries intimes, pleines d'abandon et de gaîté, où en tête à tête avec eux nous recevions de leur exemple des leçons de conduite et de bienséance, et de leur bouche des conseils de direction. Nous sortions de ces

1. *Université catholique*, t. XXIII, nº de janvier 1847.

entretiens moins faibles contre nous-mêmes, meilleurs et mieux disposés; ceux de l'abbé de Scorbiac surtout nous laissaient toujours une impression profonde; l'effet de sa parole était irrésistible; et pour ma part je n'ai jamais rencontré d'homme en qui j'aie senti battre un cœur plus pur et plus noble, plus aimant et plus dévoué, dont le regard reflétât mieux l'image d'une belle âme, et qui me rappelât davantage la vérité de cette pensée du P. Lacordaire, « qu'il y a dans la bonté, ce don gratuit de soi-même, je ne sais quoi de simple, de doux et de pénétrant qui attire tout l'homme, et lui fait préférer au spectacle même du génie celui de la bonté[1] ».

Tantôt c'étaient des réunions nombreuses, dans lesquelles les élèves assistaient et prenaient part eux-mêmes aux conversations les plus animées. Ils y entendaient débattre les questions les plus intéressantes de la politique et de la littérature, raconter les anecdotes les plus piquantes et les faits les plus curieux; et ils y puisaient le goût des lettres et de la vie de l'esprit en même temps que le langage, les formes et le ton de la bonne société.

L'abbé Combalot appelait spirituellement ces causeries l'apostolat du salon de nos Directeurs; et ceux-là seuls qui en ont été l'objet, pourront jamais dire tout le bien qu'il a opéré, toutes les plaies qu'il a fermées, toutes les âmes qu'il a soutenues, relevées et affermies dans les voies du bien.

Mais le véritable ressort de cette bonne éducation de Juilly était la piété,

1. Oraison funèbre du général Drouot.

Qui nourrit dans le cœur la semence féconde
Des vertus dont il doit sanctifier le monde,

et qui sera toujours pour lui la plus grande leçon de respect qu'il puisse recevoir. Et par leurs exemples, par des exercices courts et bien ménagés, par des retraites et des instructions solides, les Directeurs cherchaient à l'inculquer à leurs élèves telle qu'ils la pratiquaient eux-mêmes, simple, aimable, solide et vraie.

La prière du matin, qui se disait à l'étude, était suivie d'une courte lecture spirituelle; celle du soir se récitait à la chapelle et était précédée de quelques paroles du Directeur, bref examen de conscience de toute la journée. Le jeudi, le pensionnat entendait une messe basse dans la chapelle intérieure. Le dimanche, tous les offices se célébraient à la chapelle du parc, et à Vêpres un des Directeurs ou un des prêtres de la maison faisait, à tour de rôle, une brève mais substantielle et pratique homélie sur l'Évangile du jour.

L'expérience de Henri IV avait appris à l'abbé de Salinis combien les pompes du culte saisissent l'imagination des enfants et quelle heureuse influence elles exercent sur leur cœur. Il s'attacha donc à donner aux cérémonies religieuses le plus d'éclat possible. L'ancienne chapelle lui paraissait trop étroite et surtout trop triste et trop froide à l'âme pour qu'elles pussent s'y accomplir avec toute la solennité désirable. Il se décida à convertir en chapelle l'ancienne salle des Actes, à l'entrée du parc; et la bénédiction en eut lieu, en 1830, le jour de la Purification.

Deux retraites générales avaient lieu chaque année : l'une à la Toussaint, pour assurer, après l'agitation des

vacances, un travail sérieux et soutenu; l'autre, dans la semaine sainte, pour préparer à l'accomplissement du devoir pascal.

Dans ces retraites, comme à la plupart des grandes fêtes, les Directeurs prenaient soin de ménager aux élèves une parole apostolique éloquente qui pût les émouvoir et, en réveillant leur foi, les encourager dans la voie du devoir et de la vertu. On peut dire que, pendant ces douze années de leur supériorité, les plus grands orateurs de la chaire, presque tous leurs amis, vinrent distribuer, à Juilly, le pain de la parole de vie. L'abbé Lacordaire s'y fit entendre deux fois, en 1831, dans la grande chapelle : la première fois, son discours sur la bonne Nouvelle de l'Évangile était au-dessus de la portée de ses jeunes auditeurs; ils ne le comprirent pas et se permirent de le critiquer; l'abbé de Salinis, pour rectifier leur jugement, se borna à leur lire l'exorde entraînant de sa victorieuse défense de *l'Avenir* devant la Cour d'assises, à l'audience du 31 janvier précédent[1]. Ils l'entendirent une seconde fois, huit jours après, et sa parole les électrisa. L'abbé Gerbet, l'abbé Combalot, l'abbé Deguerry, Mgr de Forbin-Janson y subjuguèrent souvent les âmes et les ravirent par l'onction ou le pathétique de leurs prédications; et bien des fois aussi la lumière de la vérité jaillit aux yeux de cette jeunesse privilégiée de la parole froide, mais élégante et lumineuse, de l'abbé Cœur, mort évêque de Troyes, qui s'écriait lui-même, en se rappelant les jours si agréables qu'il avait passés à Juilly auprès de ces mes-

1. Cité p. 28 de la *Vie du P. Lacordaire*, par M. de Montalembert.

sieurs : « O Juilly ! Juilly ! délicieuses causeries, frais « ombrages, douce confiance, tendres épanchements, « quelle place vous aurez toujours dans mes souvenirs ! « C'est là qu'aurait dû s'écouler ma vie avec vous, très « bon et vénéré Seigneur ! Croyez bien que je serai tou- « jours pour vous ce que j'étais sous votre toit, quand « vous teniez mon âme charmée par la grâce de votre « parole et de votre si aimable hospitalité [1]. »

1. Lettre de Mgr Cœur, évêque de Troyes, à Mgr de Salinis, évêque d'Amiens, du 11 septembre 1853.

CHAPITRE QUATRIÈME

LA VIE INTÉRIEURE ET LES PROFESSEURS DE JUILLY

Inauguration du collège. Ses débuts. Ses difficultés. Retraite de M. Pascal Roche. Révolution de 1830. Voyage de l'abbé de Salinis à la Chesnaie. Proposition qu'il y fait à M. de Lamennais de céder le collège de Juilly à sa nouvelle Société ecclésiastique. La Congrégation de Saint-Pierre. Son but, son origine récente. Ses trois maisons de Malestroit, de Saint-Méen et de Rennes. Nombre et talents de ses membres. Acceptation de cette offre. Séjour de M. de Lamennais, de M. Gerbet et de la plupart de ses autres disciples à Juilly jusqu'à la fin de 1831. Leur genre de vie. Les professeurs du pensionnat : MM. les abbés Houet, Bourgeat, Bornet, Harriet aîné, Vitau, Jacotin, Daubré, Matissart et Liabeuf; et MM. Guihal, Nicolas, Collin, Lecques, Douhaire, Léon Boré, Chavin de Malhan, Menjaud, de Lhermite, Passot, Doucet, Duflot et Duprat. M. l'abbé Gerbet. Sa vie à Juilly. Son précis de l'histoire de la philosophie. M. Phil. Guérin et le docteur Labarthe.

L'ouverture du nouveau collège eut lieu le 15 octobre 1828, et son inauguration solennelle, le 3 novembre suivant. La cérémonie en fut présidée par le délégué spécial de Mgr de Cosnac, évêque de Meaux, l'abbé Villecourt, son grand vicaire, qui devint lui-même évêque de la Rochelle et qui mourut cardinal[1].

Les débuts furent heureux et faciles. Deux cent quarante élèves, dont la plupart appartenaient aux premières familles du pays et vingt-neuf seulement à l'ancienne administration, entendirent la messe du Saint-Esprit, et, à Pâques 1829, ils étaient plus de trois cents. Leurs profes-

1. A Rome, en 1866.

seurs étaient presque tous des hommes de mérite : l'abbé Caire, le frère du troisième Directeur, monta dans la chaire de philosophie; l'abbé Daubré, jeune prêtre de talent, qui devait mourir quelques années ensuite de la poitrine et de chagrin, dans celle d'histoire; M. Desroziers, agrégé de l'Université, dans celle de mathématiques spéciales. On avait laissé à l'ancien Supérieur, M. Pascal Roche, celle de la rhétorique, en même temps qu'on lui confiait les fonctions de Censeur. L'année scolaire se termina sans aucune de ces crises intérieures que la restauration d'un pensionnat amène presque toujours parmi des élèves de maisons différentes et sans unité d'esprit et de traditions; et le 17 août, à la distribution des prix, l'abbé de Scorbiac put rendre le témoignage le plus favorable de leur conduite et de leur travail devant M. de Bonald, le président de cette fête, dont la présence réveillait les plus beaux souvenirs de Juilly et encourageait toutes ses espérances, et devant le maréchal de Bourmont qui arriva au milieu de la cérémonie pour voir couronner son fils alors en cinquième.

Mais bientôt se levèrent les jours de l'épreuve, ce sceau divin que la Providence se plaît à imprimer à toutes les grandes œuvres catholiques. Trop enclins à sacrifier leurs désirs personnels à l'esprit de conciliation qui les animait, MM. de Scorbiac et de Salinis avaient consenti à accepter la collaboration de quelques-uns des professeurs et en particulier, nous l'avons vu, du dernier Supérieur de l'ancien collège, dont les idées ne cadraient nullement avec les leurs. C'était une faute qu'ils ne tardèrent pas à reconnaître. Si l'unité de vues est indispensable pour le

bon gouvernement d'une maison d'éducation, c'est une illusion de l'attendre et presque une injustice de l'exiger de vos devanciers, qui en ont tenu les rênes d'une autre main que vous et qui n'ont pas réussi à la conduire. Les imperfections de votre système, et quelle est la chose au monde qui n'en présente! excitent leurs critiques; ses avantages éveillent leurs susceptibilités jalouses; bientôt les rapports se tendent, les froissements se produisent, et il faut se décider à des séparations regrettables qu'un simple refus d'union aurait pu éviter. Ce fut aussi la peine que ressentirent les nouveaux Directeurs, lorsque, après moins d'un an de vie commune, ils durent remplacer M. Roche. Ils lui donnèrent pour successeur un agrégé de l'Université, M. de Molroguier, professeur distingué, poète latin de mérite, mais qui, malheureusement, resta trop peu de temps à Juilly, qu'il quitta pour se rendre à Clermont en qualité de Recteur de l'Académie.

Quelques mois après survinrent les événements de juillet 1830.

Le contre-coup s'en fit sentir immédiatement à Juilly : les études furent interrompues, les élèves furent rendus à leurs familles sans qu'on pût faire de distribution de prix; et à la rentrée d'octobre, leur nombre était réduit de près de moitié. Pour toute autre maison, cette révolution pouvait déterminer une crise fatale; car elle l'atteignait au milieu de toutes les difficultés d'une transformation récente, que l'expérience n'avait pas encore consacrée ; et la foi politique de ses chefs était exposée à rencontrer, dans un nouveau courant d'opinions opposées, des obstacles de toute sorte. La gravité de ces conjonctures

n'ébranla cependant pas leur confiance dans les destinées du collège. Ils n'y virent qu'un motif de plus pour en assurer l'avenir et pour réaliser la première pensée qu'ils avaient eu en y entrant, celle de le transmettre à une congrégation enseignante qui lui donnât les garanties de force, de zèle et de durée qu'on chercherait en vain dans les individualités les plus dévouées et les plus capables.

Le choix n'était pas possible : les Jésuites étaient expulsés ; l'Oratoire disparaissait dans la sénilité de ses derniers survivants ; les autres Ordres restaient toujours sous le coup des lois révolutionnaires. Il en existait un pourtant en voie de formation, la Congrégation de Saint-Pierre, que l'abbé de Lamennais avait fondée, en 1828, dans le but de propager ses doctrines philosophiques et religieuses et qui, adoptant comme idée régulatrice de sa vie l'infaillibilité du Saint-Siège et l'autorité du sens commun ou de la raison générale, se proposait de travailler à la défense de l'Église, à la restauration de l'ordre social ébranlé dans sa base, et à la cessation du divorce funeste existant entre la religion et toutes les forces vives de la société, par les diverses formes d'un haut enseignement alimenté par toutes les sources de la science moderne et tous les progrès de l'esprit humain [1]. Elle devait se composer de prêtres et de laïques [2] ; et les vœux y étaient temporaires ou perpétuels [3]. Recrutée

1. Lettre adressée à l'auteur, en avril 1866, par son ancien professeur et son vénérable ami, l'abbé Houet, un des membres de cette Congrégation.

2. *Œuvres inédites* de Lamennais, t. II, p. 99. Lettre 300, datée de Rome, le 25 février 1832.

3. *Idem.* Lettre 292, de Juilly, le 27 août 1831, p. 83.

d'abord parmi les membres de l'ancienne société diocésaine de Saint-Meen[1], qu'avait établie l'abbé Jean de Lamennais, puis parmi les nombreux admirateurs du fondateur qui les avait appelés des divers diocèses de France, les uns déjà prêtres, les autres simples ordinands ou même laïques, elle formait, lors de la Révolution de juillet, un personnel d'une quarantaine de membres dont les plus éminents, après les deux frères de Lamennais, étaient : l'abbé Blanc, supérieur du noviciat de Malestroit ; l'abbé Rohrbacher, le savant auteur de l'*Histoire de l'Eglise*, alors professeur à Malestroit ; l'abbé Coëdro, Supérieur des missionnaires à Rennes, et l'abbé Gerbet ; et elle desservait trois établissements : le noviciat de la Congrégation à Malestroit, au diocèse de Vannes, le petit séminaire de Saint-Meen et la maison des missionnaires de Rennes. Enfin le domaine patrimonial de l'abbé de Lamennais, le château de la Chesnaie, « maison solitaire et sombre, dont aucun bruit ne troublait la mystérieuse célébrité[2] », était comme une école préparatoire au noviciat de Malestroit, où le Supérieur retenait à l'ombre de sa gloire tous les sujets qu'il voulait former lui-même[3].

1. Au diocèse de Rennes.

2. Mémoires du P. Lacordaire, cités dans sa *Vie*, par le P. Chocarne, t. I, p. 105. La Chesnaie, disait encore Maurice de Guérin, dans son *Journal* (p. 181), est une oasis au milieu des steppes de la Bretagne. Devant le château s'étend un vaste jardin, coupé par une terrasse plantée de tilleuls, avec une toute petite chapelle au fond.

3. L'abbé de Lamennais avait même songé à établir sa Congrégation dans le Nouveau-Monde. « J'ai reçu, mon cher ami, écrivait-il à l'abbé de Salinis, le 26 mai 1830, de nouvelles lettres de l'Evêque de New-York, lequel entre sur les projets et sur les moyens d'exécution en des détails fort satisfaisants. D'un autre

Cette Congrégation, d'une origine si récente, et qui ne jouissait que d'une simple existence de fait, car ses statuts à peine élaborés n'avaient pas encore reçu la sanction du Saint-Siège, était cependant déjà puissante par le talent et le nombre de ses membres, jeunes pour la plupart et aimant d'un amour enthousiaste leur temps et leur pays, par le but qu'elle se proposait, par le souffle libéral qui l'animait et surtout par le prestige du nom de son chef, que l'apparition du premier volume de son fameux *Essai sur l'Indifférence* avait fait saluer par le clergé de France du titre glorieux de dernier Père de l'Église. L'abbé de Salinis comptait dans ses rangs beaucoup d'amis; et c'était à lui-même que M. de Lamennais réservait la direction de la nouvelle maison qu'il avait le projet d'ouvrir à Paris, dont il voulait faire le centre d'action de la Congrégation tout entière. « Vous deviendrez, lui écrivait-il, le Directeur du nouvel établissement, soit en réalité, si vous vous décidez à vous unir à nous, soit ostensiblement aux yeux du public, si cette union ne vous convient pas [1]. »

Ces divers motifs engagèrent les Directeurs de Juilly à tourner leurs regards et leurs espérances vers cette Congrégation; et dans le courant du mois d'août 1830, l'abbé de Salinis, accompagné de l'abbé Blanquart [2], se

côté, la Providence a tout récemment ouvert des voies qui faciliteront le concours qu'il demande de nous; et je suis persuadé de plus en plus qu'on peut préparer un bien immense dans ces contrées lointaines, destinées à devenir peut-être l'asile de la foi. *Tuissimus in J. C. et Mariâ.* » (Lettre citée dans la *Vie de Mgr de Salinis*, p. 96.)

1. *Vie de Mgr de Salinis*, p. 96.

2. L'abbé Blanquart, ancien aumônier des Pages, était lié

rendait à la Chesnaie et venait offrir à M. de Lamennais, pour lui et ses disciples, l'hospitalité de son collège et la participation à sa direction, en attendant que la reconnaissance de la Congrégation par le Saint-Siège permît de la lui céder tout entière. Ces ouvertures furent de suite accueillies, et à la fin de septembre toute la colonie de la Chesnaie quittait sa studieuse retraite. Une partie de ses membres s'installait à Paris, et le plus grand nombre, entre autres l'abbé Gerbet, suivaient l'abbé de Lamennais à Juilly et s'y fixaient avec lui.

Trois d'entre eux seulement, l'abbé Houet, l'abbé Hamelin et l'abbé Bornet s'y consacrèrent à l'enseignement du collège. Tous les autres y continuèrent la vie qu'ils menaient en Bretagne, vie d'étude et de travaux spéculatifs que dirigeait leur maître vénéré. Quant à lui, qui n'était pas orateur, il ne prêchait jamais les élèves et n'avait aucun rapport avec eux. Ils le voyaient seulement, enveloppé dans une longue douillette noire qui couvrait sa soutane, se promener de longues heures dans le parc, quelquefois entouré de ses disciples, le plus ordinairement seul, méditant les leçons de philosophie qu'il leur donnait tous les jours ou ses articles de *l'Avenir*. La pâleur et la mélancolie de son visage, la vivacité et la profondeur de son regard, et plus encore peut-être la singulière énergie de ses traits, qui contrastait tant avec la maigreur et la débilité de son corps, inspiraient à tous le

d'amitié avec l'abbé de Scorbiac qui l'avait connu lorsqu'il était lui-même grand aumônier de l'Université. Après la retraite de l'abbé Caire, il vint s'installer à Juilly en qualité d'aumônier, et en exerça les fonctions jusqu'en 1839. Il était neveu de Mgr Blanquart de Bailleul, alors archevêque de Rouen.

respect et la crainte ; on eût aimé à le contempler de près, mais chacun redoutait sa présence. Il demeura ainsi à Juilly jusqu'à son départ pour Rome, qui eut lieu dans les derniers jours de décembre 1831. Mais dès avant cette époque qui fut le signal de sa chute, l'exagération de ses idées politiques et la violence de sa polémique n'avaient pas permis à MM. de Scorbiac et de Salinis de s'engager davantage avec sa Congrégation et ils durent même renoncer entièrement au projet de lui abandonner le gouvernement du collège. Son orgueil en fut extrêmement blessé. « Je m'applaudis de plus en plus, écrivait-il de Juilly même à son frère Jean, le 27 août 1831 [1], que l'affaire de Juilly ait manqué. Sans parler des études et de la discipline, sur lesquelles nous n'aurions eu aucune influence réelle, il est impossible d'imaginer une plus mauvaise ou plutôt *une plus folle* administration. » Cette exagération de langage trahissait toute l'amertume de son âme. L'administration du collège aurait pu, sans doute, se montrer plus économe de ses ressources et surtout moins généreuse et moins hospitalière ; mais ce n'était pas à l'abbé de Lamennais, qu'elle accueillait si bien, à lui en faire un reproche ; et le temps se chargea de la venger de l'injustice de ce grief.

Quoi qu'il en soit, la collaboration de quelques-uns de ses disciples à l'œuvre de l'éducation dans le collège fut pour les Directeurs un précieux secours. Elle leur permit d'éliminer plusieurs des anciens professeurs, qui résistaient à l'influence de leurs idées ; et désormais une par-

1. *Œuvres inédites*, t. II, p. 83.

faite unité de doctrine et de vues présida à l'enseignement de Juilly.

La plupart des chaires furent confiées à des ecclésiastiques; mais on en donna aussi à des laïques; « et ce mélange de prêtres et d'hommes du monde, loin de nuire à l'harmonie et au progrès des études, y contribua puissamment et imprima même à l'ensemble de l'éducation de Juilly un caractère de largeur, de modération et de force en rapport parfait avec les devoirs de la vie publique réservés à la jeunesse qu'elle était appelée à former[1] ». Celle de philosophie fut occupée, jusqu'aux vacances de 1832, par l'abbé Houet, esprit élevé, solide et net, qui joignait à un rare savoir une modestie plus rare encore, et en qui s'alliait une fermeté très grande à une inépuisable bonté. Rappelé alors en Bretagne, où il resta trois ans, il la reprit une seconde fois en 1837, après être rentré à Juilly en 1835 comme professeur d'histoire. Dans l'intervalle, elle eut pour titulaire l'abbé Bourgeat, dont l'érudition et l'ardeur au travail rappelaient les mérites des Bénédictins[2], et qui fut ensuite chargé du même enseignement au collège d'Oullins, fondé en 1833 par M. l'abbé Dauphin.

Dans celle de rhétorique M. de Molroguier eut pour successeurs : de 1830 à 1833, M. de Gourgas, le protégé de M. de Lamennais, qui apportait à Juilly les meil-

1. *Vie de Mgr de Salinis*, p. 110.

2. Il était presque impossible de pénétrer dans sa chambre, qu'il avait fait précéder d'une double porte pour mieux se défendre du bruit et des visites. Il est mort, il y a plusieurs années, après avoir publié deux volumes d'*Histoire de la philosophie*, Paris et Lyon, 1850.

leures traditions de l'enseignement universitaire [1]; et, de 1833 à 1836, M. Bernier, esprit brillant et professeur de mérite, qu'il fut question, cependant, en 1834, de remplacer par Maurice de Guérin [2], mais qui, soutenu par l'abbé Gerbet, conserva sa chaire deux années encore, après lesquelles elle fut donnée à l'abbé Laborde, ancien professeur de rhétorique à Bayonne [3].

La classe de seconde, faite d'abord par l'abbé Bornet, de la Congrégation de Saint-Pierre, et qui devint grand vicaire de Mgr Gerbet, à Perpignan, puis par M. Nicolas, très bon helléniste et consciencieux professeur, qui la quitta, en 1836, pour celle de grec, le fut ensuite par l'abbé Harriet aîné qui s'éloigna de Juilly à la suite des Supérieurs pour prendre, à Bayonne, la direction d'un pensionnat important. Celle de troisième eut successivement pour professeurs un docteur ès lettres, M. Collin, l'abbé Vitau, qui devint chanoine de la cathédrale de Dijon, et M. Lecques, dont on remarqua dès alors quelques-uns des articles littéraires qu'il publia dans l'*Université catholique;* celle de quatrième, l'abbé Jacotin, esprit fin et caustique, qui la céda, en 1835, à l'abbé Harriet jeune [4] pour se charger d'une de celles de mathé-

1. M. de Gourgas, après trois ans de séjour à Juilly, rentra dans l'Université, où il devint successivement censeur des études à Strasbourg, proviseur à Tournon, recteur à Grenoble et inspecteur de l'Académie de Paris. Il est mort en 1868, en Algérie, à Philippeville, où il s'était retiré.

2. Voir, dans le *Journal* de Maurice de Guérin, ses lettres du 13 août et du 10 septembre 1834 à sa sœur Eugénie, et celle du 21 du même mois à M. de la Morvonnais.

3. Il est mort, vers 1860, à Paris.

4. L'abbé Harriet jeune remplaça l'abbé Humphry comme recteur de Saint-Louis des Français, à Madrid.

matiques élémentaires [1]; celle de cinquième, l'abbé Matissart qui accepta également, plus tard, la seconde classe de mathématiques élémentaires qu'il expliquait fort bien; et la sixième, M. Doucet qui en resta chargé pendant plus de trente ans.

L'un des professeurs de langue allemande fut, de 1830 à 1832, le P. Augustin Theiner, qui devint plus tard bibliothécaire du Vatican [2].

L'enseignement important de l'histoire, confié jusqu'en 1833 au jeune et regretté abbé Daubré, et de 1833 à 1836 à M. Douhaire, alors un des rédacteurs habituels du journal *l'Univers religieux* [3], le fut ensuite à l'un des élèves de M. de Lamennais, M. Léon Boré, auteur de plusieurs ouvrages historiques [4], et le frère de l'infati-

1. L'abbé Jacotin quitta Juilly en 1842, pour aller faire une éducation particulière dans une grande famille russe et mourir à Odessa en 1851. Il n'avait jamais plu à l'abbé de Lamennais qui, plus d'une fois, s'était senti atteint par quelques-unes de ses piquantes saillies, et qui se souvenait trop de l'antipathie qu'il lui avait inspirée, lorsqu'il écrivait de Frascati, à son frère, le 15 mai 1832 : « Je doute que M. Jacotin te convienne. Il est bon prêtre, mais indolent; et dans toutes ses façons d'être *il y a quelque chose d'une vieille femme*. Au reste tu le verras; mais avant de l'envoyer à Saint-Meen, penses-y deux fois. » (*Œuvres inédites*, t. II, p. 112.)

2. Voir l'Introduction à son *Histoire des Institutions d'éducation ecclésiastique*, traduit de l'allemand par J. Cohen. Paris. Debécourt, 1840. In-8°.

3. Après avoir occupé pendant onze ans, de 1841 à 1852, une chaire de littérature française à Moscou, M. Douhaire rentra en France et s'attacha à la rédaction du *Correspondant*, dont il est encore un des écrivains les plus appréciés.

4. M. Léon Boré, ancien inspecteur de l'Université, est aujourd'hui professeur à l'Université catholique d'Angers. Il a donné la traduction de deux volumes de l'*Histoire ecclésiastique* du chanoine Dollinger.

gable apôtre de la foi catholique à Constantinople[1], et, en dernier lieu, à M. Chavin de Malhan, connu par ses deux intéressantes monographies de *saint François d'Assise* et de *sainte Catherine de Sienne*.

Les mathématiques spéciales eurent pour professeur : d'abord M. Menjaud qui organisa l'enseignement scientifique du collège, puis un parent de l'abbé de Salinis, M. de Lhermite, d'un profond savoir et d'un rare talent de démonstration, aux leçons duquel un grand nombre de nos camarades ont dû leur admission à l'Ecole polytechnique[2]; et les sciences physiques, M. Passot, inventeur d'une turbine qui, dans l'industrie, est connue sous son nom.

Parmi les Préfets de discipline on doit citer l'abbé Hamelin, de la Congrégation de Saint-Pierre, que son amour de l'enfance avait porté à accepter ces modestes et essentielles fonctions; l'abbé Liabeuf, qui fut, plus tard, l'un des aumôniers de S. M. l'Empereur, et MM. Duflot et Pascal Duprat, tous deux bons humanistes, et qui devinrent : l'un, chef d'institution à Paris, et l'autre, publiciste et représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848.

Enfin, les fonctions de Censeur, exercées pendant les premières années par M. Pascal Roche, le furent ensuite, jusqu'à la retraite des Directeurs, par M. Guihal, homme

1. L'abbé Eugène Boré, mort supérieur général des Lazaristes.

2. M. de Lhermite était un des types du distrait. Il passait des heures entières debout, immobile, les yeux fixés sur un pavé de la cour ou sur une dalle de la classe, cherchant la solution des problèmes qui le préoccupaient. Il quitta Juilly en 1840.

instruit, énergique et bon, d'une grande activité et d'un dévouement éprouvé[1].

Nous ne pouvons clore cette liste des collaborateurs de MM. de Scorbiac et de Salinis sans parler de M. l'abbé Gerbet qui, quoiqu'il n'eût aucun titre officiel qui l'associât à la direction du collège, resta, à Juilly, cinq années consécutives, de 1833 à 1838, et y joua, comme partout où il vécut, un rôle considérable. Nous l'avons laissé, en 1824, l'auxiliaire de M. de Salinis dans ses fonctions d'aumônier de Henri IV et travaillant, avec lui, à la fondation du *Mémorial catholique*. Ce fut vers cette époque qu'il entra en relations suivies avec l'abbé de Lamennais ; et, à partir de 1826, il s'attacha à sa personne. Il consentit à prêter à ce grand esprit, vigoureux et hardi, mais violent et absolu, le concours de sa plume « plus fine, plus retenue et plus douce[2] », et s'appliqua, dans son *Traité des doctrines philosophiques sur la certitude*, à revêtir du caractère de persuasion, qui lui était propre, le système de son illustre maître. Il le suivit à Juilly, nous l'avons dit encore, et y resta avec lui depuis le mois d'octobre 1830 jusqu'à la fin de 1831. Il retourna alors à la Chesnaie, pendant que M. de Lamennais se rendait à Rome, y composa une introduction à l'ouvrage que l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* préparait pour résumer toute sa philosophie[3], et y demeura quinze mois environ,

1. M. Guihal ne quitta le collège qu'en 1841. Il resta, ensuite, plusieurs années, à la tête de l'Institution Pelassy de Lousle, à Paris, et prit en dernier lieu la direction d'un pensionnat à Nantes, son pays natal, où il est mort en 1865.

2. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. VI, p. 311.

3. *Journal* de Maurice de Guérin. Lettre à sa sœur du 18 décembre 1832.

jusqu'à l'époque où la révolte de ce génie immodéré l'obligea à se séparer de lui.

Il revint à Paris dans le courant de 1833 et s'était déjà attaché à la rédaction de *l'Univers religieux*, dont le premier numéro parut le 3 novembre suivant[1], lorsqu'il fut attiré une seconde fois à Juilly par l'abbé de Salinis. Il ne sut pas résister à l'appel « d'un ami égal et tendre, et tout conforme à sa belle et fidèle nature[2] ». Il accepta le soin de rédiger un *Précis de l'histoire de la philosophie* à l'usage spécial du collège, et le fit paraître en 1834. Cet ouvrage, regardé par un juge des plus compétents[3], « comme le traité élémentaire le plus remarquable qu'ait enfanté notre siècle », produisit en effet une véritable et très heureuse révolution dans l'enseignement de la philosophie. Jusques là, même dans les maisons ecclésiastiques, la philosophie se bornait à une exposition théorique à laquelle on ajoutait quelques notions sur les principaux systèmes de philosophie, mais sans coordination systématique, sans recherche des liens qui les unissent. Aujourd'hui, grâce à ce *Précis*, l'histoire de la philosophie est enseignée partout avec la théorie, au double avantage de la philosophie et de la religion ; car l'histoire de la philosophie sainement exposée établit que la philosophie n'est pas le résultat en quelque sorte spontané du développement de la raison humaine, que la Grèce n'en est pas le

1. Le public remarqua beaucoup le premier article de ce premier numéro, signé du directeur, l'abbé Migne, mais dont le véritable auteur était l'abbé Gerbet.

2. Sainte-Beuve. Lettre citée dans la *Vie de Mgr de Salinis*, p. 324.

3. M. Foisset, *Univers religieux* du 27 décembre 1824.

berceau, puisqu'elle a reçu la sienne de l'Inde, qui la tenait elle-même de la Judée, et qu'à l'origine il y a eu une révélation divine, source première de toutes les conceptions philosophiques [1]. Il se chargea également de la présidence et de la direction de la Conférence des hautes études. En peu de temps il parvint à donner un éclat tout nouveau aux travaux de cette Conférence; et il en obtint de plusieurs élèves d'assez remarquables pour qu'ils méritassent l'honneur d'une mention spéciale de la part de M. de Salinis à la distribution des prix de 1834. L'année suivante, au retour des vacances, une vaste maison fut louée à Thieux pour y préparer les anciens élèves à leurs études de droit par des cours supérieurs de littérature et de philosophie de l'histoire; et la direction en fut confiée à l'abbé Gerbet. Après la suppression de cette maison en 1836, il rentra à Juilly où il garda sa résidence habituelle jusqu'en 1838 [2]. Une maladie de larynx, qui l'obligeait à passer l'hiver sous un climat plus chaud, le décida à partir pour Rome. Il ne devait y rester que six mois; il y demeura dix ans et y composa sa belle *Esquisse de Rome chrétienne*, le livre le mieux fait, on l'a dit, pour donner, dans les réalités visibles de Rome chrétienne, l'intelligence de la ville éternelle [3].

1. *Mgr Gerbet, sa vie, ses œuvres et l'Ecole mennaisienne,* par l'abbé de Ladoue, t. Ier, p. 264.

2. Plusieurs de ses lettres, insérées dans le *Récit d'une sœur,* sont datées de Juilly et de la fin de 1838.

3. L'abbé de Salinis, qui avait la mémoire du cœur si fidèle, n'oublia pas son ami même après une aussi longue absence. Un de ses premiers actes comme Evêque d'Amiens fut de le nommer son grand vicaire; et cinq ans après, il ne voulut user qu'en sa faveur de l'influence que son propre mérite lui avait acquise

L'abbé Gerbet ne laissa pas seulement l'empreinte de son talent dans l'enseignement de Juilly; il embellit encore cette paisible retraite du charme et de la douceur de son esprit. C'était toujours lui l'auteur des chansons et des petits poèmes allégoriques de fête et de circonstance; et malgré le voile de l'anonyme dont il avait soin de les couvrir, leur spiritualité discrète et leur gracieuse gaîté trahissaient chaque fois l'aimable poète.

Il y eut encore deux hommes qui furent mêlés à la vie de Juilly pendant toute la durée de la direction de MM. de Scorbiac et de Salinis, et dont le souvenir est trop cher à tous ceux d'entre nous qui les ont connus, pour que nous omettions de le rappeler ici :

C'est d'abord le professeur de dessin, M. Philibert Guérin, neveu du célèbre Paulin Guérin, à qui il dut le bienfait de son éducation, les premières leçons de son art, et sa place au collège. Paysagiste habile, il sentit grandir son talent à Juilly, où son âme comprit mieux la nature à mesure qu'elle s'éleva davantage vers son Auteur; et toutes ses toiles en expriment un sentiment profond, mélancolique et vrai[1]. Il est mort à peine âgé de quarante et un ans, dans les sentiments de la foi la plus vive, le

auprès de l'Empereur. Il sacrifia généreusement à l'intérêt de l'Eglise le bonheur qu'il trouvait dans son intimité et obtint pour lui la succession de Mgr de Saunhac sur le siège épiscopal de Perpignan.

1. Les plus remarquables sont : *un Taureau dans un marécage*, exposé en 1837; *un Chasseur assis dans une forêt* (exp. de 1838); *la Bacchante* (1840); *un Intérieur de bergerie, un Groupe de chèvres au bord d'un lac, deux Moutons paissant, et des Chèvres broutant auprès d'un marais*, que sa veuve a offert au collège en souvenir de lui. Il est aussi l'auteur des deux portraits lithographiés et très ressemblants de MM. de Scorbiac et de Salinis.

10 février 1846, laissant un fils, Prosper Guérin, qu'il a fait élever à Juilly, et qui ne laissera pas dégénérer le nom de sa famille[1].

C'est aussi

. . . . avec son air altier,
. . . . ce digne Alain Chartier,
Qui porte le nom cher du bon docteur Labarthe[2].

Plus de dix générations d'élèves, auxquels il donna ses soins pendant les quarante années qu'il fut le médecin du collège, pourraient attester comme nous son talent pathologique et son diagnostic sûr, surtout pour discerner nos affections paresseuses, et avec quelle science de la thérapeutique il traitait, par la simple prescription du lit, de la diète et du silence prolongés, tous nos rhumes, migraines et fièvres de circonstance ; mais ils seraient encore à chercher, sans doute, l'énigme des rares brusqueries de cet excellent homme, si le vénérable doyen de Dammartin, le confident de tous ses secrets, ne nous l'eût expliquée, en nous racontant qu'il ne l'avait jamais vu qu'une seule fois de mauvaise humeur, un jour qu'il le

1. Ses débuts reçurent les encouragements de l'illustre Flandrin qui reconnut de suite, à quelques-unes de ses ébauches, le pinceau d'un peintre et l'inspiration d'un artiste; et le Jury de l'exposition de 1867 partagea l'avis de ce grand maitre en couronnant les deux tableaux du jeune exposant : *Agar en prière dans le désert* et le *Christ consolateur*.

2. Vers de notre condisciple Bourjot, lus au banquet de 1843, p. 10. Le docteur Labarthe était un ancien aide-major de nos armées et avait, en cette qualité, assisté à la célèbre bataille de Hohenlinden. Il devint le médecin du collège en 1804, et ne se retira qu'en 1843. Il fut remplacé par son fils aîné, Camille Labarthe, un de nos condisciples, l'héritier de sa science médicale et de son dévouement, qu'une mort trop précoce enleva, en 1862, à l'âge de quarante-neuf ans.

surprit avant l'aube, par une neige épaisse et un vent glacial, chargeant sa monture de bouteilles de vin et de plusieurs gros pains, qu'il allait porter lui-même, dans un hameau voisin, aux plus chers de ses clients, les pauvres.

CHAPITRE CINQUIÈME

L'ACTION EXTÉRIEURE ET L'INFLUENCE RELIGIEUSE DE JUILLY

Le journal *l'Avenir*. Sa fondation. Son programme. Sa rédaction; craintes qu'elle inspire à l'abbé de Salinis. Inutilité de ses conseils. Premiers triomphes de l'abbe Lacordaire devant la Cour d'assises. — L'abbé de Salinis, premier promoteur de la loi sur la liberté de l'enseignement. Il organise l'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse*. Statuts de cette agence. Composition de son Conseil. Ses premières luttes. Départ pour Rome des rédacteurs de *l'Avenir*. Encyclique du 15 août 1832. Suppression de *l'Avenir*. Dissolution de l'*Agence* et de la Congrégation de Saint-Pierre. Soumission de l'abbé de Salinis. Fondation à Juilly de *l'Université catholique*. But de cette Revue. Son programme, tracé par l'abbé Gerbet. Ses premiers collaborateurs. Ses principales publications.

L'influence de la maison de Juilly sur le mouvement catholique de l'époque contemporaine de la Révolution de 1830, ne s'est pas exercée seulement par les principes de son éducation et par leur action sur la jeunesse; elle s'est manifestée aussi par la part considérable qu'elle a prise à la polémique religieuse du temps. Et le rôle qu'elle a joué dans la lutte mémorable engagée alors pour la défense des droits de l'Église, mérite de fixer l'attention moins peut-être comme une des pages intéressantes de ses annales que comme un aperçu des grandes questions qui s'agitaient alors autour d'elle et qui sont toujours demeurées pendantes.

Les principes politiques de ses Directeurs, tout dévoués à la maison de Bourbon, ne les aveuglaient pas cependant

sur les fautes du gouvernement de la Restauration ; ils étaient les premiers à gémir de cette funeste alliance du trône et de l'autel, dont l'Église avait attendu son affranchissement et qui ne lui avait valu que l'oppression et la haine : l'oppression de la part d'un pouvoir ami mais faible, qui crut apaiser ses ennemis en leur sacrifiant le plus précieux de ses droits[1], et la haine de la part d'une partie de la nation, qui ne vit dans cette étroite union du clergé et de la royauté qu'une conjuration contre les libertés publiques.

L'abbé de Salinis, surtout, qui plus que ses deux collègues avait été associé, depuis six ans, à la direction des intérêts catholiques, ne se méprenait nullement sur leurs périls et sur leurs besoins au milieu de la situation nouvelle et difficile que leur créaient les événements de Juillet; et il se préoccupait déjà des moyens de les soutenir contre un gouvernement hostile qui entravait l'Eglise dans son enseignement par le monopole universitaire, dans sa hiérarchie par des choix équivoques d'évêques, et jusque dans sa discipline dont il méconnaissait les lois, lorsqu'il apprit par l'abbé Gerbet l'intention commune de l'abbé Lacordaire et de l'abbé de Lamennais, qui renonçait à ses doctrines absolutistes, de fonder un journal qui fût l'organe de la cause catholique. Le programme de cette feuille devait être le respect de la charte, la revendication de la liberté, non plus à titre de privilège, mais comme le patrimoine commun de la société nouvelle, et par conséquent la défense de celle des opinions par la

1. V. les Ordonnances du 16 juin 1828

presse contre l'illégalité et l'arbitraire, de celle de l'enseignement contre le monopole de l'université, de celle d'association contre les lois antimonastiques, et enfin l'indépendance de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat.

L'abbé de Salinis était trop au courant des aspirations et des exigences de son temps pour ne pas admettre, avec l'abbé Lacordaire, « que l'Eglise, après avoir donné la liberté au monde moderne, avait à son tour le droit et l'impérieuse obligation de l'invoquer[1] ». Il comprenait que c'était pour elle un devoir, parce qu'au milieu de la division des partis c'était le seul moyen de sauvegarder son indépendance et de conjurer le fléau du despotisme; et il y voyait aussi son intérêt, parce qu'à une époque d'anarchie morale la vérité ne pouvait attendre son triomphe que de ses libres combats contre l'erreur, qu'un lien de solidarité étroite existait entre la liberté religieuse et d'enseignement et les autres libertés publiques, et que la perte de l'une devait entraîner fatalement la ruine des autres.

Aussi, bien que ce programme, qui fut livré à la publicité à la fin d'août 1830, ne contînt pas toutes les réserves qu'on eût été en droit d'attendre, il en approuva la pensée, encouragea sa réalisation et procura une grande partie des ressources nécessaires pour élever le drapeau de l'*Avenir*, qui fut arboré, le dimanche 17 octobre suivant, au nom de Dieu et de la liberté[2].

1. *Le P. Lacordaire*, par M. de Montalembert, p. 18.
2. Les rédacteurs de *l'Avenir* étaient : l'abbé F. de Lamennais, l'abbé Ph. Gerbet, l'abbé Rohrbacher, l'abbé H. Lacordaire, Ch. de Coux, Ad. Bartels, le comte de Montalembert, Daguerre et d'Ault-Dumesnil.

La réserve que lui imposait sa qualité de directeur d'un collège, ne lui permit pas, il est vrai, de s'inscrire au nombre des collaborateurs de ce journal, mais il s'intéressait trop à son succès pour rester étranger à sa rédaction dont l'impulsion, d'ailleurs, partait de Juilly, la résidence permanente de l'abbé de Lamennais pendant toute la durée de sa publication. Dès les premiers numéros de cette feuille, il la trouva trop radicale dans ses principes, trop violente dans ses procédés ; et il ne cessa pas de réclamer plus de mesure dans la pensée et plus de modération dans le langage. Malheureusement cette voix de la prudence, quoique appuyée par celle de l'abbé Gerbet, trouvait peu d'écho dans l'âme altière et agressive de M. de Lamennais, qui lui préférait les accents de la lutte et de la témérité et qui, loin de calmer la fougue des combattants et de guider leur inexpérience, se laissait électriser lui-même par leurs catilinaires.

Le 25 novembre, avait paru dans l'*Avenir* un article virulent de l'abbé Lacordaire intitulé : *Aux évêques de France*, et qui avait été immédiatement saisi par ordre du procureur général. Le lendemain, l'abbé de Lamennais écrivait à Juilly sa diatribe fameuse contre le pouvoir, dans laquelle il disait : « La liberté religieuse et la liberté « d'enseignement ont été solennellement proclamées « dans la nouvelle Loi fondamentale. Catholiques ! « c'était hier que sur les débris d'une monarchie brisée « par le peuple, on vous faisait, à la face du ciel, ces « promesses de liberté. Comment les a-t-on tenues ? A « peine les paroles qui vous affranchissaient étaient- « elles prononcées, qu'on se hâtait de resserrer vos

« liens. Ici, on ordonnait administrativement des prières;
« là, on renversait sous vos yeux le signe sacré de votre
« foi; ailleurs, on introduisait avec violence dans vos
« églises les cercueils de ceux qui, jusqu'à la mort,
« avaient repoussé votre communion. Voilà ce qui s'est
« fait, ce qui se fait encore. C'est ainsi qu'on respecte
« vos droits! »

Avant de la publier, il voulut la communiquer à ses amis et il en donna lecture dans le salon de l'abbé de Salinis, en présence de plusieurs ecclésiastiques étrangers. L'abbé de Salinis, au nom de tous[1], lui soumit, dans la forme la plus modérée, quelques observations critiques, auxquelles il n'opposa que des raisons spécieuses. L'abbé de Salinis crut alors devoir insister et lui proposa quelques modifications. Mais il se leva brusquement et sortit du salon, en disant avec un ton d'impatience : *Quod scripsi scripsi*[2]. Ce second article, qu'il intitula *l'Oppression des catholiques*, fut comme le premier déféré au jury. Leurs auteurs comparurent, le 31 janvier 1831, devant la Cour d'assises, où le talent de M. Janvier et plus encore le charme irrésistible de la parole du P. Lacordaire les firent acquitter tous deux. Mais cette première victoire, aussi imprévue qu'éclatante, ne les rendit pas plus circonspects; elle ne fit que les égarer davantage loin des voies de la modération : ils demandèrent la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat, la suppression du budget des cultes, rappelèrent sans

1. L'abbé Blanquart, tout enthousiasmé de cet article, en fi encadrer l'autographe.
2. *Vie de Mgr de Salinis*, p. 474.

cesse que la liberté ne se donne pas, qu'elle se prend, et n'hésitèrent pas à joindre eux-mêmes l'exemple au précepte.

Malgré tous les regrets que lui inspirait une ligne de conduite aussi imprudente, l'abbé de Salinis ne voulait pas, néanmoins, rompre avec ses amis. Leurs exagérations et leurs écarts trouvaient une excuse, à ses yeux, dans le mauvais vouloir du gouvernement, dans les outrages qu'il laissait prodiguer au clergé, dans l'impatience ordinaire aux esprits ardents ou absolus, dans la sincérité de leurs convictions, dans leur ardeur à répandre la contagion du dévouement et du courage parmi les prêtres, si faibles et si désarmés devant l'opinion, et surtout dans le talent qu'ils déployaient pour la défense des deux causes qui lui étaient les plus chères : celle du Saint-Siège [1] et celle de la liberté religieuse.

Cette liberté essentielle ne lui paraissait pas assurée tant que celle de l'enseignement ne serait pas obtenue. Il résolut, dès lors, d'en provoquer la loi, promise par la Charte mais toujours éludée par le gouvernement, et d'organiser, à cette fin, une association analogue à celle dont il avait été l'un des principaux promoteurs sous

1. Dans un second procès que la rédaction de *l'Avenir* eut à soutenir peu de temps après, et où fut agitée la question de la suprématie pontificale, l'abbé Lacordaire ne manqua pas de l'exalter et de lui rendre gloire. C'est lui qui déjà, répondant à un avocat du Roi, qui s'était hasardé à dire que les prêtres étaient les ministres d'un pouvoir étranger, s'était écrié, aux applaudissements du peuple de Juillet, tout hostile qu'il fût au clergé : « Nous sommes les ministres de quelqu'un qui n'est étranger nulle part, de Dieu. » Aussi les rédacteurs de *l'Avenir*, dans le mémoire qu'ils adressèrent de Rome à Grégoire XVI, le 3 février 1832, purent-ils rappeler ce procès et dire au Sou-

la Restauration. Les rédacteurs de l'*Avenir* consentirent à en faire partie; et ce fut encore dans son salon de Juilly que furent jetées, en décembre 1830, les bases de cette société. Elle prit le titre d'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse;* et ses statuts furent publiés le 18 du même mois.

Elle se proposait : 1° Le redressement de tout acte contre la liberté du ministère ecclésiastique par des poursuites devant les chambres et devant les tribunaux, depuis le conseil d'État jusqu'à la justice de paix. Dans les procès les plus importants, les publications, les mémoires judiciaires, les plaidoyers devaient avoir lieu et être répandus par toute la France aux frais de l'Agence;

2° Le soutien de tout établissement d'instruction primaire, secondaire ou supérieure contre tous les actes arbitraires, attentatoires à la liberté d'enseignement sans laquelle il n'y aurait plus ni charte ni religion ;

3° Le maintien du droit, appartenant à tous les Français, de s'unir pour prier, pour étudier ou pour atteindre toute autre fin légitime, également avantageuse à la religion, aux pauvres et à la civilisation;

4° Et de servir de lien commun à toutes les associa-

verain Pontife : « Jamais l'Eglise romaine n'obtint en France « un triomphe si grand que dans le grand jour où se jugea ce « procès. Ses doctrines y furent soutenues pendant une journée « entière, aux applaudissements d'un auditoire encombré de « jeunes gens du barreau et de toutes les classes de la société. « On entendit dans le palais même du Parlement, d'où étaient « sortis tant de décrets contre le Saint-Siège et la liberté de « l'Eglise, une accusation solennelle contre les articles de 1682. « Et l'acquittement des prévenus par le Jury, prononcé au « milieu d'acclamations unanimes, termina cette journée qui « consomma la ruine des maximes gallicanes en France. »

tions locales déjà établies en France ou qui s'y établiraient, dans le but de former une assurance mutuelle contre toutes les tyrannies hostiles à la liberté religieuse.

Elle était composée d'un conseil de six personnes : MM. de Lamennais, qui en avait la présidence, Gerbet, Lacordaire, de Coux, de Montalembert et de Salinis, et de donateurs associés. La souscription annuelle était fixée à 10 francs; et en 1831 son montant total s'élevait déjà à 31,500 francs.

Le premier acte de cette agence fut de présenter aux Chambres une pétition en faveur de la liberté de l'enseignement, d'en provoquer trois cents autres semblables dans les départements, et de faire acte de cette liberté, à laquelle le Recteur de Lyon venait de porter atteinte par le renvoi des enfants de chœur auxquels les curés de cette ville faisaient donner un enseignement gratuit, en ouvrant, le 7 mai 1831, une école libre à Paris. L'existence de cette école donna lieu à des débats célèbres devant la Cour des Pairs; et son arrêt du 15 septembre, qui condamna MM. de Montalembert et Lacordaire à 100 francs d'amende, fut le prélude de ce grand et solennel procès que ses auteurs ne devaient gagner que vingt ans plus tard.

Elle ouvrit ensuite une enquête sur une odieuse machination qui, pour compromettre le clergé, avait revêtu des émeutiers de costumes ecclésiastiques, encouragea la fondation de plusieurs écoles libres en province, soutint quelques instituteurs, victimes du monopole universitaire, poursuivit devant les tribunaux la défense des Congrégations religieuses, entre autres des Trappistes de la Melle-

raye, chassés brutalement de leur maison comme des bandits, le 28 septembre 1831, sur l'ordre d'un ministre, par une troupe de six cents soldats, et facilita la création de plusieurs journaux à Nantes, à Strasbourg, à Lyon. Partout, enfin, elle se montra l'instrument courageux de la défense de tous les opprimés et de toutes les causes justes et faibles.

L'émotion qui vous gagne encore aujourd'hui au récit de ces grandes luttes, dont l'influence a été si considérable sur le réveil de la Foi en France, vous explique les généreuses pensées qui enflammaient alors tous les cœurs et peut donner une idée de l'enthousiasme qu'inspirait à nos Condisciples de Juilly cette sainte cause de la Religion, de la justice et de la liberté de l'Église, dont ils voyaient auprès d'eux, tous les jours, les plus glorieux champions. Le P. Lacordaire, en se reportant au souvenir de cette époque si mémorable de sa jeunesse sacerdotale, a pu dire « que ce furent des jours comme on n'en voit qu'une fois dans sa vie » ; et l'un de nos poètes, M. de Laprade, en a fidèlement retracé la physionomie dans ces beaux vers :

Ah ! j'ai connu ces jours et je les ai vécu,
Où les droits désarmés, où l'idéal vaincu,
Le penseur qu'on proscrit et le Dieu qu'on délaisse
Avaient au moins pour eux les cœurs de la jeunesse.
Alors aux grandes voix ces cœurs étaient ouverts...
Tous alors, adoptant nos poètes pour guides,
Nous montions, dédaigneux des intérêts sordides,
Fiers, altérés de bien plutôt que de bonheur,
Et tous prêts à mourir, purs de toute autre envie,
Pour ces biens qui font seuls les causes de la vie.

Cependant l'opposition que l'*Avenir* avait rencontrée tout d'abord dans les rangs du parti avancé aussi bien

que parmi les défenseurs du régime déchu et les gallicans de l'ancien clergé, avait forcé ses rédacteurs et ceux de l'*Agence* à soumettre au Saint-Siège, dès le mois de février 1831, l'exposition de leurs doctrines[1]. Plus tard, elle s'était encore accrue des justes défiances de l'Épiscopat, alarmé de l'exagération des théories politiques et du système philosophique de M. de Lamennais. « Sa « jeune école ne craignait pas la guerre, mais sa foi et sa « loyauté s'arrangeaient mal des vagues soupçons qui « planaient sur son orthodoxie[2]. » Aussi les trois principaux rédacteurs du journal en suspendirent-ils spontanément la publication le 15 novembre suivant, pour aller demander au Souverain Pontife la solution des questions controversées. Cette réponse, que le Pape désirait éluder, mais que provoquaient les inconvenantes exigences de l'abbé de Lamennais, fut l'Encyclique du 15 août 1832, qui entraîna, le 10 septembre suivant, la suppression définitive de l'*Avenir* et la dissolution de l'*Agence*, et, un peu plus tard, en 1834, celle de la Congrégation de Saint-Pierre.

L'abbé de Salinis, qui avait déjà signé la déclaration du 2 février 1831, manifesta publiquement sa soumission à l'encyclique par une lettre pleine d'humilité qu'il adressa à son évêque, le 30 novembre 1833[3]; et quand, cinq mois plus tard, l'apparition des *Paroles d'un Croyant*[4] eut

1. Ils l'avaient signée le 2 février, le jour même de l'élection de Grégoire XVI.

2. *Vie du P. Lacordaire*, par le P. Chocarne, t. Ier, p. 138.

3. *Vie de Mgr de Salinis*, p. 143.

4. Elles parurent en avril 1834 et furent condamnées par l'Encyclique du 10 juillet suivant.

révélé la chute irrémédiable de leur auteur, il protesta de nouveau de sa filiale obéissance au Saint-Siège dans son discours de la distribution des prix du 18 août 1834.

L'année suivante (1835), MM. de Scorbiac et de Salinis, de concert avec l'abbé Gerbet, fondèrent la revue de l'*Université catholique*, dont le titre répondait bien à leur pensée en exprimant leurs regrets et leurs espérances. La création de l'*Université catholique* de Louvain sous l'autorité de l'épiscopat belge leur avait inspiré le désir de doter leur pays d'une institution semblable. Mais le refus formel du ministère ne leur laissa que la douleur de voir « cette noble terre de France, la mère antique de toutes les universités européennes, réduite à envier aux provinces belges un bien qu'autrefois elle leur avait accordé ». Ils ne perdirent cependant pas courage; et afin de préparer cette fondation si chère à tous les catholiques, ils songèrent à en essayer une ébauche par la presse, au moyen de l'organisation d'une publication périodique dont les diverses séries d'articles principaux formeraient, en quelque sorte, des cours correspondant aux diverses facultés universitaires.

Le but immédiat qu'ils assignaient à cette *revue*, était de correspondre au double courant des esprits : l'un, qui les rapprochait du catholicisme en montrant en lui le plus grand préceptorat du genre humain qui ait jamais existé; l'autre, qui les en éloignait en les persuadant que l'humanité, parvenue aujourd'hui à l'âge viril, n'avait plus besoin de ses leçons et pouvait se charger seule, et sans son appui, de constituer la science, la morale, les arts, la société. Et pour y parvenir, ils voulaient qu'elle effectuât

un double travail : le premier, d'épuration et d'élimination, qui tendît à cultiver les diverses parties des connaissances humaines, à les dégager de plus en plus des conceptions erronées qui pouvaient y avoir été mêlées, et à favoriser ainsi le mouvement de retour des esprits à la foi; le second, d'organisation, qui consistât à montrer que la foi catholique engendre la philosophie, science générale qui constitue l'unité de toutes les sciences diverses; que la hiérarchie catholique renferme le point d'appui de l'ordre et des progrès sociaux; que la charité catholique, combinée avec les résultats de la science, peut seule résoudre, d'une manière complète, les problèmes les plus importants de l'économie politique; que tout art doit être chrétien, et qu'enfin tout ce qui est chrétien émane du catholicisme ou y rentre.

Ils appelèrent à la défense de cette grande thèse religieuse du dix-neuvième siècle des écrivains catholiques de tous les partis; et pour que leur projet pût être discuté avec toute la maturité convenable, ils leur donnèrent rendez-vous au collège de Juilly. « Cet établissement, « disait l'abbé Gerbet dans le programme de la nouvelle « *revue* qu'il publia en juillet 1835, consacré par les sou« venirs de Bossuet et de Malebranche, et qui devient le « centre de plusieurs œuvres chères à la religion, devait « naturellement être choisi pour le lieu de leur réunion; « car c'est du sein de cette retraite qu'est sortie la pre« mière idée de cette œuvre. »

Leurs collaborateurs furent : pour les sciences religieuses et philosophiques, les abbés de Genoude, Foisset et Juste, et M. Riambourg, ancien président à la cour

royale de Dijon ; pour les sciences sociales, MM. Berryer, Ch. de Coux, professeur d'économie politique à l'université catholique de Malines, Th. Foisset, Pardessus, de Lourdoueix, de Rainneville et le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, ancien préfet du Nord; pour la littérature, MM. le comte de Montalembert, Cyprien Robert, Jourdain et Rio; pour les sciences psychologiques, mathématiques et physiques, MM. Bayle, Binet, Gaultier de Claubry et Récamier; et pour les sciences historiques, MM. de Cazalès, Douhaire et de la Gournerie. Ils se proposaient encore de faire connaître, par analyse ou par extraits, les principaux ouvrages publiés à l'étranger pour la défense de la religion.

Le premier numéro de ce recueil parut en janvier 1836. Depuis lors, il s'est soutenu pendant près de vingt ans sous l'habile direction de l'ancien rédacteur des *Annales de philosophie chrétienne*, M. Bonnetti, qui se propose d'en écrire l'histoire. Dans le cours de cette longue carrière, il a publié des travaux du plus haut intérêt : *Le Cours de Religion* de M. de Salinis; celui de l'*Introduction à l'étude des vérités chrétiennes* par l'abbé Gerbet; celui d'*Économie sociale* de M. de Coux ; les belles études de M. Rio sur l'*Art chrétien;* l'*Introduction à l'histoire de sainte Élisabeth* par M. de Montalembert; le cours d'*Histoire de l'économie politique* par M. de Villeneuve-Bargemont, et celui de *Droit criminel dans les temps modernes* de M. Albert du Boys.

Telle est la pâle analyse de toutes les grandes œuvres de polémique religieuse, d'apologétique chrétienne ou de défense des intérêts et de la liberté de l'Église, que le zèle

des Directeurs de Juilly les porta à entreprendre en dehors des labeurs quotidiens de leur difficile mission, et qui ne contribuèrent pas moins que leur enseignement à projeter sur cette maison le plus vif et le plus pur éclat.

CHAPITRE SIXIÈME

LA TRANSMISSION DU COLLÈGE

Projets de l'abbé de Salinis pour le développement des écoles libres catholiques. Journal, livres, méthodes et programmes. École normale et Société générale d'éducation. Association de l'abbé Foisset à la direction de Juilly. Sa retraite. Offres de cession du collège à la Communauté de Saint-Sulpice. Refus de l'abbé Boyer. Traité avec la Société ecclésiastique de M. l'abbé Bautain. Note biographique sur les dernières années de la vie de l'abbé de Scorbiac et de Mgr de Salinis.

L'abbé de Salinis était tellement pénétré de l'importance capitale de l'éducation, il fondait sur elle de si hautes espérances pour l'avenir du pays, qu'il lui consacrait toutes ses forces et qu'il en avait fait, pour ainsi dire, l'unique passion de sa vie. La maison de Thieux lui avait semblé le dernier et nécessaire développement d'un plan complet d'études; et au milieu des avantages plus généraux qu'il attendait de l'*Université catholique*, il y voyait un lien moral qui unirait encore les anciens élèves lorsqu'ils seraient dispersés dans le monde, un centre commun de science et d'action qui les rapprocherait des hommes les plus capables de les diriger dans les années décisives de leur jeunesse, les exciterait au travail et divulguerait leur talent [1]. Il nourrissait aussi d'autres pensées pour le progrès des études et pour le développe-

1. Circulaire des Directeurs aux familles des élèves à l'occasion de l'envoi du prospectus de cette *revue*.

ment du collège. Il aurait voulu faire rédiger des programmes complets des divers cours de religion, de philosophie, d'histoire et de littérature, qui les reliassent les uns aux autres par une même pensée de foi; publier un journal qui propageât ces principes et ces méthodes, et répondre aux offres de plusieurs chefs d'établissement en essayant de former à Juilly une sorte d'école normale qui l'aurait rattaché aux maisons d'éducation les plus importantes [1]; idée féconde, à laquelle il est bien regrettable que le temps ne lui ait pas permis de donner suite et d'appliquer sa haute intelligence, car l'avenir et le succès des écoles libres catholiques nous semblent subordonnés à sa réalisation [2].

Pour mettre à exécution ces plans divers et surtout le dernier, comme aussi pour assurer davantage la stabilité du collège, il sollicita d'abord et obtint, en 1837, la coopération de l'habile supérieur du petit séminaire de

1. *Vie de Mgr de Salinis*, p. 151.

2. L'étude des moyens pratiques d'appliquer cette idée, l'avait conduit à dresser les statuts d'une vaste Société d'éducation, qui aurait eu son organe spécial dans la presse, aurait publié ses méthodes, ses programmes et ses livres d'enseignement, aurait fondé des maisons nouvelles, soutenu ou encouragé celles déjà existantes et établi des institutions d'un ordre supérieur, et tout d'abord une sorte d'Ecole normale à Juilly. Il voulait créer cette Société au capital de 3 millions, divisés en trois mille actions de 1,000 francs chacune. Des entraves administratives l'empêchèrent de donner suite à ce projet; et plus tard d'autres préoccupations ne lui permirent plus de le reprendre. Mais cette grande pensée, qui répondait aux besoins comme aux vœux des familles chrétiennes, a été réalisée, en partie, trente ans plus tard, par la *Société générale d'Education et d'Enseignement*, dont la fondation date du 6 avril 1868, et qui s'honore d'avoir eu pour premier président un de nos condisciples, M. Dariste.

Dijon, l'abbé Foisset, dont les vues sur l'éducation cadraient avec les siennes et en qui il espérait trouver un successeur. Mais cet espoir fut trop tôt déçu. L'abbé Foisset entra à Juilly au printemps de 1837, et il en dirigeait les études avec un plein succès depuis dix-huit mois, lorsque le successeur de Mgr Rey, son ancien évêque, le rappela dans son diocèse.

La pensée fut alors suggérée à nos directeurs par l'abbé Affre, leur intime ami, qui devait illustrer le siège archiépiscopal de Paris par la fermeté de son administration et par sa fin glorieuse, d'affilier Juilly à la communauté de Saint-Sulpice. Ils l'accueillirent avec bonheur et s'en ouvrirent à l'un des directeurs, l'abbé Boyer. « Permettez-nous de vous dire, lui écrivait l'abbé de Salinis, qu'enfants de Saint-Sulpice nous éprouverions une véritable satisfaction de cœur en nous déchargeant dans les mains de cette Congrégation de l'espèce de dépôt religieux qui, par des circonstances que nous aurions été loin de prévoir, nous a été remis par les derniers représentants de l'Oratoire. Le P. de Condren, qui est le fondateur du collège de Juilly, était l'ami de M. Olier. Nous pouvons croire interpréter ses intentions en travaillant à faire passer Juilly dans les mains des enfants de M. Olier [1]. »

Cette négociation avait échoué, et ils n'en voyaient aucune autre qu'ils pussent entamer, lorsque des amis communs, entre autres le vénérable curé de Saint-Louis d'Antin, M. l'abbé Martin de Noirlieu, les mirent en rapport avec une société de Prêtres « chez lesquels se

1. *Vie de Mgr de Salinis*, p. 154.

trouvaient réunies à un si haut degré », disaient-ils eux-mêmes dans la circulaire qu'ils adressèrent aux parents des élèves pour leur annoncer leur retraite, « toutes les garanties possibles de piété, de dévouement, de talents, de science, que nous aurions cru manquer à la Providence en laissant échapper cette occasion d'assurer l'avenir de l'œuvre qui nous avait été confiée [1] ».

Les conditions de la cession du collège furent débattues pendant les vacances de 1840; et le 7 octobre de la même année, elle s'opéra, selon le mode usité depuis 1815, sous la forme de l'admission de MM. les abbés Bautain, de Bonnechose, Th. Ratisbonne et Jules Lewel, en qualité de nouveaux membres de la société tontinière. Les reprises de MM. de Scorbiac et de Salinis, calculées à raison des déboursés considérables qu'avait exigés de leur part la restauration des bâtiments, et aussi d'après la plus-value résultant de leur administration [2], furent fixées à la somme de 450, 000 francs, réduite un peu plus tard à 425,000 francs [3].

1. Circulaire du 8 avril 1841.

2. La rentrée de 1840 s'effectua avec 230 élèves dont 180 anciens et 50 nouveaux.

3. Dans ce chiffre figuraient 120,000 francs de dettes diverses de la société tontinière à endosser par les nouveaux acquéreurs, 80,000 francs représentant le capital de 9,300 francs de rentes viagères annuelles dues aux anciens professeurs et oratoriens de Juilly, et 160,000 francs [1] de mémoires de travaux de grosses réparations; en sorte que ces messieurs ne réclamaient, en

1. « Plus de 160,000 francs ont été dépensés par les Directeurs actuels pour restaurer le collège. » Déclaration faite par M. l'abbé de Scorbiac, au nom de ses associés, à leurs successeurs, le 7 octobre 1840, et consignée p. 58 du registre des actes et délibérations de la société tontinière de Juilly.

Le 8 avril suivant, après avoir effectué graduellement et sans secousse l'installation définitive de leurs successeurs, ils annoncèrent aux familles qu'à partir du 18 du même mois la direction générale serait remise à M. l'abbé Carl, docteur ès lettres, en théologie et en médecine, qui remplaçait M. l'abbé de Scorbiac comme chef d'institution, que la direction des études serait confiée à M. l'abbé Goschler, docteur ès lettres et licencié en droit, et l'administration à M. Jules Lewel, licencié en droit; que MM. les abbés de Bonnechose, Ratisbonne, Nestor Lewel, de Régny et Mertian et M. le baron de Reinach concourraient à la gestion et à la direction de la maison, et que M. l'abbé Bautain aiderait ses amis de ses conseils et de son expérience. Et quelques jours plus tard, ils quittèrent tous deux pour jamais ce collège de Juilly dont le nom, désormais inséparable du leur, recouvra, pendant les douze années de leur administration, tout son ancien éclat[1].

réalité, que 65,000 francs comme équivalent du capital de 9,000 francs de rente viagère qu'ils se réservaient pour eux et M. Caire. Il était impossible de remplir plus scrupuleusement les engagements de leur propre acquisition.

1. Un mois après, ils étaient à Rome avec l'abbé Combalot et quelques-uns de leurs anciens élèves. Ils y reçurent du Souverain Pontife le plus paternel accueil, et notre ambassadeur, M. de Latour-Maubourg, leur offrit la direction de l'établissement de Saint-Louis des Français, dans l'espoir qu'ils y formeraient un centre de hautes études ecclésiastiques, qui manquait en France, que réclamaient nos Évêques, et dont Grégoire XVI agréait la création. Des retards, inhérents à la nature de l'œuvre qu'il s'agissait de constituer, se produisirent au milieu des négociations. Sur ces entrefaites, des lettres de grand vicaire qu'ils reçurent l'un et l'autre du cardinal Donnet, les décidèrent à se fixer à Bordeaux. L'abbé de Salinis y accepta une chaire à la faculté de théologie où il continua ses démonstrations élo-

quentes de la vérité catholique. L'abbé de Scorbiac y paya noblement l'hospitalité du Prélat en se dévouant aux Missions diocésaines et à la direction spirituelle d'un grand pensionnat de jeunes filles. La mort le surprit au milieu de sa famille, à Montauban, le 1er octobre 1846; et ce fut un de ses élèves de Juilly, notre excellent camarade Henri Truchon, à qui la Providence ménagea la suprême consolation de recevoir son dernier soupir et de lui fermer les yeux. L'abbé de Salinis perdit en lui un frère, l'Eglise un de ses plus saints prêtres [1], et ses amis un des cœurs les meilleurs et les plus dévoués que l'on pût rencontrer.

L'abbé de Salinis continua son enseignement à Bordeaux jusqu'à la Révolution de 1848, où sa candidature à la Représentation nationale, patronnée par l'Archevêque et appuyée par les sympathies de la population bordelaise, rallia 44,196 voix. Quelques mois plus tard, le 10 février 1849, le Président de la République, sur la proposition de M. de Falloux, ministre de l'Instruction publique et des cultes, le nomma à l'évêché d'Amiens. Il y resta six ans et fut transféré, en avril 1856, sur le siège archiépiscopal d'Auch. Dans ces deux diocèses il sut acquérir des titres à la reconnaissance publique par la grandeur des actes de chacun de ses deux épiscopats [2]. Il mourut à Auch le 30 janvier 1861, soutenu lui-même par les dernières et religieuses consolations d'un fils et d'un ami, l'abbé de Ladoue, son grand vicaire, et mérita ce bel éloge tombé des lèvres augustes du Saint-Père : « Nous avons perdu, dit Pie IX en apprenant sa mort, *un grand Évêque et un ami dévoué* [3]. »

1. L'humilité de l'abbé de Scorbiac lui avait toujours fait refuser l'Episcopat.

2. Voir le résumé de ces deux Episcopats, dans sa *Vie*, p. 357 et 381.

3. Sa *Vie*, p. 450. Un service funèbre fut célébré à Juilly, le 16 mars 1861, dans la chapelle du parc, pour le repos de l'âme de Mgr de Salinis. Son Eminence le cardinal Donnet présida la cérémonie, célébra la messe et prononça lui-même l'oraison funèbre de l'illustre Prélat.

LIVRE SEPTIÈME

DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE DE M. L'ABBÉ BAUTAIN

CHAPITRE PREMIER

LES ANTÉCÉDENTS DE CETTE SOCIÉTÉ

L'abbé Bautain. Sa naissance. Ses études. Son enseignement de la philosophie à Strasbourg. Sa conversion au catholicisme. Ses disciples : MM. les abbés Carl, Ratisbonne, Jules et Nestor Lewel, de Régny, de Reinach, Goschler, Mertian, Gratry et S. Em. le cardinal de Bonnechose. Revolution de Juillet. Suspension du cours de M. Bautain. Direction du petit Séminaire de Strasbourg. Partage des fonctions. Epreuves de l'abbé Bautain. Publication de sa *Philosophie du christianisme* par M. l'abbé de Bonnechose. Dissentiment avec son évêque. Ouverture du pensionnat et de l'école de la Toussaint. Direction de l'école. MM. les abbés de Régny, Th. Ratisbonne et Mertian. Système pédagogique suivi par M. de Régny. Direction du pensionnat. Méthode d'enseignement et mode d'éducation adoptés par M. l'abbé Carl. Entraves universitaires. Départ de Strasbourg.

Quelle était cette réunion de prêtres? Comment et dans quel but s'était-elle formée? Quelles avaient été les différentes phases de son existence avant son entrée à Juilly? Cette recherche peut fournir quelque lumière sur

l'étude de son action pendant les vingt-cinq années qu'elle est restée chargée de la direction de ce Collège.

A sa tête se trouvait « un prêtre éminent », revêtu du triple diplôme de docteur ès lettres, en médecine et en théologie, et « qui avait porté dans les rangs du « sacerdoce une gloire dont le monde était fier [1] », M. l'abbé Bautain, à la fois orateur, théologien, philosophe et écrivain, et digne, à tous ces titres, de venir occuper à Juilly la place qui avait été celle de M. l'abbé de Lamennais, investi pendant plusieurs années, dans l'Église de France, d'un pouvoir qui rappelait celui de Bossuet.

Issu d'une famille modeste, Louis-Eugène-Marie Bautain, né à Paris le 17 février 1796, avait été admis, après de brillantes études classiques, à l'École normale où il avait eu pour condisciple Jouffroy et pour maître Cousin, qui avait distingué son talent précoce. A vingt ans, il avait été envoyé à Strasbourg en qualité de professeur de philosophie; et un an après il en occupait la chaire à la Faculté de cette ville. Le succès de ses leçons y fut prodigieux; leur influence sur la jeunesse, immense. « Sans hostilité ouverte contre le Christianisme, « il ne le croyait cependant plus à la hauteur d'un « siècle de lumières comme le nôtre; et toute sa science, « il l'avoue lui-même, voulait apprendre au monde à « se passer de l'Évangile [2]. » Mais au milieu des eni-

1. Discours de Mgr Cœur, évêque de Troyes, à la distribution des prix de Juilly, du 29 juillet 1850, p. 6.

2. L'abbé Bautain, *la Chrétienne de nos jours*, t. II, p. 367, éd. in-12.

vrements de la gloire et des applaudissements de la foule, il avait toujours aimé la vérité. Elle ne tarda pas à se révéler à lui. Elle lui envoya, comme l'ange de sa lumière, une femme « une mère, telle que la grâce les forme et que la Providence les donne quelquefois aux âmes qu'elle veut sauver [1] ». Et ce fut après Dieu à Mlle Humann [2], une de ces saintes et admirables vierges comme l'histoire nous montre les Lioba, les Marcelle et les Catherine d'Alexandrie, « qui unissait aux plus « aimables qualités d'un cœur de femme et aux habi- « tudes simples et douces de son sexe [3] », le génie des langues et de la science philosophique, qu'il dut le bienfait de sa conversion dont il a lui-même consigné le récit dans des pages pleines de charme [4].

Philosophe et chrétien, il se sentit bientôt au cœur la vocation du sacerdoce, refusa les plus brillants partis, entra au séminaire en 1827, et fut ordonné prêtre l'année suivante. Il reprit alors son enseignement public [5] et la suite des leçons particulières qu'une première suspension de son cours, en 1822, lui avait fait donner chez lui de 1823 à 1827. Inspirée désormais par l'esprit

1. L'abbé Bautain, *la Chrétienne de nos jours*, t. II.

2. Mlle Louise Humann était la sœur aînée de M. Humann, ministre des finances sous le règne de Louis-Philippe. Elle mourut à Strasbourg, en 1836, âgée de soixante-sept ans.

3. *La Chrétienne de nos jours*, p. 371.

4. *Ibid.*, deuxième partie, quinzième lettre sur la vieillesse chrétienne, p. 362.

5. Le caractère et la méthode de cet enseignement ont été nettement précisés dans une lettre, adressée de Strasbourg, le 14 mai 1834, par l'abbé de Bonnechose à la *Revue européenne*, et dans l'*Introduction*, par le même, *à la Philosophie du christianisme* de M. Bautain.

d'en haut, sa parole, plus pénétrante, devint aussi plus féconde. Sa chaire se transforma en une véritable école, et il la vit entourée de plusieurs jeunes gens d'élite qui cherchaient la vraie sagesse dans la philosophie chrétienne.

Dans le nombre, il en resta dix qui s'attachèrent à lui, le prirent pour guide de leurs âmes dans les voies de la vérité et de la pratique de l'Évangile, et qui tous, « après avoir terminé leurs études académiques et pris « leurs grades dans les lettres, les sciences, le droit ou « la médecine, vinrent déposer leurs diplômes au pied « des autels, s'enrôlèrent à sa suite dans la milice « sacrée et se vouèrent, sous sa conduite, à la prédi- « cation, à l'enseignement et à toutes les études pro- « fitables au saint ministère[1] ». Ce furent :

1° L'abbé Carl (Georges-Adolphe), « le premier et le modèle de ses disciples[2] », né à Strasbourg en 1804, neveu par sa mère de Mlle Humann, docteur ès lettres et en médecine[3], « un des prêtres les plus savants du « clergé de France, philosophe et historien profond, « philologue ingénieux et sûr, parlant avec chaleur, « écrivant avec fermeté[4] » et digne de tous les respects et de toutes les sympathies par la simplicité de

1. *La Chrétienne de nos jours, passim*, et p. 391 et 392.

2. Le cardinal de Bonnechose, *Introduction à la philosophie du christianisme*, p. 23 et 24.

3. Sa thèse, dans laquelle il vengea la médecine du reproche de matérialisme, laissa dans la Faculté un long souvenir. Le lendemain de sa soutenance, il dépouillait la robe de docteur pour prendre l'habit des clercs et entrait dans la maison des hautes études ecclésiastiques de Molsheim.

4. *Dictionnaire encyclopédique de la Théologie catholique*, traduit par l'abbé Goschler, t. XXII, p. 198, en note.

sa foi, l'humilité de son cœur et la générosité de sa belle âme;

2° Le R. P. Théodore Ratisbonne, de l'ancienne famille des Cerfbeer[1], juif de naissance, né en 1802, avocat déjà distingué au barreau, puis prêtre en 1830;

3° Mgr Jules Lewel, israélite, né à Nancy en 1802, avocat à la Cour royale de cette ville, prêtre en 1830 et docteur en théologie;

4° L'abbé Nestor Lewell, frère du précédent, israélite comme lui, né à Nancy en 1804, attaché d'abord au corps du colonel Fabvier dans l'expédition de Grèce, et ordonné prêtre en 1832;

5° L'abbé Eugène de Régny, fils de l'intendant général des finances de la Grèce sous le roi Othon, né à Gênes en 1804, prêtre en 1833, « pieux, modeste et instruit, a « dit de lui l'abbé Golschler, et tenant de son origine « méridionale un goût exquis pour les arts, une précieuse « facilité de caractère, et de sa première carrière « dans le monde, une parfaite entente des affaires[2] »;

6° Le baron Adrien de Reinach-Werth, descendant d'une des plus anciennes et des plus nobles maisons de l'Alsace, né en 1804, chevalier de Malte, devenu prêtre en 1834;

7° L'abbé Isidore Goschler, né aussi au sein du judaïsme en 1804, d'abord avocat, puis professeur de philosophie au collège de Besançon et prêtre en 1830, esprit

1. *Dictionnaire encyclopédique de la Théologie catholique, loc. cit.* Cousin germain de l'illustre Meyerbeer et allié aux Fould et aux Rothschild.

2. *Ibid., loc. cit.*

philosophique[1] et brillant, homme aimable et dévoué aux intérêts de l'enfance;

8° L'abbé Jacques Mertian, fils d'un banquier de Strasbourg et héritier des vertus chrétiennes de sa famille, né en 1806 et prêtre en 1832;

9° Le R. P. Alphonse Gratry, de l'Oratoire et de l'Académie française, né à Lille en 1805, ancien élève de l'École polytechnique, connu dès alors par ses succès dans les concours généraux de l'Université et qui depuis a conquis le premier rang parmi les penseurs et les moralistes contemporains;

10° Et le plus célèbre de tous, l'abbé Henri-Marie-Gaston de Bonnechose, né à Paris en 1800, mort en 1883 cardinal-archevêque de Rouen, qui résigna en 1830 ses fonctions d'avocat général à la Cour impériale de Besançon pour venir à Strasbourg suivre les leçons de M. l'abbé Bautain « et recevoir la lumière et la vie de la foi par sa parole[2] ». Il fut ordonné prêtre en 1834, sacré évêque de Carcassonne en 1848, transféré en 1854 sur le siège d'Évreux, promu en 1858 archevêque de Rouen et revêtu, en 1863, de la pourpre romaine.

Sur ces entrefaites éclata la Révolution de Juillet. Elle fit participer l'abbé Bautain aux disgrâces de l'Église et lui fit suspendre, elle aussi, son cours. Mais elle ne put ralentir son zèle pour les intérêts de la foi; et Dieu lui fournit bientôt l'occasion d'employer à son œuvre

1. Sa thèse de doctorat en théologie sur *le Panthéisme* (1839) et son *Etude sur la poésie des psaumes* (1840) furent très remarquées.

2. V. sa lettre, déjà citée, à la *Revue européenne*.

cette élite de jeunes prêtres dont il était le père et le chef. En octobre 1830, l'évêque de Strasbourg, Mgr Lepappe de Trevern, lui offrit la direction de son petit séminaire, connu dans la ville sous le nom de *collège Saint-Louis*. Il accepta et voulut répondre à la confiance du prélat par la gratuité de son concours et de celui de ses amis.

Il se réserva le titre de Supérieur de la maison, lui donna pour Directeur l'abbé Carl et pour économe l'abbé J. Lewel. M. Goschler eut la chaire de philosophie. MM. de Bonnechose et Gratry se partagèrent celle de rhétorique, et les classes d'humanités et de grammaire furent confiées à MM. Ratisbonne, de Régny, Lewel, de Garsignies, mort évêque de Soissons, et Mabile, mort évêque de Versailles.

L'action de tous ces hommes apostoliques, unis de cœur et d'esprit dans une pensée commune de foi, de charité et de science, ne pouvait être que considérable. Elle fut malheureusement d'une trop courte durée. Quatre ans s'étaient à peine écoulés depuis qu'ils étaient à la tête de cette maison, lorsque commença pour leur Supérieur une série d'épreuves dont il avait eu le pressentiment et comme la révélation, lors du pèlerinage d'Einsiedeln, à Notre-Dame des Ermites, qui avait décidé de sa vocation sacerdotale [1]. Dans le courant de l'année 1834, sa correspondance religieuse avec ses disciples, où il leur exposait toute sa doctrine et où il répondait à leurs difficultés sur les principaux mystères de la foi, fut publiée par l'abbé de Bonnechose sous le

1. *La Chrétienne de nos jours*, deuxième partie, p. 388.

titre de *Philosophie du Christianisme.* L'ouvrage fit grand bruit et son auteur fut l'objet de violentes attaques. On lui reprocha, non sans raison, son traditionalisme et sa haine de la scolastique; on l'accusa de vouloir annuler la raison et de la réduire au scepticisme en livrant l'homme à une foi aveugle et en excluant la discussion et le raisonnement des études religieuses. Son livre fut déféré à la censure de l'Évêque. Le prélat l'examina lui-même, y releva six propositions, et, dans un *Avertissement* qu'il adressa au clergé et aux fidèles de son diocèse le 15 septembre suivant, formula six questions correspondantes sur lesquelles il exigea une déclaration précise de tous ses prêtres. L'abbé Bautain, fort de ses intentions, qui n'avaient jamais été d'amoindrir la raison mais uniquement de la préserver de ses excès, fort aussi du droit qu'il revendiquait de soutenir des propositions qui ne sortaient pas du domaine de la philosophie, vit trop, peut-être, dans cette mesure de son évêque, le fait du docteur de l'ancienne Sorbonne et pas assez l'acte du juge de la doctrine; il refusa de s'y soumettre et s'en référa au jugement de l'Église. Il se donna ainsi le tort de « manquer de cette modestie dans les sentiments [1] » et de cette confiance filiale qu'auraient dû lui inspirer le caractère et l'âge de Mgr de Trévern, non moins que les prévenances dont le vénérable prélat n'avait cessé de l'entourer. Quelques semaines après, l'administration du petit séminaire passait en d'autres

1. *Vie du cardinal de Bonnechose,* par Mgr Besson, évêque de Nîmes, t. Ier, p. 161.

mains et les pouvoirs de prêcher et de confesser lui étaient retirés à lui et à ses amis.

Ce fut alors que ses collaborateurs se décidèrent à ouvrir un pensionnat sous le titre d'*Institution de la Toussaint*, du nom de la rue où ils le fondaient, et à créer en même temps une grande école primaire qui en serait la succursale et la pépinière. Ces deux établissements furent bientôt en grande faveur.

L'école, confiée à la direction de l'abbé de Régny, assisté de l'abbé Th. Ratisbonne et de l'abbé Mertian, fut fréquentée, dès les premiers jours, par les enfants des principales familles de la ville, et parvint, en moins de vingt mois, au chiffre de cent trente élèves. Elle dut sa vogue à l'intérêt des leçons de l'abbé Ratisbonne « qui charmait les enfants par sa parole douce et spirituelle et qui, tout en préparant sa belle *Histoire de saint Bernard*, trouvait le temps de composer, pour leur instruction, de ravissantes fables et de touchantes paraboles », au zèle exemplaire de l'abbé Mertian et surtout à l'excellente méthode d'enseignement introduite par le Directeur qui, dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, fit preuve d'un véritable talent pédagogique.

Appliquant dans cette méthode le principe d'expérience posé par Aporti [1], que la pensée naît de la parole, que l'enfant n'acquiert d'idées que par les mots qui en sont les signes, et que son intelligence est un moule qui s'étend ou se resserre dans la mesure de l'étendue et de la portée du langage qui l'éveille, l'abbé de Régny

1. L'abbé Ferrante Aporti, de Crémone, fondateur des écoles de l'enfance de Lombardie.

chercha à préparer ses élèves à l'étude des sciences qui devaient plus tard entrer dans le cadre de leur instruction, par la connaissance préalable des mots de la langue de chacune de ces sciences; et, à cet effet, il réduisit en questionnaires, c'est-à-dire en demandes et en réponses courtes, nettes, familières et faciles à retenir, les notions essentielles et élémentaires du raisonnement, de l'histoire naturelle, de la géographie, de l'arithmétique, de la géométrie et de la musique; il résuma de la même manière les définitions et les règles de la grammaire française et de la syntaxe latine, et trouva, dans ces divers formulaires, un moyen aussi commode qu'efficace d'instruire ses jeunes enfants et de développer la force et la justesse de leur raison [1].

La prospérité du pensionnat, dont l'abbé Carl accepta la conduite, ne fut pas moins rapide. Elle eut pour causes l'influence toujours considérable de l'abbé Bautain, la notoriété des professeurs dont le talent avait été apprécié dans leurs leçons du petit séminaire, la considération générale dont jouissait le nouveau Directeur, et aussi les avantages du système pédagogique qu'il y introduisit.

L'objet des études y fut à peu près le même que dans les collèges; leur forme seule et leur division différèrent. Celle des langues anciennes, acceptée dans tous les

1. Ces questionnaires furent imprimés à Strasbourg, en 1838. Celui du raisonnement et de l'analyse avait été composé par l'abbé Carl; celui de la syntaxe latine, par l'abbé Goschler; celui de la géométrie, par l'abbé Mertian; celui de la géographie, par M. de Reinach; et celui de la musique, par l'abbé de Régny, qui rédigea aussi celui de la grammaire française, aujourd'hui à sa troisième édition.

temps comme le premier et le meilleur aliment de la vie intellectuelle de l'enfance, resta le fond de l'enseignement qu'il compléta par des instructions graduées, propres à initier l'élève à la connaissance de l'homme et de la nature, et par des leçons plus approfondies des langues modernes et surtout de notre langue nationale, devenue par sa précision et sa clarté l'idiome du monde civilisé.

Il divisa les études en trois sections principales, correspondantes aux périodes les plus saillantes du développement intellectuel des élèves.

Dans la première étaient placés les plus jeunes dont la raison, trop faible pour saisir les rapports des mots, ne leur permettait pas de posséder encore l'art du langage. Ils y étudiaient les parties du discours d'abord dans la langue française, le principal objet de l'enseignement de cet âge, puis dans les langues allemande, latine et grecque, et accessoirement les éléments de l'histoire sainte et ceux du calcul, la géographie et l'histoire naturelle de l'homme.

La seconde comprenait ceux qu'une raison déjà exercée rendait capables d'étudier la syntaxe. On les habituait à l'application de ses règles par la traduction répétée du latin, du grec, du français et de l'allemand, et, par la composition et l'analyse fréquente du discours, à un langage correct, nécessaire à la justesse de la pensée. Leurs études accessoires étaient l'arithmétique, la géométrie, l'histoire ancienne, l'histoire naturelle du globe ou les éléments de géologie et de minéralogie, et, à l'aide de cartes spéciales, la géographie physique, historique et politique, afin de leur donner les notions

indispensables de la vie naturelle et politique des peuples.

A la troisième appartenaient les adolescents « en qui « l'imagination commence à prédominer et chez lesquels « le besoin du beau se fait sentir par les premières mani- « festations du goût. L'art caractérisait cette période des « études: et pour former les jeunes gens à celui de la « parole, on leur faisait connaître leurs plus beaux « ouvrages de toutes les littératures et surtout de celles « d'Athènes et de Rome, éternels modèles de la nôtre « dont elles sont la source [1] ». Les compositions oratoires les préparaient aux travaux plus calmes et plus sérieux de la philosophie, et la vivacité de leur imagination était tempérée par l'étude de la géométrie, de l'algèbre, de la trigonométrie, de l'histoire du moyen âge et des temps modernes et de celle des plantes et des animaux.

On devait passer deux années dans chaque division, de manière à terminer en six ans le cours de ses études littéraires. Une dernière année était consacrée à celle de la philosophie, de l'histoire universelle, de la physique, des mathématiques spéciales, des principes de l'anthropologie et de la thérapeutique, de la politique générale et de l'économie politique, et à la préparation de l'examen du baccalauréat ès lettres.

L'unité de ces études diverses résultait de « l'esprit « commun qui les vivifiait toutes et qui émanait lui- « même de la profondeur d'une philosophie supérieure et « toute chrétienne [2] ».

1. Discours de M. l'abbé Carl à la distribution des prix de la pension en 1836.
2. Même discours.

Enfin l'abbé Carl chercha une méthode qui fût appropriée à l'âge et au degré d'intelligence des enfants. Chaque branche d'enseignement fut confiée à un professeur spécial, astreint non seulement à faire le cours et à corriger les devoirs, mais même à surveiller le travail relatif à l'objet de son enseignement et à faire apprendre les leçons sous ses yeux. Et pour faciliter cette surveillance, chaque classe, dans les deux dernières divisions du moins, était fixée à une durée d'une heure et devait être précédée d'un temps d'étude égal. En outre, il combina l'enseignement simultané avec la méthode mutuelle, l'explication orale du maître, qui seule permet aux élèves de bien comprendre sa leçon, et les répétitions par les élèves entre eux du résumé de cette explication pour la leur faire mieux retenir [1].

L'éducation ne tint pas une moindre place que l'instruction dans le règlement tracé par le Directeur ; et afin de pénétrer ses élèves de l'esprit chrétien qui en est la seule base solide, il n'exigea pas seulement que les cours d'instruction religieuse leur rendissent évident le rapport intime des préceptes de la morale avec les dogmes de la Religion, il voulut encore que l'observation de ces préceptes fût constamment placée sous leurs yeux par l'exemple de leurs maîtres; et il obtint, à cet effet, du dévouement de tous leurs professeurs de classe qu'ils consentissent à se faire en même temps leurs maîtres d'étude, à vivre de leur vie et à se mêler à tous leurs

1. Les lignes principales de ce plan ont été tracées par M. l'abbé Carl lui-même dans les deux discours qu'il a prononcés, en 1836 et en 1837, à la distribution des prix de son pensionnat.

mouvements pour les mieux connaître et mieux les diriger dans les voies de la piété, du travail et de l'amour de leurs semblables et de leur pays.

Pendant plus de quatre années, l'abbé Carl put présider sans entraves à l'exécution de ce plan si judicieusement conçu, et croire que la loi sur la liberté d'enseignement, si solennellement promise et si persévéramment ajournée, était cependant dans les vœux du pouvoir. Mais les exigences arbitraires et jalouses du Recteur lui prouvèrent ses dispositions hostiles; et à partir de la rentrée scolaire de 1838, malgré l'énergie de ses protestations et l'influence de ses protecteurs, il fut obligé de faire suivre les cours du Collège royal à ses élèves de seconde et de rhétorique et dut cesser, dès lors, l'application de son système pédagogique.

Atteints désormais dans leur liberté vitale, dans leur droit le plus cher à leurs cœurs de prêtres et de citoyens, l'abbé Bautain et ses collaborateurs songèrent à se séparer de leurs enfants et à quitter Strasbourg, où cependant bien des liens les attachaient. Un autre motif, qui n'existait plus, il est vrai, lorsqu'ils s'éloignèrent de cette ville[1], les y déterminait encore : ils désiraient mettre un

1. La lettre de l'abbé Bautain à Mgr de Trevern, du 21 novembre 1837, explicative de sa pensée et de sa conduite au sujet de la discussion soulevée par son livre de la *Philosophie du Christianisme*, loin de calmer ses adversaires, les engagea à tenter de faire mettre cet ouvrage à l'index. Instruit de ces menées par le P. Lacordaire, il suivit son conseil, partit pour Rome, soumit tous ses écrits au jugement du Saint-Siège, adhéra aux propositions que lui firent souscrire les cardinaux Lambruschini et Mezzofanti et revint en France justifié. Peu de temps après son retour, la retraite de Mgr de Trevern le fit rentrer en grâce avec son successeur, Mgr Ræss, qui lui offrit de reprendre la direc-

terme à leur état de lutte et de résistance vis-à-vis de leur évêque, qui les avait comblés des marques de sa confiance et de son affection, mais aux demandes duquel leur Supérieur n'avait pas cru pouvoir déférer[1]. Aussi bénirent-ils la Providence lorsqu'ils se virent assurés de pouvoir continuer à Juilly l'œuvre de l'éducation de la jeunesse laïque, à laquelle ils s'étaient voués et à laquelle ils avaient déjà fait produire de si excellents fruits.

tion du petit séminaire. Mais il était trop tard; la cession de Juilly venait d'être conclue.

1. Lettre du P. Lacordaire à Mme de Schwetchine, du 13 février 1838.

CHAPITRE SECOND

DE L'ADMINISTRATION DU COLLÈGE PAR CETTE SOCIÉTÉ

DIRECTION DE M. L'ABBÉ CARL : 1841-1844 ET 1846-1864.
DIRECTION INTÉRIMAIRE DE M. L'ABBÉ GOSCHLER : 1844-1846.

Prise de possession du collège par M. l'abbé de Bonnechose au nom de M. l'abbé Bautain. Réunion à Juilly des membres de sa Communauté. Retraite de MM. les abbés Th. Ratisbonne et Gratry. Direction de M. l'abbé Carl. Changements dans le personnel des professeurs. Modifications disciplinaires. Division des Minimes. Résultats de l'enseignement classique. Arrêté ministériel qui conserve à l'institution de Juilly le titre de collège libre. Cours de religion; leur programme. Consécration religieuse des membres de la Société ecclésiastique de M. l'abbé Bautain. But primitif de cette Société. Ouverture des cours de l'école de théologie de Juilly. Direction du pensionnat par M. l'abbé Goschler. Projet d'établissement de la Congrégation de Saint-Louis; son but; adhésion qu'elle rencontre dans l'épiscopat français. Soumission de ses statuts à l'approbation du Saint-Siège. Bref d'éloge de Grégoire XVI. Retraite de MM. les abbés Goschler, Jules et Nestor Lewel. Promotion de M. l'abbé de Bonnechose à l'épiscopat. Abandon de l'instance en approbation des règles du nouvel institut. Reprise de la direction du collège par M. l'abbé Carl. Concurrence que lui crée la liberté d'enseignement. M. l'abbé Maricourt lui succède.

La communauté de Strasbourg ne se retrouva pas tout entière à Juilly. A son départ de l'Alsace, elle vit s'éloigner d'elle deux de ses membres : l'abbé Ratisbonne et l'abbé Gratry. L'un la quitta pour se vouer au ministère des âmes et à la conversion des Juifs et pour fonder, dans ce but, la congrégation des religieuses et la société des prêtres de Notre-Dame de Sion; l'autre, pour relever le collège Stanislas, devenir ensuite aumônier de l'École

normale, et seconder enfin, en 1852, le R. P. Pététot dans la grande œuvre de la restauration de l'Oratoire [1]. Tous les autres étaient réunis à Juilly à la fin de 1840, et y reprirent successivement les fonctions qu'ils exerçaient à l'Institution de la Toussaint. Toutefois leur Supérieur, M. l'abbé Bautain, resta étranger à l'administration du collège et cessa même d'y avoir sa résidence habituelle, lorsqu'il fut nommé, en 1848, grand vicaire de Mgr Sibour, archevêque de Paris.

Ce fut M. l'abbé de Bonnechose qui prit, en son nom, possession de la maison. Le 22 octobre, il présida à la rentrée des élèves, célébra la messe du Saint-Esprit et conserva, sous la direction nominale de l'abbé de Scorbiac, le gouvernement effectif du collège jusqu'aux vacances de Pâques 1841, où l'abbé Carl en prit définitivement les rênes. Aucune innovation, d'ailleurs, ne fut apportée, pendant cette première année, aux anciens errements. Ce furent les mêmes méthodes et les mêmes règlements appliqués par les mêmes professeurs. La chaire d'histoire eut seule un nouveau titulaire, M. Audley, anglais de naissance, l'un des anciens et des plus chers disciples de M. de Lamennais, qui sut faire à sa foi nouvelle le sacrifice de sa fortune, des joies de sa famille et de sa patrie, et qui, comme professeur et comme publiciste, s'est toujours montré l'un des plus fermes et des

1. Le dessein de rétablir en France la Congrégation de l'Oratoire avait été formé, dès avant cette époque, par M. l'abbé Gratry de concert avec M. Pététot, alors curé de Saint-Roch, M. de Valroger, chanoine de Bayeux, et quelques-uns de ses disciples de l'Ecole normale. V. *la notice* biographique sur l'abbé Cambier, par le P. Ad. Perraud, p. 10.

plus habiles champions de la vérité. Il resta à Juilly jusqu'aux vacances de 1844, et fut remplacé par M. Olliffe, le frère de l'évêque des Indes.

Les réformes ne commencèrent à être introduites et les changements dans le personnel ne furent opérés qu'à partir de 1842. La discipline, que l'esprit de douceur et de paternité de l'ancienne direction avait maintenue peut-être trop facile et trop faible, surtout dans les derniers temps, retrouva la fermeté qu'elle exige sous la main énergique de l'abbé Goschler, qui succéda à M. Guihal dans les fonctions de censeur[1]. Un nouvel élan fut donné aux études classiques sous l'influence d'un bon enseignement[2], d'un contrôle sévère et d'examens fréquents. Néanmoins les exigences du baccalauréat et l'habitude des programmes universitaires contractée par la plupart des élèves qui arrivaient à Juilly en sortant d'autres maisons, empêchèrent M. Carl d'y appliquer dans son entier la méthode qui lui avait si bien réussi dans son institution de la Toussaint, à Strasbourg.

1. Après l'abbé Goschler, les fonctions de censeur furent successivement remplies : de 1844 à 1847, par l'abbé N. Lewel, mort à Rome en 1852; de 1847 à 1854, par l'abbé de Reinach, mort aumônier de l'armée de Crimée et victime de son zèle devant Sébastopol en 1855; et pendant les dix dernières années, par M. l'abbé Crozat, ancien professeur de rhétorique au séminaire de Doué en Anjou.

2. La rhétorique eut pour professeurs : de 1840 à 1842, l'abbé Bardou; de 1842 à 1846, M. d'Angély, qui devint plus tard chef d'institution à Paris; de 1846 à 1848, l'abbé Noblet de la Rivière, distingué par son esprit et son savoir; de 1848 à 1852, M. Maigneu; et de 1856 à 1864, M. Roche, littérateur érudit, qui obtint alors la même chaire à Stanislas. La seconde eut pendant vingt et un ans, de 1844 à 1865, le même professeur, M. Languillon, homme de goût et philologue de mérite.

Une nouvelle division, celle des Minimes, créée pour les enfants au-dessous de neuf ans et placée, pour les soins et la discipline, sous la direction des Dames de Saint-Louis, depuis un an installées dans la maison, et pour les études, sous celle de l'abbé de Régny, fournit aux classes de grammaire une pépinière d'élèves parfaitement instruits des principes élémentaires des langues française et latine, de l'histoire sainte et de l'histoire de France, de la géographie de l'Europe, de l'arithmétique et de l'histoire naturelle.

Grâce à l'ensemble de ces mesures, la force des études s'éleva, en quelques années, au niveau de celle des maisons les plus en renom et fut attestée par les rapports les plus flatteurs des inspecteurs de l'université[1] et par les succès des élèves aux examens des deux baccalauréats. Il est vrai que pour l'obtenir, la direction avait cru devoir supprimer cette vieille institution juliacienne des conférences académiques dans lesquelles tous ses devanciers avaient vu un moyen puissant de développer parmi les élèves le jugement, la réflexion, le goût de la lecture et de l'étude. Mais du moins, lutta-t-elle toujours, avec la plus louable énergie, pour conserver aux lettres, dans son enseignement, la primauté et la prépondérance que les sciences exactes tendaient déjà de toutes parts à leur

1. Ce fut même d'après le rapport d'un de ces Inspecteurs. M. Eickhoff, correspondant de l'Institut, approuvé par celui de M. le Vice-Recteur de l'Académie de Paris du 19 juin 1861, qu'un arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Cultes, M. Rouland, en date du 8 juillet 1861, « autorisa l'Institution de Juilly à conserver, à titre honorifique, le titre de COLLÈGE LIBRE ».

disputer et pour maintenir ainsi, à Juilly, cette saine méthode ecclésiastique de l'éducation intellectuelle par les langues classiques, que l'expérience des siècles a confirmée et à laquelle Napoléon rendait lui-même hommage, lorsqu'il écrivait à un de nos anciens condisciples, le général comte de Narbonne, son aide de camp : « J'aime « les sciences mathématiques et physiques, chacune « d'elles est une belle application partielle de l'esprit « humain. Mais les lettres, c'est l'esprit humain lui-même ; « et l'étude des lettres, c'est l'éducation générale qui « prépare à tout, l'éducation de l'âme[1]. »

L'enseignement de la philosophie, donné par M. l'abbé Carl lui-même et ensuite par M. l'abbé Maricourt, fut celui qui, dans la bouche de leur Supérieur, avait eu tant de retentissement et avait produit de si grands résultats à Strasbourg.

Celui de la Religion, enfin, dont la science ouvre et trace la grande voie de l'éducation, fut l'objet d'une sollicitude toute particulière. Proportionné dans ses formes et dans ses développements aux différents âges des enfants, il tendit à leur en montrer surtout le côté pratique et à la leur faire accepter comme l'inspiratrice de leur conduite et le principe de la dignité de leur existence ; et son programme, tracé plus tard par M. l'abbé de Régny en dehors de tout système rationnel ou scientifique purement humain, fut composé uniquement d'après le catéchisme et la théologie de l'Église.

1. Villemain, *Souvenirs contemporains*, 1re partie, p. 147, édit. in-12.

Les Minines eurent entre les mains un petit catéchisme historique où, dans des questions précises et des réponses d'un sens complet, leur étaient données les notions les plus essentielles des dogmes, de la morale et du culte, et exposés, en quelques traits détachés et saillants, les événements les plus considérables de l'histoire sainte. L'instruction religieuse des *Petits*, c'est-à-dire des élèves de huitième, septième et sixième, consista dans la récitation littérale et dans des commentaires écrits du catéchisme du diocèse, à savoir : du symbole pour les premiers, des commandements pour les seconds et de la prière et des sacrements pour les derniers. Ils puisaient, en outre, dans la fréquentation des sacrements, dans les homélies dominicales et dans la lecture commune de la vie des grands saints, l'esprit pratique de la piété.

A partir de la première communion, durent commencer des conférences plus développées sur la religion dont le cours fut divisé en deux parties et en six années. La première partie comprenait son exposition scientifique dans le double rapport qui la constitue : celui de l'action de Dieu sur l'homme et celui de la réaction de l'homme vers Dieu, et embrassait, en quatre années, l'étude du dogme qui enseigne la vérité de Dieu révélée à l'homme, de la morale qui explique la loi ou la volonté de Dieu manifestée à l'homme, de la grâce et des sacrements qui proclament l'amour de Dieu pour l'homme, et du culte qui est l'ensemble des modes de l'action religieuse de l'homme vers Dieu. La seconde partie avait pour objet l'exposition historique de la Religion dans la préparation et l'accomplissement de la Rédemption et dans son appli-

cation par l'Église à l'humanité ; on y consacrait deux années.

Ces six cours étaient donnés non d'après l'ordre logique de leurs matières, mais d'après l'âge et le degré d'instruction des élèves. La grâce et les sacrements faisaient l'objet d'un cours supplémentaire pour les élèves de sixième, qui sont presque tous dans l'année de leur première communion. Le culte était enseigné en cinquième, la morale en quatrième, la première partie de l'histoire de la Religion en troisième, l'histoire de l'Église en seconde et le dogme en rhétorique et en philosophie.

Et afin d'initier davantage encore chacun de ces élèves à la pratique des diverses maximes de l'Évangile et à leur traduction dans les actes de leur vie quotidienne, c'était pour eux une des récompenses les plus hautes et les plus enviées de leur travail que d'aller, sous la conduite du vénérable curé de la paroisse, porter aux pauvres les plus abandonnés du village les consolations et les soulagements de la charité, et se préparer ainsi à entrer dans cette glorieuse milice des conférences de Saint-Vincent de Paul, dont le collège de Juilly est fier de compter au nombre de leurs premiers fondateurs plusieurs de ses anciens élèves[1].

Cette sollicitude si vive et si éclairée de la nouvelle Société pour tous les intérêts du collège, ne lui faisait pas perdre de vue les garanties de sa propre existence ; et dès l'année 1842, elle s'occupait d'assurer son avenir

1. V. plus bas, livre neuvième, § III, les noms de ces élèves de Juilly, tous appartenant à la direction de MM. les abbés de Scorbiac et de Salinis.

par la consécration religieuse de ses membres et l'approbation canonique de ses règles.

Le 16 septembre 1842, une messe solennelle fut célébrée dans la chapelle du parc par le Supérieur et, avant la communion, MM. les abbés Bautain, Carl, Goschler, Jules et Nestor Lewel, de Régny[1] et Mertian s'engagèrent « par des vœux perpétuels à garder en leur commu-« nauté l'obéissance, la pauvreté et la chasteté, et à « travailler particulièrement à l'instruction du peuple et « à l'éducation cléricale, le tout suivant le genre de vie « usité dans cette communauté[2]. » Le 3 octobre suivant, M. l'abbé de Bonnechose et M. de Reinach prononçaient les mêmes vœux entre les mains du Supérieur, et, le 24 du même mois, avait lieu l'ouverture solennelle des cours et de l'école de théologie de Juilly, sous la présidence du délégué de l'évêque de Meaux, M. l'abbé Pruneau, grand vicaire et ancien supérieur du grand séminaire. Les premiers élèves de cette école furent MM. de Reinach, préfet de la division des petits, Trebisch, de Vienne en Autriche, C. de Humbourg, de Schelestadt, Alph. Martha, de Strasbourg, Hamelin, de Schelestadt, Cordier, de l'Eure, Hollinger, de Sainte-Marie aux Mines, et Rullon, de Limoges. Le cours de dogme, confié d'abord à un lazariste, M. l'abbé Delsol, fut fait ensuite par M. l'abbé Carl. Cette école subsista jusqu'à la Révolution de 1848.

1. M. l'abbé de Régny est mort, au collège de Juilly, le 7 décembre 1883, âgé de soixante-dix-neuf ans.

2. Procès-verbal de cette solennité, p. 59 des Annales mss. du collège, dans ses Archives.

Sur ces entrefaites, l'abbé de Bonnechose, qui se vouait plus spécialement au ministère de la parole, après avoir prêché la station du carême de 1843 à Cambrai, avait commencé celle de l'Avent de la même année à Rome, lorsqu'il y fut nommé Supérieur de l'établissement de Saint-Louis des Français. M. l'abbé Bautain le chargea alors de reprendre, de concert avec notre ambassadeur, M. de Latour-Maubourg, le projet, dont s'était occupé déjà M. de Salinis, d'y fonder une école de hautes études ecclésiastiques et de soumettre, en même temps, à l'examen de la Congrégation des évêques et réguliers les constitutions de leur Société commune à laquelle il avait donné le nom de *Congrégation de Saint-Louis* [1]. Le 18 novembre 1843, un bref de Grégoire XVI constatait la réception de ces constitutions, revêtues de l'approbation de plus de cinquante évêques de France; le 15 juillet 1844, le Saint-Père accordait des indulgences spéciales en faveur de ce nouvel Institut; et le surlendemain, 17, il signait un bref d'éloge qui en autorisait l'établissement provisoire et qui en approuvait l'objet en ces termes : « Summoperè laudamus Institutum cui a Sancto Ludovico nomen, cùm illud eâ sanè mente et consilio a te fuerit excogitatum, ut præsertim juventus ad pietatem atque incorruptam doctrinam ritè instituta vel à teneris annis addiscat vivere in timore Domini, et chris-

1. Le but de cette Congrégation, tel qu'il était présenté à l'agrément du Saint-Siège, différait un peu du premier dessein dans lequel elle avait été formée. C'était, en effet, d'une part, l'instruction primaire et secondaire de la jeunesse laïque et la préparation de Professeurs chrétiens, et, de l'autre, l'éducation cléricale et la fondation d'une école de Prédicateurs.

tiana plebs salutari Evangelii eloquio enutrita crescat in scientiâ Dei. »

Ainsi encouragée par les faveurs du Saint-Siège et par les sympathies de la majorité de notre épiscopat, la Congrégation naissante résolut de donner une plus grande extension à son école de théologie, et elle en confia la direction exclusive à M. l'abbé Carl qui remit celle du collège entre les mains de M. l'abbé Goschler, à la rentrée d'octobre 1844. Mais sa trop courte existence ne laissa pas cet état de choses se prolonger longtemps.

En janvier 1846, des actes d'insubordination graves se produisirent, dans la division des grands, contre l'autorité du censeur, M. N. Lewel, qui réclama des mesures de rigueur. Le nouveau Directeur les désapprouvait ; des considérations, toutes personnelles d'ailleurs, l'invitaient déjà à se retirer. Il voulut éviter tout conflit avec son subordonné, résigna ses fonctions entre les mains de l'abbé Carl et partit pour Rome, avec l'agrément du Supérieur, afin d'y prendre ses grades théologiques. L'économe, M. J. Lewel, et le censeur lui-même ne tardèrent pas à l'y rejoindre.

Ces retraites successives furent, pour la communauté, le prélude de séparations douloureuses. Elle perdit définitivement, en 1847, l'abbé Goschler qui se fit relever de ses vœux pour remplacer l'abbé Gratry dans la direction du collège Stanislas, l'abbé Jules Lewel que sa nomination à la supériorité de Saint-Louis des Français, à Rome, engagea, quelques mois plus tard, à demander les mêmes dispenses, et son frère, l'abbé Nestor Lewel, qui désira se fixer auprès de lui. Bientôt après, la nomination de

M. l'abbé de Bonnechose à l'évêché de Carcassonne et la révolution de Février mirent fin à l'instance en reconnaissance des statuts de la Congrégation; et l'abandon de l'école de théologie suivit de près cette prompte et regrettable désorganisation d'une société religieuse que son but et les talents de ses membres appelaient à rendre de grands services à l'Église de France.

Désormais plus libre de son action et de son temps, l'abbé Carl consacra toute l'énergie de son dévouement à la conduite du pensionnat, qu'il avait reprise après le départ de M. Goschler, et aux soins que réclamait surtout de sa vigilance l'éducation morale des élèves, à une époque où les doctrines les plus perverses répandaient partout le trouble et l'anarchie. Mais à une responsabilité, dont les circonstances politiques aggravaient le poids, s'ajoutèrent bientôt pour lui d'autres difficultés : et la loi de 1850 sur la liberté d'enseignement, en faisant surgir sur tous les points du pays des collèges ecclésiastiques, créa pour Juilly une concurrence redoutable qui eût exigé, pour être soutenue avec avantage, une clientèle nombreuse dont malheureusement plusieurs des éléments faisaient défaut.

Néanmoins le courage et le zèle de M. Carl, ranimés sans cesse par l'ardeur de sa foi et de son amour pour l'enfance, surent lutter contre ces obstacles pendant sept ans encore. Enfin, en 1864, quand l'âge et les infirmités lui eurent fait sentir le besoin du repos, il résolut, d'après l'avis de M. l'abbé Bautain et de ses coassociés, d'assurer l'avenir du collège à la direction duquel il avait consacré vingt-cinq ans d'une vie toute de science et de vertu; et

il proposa, dans ce but, de faire de Juilly la propriété commune de tous ses enfants et de remettre ses destinées entre les mains de ses anciens élèves. Toutefois, il ne voulut pas s'isoler d'une œuvre à laquelle il était attaché par tant de liens[1]; et, après trente-sept années d'exercice de la supériorité, il consentit à se soumettre à celle d'un de ses anciens élèves de théologie, M. l'abbé Maricourt, et à reprendre l'enseignement de la philosophie.

L'examen des principaux actes de cette dernière période de la direction du Collège complètera la tâche que nous nous sommes assignée.

1. Discours de M. l'abbé Carl à la distribution des prix de 1864.

LIVRE HUITIÈME

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLE

CHAPITRE PREMIER

DIRECTION DE M. L'ABBÉ MARICOURT (1865-1867)

Formation de la Société actuelle. Son conseil d'administration. Premiers actes de sa gestion. Direction de M. l'abbé Maricourt. Travaux d'amélioration du Collège. Création du petit Collège. Encouragements donnés aux études. Négociations relatives à la transmission de la direction du Collège. Traité conclu avec le nouvel Oratoire.

L'appel de M. l'abbé Carl et de ses coassociés [1] fut entendu; les adhésions les plus sympathiques leur arrivèrent de toutes parts; des noms de toutes les époques figurèrent en grand nombre sur la liste de souscription aux actions qu'ils avaient émises [2]; et de leur concours empressé résulta la prompte organisation de la Société ac-

1. La Société tontinière de 1818 avait été remplacée par une Société à terme fixe de quarante ans, en vertu d'un acte reçu par M. Alexis, notaire à Dammartin, le 15 avril 1845.

2. Le capital social fut fixé à 500,000 francs, divisés en mille actions de 500 francs chacune.

tuelle, qui fut constituée définitivement, le 3 juin 1865, sous le titre et dans les formes légales d'une Société à responsabilité limitée, et dont la durée fut fixée à cinquante années[1].

Le premier acte de son Conseil d'administration[2] fut de confirmer M. l'abbé Maricourt dans les fonctions de Directeur, qu'il exerçait, en remplacement de M. l'abbé Carl, depuis le 3 octobre 1864.

Né à Lihons (Somme) le 13 juillet 1824, l'abbé Eugène Maricourt, après avoir fait ses études au petit séminaire d'Amiens, avait été admis, le 1er mai 1846, à l'école de théologie de Juilly. Reçu docteur de cette faculté à la Sorbonne, et successivement chapelain de Sainte-Geneviève, à Paris, et de Saint-Louis des Français, à Rome, où il avait résidé deux ans, de 1855 à 1857, il avait été, pendant sept années, Préfet des études et Professeur de philosophie à Juilly, avant d'en obtenir la direction dont le rendaient digne l'étendue de son savoir, l'aménité de

1. Les statuts de cette Société ont été établis par deux actes passés devant M. Barre, notaire à Paris et ancien élève de Juilly, les 12 août 1864 et 17 mai 1865.

2. Ce Conseil se composait de quinze membres : MM. Dariste, C. ✻, sénateur, *Président*; Nolleval, ✻, notaire honoraire à Paris, *Vice-Président*; J. Dufflocq, négociant, *Trésorier:* Kiggen, propriétaire, *Secrétaire*; l'abbé Carl, ancien Directeur du collège; l'abbé de Régny; l'abbé Bruyères, ✻, curé de Saint-Martin; Eugène Barre, avocat; Borniche, notaire honoraire; Denonvilliers, négociant; Charles Hamel, avocat; Labarthe, ✻, négociant; Paul Level, chef du contentieux du chemin de fer de Lyon; Martel, ✻, conseiller honoraire à la cour impériale de Paris; et le comte de Vedel, O. ✻, chef de division au ministère de l'intérieur. Il avait pour conseil M. Berryer, avocat; et ses actes étaient soumis au contrôle de deux commissaires de surveillance, MM. René Stourm, inspecteur des finances, et Turquet, négociant.

son caractère, sa tendre affection pour l'enfance et son dévoûment aux intérêts du collège, mais que son goût pour l'étude et la retraite et plus encore sa modestie ne lui firent jamais accepter que provisoirement.

Depuis lors, tous les efforts du Conseil tendirent à réaliser l'engagement solennel qu'il avait contracté vis-à-vis des familles [1], de soutenir la renommée du collège en suivant les errements de ses fondateurs et en s'appliquant, comme eux, à entretenir son esprit de famille, à élever sans cesse le niveau de ses études et à conserver surtout ses principes d'éducation.

Au point de vue matériel, il tint à honneur d'ajouter encore à tous les avantages que Juilly réunissait déjà.

Par ses soins la salle des Pas-Perdus a été transformée en un vaste et beau parloir, qui depuis lors est devenu lui-même insuffisant et sera bientôt remplacé par celui qui vient d'être construit sous la nouvelle chapelle et qui est destiné à devenir en même temps notre galerie historique, lorsqu'elle sera ornée des portraits des généraux et des hommes les plus illustres de l'Oratoire, et de ceux de nos Directeurs et de nos condisciples les plus marquants. Le grand bâtiment des greniers à blé, qu'on n'utilisait plus depuis longtemps, a trouvé une destination digne de son étendue et de son admirable position : il a été approprié à l'établissement de notre petit collège. Le rez-de-chaussée a été converti en dix salles d'étude, de classes et de services accessoires, ouvrant toutes sur un magnifique vestibule, couvert et bitumé, qui sert de

1. V. le discours de son délégué, M. Hamel, à la distribution des prix du 1er août 1865.

préau. Le premier étage est devenu un superbe dortoir de 45 mètres de long sur 18 de large, éclairé par vingt grandes fenêtres, ouvrant sur le parc et sur la campagne, aux expositions du levant, du midi et du couchant, et dans lequel s'étendent sur quatre longues lignes parallèles cent lits de fer, tous occupés. Le second étage, qui peut fournir un autre dortoir semblable, est resté un garde-meuble, en attendant que l'accroissement du nombre des enfants oblige à l'utiliser lui-même. Et la vaste cour qui précède ce bâtiment, nivelée et sablée, a retrouvé, par le dégagement de ses abords, la vue du parc dont elle était privée. Enfin une galerie couverte relie au grand collège cette nouvelle division, où l'air, l'espace et la lumière sont prodigués sans mesure et où la vue se repose sur un charmant paysage.

Il se préoccupa également de donner une vive impulsion aux études. Des récompenses et des mesures disciplinaires nouvelles, des compositions trimestrielles avec des lycées de la capitale, des examens par des Professeurs de l'Université, un contrôle sévère du passage d'une classe dans une autre et l'élaboration d'un nouveau projet de réorganisation de notre ancienne Académie reçurent, dans ce but, son approbation. Il fit monter dans les chaires des hautes classes des agrégés et des Professeurs gradés de l'Université, afin de procurer aux élèves les avantages d'une instruction solide et complète puisée aux sources de l'enseignement universitaire; et il veilla à ce qu'il fût donné à celui des sciences toute l'importance que lui créent les conditions d'admission au baccalauréat spécial et aux diverses écoles du gouvernement.

Mais tout en faisant aux sciences une part considérable, il réserva cependant aux lettres ses principaux encouragements, dans sa conviction intime qu'elles sont la vraie gymnastique de l'intelligence dont elles mettent en jeu toutes les facultés, et qu'elles constituent la préparation la plus efficace et même la plus rapide à l'étude sérieuse et profitable des sciences[1].

Mais la partie la plus délicate et la plus importante de sa mission, celle de développer et d'assurer cette forte et chrétienne éducation, que Juilly s'est toujours efforcé de donner à ses enfants, l'appelait à réaliser ses promesses envers M. l'abbé Maricourt et à traiter la question capitale

1. Mme de Staël a écrit ces lignes, inspirées par le plus ferme bon sens, pour expliquer comment les lettres ont été, partout et toujours, adoptées, de préférence aux sciences, comme base de l'enseignement public. « L'étude des langues, dit-elle, est beaucoup plus favorable aux progrès des facultés de l'enfance que celles des mathématiques ou des sciences physiques. Pascal, ce grand géomètre, dont la pensée profonde planait sur la science dont il s'occupait spécialement comme sur toutes les autres, a reconnu lui-même les défauts inséparables des esprits formés d'abord par les mathématiques. Cette étude, dans le premier âge, n'exerce que le mécanisme de l'intelligence; les enfants, qu'on occupe de si bonne heure à calculer, perdent toute sève de l'imagination, alors si belle et si féconde, et n'acquièrent pas, à la place, une justesse d'esprit transcendante; car l'arithmétique et l'algèbre se bornent à nous apprendre de mille manières des propositions toujours identiques. Les problèmes de la vie sont plus compliqués; aucun n'est positif, aucun n'est absolu; il faut deviner, il faut choisir à l'aide d'aperçus et de suppositions qui n'ont aucun rapport avec la marche infaillible du calcul. Par elles, on n'exerce chez l'enfant qu'une seule faculté, tandis qu'il faut développer tout l'être moral dans une époque où l'on peut si facilement déranger l'âme comme le corps en ne fortifiant qu'une partie. » *De l'Allemagne*, ch. XVIII, des Universités allemandes.

« L'étude exclusive et la domination absolue des mathématiques, ajoute Mgr Dupanloup, dans ses admirables études sur *la haute éducation intellectuelle*, expose le jeune homme qui ne ren-

de la transmission définitive de la direction du collège. Il mit tous ses soins à la résoudre.

Bien des fois déjà, depuis trente ans, on en avait tenté la solution. M. de Salinis, comme M. Bautain, avaient fait des ouvertures, en ce sens, à diverses corporations religieuses; et le refus de leurs offres les avait engagés l'un et l'autre à fonder eux-mêmes, à Juilly, dans l'intérêt de son avenir, une Congrégation enseignante. Ils comprenaient tous deux qu'il n'y a qu'un Ordre religieux qui, dans la situation actuelle de l'enseignement, soit en état d'offrir aux institutions libres des gages réels de prospérité durable, en leur procurant cette unité et cette suite

contre aucun intermédiaire entre un travail abstrait et toutes les séductions de ses sens, à une explosion terrible des passions, parce qu'elles ne donnent pas le sens moral, qu'elles ne forment pas, qu'elles n'élèvent pas la conscience. Par leur froide et sèche rigueur, elles sont plutôt de nature, si elles font, à elles seules, toute l'éducation d'une âme, à fausser et à ruiner le discernement du bien et le sentiment des convenances comme le sentiment du beau. Elles ne donnent aucune lumière, aucune règle pour la vie; leur valeur est toute spéciale et professionnelle. Aussi ceux qui n'ont jamais vécu que dans un milieu scientifique et dans les abstractions mathématiques, ignorent-ils profondément les hommes et les affaires; le sens pratique et le sens moral leur fait défaut à chaque instant; le tact, ce sens fin et délicat, ce discernement prompt et rapide de ce qui convient, ils ne l'ont pas... Dans la vie ordinaire, ils sont des hommes étranges; dans le maniement des affaires publiques, des hommes chimériques... Si les mathématiques, détruisant les autres études, s'imposaient exclusivement à la jeunesse, la hauteur des vues et la générosité des sentiments disparaîtraient vite de la société. L'utile serait la loi suprême... le gain serait tout, le reste rien... Ce serait un peuple d'utilitaires et d'égoïstes, tout préparé pour le despotisme s'il devenait le maître, tout façonné à la servitude s'il tombait une fois sous le joug. » Passim, p. 416 à 419, ch. *des Dangers possibles de l'étude des sciences*. Voir aussi l'introduction *de la Connaissance de Dieu,* du P. Gratry, p. 12 et suiv. Ed in-12.

dans les desseins, cette stabilité dans les règles et dans les traditions, cette puissance de l'association et cette succession continue de dévoûment qui, si elles sont difficiles à réunir, sont cependant indispensables au succès de l'œuvre capitale de l'éducation.

La sagesse de toutes ces tentatives, dans l'impuissance desquelles semblaient se révéler les vues de la Providence, traçait, du moins, au Conseil d'administration la voie qu'il devait suivre. Il ne s'en écarta pas. L'Oratoire était reconstitué depuis près de quinze ans[1]. Juilly, qui lui devait son existence, sa durée et sa gloire, voyait revivre l'esprit, les vertus et la science de ses fondateurs dans ceux que le Saint-Siège avait appelés à recueillir leur héritage. Ce fut à eux que s'adressa son Conseil. La négociation fut longue et laborieuse; vingt mois furent employés à la conclure. Enfin, le 13 mai 1867, cette illustre compagnie rentrait en possession de la direction de son ancien collège par un traité synallagmatique, que chacun des mandataires de la Société juliacienne signait avec la confiance d'avoir rempli un devoir et la joie d'avoir concouru à un grand acte.

1. Voir *suprà*, la fin de la note des pages 96 et 97. Son premier supérieur général a été le T. R. P. Pététot, ancien curé de Saint-Roch, à qui sa haute vertu avait valu l'honneur de devenir le second instituteur de cette Congrégation renaissante, dont le but principal est de travailler sans relâche à la perfection de la vie sacerdotale. Il l'a dirigée pendant trente-deux ans jusqu'en 1884, époque à laquelle il s'est démis de sa charge et a été remplacé par Mgr Perraud, évêque d'Autun, qu'un rescrit de Sa Sainteté Léon XIII a autorisé à joindre le gouvernement de l'Oratoire à celui de son diocèse, en se faisant assister pour le premier par un vicaire général, résidant à Paris, qui est actuellement le R. P. Nouvelle, l'habile directeur de l'école Massillon. Le R. P. Pététot est mort, plein de jours et de mérites, le 28 octobre 1887, âgé de 86 ans. Ses restes reposent á Juilly.

CHAPITRE SECOND

DIRECTION DU NOUVEL ORATOIRE

Le P. du Fougerais. Ses antécédents. — Mort de l'abbé Bautain. — Entrée de l'abbé Carl à l'Oratoire. — Le P. du Fougerais dirige son noviciat. Il représente le Collège aux funérailles de Berryer. — Le P. Brulé. Epreuves de sa supériorité. Invasion allemande. Ambulance saxonne au collège. Plaque commémorative en l'honneur des anciens élèves tués à l'ennemi. — Mort du P. Carl. Il lègue au collège sa bibliothèque et ses ouvrages inédits. — Le P. Bannache. — Le P. Thédenat. Additions à la Bibliothèque. Collection des œuvres des anciens élèves. — Cinquantième anniversaire de la fondation de leur Association amicale. — Inauguration du buste de Berryer. — Le P. Olivier : Académie Malebranche. — Drapeau du collège. — Inauguration des bustes de Berwyck et du chancelier Pasquier. — Construction d'un nouveau parloir et d'une nouvelle chapelle.

Depuis lors, cinq Pères de l'Oratoire se sont succédé dans les importantes et délicates fonctions de Supérieur de Juilly.

1° LE R. P. DU FOUGERAIS (1867-1869).

Henri-Marie-Alfred de la Douëpe du Fougerais, fils du baron du Fougerais, alors sous-préfet de Vitré, naquit en cette ville le 13 septembre 1821. Après de bonnes études qu'il acheva au Petit Séminaire de Nantes, sous la direction de l'abbé de Courson, il suivit les conseils de ce saint prêtre et entra à Saint-Sulpice, où il le retrouva comme Supérieur. Reçu docteur en théologie à Saint-Louis des Français, à Rome, et ordonné prêtre à Saint-Jean de Latran, en 1846, il fut rappelé en France par ses

supérieurs qui lui confièrent la chaire de philosophie et ensuite celle d'Écriture sainte au grand Séminaire de Rennes. Après cinq ans d'un enseignement remarqué. l'évêque, Mgr Brossais Saint-Marc, voulut l'attacher à sa personne. L'humilité du jeune professeur lui fit décliner cette offre flatteuse et le détermina à entrer à l'Oratoire, que le R. P. Pététot venait de restaurer en France. Il y remplit successivement la charge d'aumônier de la légation de France à Lisbonne, puis celle de Supérieur du petit Séminaire de Saint-Lô, avant d'être appelé à la direction du collège de Juilly.

Il en avait à peine pris les rênes quand, le 15 octobre 1867, mourut à Viroflay le chef de la célèbre école de Strasbourg, M. l'abbé Bautain[1]. « L'Église de France « perdit en lui un moraliste élevé, un orateur de talent, « un écrivain distingué et un professeur hors ligne, qui « la servit dignement et honora son pays et son temps « par sa haute intelligence et ses remarquables travaux[2]. »

L'abbé Carl, son premier disciple et son plus fidèle ami, fut vivement affecté de sa mort. Il avait toujours aimé la retraite; désormais il s'y renferma tout entier; il étudia la vie oratorienne, humble, studieuse, toute sacerdotale, dont il avait sous les yeux d'édifiants modèles dans les Pères qui l'entouraient; il la goûta et demanda à la partager. Ce fut au P. du Fougerais qu'échut l'honneur de diriger son noviciat, qu'il avait obtenu la faveur

1. La vie de M. l'abbé Bautain a été écrite par M. l'abbé de Régny, l'un de ses disciples, sous ce titre : *l'Abbé Bautain, sa vie et ses œuvres*, 1 vol. in-12. Bray et Retaux. Paris, 1884.

2. Mgr Lamazou : *Semaine religieuse* de Paris. Novembre 1869

de faire à Juilly plutôt qu'à la maison de probation, à Tours; et à partir de ce jour, l'obéissance religieuse devint la vertu distinctive du nouvel et vénérable Oratorien.

Une autre mission fut confiée au P. du Fougerais. Le 7 décembre 1868, aux funérailles de Berryer, à Augerville, il fut chargé de porter la parole sur sa tombe, au nom de la députation juliacienne. Il le fit en termes élevés et rapporta avec à-propos « comment sa congré- « gation entendait se vouer, à son tour, au ministère sacré « de la jeunesse, en s'inspirant des traditions de ses an- « ciens Pères, qui confondirent toujours dans un même « amour et un même dévouement leur Dieu, leur pays et « leur culte pour la science ». Mais il n'eut pas le temps de donner la mesure de ses talents d'éducateur. Il quitta Juilly à la fin de cette même année scolaire, pour se livrer à la prédication, jusqu'au jour où Mgr de Girardin, son ami, lui céda, avec la présidence de l'œuvre des Orphelinats agricoles de France, la direction générale de l'œuvre de la Sainte-Enfance[1].

2° LE R. P. BRULÉ (1869-1877).

Le P. Brulé, Charles-Ephraïm, né à Ribemont (Aisne), le 10 novembre 1839, avait été secrétaire de Mgr l'Évêque de Soissons avant d'entrer à l'Oratoire, en 1863. Six ans après, le Supérieur général le plaçait à la tête de la maison de Juilly.

1. A la fin de l'année 1878. Élevé à la prélature par Sa Sainteté Léon XIII, il est mort à Paris, le 8 janvier 1886.

Cette supériorité fut pour le successeur du P. du Fougerais un héritage fort onéreux. Le collège avait déjà souffert des changements multiples qui s'étaient produits, en moins de quatre ans, dans sa direction; l'heure était proche où les malheurs de l'invasion allaient menacer son existence même, en le forçant à licencier ses élèves et à suspendre les fonctions de sa vie intérieure. Ce fut là une bien dure épreuve; mais l'énergie et l'habileté du jeune Directeur réussirent à la surmonter.

Le P. Brulé resta seul au collège avec le P. Carl. Un premier corps d'armée prussien, campé à Dammartin, mit en réquisition tous les matelas de la division des grands, en promettant la sauvegarde du reste du mobilier de la maison. A peine étaient-ils expédiés, qu'un autre corps de troupes saxonnes, qui occupait Thieux, vint installer ses ambulances au collège, au mépris de la parole donnée par le général prussien. Plus tard, à la réunion de la famille juliacienne, en mai 1872, le P. Brulé, racontant ces longs mois de l'occupation allemande, se borna à dire : « Les hordes germaniques ont passé « comme le fléau de Dieu; mais il semblait s'élever de « ces murs rongés par le temps comme un souffle de « grandeur et de majesté qui leur en avait imposé; et « notre collège est demeuré debout, admiré, respecté. » La modestie du P. Brulé voilait la vérité. En réalité, c'était à son courage, à son sang-froid, à la vénération que le P. Carl imposait aux chefs de l'ambulance, que le collège avait dû d'être exempté de ces contributions, de ces indemnités de guerre et de ces exigences qui, partout ailleurs, avaient été si écrasantes pour les populations.

Après la tourmente, le P. Brulé sentit tout le poids de sa tâche ; mais il ne fléchit pas devant les difficultés qu'elle lui imposait : le souvenir du passé de la maison, dont il était fier, le soutenait dans son pénible labeur. « Sur cette noble terre de Juilly, disait-il, qui a toujours « nourri de grands cœurs et fait germer l'héroïsme, nous « ne faillirons pas à notre mission de former ici, à notre « tour, des hommes de foi et de devoir, de braves jeunes « gens qui croient en Dieu, qui aiment la France et se « dévouent pour elle [1]. »

Neuf anciens élèves de Juilly étaient tombés sur différents champs de bataille de cette guerre désastreuse. Le Comité de *l'Association amicale* [2] avait exprimé le désir qu'il fût rendu un hommage particulier à leur mémoire. Le P. Brulé y répondit en faisant ériger, dans le parloir du collège, une plaque commémorative en leur honneur ; nous nous faisons un pieux devoir d'en reproduire l'inscription :

ÉLÈVES DE JUILLY
TUÉS A L'ENNEMI
GUERRE CONTRE L'ALLEMAGNE
1870-1871

AUCOC (Albert), capitaine aux tirailleurs algériens. Wœrth. 6 août 1870.

DE LA BIGNE (Victor), chef d'escadron au 3e chasseurs d'Afrique. Le Mans, 25 décembre 1870.

1. Discours du P. Brulé au banquet de Juilly, du 14 mai 1876.
2. *L'Association amicale des anciens élèves de Juilly* a été fondée en 1829, pour resserrer, entre les élèves de toutes les époques, les liens d'affection et de camaraderie qui les unissent, pour faciliter aux plus jeunes l'accès des carrières publiques ou des emplois privés, et pour venir en aide à ceux d'entre eux que

Clain (Jean-Auguste), volontaire au 9e bataillon de marche (Garde nationale). Avant-postes de Colombes, 15 janvier 1871.

De Corlieu (Antoine), lieutenant d'infanterie au 11e de ligne. Le Mans, 10 janvier 1871.

Le Carron de Troussure, lieutenant-colonel des zouaves pontificaux. Loigny, 2 décembre 1870.

Lecomte (Hippolyte), chef de bataillon des mobiles d'Eure-et-Loir. Epernon, 4 octobre 1870.

De Maussion (Georges), lieutenant au 3e hussards. Wœrth, 6 août 1870.

Olivier (Pierre), engagé volontaire au 72e de ligne. Artenay, 10 octobre 1870.

Perodeaud (Clément-Adolphe), lieutenant de vaisseau. Redoute des Hautes-Bruyères, 19 janvier 1871.

Sur la tombe des braves qui reposent au Bourget, on a gravé ces mots : « L'épée de la France, brisée, leur est « échappée des mains; elle sera reforgée par leurs des« cendants. » La maison de Juilly saura s'inspirer de cette virile pensée et s'efforcera sans cesse de donner à ses glorieux défunts de nombreux et vaillants imitateurs qui, eux aussi, offriront avec joie leur vie pour la défense de ces deux grandes choses qu'on appelle l'autel et la patrie.

Ce fut le P. Brulé qui ferma les yeux au R. P. Carl. Depuis le jour où il avait été admis dans l'Oratoire, la vie du saint vieillard n'avait plus été qu'une suite ininterrompue de douleurs physiques et morales. Il avait été le témoin attristé de nos désastres, de la perte de sa chère Alsace, des persécutions du catholicisme en Allemagne. « Toutes ces calamités achevèrent de le détacher de ce

frappe l'adversité. Par décret du maréchal de Mac-Mahon, président de la République, du 31 décembre 1873, elle a été reconnue comme Etablissement d'utilité publique, et, depuis lors, elle peut recevoir légalement les dons et legs qui lui sont faits. Son capital inaliénable dépasse aujourd'hui 52,000 francs

« monde, dont il n'avait guère connu que les tristesses « et les infirmités[1]. » Il s'adonna de plus en plus à la méditation et à la prière, n'ayant plus aucune attache ici-bas et n'aspirant qu'à retourner à Dieu. Il s'éteignit doucement et sans agonie, le 20 février 1873, âgé de près de soixante-neuf ans. Il laissait au collège, outre sa riche bibliothèque personnelle, trois ouvrages manuscrits dont il était l'auteur : un *Cours de philosophie*, une *Concordance des quatre Evangiles* et une *Chronologie biblique* qui témoigne de sa prodigieuse érudition[2]. Son corps repose dans l'humble cimetière du village, à côté de celui du frère aîné, M. l'abbé Bautain, et au milieu de quelques-uns de ses enfants qui l'avaient précédé dans la mort. Le clergé français perdit en lui un de ses membres les plus pieux et les plus érudits, « dont le front rayonnait « de la triple auréole de la souffrance, de la vertu et de « la science[3] ».

Après sa mort, le P. Brulé resta encore quatre ans à la tête du collège. Au bout de ces huit années, traversées pour lui par tant de sollicitudes, il entrevit l'aurore des jours prospères qu'il avait si bien préparés; mais il se déroba à la satisfaction d'en jouir et quitta Juilly pour entrer dans une autre famille religieuse, chez les Oblats de Marie, où il est encore.

1. Le R. P. Bannache, de l'Oratoire, aumônier du collège, dans son attachante *Notice biographique sur le R. P. Carl.*

2. Le P. Carl possédait à fond les langues et les littératures européennes modernes. Il était également très versé dans la connaissance des principales langues orientales : l'hébreu, l'arabe et le syriaque.

3. Paroles du P. Brulé au banquet du 10 mai 1873.

3° LE R. P. BANNACHE (1877-1878).

Le P. Charles Bannache, né à Laroque-sur-Sèze (Gard), le 28 janvier 1838 et admis à l'Oratoire en 1868, remplissait, depuis trois ans, avec la zèle le plus éclairé, les fonctions d'aumônier du collège, lorsque sa direction lui fut confiée aux vacances de 1877, après le départ du P. Brulé. Il ne la garda qu'une année, qui ne fut marquée par aucun fait saillant.

4° LE R. P. THÉDENAT (1878-1882).

Il eut pour successeur le R. P. Thédenat (Henri-Marie), né à la Rochelle le 8 octobre 1844 et qui était membre de l'Oratoire depuis 1869.

La direction du P. Thédenat dura quatre ans, de 1878 à 1882; elle se distingua par l'active impulsion qu'il sut donner aux études non moins que par sa vigilance et sa douceur dans le gouvernement des jeunes âmes confiées à sa sollicitude.

Archéologue et numismate distingué, il enrichit de précieuses additions la bibliothèque du collège qui lui doit également la formation d'une collection nouvelle, celle de toutes les œuvres des anciens élèves.

Ce fut au cours de sa supériorité que fut célébré, au mois de mai 1879, le cinquantième anniversaire de la fondation de leur Association amicale[1]. Il donna une grande solennité à cette fête et, pour en rehausser l'éclat, il la fit coïncider avec l'inauguration du buste de Berryer,

1. Voir la note de la page 506 sur *l'Association amicale* des anciens élèves de Juilly.

offert au collège par l'auteur du monument du grand orateur au Palais de justice de Paris, l'éminent sculpteur Chapu [1].

5° Le R. P. OLIVIER (1882...)

Le P. Olivier (Elie), né à Villereversure (Ain), le 13 août 1842 et entré à l'Oratoire en 1872, était, depuis 1880, Supérieur de son scolasticat, établi alors à Tours, puis ensuite à Rome, après l'expulsion des Congrégations religieuses, lorsqu'en 1882 il fut appelé à remplacer le R. P. Thédenat dans la direction de Juilly, dont il est encore chargé.

Dans sa touchante allocution, à la distribution des prix du collège qu'il présidait en 1884, Mgr l'Archevêque de Paris, alors encore coadjuteur de l'illustre cardinal Guibert, s'exprimait ainsi :

« Il y a douze ans, j'étais évêque de Belley ; un des collèges de ce diocèse, le petit séminaire de Meximieux, avait un jeune professeur de rhétorique que j'affectionnais. Le vénéré P. Pététot me pria de le donner à l'Oratoire. Je me rendis à sa prière et l'habile maître de Meximieux est aujourd'hui le Supérieur aimé du collège de Juilly... Vos applaudissements, mes chers enfants, et ceux de vos familles me prouvent que je ne m'étais pas fait illusion en croyant faire un riche don à l'Oratoire. »

Les faits se sont chargés, depuis lors, de justifier l'opinion de l'éminent prélat, si bon juge, d'ailleurs, du mérite des choses et des hommes de l'enseignement.

1. *L'Éloge de Berryer*, prononcé, à cette occasion, par l'auteur, a été inséré, *in extenso*, dans le compte rendu du banquet de Juilly, du 25 mai 1879.

A son arrivée, le P. Olivier trouvait cent soixante-cinq élèves; aujourd'hui, leur nombre est de deux cent soixante-dix et ne tardera pas à atteindre son maximum de trois cents. Il a relevé le niveau des études à ce point que la moyenne des admissions de ses élèves aux deux baccalauréats dépasse celle de la plupart des lycées de l'État. Il a rétabli, sous le nom d'*Académie Malebranche*, l'académie littéraire du premier Oratoire, conservée avec soin par MM. les abbés de Scorbiac et de Salinis sous le titre de *Conférence des hautes études*, et que la direction de la Société Bautain avait eu le tort de supprimer. Il a rendu à ses enfants leur vieux drapeau aux armes du collège [1], à la devise : *Dieu et France*, et dans les plis d'or duquel flottent les noms les plus glorieux des hommes illustres que Juilly, à lui seul, a fournis en assez grand nombre pour illustrer tout un peuple; et, en le confiant à la garde des aînés, il a été en droit d'attendre que la jeunesse qui grandirait à son ombre saurait porter dignement l'héritage de noblesse et de grandeur dont il est pour elle le symbole. La même pensée lui a fait enrichir la galerie juliacienne des bustes de deux de ses grands hommes : Berwyck et le chancelier Pasquier, et donner à la fête de leur inauguration une solennité exceptionnelle en obtenant que l'éloge du vainqueur d'Almanza fût prononcé par le duc d'Audiffret-Pasquier, de l'Académie française, et celui du chancelier par M. de Parieu, son collègue à l'Institut [2]. Il a entrepris la construction d'une nouvelle cha-

1. L'écusson de l'Oratoire uni aux armes de France.
2. Ces deux éloges sont reproduits, *in extenso*, dans le compte rendu du banquet de 1885.

pelle que l'état de délabrement et l'étroitesse de l'ancienne rendaient indispensable[1]; et à peine l'aura-t-il achevée qu'il se propose de transformer en bâtiment scolaire l'aile du fond, actuellement affectée aux services généraux qui seront reportés alors dans des constructions légères, sur le terrain de la cour qui borde la rue du village.

C'est ainsi qu'en moins de cinq ans de supériorité, le P. Olivier a déjà fait revivre les jours les plus brillants de Juilly, ceux de la direction du P. Gouin de Langelière que Bossuet tenait en si haute estime.

Ces premiers résultats de la rentrée de l'Oratoire à Juilly assurent au collège un avenir digne de son glorieux passé; et son Conseil d'administration est d'autant plus fondé à s'en réjouir que jamais, peut-être, le besoin d'une éducation religieuse et virile ne s'est manifesté aussi urgent et aussi impérieux qu'aujourd'hui.

Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un regard attentif sur les plaies et les périls de notre époque.

En proie à la contradiction des systèmes et à la licence des opinions, livrée à l'anarchie morale et à l'empirisme de théories économiques vraiment vertigineuses, sans principes sûrs pour la guider, sans frein puissant pour la retenir, la société subit toujours la loi de cette puissance gigantesque, que l'impiété a marquée d'une empreinte fatale, la Révolution.

Légitime dans ses causes[2], équitable dans la plupart des vœux de ses cahiers[3], pleine de générosité et de gran-

1. Cette construction entraînera une dépense d'environ 160,000.
2. Lire les chapitres x et xii du livre II du bel ouvrage de M. de Tocqueville sur *l'Ancien régime et la Révolution.*
3. « Les cahiers de l'ordre du clergé, en 1789, le montrent, dit

deur à ses débuts, servie par le génie de la guerre et du gouvernement, soutenue par les sympathies populaires, la Révolution règne en France depuis bientôt un siècle, et quoique seule debout sur les ruines qu'elle a accumulées autour d'elle, elle n'est cependant pas encore parvenue à s'y asseoir. Elle a revendiqué les droits de l'homme, sans se soucier de ses devoirs, et les rois ont été entraînés à l'échafaud et les foules vers l'anarchie; elle a voulu la liberté, et les sanglantes saturnales de la terreur ont suscité la verge vengeresse du despotisme; elle a fait appel à

le même écrivain, aussi ennemi du despotisme, aussi favorable à la liberté civile et aussi amoureux de la liberté politique que le tiers état. Il demande la garantie de la liberté individuelle, la destruction des prisons d'État, l'abolition des tribunaux exceptionnels, la publicité des débats, l'inamovibilité des juges, l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois, un recrutement militaire dont personne ne soit exempt, le rachat des droits seigneuriaux, la liberté illimitée du travail, la destruction des douanes intérieures, la multiplication des écoles privées et gratuites, les établissements laïques de bienfaisance dans toutes les campagnes, toutes sortes d'encouragements pour l'agriculture. Dans la politique, il proclame le droit imprescriptible et inaliénable de la nation à s'assembler pour faire des lois et voter librement l'impôt; il demande la libre élection des États généraux et leur réunion annuelle; il revendique pour eux le droit de discuter en présence de la nation toutes les grandes affaires, de faire des lois générales auxquelles tous soient soumis, de dresser le budget et de contrôler jusqu'à la maison du roi, l'inviolabilité de leurs membres et la responsabilité des ministres; enfin la création d'assemblées d'États dans toutes les provinces, de municipalités dans toutes les villes. Je ne sais, continue ce grand publiciste, s'il y eut jamais dans le monde un clergé plus remarquable que le clergé catholique de France au moment où la Révolution l'a surpris, plus éclairé, plus national, moins retranché dans les seules vertus privées, mieux pourvu des vertus publiques et en même temps de plus de foi. J'ai commencé l'étude de l'ancienne société, plein de préjugés contre lui; je l'ai finie, plein de respect. » *L'Ancien régime et la Révolution*, p. 197 et suiv.

l'égalité, au mépris de la différence des mérites, et la concentration du capital et la frénésie du bien-être lui ont répondu en soulevant les plus redoutables questions sociales. Où trouver la cause de ces aspirations stériles et de ces douloureuses déchéances, sinon dans l'esprit d'impiété dont le scepticisme corrupteur du dix-huitième siècle et les haines aveugles du jansénisme entachèrent son action? A son tour, elle proclama l'indépendance souveraine de la raison, et prenant pour emblème l'alliance monstrueuse de l'athéisme et de la liberté, elle tenta de saper le christianisme pour mieux détruire les abus du passé.

La Providence n'eut pour la punir de son apostasie qu'à la laisser s'avancer dans cette voie, et la logique des faits, tirant bientôt les conséquences de ses doctrines irréligieuses, se chargea de lui montrer le néant de ses efforts et les abîmes entr'ouverts sous ses pas. Après que le grand conquérant eut, pendant quinze ans, traversé l'Europe « comme un ouragan de fer et de feu [1] » et que son épée eut purifié dans des flots de sang les souillures de la Convention, son sceptre passa aux mains de la bourgeoisie; mais plus jalouse de ses profits que de ses libertés, privée d'ailleurs de consistance, de traditions et d'esprit politique, la bourgeoisie abdiqua en faveur de la force, pour éviter le retour de l'anarchie, que, cependant, elle avait su vaincre. Dès lors, dans le repos trompeur d'une société énervée, on a pu mesurer, jour par jour, les progrès du matérialisme et constater jusqu'à quel degré il menace

1. *La Guerre et l'Homme de guerre,* par L. Veuillot, p. 57, éd. in-12.

l'avenir du pays, en compromettant ses intérêts les plus essentiels, ceux de la morale, de la politique et de la science elle-même.

La jouissance tend, effectivement, à devenir le grand but de la vie, et l'or, qu'elle exige, l'objet de la fascination générale. Sous l'action de cette passion corruptrice, les caractères s'effacent, les cœurs se gangrènent et les consciences s'abaissent; la vanité et le dérèglement altèrent les mœurs privées, l'impudence et la servilité, les mœurs publiques. « Les idées s'avilissent avec les sentiments; « l'idéal fait place au réalisme; tout dans la politique, « comme dans les lettres et dans les arts, prend le carac- « tère de la spéculation [1]. » C'est à se demander parfois si notre France, ce lieu des grandes choses, se souvient encore qu'elle « est née à Tolbiac d'un acte de foi et d'une victoire [2] ». Et ce qui rend cette passion fatale plus redoutable encore, c'est qu'elle n'est pas seulement un de ces faits généraux ordinaires dans une société démocratique et à une époque de grande expansion scientifique et industrielle comme la nôtre, mais qu'une école nombreuse travaille à lui donner la force d'une doctrine et cherche même, par suite de ses sympathies secrètes pour le despotisme [3], à l'ériger en système de gouvernement [4]. Tentative déplorable, que le bon sens et l'expérience réprou-

1. Ch. Perrin, *de la Richesse dans les sociétés chrétiennes*, p. 4.
2. Mgr de Salinis, dans un de ses mandements.
3. Lire l'étude de M. de Tocqueville sur les physiocrates ou économistes du dix-huitième siècle, dans le troisième chapitre du livre III de son ouvrage sur *l'Ancien régime et la Révolution*, p. 264 et suiv.
4. Balmès, *le Protestantisme comparé au Catholicisme*, ch. XLVII. p. 359, 5e éd. in-8, Vaton, 1857.

vent comme aussi funeste à l'ordre politique qu'à l'ordre moral!

Cette théorie dissolvante de la jouissance, dont la formule économique est de multiplier les besoins pour multiplier les produits, met, en effet, sans cesse la paix et l'ordre publics en péril par les perturbations profondes qu'elle cause dans l'économie sociale. Elle tend à concentrer le capital entre les mains de quelques puissants spéculateurs, plus avides d'accroître leur superflu que l'ouvrier, dont ils exploitent les sueurs, de conquérir son nécessaire; et si elle suscite, comme contre-poids heureux, l'extension des liens de solidarité et d'association, elle n'éveille que trop, hélas! ces idées de nivellement, qui attaquent les principes de la distribution de la richesse, de l'organisation du travail et de la propriété elle-même. Elle tend encore à fausser les idées et les conditions normales du travail et à paralyser sa force productive : car elle ne l'envisage que comme un instrument de plaisir; et dès lors les masses, impatientes d'en dévorer les produits beaucoup plus que de les multiplier, ne quittent un labeur qui les courbe sur la matière que pour s'y plonger plus avant par des orgies et des débauches dont le terme est l'épuisement du corps et l'abjection de l'âme. A leur tour, les classes élevées ne consentent à l'accepter que s la peine en est légère et le profit considérable; l'appât des gros bénéfices leur fait préférer aux industries les plus stables les hasards et les risques des plus incertaines; et l'agriculture, la première et la plus sûre de toutes, souffre et languit, parce qu'à leur exemple et à leur suite, les capitaux et les bras désertent les campagnes. Elle

excite également les convoitises les plus perverses et les calculs les plus criminels; et, sous la double influence de la dépravation et de la cupidité, on constate, avec inquiétude pour l'avenir, le ralentissement du progrès de la population [1] et l'abaissement du niveau de « ce fleuve « sacré de la vie humaine qui, en multipliant sur la terre « les forces qui la domptent et les sueurs qui la fécondent, « multiplie, par ses propres accroissements, sa puissance « de produire [2] ». Enfin elle tend à diviser le pays en deux classes ennemies, les possesseurs de la fortune et ses déshérités, ses possesseurs qui se corrompent et s'énervent dans une oisiveté stérile et dans un luxe insensé, et ses déshérités qui, ne sachant même pas rester pauvres, imitent les désordres d'en haut, dissipent en un jour d'excès et de prodigalité leur subsistance de plusieurs semaines, et, rendant ainsi toujours plus béante et plus vive la plaie de leur misère, ne savent plus obéir qu'à des passions envieuses et à des fureurs aveugles, capables de tout oser et de tout détruire.

Au milieu de ces menaces et de ces périls, la France avait cependant goûté le bienfait de la paix intérieure sous le sceptre de Napoléon III, qui, comprenant bien les conditions auxquelles l'ordre est possible chez nous, avait dû, pendant dix-huit ans, réduire la démagogie à l'impuissance. Mais dès la fin de son règne, le réveil

1. V. les statistiques de M. Legoyt dans *l'Annuaire de l'économie politique* de 1860 et une étude de M. Léonce de Lavergne dans le *Journal des Economistes*, t. XIII, 2e série, p. 225 à 233.
2. Le P. Félix, *l'Economie antichrétienne devant la famille*, 2e conf. de 1866 à Notre-Dame, éd. in-12, p. 50.

libéral, en ravivant les passions révolutionnaires mal éteintes, l'entraîna à la guerre; et le malheur d'une seconde invasion précipita sa chute. Une troisième fois, la République s'imposa au pays; elle aggrava nos désastres et produisit la Commune.

La France eût préféré, à ce moment, le régime monarchique; la funeste indifférence de nos classes dirigeantes pour la forme et la nature du gouvernement, cause principale de nos perpétuels bouleversements, le lui fit abandonner par ses mandataires. Dès lors, elle se laissa réconcilier avec les institutions républicaines, et crut à la durée de la république modérée qui la régissait, sans considérer assez peut-être qu'impuissant à maintenir l'équilibre entre les pouvoirs, ce régime tend par là même à faire le jeu de la république immodérée, dont le règne, si elle parvenait à triompher, serait éphémère sans doute, comme tout ce qui ne repose que sur la violence, mais après lequel, hélas! il serait bien difficile de réparer les ruines et les désastres qu'il aurait produits. On dirait qu'enchaînée par une logique inexorable, après avoir détruit la noblesse par la Royauté et la Royauté par la bourgeoisie, elle est condamnée aujourd'hui à mettre aux prises, dans une rencontre suprême, les classes en possession du capital et celles qui en sont déshéritées. Ces perspectives redoutables sont la conséquence de nos erreurs.

Le socialisme, en effet, qui est la négation de tous les principes sociaux, de la religion et du pouvoir non moins que du mérite, de la justice et de la propriété, est entretenu dans le peuple, depuis 1789, par les passions

orgueilleuses qui ont sapé la foi, par les ambitions insatiables qui ont détruit l'autorité, par les mœurs fatales qui ont miné la famille. Les classes dirigeantes, que leur scepticisme empêche de comprendre l'harmonie des grandes lois qui régissent le monde moral et le monde de la matière, se sont imaginé qu'on peut impunément détruire la religion d'un peuple, mépriser les croyances qui forment la base de sa conduite, se livrer même à l'athéisme, et que la civilisation n'en demeurera pas moins florissante. Elles n'ont pas vu que la voie unique de la formation des peuples est la morale, et que détruire la vertu par sa racine qui est la foi, c'est briser la barrière qui sépare l'homme de la barbarie. Au dialogue de Glaucon [1], Socrate prouve que, pour gouverner, il faut plus que la science des choses physiques, plus que la science de l'homme, mais encore la science de Dieu. Chez nous, aujourd'hui, c'est la seule qu'on méprise. Il est triste vraiment, après dix-huit siècles du christianisme, d'avoir à rappeler cette leçon de Socrate au jeune Alcibiade.

De même, cette fureur d'égalité envieuse qui aveugle les masses et leur fait écarter toute supériorité, ce besoin de bien-être qui les dévore, tous ces espoirs de plaisir dont elles se bercent, sont sortis un à un de cette soif de gain, de cette haine de toute noblesse et de cette frénésie de jouissance, répandues par les idées et par les mœurs des classes qui gouvernent la France depuis 1789.

1. Dans le IIIe livre de Xénophon.

Il n'y a pas jusqu'aux sciences, et jusqu'aux sciences naturelles elles-mêmes, qui n'aient à redouter les atteintes de ces tendances matérialistes et qui ne soient menacées par elles de perdre leur force inventive, qui seule cependant entretient le prodigieux mouvement de découvertes et d'applications dont nous sommes si justement fiers. Car « elles se rattachent toutes, par une chaîne indissoluble de déductions, aux principes les plus élevés de la métaphysique [1] », qui constituent leur unité ; c'est l'impulsion donnée à la science de ces principes, c'est-à-dire à la philosophie, qui détermine celle de toutes les sciences spéciales, ainsi que le démontre l'histoire du dix-septième siècle [2] ; et le triomphe des doctrines dégradantes du positivisme et de la sophistique matérialiste qui nient audacieusement Dieu, l'âme et son immortalité, serait le signal inévitable de l'abaissement de l'esprit humain et de la décadence des sciences positives. « Là où il n'y a pas de philosophie, a dit un de « nos plus grands écrivains, M. Mignet, en se rendant « l'organe de ces appréhensions fondées, la civilisation « dépérit et l'humanité s'affaisse. Il ne faut même pas « supposer que le mouvement de la science puisse de « beaucoup survivre à l'ardeur de la pensée. La pensée « est la sève qui vivifie le grand arbre de l'esprit « humain. Nous touchons à l'un de ces moments où « l'humanité énervée n'aspire qu'à se reposer et à jouir :

1. Cette vérité a été fort bien mise en lumière par le P. Gratry, dans son introduction précitée de son beau livre sur *la Connaissance de Dieu*.

2. Ch. Perrin, *loc. cit.*, p. 254.

« où la science surtout, passant des théories aux appli-
« cations, s'expose à perdre sa force inventive en lais-
« sant éteindre le souffle spirituel qui la lui avait donnée. »

Au fond, notre nation ne s'écarte de sa voie et ne s'expose à perdre sa couronne de reine du monde civilisé que parce que les âmes y sont détournées de la grande et chrétienne espérance par l'invasion du matérialisme; et les dangers toujours croissants qu'il nous fait courir n'ont d'autre cause que l'action dissolvante des fausses doctrines, l'oubli « de ces hautes et salu-
« taires vérités de la religion qui garantissent la paix
« des empires, parce qu'elles placent les lois entre la
« conscience qu'elles éclairent et Dieu qui les sanc-
« tionne[1] », en un mot la diminution progressive de la foi dans notre pays.

Donc, encore une fois, c'est à la raviver dans toutes les classes et à ramener les âmes à la connaissance et à l'observation de la loi de l'Évangile, source unique du bonheur des individus comme de la prospérité des peuples, que doivent tendre toutes les énergies et tous les efforts. C'était déjà la pensée qu'exprimait, dès le début de ce siècle, notre grand philosophe juliacien, M. de Bonald, lorsqu'il disait que « la Révolution, qui a com-
« mencé par la déclaration des droits de l'homme, ne
« finira que par la reconnaissance des droits de Dieu ».

Et le moyen le plus efficace et le plus prompt de réaliser cette grande œuvre est sans contredit l'Education chrétienne qui exerce une influence décisive sur les

1. Mandement de Mgr Darboy, archevêque de Paris, pour le Carême de 1867, *in fine*.

mœurs domestiques et sur la vie sociale, en formant la jeunesse et en élevant son esprit et son cœur à toutes les hauteurs de la vertu et de la science, de la piété et du patriotisme. Sa mission participe du sacerdoce par son caractère religieux et moral, non moins que par l'importance des devoirs qu'elle impose à ceux qui la remplissent. Aussi rendons-nous grâce à Dieu dont la bonté a permis que, dans notre collège, ce ministère auguste fût confié de nouveau à la Congrégation de l'Oratoire, qui ne l'a accepté que pour contribuer à la gloire de la Religion et au bien du pays.

Parvenu au terme de notre travail, nous croyons devoir consacrer un dernier chapitre aux hommes les plus remarquables que Juilly a formés. Cette étude biographique nous semble un complément d'information nécessaire pour permettre au lecteur d'apprécier, dans leur ensemble, les résultats de l'éducation que cette maison célèbre a donnée à la jeunesse, aux diverses périodes de son existence.

LIVRE NEUVIÈME

APPENDICE

LES ÉLÈVES DE JUILLY

§ 1er. Dix-septième siècle. — H. de Barillon, évêque de Luçon; J. N. Colbert, archevêque de Rouen; Fortin de la Hoguette, archevêque de Sens. — L'abbé Terrasson; le comte de Boulainvilliers; La Martinière; de Surbeck. — Le duc d'Antin; le duc de Monmouth; le maréchal de Montesquiou; le maréchal de Berwick; le maréchal de Villars.

§ 2. Dix-huitième siècle. — Le cardinal de Zinzendorff; de Beaulieu, archevêque d'Aix; de Dampierre, évêque de Clermont. — Le comte de Vaudreuil, le contre-amiral de Moncabrié, le vice-amiral Lacrosse, l'amiral Duperré. — Le général comte de Narbonne, les généraux Bouvet de Lozier et Duphot, le colonel Muiron, les généraux de Caux de Blaquetot, d'Albignac, Desvaux de Saint-Maurice, Paultre de La Mothe, Lafon de Blaniac, Rohault de Fleury et le colonel de Noailles. — Malouet; le conseiller Duval d'Eprémesnil, le marquis de Bonnay, le comte d'Eymar, le marquis F. de Beauharnais, de Cypierre, Adrien Duport, le comte de Laborde, Esmangard, le duc Pasquier, le marquis de Rastignac, le marquis de Mathan, Eusèbe de Salverte, Sapey, le baron Meyronnet de Saint-Marc, le comte Alexis de Noailles. — Montesquieu, le vicomte de Bonald, de Sainte-Palaye, Boiste, Eyriès, Arnault, le marquis de Coriolis, le baron Creuzé de Lesser, de Chênedollé, J. D. Cassini, Alex. de Cassini, le vicomte Héricart de Thury, le comte de Gasparin, D'Auvergne et Choron.

§ 3. Dix-neuvième siècle. — Le P. Martel, Mgr de Mérode, MM. Aug. Letaillandier, L. de Montazet, Ed. de Ladoue, de Francheville, Rocher et Lamy. — Le prince Jérôme Bonaparte, les généraux Charles et Augustin Thiry, comte de Neuilly, Berryer, Beauchamp-Daulomieu, Dumoiron-Parent, Danet, Dubern, Jolivet, Metman, Lepoitevin de la Croix, vicomte de Mirandol, marquis de Toulongeon, de Potier, le

comte de Cambis, intendant général inspecteur; le colonel Pesson, le capitaine Tardif de Moidrey, Brière de l'Isle, de Sonis et de Bergasse du Petit-Thouars. — Turpin, Barthélemy, Amédée Pichot, le marquis de Mirville, Lebas, Louis Reybaud, Roger de Beauvoir et le comte d'Escayrac de Lauture. — Onfroy de Bréville, Clapeyron, Cavalier, Armand, Régnier, Chabouillet, Galichon et Belly. — Bérard, le comte de Lamarre, le comte d'Hauterive, Donné, Dariste, le comte de Champagny, le comte Dubois, le vicomte de Martroy, le baron Mercier, de Parieu, le comte de Comminges-Guitaut, Guillaume d'Auribeau, Engelhardt et Stourm. — Le baron de Crouseilhes, de Ribérolles, de Chanteloup, de Vauzelles, Bayle-Mouillard, Bethmont et Berryer.

Trois siècles ont vu déjà, dans le cours de leur durée, les noms des anciens élèves de Juilly mêlés à la trame de leur histoire. Dans le grand nombre de ceux que conservent ses archives, quelques-uns apparaissent entourés de l'auréole de la gloire; plusieurs, illustrés par de belles actions, de grandes charges ou de savants ouvrages; la plupart, préservés de l'oubli par de modestes mais importants services rendus à l'Église, à l'État, aux lettres, aux sciences et aux arts; tous, on pourrait le dire, environnés de l'estime publique, s'il n'en était trois qui se sont acquis une triste célébrité : le premier[1], par l'infamie de ses exactions; le second, par le délire de son impiété et de ses rêves philanthropiques[2]; et le troisième par son fanatisme et ses violences révolutionnaires[3]; exceptions douloureuses, que les institutions les meilleures sont impuissantes à prévenir, et dont on ne saurait, sans injustice, leur faire un reproche.

1. L'abbé Terray (Joseph-Marie), né en 1715. Elève de 1726 à 1730, mort en 1778.

2. Le baron prussien de Clootz (Jean-Baptiste, connu sous le surnom *d'Anacharsis*), né à Clèves en 1755. Elève de 1764 à 1768, guillotiné le 23 mai 1794.

3. Hérault de Séchelles (Marie-Jean), petit-fils de l'intendant de Paris, né à Paris en 1760, Élève de 1772 à 1777, mort sur l'échafaud, avec Danton et Camille Desmoulins, le 5 avril 1794.

PARAGRAPHE PREMIER

XVIIe SIÈCLE

Dès le dix-septième siècle, Juilly présente le caractère qui l'a distingué à toutes les époques de son existence, celui du rapprochement et de la fusion des diverses classes de la société dans le bienfait d'une éducation commune. A côté des enfants de familles de robe ou de la bourgeoisie et de ceux des cultivateurs de la contrée qui tous, de père en fils, y ont fait et y font encore leurs études, on y voit figurer les descendants des plus grandes maisons de France, d'Angleterre et du reste de l'Europe; et les d'Aiguillon, les d'Artagnan, les d'Arlincourt, les d'Arconcé, les d'Avisart, les d'Audiffret, les d'Aubepeyre de Turenne, les d'Albret, les d'Antin, les Bassompierre, les Beauveau, les Bonneval [1], les Brancas, les Cardaillac, les Châteauneuf, les Chauvelin, les d'Estourville, les d'Estrade, les de la Guiche, les Gouffier, les d'Harcourt, les d'Héliand, les Jumilhac, les La Vallière [2], les Marbeuf, les Marillac, les de Méré, les Mirabeau, les de la Mole, les Montmort, les Puységur, les Séguier, les Tavanne, les Tourville, les Trudaine y sont les condisciples d'un Howard d'Arundel, petit-fils du maréchal d'Angleterre sous Jacques Ier, d'un Norfolk, d'un Talbot, d'un d'Al-

1. Le marquis de Bonneval, élève de Juilly de 1681 à 1684, était le frère aîné du trop fameux comte pacha de Bonneval, le héros de Peterwardein et de Belgrade.

2. Le duc de La Vallière, élève de 1687 à 1689, qui épousa, en 1698, une fille du maréchal de Noailles.

bemarle, d'un d'Armuyden, de Hollande, d'un César d'Est, de la maison de Modène, d'un de Salm, d'un Cobentzel et d'un Lichtenstein, d'Allemagne.

Les plus distingués[1], à cette époque, furent :

I

Dans l'Église :

Henri de Barillon, frère de l'ambassadeur de Louis XIV en Angleterre (né en 1639, élève de Juilly de 1650 à 1656, mort en 1699), qui, après être entré à l'Oratoire en 1658, devint évêque de Luçon et fut l'un des modèles de l'Episcopat par la solidité de sa doctrine, l'édification de sa vie et l'ardeur de son zèle et de sa charité.

« Il était fort estimé, a dit de lui Saint-Simon, et dans la première considération dans le monde et parmi ses confrères, ami intime de M. de la Trappe... Il mourut à Paris de la manière la plus sainte, la plus édifiante et qui répondit le mieux à toute sa vie[2]. »

Colbert (Jean-Nicolas), un des fils du grand ministre et frère des duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers (né à Paris en 1654, élève de 1663 à 1668, mort en 1707), qui devient archevêque de Rouen où il se montra plein de tolérance envers les calvinistes, fut l'un des créateurs de l'Académie des inscriptions et fut élu membre de l'Académie française en 1678. C'était, dit encore

1. Nous les classons tous d'après la nature de leurs fonctions et la date de leur sortie du collège.

2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 274. V. aussi les Annales de la Congrégation de l'Oratoire, aux *Archives de l'Empire*, M. M. 623, page 461.

Saint-Simon, un prélat très aimable et de bonne compagnie, doux, poli, accessible, obligeant, avec cela savant et très appliqué à son diocèse où il fut toujours respecté et encore plus aimé [1]. Mais il n'ajoute pas qu'il se donna aux Jansénistes comme son cousin Colbert de Croissy, évêque de Montpellier [2].

Et Fortin de la Hoguette (Hardouin), neveu par sa mère de l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe. Né en 1643, et élève de 1654 à 1660, il fut reçu docteur en Sorbonne en 1666. Il devint successivement chanoine et archidiacre de Notre-Dame de Paris, procureur général du clergé de France, évêque de Saint-Brieuc en 1676, de Poitiers en 1680, et enfin archevêque de Sens où il mourut en 1715 et où il fit bénir sa mémoire par la sagesse et par la paternité de son administration. *Ora, Viator*, lisait-on sur son épitaphe, *ut Deum sibi pacificum pastor pacificus experiatur.*

II

Dans les Lettres :

Terrasson (l'abbé Jean, né à Lyon en 1670, élève de 1682 à 1688, mort en 1750). Frère des deux oratoriens célèbres, André et Gaspard Terrasson, il professa longtemps la philosophie grecque et latine au collège de France, fut reçu à l'Académie des sciences en 1707 et à l'Académie française en 1732, et prit une part active à la

1. *Mémoires*, t. VI, p. 145.
2. Gérin, *Recherches historiques sur l'Assemblée du clergé de* 1682, p. 188.

fameuse querelle des anciens et des modernes, qu'avaient déjà suscitée en France Desmarets de Saint-Sorlin et Perrault, lorsqu'elle fut rallumée, en 1714, par un discours irrévérent sur Homère, que publia Lamotte, du côté duquel il se rangea. « Homme d'un esprit rare et fort épris des sciences », a dit de lui M. Villemain, il est l'auteur de *Séthos*, « le *Télémaque* de l'Académie des sciences », sorte de poème épique en prose, où il cherche à renouveler par système cette union des sciences et des lettres que Descartes et Pascal avaient faite de génie, en cachant les découvertes modernes sous les emblèmes de l'antique Egypte, et où l'on rencontre, avec beaucoup de savoir, de grandes beautés de style, « des traits de mœurs bien saisis et des vues morales éloquemment rendues [1] ». Il publia également une bonne traduction de Diodore de Sicile.

Boulainvilliers (Henri, comte de), de l'illustre famille des Croï. Né au château de Saint-Cère en Normandie, en 1658, et élevé à Juilly de 1669 à 1674, il embrassa d'abord la carrière des armes, que la mort de son père et des revers de fortune l'obligèrent à abandonner. Il consacra alors les loisirs de sa vie privée à l'étude des généalogies et surtout à celle de l'histoire et de nos institutions politiques. Il voulut en approfondir l'origine, l'esprit et les développements pour l'instruction de ses enfants, et publia successivement son *Histoire de l'ancien gouvernement de la France*, l'*Etat de la France* et l'*Histoire de la Pairie de France et du Parlement de Paris*. Montes-

1. Villemain, *Cours de littérature au dix-huitième siècle*, t. Ier, p. 321.

quieu a loué ces ouvrages comme étant écrits « avec cette simplicité, cette franchise et ce naturel de l'ancienne noblesse dont il était issu ». Voltaire, tout en recommandant de les lire avec précaution, les juge lui-même profonds et utiles [1], et Guizot leur fait plus d'un emprunt dans ses leçons si impartiales sur l'histoire moderne. C'est qu'en effet, s'il s'y montre trop systématique, si surtout son *Histoire de l'ancien gouvernement de la France* est un éloge excessif du système féodal, dans lequel il voit un chef-d'œuvre de l'esprit humain, nul n'a su mieux que lui mettre en relief les services rendus par l'ancienne noblesse à la monarchie et faire connaître l'origine et les progrès des institutions féodales. Il a laissé également quelques bons écrits sur les Finances, entre autres ses *Mémoires présentés au duc d'Orléans* sur la taille réelle et personnelle et sur un projet d'amortissement des gabelles.

Le comte de Boulainvilliers était « un homme simple, doux, humble même par nature, quoiqu'il se sentît fort, très éloigné de se targuer de rien, qui expliquait volontiers ce qu'il savait sans chercher à rien montrer, et dont la modestie était rare en tout genre [2] ». Il mourut pieusement entre les bras du P. de la Borde, de l'Oratoire, le 23 janvier 1722, à l'âge de soixante-quatre ans.

La Martinière (Antoine-Auguste Bruzen de), neveu de Richard Simon dont il édita les lettres, né à Dieppe en 1662, élève de 1672 à 1677 et † en 1746; géographe en renom, qui publia à La Haye, où il se fixa, un *Diction-*

1. Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, p. 583, éd. in-12.
2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 80.

naire géographique, historique et critique, une *Histoire de la Pologne sous Auguste II* et celle du roi de Prusse *Frédéric-Guillaume*.

Et Surbeck (Eugène-Pierre de), suisse d'origine, né à Paris en 1678, élève de 1689 à 1693, surnommé pour sa douceur et sa sagesse précoces *le petit vieillard*. Entré à dix-sept ans au service de la France, il devint colonel, chef de la *Compagnie générale* des Suisses, puis brigadier et mourut à soixante-deux ans, en 1741, membre correspondant étranger de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Numismate distingué, il compléta le savant travail du P. Anselme Banduré sur les médailles de l'Empire, depuis Trajan Dèce jusqu'aux Paléologues et à la prise de Constantinople, en faisant remonter cette collection jusqu'à Jules César [1].

III

Dans les armes enfin :

D'Antin (Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, marquis et plus tard duc), né en 1665, élève de 1677 à 1681, † en 1736. Fils unique du marquis et de la marquise de Montespan, il était né avec beaucoup d'esprit naturel « et tenait de ce langage charmant de sa mère et du gascon de son père, mais avec un tour et des grâces qui prévenaient toujours [2] ». Sous-lieutenant au régiment du Roi en 1683, il dut tous ses grades à sa

1. Eloge de Surbeck par de Boze, t. XVI, p. 269 de *l'Histoire de l'Académie des Inscriptions*.
2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 50.

valeur, et fut nommé lieutenant général, en 1702, pour ses services en Flandre. Rayé des cadres, en 1707, pour faiblesse dont on l'accusa à la journée de Ramillies, il se retira à sa terre de Bellegarde, parvint, à force d'adresse, à rentrer en grâce auprès de Louis XIV qu'il reçut à son château de Petitbourg, obtint le gouvernement de l'Orléanais et plus tard la surintendance des bâtiments, et laissa la réputation « du plus habile et du plus raffiné courtisan de son temps », malheureusement sans honneur comme sans humeur, selon le mot du Régent.

Monmouth (James Scot, duc de), fils naturel de Charles II. Né en Hollande le 20 avril 1649 et élevé à Juilly de 1659 à 1662, par les soins de la reine mère, avec les cadets des plus grandes familles anglaises, sous le nom de Lord Crofts, un des intimes amis de son père, il fit son apparition à Whitehale à sa sortie du collège, commanda, à vingt-deux ans, l'armée royale, défit les rebelles d'Écosse à la bataille de Bothwalbrige, et après être passé en France, en 1672, avec un régiment anglais, montra une telle bravoure dans la campagne de Hollande, entreprise par les forces combinées de l'Angleterre et de la France, que Louis XIV le créa lieutenant général de ses armées. Comblé de faveurs et élu chancelier de l'Université de Cambridge à son retour à Londres, il se laissa séduire par les factieux après avoir mis en déroute, au pont de Bothwell, les fanatiques Convenanters, changea de conduite en même temps que de religion, entra dans la conspiration du duc d'Argyle contre Jacques II, son oncle, se fit battre et prendre dans la plaine de Sedgemoor, et fut exécuté le 25 juillet 1685.

Le comte d'Artagnan-Montesquiou (Pierre), né en 1645, élève en 1660, † en 1725. Des actions d'éclat l'élevèrent aux plus hauts grades de l'armée; il dut à sa belle conduite à Malplaquet et au généreux témoignage qu'en rendit son chef, le bàton de maréchal de France (1709), et, trois ans plus tard, il contribua puissamment au succès décisif de Denain et de Marchiennes.

Berwick, le héros d'Almanza (Jacques Fitz James, maréchal de France et duc de). Fils naturel de Jacques, duc d'York, depuis roi d'Angleterre, et neveu par sa mère, Arabella Churchill, du duc de Marlborough, il naquit en Angleterre le 21 août 1660. Envoyé en France, à sept ans, pour y faire ses études, il fut élevé à Juilly avec son frère le duc d'Albemarle, sous les yeux du P. Gough, et en sortit, en mars 1678, pour aller faire ses premières armes en Hongrie sous Charles de Lorraine, général de l'empereur Léopold Ier. Plus tard, il assista son père dans ses dernières luttes contre Guillaume d'Orange, et blessé grièvement, en 1689, dans la guerre d'Irlande, il vint se fixer en France où il prit du service en 1692. Naturalisé Français en 1703, il sauva une première fois l'Espagne en prévenant, à la tête de nos troupes, l'invasion du Portugal par l'archiduc Charles. Rappelé en France à la suite d'une intrigue de cour, il acheva la pacification des Cévennes, s'empara de Nice et reçut, en 1706, à trente-six ans, le bâton de maréchal avec ordre de repasser les Pyrénées. En quelques mois, il parvint à dégager la Castille que menaçaient les alliés, maîtres de Barcelone, et, le 25 août 1707, il gagnait contre le lord Galway la célèbre bataille d'Almanza, qui rétablit de

nouveau la fortune de Philippe V et vengea nos armes des revers et des hontes d'Hochstett et de Ramillies.

De 1709 à 1711, à la tête de l'armée des Alpes, et dans une guerre défensive où il excellait, il contint le comte de Thaun et le duc de Savoie. Nommé ensuite gouverneur de la Guyenne où il conquit l'estime générale, il ne sut pas refuser, en 1719, le commandement d'une nouvelle armée d'Espagne, destinée à relever les Pyrénées que Louis XIV avait maintenues abaissées, et ne rentra en France qu'après avoir détruit, au profit d'amis d'un jour, la flotte d'une puissance, notre ancienne et naturelle alliée. Enfin, en 1733, appelé à la tête de celle que nous opposions sur le Rhin à l'Autriche, il eut la tête emportée par un boulet devant Philippsbourg qu'il venait d'investir. La France perdit en lui un des meilleurs capitaines de la fin du grand règne. « Grave, prudent, habile, trop arrêté peut-être à ses pensées, mais de ressources et de dispositions heureuses dans un jour de bataille », selon le témoignage de Fénelon, il avait encore toutes les qualités de l'homme privé : la simplicité, la générosité et la piété « qui lui faisait suivre ces lois de l'Évangile, qui coûtent le plus aux gens du monde » ; et Montesquieu, qui l'avait connu à Bordeaux, a dit de lui, dans le bel *Éloge* qu'il en a fait, qu'il était impossible de le regarder et de ne pas aimer la vertu, et que, quant à lui, les livres de Plutarque ne lui avaient fait voir que de loin ce que sont les grands hommes, mais qu'il avait pu en juger de plus près en voyant le maréchal de Berwick [1].

1. Éloge de Berwick par Montesquieu.

Et au-dessus de tous, Villars, l'un des plus grands hommes de guerre de l'ancienne monarchie, adroit négociateur autant qu'habile général, actif, audacieux et fin, insatiable de faste, avide de richesses et de dignités, enclin même à la forfanterie; mais, à travers tous ces défauts, toujours brave et brillant, ayant les instincts de la grande stratégie, capable de ces coups hardis et décisifs qui précipitent le sort des empires, et à qui revient l'éternel honneur, qu'en dépit de toutes les détractions de l'envie la postérité lui a décerné par la voix de Napoléon, d'avoir sauvé la France à Denain.

Louis Hector, duc de Villars, pair et maréchal de France, était né à Moulins, en mai 1653, de Pierre, marquis de Villars, lieutenant général et ambassadeur de France à Turin, et de Marie de Bellefonds, « bonne petite femme, a dit Saint-Simon [1], sèche, vive, méchante comme un serpent, de l'esprit comme un démon, d'excellente compagnie, qui avait passé sa vie, jusqu'au dernier jour, dans les meilleures et les plus choisies de la cour et du grand monde ». Il avait fait ses études à Juilly de 1664 à 1668 [2], et les avait complétées à l'école des Pages de la Grande-Écurie, que Louis XIV venait de fonder pour l'éducation militaire de sa noblesse. Après un voyage en Allemagne, il obtint, par le crédit du maréchal de Bellefonds, son oncle, de faire, en 1672, la campagne de Hollande où il gagna l'épaulette de cornette des chevau-légers de Bourgogne. Au siège de Maestricht, sa bouillante ardeur le fit remarquer du Roi qui dit à Croisille,

1. *Mémoires.*
2. V. la *Biogr. universelle* de Michaud, t. XLIII, p. 418.

son capitaine des gardes : « Il semble, en vérité, que, dès que l'on tire en quelque endroit, ce petit garçon sorte de terre pour s'y trouver » ; et à vingt et un ans, son intrépidité lui valut le grade de colonel, dans cette mémorable journée de Sénef où, voyant Condé tirer son épée et charger à la tête de ses escadrons : « Voilà, s'écria-t-il à ses côtés, la chose du monde que j'avais le plus désiré de voir : le Grand Condé l'épée à la main ! » Mot heureux et de nature à avancer sa fortune, mais en même temps chevaleresque et plein de poésie, qui peint au vif l'homme et le guerrier. Apprécié de tous ses chefs, de Schomberg, de Créqui, de Catinat et de Luxembourg, il fut désigné, après la paix de Ryswick, pour l'ambassade de Vienne et obtint enfin, en 1702, un commandement à l'armée du Rhin. Plus maître désormais de ses mouvements, il passe rapidement le fleuve à Huningue, fait prendre Neubourg par un de ses lieutenants et, douze jours après, est salué maréchal de France par ses troupes, sur le champ de bataille de Friedlingen où il vient de vaincre le général le plus renommé de l'Empire, le prince de Bade. L'année suivante, il s'empare de Kehl en quelques jours, traverse les Montagnes Noires, opère sa jonction avec l'Électeur de Bavière et conçoit le plan, qu'exécutera plus tard Napoléon, d'occuper Passau et Lintz, pour marcher ensuite sur Vienne, en s'appuyant, par le Tyrol, sur l'armée de Vendôme en Italie. Mais entravé dans ses desseins, menacé même d'être coupé dans ses communications avec la France, il ne peut que se dégager, en gagnant sur le comte de Styrum la bataille d'Hochstett près de Donawerth. En 1704, il pacifie les Cévennes; en 1705, dans

une campagne qu'admirent encore les stratégistes, il en impose à Marlborough et, sans coup férir, l'oblige à la retraite. Empêché par le désastre de Ramillies (1706) d'assiéger Landau, il se maintient, avec avantage, sur le Rhin et la Lauter. Il force ensuite les lignes de Buhl, pénètre en Allemagne où il ne fait, au préjudice de sa gloire, « qu'une grande campagne financière[1] », et revient défendre les frontières des Alpes et le Dauphiné contre le duc de Savoie. En 1709, à la tête d'une armée qu'il a refaite et qu'il sait encore électriser au milieu de l'abattement général, il tient tête au prince Eugène et à Marlborough, qui n'osent pas l'attaquer dans ses postes de la Bassée, les rencontre dans les plaines boisées de Malplaquet et, après huit heures d'une lutte héroïque, ne leur laisse que le champ de bataille, jonché des cadavres des blessés de vingt-trois mille des leurs (1709)[2]. Louis XIV, qui, après Ramillies, n'avait accueilli Villeroi que par ces magnanimes paroles : « Monsieur le maréchal, on n'est plus heureux à notre âge », éleva à la pairie le glorieux vaincu de Malplaquet, lui confia les forces et le salut de l'État et l'opposa, dès 1710, aux progrès de l'armée coalisée. Mais Villars, paralysé par les ordres de la cour, ne put qu'être témoin des fautes et des revers des campagnes de 1711 et de 1712. Rendu enfin par le Roi à sa liberté d'action, il voit le prince Eugène étendre trop ses lignes en voulant investir Landrecies; aussitôt

1. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. XIII, p. 86.

2. Les pertes de l'armée française n'atteignirent guère plus de la moitié de ce chiffre. V. l'émouvant récit des journées de *Malplaquet et Denain*, par le marquis de Vogüé, de l'Institut, dans le *Correspondant* des 25 septembre et 10 octobre 1887.

il lui donne le change et, le tenant en haleine par une attaque simulée de ses dragons, s'élance sur son camp retranché de Denain[1], s'en empare, lui enlève Marchiennes et ses munitions, reprend Douai, le Quesnoy et Bouchain, se rend maître, l'année suivante, de Landau et de Fribourg, et, après avoir ainsi rétabli la fortune de la France, va la représenter à Rastadt pour y conclure la paix. Quelques mois plus tard, le 22 juin 1714, il était admis à l'Académie française, « où il opina toujours, dit d'Alembert, avec autant de goût que de dignité sur toutes les questions agitées devant lui ». Il survécut vingt ans à Louis XIV, entra dans le Conseil du Régent et devint président de celui de la guerre. Enfin, à quatre-vingts ans, « toujours jeune de cœur et entier de zèle[2] », il partit pour l'Italie, en qualité de généralissime des armées de France, d'Espagne et de Sardaigne, unies contre les forces de l'Empereur, s'empara de Milan et, à la suite d'un désaccord avec le roi de Sardaigne, revint à Turin, pour y mourir dans son lit (le 17 juin 1734), en enviant le trépas de Berwick, que lui apprit le prêtre qui l'administra.

1. Voltaire fait remarquer qu'avant d'en attaquer les redoutes, l'armée française se mit en prières. *Siècle de Louis XIV*, p. 291, éd. Charpentier.

2. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. XIII, p. 46.

PARAGRAPHE SECOND

XVIIIe SIÈCLE

Au XVIIIe siècle, l'affluence des fils de la haute noblesse devient, d'année en année, plus considérable à Juilly, et justifie l'assertion de Saint-Simon qui parle dans ses *Mémoires* « des amis nombreux et illustres qu'avait l'Oratoire [1] ». Les plus grands noms de France semblaient, en effet, s'y être donné rendez-vous. C'étaient, avec les enfants de ceux que nous avons déjà indiqués, les d'Aumale, les d'Aumont, les d'Avarey, les d'Aubigné, les Beauffremont, les Belbœuf, les Bérulle, les Belzunce, les Beaumanoir, les Brulart de Sillery, les Bracquemont, de la famille de l'amiral de Charles VI, les Brassac, les Breteuil, de la famille du ministre de Louis XVI, les Bellefonds, les Bussy, les Candalle, de la famille des ducs d'Épernon, les Chastellard, de celle de Bayard, les Chastellux, les La Chalotais, les Champlâtreux, les Craon, les Croy, les Châteauneuf, les Coligny, les Château-double, les Comminges, les Caumont, les Castellane, les La Châtaigneraie, les d'Escars, les d'Estourmel, les de la Fare, les Fénelon, les Gouffier-Choiseul, les Gallifet, les Guébriand, les Grimaldi, les princes de Hesse-Rottenbourg, parents de l'infortunée reine Marie-Antoinette, les La Valette, les de Lorges, les Lostanges, les Louvencourt, les de Lude, les Lusignan, les de Lyonne, les Mercy d'Argenteau, les

1. Saint-Simon, t. IV, p. 416 de ses *Mémoires*.

Montbel, les Montalivet, les Marquemont, les Maupeou, les de Maillé, les Malesherbes, les Molé, les Navailles, les Nicolaï, les Noailles, les Rochambeau, les La Rochefoucauld-Liancourt, les Rochechouart, les Roquelaure, les Richemont, les Rancé, les Rastignac, les Sourdis, les Sancy, les Sérans, les Salbrune, les de Tiré (neveu de Mme de Sévigné), les Tanlay, les Villarceau et les Villette.

Du sein de cette jeunesse brillante sortirent en foule des hommes de mérite qui parvinrent au premier rang dans toutes les carrières et qui honorèrent la religion, les armes, la politique et l'administration, les sciences, les lettres et les arts. Nous aurions été heureux de pouvoir en donner la liste complète; mais les changements de noms et de titres, fréquents dans l'aristocratie, et la brièveté des indications contenues dans nos registres, ne nous permettent d'en signaler qu'un très petit nombre.

I

Juilly donna alors à l'Église :

Le cardinal de Zinzendorff (Philippe-Joseph-Louis, né à Paris le 14 juillet 1699, élevé à Juilly de 1710 à 1714, † à Wratislow en 1742), fils du chancelier de l'empire, comte de Zinzendorff, alors ambassadeur de l'Empereur d'Allemagne à la cour de France. Doué d'un esprit pénétrant et agréable, il quitta Juilly pour aller, à Rome, compléter ses études sous la direction du célèbre Vincent Gravina, entra dans les ordres, fut nommé, en 1725, par l'empereur Charles VI, évêque de Giavarino, obtint en 1727, de Benoît XIII, sur les instances du roi de Pologne,

Auguste II, le chapeau de cardinal, et transféré par Clément XII, en 1732, sur le siège archiépiscopal de Wratislow, sut y maintenir sa dignité et la splendeur de la religion catholique, au milieu des guerres qui soumirent ce vaste diocèse à la domination des princes de Brandebourg[1];

L'archevêque d'Aix, Mgr de Beaulieu, élève de 1768 à 1773.

Et l'abbé de Dampierre (Charles-Antoine-Henri du Val), qui mourut évêque de Clermont, le 8 juin 1833. Né au château de Hans, en Champagne, le 22 août 1746, il descendait de ce vaillant comte de Dampierre qui, en 1619, à la tête de cinq cents cavaliers, délivra Vienne, menacée par le comte de Thurn, et était frère du colonel de Dampierre, massacré à Sainte-Menehould sous les yeux de Louis XVI, en voulant le sauver lors de son retour de Varennes. Au sortir de Juilly, où il acheva ses études de 1758 à 1761, il entra à Saint-Sulpice, se fit recevoir docteur en Sorbonne, et nommé grand vicaire de Mgr de Juigné, alors évêque de Châlons, le suivit ensuite à Paris en la même qualité. Incarcéré à la Révolution et élargi au 9 thermidor, il administra, au nom de l'Archevêque, émigré, le diocèse de Paris jusqu'à l'époque du concordat, où il fut appelé à l'évêché de Clermont. Son long épiscopat de trente années fut fécond en œuvres de zèle et de charité. Il dota son diocèse d'un grand séminaire, l'un des plus beaux de France; et en 1811, au

1. Lorenzo Cardella, *Memor. storich. de card. della santa rom. chiesa*. Rome, 1792.

Concile national réuni à Paris, il sut résister aux exigences de l'Empereur, pour éviter un schisme.

II

A la marine :

De Vaudreuil (Louis-Philippe de Rigaud, comte) élève de 1735 à 1738. Fils de Philippe, marquis de Vaudreuil, gouverneur du Canada de 1699 à 1725, il embrassa la carrière de la marine, fut fait prisonnier par les Anglais en 1736, commanda un vaisseau au combat d'Ouessant en 1778, conquit le Sénégal en 1779, fit dans ces parages pour huit millions de prises, et rejoignit ensuite le comte d'Estaing, sous les ordres duquel il servit jusqu'à la paix de 1783.

Nommé lieutenant général des armées navales à sa rentrée en France, il fit partie des États généraux en 1789, émigra, en 1791, en Angleterre, et rentra au 18 brumaire. Il mourut dans la retraite, à Paris, en 1802.

Le contre-amiral comte de Moncabrié (Joseph-Saturnin, né à Toulouse le 9 août 1741, élève de 1749 à 1756, mort en septembre 1819). Entré à quinze ans dans la marine royale, il gagna tous ses grades par des actions d'éclat et prit part, sous les amiraux d'Estaing, de Guichen et de Grasse, à presque toutes nos batailles navales contre les Anglais dans la guerre d'Amérique. A la paix de 1783, il fut chargé de plusieurs missions importantes. La Révolution le força à émigrer et brisa sa carrière.

Le vice-amiral baron de Lacrosse (Jean-Baptiste-Ray-

mond, né à Meilhan (Lot-et-Garonne), le 5 septembre 1765, élève de 1776 à 1781, † le 9 septembre 1829). A l'issue de ses études il entra à l'école nobiliaire des gardes de la marine sous la protection de son parent, l'amiral Bruix, fit, à dix-huit ans, en qualité d'officier à bord de la *Friponne*, l'expédition des Indes orientales, gagna ses épaulettes de lieutenant au siège de Gondelour et, capitaine de vaisseau en 1792, apaisa, sans effusion de sang, la révolte des noirs dans nos Antilles et battit les Anglais sur terre et sur mer. Jeté en prison, en 1793, par ordre du Comité de salut public en récompense de ses services, et sauvé de l'échafaud par des amis dévoués, il fut promu au grade de contre-amiral à la suite du brillant combat qu'il livra, le 13 janvier 1797, avec son vaisseau *des Droits de l'homme* contre trois vaisseaux anglais dont il parvint, après treize heures de lutte, à désemparer l'un et à réduire les deux autres à l'impuissance. Ambassadeur en Espagne sous le Directoire, il refusa, au 18 brumaire, le portefeuille de la marine par suite de l'opposition du premier Consul à la création d'une amirauté. En 1802, il était relevé de ses fonctions de capitaine général de la Guadeloupe et rentrait en France à bord de la frégate *la Didon*, au moment de la rupture du traité d'Amiens, lorsque tombant au milieu d'une flotte anglaise qui bloquait Brest, il est poursuivi par douze vaisseaux de ligne. Il cingle alors vers le sud, a le bonheur de prendre sous leurs yeux la corvette *le Laurier*, l'envoie à Santander et y débarque peu après. A son retour en France, il fut nommé par le premier consul inspecteur de la flottille de Boulogne, destinée à la descente en Angleterre, et en

reçut le commandement en chef à la mort de Bruix. Aussi habile administrateur qu'intelligent officier, il accepta ensuite la préfecture maritime de Rochefort, qu'il conserva jusqu'à la Restauration. Destitué par elle, il se retira à Meilhan, sa ville natale, où il mourut.

Et l'amiral de France baron Duperré (Victor Guy). Né à La Rochelle le 20 février 1775, il était le dernier de vingt-deux enfants. A cinq ans, il reçut, sans pâlir, un coup de feu qui révéla son précoce courage. A huit ans, il entra à Juilly où il se fit remarquer comme un bon élève, sérieux, hardi, énergique et dévoué, et en sortit en 1787, âgé de douze ans seulement, pour s'embarquer comme pilotin sur un navire de commerce et y rester dix-huit mois en mer. Enseigne de vaisseau en 1795, prisonnier des Anglais, en 1796, après un combat acharné, il devint aide de camp du prince Jérôme et fit avec lui, à bord du *Vétéran*, une campagne dans les mers du Brésil et des Antilles. Capitaine de frégate en 1806, il soutint sur *la Sirène*, qu'il commandait, une lutte héroïque contre une frégate et un vaisseau anglais. Sommé de se rendre par le Commodore qui lui criait : Amène ou je te coule. — Coule, répondit-il, mais je n'amène pas; feu partout; et s'échouant après la bordée de son navire, pour se dérober à ses adversaires, il fut trois jours à renflouer sa frégate et rentra à Lorient au milieu des croiseurs ennemis. Capitaine de vaisseau en récompense de cette belle conduite, il commanda *la Bellone* et la couvrit de gloire dans la mer des Indes. Contre-amiral en 1810, il défendit les lagunes lors du blocus de Venise par l'armée autrichienne. Enfin, vice-amiral en 1826, il obtint,

en 1830, le commandement de l'expédition d'Alger, s'empara de la ville avec le puissant concours du maréchal de Bourmont, et fit flotter sur la Kasbah le drapeau français. Ce grand fait d'armes, l'un des plus glorieux de notre marine, lui valut le bâton d'amiral et la dignité de pair de France. Trois fois il reçut le portefeuille de la marine, en 1834, en 1839 et en 1840. Sa santé l'obligea à se retirer en 1841, et il mourut cinq ans après, le 2 novembre 1846.

III

A nos armées de terre :

Le général comte de Narbonne (Louis, élève de 1762 au 6 septembre 1769), de la famille des Lara de Castille, l'une des plus illustres de l'Espagne. Né à Colorno (duché de Parme), le 24 août 1755, il passa sa première enfance à la cour de Versailles, où sa mère, après la mort de la duchesse de Parme dont elle était dame d'honneur, vint, en 1760, remplir les mêmes fonctions auprès de sa sœur aînée, Madame Adélaïde de France; et, deux ans après, il fut placé à Juilly par les soins du grand Dauphin qui avait remarqué son intelligence précoce et qui se plaisait à lui donner ses premières leçons de grec. Il y fit de brillantes études, dont le P. Viel, son professeur de rhétorique, a consigné le souvenir dans une allocution latine qu'il adressait au P. de La Valette, en visite à Juilly, et où il dépeint ainsi son élève favori : *Quid si nominarem quem misit* COLORNO, *laudis avidum et* PULCHRÈ GARRIENTEM? *In hoc alumno quanta virtus, quanta ala-*

critas! Il les continua encore dans les premières années de sa vie militaire et les compléta, à Strasbourg d'abord, où il commandait le régiment de Piémont, par celle des langues étrangères et du droit public, à laquelle l'initia le savant professeur Koch, puis à Versailles, par celle de la diplomatie, où il devait se montrer si habile et dont il reçut les premières notions du ministre lui-même, M. de Vergennes. Partisan déclaré des idées généreuses de la Révolution, il contint, à ses débuts, dans le calme, les populations du Doubs dont il commandait les gardes nationales. En 1791, il conduisit Mesdames de France en Sardaigne, puis à Rome, fut promu, à son retour, maréchal de camp par l'Assemblée nationale et accepta le portefeuille de la guerre après le voyage de Varennes. Dans son court passage au pouvoir, il chercha à maintenir le prestige de la royauté, lui forma une armée puissante qu'il divisa en trois corps, sous le commandement de Luckner, de Rochambeau et de Lafayette, et remonta le matériel de toutes les places fortes. En mars 1792, il rejoignit l'armée du Nord, revint à Paris au 10 août où sa noble conduite le fit accuser de trahison, dut son salut au courage de Mme de Staël qui le cacha à l'hôtel de l'ambassade de Suède, et se réfugia alors en Angleterre et ensuite en Suisse où il passa sept ans dans la retraite, l'étude et la vie de famille. Rentré en France en 1800, il fut réintégré dans son grade de général de division par Napoléon, qu'il séduisit par la distinction de sa personne et le charme de sa conversation et qui, aux jours de ses désastres, finit par lui accorder « un crédit d'estime et de faveur qui n'eut d'autre tort que d'être trop

tardif et trop court[1] ». En 1809, il devint son aide de camp, fut envoyé en mission à Vienne pendant les campagnes d'Essling et de Wagram, reçut le commandement de Raab avec l'ordre de surveiller la Hongrie, puis ensuite celui de Trieste. C'est là qu'il rencontra sa mère, qui veillait à la garde du tombeau des deux princesses qu'elle avait servies et dont l'Empereur lui dit : « Ah çà! mon cher Narbonne, il n'est pas bon que vous restiez trop longtemps auprès de votre mère qui ne m'aime pas. Ne m'aimera-t-elle donc jamais? — Sire, lui répondit le spirituel courtisan, elle n'en est encore qu'à l'admiration. » Il le suivit en Russie et dans sa désastreuse retraite de Moscou, où son incomparable énergie et sa gaîté constante soutinrent le moral du soldat, revint à Paris, en 1813, et reçut en mars l'ambassade de Vienne « jusqu'à laquelle, a dit Napoléon dans ses *Mémoires*, nous avions été dupes de l'Autriche. Mais, en moins de quinze jours, Narbonne eut tout pénétré et gêna fort M. de Metternich ». Employé ensuite aux négociations du congrès de Prague, il fut nommé gouverneur de Torgau où il mourut du typhus, en soignant lui-même ses soldats qui en étaient atteints, le 17 novembre de la même année. En lui disparut une des plus nobles et des plus brillantes figures de la période de la Révolution et de l'Empire, sur laquelle il a porté lui-même ce jugement dont les années n'ont fait que corroborer la justesse : « La Révolution, trop sanglante dans sa phase de violence, trop abattue et

1. Villemain, *Souvenirs contemporains*, première partie. Il insista souvent auprès de l'Empereur, pour qu'il rendît la liberté et Rome à Pie VII.

trop servile dans son retour à la raison, a perdu la liberté légale; la compression des espérances généreuses qu'elle avait fait naître, l'abus de la force et de la guerre perdra un jour la stabilité de l'Europe, sans y ramener la liberté; et, longtemps peut-être, elle ne laissera plus au continent que le règne alternatif des grandes insurrections et des grandes armées. » M. Villemain lui a consacré des pages éloquentes dans ses *Souvenirs contemporains* et a pu dire de lui sans exagération : « Je ne crois pas qu'à la fin du dernier siècle et dans les premières années du nôtre, à ces deux époques si remplies d'événements extraordinaires et d'hommes célèbres dans la politique et dans la guerre, il y ait eu un esprit plus rare et plus cultivé, un cœur plus généreux, un homme plus aimable dans le commerce de la vie, plus hardi, plus sensé et plus capable de grandes choses. La fortune seule a manqué à ce mérite qui, au jugement des meilleurs et des plus sages de l'Empire, des Daru, des Mollien, semblait fait pour suffire à tout[1]. »

Le général Bouvet de Lozier (Athanase-Hyacinthe, né à Paris en juillet 1770, élève de 1778 à 1784, mort à Fontainebleau en 1825), qui conserva à la France, en 1814, l'île Bourbon dont il était alors gouverneur et que les Anglais voulaient nous prendre.

Le général Duphot (Léonard), né à la Guillotière en 1770, élève de 1780 à 1787. Enrôlé, en 1791, comme adjudant-major du bataillon de volontaires du Cantal, il était déjà adjudant général en 1794, lorsqu'il se signala

1. *Loc. cit.*, p. 384.

avec Lannes, à la prise du fort de Figuières, dans un combat singulier contre deux généraux espagnols. Il obtint de Carnot un commandement à l'armée d'Italie, tint en échec, en janvier 1797, à la tête de l'avant-garde d'Augereau, les forces supérieures du comte de Hohenzollern, accompagna Joseph dans son ambassade à Rome et y fut tué, dans une émeute, le 27 décembre suivant, au moment où il venait d'être nommé commandant des grenadiers de l'armée d'Angleterre. Un des chants favoris du soldat, sous la République, était une ode aux mânes des héros morts pour la liberté, dont il était l'auteur et que Laïs avait mise en musique.

Le colonel Muiron (Jean-Baptiste-Alexandre, né en janvier 1774, élève de 1782 à 1787), que son intrépidité fit choisir, à vingt-deux ans, pour être un des aides de camp du général Bonaparte dans son immortelle campagne d'Italie, et qui trouva une mort glorieuse au pont d'Arcole, en faisant à son chef, exposé au milieu d'une grêle de balles et de mitraille, un rempart de son corps[1]. Vingt ans après, au jour de l'infortune, le souvenir de cet héroïque jeune homme revint à la mémoire du grand homme. A la veille de monter sur le *Northumberland* et d'aller à Sainte-Hélène trouver dans la souffrance et le malheur la consécration de sa gloire, alors que les Anglais cherchaient à outrager en sa personne la dignité souveraine, Napoléon eut l'idée de renoncer à son titre et à son nom pour prendre ceux de *Colonel Muiron*, comme l'emblème du plus noble dévouement et comme le moyen

1. 15 novembre 1796 ou 25 brumaire, an IV, Thiers, *Révol. franç.*, t. VIII.

le plus digne de sauvegarder son honneur et de flétrir l'ignominie des outrages dont on voulait l'abreuver[1].

Le lieutenant général du génie Decaux de Blaquetot (Louis-Victor, né en 1775, élève de 1784 à 1788, mort en 1845). Admis, en 1792, à l'école de Mézières, il se distingua à l'armée du Rhin, fit avec elle les campagnes de 1800 et de 1801, dans lesquelles il dirigea le génie du corps de la gauche, traita habilement, avec le comte Bubna, des conditions de l'armistice de Paffsdorf et, après être resté quelque temps dans les bureaux de la guerre, fut chargé de défendre contre les Anglais la place d'Anvers où il eut jusqu'à six cents pièces de canon en batterie. Maréchal de camp et inspecteur des fortifications après 1815, il obtint encore de la Restauration le portefeuille de la guerre ; et la dignité de pair de France fut la récompense de ses talents d'administrateur. C'est lui qui, pendant son ministère, recevant, un jour, la visite d'Arnault, de l'Académie française, son ancien condisciple, qui venait lui recommander un de ses fils, lui dit en l'apercevant : « Je vous connais depuis longtemps. A Juilly, vous étiez chez les grands, quand j'étais chez les petits, et vous faisiez peu attention à moi. — C'est vrai, Monseigneur, répondit Arnault ; mais maintenant que les choses sont dans l'ordre inverse, n'agissez pas de même à mon égard, je vous en prie[2]. » Il ne l'imita pas en effet, et Arnault obtint de lui la faveur qu'il sollicitait.

Le lieutenant général d'infanterie comte d'Albignac

1. Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, t. XX, p. 571.
2. Arnault, *Mém. d'un sexagénaire*.

(Philippe-François-Maurice, né à Milhau le 7 juillet 1775, élève de 1786 à 1790, et mort le 31 janvier 1825). Émigré en 1792, il prit du service en Autriche, rentra en France après le 18 brumaire, gagna tous ses grades sur les champs de bataille de l'Empire, devint aide de camp du prince Jérôme, et, sous la Restauration, fut nommé lieutenant général et commandant de l'école de Saint-Cyr.

Le général de division d'artillerie Desvaux, baron de Saint-Maurice (Jean-Jacques, né à Paris, le 26 juin 1775, élève de 1786 à 1790). Sorti, en 1792, de l'école d'artillerie de Châlons, il se distingua aux combats d'Aiguebelle et de Saint-Maurice, provoqua la reddition du fort Saint-Elme à l'armée des Pyrénées-Orientales, protégea la retraite de la division Serrurier sur l'Adige; et successivement colonel et aide de camp de Marmont en 1804, général de brigade à la suite des batailles de Raab et de Wagram, il fit la campagne de Russie en qualité de général de division; et à Waterloo, où il fut tué, il commandait en chef l'artillerie de la garde impériale.

Le lieutenant général de cavalerie Paultre de la Mothe (Pierre-Louis-François, né à Saint-Sauveur, le 22 février 1774, élève de 1785 à 1791, mort à Meaux en 1840), que sa valeur et de beaux faits d'armes élevèrent à cette haute dignité et qui, sous la Restauration, commanda la dix-neuvième division militaire (Lyon).

Le lieutenant général de cavalerie Lafon de Blaniac (Guillaume-Joseph, né à Villeneuve d'Agen en 1775, élève de 1787 à 1791). Entré au service en 1792, comme lieutenant au 5ᵉ chasseurs à cheval, il fit la campagne de

l'armée du Nord, assista à la bataille de Hondschoot et à la prise de Furnes. Aide de camp de Berthier en Égypte, il y conquit le grade de colonel à la bataille d'Alexandrie où, enveloppé de toutes parts par les Anglais, blessé d'un coup de feu à bout portant et criblé de blessures, il refusa de se rendre et se fit jour à coups de sabre. Général de brigade lors de l'expédition de Naples, il apaisa le soulèvement des Calabres, et de 1810 à 1813 fit preuve, en Espagne, de grands talents militaires qui lui valurent le grade de général de division. Député de Lot-et-Garonne en 1832, il mourut gouverneur de la Corse en 1834.

Le général de division du génie baron Rohault de Fleury, G. C. ✵ (Hubert, né en 1779, élève de 1787 à 1792, mort le 17 septembre 1866). Camarade de l'illustre Biot à l'École polytechnique, lieutenant en 1800, capitaine à Austerlitz, il conquit ses grades supérieurs en Prusse, en Pologne et en Espagne où, en 1822, il commanda le génie du corps expéditionnaire. Créateur des magnifiques fortifications de Lyon, il y combattit toutes les insurrections et y fut nommé lieutenant général en 1834. La promptitude et l'habileté de ses travaux de tranchées devant Constantine le firent entrer, en 1837, à la Chambre des pairs où l'on remarqua plusieurs de ses discours sur l'organisation de l'armée. Il avait épousé Mlle de Sèze, la fille de l'illustre défenseur de Louis XVI.

Et le colonel comte de Noailles (Alfred-Vincent de Paul, né à Paris le 15 juillet 1784, élève de 1790 à 1792). Il ajouta encore au lustre de son nom par sa fin glorieuse au passage de la Bérézina, où, après avoir porté au plus vite au maréchal Ney un ordre décisif de la part de Berthier

dont il était un des aides de camp, il fut tué raide par une balle reçue à la tête dans la charge célèbre des cuirassiers Doumerc, à laquelle il voulut prendre part. Il avait vingt-huit ans[1].

IV

A la politique, à la magistrature et à l'administration : Malouet (Pierre-Victor), élève de 1754 à 1756.

Malouet est, sans contredit, l'une des plus grandes et des plus nobles figures de la Révolution. Son rare bon sens, sa clairvoyance et sa fermeté d'âme eussent été capables d'en conjurer les excès et d'en régler le cours, si ses sages avis eussent été plus écoutés par Louis XVI et mieux suivis par ses ministres.

Fils du bailli de la petite ville d'Oliergues, il était né à Riom le 11 février 1740. Il commença ses études dans la maison paternelle sous la direction d'un précepteur « ignorant et spirituel qui ne lui apprit rien[2] », et vint les achever à Juilly où l'avait appelé, à quatorze ans, un de ses oncles[3], oratorien de mérite qui, depuis 1749, y était régent de philosophie. Il fit ensuite son droit, cultiva entre temps la poésie[4] et s'embarqua, en 1759, pour le Portugal avec le titre de chancelier de notre consulat à

1. V. le récit de sa mort dans *Madame de Montagu*, p. 401. Les maréchaux de camp : comte Meyronnet de Saint-Marc et Canavas Saint-Amand furent aussi des élèves de la même époque.

2. *Mémoires* de Malouet, t. Ier, p. 2.

3. *Ibid.* Le R. P. Malouet (Pierre-Antoine).

4. A dix-huit ans, il avait fait sa tragédie : une *Mort d'Achille*, plus deux comédies.

Lisbonne. Il n'en exerça jamais les fonctions, mais demeura attaché à la personne de notre ambassadeur, le comte de Merle, dont les démêlés avec Pombal témoignent de l'insolence du ministre portugais, bien digne, par ses concussions comme par ses impiétés [1], de devenir le persécuteur des Jésuites. Rentré en France, vers la fin de 1761, avec son protecteur, il dut à son appui d'être attaché à l'armée du maréchal de Broglie en qualité d'inspecteur de la régie des fourrages. La paix de 1763 lui fit perdre cette sinécure; mais bientôt après il entra dans l'administration de la marine; il y resta vingt-cinq ans, tour à tour inspecteur des ports, ordonnateur au Cap, commissaire général, ordonnateur à la Guyane, membre du comité de législation des colonies, intendant de la marine à Toulon, et y rendit, dans ces diverses fonctions, des services signalés.

C'est par ce maniement prolongé des affaires publiques qu'il préluda au grand rôle politique que Riom, sa ville natale, l'appela à jouer, en le choisissant pour son député aux États généraux [2].

Il avait salué cette aurore de la Révolution avec l'enthousiasme irréfléchi de la plupart de ses contemporains; mais à peine les orages de l'assemblée d'élection de son baillage eurent-ils projeté à ses yeux les sinistres lueurs de l'avenir; à peine eut-il entendu « de petits bourgeois, « des praticiens, des avocats [3] sans aucune instruction

1. *Mémoires* de Malouet, p. 10 et 11.

2. Le 5 juillet 1788, avait paru l'arrêt de *convocation des Etats généraux du Royaume*, et le 8 août suivant, celui qui fixait leur réunion à Versailles, au 1er mai 1789.

3. La députation du *Tiers* comptait 272 avocats sur 600 mem-

« sur les affaires publiques, citant le *Contrat social*, « déclamant avec véhémence contre la tyrannie, contre « les abus et proposant chacun une Constitution, que « toutes ses illusions s'évanouirent. Il se représenta tout « ce que de telles extravagances pouvaient produire de « désastreux sur un plus grand théâtre, et il fut au mo- « ment de donner sa démission[1] ».

Mais quels qu'aient pu être dès alors ses pressentiments et ses craintes, il ne varia jamais dans sa ligne politique et consacra tous ses efforts à doter son pays de cette monarchie tempérée qu'il jugeait, dans l'état des choses, la seule forme de gouvernement capable de lui assurer le double bienfait de l'ordre et des libertés publiques; et, lorsque, après un siècle de périlleuses agitations, l'on se demande encore quelle est la voie qu'il fallait suivre à travers ce dédale obscur et sanglant qui s'est appelé la Révolution, on est forcé de reconnaître avec l'historien *des Vicissitudes politiques de la France* « que c'est la « route tracée par Malouet qui paraît à la fois la plus « honorable et la plus sûre, et qu'en tout cas, c'était la « voie du salut, s'il y en avait une[2] ».

Très au courant de l'état des esprits en 1789, il savait de quelle volonté unanime on voulait un gouvernement libre, mais sagement ordonné. Il comprit dès lors la nécessité d'une transaction entre la couronne et l'opinion publique, et il résuma lui-même, dans les cahiers de son bail-

bres. C'était là *cette domination de la chicane* dont s'alarmait Burke et qu'il déplorait.

1. *Mémoires*, t. Ier, p. 245.

2. Le baron de Larcy : *Gazette de France* du 23 oct. 1868.

liage, les réformes qui pouvaient sauver la royauté et préserver la France d'effroyables malheurs. Plaçant hors de conteste le principe monarchique, il attribuait au Roi la plénitude du pouvoir exécutif et plaçait son inviolabilité sous la sauvegarde de la responsabilité de ses ministres ; il partageait entre lui et la nation le pouvoir législatif, réservant à l'un le droit de *veto absolu* et à l'autre le vote de l'impôt. Il demandait la liberté individuelle, la suppression des juridictions d'exception, la liberté de la presse sous la censure des lois ; le système électif des conseils municipaux, l'abolition des justices administratives, l'unité de législation, la création d'une banque nationale et la suppression des douanes intérieures.

La prudence politique bien plus que sa propre opinion lui dictait ces concessions du pouvoir à la liberté ; car il ne croyait pas que la France, « où il y avait peu de pro- « priétaires aisés, indépendants, libres de se livrer sans « salaire à des fonctions publiques, pût supporter les ora- « ges de la liberté et résister à la trop facile corruption « d'un gouvernement représentatif [1] ». Mais il sentait que c'était là le vœu général du pays et il voulait que les réformes fussent opérées par le pouvoir, dominant le mouvement au lieu de le subir.

Dès avant les élections, il donnait aux ministres les plus prévoyants avis : « En convoquant les États généraux, « leur disait-il, vous vous êtes obligés à invoquer les « conseils et les secours de la nation. Dès lors, vous ne « pouvez plus marcher sans elle, et c'est dans sa force

1. *Mémoires*, t. II, p. 39.

« qu'il faut puiser la vôtre. Faites largement la part des « besoins et des vœux publics; donnez satisfaction à « l'ensemble des volontés et des intérêts que j'appelle « l'*opinion publique*. L'autorité royale qui lui prêtera « son appui en recevra à son tour une force irrésistible et « pourra défendre même par la force tout ce que la vio- « lence des factions ou l'extravagance des systèmes vou- « drait attaquer. Gardez-vous donc de maintenir ou de « défendre ce que l'expérience et la raison publique vous « dénoncent comme proscrit; mais surtout ayez soin que « tout soit prévu et combiné par vous dans le Conseil du « Roi, avant l'ouverture des États; et ne commettez pas « l'imprudence de livrer aux hasards des délibérations « tumultueuses de 1200 législateurs les bases fondamen- « tales et les ressorts de l'autorité royale. En un mot, « que votre sagesse gouverne la force de l'opinion pu- « blique; qu'elle la dirige dans ses choix comme dans « l'expression de ses vœux; autrement, si vous la laissez « agir sans guide et sans frein, vous en serez écrasés [1]. »

Les ministres, MM. Necker et de Montmorin, reconnaissaient la justesse de ces observations, mais ils n'osèrent pas s'y rendre; ils n'eurent pas le soin de circonscrire l'éligibilité des députés, et laissèrent même aux assemblées primaires la latitude de mettre en question les principes du gouvernement monarchique.

Malgré cette inqualifiable insouciance, le bons sens public, encore prédominant, sut maintenir ces principes dans tous les mandats.

1. *Mémoires*, t. Ier, p. 296.

C'est alors, aux yeux de Malouet, l'occasion d'affermir l'autorité royale et de lui éviter les risques d'un nouvel ébranlement. Il supplie les ministres de le saisir. Procédez sans retard, leur répète-t-il avec instance, au dépouillement des cahiers et faites considérer la majorité de leurs vœux comme la base des réformes à voter. « Ce travail « à la main, le Roi dira au peuple : Vous voulez la liberté, « la voilà. En voici les moyens et les conditions. Elles « sont obligatoires pour moi, mais aussi pour vous. Vous « avez exprimé vos vœux ; je les ai recueillis. J'appelle « vos députés pour en vérifier l'exposé et pour sceller le « contrat. Et maintenant que votre volonté m'est connue « et que la mienne est promulguée, ni vos représentants « ni les miens ne pourront l'altérer. Moi, votre roi, je « veillerai pour vous, et j'emploierai vos forces à réprimer « les mouvements factieux qui s'annoncent et qui mena- « cent de troubler votre tranquillité et la mienne. Le « premier séditieux qui tentera d'exciter des troubles, des « insurrections, sera jugé et exécuté sur-le-champ[1]. »

Un tel langage aurait rassuré le peuple et maintenu sa confiance ; les agitateurs n'auraient pas pu accréditer le bruit que la cour, hostile aux États généraux, s'entendait avec la noblesse et le clergé pour empêcher le peuple de devenir libre ; le sac des barrières et l'incendie des châteaux, ou n'auraient pas eu lieu, ou auraient été facilement réprimés ; et surtout l'idée subversive d'une Assemblée constituante n'aurait pas germé dans les esprits. Mais devant l'effacement de l'autorité royale, le pouvoir

1. *Mémoires*, t. Ier, p. 296.

nouveau qu'elle appelait à la consolider ne pouvait manquer d'empiéter sur elle jusqu'à l'annuler. C'est là, du reste, le sort et le châtiment de tout gouvernement qui abdique[1]; et les malheurs qui le frappent sont impuissants eux-mêmes à le disculper du mal qu'il a fait ou qu'il a laissé faire.

Malouet avait aussi recommandé de réserver au Roi la vérification des pouvoirs des députés et l'examen de la conformité de leur élection aux formes qu'il avait prescrites, sauf à renvoyer à une commission des États le jugement des élections contestées; il regardait également comme une des prérogatives royales indispensables la réglementation préalable du mode de votation. L'incurie des ministres négligea encore cette double précaution.

C'est ainsi qu'arriva le jour de l'ouverture des États généraux sans qu'on ait rien fait, rien prévu, rien concédé; « et que, quoiqu'il n'y ait eu alors, en réalité, ni « conjuration, ni faction redoutable, mais seulement « quelques boute-feu sans importance dont le chef appa- « rent, le duc d'Orléans, était un homme sans crédit, « sans caractère et sans talent, on laissa croître toutes « les agitations et toutes les inquiétudes jusqu'à ce que « l'opinion de la mauvaise foi de la cour et de ses sinis- « tres projets se fût répandue dans toutes les classes de « la nation et que la défiance générale n'admît plus de « composition[2] ».

Quoi qu'il en soit, le dévouement si éclairé de Malouet aux intérêts de la royauté marquait sa place, aux États

1. *Mémoires*, t. Ier, p. 249.
2. *Ibid.*, t. Ier, p. 252.

généraux, dans ce grand parti monarchique[1] dont le succès était alors possible, parce que, également éloigné de l'emportement qui a bouleversé de fond en comble l'ancienne société, et de l'obstination aveugle qui prétendait tout conserver d'un passé suranné, il voulait, conformément au vœu général, asseoir une monarchie constitutionnelle sur les trois grands principes de l'unité nationale, de l'égalité civile et de la liberté politique, avec un Roi investi de la puissance publique, une Chambre des députés élective et un Sénat viager.

Ses rares qualités d'homme d'État le rendaient même digne d'en devenir le chef. On lui préféra toutefois, pour ce grand rôle, Mounier, l'ancien secrétaire de la trop fameuse assemblée de Vizille[2]. Ce fut la ruine du parti et un malheur pour la France.

Plus modéré et plus pratique dans ses vues de rénovation politique, Malouet eût été capable d'opérer sans secousse la transition régulière de l'ancien régime à celui du gouvernement représentatif; Mounier, esprit ardent, utopiste, mais faible et prompt à s'abattre, entraîna son groupe à des fautes irréparables, qui accélérèrent la perte de la royauté.

1. Voir *les Monarchiens de la Constituante*, par M. L. de Lavergne, *Revue des Deux-Mondes*, du 15 juin 1842, p. 941 et suiv. *passim*.

2. Mounier était l'auteur du prologue de la Révolution. L'assemblée du tiers ordre du Dauphiné, réunie à Vizille le 21 juillet 1788, l'avait élu pour son secrétaire. Quoique à peine âgé de trente ans, il avait su, par son talent et son caractère, l'animer de son esprit, et il lui avait fait voter ces trois principes : de l'égalité du nombre entre les députés du tiers et ceux des deux autres ordres ; de la délibération des trois ordres en commun et du vote par tête, qui eurent dans toute la France un immense retentissement.

Leur dissentiment se manifesta dès le premier jour. On avait commis la faute de ne préparer que deux salles de délibérations séparées : l'une pour le clergé, l'autre pour la noblesse, et de n'en avoir pas réservé une troisième pour les communes. Force leur fut de rester dans la salle des États, où elles tinrent leurs séances, en présence des tribunes, toujours garnies d'un public nombreux. Malouet, pour assurer la liberté de leurs discussions, demanda l'évacuation des tribunes. Sa motion ne fut pas appuyée par Mounier. Volney soutint que les communes devaient délibérer en face de la nation ; et son avis prévalut. On sait quelle pression tyrannique les tribunes exercèrent trop souvent, depuis lors, sur les députés.

Leur désaccord s'accentua sur la question du vote des députés, soulevée par la renonciation du Roi à son droit de vérifier les pouvoirs. Mounier, impatient d'assurer la prépondérance des communes et l'égalité des personnes, réclamait à grands cris le vote en commun et par tête, qui entraînait la suppression des ordres et la fusion des classes. Malouet redoutait les conséquences de cette opinion hardie. Il voyait dans le maintien de la noblesse et du clergé le *palladium* de la royauté ; il comprenait que le vote par tête, en les mettant à la merci du tiers, les faisait disparaître et ne laissait plus au trône que l'appui chancelant des institutions démocratiques. Aussi se refusait-il à le leur imposer ; et il demandait qu'il fût de leur part le prix de concessions volontaires qui assureraient leurs prérogatives et leurs possessions légitimes. Sa voix resta sans écho. Le 17 juin, sur la proposition de Legrand et dans un accès de délire, les communes, à la majorité de

491 voix contre 90, se proclamèrent *Assemblée nationale*. Malouet taxa ce décret de subversif et d'usurpation téméraire. Il soutenait avec raison que « les députés des com- « munes n'avaient pas le droit de se constituer en Assem- « blée nationale et de concentrer ainsi dans leur Chambre « toute la représentation nationale, tandis que celles de la « noblesse et du clergé existaient toujours légalement à « côté d'eux, et qu'il dépendait du Roi qui, lui aussi, « représentait la souveraineté nationale et en avait de « plus l'exercice qui ne leur avait pas été délégué, d'an- « nuler leur décret en ne lui donnant pas sa sanction et « d'ajourner leur réunion à deux mois en les renvoyant « dans leurs bailliages prendre de nouvelles instructions, « puisqu'ils avaient dépassé et violé les premières[1]. »

Trois jours après, à la séance du Jeu de paume, Mounier proposait de faire prêter par les députés le serment de ne pas se séparer avant d'avoir doté le royaume d'une Constitution. Malouet vit dans ce serment « un attentat « contre l'autorité monarchique et un signal d'insurrec- « tion[2] » ; et il adjura Louis XVI d'interdire « aux députés « l'entrée de la salle des États, mais à la condition de les « renvoyer dans leurs bailliages, en annonçant clairement « à la nation que cet ajournement n'avait pour objet que « d'assurer la pleine et entière exécution du vœu national « déjà violé par l'assemblée actuelle des communes[3] ».

Mais, au lieu de dissoudre les états généraux, le Roi se borna, dans la séance royale du 23 juin, à ordonner aux

1. *Mémoires*, t. Ier, p. 283 et 300.
2. *Ibid.*, p. 284 et 285.
3. *Ibid.*, p. 285.

trois ordres de se séparer sur-le-champ et de se rendre le lendemain dans leurs salles respectives pour délibérer séparément, et il ne sut même pas imposer par la force le respect de sa volonté méconnue. Aussi cet « acte de violence « timide » ne servit-il pas mieux son pouvoir que l'imprudence de sa circonspection antérieure [1].

Cependant Mounier, que la fermentation croissante des passions anarchiques commençait à éclairer sur le péril de ses dernières motions [2], chercha dès lors à se rapprocher de Malouet et hâta la nomination du Comité de Constitution qui le choisit pour rapporteur. Il comptait enrayer ainsi à ses débuts la Révolution, en fixant les bases de la liberté politique et du pouvoir législatif. Illusion nouvelle de son inexpérience que les événements se chargèrent de dissiper bien vite. Deux jours après le dépôt de son rapport, le renvoi des ministres provoquait les troubles de Paris. Le 12 juillet, l'émeute éclatait au Palais-Royal; le 13, les électeurs formaient à l'Hôtel de ville ce comité permanent qui fut l'origine de la Commune; le 14, la Bastille était prise. C'en était fait, la bête féroce que le Roi avait été si longtemps le maître de contenir, désormais déchaînée, entrait en scène; et la direction des esprits passait de l'Assemblée, que ne guidait déjà plus le groupe des *monarchistes*, à la place publique.

Mounier, témoin attristé de l'effacement de son parti

1. *Mémoires*, t. Ier, p. 286.

2. « Ce fatal serment était un attentat contre l'autorité du monarque, dit-il lui-même en parlant du serment du Jeu de paume. Combien je me reproche aujourd'hui de l'avoir proposé! » (*Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres*. Genève, 1792, t. Ier, p. 296.)

affaibli peu à peu par l'indifférence des uns, l'entraînement des autres et la peur du plus grand nombre, perdait courage et se prenait à douter de l'efficacité de son œuvre. Il restait pourtant encore le maître de son Comité, auquel il était parvenu à faire adopter presque toutes ses idées [1]. Mais dès le début de la discussion générale, il eut le tort de céder, contre sa conviction, à la pression de Sieyès et de la Fayette, et de consentir à faire précéder la Constitution d'une déclaration des droits de l'homme et du citoyen, dans laquelle Malouet ne voyait qu'une « métaphysique « aussi ridicule que dangereuse [2] », propre uniquement à faire oublier aux individus leurs devoirs, en ne leur montrant que leurs droits.

D'accord avec son ami sur la forme du gouvernement, il maintenait la véritable notion du pouvoir royal, en déclarant le Roi le chef inviolable de la nation, investi du pouvoir exécutif intégral et partiellement du pouvoir législatif. Mais sur la nature même de ce dernier pouvoir leurs vues restaient divergentes. Mounier tenait pour une Chambre haute élective, limitée à 200 membres et composée des plus distingués des citoyens de toutes les classes. Malouet, au contraire, ne voulait ni de l'élection, ni de la limitation du nombre, ni surtout de l'exclusion de la noblesse et du clergé comme corps politiques; il craignaitde soumettre la nation à la seule force numérique de ses membres sans

1. Le Comité définitif de rédaction de la Constitution, nommé dans la séance du 14 juillet, se composait de huit membres : Mounier, l'évêque d'Autun, Sieyès, Clermont-Tonnerre, Lally-Tollendal, l'archevêque de Bordeaux, Chapelier et Bergasse.

2. *Mémoires*, t. Ier, p. 301.

égard au classement hiérarchique des propriétés, des fonctions et des lumières.

L'un et l'autre reconnaissaient, du reste, la nécessité de la sanction royale et du *veto* illimité du Roi comme la condition indispensable de l'existence du pouvoir exécutif[1].

Le plus grand nombre des députés partageaient leurs idées. Mais déjà cette majorité imposante ne s'appartenait plus; les menaces des tribunes, les cris de mort proférés au dehors contre ses membres, la terrorisaient.

Quand, le 10 septembre, le scrutin s'ouvrit sur la grave question de la division du pouvoir législatif, 710 membres de l'Assemblée seulement sur 1,200, prirent part au vote. 499 se prononcèrent pour une Chambre unique; 89 pour deux Chambres; 122 s'abstinrent comme n'étant pas suffisamment éclairés. La minorité devint ainsi la majorité par l'absence et la fuite de la majorité véritable; car l'établissement des deux Chambres eût rallié 700 voix, si l'Assemblée eût été libre et que chacun eût obéi à son devoir[2]. Le lendemain 11, on procéda au vote sur la question non moins décisive du *veto;* la majorité de la veille s'accrut de ces voix indécises qui ne manquent jamais de se rallier au parti qu'elles croient le plus fort; et 673 voix se prononcèrent pour le *veto* suspensif; 385 seulement pour le *veto* absolu[3].

1. Ils appuyaient leur opinion sur ce passage de Montesquieu, au livre XI de *l'Esprit de Lois :* « Si la puissance exécutrice n'a pas le droit d'arrêter les entreprises du Corps législatif, celui-ci sera despotique; car, comme il pourra se donner tout le pouvoir qu'il peut imaginer, il anéantira toutes les autres puissances. »

2. *Les Monarchiens de la Constituante.* Art. cité *supra,* p. 955.

3. *Ibid.* — Necker, au 23 juin, avait, une première fois,

Ces deux décisions, rendues au mépris du vœu des cahiers, qui *tous* réclamaient la sanction royale sans condition et le maintien des deux premiers ordres, annulaient le pouvoir royal et bouleversaient toute l'économie du projet de Constitution. Mounier donna sa démission de membre du comité. L'Assemblée tint du moins à lui prouver son estime en l'élevant à la présidence dont il occupa noblement le fauteuil dans les fatales journées des 5 et 6 octobre[1]. Mais dès le 9, en proie aux plus sombres pressentiments et ne se sentant pas la force de rester témoin de malheurs qu'il jugeait inévitables, il quitta l'Assemblée et Versailles pour se rendre à Grenoble, et de là, en Suisse.

Malouet comprit mieux les exigences de son mandat. Il prit part jusqu'à la fin aux travaux de l'Assemblée et, malgré l'isolement et les entraves dont il était l'objet, il donna à tous l'exemple du calme, de la modération et d'une inébranlable fidélité à son devoir.

Dans la discussion sur la propriété ecclésiastique, dont Talleyrand et Mirabeau demandent la confiscation, Malouet réclame le respect de la propriété ecclésiastique, et

sacrifié son devoir à sa popularité en s'abstenant de paraître à la séance royale, « Car son absence était une sorte d'accusation contre ses collègues et contre le roi lui-même. (*Mémoires*, t. Ier, p. 285.) Il encourut le même reproche à cette séance du 11 septembre, où il se prononça, lui aussi, pour le *veto suspensif* ».

1. Le 5, Mirabeau étant monté au bureau pour lui dire que 40,000 Parisiens marchaient sur Versailles, il refusa intrépidement de lever la séance. Le 6, le même Mirabeau ayant dit que la dignité de l'Assemblée ne permettait pas aux députés de se rendre au château pour entourer le Roi : « Notre dignité, lui répondit Mounier, est de faire notre devoir. » (*Les Monarchiens*, *loc. cit.*, p. 955.)

propose la conservation de ceux de ces biens qui sont nécessaires à l'entretien du culte, du clergé et des pauvres, et l'aliénation seule du surplus par l'Église elle-même. C'est là une solution acceptable de ce difficile problème : car elle permet de procéder sans secousse à une grande et féconde opération financière, de faire concourir le clergé au bien de l'État et de maintenir la paix publique. L'Assemblée, aveuglée déjà par l'esprit de secte et d'impiété qui l'envahit, ne sait que la rejeter [1].

Au milieu de l'effarement général des esprits, il n'a qu'un but, et il le poursuit avec une rare énergie : sauver la monarchie et la personne du Roi. Pour l'atteindre, il essaie d'abord de rallier les tronçons épars de la majorité de l'Assemblée. Il sait que cette majorité est composée de gens faibles mais honnêtes, qui flottent entre la crainte d'une entière subversion et celle d'un retour à l'arbitraire du pouvoir absolu. Il travaille à la reformer sous le drapeau de la défense commune de la liberté et de l'autorité monarchique. Il prépare les bases de la création d'un nouveau club, celui des *Impartiaux*, qui, dans sa pensée, doit réunir les hommes modérés de tous les partis et contre-balancer l'influence de celui des Jacobins [2]. Il soumet son projet à une conférence, composée des

1. Séance du 13 octobre 1789.

2. Ce dernier club, connu d'abord sous le nom de *Club breton* ou *des Amis de la Constitution*, avait été fondé à Versailles par Duport, Lameth et Barnave. Installé ensuite à Paris, dans l'ancienne église des Jacobins de la rue Saint-Honoré, dont il prit le nom, il avait pour mission de correspondre avec la province et de combattre toute réaction. Il comprenait alors toute la gauche de l'Assemblée et notamment la section, dite *des enragés*, et commençait à ouvrir ses rangs aux fauteurs d'anarchie.

hommes les plus notables de l'Assemblée. Mais, par une aberration étrange, MM. de la Fayette, de Liancourt et de la Rochefoucauld qui en font partie, tout en reconnaissant la nécessité de rétablir la royauté dans tout son éclat, tiennent à ajourner les mesures propres à fortifier son pouvoir, sous prétexte que la clef de voûte d'un édifice en est la dernière pierre à poser[1]. Ils font ainsi avorter la conférence et donnent à la Révolution le temps de consommer la ruine de la royauté.

Déçu dans cette tentative de rapprochement, Malouet la reprend quelques mois plus tard, en constituant la *Société monarchique*. Mais une dénonciation haineuse de Barnave soulève contre elle les colères de la foule et force Malouet de la dissoudre[2].

Ce double insuccès ne l'arrête pas. Privé de tout moyen d'action personnelle sur l'Assemblée, il s'abouche avec ceux de ses membres qui peuvent encore la diriger. Le plus puissant de tous est Mirabeau. A force de talent et d'intrigues, il a fini par surmonter le discrédit que la triste célébrité de ses vices faisait peser sur lui, et il est devenu le héros de la Révolution. S'il a porté les plus rudes coups à la royauté, il tient à son maintien. Par calcul non moins que par conviction, il aime et veut la liberté. Il en a toujours regardé Malouet comme le serviteur le plus sage et le plus dévoué.

C'est à lui qu'il s'était ouvert, dès la fin de mai 1789,

1. Lettre du duc de la Rochefoucauld au *Mercure de France*, reproduite dans le *Moniteur* du 10 mars 1790. (*Mémoires*, t. II, p. 55, en note.)

2. Séance du 25 janvier 1791. (*Mémoires*, t. Ier, p. 291 et 292.)

de son désir de se rapprocher du Roi et de le servir; et il n'avait dépendu alors que de Necker de l'attacher à sa cause[1]. C'est encore à lui qu'il s'adresse, quand, président de l'Assemblée, il comprend l'urgente nécessité de se réconcilier avec la cour et de mettre un terme aux folies et aux crimes de la Révolution[2]. Il sait Louis XVI favorable au principe et aux projets de la *Société monarchique;* il aspire à la ressusciter en grand. Par un billet qu'il fait passer à Malouet, au cours de la séance du 11 février 1791, il lui propose une conférence chez M. de Montmorin pour le lendemain. L'entrevue a lieu; Mirabeau y expose son plan, « qui était bien ce qu'il fallait tenter[3] ». Malouet n'y fait aucune objection; mais il exprime quelques doutes sur le succès de ses moyens d'exécution en présence de la division de l'Assemblée et de la démoralisation croissante de tout un grand peuple armé. La discussion s'engage et se prolonge fort avant dans la nuit. On s'ajourne à huitaine pour la reprendre. Mais Mirabeau qui s'était retiré exténué de fatigue, prit le

1. *Mémoires*, t. Ier, p. 280 et 282.
2. *Ibid.*, t. II, p. 98.
3. Ce plan de Mirabeau était « la dissolution de l'Assemblée actuelle demandée par les départements; un choix de députés désignés parmi les hommes les plus sages de la capitale et des provinces; la Constitution à recommencer; l'Assemblée nationale divisée en deux Chambres; le tiers du bien du clergé sacrifié à l'acquittement de la dette nationale; l'abolition des privilèges onéreux au peuple; le droit d'ajournement, de dissolution des États et de *veto* absolu, attribué au Roi; les clubs détruits, les départements, les municipalités et la garde nationale sous l'autorité immédiate du Roi, exerçant souverainement et dans toute la plénitude le pouvoir exécutif; la responsabilité des ministres, la suppression des lettres de cachet, l'admission exclusive des propriétaires aux Assemblées nationales, sans indemnité. (*Mémoires*, t. II, p. 106.)

lit le lendemain pour ne plus se relever. Il mourut le 2 avril.

Sa mort, « qui fut, comme sa vie, un malheur public », ne découragea pas Malouet. Il entra alors en pourparlers avec les deux chefs du parti constitutionnel, La Fayette et Barnave, qui déjà s'étaient séparés des jacobins, et s'entendit avec eux pour faire un appel, au nom du Roi, à tous les propriétaires, former un camp de troupes d'élite à 20 lieues de Paris, publier une déclaration conforme aux vœux des cahiers et ménager la retraite du Roi hors de la capitale[1]. Mais Louis XVI, qui n'aimait ni l'un ni l'autre et qui, d'ailleurs, concertait de son côté un plan d'évasion avec M. de Bouillé, refusa son adhésion à ce projet. Il ne lui sut pas moins fort bon gré de son dévouement, et la reine le lui témoigna de la manière la plus flatteuse quelques jours après le retour de Varennes[2], lorsqu'en le voyant entrer dans le cabinet du Roi où elle se trouvait elle-même avec son fils et Madame Elisabeth, elle dit au jeune Dauphin : « Mon fils, connaissez-vous Monsieur? — Non, ma mère, répondit l'enfant. — C'est M. Malouet, reprit la reine, *n'oubliez jamais son nom*[3]. »

A cette date déjà bien critique, il était pourtant possible encore d'enrayer la Révolution et de rétablir l'autorité royale. C'était le désir de Barnave, revenu de ses erreurs et disposé à tout faire pour les réparer. C'était

1. *Mémoires*, t. II, p. 141.
2. C'était le 27 juin 1791, le surlendemain de la séance où Malouet avait pris la parole pour combattre la motion de Thouret, qui plaçait le Roi et la famille royale sous la surveillance du commandant de la garde nationale.
3. *Mémoires*, t. II, p. 149.

celui de son parti : car même depuis la tentative d'évasion du Roi, « le sentiment dominant dans l'Assemblée était bien le malaise et l'inquiétude ; mais *il n'y avait pas dans le côté gauche quarante députés mal disposés pour le Roi*[1] ». Malouet l'affirme et son témoignage est irrécusable ; nul mieux que lui ne connaissait les dispositions et l'esprit de ses collègues.

Malheureusement la confiance de Louis XVI en ses lumières était loin d'égaler l'estime qu'il faisait de son caractère ; et l'impuissance de cet infortuné prince à prendre un parti, l'éloignait toujours d'adopter son avis. Aussi quand, quelques semaines plus tard, Barnave voulut reprendre leurs projets communs et tenter avec lui un suprême effort pour opérer le salut de la monarchie par la révision de l'acte constitutionnel, le défaut d'adhésion du Roi fit échouer leur plan. Dès lors, le travail de cette inapplicable Constitution s'acheva sous l'empire de l'esprit de discorde qui dominait l'Assemblée. Lorsqu'il fallut se prononcer sur elle, la droite refusa de délibérer ; la gauche, n'osant pas se rétracter, renonça à son projet de révision, et Malouet se trouva seul pour la dénoncer, à la tribune, comme antimonarchique et impraticable[2]. Elle fut votée le 3 septembre 1791 ; et le 14, en séance solennelle, Louis XVI, qu'elle dépouillait de ses prérogatives les plus légitimes, vint jurer de l'observer. L'Assemblée, émue de sa présence, répondit à son discours par des cris d'enthousiasme. « C'était l'adieu de la France

1. Lettre de Malouet citée page 148, t. II, de ses *Mémoires*, en note.
2. Discours de Malouet des 8 et 30 août 1791.

à la monarchie[1]. » Elle se sépara quinze jours après[2], en ajoutant à la longue et néfaste série de ses fautes[3] celle d'interdire la réélection de ses membres à l'Assemblée législative qui allait la remplacer.

Cette nouvelle représentation nationale reflétait encore exactement l'opinion publique. La majorité était constitutionnelle; la minorité, qui comptait dans ses rangs les girondins « et parmi eux des talents, mais aussi des hommes *de la plus dangereuse espèce*[4] », tendait au républicanisme. Dans la société, il est vrai, comme dans les salons, le sentiment dominant était l'horreur de la Révolution et du jacobinisme. Cependant l'intérêt de la cour eût été de faire taire ses ressentiments et de s'allier franchement aux constitutionnels qui, dans les gardes nationales et dans les provinces, formaient la grande majorité du pays, pour opposer une digue au débordement de la démagogie.

Malouet, spectateur attentif des luttes de l'arène poli-

1. *Mémoires*, t. II, p. 160, note 1.
2. Le 30 septembre 1791.
3. M. le vicomte de Meaux, dans son excellente étude sur *la Révolution* et *l'Empire*, a bien résumé ces fautes : la première, dit-il, avait été de prétendre constituer à neuf la société française et, dans cette entreprise, d'imaginer de créer à son gré la Royauté et l'Église, ces deux grandes institutions qu'elle rencontra devant elle, presque seules, debout et vivantes, après les avoir provisoirement détruites de fond en comble; et la seconde consista à accepter le désordre comme moyen de progrès social, et après avoir, au 14 juillet, glorifié l'insurrection des soldats, au 6 août, donné raison à l'insurrection des paysans, à livrer, le 6 octobre, le Roi et à se livrer elle-même à l'insurrection de la populace. (P. 133.) Voir aussi la sévère, mais juste appréciation de l'Assemblée constituante, par Mallet du Pan, dans ses *Mémoires*, t. Ier, p. 240.
4. *Mémoires*, t. II, p. 193.

tique qui lui était fermée[1], et dont les angoisses patriotiques semblaient redoubler le zèle pour la cause du Roi, ne cessait de lui conseiller cette ligne de conduite. Mais l'invincible répugnance de Louis XVI pour les mesures vigoureuses et encore plus peut-être pour les constitutionnels, l'empêchèrent de l'adopter ; et son inaction ne fit qu'accroître les forces du parti républicain.

Sur ces entrefaites éclata l'insurrection de Saint-Domingue, qu'avait provoquée l'imprudence des décrets sur l'égalité des droits politiques entre les colons et les hommes de couleur libres[2]. Malouet, qui y avait toute sa fortune, aurait voulu s'y rendre ; le déplaisir du Roi à le voir partir le retint à Paris, bien qu'il fût assuré que cette bienveillance de Louis XVI à son égard ne lui donnerait aucune prise sur ses résolutions[3].

Il saisit néanmoins cette occasion de renouveler ses instances en vue d'une réaction énergique contre la puissance désorganisatrice du parti républicain, au moyen d'une force armée nationale, soutenue par la confédération des gardes nationales du département et des partisans de la Constitution. Un moment, il put croire au succès de ses efforts et à l'adoption par le Roi d'un plan de défense intérieure, séparé de toute alliance étrangère. Mais des indiscrétions la firent avorter. Brissot en eut vent et provoqua le licenciement de la garde constitu-

1. C'est alors qu'il publia ses *Opinions* et *Discours*, ses *Lettres sur la Révolution* et sa *Lettre aux Émigrants*, dont le roi le remercia.

2. Décrets des 13 mars 1790 et 15 mai 1791.

3. *Mémoires*, t. II, p. 203.

tionnelle. Louis XVI, découragé, sanctionna ce décret et retomba dans son indécision et son inertie habituelles, s'abandonnant aux événements, ne sachant ni les prévenir ni les diriger et préférant rester isolé au milieu de ses ennemis plutôt que de rallier autour de lui le parti national sous le drapeau de la Constitution.

La Fayette, « sûr de son armée et de celle de son col« lègue Luckner, si le roi consentait à se mettre à leur « tête », vint, une première fois en mai 1792, lui en faire la proposition et sollicita Malouet de l'appuyer. Il se faisait fort de protéger le départ de la famille royale par des détachements, échelonnés sur sa route, d'une de ses divisions qu'il porterait tout exprès sur Compiègne [1]. Le Roi s'y refusa.

Après les saturnales du 20 juin, où la personne royale subit les plus sanglants outrages, la majorité des départements et l'armée tout entière se prononcèrent contre cet odieux attentat. Cette protestation indignée de l'opinion pouvait rendre à Louis XVI sa liberté d'action. La Fayette le comprit et, jaloux de réparer ses torts envers lui, il accourut de nouveau le supplier de se rendre à son camp. Le Roi persista dans son refus [2].

A son tour, Mme de Staël, fort au courant des complots qui se tramaient contre le Roi et la Reine, les jugeait perdus si l'on ne venait promptement à leur secours. Elle s'offrit à Malouet, qu'elle connaissait, de les sauver, « heureuse, lui dit-elle, moi qu'ils considèrent comme « une ennemie, de risquer ma vie pour leur salut ». Il

1. *Mémoires*, t. II, p. 216 et suiv.
2. *Ibid.*, t. II, p. 217.

trouva son projet excellent[1] et courut au palais pour en faire part au Roi qui, cette fois, ne voulut même pas l'entendre.

Ces refus réitérés ne parviennent pas à le rebuter. Il connaît la générosité d'âme du duc de Liancourt; il recourt à lui et revient aux Tuileries, le 7 août, proposer au Roi un autre plan d'évasion par Pontoise, où le duc, qui commande à Rouen, doit réunir les quatre régiments à ses ordres, pour assurer la retraite de la famille royale. Le Roi et la Reine l'écoutent, mais rejettent encore ce dernier moyen de salut que leur offre cependant un dévouement éprouvé; ils préfèrent s'abandonner au zèle aveugle d'officieux indiscrets et les laissent nouer, en leur nom, des relations avec les plus fougueux jacobins et compter à Pétion et à Santerre, la veille de la fatale journée du 10 août que ces deux fourbes promettent d'empêcher, les 750,000 livres qui leur serviront à la payer[2].

« Il faut en prendre notre parti, s'écria M. de Montmorin, en apprenant de la bouche de Malouet la funeste résolution du Roi, nous serons tous massacrés et ce ne sera pas long[3]. »

1. « Il y a une terre à vendre près de Dieppe, lui dit-elle, je l'achèterai; j'emmènerai à chaque voyage un homme sûr à moi, ayant à peu près la taille et la figure du roi, une femme de l'âge et de la tournure de la reine, et mon fils, qui est de l'âge du Dauphin. Vous savez de quelle faveur je jouis parmi les patriotes. Quand on m'aura vue voyager avec cette suite deux fois, il me sera facile d'emmener une troisième fois la famille royale; car je pense fort bien voyager avec mes deux femmes, et Mme Élisabeth sera la seconde. » (*Mémoires*, t. II, p. 222.)

2. *Mémoires*, t. II, p. 214.

3. *Ibid.*, t. II, p. 225.

Il fut en effet massacré, comme M. de Clermont-Tonnerre, le jour même de cette exécrable insurrection; et le Roi dut chercher un asile dans l'Assemblée, au milieu de ses ennemis les plus acharnés, victime sans doute de leur perfidie qui ne lui ouvrit la prison du Temple que pour le conduire à l'échafaud, mais plus encore victime de sa propre faiblesse qui paralysait en lui la rectitude du jugement, le sentiment du devoir et la volonté du bien, et qui l'empêcha toujours de comprendre que « les peuples ne sont rien que par ceux qui les conduisent », que la France, pour ne pas sombrer au milieu des écueils de sa transformation politique, « avait, avant tout, besoin d'un chef et d'un guide », et que s'il ne savait pas diriger l'opinion publique et faire respecter la volonté générale, d'audacieux scélérats ne tarderaient pas, au nom du peuple, à usurper tous ses droits, et leurs meneurs à s'emparer de la puissance publique[1].

Quant à Malouet, « dont le nom était affiché au coin des rues[2] », il sortit, la nuit même, de sa maison de la rue d'Enfer et n'y rentra plus. Resté d'abord caché dans Paris où, chaque soir, il était forcé de changer d'asile, il se réfugia, après les massacres de Septembre, d'abord à Gennevilliers, puis à Boulogne-sur-Mer, d'où il réussit, au prix de mille dangers, à gagner l'Angleterre. Il était à Londres, malade, lorsqu'il apprit le procès du Roi; il s'offrit pour le défendre. La Convention passa à l'ordre du jour sur sa demande, mais ne manqua pas d'ordonner

1. *Mémoires*, t. II, p. 228.
2. *Ibid.*, t. II, p. 238.

l'inscription de son nom sur la liste des émigrés. Burke put dire alors, en toute vérité, que Malouet « est le dernier qui ait veillé au chevet de la monarchie expirante ».

Il rentra en France en 1802 et fut nommé, l'année suivante, par Bonaparte préfet maritime à Anvers. Il y resta sept ans et sut répondre aux vues de l'Empereur sur ce grand port en le dotant rapidement, avec des moyens bornés, de chantiers, de magasins et de vaisseaux. Appelé, en 1810, au conseil d'État, il en fut banni, en 1812, sur un ordre de l'Empereur qui ne lui pardonna pas d'avoir blâmé la campagne de Russie.

La Restauration le trouva dans la retraite qu'il s'était choisie en Touraine, et Louis XVIII s'empressa de lui confier le portefeuille de la marine; mais ses forces étaient épuisées; il mourut le 6 septembre 1814, âgé de soixante-quatorze ans. La France fit les frais des funérailles de ce grand homme de bien, dont la vie avait été consacrée tout entière à son service.

Le conseiller d'Éprémesnil (Jean-Jacques Duval), né à Pondichéry en 1746, élève de 1757 à 1760, guillotiné en 1794). Petit-fils, par sa mère, de Dupleix, le gouverneur général des possessions de la Compagnie des Indes, il obtint, jeune encore, un siège au Parlement de Paris et devint bientôt l'un des représentants les plus célèbres de ce grand corps, dans ses luttes funestes contre la Royauté, par son énergie, sa franchise, son éloquence et son ardeur à en défendre la puissance et les prérogatives. Mais dépourvu de cette rectitude de sens, de cette profondeur de vues et de cette suite dans les desseins qui font l'homme d'État, il ne sut que compromettre les intérêts qu'il vou-

lait servir, ne réussit dans aucun de ses projets et usa sa vie et ses talents à tenter l'impossible.

Il s'attaque d'abord à la Royauté pour assurer au Parlement un pouvoir politique qui ne se rattachait qu'à des abus et qui, du reste, n'avait plus de raison d'être depuis le réveil de la nation à la vie publique. Dans ce but, il combat le plan de Calonne repris par le cardinal de Brienne, et s'oppose à l'établissement des assemblées provinciales et d'une subvention sur toutes les terres du royaume, c'est-à-dire au principe même de nos conseils généraux et de l'impôt foncier. Enhardi par la popularité trompeuse que lui vaut cette résistance, il ne garde plus de mesure. Lui qui avait dit au jeune Pasquier, son condisciple de Juilly, en lui rappelant le mot de son grand-père : « Les États généraux ne sont pas un jeu d'enfants ; la première fois que la France les verra, elle verra aussi une terrible révolution », il n'hésite plus à les réclamer avec véhémence, dans l'espoir que le droit de voter les impôts sera conféré au Parlement dans l'intervalle de leurs convocations. Il en précipite l'ouverture en entravant le rétablissement de la cour plénière, et quand il s'agit de régler le mode de leur composition et de leurs délibérations, il ne craint pas de soulever l'opinion en réclamant le maintien des formes observées en 1614, la délibération séparée des trois ordres, et pour le tiers une représentation égale à celle des deux autres ordres. Puis, dès qu'il peut mesurer la gravité des coups qu'il a portés au pouvoir, et qu'il voit qu'ils n'ont abouti qu'à ruiner le prestige de la magistrature et à ébranler, avec l'autorité, l'ordre et la

liberté dont elle est la base, il se rallie à la Royauté[1] pour essayer de la sauver des excès de la Révolution. Mais l'insuffisance de ses forces s'accroît, dans cette lutte tardive, de son impopularité nouvelle ; son concours devient pour la monarchie aux abois plus dangereux encore que son opposition, et il ne lui reste plus qu'à affronter la mort de l'échafaud avec le courage d'une belle âme et d'une conscience pure.

Le marquis de Bonnay (Charles-François, né le 22 juin 1750, élève de 1761 à 1764, mort en 1825). Colonel de cavalerie lorsqu'il fut nommé député de la noblesse du Nivernais aux États généraux, il présidait l'Assemblée nationale dans cette séance du 10 juillet 1790, dont nous avons parlé, à laquelle fut admis le dernier général de l'Oratoire[2]. C'est lui aussi qui répondait à des députés qui l'accusaient d'avoir connu et facilité la fuite de la famille royale à Varennes : « Si le Roi m'avait consulté sur ce départ, je ne le lui aurais peut-être pas conseillé ; mais s'il m'eût ordonné de le suivre, j'aurais obéi avec transport, heureux de mourir à ses côtés. » Nommé ministre plénipotentiaire de France en Danemarck à la première Restauration, il fut appelé, en 1815, à siéger à la Chambre des pairs, en 1816, à l'ambassade de Prusse, et devint, en 1820, ministre d'Etat et membre du Conseil privé.

Le comte d'Eymar (Ange-Marie, né à Marseille en 1750, élève de 1760 à 1766, mort à Genève le 11 janvier 1803).

1. Il était un des députés de la noblesse de Paris à l'Assemblée constituante.

2. V. *Supra*, p. 322.

Député de la noblesse de Forcalquier et de Sisteron aux États généraux, il se montra partisan de sages réformes et se réunit au tiers avec Duport. Il émigra pendant la Terreur, accepta, sous le Directoire, l'ambassade de Turin où il découvrit le traité secret du roi de Sardaigne avec les puissances coalisées contre la France, et devint, sous l'Empire, préfet de Genève où il mourut. Homme instruit et écrivain élégant, il a laissé des *Mélanges* de poésie, des *Réflexions sur la nouvelle division du royaume*, une brochure sur la question de la *Suppression des Ordres religieux*, dans laquelle il appuyait la lettre de d'Eprémesnil, et une *Notice historique sur la vie et les écrits de Dolomieu*, le célèbre géologue.

Le marquis de Beauharnais (François, né à la Rochelle le 12 août 1756, élève de 1766 à 1771, mort en 1823). Député de la noblesse aux États généraux et, en 1792, major général de l'armée de Condé, il écrivit à la Convention pour être autorisé à défendre Louis XVI, et plus tard à Bonaparte pour l'engager à rendre le trône aux Bourbons. Ambassadeur de France à Florence et à Madrid sous l'Empire, puis exilé en Pologne jusqu'en 1814 pour un acte de résistance à l'Empereur, il fut oublié par la Restauration. Il était le père de la courageuse et infortunée comtesse de La Valette et l'oncle paternel du prince Eugène et de la reine Hortense.

De Cypierre (Perrin, né à Chevilly en 1758, élève de 1770 à 1774), qui devint, en 1785, intendant de la généralité d'Orléans, en remplacement de son père, et qui s'y fit remarquer par l'habileté de son administration.

Duport (Adrien, né à Paris en 1756, élève de 1769

à 1775, mort à Appenzell en août 1798). Fils d'un conseiller au Parlement, et conseiller lui-même, il dirigea, jusqu'en 89, l'opposition de la magistrature contre l'administration du Trésor public, et fut pour le gouvernement de Louis XVI un adversaire beaucoup plus redoutable que d'Eprémesnil. Comme lui, député de la noblesse de Paris aux États généraux, il se réunit un des premiers au tiers et acquit bientôt une grande autorité au sein de la Constituante. Esprit ferme, élevé et juste, habile dans l'art de diriger les passions politiques, auquel l'avaient initié ses luttes parlementaires contre le ministère, il forma avec Lameth et Barnave ce triumvirat célèbre, dont il fut la tête et Barnave l'organe, et qui hérita de la popularité de Mirabeau. Ardent promoteur des réformes, il plaida avec chaleur la cause de l'égalité et de la liberté civiles, et devint un des plus énergiques soutiens du pouvoir royal, qu'il ne voulait que limiter, lorsqu'il le vit affaibli. Savant jurisconsulte, il fut, à la tribune de l'Assemblée, le plus puissant interprète des idées d'humanité dans la justice criminelle, qu'il était déjà parvenu à faire pénétrer au sein du Parlement; il lui soumit, en 1790, un plan remarquable d'organisation judiciaire et vit ses nobles efforts récompensés par l'introduction dans nos lois de la grande institution du jury. Effrayé par la journée du 10 août, il prit la fuite et, arrêté à Melun, dut la vie à Danton qui se rappela quelques services qu'il lui avait rendus et suscita une émeute pour le faire évader. Il revint en France après le 9 thermidor, s'éloigna de nouveau au 18 fructidor, et mourut en Suisse où il avait employé ses loisirs à faire

de Tacite une traduction qu'on n'a pas retrouvée. C'était, a dit M. Villemain, un homme remarquable par tout pays libre qu'Adrien Duport qui, dans une période d'expérience et d'essai, répandit tant d'idées justes et praticables sur le système judiciaire dans ses rapports avec la liberté civile [1]. »

Le comte de Laborde (François-Louis-Joseph, né à Paris en 1760, élève de 1770 à 1777, mort à Londres en 1801). Député à la Constituante, il fut un des signataires du serment du Jeu de paume. Plusieurs de ses discours sur les finances furent imprimés par ordre de l'Assemblée, entre autres celui qu'il prononça, le 5 décembre 1789, pour l'établissement d'une banque publique.

Le comte de Laborde (Alexandre-Louis-Joseph, frère du précédent [2], né à Paris le 17 septembre 1773, élève de 1782 à 1786, mort en 1842). Officier au service de l'Autriche en 1791, il rentra en France après le traité de Campo-Formio et suivit Lucien dans son ambassade en Espagne, où il recueillit les matériaux de son *Itinéraire descriptif de l'Espagne* et de son *Voyage pittoresque et historique de l'Espagne*, qui firent sa réputation d'érudit et de littérateur. Député de la gauche en 1822, préfet de la Seine en 1830, puis, aide de camp du roi Louis-Philippe et longtemps questeur de la Chambre des députés, il entra à l'Académie des inscriptions en 1819 et à celle des sciences morales et politiques en 1832.

1. *Cours de littérature au dix-huitième siècle*, t. IV, p. 154.
2. Deux autres frères, élevés aussi à Juilly, périrent avec d'Escures dans le naufrage de La Pérouse.

Juilly eut toujours une grande place dans son souvenir et dans son cœur; et, jusqu'à sa mort, il présida assidûment le banquet des anciens élèves.

Esmangard (Charles, né à Paris, le 1er octobre 1766, élève de 1775 à 1781, mort en 1837). Conseiller d'Etat et publiciste, il a écrit sur la marine et nos colonies des ouvrages estimés, entre autres : *de la Marine française, des Colonies françaises et, en particulier, de Saint-Domingue et de la Vérité sur les affaires d'Haïti.*

Le duc Pasquier (Etienne-Denis, né à Paris le 22 avril 1767, élève de 1778 à 1781, mort à Paris le 5 juillet 1862). Issu d'une de ces anciennes et illustres familles de robe qui, par la dignité de leur vie, la sévérité de leurs mœurs et la supériorité de leurs talents, ont formé, pendant plusieurs siècles, « la plus grande magistrature du monde et comme le sénat austère de la justice [1] », il reçut jusqu'à quatorze ans, « sous la direction affectueuse des Oratoriens de Juilly, une éducation hâtive et incomplète qu'il acheva négligemment à Paris [2] ». Mais entré à vingt ans au Parlement où siégeait son père, il y entendit Gerbier et Séguier, y observa le jeu et les ressorts des passions politiques et ne tarda pas à devenir, au spectacle des grandes luttes dont il était témoin et au contact de la société d'élite qui l'entourait, un esprit

1. Réponse de M. Mignet au discours de réception de M. Pasquier à l'Académie française, du 12 décembre 1841.

2. Discours de réception de M. Dufaure à l'Académie française, du 7 avril 1864. « Juilly, où il était resté quatre ans, ne lui avait laissé que de bons souvenirs, et il se plaisait bien souvent à les évoquer. » (V. *Etienne-Denis Pasquier*, par son dernier secrétaire, Louis Favre.)

cultivé et un magistrat distingué. Il fut d'ailleurs remis sur la voie des fortes études par un de ses anciens maîtres de Juilly, le P. des Essarts, lorsque les violences révolutionnaires l'obligèrent à aller partager sa retraite de Croissy. Rentré à Paris après le 18 brumaire, il devint successivement, sous l'Empire, maître des requêtes, conseiller d'Etat et préfet de police, ne sut pas déjouer la conspiration du général Mallet, se laissa même emprisonner par lui à la Force et, malgré cette école, resta en faveur. Sous la Restauration, où sa marche politique motiva des blâmes sévères, il entra trois fois dans les conseils du Roi, comme ministre de l'intérieur, de la justice et des affaires étrangères, et y montra des qualités d'orateur et d'homme d'Etat. Sous le gouvernement de Juillet, à l'établissement duquel il était resté étranger, il accepta la présidence de la Chambre des Pairs, prit part à ses discussions sur la responsabilité ministérielle et la suppression des jeux publics, et dirigea avec talent et impartialité ses débats, comme haute cour de justice, dans les procès des ministres, et dans ceux auxquels donnèrent lieu les attentats contre la vie du Roi et les concussions des hauts fonctionnaires. La Révolution de 1848 hâta sa retraite qu'il avait déjà résolue; en 1852, il protesta encore éloquemment contre le décret qui fixait une limite d'âge aux fonctions de la magistrature; et il mourut à quatre-vingt-quinze ans, en 1862, après avoir reçu avec un profond recueillement les sacrements de l'Eglise. Il occupait depuis 1842 le fauteuil de Mgr de Frayssinous à l'Académie française.

Le marquis de Rastignac (Pierre-Jean-Jules de Chapt,

né à Paris le 7 juillet 1769, élève de 1778 à 1783, mort en 1833), qui fut président du collège électoral du Lot sous l'Empire, député de ce département en 1817, et fut nommé pair de France en 1823.

Le marquis de Mathan (Georges, né à Caen, en 1769, élève de 1779 à 1784). Chambellan de l'Empereur en 1812, il devint commandant en second d'un des régiments de ses gardes d'honneur, maréchal de camp et inspecteur de cavalerie sous la Restauration et pair de France en 1816.

De Salverte (Eusèbe, né en 1771, élève de 1779 à 1786, mort en 1839). Esprit juste, d'une probité inaltérable et d'un patriotisme sincère, il poursuivit sous la Restauration, comme député et comme publiciste, le triomphe des idées libérales; mais ses écrits sont empreints des opinions antireligieuses du temps. Son ouvrage : *de la Civilisation*, le fit élire membre libre de l'Académie des inscriptions.

Sapey (Jean-Charles, né à Grenoble en 1770, élève de 1782 à 1787), que la protection de Lucien Bonaparte fit entrer au Corps législatif en 1802, et qui, député sous la Restauration et le gouvernement de Juillet, n'accepta un siège de conseiller maître à la Cour des comptes qu'après quarante-cinq ans de mandat législatif. Nommé sénateur en 1852, il mourut en 1856.

Le baron Meyronnet de Saint-Marc (Philippe-Louis, né à Aix en 1780, élève de 1789 à 1792), mort à Paris, en 1866, conseiller honoraire à la Cour de cassation.

Et le comte Alexis de Noailles (élève de 1789 à 1792), qui se signala par son opposition au gouvernement impé-

rial, devint en 1815 un de nos ministres plénipotentiaires au Congrès de Vienne, où Talleyrand le chargea spécialement des négociations relatives aux affaires d'Italie, et devint plus tard aide de camp du comte d'Artois et commissaire du roi à Lyon.

V

A la philosophie et aux lettres :

Montesquieu, dont le grand nom brille au premier rang de nos illustrations littéraires du dix-huitième siècle, et qui dépasse la génération frivole de ses contemporains de toute la hauteur de son mâle génie.

Charles-Louis de Secondat, baron de la Brède et de Montesquieu, naquit au château de la Brède, à 3 lieues de Bordeaux, le 18 janvier 1689. Il était issu d'une famille de robe et d'épée, de bonne noblesse de Guyenne[1]. Il passa les années de son enfance à la Brède, d'abord sous le regard de sa pieuse mère, puis, lorsqu'il eut le malheur de la perdre à l'âge de sept ans, sous la direction éclairée et ferme de son père qui l'envoya, à onze ans, faire son éducation à l'Académie de Juilly.

Il y entra le 11 août 1700, sous le nom de Charles de la Brède, dont la baronie lui était échue en partage à la mort de sa mère, et il n'en sortit qu'en février 1711, faisant déjà pressentir à ses maîtres ce qu'il serait un jour. Le 31 décembre 1709, l'économe de Juilly, le F. An-

1. V. la *Notice* sur les Secondat de Montesquieu, au t. II du *Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne*, par O'Gilvy.

drieux, écrivait à son père, M. de Secondat : « J'écris « toujours avec plaisir, lorsqu'il s'agit de parler de notre « cher élève. S'il ne grandit pas beaucoup, il a une tenue « et des manières qui le font aimer de tous ceux qui le « voient... Je ne vous dirai rien de ses études, sinon « qu'il est allé à rhétorique, comme il a fait dans les « basses classes. » Et, à la date du 13 décembre 1710 : « J'ai donné les cent sols à notre disciple, pour se réjouir « un peu ces vacances. Le R. P. Supérieur doit vous « écrire pour ses études. Tout le monde croit qu'il doit « doubler sa rhétorique, n'ayant point le jugement assez « formé pour la philosophie: on croit même qu'il y « aurait danger. Aimant l'étude autant qu'il le fait, il se « raidirait contre une science qu'il ne comprendrait « point; ce qui le mettrait hors d'état de rien faire le reste « de ses jours. Il n'est point de lui comme du reste des « écoliers : au lieu de le pousser, il faut l'arrêter; il ne « quitterait jamais les livres, si on le laissait faire [1]. »

Quelle leçon, renfermée dans ces dernières lignes, à l'adresse de tant de pères de famille de nos jours, qui ne savent pas résister à la funeste impatience d'écourter la durée des études classiques de leurs fils pour les lancer, avant le temps, dans les carrières publiques!

A vingt ans, Montesquieu, l'esprit déjà formé et passionné pour l'étude, redoublait sa rhétorique pour aborder ensuite, avec un jugement plus mûr, la philosophie.

1. Ces fragments de la correspondance du F. Andrieux avec le père de Montesquieu ont été publiés par le *Bulletin de l'alliance des arts*, du bibliophile Jacob (Paul Lacroix), t. II, p. 190. Juin 1844.

Mais aussi, quand, en rentrant à la Brède, son père, qui le destinait à la magistrature, lui eut fait aborder la science juridique, en embrassa-t-il de suite les grands horizons et, tout en pénétrant dans l'immense labyrinthe des lois romaines, canoniques et coutumières, s'éleva-t-il bien vite à la considération de leurs rapports et de leur influence chez les différents peuples.

Il se livrait depuis deux ans à peine à ces savantes études, lorsqu'il perdit son père, le 15 novembre 1713. Reçu, l'année suivante, avocat au parlement de Guyenne, il fut, peu de temps après, pourvu de l'office de conseiller laïque en la même cour et élu membre de l'Académie des sciences, lettres et arts de Bordeaux, pour laquelle il a écrit un assez grand nombre de mémoires historiques et scientifiques.

Le 30 avril 1715, il épousait, à Bordeaux, la fille d'un ancien lieutenant-colonel du régiment de Maulevrier, sa voisine de campagne, Jeanne Lartigue, calviniste zélée, sans beauté, mais riche, avantage qu'il prisait fort[1]; et, l'année suivante, le décès de son oncle, Jean-Baptiste de Secondat, dont il était institué légataire universel à la condition d'ajouter à son nom celui de Montesquieu, le mettait en possession de sa fortune, de ses titres et de sa charge de président à mortier au Parlement de Bordeaux. Pendant dix ans, il exerça en conscience ses fonctions de magistrat; mais peu propre aux affaires, il l'avouait lui-même[2], timide, sans facilité d'élocution,

1. Il en fait une de ses lois des mariages dans les monarchies, t. VII, ch. xv, de *l'Esprit des Lois*.

2. *Pensées diverses* de Montesquieu, *Œuvres complètes*. Ed. F. Didot, 1843, p. 621.

pressé d'ailleurs par la réputation que lui avaient déjà faite les *Lettres persanes*[1] de remplir sa destinée d'écrivain, il vendit sa charge en 1726.

Libre désormais de se livrer à ses études favorites, il brigua le fauteuil de M. de Sacy[2] à l'Académie française, aussi peu soucieux des sarcasmes qu'il avait prodigués à la docte compagnie[3], que de la vengeance qu'elle en avait tirée en se refusant une première fois à lui ouvrir ses rangs[4]. Néanmoins, quoique très appuyé par les lettrés du *Club de l'Entresol*, où ses lectures étaient fort goûtées[5], par le parti de la cour, que Mlle de Clermont lui avait gagné, et par les habitués du salon de Mme de Lambert, où se faisaient alors les élections de l'Académie, il dut recourir à un subterfuge, pour vaincre l'opposition du premier ministre, le cardinal de Fleury[6] ; et quand, après une lutte très vive et deux tours de scrutin, il fut enfin nommé[7], la réponse du Directeur à son discours de réception, dernier écho des résistances qu'il avait ren-

1. Les *Lettres persanes* parurent sans nom d'auteur en 2 vol. in-12, chez Marteau, sous la rubrique de Cologne, en 1721. Quatre éditions en furent épuisées dans l'année.

2. Louis de Sacy, avocat au parlement de Paris, traducteur de Pline, mort le 26 octobre 1727.

3. V. la soixante-treizième lettre persane.

4. Élu membre de l'Académie en 1725, il avait vu son élection invalidée, sous prétexte que les statuts de la Compagnie interdisaient de recevoir des membres non résidants à Paris.

5. V. Villemain : *Littérature au dix-huitième siècle*, t. Ier, p. 360.

6. Au dire de Voltaire et de Soulavie, Montesquieu fit imprimer furtivement des cartons et présenta ensuite son livre ainsi corrigé au Cardinal, qui le lut, remarqua la ruse, mais se contenta de cet acte de soumission du président. (Vian : *Vie de Montesquieu*.)

7. Le 5 janvier 1728. Sa réception eut lieu le 24 du même mois.

contrées, ne lui ménagea ni les leçons ni les critiques : « Rendez au plus tôt, lui disait-il, vos ouvrages *publics*... « Notre ambition est d'écrire des choses *dignes d'être* « *lues*. Pour être académicien, ne craignez pas d'être « obligé de louer ce qui ne méritera pas de l'être [1]. »

Découragé par ces reproches, froidement accueilli par ses propres amis, il se décida à voyager et songea même un instant à solliciter un poste diplomatique pour rester plus longtemps éloigné de la France [2]. Il parcourut successivement l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie, la Suisse, les bords du Rhin, la Hollande et l'Angleterre, et fut accueilli partout avec honneur [3].

De retour à la Brède, après trois ans d'absence, il ne s'en éloigna plus que rarement, pour aller passer l'hiver, tantôt à Marseille, auprès de sa sœur, Mme d'Héricourt, tantôt à Paris, au milieu de cette société polie que charmait son esprit. Il y mit en ordre ses notes de voyage ; mais il ne publia que quelques-unes de celles qui con-

1. Vian : *loc. cit.*
2. Sainte-Beuve : *Causeries du lundi*, t. VII, p. 36.
3. A Vienne, il fut l'objet des prévenances de l'empereur Charles VI et du prince Eugène. A Venise, il se lia d'amitié avec lord Chesterfield, rencontra Bonneval qui n'était pas encore devenu pacha turc, et connut Law, qui, de l'opulence, tombé dans une extrême misère, rêvait encore de nouvelles applications de son trop fameux système. A Rome, il fut reçu avec distinction par le pape Benoît XIII, et vécut dans l'intimité du cardinal Corsini, qui devait ceindre la tiare sous le nom de Clément XII, et du cardinal de Polignac, l'auteur de *l'Anti-Lucrèce*. A La Haye, enfin, il retrouve son ami, lord Chesterfield, qui y représentait la Grande-Bretagne ; et ce fut sur son yacht qu'il passa en Angleterre. Il y resta deux ans, recherché par la société la plus brillante, et l'objet d'une bienveillance spéciale de la part de la reine, Charlotte de Brandebourg.

cernaient l'Angleterre [1]. Il s'y essaya ensuite à une histoire de Théodoric le Grand, qu'il ne fit qu'ébaucher, et à une autre de Louis XI, qu'il laissa inachevée et manuscrite [2]. En 1734, il fit paraître ses *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains;* et il lui fallut encore quatorze ans pour achever l'*Esprit des Lois* qu'il ne livra à l'impression qu'en 1748.

Le temps qu'il ne consacrait pas à l'étude, Montesquieu l'employait aux soins de son domaine dont il sut, par une administration habile [3], accroître notablement l'étendue et la valeur. Mais l'excès de travail auquel l'avait astreint, pendant plusieurs années, la composition de son grand ouvrage avait fini par épuiser ses forces et miner sa santé. Il ne survécut que sept ans à sa publication et mourut à Paris, où il venait d'arriver, le 10 fé-

1. Sur la fin de sa vie, Montesquieu hésitait encore s'il écrirait ses voyages sous forme de lettres, ou s'il en composerait le simple récit. (Voir sa lettre à l'abbé de Guasco, du 5 décembre 1754.)

2. Voir la notice de Walkenaer sur Montesquieu. Éd. Didot, p. 22.

3. Un procès qu'il gagna contre la ville de Bordeaux lui rendit onze cents arpents de landes; il les défricha et les convertit en métairies et en bois. Ses prairies étaient maigres et sèches; il les irrigua et les transforma par le mélange de l'herbe locale avec le trèfle de Hollande, dont le Bordelais lui doit l'introduction. Ses vignes étaient mal cultivées; il en surveilla lui-même le labour, les cépages, la taille et l'aggrapage, et bientôt ses vins furent classés parmi les premiers grands crûs du Médoc, et fort recherchés en Angleterre. Son château, vieux donjon gothique, hexagone et à ponts levis, qui datait de saint Louis, avait été reconstruit sous Charles VII. Il le répara en lui conservant la simplicité de son ordonnance, et se borna à en embellir les abords en l'entourant, suivant la mode anglaise, de vastes pelouses, parsemées de bouquets d'arbres, qui ménageaient à la vue d'agréables perspectives.

vrier 1755, emporté par une fluxion de poitrine. Il n'avait que soixante-six ans.

Sa fin, que les encyclopédistes déclarèrent *décente*, ut, en réalité, chrétienne. Il se confessa à un Jésuite que lui avait amené le P. Castel, son ami, et reçut le saint Viatique des mains du curé de Saint-Sulpice, en prononçant ces dernières paroles : « J'ai toujours respecté la religion; la morale de l'Évangile est une chose excellente et le plus beau présent que Dieu pût faire aux hommes. » Il fut enterré à Saint-Sulpice, dans le caveau de la chapelle souterraine, dédiée à sainte Geneviève, et ses cendres y reposèrent jusqu'à la Terreur qui les dispersa.

Montesquieu était de taille moyenne, sec et nerveux. Son front dégagé et fuyant, encadré de cheveux blonds et frisés, son long nez, ses narines ouvertes, ses lèvres minces et légèrement railleuses, son œil bleu, étincelant de vivacité et couvert d'une large paupière, donnaient à sa physionomie mobile une rare expression de finesse et de naturel. L'ensemble de ses traits rappelaient ceux de Cicéron. D'un caractère égal et plein de bonhomie dans le commerce habituel de la vie, il était simple dans ses goûts, et son économie, qu'il poussait quelquefois très loin, ne le laissa cependant jamais sourd à la voix de l'infortune; il savait même la secourir généreusement quand il la rencontrait.

Montesquieu a beaucoup écrit[1]; mais, en réalité, il

1. Voir la liste de ses ouvrages dans la *Notice* précitée d'O'Gilvy, dans le *Tableau de Bordeaux*, par Bernadau, 1 vol. in-18, 1810, et dans sa *Vie*, par Vian, *passim*.

n'a fait que trois ouvrages qui, tous trois, ont illustré son nom et contribué à l'éclat des lettres françaises au dix-huitième siècle : les *Lettres persanes*, les *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains* et l'*Esprit des Lois*. Il s'y révèle un grand écrivain et un penseur puissant, doué de ce génie initiateur qui a fait de lui, en France, l'un des premiers pionniers de la science sociale dans les *Lettres persanes*, de la philosophie de l'histoire dans les *Considérations*, de la science politique dans l'*Esprit des Lois* [1].

On a dit des *Lettres persanes* que c'était un livre de génie [2]. L'éloge est excessif. Sans doute, Montesquieu s'y révèle « un de ces esprits rapides et perçants qui remuent les premiers toute une masse et qui l'éclairent [3]. » Il y esquisse d'une main légère et sûre les mœurs, les ridicules et les travers de la société qui l'entoure; ses portraits complètent la galerie de la Bruyère et rappellent sa langue. Et, quand il aborde les questions fondamentales de la science sociale, il les traite avec un art qui concilie aux nouveautés les plus hardies les esprits les plus timides. Mais à ces spéculations fécondes il ne rougit pas de mêler des peintures voluptueuses sans amour, des scènes licencieuses sans passion, des attaques

1. En Italie, c'est Machiavel qui a opéré la transition de l'art à la science politique; et les grandes luttes de l'Angleterre au dix-septième siècle ont inspiré sur cette science nouvelle les grands travaux de Hobbes, de Harrington, de Sidney et de Locke.

2. Sainte-Beuve : *Causeries du lundi*, t. VII, p. 40, 2e éd., et D. Nisard : *Histoire de la Littérature française*, t. IV, p. 74, 4e édit.

3. Sainte-Beuve : *Ibid.*, p. 61.

impies contre la religion, les premières, hélas! il nous est pénible de le constater, qu'ait vu produire la littérature du dix-huitième siècle; et ses blasphèmes contre les dogmes, ses sarcasmes contre l'Église et contre ses prêtres, ses railleries inconvenantes contre le pouvoir royal, ont fait de ce roman un livre funeste dont l'influence révolutionnaire a été considérable, parce qu'en même temps qu'il attaquait les abus, il énervait les âmes en corrompant les mœurs, et que s'il découvrait à la France l'idéal des réformes auxquelles elle aspirait, il faussait le ressort qui aurait pu les faire aboutir, en excitant jusqu'au délire l'impatience de l'esprit public à les obtenir. Un véritable génie se serait aperçu d'un tel écueil et l'aurait évité. Du reste, ses contemporains ne s'y étaient pas trompés. « En de telles matières, disait Marivaux lui-même, dans sa protestation contre la publication de ces *Lettres*, il faut ménager davantage l'esprit de l'homme qui tient faiblement à ses devoirs et ne les croit presque plus nécessaires dès qu'on les lui présente d'une façon peu sérieuse. » Et Montesquieu a été le premier à les condamner, en n'osant pas d'abord les faire imprimer sous son nom et, plus tard, en les ôtant des mains de sa fille Denise et en lui disant : « Laissez cela, mon enfant, c'est un livre de ma jeunesse qui n'est pas fait pour la vôtre. »

Les *Considérations* sont le plus achevé de ses ouvrages[1].

1. « Par sa riche brièveté et sa concision de génie, dit Villemain, le livre des *Considérations* est un monument du grand art de composer et d'écrire. » (*Littérature au dix-huitième siècle*, t. Ier, p. 344.)

Écrites dans un style sobre et élevé et d'une pénétration singulière, elles sont dignes de la majesté du peuple-roi dont elles retracent les vicissitudes et méritent, par la profondeur comme par la force des idées qu'elles expriment, d'être mises en parallèle avec le *Discours sur l'histoire universelle.* Cette comparaison cependant ne fait que mieux ressortir toute la supériorité du grand évêque de Meaux. Car, tandis que Montesquieu ne voit la raison du développement de la puissance romaine que dans les habiletés, la sagesse et l'esprit de suite de sa politique, Bossuet, mieux avisé et dont le génie « ne conçoit pas de grandeur pour les nations hors des vertus qui font la grandeur individuelle de l'homme », déduit ces raisons de l'esprit religieux de ce peuple qui, « par cela même qu'il sait quelque chose de meilleur que lui-même et de plus cher que la vie, a en lui la première cause de toute grandeur humaine, le dévouement [1] ». Toutefois, quelque borné que soit l'horizon dans les limites duquel il se meut, Montesquieu a trouvé une méthode d'expérience et d'observation qui a donné, chez nous, l'élan à l'étude de la philosophie de l'histoire.

L'*Esprit des Lois* est son œuvre principale, on pourrait dire même son œuvre unique [2]; car, si on le compare

1. Nisard : *loc. cit.*, p. 325.

2. L'esprit de l'histoire et des choses du droit fut, en effet, la recherche de toute sa vie. « Au sortir du collège, disait-il lui-même, on me mit dans les mains des livres du droit ; j'en cherchai l'esprit. » (Lettre du 7 mars 1749 au grand prieur Solar.) Et, plus tard, il écrivait à d'Alembert qui lui demandait pour l'*Encyclopédie* quelques articles sur les principaux sujets de son grand ouvrage : « L'esprit que j'ai est un moule, on n'en tire jamais que les mêmes portraits. »

soit aux *Lettres persanes* qui n'en sont qu'une esquisse et comme la préface, soit aux *Considérations* qui en forment un appendice, on y trouve la même manière et le même fond d'idées. Il y répudie, il est vrai, l'ironie sceptique et les impiétés des *Lettres persanes;* il y déclare que « celui qui n'a pas de religion est cet animal terrible qui ne sent sa liberté que lorsqu'il déchire et qu'il dévore » ; il y reconnaît que « la religion chrétienne a sa racine dans le ciel et que, chose admirable, si elle semble n'avoir d'autre objet que la félicité de l'autre vie, elle fait encore notre bonheur dans celle-ci ». Néanmoins, s'il s'y montre plus respectueux envers le christianisme, l'attention qu'il lui prête est toujours fugitive et la lumière qu'il en reçoit ne le pénètre pas. Plus que tout autre, un aussi grand esprit, en se faisant l'historien des sociétés humaines, était tenu, pour porter sur elles un jugement exact et impartial, de recourir aux deux sources d'informations qui s'offraient à lui : l'antiquité chrétienne, vieille déjà de dix-sept siècles, et l'antiquité profane. Il n'en fait rien cependant; systématiquement et de parti-pris il écarte la première, « en détourne les yeux comme d'un fatras de théologie obscure et de morale inaccessible [1] », et n'accorde sa confiance qu'à l'antiquité païenne dont il se déclare hautement le disciple et vers laquelle, du reste, ne l'entraînait que trop cet esprit de scepticisme et de libertinage qu'il avait puisé dans les mœurs de la régence.

De là les principales erreurs et les lacunes graves de

1. Nisard : *Histoire de la Littérature française*, t. IV, p. 348.

l'Esprit des Lois, dont le plus éminent de nos critiques a pu dire qu'il y « manque une morale [1] ».

Montesquieu n'assigne d'autre origine aux constitutions politiques que la volonté de l'homme. Il ne prend pas assez garde qu'un État, où la multitude est maîtresse et se gouverne elle-même, repose sur un fondement éphémère ; que la société, qui est le premier besoin de l'homme, ne peut exister elle-même sans une autorité qui la régisse, que l'un et l'autre procèdent de la nature et par suite ont Dieu pour auteur ; que dès lors le pouvoir public ne vient que de Dieu et ne peut tenir que de Lui son droit de commander [2]. Cherchant sans cesse la fonction de la société dans le temps, sans songer à sa mission supérieure de conduire les âmes à Dieu, il s'égare dans les divers fatalismes qu'il prône au nom de l'influence des races, du tempérament, du climat et du sol sur le droit public des nations. Ses yeux restent fermés à la lumière de l'histoire, qui montre que partout où l'Église a pénétré, elle a changé la face des choses et doté les peuples qui l'ont accueillie d'une supériorité marquée sur tous les autres par la douceur de leurs mœurs, l'équité de leurs lois et le succès de leurs entreprises. Il méconnaît ainsi le rôle social du christianisme, semble ignorer qu'il est l'âme de la civilisation moderne [3] et ne sait pas lui accorder, de la

1. Nisard : *loc. cit.*, p. 351.

2. Voir l'Encyclique *Immortale Dei* de Sa Sainteté Léon XIII, du 1er novembre 1885.

3. « C'est l'Église qui a été la créatrice du Droit international, et c'est à elle que le monde moderne est redevable de l'institution des légations permanentes dans les différents États. » (Flassens : *Histoire générale de la Diplomatie française*. Paris, 1811, t. Ier, p. 9.) Montesquieu ne le dit pas et semble même

part des chefs d'État, la soumission due à son caractère divin[1].

Loin de déclarer, en effet, que si la puissance publique peut être amenée par les circonstances à tolérer certains cultes, elle est du moins toujours tenue de mettre ses lois d'accord avec celles du christianisme et d'employer ses forces à le protéger, il le confond avec les autres religions du monde, le met au même rang qu'elles lorsqu'il examine la conformité de chacune au bien de la société, et ne sait qu'encourager l'État à les couvrir toutes de sa protection dédaigneuse. Par là, sans s'en douter peut-être, Montesquieu a contribué pour beaucoup à placer le scepticisme officiel au fronton de la loi et à substituer au régime de l'Etat chrétien, défenseur de l'Église, celui de l'Etat rationaliste, qu'ont adopté les Constituants de 1789, et qui, sans rompre avec elle, ne lui offre plus d'autre garantie de ses droits que la liberté qu'il accorde à toutes les erreurs.

On peut lui reprocher ainsi l'oubli de ce principe proclamé par toute la tradition catholique et que rappelle si bien l'admirable encyclique de Léon XIII, lorsqu'elle dit que « de même qu'il n'est pas permis à personne de « négliger ses devoirs envers Dieu, et que le plus grand de « tous les devoirs est d'embrasser d'esprit et de cœur la

l'ignorer. Et encore aujourd'hui, les gouvernements ont le plus grand intérêt à entretenir des relations avec le Saint-Siège, parce que la mission de ses nonces, toute de paix et de concorde, est de mettre fin aux conflits qui surgissent, dans les différents pays, entre l'Église et l'État, et dont l'effet est de diviser les citoyens dont ils troublent la conscience.

1. Encyclique précitée.

« religion, *non pas celle que chacun préfère, mais celle* « *que Dieu a prescrite*, et *que des preuves certaines et in-* « *dubitables établissent comme la seule vraie entre toutes*, « ainsi les chefs d'Etat doivent mettre au nombre de leurs « principaux devoirs celui de favoriser cette religion, de la « protéger de leur bienveillance, de la couvrir de l'autorité « tutélaire des lois et de ne rien faire qui soit contraire à « son intégrité[1] ».

Ce n'est pas là, du reste, l'effet le plus fâcheux de cette conception toute païenne de l'origine du droit social. En dégageant l'homme de ses devoirs d'obéissance et de respect envers la loi de l'Évangile, elle aboutit fatalement à l'athéisme de l'Etat et à l'asservissement de l'Eglise. « Dès qu'il est admis que le peuple est censé la source de tout droit et de tout pouvoir, l'Etat ne se croit plus lié à aucune obligation envers Dieu, ne professe plus officiellement aucune religion ; et ne se regardant plus comme tenu de rechercher quelle est la seule vraie entre toutes et de la favoriser principalement, il ne leur attribue à toutes l'égalité en droit que pour les empêcher de troubler l'ordre public. Dès lors aussi, chacun est libre de se faire juge de toute question religieuse, d'embrasser la religion qu'il préfère ou de n'en suivre aucune ;... c'est la licence sans bornes et de penser et de publier ses pensées... Dans cette situation politique, il y a une tendance des idées et des volontés à chasser l'Église de la société ou à la tenir assujettie à l'Etat ; et les lois, le pouvoir, l'éducation sans Dieu, la spoliation et la destruction des ordres religieux,

1. Même Encyclique, *Immortale Dei*.

la suppression de l'autorité temporelle des papes, tout tend à ce but : de frapper au cœur les institutions chrétiennes, de priver l'Église de sa liberté et de lui enlever tous ses droits [1]. »

Ce sont là, à l'heure actuelle, les épreuves douloureuses que traverse l'Eglise de France; elles ne montrent que trop clairement les dangers de la fausse théorie de Montesquieu.

Mais s'il ne sait où s'il n'ose affirmer les devoirs de la puissance publique envers la vérité catholique, ses vues ne sont pas plus sûres en ce qui touche les deux autres fondements de l'ordre social : la famille et la propriété.

C'est par une invocation indécente à Vénus qu'il commence son chapitre sur le mariage, et l'indissolubilité du lien conjugal qu'il a attaquée dans les *Lettres persanes* n'est pas défendue dans l'*Esprit des Lois*. La monogamie lui paraît une simple affaire de climat [2] et même contraire à la propagation de l'espèce [3]. Partisan du droit d'aînesse [4], il rejette la liberté testamentaire qui, mieux que ce droit pourtant et avec plus de discernement, assure la perpétuité des biens dans les familles et qui constitue d'ailleurs pour le père de famille un droit primordial indé-

1. Même Encyclique.

2. « La loi d'une seule femme, en Europe, et celle qui en permet plusieurs en Asie et en Afrique, ont donc un certain rapport au climat. » (*Esprit des Lois*, liv. XVI, ch. IV. Voir aussi *Ibid.*, ch. II.)

3. « Les principes de la religion ont extrêmement influé sur la propagation de l'espèce humaine : tantôt ils l'ont encouragée comme chez les Juifs, *les Mahométans*, les Guèbres, les Chinois; tantôt *ils l'ont choquée, comme ils firent chez les Romains devenus chrétiens*. » (*Ibid.*, l. XXIII, ch. XXI.)

4. L. V, ch. IX et XI.

niable. Enfin, il pose en principe que les lois sur l'éducation doivent s'adapter aux divers régimes de gouvernement; que « dans une république, l'éducation doit être attentive « à en inspirer l'amour et que comme elle nous prépare à « devenir des citoyens, chaque famille particulière doit être « gouvernée sur le plan de la grande famille qui les com- « prend toutes[1] ». Maxime dangereuse qui ne sert que trop les visées des révolutionnaires, dont la prétention est de faire de l'école une arène politique et de confisquer, au profit de l'Etat et au mépris de la liberté des pères de famille, l'enseignement de la jeunesse[2].

Ses idées sur la propriété sont encore moins justifiables. Au lieu de voir en elle un droit antérieur et supérieur à la loi, qui doit être maintenu au-dessus de toutes les prescriptions légales pour être respecté dans sa plénitude, il ne lui reconnaît, au contraire, d'autre fondement que la loi civile et la livre ainsi entièrement à la merci de l'État, sans remarquer assez que le communisme est fatalement en germe dans toute manipulation de l'héritage par les mains de l'État, et que d'ailleurs la liberté testamentaire est le seul mode successoral qui laisse intacte l'autorité paternelle, autorité dont nous

1. L. XXVI, ch. VI.

2. Condorcet lui-même appelait cette espèce de religion politique *une chaîne préparée aux esprits* et regardait « les préjugés imposés par la puissance publique comme une véritable tyrannie qui viole la liberté dans ses droits les plus sacrés, sous prétexte d'apprendre à l'aimer. »

« Un pouvoir, disait-il encore, qui interdirait une opinion contraire à celle qui a servi de fondement aux lois établies, contredirait le but de toute institution sociale : le perfectionnement des lois, suite nécessaire du combat des opinions et du progrès des lumières. » (*Œuvres* de Condorcet, t. VII, p. 523, 526, 527.)

aurions d'autant plus besoin aujourd'hui qu'elle est le dernier frein d'une société sans croyances, sans hiérarchie et sans respect comme la nôtre. Il ne l'ébranle pas moins par ses théories erronées sur la richesse et sur l'impôt.

Envisageant la richesse « comme une portion de biens, prise par les uns sur la part des autres », et définissant le luxe « ce qui excède le nécessaire physique, « égal chez tous », il en conclut « que les richesses par- « ticulières n'ont augmenté que parce qu'elles ont ôté à « une partie des citoyens le nécessaire physique », et il n'hésite pas à déclarer, comme eût pu le faire Rousseau, qu' « *il faut qu'il leur soit* RENDU [1] ». Or, pour opérer cette inique restitution, il n'est qu'un moyen que suggèrent ses calculs de progression du luxe [2], et auquel il donne son approbation, l'impôt progressif [3], dont le caractère niveleur est contraire aux saines règles de

1. *Esprit des Lois*, l. VII, ch. IV, 2e al. *in fine*.
2. *Ibid.*, l. VII, ch. 1er, 3e al.
3. *Ibid.*, l. XIII, ch. VII, 2e al. « Dans l'impôt de la personne, la proportion injuste serait celle qui suivrait exactement la proportion des biens. On avait divisé, à Athènes, les citoyens en quatre classes : ceux qui retiraient de leurs biens cinq cents mesures de fruits, liquides ou secs, payaient au public un talent; ceux qui en retiraient trois cents mesures, devaient un demi-talent ; ceux qui avaient deux cents mesures, payaient dix mines ou la sixième partie d'un talent ; ceux de la quatrième classe ne donnaient rien. *La taxe était juste, quoiqu'elle ne fût pas proportionnelle. Si elle ne suivait pas la proportion des biens, elle suivait la proportion des besoins.* On jugea que chacun avait un nécessaire physique égal, que ce nécessaire ne devait pas être taxé, que l'utile venait ensuite et qu'il devait être taxé, mais moins que le superflu ; que la grandeur de la taxe sur le superflu empêchait le superflu. » (Voir Baudrillart : *le Luxe et les formes du gouvernement*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er septembre 1877, p. 141.)

l'économie financière, et dont l'arbitraire, en plaçant les fortunes et la propriété sous le coup d'une menace perpétuelle, décourage le travail, paralyse l'épargne et arrête l'essor de la production[1].

Ce sont ces fausses et pernicieuses doctrines de l'*Esprit des Lois* qui valent encore aujourd'hui à Montesquieu la vogue et la faveur suspectes dont il jouit auprès de la secte révolutionnaire. Mais ce sont elles aussi qui lui ont mérité les censures de la Congrégation de l'*Index*[2] et qui lui ont fait encourir, de la part d'un savant économiste de notre temps, le reproche mérité « de n'avoir pas toujours discerné les conditions de la « vie moderne[3] ».

En a-t-il mieux apprécié, du moins, les conditions politiques? Il est permis de se le demander.

Deux des principales théories qu'il expose dans l'*Esprit des Lois* ont passé dans notre droit public : celle de la distinction des pouvoirs, — législatif, exécutif et judiciaire, — qui constitue l'une des garanties essentielles des libertés publiques et celle du régime parlementaire.

Dès alors, et malgré les splendeurs du règne de Louis XIV, l'opinion se prononçait contre les abus de

1. « Chacun, dit Thiers, doit contribuer aux dépenses publiques, non pas également, mais proportionnellement à ce qu'il gagne ou à ce qu'il possède, par la raison fort naturelle que *l'on doit concourir aux frais de la protection sociale, suivant la quantité de biens protégés.* » (*De la propriété*, p. 352.) En effet, l'impôt n'est pas autre chose que la rémunération des services sociaux et sa proportionnalité, conforme aux principes de notre droit public, est aussi la seule base rationnelle et équitable de sa répartition entre les fortunes privées.

2. Décret de l'Index, du 2 mars 1752.

3. Baudrillart, *loc. cit.*, p. 140.

l'absorption de l'État dans la personne du Roi, et Montesquieu s'en rendait l'interprète, lorsqu'il écrivait que « la « monarchie se perd dès que le prince, rapportant tout « à lui, appelle l'État à la capitale, la capitale à la cour « et la cour à sa personne ». Aussi, quand ses contemporains purent lire, dans un des plus beaux chapitres de l'*Esprit des Lois*, la description qu'il y fait du régime politique des Anglais, si bien appelé par eux-mêmes le *self government*, ils furent séduits par cette révélation d'un type de gouvernement qu'ils ignoraient et d'autant plus portés à s'en éprendre qu'ils commençaient à se lasser du leur[1].

Vainement leur recommanda-t-il ensuite de bien se garder de l'adopter, en leur rappelant cette maxime de Montaigne, que « le mal d'innover est non moins grand que « le mal de souffrir », il fit école et fonda une doctrine ; les *Constituants*, ses disciples, portèrent, trente ans après sa mort, le premier coup au vieil édifice de notre monarchie, pour le reconstruire d'après le modèle du parlementarisme anglais.

Cette forme de gouvernement est-elle bien cependant celle qui s'adapte le mieux à notre société et à notre tempérament[2]. On en peut douter ; et les difficultés qu'elle

1. Au témoignage de Guizot, « les esprits avaient alors, en France du moins, l'état social tout entier en haine et en mépris ». (*Histoire de la Civilisation*, t. V, 14e leçon.)

2. L. Lacroix : Leçon d'ouverture du cours d'histoire moderne à la Faculté des lettres de Paris, du 10 décembre 1878. Quant à nous, nous dirions volontiers, comme le prince de Bismarck, aux partisans de la Constitution anglaise : « Donnez-nous tout ce qui nous manque pour devenir de véritables Anglais ; donnez-nous leur crainte de Dieu, leur respect de la loi ; donnez-nous

rencontre à durer chez nous tendent à justifier l'opinion de ceux qui pensent que nous ne sommes pas dans les conditions qui lui conviennent [1].

La différence de situation politique est, en effet, considérable entre les deux pays. En Angleterre, le parlementarisme consiste dans la prédominance du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif, exprimée par cette formule célèbre : « Le Roi règne et ne gouverne pas. » Ce système y est viable, parce qu'en supprimant la lutte, il respecte l'unité et la force du pouvoir, et que cette suprématie du Parlement n'est pas autre, en définitive, que celle de l'aristocratie anglaise, oligarchie gouvernementale toujours à la hauteur du commandement qu'elle exerce et placée entre la royauté et le peuple, pour parer à leurs conflits et garantir la couronne contre l'attaque du nombre.

En France, au contraire, l'application de ce système est devenue bien difficile depuis le jour où la royauté, poussant à l'excès sa victoire sur les résistances aristocratiques et annihilant cette classe dirigeante, a perdu, par

leurs institutions tout entières. Placez-nous dans la situation particulière où se trouvent les propriétaires territoriaux de la Grande-Bretagne, donnez-nous leurs richesses, donnez-nous leur esprit politique, et proposez-nous alors d'être régis par les mêmes lois gouvernementales. » (Article de M. Vacherot sur M. de Bismarck. Le *Correspondant* du 25 février 1883, p. 615.)

1. Dans son *Testament politique*, publié à la fin de ses remarquables *Mémoires*, le prince de Metternich s'élève contre cette théorie de Montesquieu : « L'idée de l'équilibre des pouvoirs, exposée par Montesquieu, ne m'a jamais paru, dit-il, qu'une interprétation erronée de la Constitution anglaise, *inapplicable dans la pratique*, parce que la conception d'un tel équilibre suppose une lutte perpétuelle au lieu de cette harmonie qui est le premier besoin de la vie et de la prospérité des États. »

là même, ses contreforts et s'est rendue impuissante à résister seule aux assauts populaires. Dès lors aussi, le régime parlementaire n'a plus été concevable chez nous que comme la balance entre les deux forces égales de la puissance législative et du pouvoir exécutif. Mais il n'est pas de balance possible entre deux souverainetés rivales; et un siècle entier de tentatives stériles devrait bien suffire à nous démontrer l'inanité de cette conception qui n'aboutit qu'à énerver l'autorité, soumet l'administration intérieure du pays à des changements perpétuels et enlève toute sécurité dans les relations internationales.

En Angleterre, d'ailleurs, le pouvoir a d'autres garanties extérieures qui manquent aujourd'hui à la France : ses croyances, ses coutumes, ses libertés privées surtout, qui ont leur racine dans la propriété ou dans la cité et qui assurent à chacun la maîtrise sous son toit, dans son champ, dans l'éducation qu'il donne à ses fils et dans le partage des biens qu'il leur lègue; libertés vivantes, les seules vraiment nécessaires et que nous avons toujours sacrifiées chez nous aux libertés politiques, instables et contingentes.

Ces erreurs de Montesquieu, dans ses études d'ensemble sur les lois générales des nations et sur les formes comparées de leur gouvernement, ont fait dire à Sainte-Beuve que « le premier mot et le dernier de l'*Esprit des Lois* devrait être que la politique ne s'apprend pas dans les livres [1] ».

Cette opinion du célèbre critique nous semble exagérée.

1. Sainte-Beuve. *Causeries du lundi*, *loc. cit.*, p. 62.

Nous n'en voudrions d'autre preuve que les savantes études de notre éminent condisciple, M. de Parieu, sur *les Principes de la science politique*. Mais nous croyons avec lui que cette science, qui demeurera toujours plus pratique que spéculative, exige dans son enseignement l'expérience de l'homme d'Etat jointe au talent du penseur.

Néanmoins et malgré tous ces écarts de doctrine dont la gravité pouvait de son temps échapper à Montesquieu et qui, du reste, trouvent quelque excuse dans la nouveauté du sujet qu'il y abordait, l'*Esprit des lois* constitue le legs le plus considérable du dix-huitième siècle à la France moderne, parce qu'il inaugure l'étude de la science sociale, et qu'en l'abordant avec la méthode historique, il sait la rendre féconde et la vulgariser. Il demeure également, au point de vue littéraire, malgré ses défauts de composition et la fatigue qu'on éprouve à le lire, un de ces ouvrages supérieurs, marqué d'un genre de perfection, moindre sans doute que celui des chefs-d'œuvre du grand siècle, mais tel encore qu'il suffirait à la gloire de l'époque qui l'a produit.

Le vicomte de Bonald, l'un des plus grands philosophes de nos temps modernes. Louis-Gabriel-Ambroise de Bonald naquit au Monna, près Milhau (Aveyron), le 2 octobre 1754. Sa famille, l'une des plus anciennes du Rouergue, avait donné des magistrats distingués au Parlement de Toulouse. Orphelin de père, en bas âge, il n'eut d'autre maître, jusqu'à onze ans, que sa pieuse mère. Il fut envoyé alors à Paris pour commencer ses études, et vint les finir, de 1769 à 1772, à Juilly, où il eut pour

professeur de rhétorique et de philosophie le P. Mandar qui entretint avec lui des rapports affectueux et une correspondance suivie jusqu'à la Révolution. Il entra dans le monde sous l'habit des mousquetaires, qu'il ne quitta qu'en 1776, lors de leur suppression. Il revint alors à Milhau dont il fut nommé maire en 1785 ; et partisan sincère des idées nouvelles, il fut élu, en 1790, président de l'Administration départementale de l'Aveyron ; mais les exigences schismatiques de l'Assemblée nationale l'obligèrent bientôt à donner sa démission. Retiré d'abord à la campagne, il se décida ensuite à émigrer, servit dans l'armée des Princes et, après son licenciement, fixa sa résidence à Heidelberg, où il étudia les lois de la philosophie et de la politique et commença à écrire à quarante ans. En 1796, il publia son premier ouvrage : la *Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile*, œuvre de recherches savantes et d'une profonde métaphysique, qui le plaça de suite au premier rang des penseurs, et que Bonaparte, à qui il l'avait adressée à son retour d'Egypte, aurait voulu faire réimprimer à ses frais [1]. Six ans après, il faisait paraître son chef-d'œuvre : *la Législation primitive* [2], qui rendait à la vérité le service essentiel d'établir l'origine divine du langage d'où il induisait une théorie complète de législation, et presque en même temps son livre *du Divorce*, suite de ses travaux pour la restauration des

1. Imprimé à Constance, cet ouvrage avait été confisqué par le Directoire ; et il n'en avait été sauvé qu'un petit nombre d'exemplaires.

2. Il y avait refondu un précédent travail intitulé : *Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social.*

principes sociaux, que Necker jugeait « un ouvrage excellent, plein de mesure, de raison et de la meilleure philosophie ». Il publia ensuite ses *Recherches philosophiques* et le beau livre de ses *Pensées*, dont un grand nombre sont devenues des axiomes, et écrivit une *Réfutation* de *la Révolution française* de Mme de Staël qu'il traitait en dame, comme le lui écrivait M. de Maistre, prit part à la rédaction du *Mercure de France* avec Fontanes et Chateaubriand et à celle du *Conservateur*, et donna encore au public, en 1814, une brochure sur l'*Intérêt général de l'Europe*, et, en janvier 1830, sa *Démonstration philosophique des principes constitutifs de la Société*.

Rentré en France en 1797, il reçut de Napoléon, en 1808, le titre de conseiller de l'Université, qu'il ne se décida à accepter que deux ans après, sur les instances de M. de Fontanes et de M. Emery; vers la même époque, le roi Louis, de Hollande, qui voulait confier l'éducation de ses fils à un Français célèbre, libéral et probe, le fit solliciter, bien qu'il ne le connût que de réputation, d'être leur gouverneur; mais il crut devoir décliner cette offre. En 1815, il décida la Chambre des députés, dont il était membre, à voter l'abolition du divorce, et fut nommé, par Louis XVIII, ministre d'Etat et pair de France, et par Charles X, président de la Commission de censure. L'arrêt de proscription des Jésuites le décida, en 1829, à se retirer à sa terre du Monna, faible débris d'un patrimoine que les confiscations révolutionnaires avaient dévoré; il y continua l'étude des grandes questions qui avaient été la préoc-

cupation de toute sa vie : la religion et la société, et s'y éteignit doucement le 23 novembre 1840. Il était membre de l'Académie française depuis 1816.

La France perdit en lui « un grand esprit, un moraliste profond, un écrivain éminent et un des plus illustres témoins du grand réveil chrétien de ce siècle [1] ». Sa philosophie, qui scrute les besoins de la société autant que ceux de l'âme humaine, est toute morale et sociale; plus étendue que celle de certaines écoles, elle embrasse Dieu, l'homme et la société, et elle a pour base un principe certain d'évidence naturelle : le don primitif du langage. Il en prouve l'origine divine; et de cette révélation première, il conclut rigoureusement l'existence de Dieu qui l'a donnée, et celle de la société qui la conserve et la transmet. Il en infère également la nécessité de l'observation des vérités ou lois primordiales sur lesquelles repose la vie des nations; il montre dans le christianisme le complet développement de ces vérités, et dans sa pratique la condition nécessaire du développement intellectuel et moral de l'homme et de la société; il établit le lien étroit qui doit exister entre la religion et la politique pour le bonheur et le progrès de l'homme social, que toutes deux ont pour but d'assurer, les avantages de leur mutuel appui et les suites funestes de leur hostilité [2]. Toutes ses pensées sont profondes et ses démonstrations lumineuses; chacune de ses pages respire le bon sens, l'honnêteté, l'amour de Dieu et du pays; et

1. M. Guizot, *Méditations chrétiennes*.

2. Il répétait souvent qu'il faut considérer la religion en homme d'État et la politique en homme religieux.

il a fallu des torrents d'injures et des monceaux de calomnies pour entraîner l'opinion à ne voir en lui qu'un lutteur fanatique, obscur et suranné. On lui a reproché de ne trouver d'autre remède à l'anarchie que le despotisme; et il n'en constate la nécessité que pour la déplorer et montrer, dans l'affermissement des consciences par les principes chrétiens, le seul moyen d'en prévenir le retour. « Nous devons tout à la religion, disait-il : force, vertu, raison, lumière; et, lorsque nous lui préférons une philosophie qui, par la licence de ses opinions et la mollesse de ses maximes, pousse les hommes à la révolte *et ne peut que forcer les gouvernements au despotisme*, nous sommes des insensés et des ingrats; et nous abandonnons une épouse qui fait notre fortune pour suivre une courtisane qui nous ruine. » On lui a reproché encore, dans le conflit quotidien des deux forces vitales de la société : l'autorité et la liberté, de prendre parti pour l'autorité seule, « en méconnaissant le droit des âmes, l'esprit du temps et le cours général de la civilisation chrétienne [1] ».

Il faut, pour apprécier impartialement ses opinions monarchiques, ne pas perdre de vue qu'il les formulait au lendemain d'une Révolution qui, sous la pression et selon le langage de Mirabeau, avait voulu *déchristianiser* la France pour la *démonarchiser*. Mais, si le pouvoir royal lui paraissait la meilleure forme de gouvernement, il n'en condamnait aucune autre; il le jugeait seulement plus conforme aux vues de la Providence sur l'humanité,

1. Guizot, *Méditations sur l'état actuel de la religion chrétienne.*

plus en rapport avec l'harmonie générale des êtres, et plus semblable à celui de la famille, type, à ses yeux, de toute société politique ; et il se plaisait à redire avec Tacite : *Omnem potestatem ad unum conferri pacis interfuit.* Du reste, s'il le voulait fort et souverain, il entendait qu'il fût limité par les lois, et il n'envisageait sa force que comme une garantie des libertés publiques. En matière religieuse, il réclamait pour les dissidents non pas seulement la tolérance, mais même l'égalité, comme pouvant seule les ramener à l'unité; et ce fut lui qui, en 1816, à la Chambre des Députés, réclama le premier la liberté de la presse, sous la seule sanction des lois répressives de ses abus. En des temps plus calmes que les nôtres, ce puissant esprit, qui eut l'art de semer tant d'idées neuves, eût certainement fait école, et l'admiration de nombreux disciples eût étendu sa gloire; mais, comme l'a dit le P. Lacordaire, « il a vécu dans notre âge où l'Église « seule rassemble ses petits sous ses ailes; et l'homme qui « a dit à son siècle tant et de si profondes vérités, qui a « tiré tant d'intelligences des routes perdues, a vécu soli- « taire, et n'a reçu que de la main de Dieu la double cou- « ronne du génie et de la vertu [1] ».

De Sainte-Palaye (Jean-Baptiste de la Curne, né à Auxerre le 16 juin 1697, élève de 1705 à 1714, † à Paris, le 1er mars 1781). Érudit distingué, il fit des recherches considérables sur l'histoire de France, recueillit environ quatre mille notices et cent volumes de manuscrits, et fut élu membre de l'Académie des Inscriptions à vingt-

1. *Le P. Lacordaire*, t. VI, p. 108.

sept ans. On a de lui des *Mémoires sur Denis d'Halicarnasse et sur Tite-Live;* une *Étude sur la chronique de saint Denis* et une *Notice sur la vie de Charlemagne*, conservée à l'abbaye de Saint-Yves. Ses *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*, que l'on consulte toujours avec fruit, firent sa réputation d'écrivain et lui ouvrirent les portes de l'Académie française en 1758.

Boiste (Pierre-Claude-Victor, né à Paris en 1765, élève de 1778 à 1783, † à Ivry, le 24 août 1824). Lexicographe de talent, il se livra d'abord à l'étude du droit, et se consacra ensuite avec ardeur à celle des principes de notre langue. Il publia, en 1800, la première édition de son *Dictionnaire français*, œuvre considérable qui lui assigna chez nous le rôle de Johnson, l'oracle de la loi du goût chez nos voisins; en 1806, un *Dictionnaire de géographie universelle;* et en 1820, ses *Principes de Grammaire*, qu'il appelait un cours de bon sens appliqué à la grammaire, et que Charles Nodier a apprécié comme un excellent manuel de langage et d'orthographe.

Eyriès (Jean-Baptiste-Pierre, né à Marseille, le 7 juin 1766, élève de 1777 à 1783, † à Graville, le 12 juin 1846). Doué d'une mémoire prodigieuse, il connaissait le grec, le latin, neuf langues vivantes et presque tous les idiomes du nord de l'Europe, où il avait résidé longtemps. Savant et judicieux géographe, il a rendu de grands services à la Science par la publication nouvelle ou la traduction de plusieurs relations de voyages, et en concourant à la fondation de la Société de géographie de Paris, qu'il a longtemps présidée. Il avait remplacé, en 1839, E. de Salverte, comme membre libre de l'Académie des Inscriptions.

Arnault (Antoine-Vincent, né à Paris le 22 juin 1766, élève de 1776 à 1783, mort le 16 septembre 1834). Ame droite et franche, esprit vif et piquant, il fut un poète tragique de l'école de Ducis, dont il se distingua par un nouveau degré de terreur et de simplicité qu'il sut mêler, dans ses ouvrages, aux formes anciennes [1]. Quelques romances, louées par La Harpe, avaient commencé sa réputation, lorsqu'il prit rang parmi les gens de lettres par sa tragédie de *Marius à Minturnes*, qu'il donna en 1790. Œuvre d'une mâle énergie et d'un style élevé, elle fut très goûtée du public, et inspira pour le vainqueur des Cimbres, errant et proscrit, un intérêt dont eût été indigne l'homme du pillage et des proscriptions. Trois ans plus tard, Arnault dut la vie à la vogue de cette pièce et à la présence d'esprit d'un de ses amis de collège. Arrêté comme suspect en 1793, et conduit devant l'officier du poste de garde nationale le plus voisin, il se trouva en présence de son camarade de Juilly, Theurel, qui, feignant de ne reconnaître en lui que le poète : « Citoyens, crie-t-il aux sbires qui l'environnaient, votre prisonnier est l'auteur de *Marius*. C'est lui qui a dit :

Le peuple, de tout temps, fut l'appui des grands hommes.

Rendez-le donc à la liberté. » On applaudit et Arnault fut sauvé. Il publia ensuite *Lucrèce*, dont la donnée fausse empêcha le succès, et, sous le Directoire, « cette régence de la Révolution », selon le mot de Scribe, son successeur à l'Académie française, *Cincinnatus*, où il flétrissait

1. V. la réponse de M. Villemain au discours de réception de M. Scribe à l'Académie française, du 26 janvier 1836.

Robespierre, *Oscar* et *les Vénitiens*, dans lesquels il eut pour collaborateur du dernier acte le vainqueur de Marengo, porté par sa courte et terrible poétique aux dénouements sanglants, et qui lui fit substituer la mort du héros de la pièce, Montcassin, à sa préservation du supplice par son rival, qu'avait d'abord préférée Arnault; puis, sous l'Empire, l'*Hymen et la Naissance*, *Dom Pèdre ou le Roi et le Laboureur*, qui n'eut qu'une seule représentation; et, sous la Restauration, *Germanicus et Régulus*, et enfin ses *Fables*, d'un mérite bien supérieur à la plupart de ses pièces. Scribe en a fait une spirituelle critique lorsqu'il a dit que si on avait pu reprocher à Florian d'avoir mis trop de moutons dans ses bergeries, il y avait peut-être trop de loups dans les fables d'Arnault; mais si elles n'ont ni la bonhomie naïve de La Fontaine, ni la gracieuse sensibilité de Florian, elles rappellent la mordante hyperbole de Juvénal, et resteront comme le modèle d'un genre nouveau, celui de la fable satirique. Il composa aussi une *Vie de Napoléon* et, sur la fin de sa carrière, ses *Mémoires* sous le titre de *Souvenirs d'un sexagénaire*.

Arnault avait pris une part active, avec son beau-frère Régnault de Saint-Jean d'Angely, au coup d'État du 18 brumaire, et de ce moment Napoléon l'avait admis dans son intimité. Déjà il l'avait chargé de recruter les savants et les littérateurs de l'expédition d'Égypte, et l'avait fait monter à son bord, sur l'*Océan*. Plus tard, il lui confia la mission de réorganiser les îles Ioniennes, le plaça ensuite au premier rang dans l'Université et lui laissa, par son testament, un legs de 100,000 fr. Un jour

qu'ils discutaient ensemble sur les sujets tragiques, l'Empereur émit l'opinion qu'ils ne se trouvaient que dans la politique et les intérêts d'État, et Arnault la combattit vivement. « Il n'importe, dit Napoléon, je veux que nous fassions une tragédie ensemble. — Volontiers, Sire, répondit Arnault, quand nous aurons fait ensemble un plan de campagne[1]. » Exilé après les Cent jours, qui lui avaient fait oublier ses serments de fidélité à la première Restauration, il revint en France en 1819 et rentra, le 24 décembre 1829, à l'Académie française, dont il avait été élu membre, une première fois, le 8 pluviôse an XI, et dont il devint secrétaire perpétuel en 1833. Il mourut subitement l'année suivante.

Le marquis de Coriolis d'Espinousse (Charles-Louis-Alexandre, né à Marseille en 1772, élève de 1782 à 1788, mort en 1841). Poète facile, esprit fin et caustique, il fut le collaborateur de plusieurs comédies-vaudevilles, telles que *M. de Bièvre ou l'abus de l'esprit* et *Christophe Morin*. On lui doit aussi diverses poésies, *le Tyran*, *les Alliés* et *le Roi*, *la Mort du duc de Berry*, et toutes celles que lui inspira son attachement à Juilly.

Le baron Creuzé de Lesser (né à Paris le 2 octobre 1771, élève de 1780 à 1788, mort en août 1839). D'abord secrétaire du consul Lebrun, il devint, sous l'Empire, député au Corps législatif, et, sous la Restauration, préfet de l'Hérault. Son poème des *Chevaliers de la table ronde* fit sa réputation d'homme de lettres, et il y mit le sceau par des comédies et des opéras comiques pleins de grâce

1. Réponse de M. Villemain à M. Scribe, déjà citée.

et de verve, tels que *la Revanche*, *le Secret du ménage*, *le Nouveau Seigneur du village* et *M. Deschalumeau*.

De Chênedollé (Charles-Julien Lioult). D'une famille de robe, il naquit à Vire le 4 novembre 1769, commença ses études au collège des Cordeliers de cette ville, et les termina brillamment, de 1781 à 1787, à Juilly, où il eut pour professeur de rhétorique le P. Crenière, critique sévère et judicieux, qui lui fit goûter les vraies sources du beau et lui donna sur Horace et sur la poésie lyrique des leçons dont il se souvint dans la composition de ses *Odes* et dans son *Essai sur les traductions*. La Révolution l'enleva à sa famille, au sein de laquelle, depuis sa sortie du collège, il étudiait la nature et cultivait déjà la poésie.

Il fit deux campagnes à l'armée de Condé et séjourna ensuite en Hollande, puis à Hambourg, où il vécut au milieu des débris de notre ancienne société et dans l'intimité de Rivarol, le plus charmant causeur d'une époque où la conversation était encore le plaisir le plus goûté des salons, et de Klopstock, dont *la Messiade* avait ouvert à l'imagination des horizons tout nouveaux. De là il passa en Suisse, où il fut admis chez Mme de Staël, qui disait de ses vers, « qu'ils lui paraissaient hauts comme les cèdres du Liban », et qui le fit rayer de la liste des émigrés par Fouché qu'il avait eu pour professeur à Juilly. Il rentra alors à Paris et s'y lia avec Chateaubriand que, pendant deux ans, il visita tous les jours [1], avec l'ancien hôte de Coppet, Benjamin Constant, et avec Joubert, Delille,

1. Sainte-Beuve a consacré une étude spéciale à Chênedollé dans son ouvrage sur *Chateaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire*, t. II, p. 145 et suiv.

Fontanes, Pasquier, M. Molé et M[me] de Vintimille. En 1802, il se retira à Vire et y publia son poème didactique du *Génie de l'homme*. Nommé par M. de Fontanes, en 1810, professeur de littérature à Rouen, puis inspecteur d'Académie à Caen, il fit paraître, en 1820, ses *Études poétiques*, dans lesquelles il ajouta à ses anciennes *Odes* quelques pièces nouvelles pleines de fraîcheur et de vérité, entre autres : *la Gelée d'avril*, *le Clair de lune de mai*, *le Dernier jour de la moisson*, « inspirations heureuses, nées de la vie des champs, qui gardent en elles comme une douce senteur des prairies normandes[1] », et qui, dans leur ensemble, forment l'anneau de transition entre l'ancien genre et la manière de l'Ecole moderne. Il fut encore un des collaborateurs de la *Muse française*, et travaillait à sa grande épopée de *Titus ou Jérusalem détruite*, qu'on n'a trouvée après lui qu'en ébauche, lorsque la mort le surprit en 1833. Il eut cependant le temps de s'y préparer et la vit venir en chrétien.

Chênedollé fut un grand poète, à qui le temps et les circonstances manquèrent pour acquérir la célébrité dont il était digne, « mais à qui les lettres doivent, sinon un poème parfait, du moins des vers admirables[2] ». Ce jugement, porté par Arnault sur son condisciple, est vrai. Si Chênedollé, au lieu de *s'enterrer vif à sa terre du Coisel*, comme le lui reprochait Chateaubriand[3], fût resté à Paris où se font toutes les réputations littéraires, si surtout il

1. Sainte-Beuve, *Chateaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire*, p. 306.
2. Arnault, *Souvenirs d'un sexagénaire*.
3. Lettre de Chateaubriand à Chênedollé du 27 novembre 1802, citée par Sainte-Beuve, *loc. cit.*, p. 199.

avait publié ses œuvres à l'heure même de leur inspiration, et lorsqu'elles avaient leur nouveauté, il eût pris rang parmi les initiateurs de la Muse moderne. Il lui a manqué encore de présenter une œuvre qui rentrât dans un genre précis et qui se rattachât à une école. Mais s'il a vécu auprès de Rivarol, de Klopstock, de Fontanes et de Delille sans avoir créé une manière nouvelle, il marque du moins la transition entre ces divers groupes, et il a su conserver à son talent des allures assez libres pour lui donner un caractère d'originalité[1].

VI

Enfin aux sciences et aux arts :

Le comte de Cassini (Jacques-Dominique, né à Paris le 30 juin 1747, élève de 1759 à 1764, mort le 18 octobre 1845). Astronome célèbre, il succéda à son père dans les fonctions de directeur de l'Observatoire de Paris et termina, en 1793, la superbe carte topographique de France, qu'il avait commencée. Ses nombreux travaux scientifiques l'avaient fait entrer très jeune à l'Institut.

Le comte de Cassini (Alexandre-Henri-Gabriel, fils du précédent, né à Paris, élève de 1789 à 1792, mort du choléra en 1833), qui fut successivement juge au tribunal de la Seine, conseiller et président à la cour royale de Paris, député de l'Oise, conseiller à la cour de cassation et pair de France en 1830. Il n'avait jamais eu de goût

1. Sainte-Beuve. *Chateaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire*, p. 321.

pour l'astronomie; mais dès son enfance, il s'était passionné pour l'étude de l'histoire naturelle et de la botanique, qui lui dut plus tard de précieuses découvertes; et son beau travail sur la *Classification des Synanthérées* lui ouvrit, en 1827, les portes de l'Académie des sciences.

Le vicomte Héricart de Thury (Louis-Etienne-François, né à Paris le 3 juin 1776, élève de 1786 à 1791, mort à Rome, le 15 janvier 1854). D'une noble famille de robe, et fils d'un conseiller à la Chambre des comptes, il s'adonna spécialement, dans ses classes, à l'étude de la géométrie et des sciences physiques. Admis à l'Ecole des mines en 1795 et nommé ingénieur en 1802, il fut chargé, en 1810, de l'inspection des carrières de Paris et du travail de consolidation des catacombes. Il devint ensuite inspecteur général des mines, député de l'Oise et directeur des bâtiments civils. C'est à lui que l'on doit la restauration des Thermes et du musée de Cluny. Membre libre de l'Académie des sciences, où il avait remplacé en 1824 le duc de Brancas, il était également un agronome distingué, et présida longtemps les sociétés d'agriculture et d'horticulture.

Brisson (Barnabé), célèbre ingénieur, connu surtout par ses savants travaux sur l'art de tracer et d'exécuter les canaux de navigation, né à Lyon, le 12 octobre 1777, élève de 1787 à 1791, mort à Nevers le 25 septembre 1828.

Entré à seize ans l'un des premiers à l'Ecole polytechnique, où il devint l'élève préféré de Monge, il fut employé d'abord au canal du Rhône au Rhin et à celui de Saint-Quentin, devint professeur de construction à l'Ecole des Ponts et Chaussées, dont il fut un des organisateurs, puis

secrétaire général du Conseil d'administration des Ponts et Chaussées et inspecteur divisionnaire.

Il est l'auteur, avec son ami Dupuis de Torcy, d'un *Essai sur l'art de projeter les canaux de navigation*, son travail le plus remarquable; d'une *Notice* sur les travaux exécutés dans le département de l'Escaut, d'un *Traité des Ombres*, pour faire suite à *la Géométrie descriptive* de Monge, et de *Mémoires sur l'Intégration des équations différentielles partielles*.

Le comte de Gasparin (Adrien-Etienne-Pierre, né à Orange en 1783 et élève de 1789 à 1792). Voué d'abord à la carrière des armes, il devint, sous la monarchie de Juillet, préfet de la Loire, de l'Isère et du Rhône où il réprima énergiquement l'insurrection de 1834; en 1836 ministre de l'intérieur, où il supprima la chaîne des forçats et améliora le régime des hospices et la législation sur les aliénés, pair de France en 1837 et membre de l'Académie des sciences en 1840. Enfin, l'espoir de fonder l'enseignement agricole en France lui fit accepter, après la révolution de 1848, la direction de l'Institut agronomique de Versailles, qui fut supprimé en 1852. « Agronome distingué, a dit de lui un juge compétent, M. Lecouteux, il a puissamment contribué à faire rentrer la science agricole dans la voie de l'expérimentation; il a agrandi par ses recherches météorologiques la question des climats agricoles, a fait faire des progrès à la science de l'agrologie et a traité à fond l'important sujet de l'alimentation végétale. Son *cours d'agriculture*, ajoute le même écrivain (5 vol. in-8), est l'ouvrage d'un chef d'école et fait autorité. »

D'Auvergne (Antoine, né à Clermont-Ferrand le 4 octobre 1712, élève de 1722 à 1724, mort à Lyon le 12 février 1797). Musicien célèbre et violoniste de la chambre du Roi en 1739, il devint surintendant de la musique de Louis XVI et directeur de l'Opéra. Auteur de morceaux de musique religieux et de concerts spirituels, il a composé aussi plusieurs opéras, entre autres le premier opéra comique français, *les Troqueurs*, dont Vadé fit les paroles, et qui obtint un grand et légitime succès (1753).

Et Choron (Alexandre-Étienne, né à Caen le 21 octobre 1772, élève de 1781 à 1788, mort à Paris le 29 juin 1834), professeur de musique éminent, qui forma Monpou, Dupré, Nicou, Scudo et Mme Stolz, et qui, le premier, vulgarisa en France la musique classique. Fils d'un directeur des Fermes, il était doué des plus heureuses facultés et avait une aptitude égale aux lettres, aux sciences et aux arts. Il avait fait à Juilly des études remarquables lorsque Monge, frappé un jour de son savoir en mathématiques, le fit nommer répétiteur de géométrie descriptive à l'Ecole normale et chef de brigade à l'Ecole polytechnique. Ce fut là qu'il publia, en 1800, une *Méthode d'enseignement primaire* qui servit de base à l'enseignement mutuel, et qu'il commença à se livrer à l'étude des arts. Il apprit la musique sans maître et, sur les conseils de Grétry, suivit les leçons de l'abbé Rose et travailla avec Bonesi. En 1804, il composa avec Fiocchi ses *Principes d'accompagnement des écoles d'Italie* et, pour répandre en France le goût de la bonne musique, publia d'abord les œuvres classiques des meil-

leurs maîtres, dans l'impression desquelles il engagea sa fortune, et, en 1808, ses *Principes de composition des écoles d'Italie*, qui forment un répertoire des plus beaux modèles anciens. En 1810, il fit paraître son *Dictionnaire historique des musiciens célèbres*, et fut élu membre correspondant de l'Institut, où l'on remarqua son rapport sur les *Principes de versification de Scoppa* et sur le *Rhythme musical*. Chargé ensuite par le gouvernement de la réorganisation des maîtrises et des chœurs des cathédrales, et de la direction de la musique dans les fêtes religieuses, il réalisa, en 1817, son projet d'enseignement musical par une méthode simultanée qu'il appelait concertante, et fonda avec le concours de l'intendant général de la maison du Roi, M. de Pradel, son Ecole royale et spéciale de chant, qui fut transformée, en 1824, en Institution royale de musique classique et religieuse. En peu d'années elle devint une école rivale des plus célèbres conservatoires d'Italie; et ses concerts, où furent interprétées, pour la première fois, par des masses considérables de voix et avec le sentiment du beau, que Choron savait inspirer, les plus sublimes compositions de Bach, de Haendel et de Palestrina, excitèrent dans Paris l'admiration générale. La suppression de cette école, en 1830, donna le coup de la mort à son fondateur.

PARAGRAPHE TROISIÈME

XIXe SIÈCLE

La Restauration du collège était à peine terminée au début de ce siècle, que déjà les Oratoriens, qui l'avaient entreprise, se voyaient récompensés de tous leurs sacrifices par le nombre et le choix de leurs élèves, en qui ils retrouvaient les fils de la plupart de ceux dont ils avaient été les maîtres. Des recrues nouvelles, telles que les d'Agoult, les d'Aiguesvives, les d'Aleyrac, les d'Averton, les de Barante, les de Beaulieu, les de Bellune, les de Béthune-Sully, les de Boignes, les Bournonville, les de Cambis, les de Chantelauze, les de Carné, les de Causans, les de Chateaubriand, les de Chastellux, les de Cherisey, les deux Cosnac, les de Dampierre, les d'Escayrac, les de la Force, les de Girardin, les de la Bedoyère, les de la Loyère, les de Lupel, les de Luppé, les de Malartic, les de Mirville, les de Montboissier, les de Montbel, les de Montluc, les de Noé, les de Pompignan, les de Roquefeuil, les de Sabran, les de Turenne et les de Vergennes en France, et de l'étranger, les de Berckeim, les Ledukowski, les de Mérode, les O'Connell, les O'Neill, les Van der Straten, les Vilain XIV et le Y Casas vinrent encore, principalement sous la direction de MM. de Scorbiac et de Salinis, étendre le cercle des illustrations nobilaires de la famille juliacienne; et au milieu de la féconde éclosion de vie politique, intellectuelle et morale, qui signala surtout les deux époques de la royauté parlementaire, un grand

nombre de membres de cette famille de Juilly sont devenus des hommes considérables dans les diverses carrières publiques.

I

Ce sont, dans l'Église :

Le P. Martel (Paul, né en 1797, élève de 1808 à 1813), qui se fit Jésuite et que ses vertus encore plus que ses talents appelèrent à la direction de l'important séminaire de sa compagnie à Rome.

Mgr de Ladoue (Casimir-François, né à Saint-Sever des Landes en 1817, élève de 1831 à 1836, mort évêque de Nevers en 1877). Professeur de philosophie et de théologie au grand séminaire de Dax de 1848 à 1849, il fut appelé à Amiens, comme grand vicaire, par Mgr de Salinis et le suivit à Auch, en 1856, en la même qualité. Il fut nommé à l'évêché de Nevers le 18 juin 1873. Mgr de Ladoue a publié un *Coup d'œil sur l'histoire de l'apologétique chrétienne;* une *Vie de Mgr de Salinis;* une étude sur *Mgr Gerbet, sa vie, ses œuvres et l'Ecole menaisienne*, en trois volumes, et a édité plusieurs fois la *Divinité de l'Eglise* de Mgr de Salinis.

Mgr de Mérode (Frédéric-François-Xavier-Ghislain, né à Bruxelles le 20 mars 1820, élève de 1834 à 1838), ministre des armes et grand aumônier de Pie IX, archevêque de Mélitène *in partibus*, mort à Rome le 10 juillet 1874.

Fils de l'illustre comte Félix de Mérode, qui refusa la couronne de son pays après en avoir été l'un des libéra-

teurs, et beau-frère du comte Charles de Montalembert, l'éloquent défenseur de la cause catholique, il montra, dans toute la suite de sa vie, la noblesse du sang dont il était issu, « sang de héros et de saints, mêlés depuis des siècles à tous les grands événements de l'histoire et dont les noms rappellent les grandes épreuves de l'Église, la résistance au despotisme des empereurs, l'affranchissement de la Belgique et l'élévation de ce petit État au rang des monarchies européennes [1] ».

Voué d'abord à la profession des armes et officier au titre étranger sous nos drapeaux d'Afrique, il fut distingué pour son intrépidité par le maréchal Bugeaud qui le décora de sa main lors de son expédition de la petite Kabylie, après la bataille d'Isly. « Mais, bientôt dégoûté du monde et sentant que c'est Dieu seul qu'il faut aimer, Dieu seul qu'il faut avoir en vue dans cette vallée de larmes [2] », il acheva de se détacher des vanités de la terre au lit de mort de sa belle-mère; et la première grâce qu'elle lui obtint fut la résolution d'embrasser l'état ecclésiastique [3].

Ordonné prêtre à Rome, le 22 septembre 1849 [4], il se

1. *Vie de Mgr de Mérode*, par Mgr Besson, évêque de Nîmes. Paris, Retaux et Bray, 1886. P. 6.

Voir aussi la filiation de la descendance de sainte Elisabeth pour la maison de Mérode. *Ibid.*, p. 403.

2. V. sa lettre à son beau-frère de Montalembert du 14 décembre 1846. *Ibid.*, p. 66.

3. *Vie de Mgr de Mérode*, *loc. cit.*, p. 69.

4. Il était à peine promu au diaconat le 7 avril 1849, qu'il donna un gage éclatant de son dévouement à l'Eglise. Les triumvirs qui formaient alors le gouvernement révolutionnaire de Rome, venaient de décréter la déchéance du Pape. Pie IX

fit l'aumônier volontaire de nos troupes à l'hôpital de Civita-Castellana et à Viterbe, jusqu'au jour où Pie IX, à son retour à Rome, en 1850, l'attacha à sa personne en qualité de camérier secret.

« L'empereur, selon un mot de ce prélat, qui peint bien la situation, ne soutenait plus alors la papauté que comme une maison qu'on étaie pour la démolir. » Il ne tarda pas à sommer le Saint-Siège de pourvoir à sa propre sécurité, menacée aussi bien à sa frontière du Sud qu'à celle du Nord. En face de ce danger, Pie IX n'avait plus qu'un moyen de salut, le recours aux armes. Le jeune camérier en eut le premier la pensée. Le pape, auquel il s'en ouvrit, entra de suite dans ses vues et le nomma son ministre des armes pour les réaliser.

Doué de perspicacité non moins que de hardiesse, le prélat comprit qu'il ne pouvait former une véritable armée, capable de résister aux agressions du dedans et du dehors, qu'en plaçant à sa tête un chef illustre qui sût tenir tête à la révolution italienne. Il vint chercher Lamoricière, qu'il avait connu en Afrique et dont la femme était sa parente. Le général était devenu chrétien; de plus, il souffrait de l'inaction à laquelle le condamnait le coup d'État de 1852. Il fut flatté d'être choisi « comme la dernière force militaire au service de la justice outragée ». Il mit son épée à la disposition du

répondit de suite à cet attentat par une sentence d'excommunication. L'abbé de Mérode se procure la bulle, la fait imprimer à plusieurs centaines d'exemplaires qu'il prend sous son bras; et, suivi d'un ouvrier auquel il donne un pot à colle, il affiche lui-même, en plein jour, l'excommunication à la porte des basiliques et des édifices publics.

pape[1]. En quatre mois, les deux cousins firent des prodiges. A la fin de mai 1860, ils donnaient à Pie IX une armée de dix-huit mille hommes, dans les rangs de laquelle Juilly comptait, avec orgueil, plusieurs de ses enfants[2].

Encore quelques mois pour achever cette organisation de l'armée pontificale, et les espérances de la Révolution seraient déjouées; la proie que guettait le Piémont ne serait plus à sa portée. Il fallait frapper un grand coup. Le Piémont s'assura la complicité silencieuse de la France, induisit Lamoricière en erreur par les équivoques de la diplomatie de l'empereur et l'écrasa à Castelfidardo. Le général rallia les débris de son armée et s'enferma avec elle à Ancône où il tint encore quelques jours. La capitulation du 28 septembre mit fin à la lutte. Le pape perdit son indépendance; l'équilibre de l'Europe fut rompu et le châtiment du prince, qui gardera devant l'histoire la principale responsabilité de cet attentat, ne se fit pas attendre. « Quand, dix ans après Castelfidardo

1. En quittant son château de Prouzel, il avait répondu à quelques intimes qui voulaient le détourner de son dessein : « On ne discute pas l'appel d'un Père. »

2. Entre autres le baron Christian de Baye, élève de 1832 à 1836, ancien capitaine de l'artillerie française, qui commandait celle du Saint-Père à Spolète, où il fut fait prisonnier en septembre 1860, et qui est aujourd'hui prêtre et aumônier militaire; et Fernand de Troussure, élève de 1843 à 1849, lieutenant-colonel au régiment des zouaves pontificaux. Déjà vainqueur, le 16 octobre 1867, à l'affaire de Nérola, il concourut, le 3 novembre suivant, par une manœuvre habile au succès de la glorieuse journée de Mentana et mérita d'être signalé comme « un officier supérieur très distingué » dans le rapport du général Kanzler à Sa Sainteté sur cette mémorable bataille. (V. le *Moniteur* du 18 novembre 1867.) Il est mort glorieusement à la bataille de Loigny, le 2 décembre 1870.

« et Ancône, le prince qui avait, à Chambéry, dit à Cial-
« dini : « Faites, et faites vite », fut abandonné par la
« fortune, il ne fut pas difficile d'y voir un de ces juge-
« ments par lequel Dieu se venge des princes qui ont
« trompé et trahi son Église. Ce fut le 4 août 1870, *le*
« *jour anniversaire* de l'entrevue de Chambéry, que
« Napoléon III, après vingt ans de prospérité et de gran-
« deur, fut battu à Wissembourg. Un mois après, son
« armée, son empire, sa dynastie, tout était perdu. La
« Prusse, avec la permission de Dieu, avait fait plus vite
« encore que le Piémont n'avait fait avec la permission
« de l'empereur. Napoléon III, aussi malheureux que
« coupable, n'échappa ni à l'injure, ni à la défaite, ni à
« la captivité. La main de Dieu s'étendit sur sa race, et
« sa postérité fut détruite. Mais la destruction du pouvoir
« temporel du pape, dont il fut le premier auteur, laisse
« encore, après quinze ans, de grandes souffrances et de
« grandes ruines [1]. »

Après sa glorieuse défaite, Lamoricière rentra à Prouzel, et Mgr de Mérode, en dépit de toutes les inimitiés acharnées à sa perte, resta encore cinq ans à la tête du ministère des armes, pour rendre au pape une belle armée, lui assurer un crédit solide et de bonnes finances et contribuer, par d'utiles et importants travaux, à l'embellissement de Rome et à la prospérité des provinces pontificales. La mort du général, arrivée le 10 septembre 1865, fut le signal de la disgrâce du prélat. « Ce grand ministre d'un petit État » redevint simple camérier du pape. Sacré,

1. *Vie de Mgr de Mérode, loc. cit.*, p. 187.

le 1[er] juillet 1866, archevêque de Mélitène *in partibus*, il fut nommé, quelques jours après, grand aumônier de Pie IX. Il avait, dans ses nouvelles attributions, la distribution des aumônes pontificales et la surveillance des établissements de bienfaisance et d'instruction primaire. Là, comme au milieu des camps et des soldats, la mesure de son dévouement fut un dévouement sans mesure. Il multiplia les écoles et les établissements d'enseignement professionnel et agricole, améliora le régime des prisons, agrandit les hospices et hôpitaux et n'eut d'autre mobile, dans toutes ces réformes importantes, que son désir d'accroître la splendeur de Rome et de l'Église et le bien-être du peuple. Une pneumonie, aggravée par une fièvre pernicieuse, l'enleva en quelques jours, le 10 juillet 1874. Il avait mené, depuis qu'il était prêtre, la vie austère et mortifiée d'un cénobite. Sa mort fut celle d'un saint.

Mgr de Mérode s'est fait une grande place parmi les serviteurs de l'Eglise et de la Papauté. Il a contribué à retarder de dix ans la chute du pouvoir temporel. Sa mémoire sera impérissable comme la cause qu'il a si bien servie.

Et à leur suite nous devons citer encore, à raison de l'importance de l'œuvre qu'ils ont créée, et bien que tous soient restés laïques, ceux de nos confrères qui ont concouru à la formation de la Société de Saint-Vincent de Paul, suscitée de Dieu, à notre époque, pour rapprocher les unes des autres les diverses classes de la société en faisant apparaître dans tous les réduits de la misère et de la douleur la vision de la charité.

C'est en mai 1833, on le sait, que cette société, qui

couvre aujourd'hui le monde de ses bienfaits, a pris naissance et qu'elle a eu pour premiers fondateurs six étudiants chrétiens, guidés par l'un d'eux, Ozanam, que la Providence destinait à devenir, pendant quinze ans, l'un des maîtres les plus éloquents et l'un des apôtres les plus sympathiques de la jeunesse, et par M. Bailly, l'un des anciens directeurs de la *société des bonnes Etudes* qui avait disparu en 1830.

Mais ce qu'on ignore et ce que l'honneur de Juilly ne nous permet pas de taire, c'est que c'est un de ses enfants qui eut le premier l'idée de cette œuvre : Auguste Letaillandier, élève de 1828 à 1831. « Un jour, en effet, est-il consigné dans le récit des *Origines* de cette société, qu'il causait avec son ami Lallier des améliorations à apporter à la *conférence d'histoire*, récemment créée par F. Ozanam, dans le but de former une fédération d'études et de travaux historiques, littéraires et philosophiques entre étudiants studieux, *j'aimerais mieux*, dit-il tout à coup, *un autre genre de réunions d'où les luttes et les controverses seraient bannies et qui ne seraient composées que de jeunes gens chrétiens, s'occupant ensemble et uniquement de bonnes œuvres*. Dès le lendemain, Ozanam, à qui cette pensée était rapportée, s'en emparait et travaillait de concert avec ses amis à la réaliser [1]. Ce

1. M. Auguste Le Taillandier est mort à Rouen le 29 mars 1886, après avoir, en mai 1883, célébré au milieu des marques de la vénération de tous ses confrères, les noces d'or de cette société dont il avait inspiré la formation, et avoir eu le bonheur de contempler dans sa prodigieuse expansion la plus belle et la plus grande des œuvres catholiques de ce siècle après celle de la *Propagation de la Foi*.

fut aussi à la maison de Juilly que cette société dût ses premières et ses plus précieuses recrues dans Rocher (Aimé-Régis), élève de 1829 à 1831; Labarthe (Emile), élève de 1831 à 1832; de Montazet (Léon), de Ladoue (Edmond), Lamy (Théophile) et de Francheville (Jules) [1], élèves de 1828 à 1833.

II

Dans les armes :

Le prince Jérôme Bonaparte, quatrième frère de l'empereur Napoléon Ier, né à Ajaccio en 1784, élève du 27 décembre 1796 au 14 septembre 1798, roi de Westphalie de 1807 à 1813, gouverneur général des Invalides et maréchal de France sous la présidence de son neveu, et mort en 1860. Au milieu de toutes les grandeurs de sa fortune, il conserva toujours un souvenir affectueux de Juilly, se plut à s'entourer de ses anciens camarades, fut le membre le plus généreux de notre société amicale et, lors du banquet de 1850, se montra très peiné de n'avoir pas pu venir décorer de sa main son ancien maître, le P. Lefebvre.

Le colonel du génie Pierron de Montdésir (Auguste), élève de 1796 à 1807, † en 1871. Entré le premier à l'École polytechnique, il en était sorti également le premier.

Le général de division d'artillerie Thiry (Charles-Am-

1. M. de Francheville, mort en 1866, a laissé un recueil de poésies remarquables, intitulé : *Foi et Patrie*.

broise, élève de 1801 à 1804), membre de l'Institut, sénateur et grand officier de la Légion d'honneur.

Le général de division d'artillerie Thiry (François-Auguste, élève de 1802 à 1805), † en 1875, frère du précédent, commandant en chef de l'artillerie française devant Sébastopol, sénateur et grand officier de la Légion d'honneur.

Le général de division comte de Neuilly (Alphonse, élève de 1805 à 1807), † en 1853.

Le général Berryer (Hippolyte-Nicolas, né en 1795, élève de 1800 à 1807), † en 1857.

Le général Beauchamp Daulomieu (Charles-Henri-Emmanuel-Amédée, né à Orthez, élève de 1810 à 1813), † en 1878. C. ✻.

Le colonel Pesson (Victor, né à Tours en 1795, élève de 1807 à 1812), du 22e léger, tué devant Rome à la tête de son régiment, en 1849.

Le comte de Cambis-Alais (Charles-Pierre-Marie, élève de 1813 à 1816, † en 1866, C. ✻, et G. C. de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand). D'une des plus anciennes familles du Languedoc, il quitta Juilly à dix-sept ans, pour entrer à Saint-Cyr le premier de sa promotion. Il s'éleva rapidement aux grades supérieurs de l'armée, devint intendant militaire, puis intendant général inspecteur, et se fit remarquer, comme président du comité supérieur d'administration de la guerre, par la rectitude de son jugement, son intelligence des affaires et sa vigilance à pourvoir à tous les besoins du soldat [1].

1. Son frère aîné, le vicomte de Cambis-Alais d'Oms (Alphonse-Charles, élève de 1811 à 1816, † en 1867), sous-préfet de

Le général de brigade du génie Dumoiron-Parent (Charles-Louis), élève de 1814 à 1822, † en 1874.

Le général de brigade du génie Danet (Marie-Joseph-Hippolyte), de Lons-le-Saulnier, élève de 1815 à 1822, † en 1874, membre du comité des fortifications, C. ✱.

Le général de division Dubern (Prosper-Eugène), élève de 1819 à 1823, membre du comité de cavalerie, C. ✱.

Le général de division Jolivet (Charles), élève de 1822 à 1826, G. O. ✱.

Le général de division du génie Dubost (Félix), élève de 1823 à 1828, G. O. ✱. † en 1882.

Le général de division Metman (Louis-Jean), de Paris, élève de 1823 à 1825, G. O. ✱.

Le général de division comte Lepoitevin de la Croix (Louis) d'Angers, élève de 1826 à 1830. G. C. ✱.

Le général de division vicomte de Mirandol (Édouard-Joseph-Eugène), élève de 1828 à 1834, membre du comité de cavalerie, C. ✱. † en 1870.

Le général marquis de Toulongeon (Edmond), élève de 1828 à 1830, aide de camp de S. M. l'Empereur, C. ✱, † en 1868.

Le général de division de Potier (Charles-Marie-Fernand), élève de 1831 à 1835. G. O. ✱.

Le général de division marquis de Beaufort d'Hautpoul, élève de 1833 à 1837, G. O. ✱.

Le capitaine d'artillerie Tardif de Moidrey (Adrien-

Sainte-Affrique sous la Restauration, s'honora par sa fidélité à son serment, donna sa démission en 1830, et se retira à sa terre patrimoniale de Salindres, près Alais, où il consacra sa vie au service de sa famille, de ses concitoyens et des pauvres.

François-Marie), de Metz, élève de 1838 à 1840, O. ☼, devenu général en chef de l'armée impériale chinoise du Tché-Kiang, tué à la tête de ses troupes, sous les murs de Shao-Shin-Fou, le 19 février 1863.

Le général de Sonis (Louis-Gaston), né à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 25 août 1825, élève de 1838 à 1841, G. O. ☼, mort à Paris, le 15 août 1887.

Sorti de l'École Saint-Cyr dans la cavalerie, en 1846, il ne tarda pas à se faire remarquer, en France d'abord puis en Algérie, comme un officier d'élite. En 1859, lors de la campagne d'Italie, il prit une part décisive au succès de la bataille de Solférino par la charge qu'il exécuta à la tête de son escadron de chasseurs d'Afrique contre la réserve de l'armée autrichienne dont il réussit à rompre le redoutable carré. A la suite de ce brillant fait d'armes, il retourna en Afrique et, devenu commandant du cercle Laghouat, il refoula au désert la puissante tribu des Oulad-Sidi-Cheik, vainquit les révoltés de la frontière marocaine et montra les qualités d'un véritable homme de guerre dans les combats de Metlili en 1866 et d'Ain-Madhi en 1869. Promu général en octobre 1870, il fut rappelé en France dans ces jours de deuil, où déjà maîtresse de nos provinces de l'est et du nord, l'invasion allemande débordait sur le centre du pays.

A peine débarqué, il est investi du commandement du 17e corps et reçoit l'ordre de se porter en avant pour dégager l'armée de la Loire, enserrée dans le cercle de fer que forment autour d'elle les Bavarois et les Prussiens réunis dans les plaines de la Beauce. Dès le 24 novembre, vainqueur au combat de Brou, il rejette vers Châteaudun

l'aile gauche du duc de Mecklembourg qui menaçait de le tourner, et, huit jours après, il se couvre de gloire à Patay.

C'était le 2 décembre 1870. Son corps avait donné toute la journée ; la lutte avait été acharnée ; Loigny tenait encore. Les Allemands, malgré leur nombre et leur puissante artillerie, n'avaient pu s'emparer que d'une partie du village. Nos chasseurs et nos mobiles, retranchés au centre, dans le cimetière, balayaient toujours toutes les avenues ; mais ils commençaient à manquer de munitions. Il fallait les dégager avant la nuit ; le succès de la journée du lendemain était d'ailleurs à ce prix. Le général le tenta. Il n'avait plus sous la main qu'un régiment de recrues, jeunes et harassées par une marche forcée. Il les lance en avant ; mais bientôt, écrasés par le feu de l'ennemi, les soldats se couchent à terre et refusent d'avancer. Le général au désespoir s'élance alors, au galop de son cheval, au-devant du colonel de Charette qui venait d'être placé sous ses ordres. « Venez, colonel, lui dit-il : « ces jeunes gens ne veulent plus me suivre, montrons-leur « ce que peuvent des chrétiens et des hommes de cœur. » Et faisant déployer devant lui le fanion des zouaves pontificaux, la bannière du Sacré-Cœur, que leur avaient envoyée les religieuses de Paray-le-Monial, il se met à la tête de ces braves et jusqu'au moment où il tombe, la cuisse fracassée par un obus, il dirige en personne cette charge de Loigny, « désormais célèbre comme celles d'Inkermann et de Palestro, et qui eût décidé de la victoire, si deux bataillons seulement avaient secondé ce vaillant effort [1]. »

1. V. *Souvenir du régiment des zouaves pontificaux. Notes et récits*, réunis par le baron de Charette, in-fol., p. 47, 48 et 61.

C'est ainsi que cette bataille fut perdue pour nous ; mais les pertes énormes que nous avions infligées à l'ennemi le réduisaient à l'impuissance de profiter de son succès, et nous venions d'ajouter une page de plus à nos gloires militaires, gloires telles qu'au milieu même de nos désastres, Pie IX qui cherchait à faire entendre des conseils de paix aux belligérants, ne croyait pas devoir implorer la pitié du vainqueur en notre faveur, mais bien plutôt lui rappeler l'inamissibilité de nos vertus guerrières. « La France, écrivait-il, le 12 novembre 1870, à l'archevêque de Tours, Mgr Guibert, mort cardinal-archevêque de Paris, est cette nation dont la très grande noblesse d'âme et dont la valeur militaire consacrées par tant et de si grands monuments de gloire, ne peuvent être obscurcies par aucun événement contraire. » *Istam nationem cujus nobilissimi sensus et virtus militaris tot tantisque gloriæ monumentis commendata, adversis casibus obscurari non possunt.*

Amputé de la jambe gauche, privé du libre usage de son pied droit, qu'il avait eu gelé dans cet abandon de quinze heures où il avait été laissé sur le champ de bataille, par une nuit de glace et de neige, au milieu des morts et des mourants, l'héroïque mutilé trouva dans sa foi la force de continuer à se dévouer aux intérêts de notre armée, et pendant dix ans encore on le vit commander tour à tour les divisions de Rennes, de Saint-Servan, de Châteauroux et de Limoges, même après qu'à Rennes il se fût cassé la jambe droite d'une chute de cheval, et qu'en Lorraine sa jambe de bois se fût brisée. Ce martyre se prolongea dix-sept années, au bout desquelles il suc-

comba, le corps épuisé par la souffrance. Il avait à peine soixante-deux ans [1].

En apprenant sa mort, le général de Charette envoya à ses anciens zouaves ce télégramme :

« Châteauneuf en Bretagne, le 17 août.

« Le général de Sonis est mort ; il a reçu la récom-
« pense de son long martyre. Il m'écrivait quelques jours
« avant Patay : « Tout doit être commun entre nous :
« joies, douleurs, sacrifices. » A lui revient l'honneur
« d'avoir déployé la bannière du Sacré-Cœur sur ce même
« champ de bataille où, quatre siècles auparavant, flottait
« la bannière de Jeanne d'Arc. C'est au milieu de nous
« qu'il est tombé, soldat de la France, soldat de Dieu.
« Toute sa vie peut se résumer en ces deux mots :
« honneur et sacrifice.

« *Signé :* CHARETTE. »

Ces quelques lignes, écrites de la main du héros de Mentana à la louange du général, reproduisent bien les deux traits distinctifs de sa mâle figure. Toute sa vie, en effet, il a su allier le plus intrépide courage à la foi la plus vive et, selon l'expression de son éloquent panégyriste, « porter l'un et l'autre au degré de l'héroïsme ». « En lui, dit encore Mgr Freppel, nous avons vu revivre les Bayard, les Catinat, les Drouot, toute cette lignée de capitaines pour lesquels la croix et l'épée étaient le double symbole

1. Son corps repose dans la crypte de l'église de Loigny, au milieu de ses compagnons d'armes, et près du champ de bataille de Patay où il s'est illustré.

d'un même sacrifice[1] », et il a été pour notre génération sceptique, trop portée par l'esprit de secte à séparer l'idée de la vaillance de celle de la piété chrétienne, un exemple éclatant de ce que peut cette piété pour fortifier le courage, exalter le patriotisme, sauvegarder l'honneur, en un mot, pour élever l'homme jusqu'à la vraie grandeur[2].

Le général de division Brière de l'Isle (Gaston), élève de 1839 à 1841, ancien commandant en chef de l'expédition du Tonkin, G. O. ❋.

Et le général de division de Cools (Amédée), élève de 1840 à 1843, G. O. ❋.

1. *Eloge funèbre du général de Sonis*, par Mgr Freppel, évêque d'Angers. V. l'*Univers*, du 24 septembre 1887.

2. « Au plus fort de ses expéditions d'Afrique, le général trouvait le moment de réciter son chapelet chaque jour, communiait tous les dimanches, jeûnait trois fois par semaine et mettait à suivre la règle du Tiers-Ordre du Carmel autant de zèle et de fidélité qu'il en montrait dans le service de son pays. (*Même éloge.*)

A Solférino, il fait le signe de la Croix et s'élance en avant, électrisant ses hommes par son irrésistible ardeur. La nuit qui précède Patay, il communie dans la petite église de Saint-Péravy avec plusieurs de ses officiers en leur disant : « Quand on porte Dieu dans son cœur, on ne capitule jamais. » Le lendemain, au moment de son amputation, il remercie Dieu de l'avoir jugé digne d'unir ses souffrances à celles du divin Crucifié ; et le chirurgien qui va l'opérer recueille de sa bouche ces belles paroles : « *Coupez ma cuisse s'il le faut, mais laissez-en assez pour que je puisse remonter à cheval et servir encore mon pays.* » Et plus tard, en 1880, quand sont rendus les funestes décrets d'expulsion des religieux et que l'ordre de les exécuter, par respect pour ses convictions, passe par-dessus lui et est envoyé aux troupes placées sous ses ordres, il préfère, quoique sans fortune, résigner son commandement que de sembler s'associer, même indirectement, à cette mesure inique et, en faisant part de sa résolution à son chef hiérarchique, il lui ajoute : « En entrant dans l'armée, j'ai fait le sacrifice de ma vie ; mais je n'ai pas entendu faire celui de mon honneur ; et je veux, faute d'autre chose, laisser à mes enfants un nom respecté. »

Et dans la marine :

Le vice-amiral baron de Bergasse du Petit-Thouars (Abel-Nicolas-Georges-Henri) élève de 1841 à 1845, G. O. ✻.

III

Dans les lettres :

Turpin (Charles-Jean ✻, né en 1790, et élève de 1800 à 1806, † en 1873), le Nestor vénéré de notre muse juliacienne,

> Qui, tant de fois, plein d'une noble ardeur,
> Orna de ses traits fins notre vieille chronique.
>
> GUÉRIN. Banquet de 1862.

Forcé, par des motifs de santé, de s'éloigner du barreau où il s'était fait remarquer, il trouva dans la culture des lettres la joie et l'honneur de sa vie. Il est l'auteur des *Tableaux de l'Evangile*, poème plein de charme religieux, remarquable par l'harmonie du rythme, la beauté des images et la noblesse du style, dans lequel il a retracé les principales scènes de la vie du Sauveur.

Barthélemy (Joseph-Marcel-Auguste ✻, né à Marseille en 1796, élève de 1808 à 1810, † en 1867). Né avec un grand talent poétique dont il n'usa pas toujours avec assez de retenue, il en affaiblit la puissance par les brusques retours de sa vie politique et l'inconstance de ses opinions. Tour à tour hostile et sympathique à la dynastie des Bourbons et à celle de Juillet, il débuta, en 1820, par des vers satiriques contre les Capucins et les hauts fonctionnaires, fit ensuite une *Ode sur le sacre de Charles X* et renouvela ses agressions contre le pouvoir dans son

poème héroï-comique : *la Villéliade*, qu'il composa avec son compatriote Méry. Après 1830, il publia sa *Némésis*, satire politique qui eut un grand retentissement. Il la donna de semaine en semaine, de 1831 à 1832, et la fit suivre, au grand étonnement du public, d'une *justification de l'état de siège.* Plus tard, après sept ans de silence, il essaya de la continuer; mais il n'obtint plus le même succès. Le caractère général de sa poésie est la facilité, l'éclat et l'énergie; mais si sa verve, ordinairement agressive et mordante, est quelquefois d'une violence telle qu'elle ferait croire « qu'il poursuit l'homme dans le vice beaucoup plus que le vice dans l'homme[1] », elle se revêt de douceur et même de sensibilité lorsqu'il chante les heureuses années de sa vie de collège. Et celui, qui en rêvant à son cher Juilly, s'écriait :

Dans ce cercle où du monde expire le tumulte,
Nos cœurs reconnaissants te réservent un culte.

disait aussi, en annonçant la formation de notre Société amicale et de notre caisse de secours :

Fondons un point d'appui pour toute décadence;
Que Juilly pour Juilly soit une Providence;
Tant qu'il nous restera de quoi manger du pain,
Qu'un frère de Juilly ne meure pas de faim,

et ajoutait, avec cette délicatesse du cœur que connaît seule la charité :

Ceux qui de ce trésor seront dépositaires,
Connaitront seuls aussi, sans les trahir jamais,
Les noms juliaciens qu'atteindront nos bienfaits;
Pour nous qui souscrivons à cette sainte quête,
Laissons à l'infortune un voile sur la tête;

1. Geruzez, *Essais d'histoire littéraire,* p. 396.

Que nos dons fraternels, en s'étendant sur eux,
Connaissent le malheur et non les malheureux.

Pichot (Amédée, né à Arles en 1796, élève de 1805 à 1812, ✻, † en 1877)[1]. A l'issue de ses classes, il resta quelque temps encore à Juilly comme professeur de la langue anglaise qu'il possédait à fond, se fit ensuite recevoir docteur en médecine et se fixa à Paris pour s'y adonner tout entier à la culture des lettres. Plusieurs voyages qu'il fit en Angleterre le mirent en relation avec Wordsworth, Coleridge, lord Macaulay, O'Connell et surtout avec Walter Scott dont il devint l'ami et dont il a traduit les romans. Il est l'auteur de nombreux ouvrages, entre autres : d'un *Voyage pittoresque en Ecosse*, d'un *Essai* remarquable *sur le caractère et le génie de lord Byron*, des *Personnages de Shakspeare*, d'une *Histoire de Charles-Edouard*, dernier prince de la maison des Stuarts, d'une *Chronique de Charles-Quint*, louée par Prescott, du *Perroquet de Walter Scott*, recueil de romans littéraires, et des *Arlésiennes*, mélanges de poésies et de biographies en prose. Ecrivain de talent, d'un style sobre et pur, souvent animé par les traits d'une fine raillerie, Amédée Pichot a été, pendant les trente-

1. Nous nous reprocherions de ne pas ajouter ici à ces trois noms ceux de tous nos condisciples qui ont trouvé dans leur cœur juliacien des accents poétiques applaudis à ce banquet annuel de la fraternité du collège,

Qui commence au potage et finit par des vers;

Barthélemy, B. de 1838;

et de ne pas nommer : Bressier André, ancien Directeur des domaines, élève de 1781 à 1784, qui, à quatre-vingts ans, nous envoyait encore, au banquet de 1848, un doux souvenir de Juilly; Dupré de Saint-Maur, homme de lettres, ancien député et secré-

quatre dernières années de sa vie, le rédacteur en chef de la *Revue britannique*, dont les travaux ont le plus contribué à propager en France la connaissance et le goût de la littérature anglaise.

Le marquis de Mirville (Eudes-Jules-Charles, né à Filières (Seine-Inférieure), élève de 1812 à 1818, † en 1873). Issu d'une noble famille de Normandie, qui compte des Plantagenets parmi ses ancêtres, et neveu du conseiller d'Eprémesnil, il a consacré sa vie, sa fortune et ses talents à la défense des grands intérêts catholiques.

taire général de la Préfecture de police, élève de 1787 à 1791, mort en 1854, qui, jusqu'à la fin de sa vie, s'associa à nos toats par de gracieuses épîtres;

Loraux Michel, élève de 1791 à 1795;

Julliot Charles, un des amis du prince Jérôme sur les bancs du collège, élève de 1796 à 1800;

Delon de la Comble, ancien banquier, élève de 1801 à 1807, † en 1851;

Guérin, ancien notaire, élève de 1801 à 1807, le chantre regretté des *Souvenirs de Juilly*;

Le marquis de Castillon Saint-Victor, ancien sous-préfet, élève de 1808 à 1811, décédé;

Gérin, ancien notaire à Paris, élève de 1801 à 1809, † en 1864, vice-président de notre association amicale;

Poirée Sainte-Aurèle (Jean-Pierre, élève de 1806 à 1814, † en 1855), le poète des Antilles, dont nous avons fait connaître les œuvres (p. 361);

Le comte Henri de Villermont, élève de 1805 à 1812, mort en 1850,

> Qui entonnait toujours quelque vive chanson
> Mêlée au vin mousseux dont il *fut* l'échanson;
>
> Barthélemy. B. de 1846;

Bourjot Saint-Hilaire (Alexandre-Aimé, élève de 1808 à 1817), docteur en médecine;

Nancey Fortuné, élève de 1809 à 1814;

Bernard Alphonse, élève de 1809 à 1817, † en 1879, le premier organisateur de nos banquets et le secrétaire archiviste de notre société;

Bordes (Adolphe-Charles-Nicolas, élève de 1814 à 1822), con-

Le plus important de ses ouvrages : *des Esprits et de leurs manifestations diverses*, établit, par des faits irréfragables, l'existence du surnaturel dans l'histoire du genre humain, contre l'opinion de l'école naturaliste qui ne voit de réalités que dans ce qui tombe sous l'observation sensible; c'est un livre plein de science et d'érudition, qui est en même temps un des monuments les plus considérables de l'apologétique contemporaine.

Lebas (Philippe, né à Paris en 1794, élève de 1806 à 1810, † en 1860). Fils du conventionnel de ce nom, il

servateur des hypothèques, qui a fait don au collège d'un recueil de ses poésies;

Le comte de Belhade de Rochefort, élève de 1815 à 1820, † en 1865, notre plus gai chansonnier après son ami de Villermont;

Barthélemy (Désiré-Remy), ancien maître des requêtes, élève de 1817 à 1824, et auteur d'un petit recueil de poésies fugitives dédiées *à ceux qui chantent encore;*

Armet de l'Isle (Edme-François-Joachim, élève de 1818 à 1825). † en 1879 conseiller à la Cour impériale de Paris, qui, au banquet de 1861 qu'il présidait, nous reporta, par ses vers justement applaudis,

> A nos premiers chagrins, à nos premiers succès,
> A ces premiers bonheurs seuls exempts de regrets;

Levavasseur (Gustave, élève de 1833 à 1837), homme de lettres, l'un de nos poètes les plus applaudis à nos banquets;

Mony (Adolphe, élève de 1845 à 1848 et docteur en médecine), le poète du moderne Juilly dont la muse élégante a chanté aussi « le moyen âge et les temps fabuleux du collège » dans le poème auquel nous nous sommes plu à faire quelques emprunts;

Mohler (Victor, élève de 1841 à 1847), qui a su disputer à son ami Mony

> L'honneur d'être à son tour chroniqueur de Juilly;

et Dufresne Henri, élève de 1852 à 1861, qui a fort bien appris de ses aînés

> . . . . . . à chanter son berceau [1].

1. Banquet de 1865, p. 40.

quitta le collège pour s'engager dans la marine et passer, trois ans après, dans l'armée de terre. En 1820, il fut choisi par la reine Hortense pour faire l'éducation de son plus jeune fils, l'empereur Napoléon III, et ne revint en France qu'en 1828. Reçu alors docteur et agrégé des lettres, il fut chargé d'une division au lycée Saint-Louis. En 1830, il prit une part active à la Révolution de Juillet et devint maître de Conférences à l'Ecole normale où il enseigna l'histoire, la langue et la littérature grecques. Elu membre de l'Académie des inscriptions en 1838, il fit de 1843 à 1845 un voyage scientifique en Grèce et en Asie Mineure, dont il publia la relation. Helléniste et archéologue distingué, il a écrit de savants ouvrages sur l'épigraphie et les antiquités grecques et romaines. Il a aussi dirigé la rédaction des *Annales historiques* et du *Dictionnaire encyclopédique de l'histoire de France*, et publié plusieurs ouvrages élémentaires sur les littératures grecque et romaine et sur la langue allemande. Mais l'exagération de ses opinions politiques se montre dans presque tous ses écrits; et il manque de mesure dans l'appréciation des événements de la Révolution. Les pensées de foi de son enfance se réveillèrent à ses derniers moments : il mourut chrétiennement entre les bras de l'abbé Christophe, décédé lui-même évêque de Soissons.

Reybaud (Marie-Roch-Louis, né à Marseille en 1799, élève de 1813 à 1815, † à Paris, le 29 octobre 1879). Fils d'un négociant qui le destinait au commerce, il fit d'abord plusieurs voyages en Amérique et dans le Levant, et vint, en 1828, à Paris, pour suivre la carrière des lettres et entrer dans les rangs de l'opposition libérale.

Publiciste de talent, il écrivit, après 1830, dans *la Tribune*, *le Corsaire*, *le Constitutionnel*, dont son frère Charles, aussi élève de Juilly, fut pendant dix ans le rédacteur en chef, et, sous le pseudonyme de Léon Durocher, dans *le National.* Ami et compatriote de Barthélemy et de Méry, il travailla avec eux aux premiers numéros de *la Némésis* et au poème héroï-comique : *la Dupinade*, publia ensuite *la Relation du voyage de Dumont-Durville et d'Alcide d'Orbigny*, et dirigea la rédaction de *l'Histoire scientifique et militaire de l'expédition d'Egypte*. En 1836, il commença, dans *la Revue des Deux-Mondes*, une série d'*Etudes sur les socialistes modernes*, exposition savante et réfutation aussi victorieuse que piquante de toutes les utopies sociales de notre époque, qui lui valurent, en 1840, son entrée à l'Académie des Sciences morales et politiques, et, en 1841, le grand prix Monthyon de l'Académie française. On lui doit encore d'autres ouvrages, dont le plus célèbre est *Jérôme Paturot* à la recherche d'une position sociale, peinture spirituelle et fidèle des mœurs françaises après la révolution de Juillet. Dès 1846, la droiture de son âme s'indigna des tendances anarchiques de l'opposition, et il rompit avec elle. Élu député de Marseille, il soutint de ses votes la politique conservatrice. Après 1848, il fut un des représentants des Bouches-du-Rhône aux deux Assemblées Constituante et Législative, se tint à l'écart dans les rangs du parti de l'ordre, et, après le coup d'État, rentra dans la vie privée.

Roger de Beauvoir (Eugène-Auguste Roger de Bully, dit), homme de lettres, né en 1804, élève de 1817 à 1821,

† en 1866. Écrivain fort engoué du romantisme, il a réussi dans la peinture des mœurs du moyen âge. Ses principaux romans sont : *l'Ecolier de Cluny*, *le Chevalier de Saint-Georges* et *Ruysch*, histoire hollandaise du dix-septième siècle. Il est aussi l'auteur de quelques poésies : *les Meilleurs Fruits de mon panier*, *la Cape et l'Epée* et *les Œufs de Pâques.*

Et le comte d'Escayrac de Lauture (Pierre-Henri-Stanislas, né en 1826 et élève de 1835 à 1842). Voyageur déjà renommé, il accepta, en 1856, la conduite, que lui offrit le vice-roi d'Égypte, d'une expédition à la recherche des sources du Nil; et, en 1860, il fit partie de la commission scientifique attachée à notre armée de Chine. Ce fut à la suite de cette expédition, où il tomba entre les mains de l'ennemi qui lui fit subir d'horribles tortures, que l'Empereur le nomma commandeur de la Légion d'honneur. Il a écrit ses relations de voyage dans un style élégant et facile qui ajoute encore à leur intérêt; ce sont : une *Etude sur le Kordofan*, *le Désert et le Soudan*, une *Notice sur le Belad-ul-Djérid*, un *Mémoire sur le Bragle* ou *l'Hallucination dans le désert* et des *Mémoires sur la Chine.* Il a laissé également à la Société de Géographie, dont il était un des membres les plus distingués, la collection manuscrite, composée par lui, des vocabulaires des *dix langues* parlées dans l'Afrique septentrionale et orientale, et une étude comparative sur ces dix langues. Il est mort à quarante-deux ans, en 1868, fidèle à sa devise : *Aperire terram gentibus*[1].

1. V. la *Notice* sur ses voyages et ses travaux, par V. A. Malte-

IV

Dans les sciences et dans les arts :

Onfroy de Bréville (Stanislas), de Nantes, élève de 1807 à 1812, † en 1875. Ancien inspecteur général des ponts et chaussées et ingénieur en chef du chemin de fer du Nord, il a été directeur de l'École impériale des Ponts et Chaussées de 1867 à 1869, C. ✻.

Clapeyron (Benoît-Paul-Émile, né à Paris en 1799, élève de 1808 à 1814). A sa sortie des Écoles polytechnique et des Mines, il fut envoyé par le gouvernement à Saint-Pétersbourg, où il fonda l'École des Travaux publics, dont la réputation est aujourd'hui européenne. Rentré en France en 1830, il dirigea, comme ingénieur, l'établissement des chemins de fer de Saint-Germain et de Versailles, coopéra aux études et à l'exécution de ceux des lignes du Midi, et fut un des maîtres les plus étudiés dans l'art de ces admirables constructions qui font rechercher nos ingénieurs par tous les États de l'Europe. Ses beaux travaux sur l'*Equilibre intérieur des corps solides* et sur la *Théorie mécanique de la chaleur*, les développements qu'il donna aux machines locomotives et à l'emploi du fer dans les travaux publics, lui méritèrent l'insigne honneur de remplacer, en 1856, l'illustre Cauchy à l'Académie des Sciences. Il est mort, en 1864, dans les sentiments chrétiens de toute sa vie[1].

Brun, dans le *Bulletin de la Société de Géographie*, février 1869, p. 168.

1. Son fils (Georges-Arthur ✻, élève de 1843 à 1852), a fait la campagne du Mexique comme officier d'ordonnance du maréchal Bazaine.

Cavalier (Albert-Adolphe, né en 1805, élève de 1818 à 1822). Admis un des premiers à l'École polytechnique, après avoir fait son droit par respect pour la volonté de son père, il devint ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, et en dirigeait l'École depuis 1855, lorsqu'il mourut en 1864.

Pommier (André, de Solers, élève de 1807 à 1812, † en 1866), de la Société des Économistes et rédacteur en chef de *l'Echo agricole*, journal qu'il a su rendre utile à la science si importante de l'agriculture pratique.

Armand (Paul-Alfred, né en 1805, élève de 1816 à 1822), architecte, O ✻. Il a construit les gares de Saint-Germain, de Versailles, d'Arras, de Lille, d'Amiens et de Saint-Quentin, et, en dernier lieu, le grand hôtel du Louvre.

Régnier de la Brière (Philoclès-François-Joseph, né en 1807, élève de 1814 à 1822, † en 1885 ✻). Sociétaire de la Comédie-Française depuis 1834, et professeur de déclamation au Conservatoire depuis 1854, il a signé, avec Paul Fouché, la comédie de *Joconde*, a travaillé à la composition de plusieurs des pièces qui ont fait son succès d'acteur, a écrit, dans le Dictionnaire intitulé : *Patria*, l'histoire du Théâtre, et a laissé des *Souvenirs et Etudes du théâtre* et des *Mémoires*. Il a honoré sa profession par la dignité de sa vie, la distinction de son talent et le mérite de ses œuvres littéraires.

Chabouillet (Pierre-Marie-Anatole, né en 1814, et élève de 1825 à 1828, ✻). Président de la Société des Antiquaires de France et conservateur du département des Médailles et des Antiques à la Bibliothèque impériale,

il a concouru à la rédaction du *Trésor de Numismatique et de Glyptique* de M. Ch. Lenormand et est un des collaborateurs des *Revues de Numismatique et d'Archéologie*. Il a publié un excellent *Catalogue des Emaux et des Camées*.

Galichon (Émile-Léonard, né en 1829, élève de 1839 à 1847, † en 1875). De 1861 à sa mort, il a été le rédacteur en chef et le directeur effectif de la *Gazette des Beaux-Arts*, revue importante et justement estimée, qui a déjà bien mérité des lettres en développant, par le talent de sa rédaction, un genre nouveau de littérature, celui de la littérature artistique, et encore plus des arts, dont elle répand le goût et fait apprécier les œuvres par la sûreté, l'élévation et l'impartialité de sa critique.

Et Belly (Léon, né à Saint-Omer en 1827, élève de 1842 à 1843, † en 1877). Peintre de paysage et de genre et élève de Troyon, nul mieux que lui n'a su, depuis Marilhat, rendre la poésie du soleil et de la terre d'Égypte. Ses paysages, exécutés avec une grande habileté, unissent la finesse des tons, le charme du coloris et la correction des formes à une heureuse harmonie des lignes et à un effet de lumière savamment composé; leur vérité est saisissante, leur relief incomparable. La *Nuit au désert du Sinaï*, les *Femmes fellahs au bord du Nil*, la *Femme au coquillage*, les *bords de la Seine à Fontainebleau*, la *Chaussée de l'Etang*, l'*Effet d'automne à Mont-Boulan*, cette perle exquise qui a nom la *Chaumière normande* et surtout la *Caravane*, œuvre magistrale qui, dans son genre, n'a pas été dépassée et qui orne aujourd'hui l'une des galeries du Louvre, son

des toiles de premier ordre qui assurent à Belly un rang élevé dans l'école française du dix-neuvième siècle.

V

Dans la politique et l'administration :

Bérard (Auguste-Simon-Louis, né à Paris, en 1783, et élève de 1797 à 1800). Fils du fondateur de la dernière Compagnie des Indes guillotiné en 1794, il sortit de l'École polytechnique en 1809, entra au conseil d'État, dont il devint conseiller, créa les forges d'Alais et la première compagnie d'éclairage au gaz de Paris, et fut nommé député en 1827. Après 1830, il devint directeur général des Ponts et Chaussées, et, en 1839, il obtint de M. Molé la recette générale du Cher. Il a publié des *Souvenirs historiques sur la révolution de* 1830, et un *Essai bibliographique sur les éditions des Elzevir.*

Le comte de Lamarre (Achille-Joseph, né en 1790, élève de 1797 à 1801, † en 1872). Il fit les guerres de l'Empire, se distingua dans la campagne de Saxe, où il fut nommé officier de la Légion d'honneur, donna sa démission de colonel d'État-major en 1832, et fut nommé sénateur en 1852.

Le comte d'Hauterive (Auguste Blanc de la Nautte, élève de 1811 à 1814), C. ❋, ancien chef du cabinet de Talleyrand, sous-directeur au ministère des affaires étrangères et député [1].

1. Un grand nombre d'anciens élèves de Juilly ont toujours fait partie de nos Assemblées législatives. On en comptait plus de vingt-cinq à la première Assemblée constituante de 1789,

Donné (Marie-François-Alfred, de Noyon, élève de 1812 à 1815), ancien inspecteur général des écoles de médecine et recteur de l'Académie de Montpellier, O. ✱.

Dariste (Jean-Baptiste-Auguste, né à la Martinique en 1807 et élève de 1816 à 1824). Président du conseil d'administration de la société civile du collège, mort à son château de Bilàa (Basses-Pyrénées) le 8 mars 1875, G. O. ✱.

Fils d'un médecin célèbre et dont la mémoire est encore vénérée dans cette colonie, il fit avec succès toutes ses études à Juilly et se fit recevoir ensuite avocat. En 1830, il se fixa dans un domaine patrimonial, en Béarn, où il épousa la fille du général baron Lamarque d'Arrouzat, se livra à l'étude des sciences agricoles et économiques, et bientôt après, nommé maire de Lalongue et membre du Conseil général des Basses-Pyrénées, il était déjà président de ce Conseil, lorsque éclata la Révolution de 1848. Envoyé alors à la Constituante par 45,000 suffrages de ses concitoyens, il devint l'un des chefs les plus énergiques du parti de l'ordre, fut un des membres les plus influents de la réunion politique de la rue de Poitiers et l'un des promoteurs de l'expédition de Rome. Réélu à la Législative, il demeura fidèle au drapeau conservateur et vota la suppression des clubs. Au 2 décembre, il fut nommé membre de la commission consultative, puis conseiller d'État. Chargé, en 1853, de

vingt à la Chambre des députés, en 1832 (note à la suite d'une pièce de vers lue au banquet de 1833, par M. Petit, alors conseiller à la Cour royale de Paris et député de Loir-et-Cher), et quinze environ à l'Assemblée de 1848.

l'une des inspections générales extraordinaires des préfectures et des départements, il fut élevé, à la suite de cette mission, à la dignité de sénateur et reçut, en 1859, la croix de commandeur de la Légion d'honneur. M. Dariste remplit également les fonctions de président du Comité consultatif des colonies depuis sa création en 1854, et, après la mort de M. Thouvenel, celles de président du conseil d'administration des chemins de fer de l'Est. Il parvint à cette haute position par son mérite, et l'élévation de son caractère, ses talents d'administrateur et d'homme d'État, et par la justesse de ses opinions sagement progressives; et il ne s'en prévalut que pour rendre plus de services et mieux défendre la cause du droit et de la vérité. Enfin nommé président de la Société juliacienne, à la formation de laquelle il avait pris une grande part, il se dévoua à sa direction et à la défense de ses intérêts avec une sollicitude et une abnégation qu'elle ne saurait oublier.

Le comte de Champagny (Nompère-Paul-Jérôme-Marie, élève de 1822 à 1824), l'un des fils du duc de Cadore, député des Côtes-du-Nord en 1857 et depuis 1865 chambellan de l'Empereur.

Le comte Dubois (Eugène-Joseph-Napoléon-Louis, né à Paris, élève de 1820 à 1824). Fils du comte Dubois, préfet de police et conseiller d'État à vie sous le premier Empire, il entra de bonne heure au conseil d'État en qualité d'auditeur, y devint maître des requêtes et, après avoir rempli les fonctions de Directeur des travaux publics en Algérie et des chemins de fer au ministère des travaux publics, rentra au conseil d'État, en 1859,

comme conseiller attaché à la section du contentieux.

Le vicomte du Martroy (Emmanuel-Camus, de Guéret, élève de 1821 à 1827), longtemps maître des requêtes et organe éloquent du ministère public au contentieux, et conseiller d'État depuis 1856.

Le baron Mercier de Lostende (Edouard-Henri, élève de 1826 à 1829, † en 1886), notre ancien ministre plénipotentiaire aux États-Unis et, de 1864 à 1870, notre ambassadeur à Madrid, grand officier de la Légion d'honneur.

De Parieu (Marie-Louis-Pierre-Félix Esquirou, né à Aurillac en 1815 et élève de philosophie de 1830 à 1831)[1]. Membre distingué de la conférence des hautes études de Juilly, où il remporta la première médaille, il révéla, dès lors, les qualités d'un esprit solide et juste, observateur et avide de savoir. A sa sortie du collège, il songea à entrer à l'Ecole polytechnique, mais sa santé l'ayant obligé d'interrompre ses études mathématiques, il se livra à celles du droit, de l'économie politique et de la philologie, et, reçu avocat, se fit un nom au barreau de Riom, où il épousa M[lle] Durant de Juvisy, de la famille de Pascal. Élu représentant du Cantal à la Constituante de 1848, il s'y fit remarquer par un discours sur le droit de l'Assemblée de nommer le Président de la République que M. de Lamartine voulait faire élire par le suffrage universel. Réélu à la Législative, il fut un des hommes

1. Il avait fait ses humanités au collège royal de Lyon, sous la surveillance du censeur des études de ce collège, M. Vincent de Gourgas, qui lui portait une affection particulière, et qu'il suivit à Juilly après les événements de 1830.

les plus influents du grand parti de l'ordre, et investi, le 31 octobre 1849, du portefeuille de l'instruction publique et des cultes, il le garda jusqu'en 1851, et signala son court ministère par d'importants résultats. Il apposa son nom à la grande et bienfaisante loi du 15 mars 1850 sur la liberté d'enseignement[1] qu'avait préparée son prédécesseur, M. de Falloux, et rendit à l'Église de France des services signalés qui lui valurent la reconnaissance de son Épiscopat : il en reçut un précieux témoignage de la part de l'un de ses membres les plus éminents, le cardinal Pie, évêque de Poitiers. A la nouvelle de sa retraite, le cardinal adressa à son ancien chef de cabinet, M. Eugène Rendu, la lettre suivante :

« Seriez-vous assez bon, mon cher Eugène, pour « exprimer à M. de Parieu tout le regret que j'ai de le « voir remplacé. Chargé de pourvoir aux intérêts les plus « importants de la sainte Église de Dieu, il l'a fait avec « une délicatesse de conscience et une pureté de foi « qui honoreraient un évêque ministre, combien plus un « homme du monde! La moindre chose, faite pour la « cause sacrée de Notre-Seigneur Jésus-Christ, obtient, « dès ce monde, de grandes récompenses. M. de Parieu « peut se flatter d'avoir beaucoup acquis, pour lui et les « siens, dans son trop court passage à un ministère qui lui

1. Le 6 mars 1887, à la séance anniversaire de la fondation de la nouvelle Académie Malebranche à laquelle il assistait, M. de Parieu, remercié par M. Calla d'avoir doté la France de cette loi, lui répondit : « C'est le souvenir de l'éducation que j'ai « reçue à Juilly qui m'a fait comprendre le bienfait de la liberté « de l'enseignement, et m'a encouragé à la donner à mon pays. » Nobles paroles qui honorent également notre illustre condisciple qui les a prononcées, et notre cher collège qui les a inspirées.

« a donné l'occasion d'engager envers lui la reconnaissance « même de Dieu[1]. » Un tel hommage est un honneur et une gloire pour l'homme public qui l'a mérité. Nommé, en 1852, président de la section des finances du conseil d'État, il obtint la présidence de ce grand corps politique en 1855 et la conserva jusqu'à la chute de l'Empire. Grand'croix de la Légion d'honneur, de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand et de la plupart des autres ordres étrangers, il est aussi membre de l'Institut, de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1856. Il est l'auteur d'études historiques et critiques *sur les Actions possessoires*, qui font autorité au palais, d'une *Histoire des impôts généraux sur la propriété et le revenu*, d'un *Traité des Impôts*, considérés sous le rapport économique et politique en France et à l'étranger, qui a été traduit en italien; d'un remarquable ouvrage sur les *Principes de la science politique* et d'une *histoire* politique de *Gustave-Adolphe*. C'est à lui encore qu'est due la première idée de l'unité du système monétaire international, dont la réalisation est actuellement à l'étude.

Le comte de Comminges Guitaut (René, élève de 1832 à 1840), ministre plénipotentiaire de France à Bruxelles, O. ✻.

Guillaume d'Auribeau (Camille, de Châtillon-sur-Seine, neveu de M. l'abbé Bautain, élève de 1841 à 1842) † en 1883, C. ✻. Après s'être fait recevoir avocat, il fut choisi par M. Léon Faucher, alors ministre de l'intérieur, pour

1. V. *l'Histoire du cardinal Pie*, évêque de Poitiers, par Mgr Baunard, t. Ier, p. 447. 2e édition. Oudin, éditeur. Paris.

son secrétaire particulier et devint secrétaire du tribunal des Conflits. Nommé ensuite sous-préfet d'Etampes, puis successivement préfet des Basses-Alpes en 1855, des Landes en 1858, de la Haute-Vienne en 1861 et, en 1862, des Basses-Pyrénées, il devint conseiller d'État et directeur général du ministère de l'Intérieur.

Jacobs (Victor, élève de 1850 à 1853), avocat, député d'Anvers et ministre de l'Intérieur de Belgique en 1884.

Engelhardt (Edouard), né à Rothan (Vosges), le 15 mai 1828, élève de 1841 à 1847. C. ✻.

Entré dans la carrière diplomatique, après avoir fait son droit à Strasbourg, il franchit rapidement les divers degrés de la hiérarchie consulaire. A vingt-sept ans, il gérait déjà par intérim le Consulat général de Londres, lorsqu'il fut délégué à la Commission européenne du Danube comme plénipotentiaire de la France; et c'est en cette qualité qu'il signa, le 2 novembre 1865, la convention internationale qui régit encore aujourd'hui la navigation du bas Danube. De 1867 à 1874, il a été notre représentant en Serbie, où il fut élevé au grade de ministre plénipotentiaire; et, en 1884, il a été délégué à la conférence de Berlin pour concourir au règlement des diverses questions relatives au Centre africain, et a pris une part active aux négociations qui ont abouti à l'acte général de Berlin, du 24 février 1885.

Il a su mettre à profit ses longs séjours sur les bords du Rhin et dans l'Europe orientale, en composant deux importants ouvrages qui font autorité sur les sujets qu'il y traite[1] :

1. V. Ch. Calvo : *Dictionnaire du droit international,* public et privé, t. Ier, p. 293. Paris, Guillaumin, 1885.

L'un, du *Régime conventionnel des fleuves internationaux*, qui présente l'histoire succincte du droit fluvial depuis les Romains jusqu'à nos jours, pose les principes qui régissent les fleuves internationaux et résume ces règles sous forme de convention générale;

L'autre : *la Turquie et le Tanzimat*, ou l'histoire des réformes dans l'empire ottoman, depuis 1826 jusqu'à ces dernières années; œuvre considérable et toute nouvelle qui intéresse le droit international non moins que la diplomatie et dont la conclusion est que « si l'empire turc, menacé d'une imminente expropriation, a trouvé dans le Tanzimat une sauvegarde relative, c'est-à-dire un répit, il n'y a trouvé que cela... et que l'on doit prévoir le jour où les fils d'Osman, successivement refoulés dans leurs premières limites, auront disparu du continent, entre le régime condamné de la force dont ils vivaient et le règne de l'inévitable civilisation que leur instinct repousse ».

Entre temps, M. Engelhardt s'est livré encore à des études archéologiques, et son nom restera attaché à la découverte du camp romain de Troesmis, dans la Dobrutcha.

Stourm (René, élève de 1848 à 1855), ancien inspecteur des finances et administrateur des contributions indirectes, professeur à l'Ecole des sciences politiques, ❋, a publié un remarquable ouvrage sur les *Finances de l'ancien régime et de la Révolution*[1]. Cette savante étude des origines de notre système financier

1. 2 vol. in-8°. Paris, 1885, Guillaumin, éditeur.

actuel comble une lacune importante que l'on avait à regretter dans l'histoire de cette dramatique époque.

Examinant une à une les différentes branches de notre régime fiscal, il les suit dans leur perfectionnement successif jusqu'aux lois en vigueur; il indique par quelles séries d'efforts et de transformations les abus de l'ancien régime : — « l'arbitraire dans la répartition des tailles, dans la distribution du fardeau de la collecte et dans l'exercice des poursuites; l'absence de budgets et de comptes, le manque de publicité, l'insuffisance des chambres de comptes, la suspension des paiements, la réduction des rentes, le retard dans l'acquittement de leurs arrérages, etc., » — ont fait place à la législation financière qui nous régit et dont « le respect des contribuables, l'égalité de chacun devant l'impôt, l'ordre et le contrôle des budgets et des comptes, la fidélité de l'Etat à ses engagements et la souveraineté immuable de la loi », forment les principes essentiels; il établit ainsi historiquement que la majeure partie de ces réformes sont l'œuvre de Louis XVI, dont le règne forme une des plus belles époques de notre histoire[1], que les autres, dont nous sommes redevables à la Constituante, avaient été préparées par les travaux de Turgot, de Necker, de l'Assemblée des notables et des assemblées

1. C'est aussi son édit de 1780 qui avait aboli *la Torture*, onze ans avant la loi de 1791 qui, en renouvelant cette abrogation, ne faisait que dérober à Louis XVI le mérite de son initiative. C'est encore son édit de janvier 1784 qui avait préparé l'émancipation civile des Juifs en supprimant toutes *les institutions de mépris* qui pesaient sur eux. (V. leur énumération dans le livre de l'abbé J. Lemann, sur *l'Entrée des Israélites dans la Société française et les Etats chrétiens.* 1 vol., chez Lecoffre, à Paris.)

provinciales [1], et que la Révolution, loin d'en introduire une seule, n'avait su que faire avorter ou ajourner toutes celles de 1789 et dilapidé elle-même la fortune de la France [2]; et il conclut en confirmant cette vérité trop souvent méconnue de nos jours : « que le temps et le travail créent seuls les institutions durables et que rien de solide ne s'élève sur une table rase, sans racines dans le passé. »

Et Calla (Louis, né en 1844, élève de 1855 à 1859), ancien sous-préfet de Vitré et député de la Seine de 1883 à 1885, aussi dévoué aux intérêts du collège que fidèle à la cause monarchique dont il est un des plus vaillants champions.

1. A l'exception de l'établissement, par les lois de 1791 et de 1798, des impôts des portes et fenêtres et des patentes qui n'avaient pas de précédents dans l'ancien régime.

2. « En résumé, dit M. Stourm, sans parler des gaspillages et des destructions, et en tenant compte des aliénations régulières effectuées au début, on peut évaluer, d'après les comptes de Ramel (*des finances de la République*), « qu'en dehors des « impôts, au delà des taxes régulières ordinaires ou extraor- « dinaires, en sus des impôts volontaires ou forcés, la Révolu- « tion a confisqué et absorbé *cinq milliards sept cent cinquante* « *millions* de valeurs ». A quels services, à quelles dépenses ont-ils été exactement affectés? Nul ne saurait le dire. Mais, ce que l'on sait d'une manière générale, c'est que « malgré cette somme énorme de ressources supplémentaires, la Révolution vécut dans la misère et aboutit à deux colossales faillites », (t. II, p. 472.) Si bien qu'au lendemain du 18 brumaire, an VIII, le nouveau ministre des finances, Gaudin, put dire en toute vérité : « QU'IL N'EXISTAIT RÉELLEMENT PLUS DE VESTIGES DE « FINANCES EN FRANCE. »

VI

Enfin, dans la magistrature et au barreau :

Le baron de Crouseilhes (Zoraï, né à Oloron en 1792, élève de 1801 à 1805, mort en 1861). Fils d'un président de chambre au Parlement de Paris, il se fit recevoir avocat en 1816, fut nommé avocat général à Paris en 1820, et devint ensuite maître des requêtes, directeur des colonies au ministère de la marine en 1829, secrétaire général du ministère de la justice en 1834, conseiller à la Cour de cassation et pair de France en 1845. Après 1848, il fut élu représentant du peuple, remplaça M. de Parieu au ministère de l'instruction publique et des cultes en 1851, et l'année suivante fut nommé sénateur. Serviable, affectueux et plein de bienveillance dans le commerce ordinaire de la vie, il a laissé la réputation d'un savant jurisconsulte et d'un magistrat intègre.

De Ribérolles (élève de 1800 à 1806), ancien conseiller à la Cour d'appel de Paris, mort, en 1859, conseiller-maître à la Cour des comptes.

De Chanteloup (Sylvestre, de Paris, élève de 1803 à 1808, † en 1871), conseiller honoraire à la Cour de cassation dont il était une des lumières par sa science profonde du droit, O. ✻.

De Vauzelles (Jean-Baptiste, élève de 1803 à 1809), mort, en 1859, premier président de la cour impériale d'Orléans. O. ✻.

Bayle-Mouillard (Jean-Baptiste, de Paris, élève de 1814

à 1818, mort en 1885), successivement procureur général à la Guadeloupe, secrétaire général du ministère de la justice en 1850, conseiller à la Cour de cassation en 1851, puis conseiller d'Etat, O. ✱. On doit à sa plume consciencieuse et savante un ouvrage sur *l'Emprisonnement pour dettes*, une *Etude sur l'histoire du Droit en Auvergne*, une dissertation sur *l'Enseignement du Droit en province*, une réédition de l'important *Traité des Donations* de Grenier et un *Eloge* du baron J. de Gérando, pair de France.

Bethmont (Eugène, né à Paris en 1803, élève de 1814 à 1821, mort en 1860), l'une des illustrations du barreau moderne. Né dans les rangs du peuple avec la distinction naturelle des grandes races, il était fils d'un boulanger du faubourg Saint-Antoine. Placé d'abord au lycée Charlemagne, il fut confié par sa mère, lors des événements de 1814, aux Oratoriens de Juilly, où, dès sa première année, en sixième, il remporta tous les prix. Mais au terme des vacances il n'était pas rentré; son père, ruiné dans son commerce et simple meunier à Nanteuil-le-Haudoin, s'était décidé à le prendre pour garde-moulin. « Pourquoi donc ne voyons-nous plus Eugène, demanda un jour le Supérieur, le P. Sonnet, au docteur Labarthe? — C'est, mon père, que ses parents n'ont plus le moyen de payer le prix de sa pension. — Leur ai-je appris à compter avec moi, docteur? Allez leur dire que je les prie de me le ramener »; et le bon docteur, après avoir triomphé à grand' peine de leur délicatesse, rendit, dès le lendemain, leur fils à ses études classiques. A leur issue, il resta encore à Juilly et voulut s'acquitter, par deux années de pro-

fessorat, de sa dette de reconnaissance envers ses généreux maîtres. Il vint ensuite faire son droit à Paris et, pendant quatre ans, y vécut des plus dures privations avec sa mère, dont il ne séchait les larmes qu'en lui cachant les siennes et en lui apportant le produit de quelques répétitions. Dieu bénit son courage. Ses débuts au Palais furent brillants. A peine stagiaire, il fut chargé, à l'improviste et sur l'heure, de la défense d'un malheureux jeune homme accusé de vol dans une maison de jeu. Sa plaidoirie, pleine de feu, de tact et de sensibilité, fut un triomphe et le prélude de tous ceux que lui valurent une action et un débit oratoires d'un prestige indicible, une vive intelligence, capable des plus hautes généralisations, et un art merveilleux de peindre les passions, d'analyser les faits et de résoudre les questions juridiques. Défenseur énergique des idées libérales, il sut aimer le peuple, sans oublier, comme il l'écrivait à son fils, qu'il doit surtout « être éclairé, moralisé et gouverné » ; et, à la Chambre des députés où il représenta La Rochelle en 1846, il sut conquérir, par sa modération et sa sagesse, l'estime et le respect de ses adversaires eux-mêmes. Rallié à la Révolution de 1848, qu'il n'avait ni désirée ni faite, il accepta le ministère de l'agriculture et du commerce, où l'on se rappelle encore sa bienveillance et son équité, et ensuite la présidence d'une des sections du conseil d'État, où il devint une autorité. Enfin, au 2 décembre, il rentra dans la vie privée, et y montra l'homme plus grand encore que l'orateur; car son âme, « une des plus belles qui aient honoré le barreau, recélait des trésors de droiture, d'élévation et de sensibilité qu'il cachait à tous

les regards et même à ses propres yeux [1] ». Dès sa rhétorique, il en trahissait l'exquise délicatesse dans des vers charmants que ses camarades ont religieusement conservés ; et elle se dévoile tout entière dans ce passage de sa correspondance avec son fils : « Je t'ai souvent vu t'élever avec dédain contre ceux auxquels tu faisais du bien. Tu reniais ainsi tes actes par tes paroles : et tu laissais descendre ton esprit au-dessous de ton cœur. On est porté à mépriser les autres quand on ne regarde qu'eux ; on se retient dès qu'on se regarde soi-même et qu'on voit ses misères et ses faiblesses. Et par cette étude sérieuse et forte de soi-même, on devient indulgent d'abord, puis aimant, et, je me sers du seul mot vrai, on devient charitable [2]. »

Bethmont, ainsi que l'a dit son éloquent panégyriste, Jules Favre, en le remplaçant, en 1860, comme bâtonnier de l'Ordre, « est un des plus nobles exemples de ce que peut une volonté forte, animée par un grand cœur » ; et chacun de nous peut apprendre à l'école de « cet enfant qui, avec une abnégation touchante, renonce à ses chères études pour servir son père, et qui, rendu au travail qu'il aime, s'y dévoue sans relâche, veille et s'épuise pour obtenir un succès qui console et honore sa mère, que la gloire et la réputation appartiennent à quiconque sait en comprendre le prix et cherche dans le sacrifice de lui-même les moyens de la conquérir [3] ».

Berryer, enfin, dont le nom est doublement cher à la

1. O. Pinard, *le Barreau au* XIXe *siècle*, t. II, p. 278.
2. O. Pinard, *loc. cit.*, p. 295.
3. Discours reproduit dans le *Droit*, du 4 décembre 1860.

maison de Juilly, à l'ancienne, qui est fière de l'avoir élevé, et à la nouvelle, qui lui doit sa fondation et qui a grandi sous le reflet de sa gloire, mort à son château d'Augerville-la-Rivière, le 29 novembre 1868.

Fils d'un avocat célèbre, qui eut le bonheur de vivre assez longtemps pour le voir le surpasser lui-même, Antoine-Pierre Berryer naquit à Paris le 11 janvier 1790. Entré à Juilly à Pâques 1797, il n'en sortit qu'aux vacances de 1806 pour aller redoubler sa rhétorique au lycée Bonaparte et y obtenir toutes les couronnes universitaires. Ces succès décidèrent de sa vocation; il voulut faire comme son père, et après de fortes études de droit, il débuta au Palais en 1814. A son premier plaidoyer, comme plus tard à son premier discours politique, on put reconnaître « qu'il était une puissance [1] ». Bientôt les litiges de la presse l'amenèrent à défendre Lamennais et Chateaubriand au faîte de leur renommée : désormais les plus grands intérêts réclamèrent l'appui de sa parole; les rois eux-mêmes briguèrent l'honneur de son patronage; et pendant plus de cinquante ans il ne cessa de donner à ses auditeurs étonnés la plus grande idée du pouvoir de la parole humaine.

Mais si toutes les causes judiciaires le voulurent pour champion, dans sa carrière politique il n'en servit qu'une seule, celle de la Légitimité, gage indispensable, à ses yeux, de la stabilité sociale; et cette unité constante de sa vie publique l'honore d'autant plus qu'elle est moins ordinaire de nos jours. Longtemps député de

1. Paroles de M. Royer-Collard.

Marseille, il ne se préoccupa que de la grandeur de la France, du développement de nos forces de terre et de mer et de la consolidation de notre conquête africaine. Après 48, il était de cette élite de cœurs intrépides qui ont sauvé la société; et sa voix ne fut jamais plus puissante qu'en ces jours de péril[1]. Elle fit silence ensuite, tant que dura l'éclipse de nos libertés publiques, et, lorsqu'elles nous furent rendues, elle continua à porter la lumière dans les questions les plus épineuses de la politique et des finances.

L'admirable talent de Berryer, qui ne connut jamais d'autre récompense honorifique que les palmes académiques, semblait résumer tous les dons qui constituent l'orateur : la mâle beauté des traits, la puissance du regard, l'énergie du geste et la séduction de la voix unies à la vigueur de la dialectique, aux élans de l'âme et au feu de l'improvisation, en un mot à toutes les fascinations du génie. Aussi a-t-il été salué comme le prince de l'éloquence moderne au barreau, où Bethmont, son émule, reconnaissait « que de nos jours le grand art de la parole n'avait pas connu de plus grand maître[2] », et à la tribune parlementaire, dont il a été, depuis Mirabeau, le plus puissant dominateur.

Cette longue revue des plus remarquables d'entre nos condisciples nous offre plus d'un enseignement. Elle nous

1. Réponse de M. de Salvandy au discours d'admission de M. Berryer à l'Académie française, du 22 février 1855.
2. Discours de Bethmont, bâtonnier de l'ordre, à la conférence des avocats, du 4 novembre 1854.

prouve la solidité de l'instruction de Juilly, toujours à la hauteur des fonctions publiques les plus difficiles et les plus importantes; elle nous montre la sagesse de son éducation qui, étrangère à tout esprit de parti et ne sortant jamais de la sphère élevée des principes de la religion et de la morale, a permis à ses enfants de soutenir avec dignité les opinions les plus diverses; elle nous dévoile aussi l'étendue de ses bienfaits, et nous permet de conclure de l'influence considérable des hommes dont nous venons de parler à celle de tant d'autres, qui, nourris des mêmes idées, animés des mêmes sentiments et répandus sur tous les points du pays, ont été des instruments non moins utiles, pour être plus obscurs, de la grandeur et de la fortune de notre commune patrie. Elle doit donc encourager nos maîtres à continuer, avec la même confiance et sur les mêmes bases, l'œuvre féconde de leurs devanciers et nous stimuler tous à accroître, par nos efforts, le patrimoine d'honneur et de mérites que nous ont laissé nos aînés.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

LE VILLAGE ET LE COLLÈGE

CHAPITRE PREMIER

LE VILLAGE

CHAPITRE SECOND

LE COLLÈGE

LIVRE SECOND

L'ABBAYE

CHAPITRE PREMIER

LA LÉGENDE DE JUILLY

CHAPITRE SECOND

L'ABBAYE

LIVRE TROISIÈME

L'ORATOIRE

CHAPITRE PREMIER

SA FONDATION ET SES GÉNÉRAUX

CHAPITRE SECOND

SES GRANDS HOMMES

CHAPITRE TROISIÈME

SON INFLUENCE

LIVRE QUATRIÈME

L'ACADÉME ROYALE

CHAPITRE PREMIER

L'ENSEIGNEMENT DE L'ORATOIRE DE JUILLY

CHAPITRE SECOND

DE LA DISCIPLINE

CHAPITRE TROISIÈME

LES SUPÉRIEURS ET LES PROFESSEURS DE L'ACADÉMIE DE JUILLY

LIVRE CINQUIÈME

L'ORATOIRE DE JUILLY PENDANT ET DEPUIS LA RÉVOLUTION

CHAPITRE PREMIER

LE COLLÈGE DE JUILLY PENDANT LA RÉVOLUTION

CHAPITRE SECOND

LES DERNIÈRES ANNÉES DE L'ORATOIRE A JUILLY

LIVRE SIXIÈME

DIRECTION DE MM. DE SCORBIAC ET DE SALINIS

CHAPITRE PREMIER

LES DIRECTEURS

CHAPITRE SECOND

L'ENSEIGNEMENT

CHAPITRE TROISIÈME

L'ÉDUCATION

CHAPITRE QUATRIÈME

LA VIE INTÉRIEURE ET LES PROFESSEURS DE JUILLY

CHAPITRE CINQUIÈME

L'ACTION EXTÉRIEURE ET L'INFLUENCE RELIGIEUSE DE JUILLY

CHAPITRE SIXIÈME

LA TRANSMISSION DU COLLÈGE

LIVRE SEPTIÈME

DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE DE M. L'ABBÉ BAUTAIN

CHAPITRE PREMIER

LES ANTÉCÉDENTS DE CETTE SOCIÉTÉ

CHAPITRE SECOND

DE L'ADMINISTRATION DU COLLÈGE PAR CETTE SOCIÉTÉ

LIVRE HUITIÈME

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLE

CHAPITRE PREMIER

DIRECTION DE M. L'ABBÉ MARICOURT (1865-1867)

CHAPITRE SECOND

DIRECTION DU NOUVEL ORATOIRE

LIVRE NEUVIÈME

(APPENDICE)

LES ÉLÈVES DE JUILLY

FIN DE LA TABLE

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS SAINT JACQUES